

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	9
PREMIERE PARTIE : LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS DANS L'ETAT CONGOLAIS.....	24
CHAPITRE PREMIER : GENESE DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO.....	24
I. LES AMBITIONS DE LEOPOLD II.....	24
1. L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE (A.I.A.).....	24
2. LES RIVALITES ENTRE LES PUISSANCES ET LA CREATION DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO.....	26
Conclusion.....	31
CHAPITRE DEUXIEME : NAISSANCE DU MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS	32
I. LES MISSIONS CATHOLIQUES AU SERVICE DE L'ŒUVRE CIVILISATRICE DE L'ETAT.....	34
1. LES TRACTATIONS ENTRE LE ROI ET LES MISSIONS CATHOLIQUES BELGES..	34
2. LES PREMIERS MISSIONNAIRES BELGES.....	38
3. LES JESUITES ET LA MISSION DU KWANGO.....	40
II. LES MISSIONS CATHOLIQUES ET LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT.....	46
1. LES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LE CONGO LEOPOLDIEN.....	46
a) Les colonies scolaires.....	47
2. LE CONGO BELGE ET LES MISSIONS CATHOLIQUES.....	52
a) L'organisation de l'enseignement.....	53
b) L'école rurale.....	55
c) L'école urbaine ou l'école centrale.....	57
3. LA REFORME DE 1948 ET LA REORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.....	58
a) L'enseignement secondaire.....	61
b) L'enseignement officiel laïque et la fin du monopole des Missions.....	62
c) Vers l'enseignement supérieur : du Centre Universitaire Lovanium à l'Université Catholique Lovanium.....	64
III. LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE CATHOLIQUES.....	68
IV. L'ELITE CATHOLIQUE ET L'EVEIL DU NATIONALISME.....	70
Conclusion.....	75
<i>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE</i>	76
DEUXIEME PARTIE : LA REVOLUTION ZAÏROISE.....	77
CHAPITRE TROISIEME : AVENEMENT DE MOBUTU.....	78
I. CONTEXTE DE CRISE : LA CRISE APRES L'INDEPENDANCE.....	78
1. LA QUESTION DE L'AFRICANISATION DES CADRES.....	78
2. LA RECHERCHE DE LA COHESION NATIONALE.....	84
a) Rapprochement Léopoldville- Elisabethville.....	86
b) La Table Ronde de Léopoldville (25 janvier-16 février 1961).....	86
c) La Conférence de Tananarive (8-12 mars1961).....	87
d) Les réactions aux résolutions de Tananarive.....	88
e) La Conférence de Coquilhatville (24 avril-28 mai1961) et Le rejet des résolutions de Tananarive.....	89
f) La réunion du Parlement à Lovanium (22 juillet- 2 août 1961).....	90
3. LE GOUVERNEMENT ADOULA.....	92
a) Plan de réconciliation nationale.....	93
4. RESURGENCE DE LA CRISE.....	94
a) Mécontentement au Parlement.....	94
b) La fin des illusions.....	96
L'illusion de la cohésion nationale.....	96

L'illusion des institutions démocratiques	96
L'illusion de l'Armée Nationale Congolaise	97
5. LE RETOUR DE TSHOMBE. DE SECESSIONNISTE A L'UNIFICATEUR NATIONALISTE.....	98
a) Tshombe au pouvoir : le gouvernement Tshombe (Juillet 1964-Octobre 1965).....	98
6. TENSION ENTRE LE PRESIDENT ET LE PREMIER MINISTRE : ANTAGONISME KASA-VUBU- TSHOMBE.....	99
II. LE COUP D'ETAT	103
CHAPITRE QUATRIEME : EVOLUTION DU REGIME (1965-1970).....	109
I. LE GLISSEMENT.....	109
1. VIOLATION DE LA CONSTITUTION DE LULUABOURG	109
a) Vers le régime présidentiel.....	110
b) La modification de l'institution provinciale.....	111
2. LA CONSTITUTION DE 1967.....	115
3. LE REGIME PRESIDENTIEL.....	118
II. LA SUPPRESSION DES PARTIS, SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE JEUNESSE.....	120
1. LE PARTI UNIQUE.....	120
2. UN SYNDICAT UNIQUE.....	123
3. UNE JEUNESSE UNIQUE	125
III. FIN DU PREMIER QUINQUENNAT ET ELECTIONS DE 1970.....	127
1. LES PREPARATIFS ET LES TENSIONS AUTOUR DES ELECTIONS.....	128
a) Elections et alternance au pouvoir.....	129
b) Les diverses tendances	130
c) Les rivalités au sein du régime et de la mouvance présidentielle	130
d) Au niveau du parti	131
CHAPITRE CINQUIEME : L'APPUI EXPLICITE DU MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS AU REGIME MOBUTU.....	135
I. L'ANTICLERICALISME DE LA PREMIERE REPUBLIQUE	137
II. LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA PENSEE POLITIQUE DU REGIME MOBUTU	143
1. LE PARTI UNIQUE COMME PROJET SOCIAL.....	144
2. LE MONDE CATHOLIQUE ET LA CREATION DE LA JEUNESSE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION (JMPR).....	146
a) Le phénomène de la jeunesse congolaise.....	147
b) La jeunesse catholique.....	148
c) Les Associations de Jeunesse catholiques et la JMPR	149
Conclusion.....	152
CHAPITRE SIXIEME : LA POLITIQUE DE L'AUTHEENTICITE (1971-1989)	154
I. L'IDEOLOGIE DE L'AUTHEENTICITE	154
1. QU'EST-CE QUE L'AUTHEENTICITE ?.....	154
2. MODIFICATION DES APPELLATIONS DES INSTITUTIONS	158
II. LA CAMPAGNE POUR L'AUTHEENTICITE.....	162
1. SUPPRESSION DES PRENOMS CHRETIENS.....	163
2. CHANGEMENT DES TITRES DES ORGANES DE PRESSE.....	165
III. DE L'AUTHEENTICITE AU MOBUTISME	167
1. LA SUPREMATIE DU MPR.....	167
2. LE MOBUTISME	170
3. L'ECOLE DU PARTI : INSTITUT MAKANDA KABOBI (IMK)	171
Conclusion.....	172
<i>CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE</i>	173
TROISIEME PARTIE : LA REMISE EN QUESTION DE LA POLITIQUE DU REGIME	174
INTRODUCTION	174

CHAPITRE SEPTIEME : LES MOUVEMENTS DE CONTESTATION ET D'OPPOSITION AVANT LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION..... 177

I.	LES OPPOSITIONS POLITIQUES.....	178
1.	Les hommes politiques.....	178
2.	L'opposition à l'étranger.....	179
3.	Les partis politiques.....	180
	L'UNION NATIONALE POUR LE PROGRES ET LA DEMOCRATIE (UNPD).....	181
	L'ABAKO.....	182
4.	L'opposition au sein du régime.....	184
II.	LES MOUVEMENTS SUBVERSIFS.....	185
1.	La révolte des gendarmes katangais (1966-1967) et les deux guerres du Shaba (1977-1978).....	185
2.	L'opposition issue des séquelles de la rébellion de 1964.....	185
3.	L'opposition à caractère tribal.....	186
III.	LES AUTRES FORMES DE CONTESTATION.....	187
1.	Les contestations issues des mesures de la zaïrianisation.....	187
2.	Les contestations de l'Armée.....	191
3.	L'opposition d'un intellectuel congolais.....	192
	Conclusion.....	192

CHAPITRE HUITIEME : DE LA QUESTION SOCIALE A L'INCORPORATION DE LA JEUNESSE DANS LE PARTI..... 194

I.	LA QUESTION SOCIALE.....	194
1.	LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA JUSTICE DISTRIBUTIVE.....	194
	Contexte politique en 1969 : le malaise social.....	194
	Le cardinal Malula et la justice distributive.....	194
2.	LE PROCESSUS ELECTORAL.....	200
	Homélie du Cardinal Malula du 29 Juin 1970.....	200
3.	LES MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS : L'UGEC (UNION GENERALE DES ETUDIANTS CONGOLAIS).....	203
a)	La détérioration des relations entre le monde étudiant et le régime.....	205
b)	Le colloque de Goma.....	208
c)	La réglementation de la jeunesse.....	211
II.	LA REORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA CREATION DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU ZAIRE.....	214
1.	LE CONTEXTE SOCIAL.....	214
2.	LA NATIONALISATION DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE LOVANUM ET LA CREATION DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU ZAÏRE.....	216
3.	LOVANUM, FOYER D'OPPOSITION ET DE SUBVERSION.....	220
III.	LA HIERARCHIE CATHOLIQUE CONGOLAISE ET L'EVOLUTION DU REGIME MOBUTU.....	222
1.	LES EVENEMENTS DE JUIN 1969 ET 1971.....	222
2.	L'EQUIVOQUE.....	225
	Conclusion.....	226

CHAPITRE NEUVIEME : LA CRITIQUE DE L'AUTHENTICITE..... 227

I.	AUTHENTICITE ET JEUNESSE.....	227
1.	L'IMPLANTATION DE LA JEUNESSE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION (JMPR) DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT.....	227
2.	L'IMPLANTATION DE LA SECTION DE LA JMPR AU GRAND SEMINAIRE JEAN XXIII.....	228
II.	LA CONCEPTION DE L'AUTHENTICITE.....	235
1.	L'EDITORIAL 'AUTHENTICITE' DU n°3 D'AFRIQUE CHRETIENNE.....	239
2.	LA LETTRE PASTORALE JUGEE 'SUBVERSIVE'.....	241
3.	L'ARTICLE N°4 D'AFRIQUE CHRETIENNE.....	242

III. AFFRONTMENT AUTOUR DE L'AUTHENTICITE	244
1. LE MALENTENDU.....	244
2. LA CAMPAGNE DE DENIGREMENT DU CARDINAL MALULA.....	247
3. INDIGNATION DE L'OPINION CATHOLIQUE.....	249
4. REPONSE DU REGIME A L'INDIGNATION DE L'OPINION CATHOLIQUE.....	250
5. SOUTIEN DE LA POPULATION AU CARDINAL.....	252
6. LA XI ^e ASSEMBLEE PLENIERE DES EVEQUES.....	255
7. LA REPONSE DU BUREAU POLITIQUE DU MPR AUX DOCUMENTS DES EVEQUES.....	256
IV. LES INTELLECTUELS LAÏCS CATHOLIQUES ET LE POUVOIR.....	258
1. LE ROLE DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE LOVANUM DANS LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS.	258
2. LES UNIVERSITAIRES ET LA GESTION POLITIQUE	259
V. ATTITUDE DU VATICAN SUR LA SITUATION.....	261
1. L'OPINION SUR LA LETTRE PASTORALE DU CARDINAL MALULA.....	261
2. L'ABOLITION DE L'OBLIGATION DES PRENOMS CHRETIENS ET LE DEPART DU CARDINAL MALULA POUR ROME : VICTOIRE DU REGIME MOBUTU ?.....	262
VI. CONSEQUENCES DE LA CRISE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS/REGIME MOBUTU.....	265
1. LES INQUIETUDES DES PUISSANCES OCCIDENTALES.....	265
2. LE MEETING POPULAIRE DU PRESIDENT MOBUTU	268
3. LA DETENTE.....	270
Conclusion.....	271
CHAPITRE DIXIEME : LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA RADICALISATION DE LA REVOLUTION MOBUTIENNE	272
I. LE REBONDISSEMENT : NOUVELLES ATTAQUES DU REGIME.....	272
1. SUPPRESSION DES MOUVEMENTS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE.....	272
2. LES ANGOISSES DES JEUNES ET LA CREATION DES GROUPES BILENGE YA MWINDA (JEUNES DE LA LUMIERE) ET KIZITO-ANUARITE (K.A.).....	275
3. SUPPRESSION DE LA PRESSE CATHOLIQUE.....	276
4. LA REPRISE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE.....	278
5. LA LAÏCISATION DE L'ESPACE PUBLIC	279
6. MOBUTU, LE NOUVEAU MESSIE DU ZAÏRE	280
7. LA SECULARISATION DE L'ENSEIGNEMENT	281
II. LAÏCITE ET AUTHENTICITE : DES PRINCIPES POSITIFS	283
1. IMPROBABLE DIALOGUE.....	285
2. PAS D'INTERVENTION DIRECTE EN POLITIQUE.....	286
III. LA RETROCESSION DES ECOLES CATHOLIQUES.....	289
Réponse du monde catholique à la rétrocession.....	291
Conclusion.....	292
CHAPITRE ONZIEME : LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.....	293
I. LE MALAISE SOCIAL DES ANNEES 1980	293
1. LES GREVES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LES MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS.....	294
a) Les manifestations des étudiants.....	294
b) Les mouvements de grève des enseignants dans les années 1990.....	295
II. L'AUTOCRITIQUE : LE DISCOURS SUR LE MAL ZAÏROIS.....	296
1. LES PARLEMENTAIRES DISSIDENTS.....	296
2. LE RETRAIT DU POUVOIR DE CONTROLE DU LEGISLATIF SUR L'EXECUTIF	297
3. LA CREATION DE L'UDPS, PARTI D'OPPOSITION.....	298
III. L'INTERVENTION DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE.....	302
1. LA DECLARATION DES EVEQUES DU 1 ^{er} juillet 1978 : 'APPEL AU REDRESSEMENT DE LA NATION'	302
2. LA LETTRE PASTORALE DES EVEQUES DE 1981	303

Conclusion	303
CHAPITRE DOUZIEME : LA FIN DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE.....	304
I. LES CONSULTATIONS POPULAIRES ET LE DISCOURS DU CHEF DE L'ETAT (24 avril 1990).....	304
1. LE MEMORANDUM DES EVEQUES DU 9 MARS 1990.....	304
2. LE DISCOURS PRESIDENTIEL DU 24 AVRIL 1990.....	307
Mise au point ou Revirement ?	308
3. LES DECLARATIONS DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE : 'TOUS APPELES A BATIR LA NATION (16 JUIN 1990) ET 'LIBERES DE TOUTE PEUR AU SERVICE DE LA NATION' (22 SEPTEMBRE 1990).....	309
II. LE COMBAT POLITIQUE DES LAICS CHRETIENS CATHOLIQUES	311
1. EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE	311
2. LES COMMUNAUTES ECCLESIALES VIVANTES DE BASE (CEVB) ET LES GROUPES DE REFLEXION CHRETIENS COMME COMPOSANTES DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE.....	314
3. LE PARTI POLITIQUE CHRETIEN : QUEL TYPE D'ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LES LAÏCS CHRETIENS ?	316
4. ORIGINE DE L'ENGAGEMENT DES LAÏCS CHRETIENS EN POLITIQUE.....	318
5. LE GROUPE AMOS COMME UN LOBBYING.....	322
III. L'OPPOSITION ISSUE DU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.....	326
IV. LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS) ET LA MARCHE DES CHRETIENS (16 février 1992).....	328
1. LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS).....	328
a) La Nécessité de la Conférence Nationale Souveraine.....	329
b) La convocation de la Conférence Nationale Souveraine.....	333
c) Monsengwo, président de la Conférence Nationale Souveraine.....	336
2. LA MARCHE DES CHRETIENS (16 février 1992).....	338
a) La suspension de la CNS et ses raisons	339
b) La réponse du monde catholique congolais à la décision du Gouvernement.....	341
c) Causes de la marche.....	342
d) Une initiative des catholiques laïcs.....	343
e) La réaction de la hiérarchie catholique aux massacres des chrétiens du 16 février 1992.....	347
f) La reprise des travaux de la Conférence Nationale Souveraine.....	348
g) La Souveraineté de la Conférence Nationale.....	349
Conclusion	350
CHAPITRE TREIZIEME : LES ACQUIS DE LA CNS ET LE BLOCAGE DU PROCESSUS DE TRANSITION.....	351
I. L'ORDRE INSTITUTIONNEL DE TRANSITION	351
II. LE DEDOUBLEMENT DES INSTITUTIONS	355
1. LES PILLAGES DE JANVIER 1993.....	356
2. LE GLISSEMENT.....	357
III. SAUVER LES ACQUIS DE LA CNS : LES DECLARATIONS DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE.....	359
1. UN EFFORT SUPPLEMENTAIRE POUR SAUVER LA NATION (17 avril 1993).....	359
2. TENEZ BON DANS LA FOI (6 septembre 1993).....	360
3. POUR UNE NATION MIEUX PREPAREE A SES RESPONSABILITES (21 août 1994).....	361
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	364
CONCLUSION GENERALE.....	365
Le nœud de la crise	367
L'acharnement contre le cardinal Malula.....	370
Les effets de la réaction du monde catholique congolais sur le régime Mobutu	372
BIBLIOGRAPHIE	375

SIGLES

A.I.A. : Association Internationale Africaine

A.I.C. : Association Internationale du Congo

ABAKO : Alliance des Bakongo

ADAPES : Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut

AGC : Associations des Guides du Congo

AMI : Assistants Médicaux Indigènes

ANC : Armée Nationale Congolaise

AOF : Afrique Occidentale Française

APIC : Association du Personnel Indigène du Congo ; Alliance des Prolétaires du Congo
(depuis 1961)

ASC : Association des Scouts du Congo

ASSANEF : Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes

AUCAM : Association de l'Université Catholique de Louvain pour l'Aide aux Missions

AZAP : Agence Zaïre Presse

BEC : Bureau d'Enseignement Catholique

BYM : Bilenge Ya Mwindi

CADICEC : Centre d'Action pour Dirigeants et Cadres d'Entreprises au Congo

CADULAC : Centre Agronomique de l'Université de Louvain au Congo

CALCC : Conseil de l'Apostolat des Laïcs du Congo

CED : Commission Episcopale pour le Développement

CENCO : Conférence Episcopale Nationale du Congo

CEPAS : Centre d'Etudes pour l'Action Sociale

CEV : Communauté Ecclésiale Vivante

CEVB : Communauté Ecclésiale Vivante de Base

CEZ : Conférence Episcopale du Zaïre

CLC : Comité Laïc de Coordination

CND : Centre National de Documentation

CNL : Conseil National de Libération

CNS : Conférence Nationale Souveraine

CONACO : Convention Nationale Congolaise
CONAKAT : Confédération des Associations du Katanga
DCF : Démocratie Chrétienne Fédéraliste
D.I.A. : Documentations et Informations Africaines
E.I.C. : Etat Indépendant du Congo
ENA : Ecole Nationale d'Administration
FAZ : Forces Armées Zaïroises
FLNC : Front de Libération Nationale du Congo
FNC : Front Commun des Nationalistes
FOMULAC : Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo
GRAPES : Groupe de Réflexion et d'Analyse Politique, Economique et Sociale
HCR : Haut Conseil de la République
IEM : Institut d'Etudes Médicales
IMK : Institut Makanda Kabobi
JMPR : Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution
JOC : Jeunesse Ouvrière Catholique
KA : Kizito-Anuarité
MNC : Mouvement National Congolais
MPR : Mouvement Populaire de la Révolution
ONU : Organisation des Nations Unies
PDSC : Parti Démocrate Social-Chrétien
PLC : Parti Libéral Chrétien
PNCD : parti Néo-Chrétien Démocrate
RDC : République Démocratique du Congo
SCEAM : Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar
SPF : Service Public Fédéral
UCRJ : Union Chrétienne pour le Renouveau et la Justice
UDPS : Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UGEC : Union Générale des Etudiants Congolais
UNAZA : Université Nationale du Zaïre
UNDP : Union Nationale Pour Le Progrès Et La Démocratie
UNELMA : Union des Anciens Elèves des Frères Maristes
UNISCO : Union des Intérêts Sociaux Congolais
UNTC : Union des Travailleurs Congolais

UPS : Union Progressiste Sénégalais

USOR : Union Sacrée de l'Opposition Radicale

INTRODUCTION GENERALE

Le 31 décembre 2016, la Majorité Présidentielle et le Rassemblement de l'opposition signèrent, au Centre interdiocésain, siège de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) à Kinshasa, un Accord destiné à éviter une grave crise politique à la suite du report des élections prévues en novembre 2016. Le 18 octobre 2016, un accord avait été signé entre la Majorité Présidentielle et une partie de l'opposition à l'issue d'un dialogue non inclusif initié par le Chef de l'Etat sous la médiation du Togolais Eden Kodjo. Cet accord non inclusif fut dénoncé par le Rassemblement de l'opposition, la Société civile et la Conférence Nationale Episcopale du Congo. Une crise politique s'en est suivie.

Le Chef de l'Etat confia alors une mission des bons offices à la CENCO auprès des acteurs politiques et des forces vives de la Nation, pour les convaincre d'obtenir un large consensus afin de ramener la paix et la cohésion nationale. Un dialogue inclusif aboutit à l'Accord de la Saint-Sylvestre qui évita l'apocalypse tant redoutée du 19 décembre 2016, date de la fin du mandat du président Joseph Kabila.

Mais Joseph Kabila ne respecta pas l'Accord de la Saint-Sylvestre. Le 31 décembre 2017 et le 21 janvier 2018, le Comité laïc de Coordination (CLC) appela à des manifestations pour exiger la stricte application de cet Accord et demander au président Joseph Kabila hors mandat de déclarer publiquement qu'il ne serait pas candidat à sa propre succession.

Ces initiatives de la hiérarchie catholique et du Comité Laïc de Coordination sur la scène politique nationale s'inscrivent dans la continuité de la tradition du monde catholique congolais dans son rapport à l'Etat. Depuis la création de l'Etat, le monde catholique congolais a eu une influence considérable sur le pouvoir politique, devenant ainsi une force dans l'Etat. Le Roi Léopold II avait voulu associer les missions catholiques belges à son œuvre civilisatrice dans le bassin du Congo. L'Etat leur confia des tâches qui lui étaient dévolues, notamment l'éducation et l'instruction des masses populaires, la formation de l'élite, le service médical, sous le contrôle et avec les subsides de l'Etat.

Le monde catholique congolais imprima aussi son influence à travers les réalisations socio-économiques. Il inséra son action dans le plan général de la politique gouvernementale de développement jouant ainsi un rôle de suppléance. A l'époque coloniale, le missionnaire se substituait parfois à l'autorité en jouant ce rôle. Au-delà de son rôle de prêcher et d'administrer les sacrements, il construisait des bâtiments, organisait des cultures

de tous ordres, traçait des routes, etc. L'Eglise jouait ainsi le rôle de l'Etat. Elle apparaissait comme un Etat au-dessus de l'Etat ou un Etat dans un Etat.¹ Jean-Luc Vellut dit à propos de l'Eglise catholique : « *Celle-ci fut en effet associée à l'hégémonie exercée sur le Congo colonial* ». ² A la longue, cela sera source de malentendus.

La relation entre l'Eglise-Institution et l'Etat est un remake du vieux conflit entre le Pape et l'Empereur (Querelle des Investitures, conflit Napoléon- Pie VII) : le pouvoir civil cherche à se libérer de la tutelle des clercs tout en détournant à son propre profit la notion de Dieu, tandis que l'Eglise conteste l'absolutisation et, a fortiori, la divinisation du pouvoir.

De même que la République Démocratique du Congo occupe une position stratégique dans la géopolitique de l'Afrique, le monde catholique congolais est le fer de lance du catholicisme sur le continent africain, notamment face à la poussée de l'islam qui se présente comme la religion que l'Afrique devrait adopter pour rester elle-même. La RDC connaît la communauté catholique la plus importante en Afrique. Le monde catholique congolais comprend la hiérarchie constituée de la Conférence Episcopale³ (Eglise d'en haut), le bas clergé et la communauté des laïcs qui forment l'Eglise d'en bas. Les laïcs se reconnaissent membres à part entière de l'Eglise catholique, agissant sous cet étendard, non seulement à l'intérieur des structures de l'Eglise, mais également au sein de la société congolaise. On les retrouve dans des organisations comme les groupes de réflexion et de droits humains : le groupe AMOS, les ONG de la mouvance chrétienne⁴, le groupe Jérémie, le GRAPES (Groupe de Réflexion et d'Analyse Politique, Economique et Sociale de l'Archidiocèse de Bukavu), etc. Ces groupes luttent pour la démocratie par la conscientisation, la formation aux notions et principes de la démocratie et des droits humains. A côté du nombre de ses membres, le monde catholique est aussi représenté par ses réalisations en divers domaines, notamment l'éducation et la santé.

La Conférence Episcopale compte une cinquantaine d'Evêques. Alors qu'en 1960, à l'indépendance, tous les évêques titulaires étaient d'origine européenne, ne comptant que

¹ Réforme de l'enseignement au Congo belge. Mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson, Rapport présenté à Monsieur le Ministre Auguste Buisseret, 1954, (346p.), p. 38 ; voir aussi Léon de Saint Moulin et Roger Gaise N'Ganzi, *Le discours socio-politique de l'Eglise catholique au Congo (1956-1998)*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa 1998, p. 31 ; Philippe B. Kabongo Mbaya, *L'Eglise du Christ au Zaïre. Formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala, 1992, p.135.

² Jean-Luc Vellut, *Congo. Ambitions et désenchantements 1880-1960*, Paris, Karthala, 2017, p. 95.

³ Organe suprême de l'Eglise au Congo-Kinshasa au sein duquel les évêques prennent collégialement les décisions qui engagent les fidèles.

⁴ Gauthier de Villers (sous la direction de), *Belgique/Zaïre. Une histoire en quête d'avenir*, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 159.

trois auxiliaires autochtones, à la fin de la décennie 1970, la tendance s'est renversée, les évêques étant tous d'origine congolaise. Un tel résultat n'a été possible que grâce aux quatre-vingts ans de la présence missionnaire européenne. Cette seconde évangélisation après l'échec de celle du 16^e siècle, avait commencé dès mai 1880 à l'Ouest du pays (à Boma) et en novembre de la même année à l'Est au bord du lac Tanganyika.

A l'indépendance, l'Etat chercha à se libérer de l'emprise de l'Eglise-Institution. La crise politique qui frappa le jeune Etat et conduisit à la dislocation de la cohésion nationale, fut imputée aux manœuvres du colonisateur. Le monde catholique congolais fut pris à partie et fut victime d'une propagande antireligieuse de la part du pouvoir politique. En effet, à l'aube de l'indépendance, la hiérarchie catholique avait souligné la nécessité d'un enracinement plus profond de la foi chrétienne dans la mentalité et la vie des fidèles sur la scène nationale en s'engageant à jouer un rôle dans la formation des laïcs et la formation de la jeunesse. La promotion du progrès humain de la population et l'amélioration des conditions de vie a toujours été une préoccupation du monde catholique congolais. Il a toujours voulu ainsi contribuer, par la vie concrète de ses membres, à la transformation des mentalités et des structures sociales qui conditionnent la croissance économique et le progrès humain.

Néanmoins, le Congo-Kinshasa n'est pas le seul pays en Afrique où l'Eglise joue un rôle dans la société. L'Eglise catholique, en particulier, et les Eglises chrétiennes, en général, a joué un rôle indéniable sur la scène politique en Afrique. Dans la foulée de l'appel du Pape Paul VI lors de sa visite en Ouganda en 1969 : '*Africains, vous êtes aujourd'hui vos propres missionnaires*', est né le Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM). Cette Assemblée qui se réunit tous les trois ans dénonce les injustices sociales et rappelle les exigences de justice et de la promotion humaine.⁵ En novembre 1990, les Eglises chrétiennes d'Afrique du Sud ont fait une déclaration à Rustenberg : '*L'Apartheid est un péché*'. A la fin de la Guerre Froide, partout en Afrique, les dictatures se transforment en démocraties. Ce passage se fait par le biais des conférences nationales. Avant le Congo-Kinshasa, le Bénin et le Congo-Brazzaville avaient organisé leurs conférences nationales dirigées par des évêques. Les effets positifs recueillis dans ces deux pays ont poussé les représentants de la société civile congolaise à demander à Monseigneur Monsengwo de présider la Conférence Nationale Souveraine. Toutefois, l'engagement politique du monde catholique congolais est antérieur à la fin de la Guerre Froide.

⁵Maurice Cheza, Henri Derroitte, René Luneau, *Les évêques d'Afrique parlent 1969-1992. Documents pour le synode africain*, Paris, Centurion 1992, p. 14.

En 1965, en effet, le monde catholique congolais soutint le Haut-Commandement de l'Armée qui prenait le pouvoir, après l'échec des cinq premières années de l'indépendance.

Ce coup de force fut présenté comme une mesure provisoire pour mettre fin à la crise. Le nouveau régime promit d'assurer le bonheur du peuple et de sauvegarder la cohésion nationale. Les partis politiques furent supprimés et remplacés par le rassemblement de tous les Congolais en un mouvement pour sauvegarder l'unité du pays, le Mouvement Populaire de la Révolution. Le nouveau régime s'engagea à conduire le pays dans la voie du développement et du redressement économique.

L'évolution du régime et le développement du parti unique inquiétèrent l'opinion nationale, en particulier le monde catholique congolais, à travers son institution, l'Eglise. Le monopartisme devenait une stratégie de pérennisation du pouvoir.

Après avoir acquis la légitimité politique et constitutionnelle, le régime entreprit d'écarter l'ancienne classe politique. La pendaison de quatre anciens ministres (Jérôme ANANY, Emmanuel BAMBA, Alexandre MAHAMBWA, Evariste KIMBA) en 1966, la condamnation par contumace de Moïse Tshombe suivie de sa mort en exil (1969), l'assassinat de Pierre Mulele (1968), la mort naturelle de Kasa-Vubu (1969) laissait à Mobutu le terrain libre pour asseoir son pouvoir et confirmer son autorité là où elle pouvait être mise à mal. La condamnation par contumace de Moïse Tshombe était de nature à empêcher les oppositions morcelées se réclamant des doctrines diverses, de faire leur union autour du président sécessionniste du Katanga.

La Constitution de 1967, la première sous le régime Mobutu, souligna la laïcité de l'Etat. Par là, le régime entendait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Eglise ne s'occupant que du spirituel, le temporel était le domaine que l'Etat se réservait. L'Etat utilisa l'argument de laïcité pour avoir le monopole scolaire et de la formation de la jeunesse.⁶

La période de 1965 à 1972 fut marquée à la fois par une volonté de collaboration entre l'Eglise et l'Etat zaïrois et par une série d'incidents qui opposèrent les autorités zaïroises à la hiérarchie catholique et, de manière plus précise, à Mgr Malula. Celui-ci préférait une justice distributive à la justice sociale prônée par le régime. La radicalisation du régime suscita une attitude d'opposition du monde catholique congolais à son égard. Les rapports entre le monde catholique congolais et le régime furent marqués par des tensions, avec quelques brèves périodes d'accalmie. Le monde catholique congolais constituait un

⁶ Busugutsala Gandyi Gabudisa, *Politiques éducatives au Congo-Zaïre. De Mobutu à Léopold II*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.152.

adversaire aussi redoutable que des partis politiques d'opposition en démocratie, par l'audience dont il pouvait se prévaloir non seulement au niveau national mais aussi au niveau universel.⁷

Après l'élimination des oppositions politiques, le monde catholique congolais restait un foyer d'opposition qu'il fallait anéantir c'est-à-dire la hiérarchie catholique, les étudiants, les mouvements de jeunesses catholiques et même de la population. La sécularisation de l'enseignement, la suppression des mouvements de jeunesses catholiques intégrés dans la JMPR, la répression des mouvements étudiants (entre 1969 et 1970), la création de l'Université Nationale du Zaïre et l'insertion des étudiants dans la JMPR visaient à affaiblir le monde catholique congolais.

C'est en 1972 que se déclenche le grand affrontement entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu autour de l'idéologie de l'authenticité. Le monde catholique congolais met en question l'authenticité proclamée par le régime. Après avoir éliminé toutes les oppositions politiques, le régime cherche à anéantir le monde catholique congolais, en particulier son Institution, qui restait le bastion de résistance à son idéologie de l'authenticité africaine. Ainsi, le régime tente de limiter l'influence du monde catholique congolais sur certains secteurs de la vie nationale, en l'occurrence l'enseignement (sécularisation de l'enseignement) et la jeunesse (suppression des mouvements de jeunesse qui passent sous le contrôle du Parti). L'université catholique Lovanium devient une institution d'Etat. Le Parti doit implanter des cellules dans les séminaires et autres maisons de formation du clergé. La tendance du régime est d'intégrer toutes les structures du pays, même l'Eglise-Institution, à son idéologie. La sécularisation de l'enseignement achève la radicalisation de la doctrine du régime. Mais la rétrocession des écoles aux confessions religieuses (en 1977), à la suite du désastre de la gestion de l'enseignement par l'Etat, met fin au grand affrontement entre l'Etat et le monde catholique congolais.

A la suite des crises militaires de 1977 et 1978, et du discours sur le mal zaïrois, la hiérarchie catholique publia une déclaration, '*Appel au redressement de la Nation*' (juillet 1978), dans laquelle elle dénonçait les causes du mal zaïrois et proposait des remèdes. Pour la première fois, le principe du Parti unique était remis en cause. Ici se situe le vrai combat pour la démocratie. En 1981, le Comité Permanent des Evêques publie un document dénonçant des faits de violation des droits humains les plus fondamentaux. Cette déclaration

⁷ André Huybrechts et alii, *Du Congo au Zaïre 1960-1980. Essai de bilan*, CRISP, 1980, p.155 ; Colette Braeckman et alii, *Congo-Zaïre. La colonisation- l'indépendance. Le régime Mobutu et demain ?* Bruxelles, GRIP-Informations, 1990, p.108.

des évêques, intitulée '*Notre foi en l'homme, image de Dieu*', dure et sévère, ne ménage pas ses critiques envers les autorités politiques zaïroises. Ce document d'Eglise a des allures politiques et n'est pas le premier ni le dernier du genre. Par cette lettre pastorale, les évêques tiennent à rappeler à nouveau le besoin de changement profond des mentalités, au regard de l'accent mis par l'autorité politique sur l' 'année du social' : le délabrement moral accéléré des grands centres ; la gravité du chaos dans l'enseignement, où faute de mieux, le Conseil exécutif s'en prenait aux autorités catholiques pour charger un bouc émissaire ; la dégradation accentuée des domaines médicaux, de la sécurité et du coût de la vie, en face d'une exploitation éhontée. Ce document se terminait par un appel réitéré à un redressement individuel et structurel, mais fondamentalement à un renouveau de la conscience individuelle de chaque citoyen.

A la fin de la guerre froide, dans la foulée du changement du système international, la situation politique intérieure du Congo évolua en une contestation permanente du régime Mobutu. Partout en Afrique, les pays s'engageaient dans le processus de démocratisation des institutions qui devait aboutir à des élections de nouveaux dirigeants. Le régime Mobutu devait changer. Néanmoins, le changement annoncé n'était pas l'aveu de l'échec mais une stratégie pour s'adapter au nouvel ordre international. D'anciens barons du régime se convertirent en opposants au régime qu'ils avaient servi pendant trois décennies.

En mars 1990, l'épiscopat du Congo (Zaïre à l'époque), dans son mémorandum au Chef de l'Etat, exprima l'idée d'un débat public à l'échelon national au cours duquel toutes les institutions chargées du gouvernement de l'Etat et de la gestion de la chose publique seraient soumises à une évaluation sans complaisance et à un nouvel examen. Les laïcs chrétiens catholiques, se réappropriant le discours de la hiérarchie, prirent leurs responsabilités en réclamant un changement radical. Les Communautés Chrétiennes de Base ou Communauté Ecclésiale de Base (CEB), créées par le cardinal Malula pour favoriser une évangélisation en profondeur, pour une présence de l'Eglise dans le monde, pour un enracinement plus profond de foi chrétienne dans les mentalités des fidèles⁸, furent, et sont encore aujourd'hui, des lieux de réflexion et d'action qui échappèrent à l'emprise du Parti unique. La CEB est un lieu de vie en commun des fidèles se reconnaissant membre d'une même famille avec un même idéal. De la communauté de prière, elle est devenue un lieu de la transformation de la société. Ces Communautés Chrétiennes de Base constituèrent

⁸ Actes de la VI^e Assemblée Plénière de l'Episcopat du Congo, Secrétariat Général de l'Episcopat, Léopoldville 1961.

des noyaux de la Société Civile en République Démocratique du Congo. Le monde catholique congolais se rallia à l'opinion nationale et internationale qui estimait que le régime à Parti unique était déphasé, la menace de l'implosion du pays face au tribalisme ayant été écartée. En plus, le Mouvement Populaire de la révolution (MPR), le Parti unique, n'avait pas atteint ses objectifs, en s'écartant de l'esprit de sa charte, le Manifeste de la N'Sele. Le MPR ne devait plus être l'unique Parti et le Parti dominant. La nécessité s'imposait du retour au pluralisme politique au Congo.

Le thème a fait l'objet de plusieurs publications dans des sens divergents, ces dernières années : Jean-Bruno Mukanya Kaninda-Muana, *Église catholique et pouvoir au Congo/Zaire* ; Wamu Oyatambwe, *Eglise catholique et pouvoir au Congo-Zaire. La quête démocratique* ; Clément Makiobo, *Église catholique & Mutations socio-politiques au Congo/Zaire. La contestation du régime Mobutu* ; Louis Ngomo-Okitembo, *L'engagement politique de l'Eglise catholique au Zaire*, etc. Ces travaux montrent une réalité plus dense et plus complexe que notre projet. Un constat général se dégage, celui de l'engagement de l'Eglise-Institution en politique. Cet engagement politique a parfois été interprété comme une volonté de conquérir le pouvoir. Un des auteurs susmentionnés reproche au monde catholique congolais de n'avoir pas renversé le régime.

L'objet de la présente thèse est d'établir le pourquoi de cet engagement à savoir la lutte pour la démocratie, une démocratie à la fois participative et représentative, pour un changement du système et des mentalités. La crise congolaise étant une crise de l'homme, c'est l'homme congolais qu'il faut changer. La thèse voudrait en même temps souligner que le monde catholique congolais est le pionnier de cette lutte au Congo-Kinshasa. En particulier l'opposition du monde catholique congolais est d'être une force politique et de représenter un contre-pouvoir réel sans vouloir conquérir le pouvoir. Dans un régime où l'opposition structurée n'est pas parvenue à s'enraciner, le monde catholique congolais s'est constitué en une force politique qui défie le régime, demandant des comptes à l'autorité, interpellant les dirigeants et exigeant un Etat de Droit. L'engagement politique ou la prise de position dans le domaine politique de la hiérarchie catholique ou du clergé en général ne constitue pas une ingérence dans les affaires qui ne le concernent pas. Les évêques et le clergé interviennent sur le champ politique en tant que citoyens exerçant leurs droits civiques. De complice du pouvoir colonial, de l'opium du peuple, dont on l'a qualifiée, l'Eglise-Institution est devenue l'éveilleuse du peuple. Cette étude cherche donc à établir, à travers l'attitude du monde catholique congolais, que le système politique de Mobutu n'a

pas rencontré un assentiment populaire et que la suppression de l'opposition institutionnelle n'a pas préservé le pouvoir de toute contestation intérieure.

Sous le régime Mobutu, des contestations se sont manifestées sous diverses formes. Sur le plan interne, la crise économique et l'effondrement de l'appareil de l'Etat sont des éléments de l'émergence de la contestation politique interne et externe qui imposent au dictateur de changer sa politique. Sur le plan international, la nouvelle géopolitique des années 1990 est hostile à toute forme d'autoritarisme et de plus, l'intérêt stratégique du Zaïre de Mobutu diminue aux yeux de ses amis et alliés occidentaux, en particulier américains.

En 1966-1967, des ex-gendarmes katangais en garnison à Kisangani se mutinent contre le régime. La reprise des activités des partis politiques à la fin du quinquennat du nouveau régime réveille les vieilles oppositions en vue des élections de 1970. Le désastre économique des années 1970 provoque un malaise social qui s'exprime dans des revendications diverses. Les oppositions pacifiques et violentes resurgissent. Ce sont : l'opposition des treize parlementaires, les deux guerres du Shaba (1977 et 1978) et les deux guerres de Moba (1984 et 1985), les manifestations des étudiants, les grève des fonctionnaires. Ces oppositions visaient à prendre le pouvoir. Après le discours historique de Mobutu du 24 avril 1990 mettant fin à la Deuxième République, une opposition se met en place. Mais ces oppositions ne sont pas parvenues à changer le régime.

Le monde catholique congolais se fait la voix du peuple qui réclame ses droits fondamentaux. Il ne peut, en vertu de droits fondamentaux du peuple, laisser faire un régime politique qui ne remplit pas son devoir d'assurer la sécurité et le bien-être du peuple congolais. La réaction du monde catholique congolais a atténué les élans dictatoriaux du régime qui a fléchi par moments. Enfin, cette analyse soutient que la longévité du régime tient à la fois aux facteurs internes et externes. A l'interne, les causes sont multiples. La coloration nationaliste qu'il s'attribua dans les premières années attira la sympathie de l'opinion intérieure et africaine. La réhabilitation de Lumumba proclamé héros national, le 30 juin 1966, le quinquennat que se donna le nouveau pouvoir pour redresser le pays que les cinq précédentes années avaient conduit à la ruine, confirmait cet élan nationaliste. La stabilité du régime tenait aussi à l'instabilité des institutions et à la précarité des titulaires (politique de chaises musicales), quelle que soit leur importance, hormis le Chef de l'Etat. Les dirigeants de la Deuxième République étaient convaincus que c'est par la grâce du chef de l'Etat, Mobutu, qu'ils devenaient membres du Gouvernement, du Parlement et cadres du parti. Aussi ont-ils perfectionné les mécanismes de pérennisation du pouvoir de Mobutu.

La première décennie (1965-1974) du régime fut celle de la stabilité politique. Le système de redistribution instauré par le régime et la répression de toute opposition contraignaient à la soumission. Sur le plan externe, le contexte international de l'époque, celui de la guerre froide en est un. Dès 1960, Mobutu bénéficia du soutien occidental.

Nous avons préféré l'expression '*Monde catholique congolais*' à '*Eglise catholique congolaise*', en entendant par Monde catholique congolais l'action de l'Eglise catholique congolaise et son influence dans la société congolaise.

L'évangélisation à la fin du 19^e siècle s'inscrivait dans une idéologie assimilationniste. Les Pères Blancs voulaient fonder un royaume chrétien au cœur de l'Afrique tandis que les Jésuites créèrent des villages chrétiens. C'est dans cette optique que s'ouvrirent des catéchuménats, des fermes-chapelles ou écoles-chapelles, la formation des chrétiens indigènes étant un préalable à la survie de l'activité missionnaire. Cette formation intensive des catéchumènes exige un séjour prolongé à la mission où s'apprend le changement des mentalités, de comportement et de l'être.

La communauté chrétienne que les missionnaires envisageaient de créer supposait un véritable laïcat, une élite catholique susceptible de prolonger sur la sphère politique les valeurs chrétiennes. Les Congolais devaient être préparés à assumer les responsabilités politiques de leur pays. Après avoir préparé le clergé indigène dans les séminaires, des écoles primaires, des humanités et enfin l'université furent ouvertes pour la formation des laïcs. Ainsi est né le monde catholique congolais. Depuis l'époque coloniale, le monde catholique congolais a eu une influence sur l'Etat. Ce monde est encore aujourd'hui massivement représenté dans l'espace congolais. L'essentiel des cadres moyens et supérieurs, entre 1960 et 1980, a fortement subi l'influence du catholicisme. Certains dirigeants de la Deuxième République ne cachaient pas leur appartenance au monde catholique congolais, en commençant par Mobutu lui-même, et l'on comptait parmi eux des anciens élèves des écoles catholiques, formés par les missionnaires.

Par monde catholique congolais, nous entendons l'Eglise-Institution avec ses membres (la hiérarchie, le bas clergé et les laïcs) et ses œuvres à travers lesquelles elle agit sur la société congolaise. Les laïcs chrétiens participent activement dans les institutions du pays avec une vision chrétienne catholique. Les évêques ne veulent pas se substituer aux autorités politiques mais leurs déclarations sont un appel au sens de la responsabilité pour une meilleure gestion du bien commun. Les laïcs chrétiens traduisent les messages des évêques en action politique.

Ce monde catholique congolais est mieux saisi dans ces lieux d'influence où il marque sa présence, particulièrement dans le domaine de l'éducation, dans le domaine médical et par ses réalisations économique-sociales.

L'Education

Outre un réseau d'écoles primaires et secondaires, le monde catholique est présent aussi dans l'instruction des masses populaires et la formation de l'élite. Il se trouve en situation de domination en matière d'enseignement grâce aux subsides de l'Etat. Son réseau d'enseignement intégré dans l'enseignement national couvre encore tout le pays et représente près de 60% des écoles congolaises.

La Santé

Le monde catholique congolais a toujours considéré le domaine médical comme faisant partie de sa mission d'évangélisation et d'humanisation. Les œuvres médicales constituent un réseau important groupant hôpitaux, maternités et dispensaires dépendant des missions catholiques. La couverture médicale figurait parmi les objectifs de Léopold II à la Conférence de Géographie de Bruxelles en 1876. Il envisageait de créer des postes médicaux. En 1889, le premier hôpital était construit à Boma. En 1899, le premier laboratoire était installé à Léopoldville et en 1906, l'école de médecine tropicale s'ouvrait à Anvers, cependant que les premiers cours étaient donnés aux auxiliaires congolais.

L'assistance médicale a couvert progressivement le Congo d'un réseau dense de dispensaires. En milieux ruraux, les dispensaires étaient parfois complétés par des centres de traitement là où existaient encore des grandes endémies tropicales telles que la lèpre ou la maladie du sommeil. Une médecine préventive fut développée pour combattre les grandes endémies : la tuberculose, la lèpre, la trypanosomiase. Le paludisme répandu dans toutes les provinces du Congo fit un recul sous l'action de diverses campagnes de contrôle.

La plupart de ces œuvres sanitaires étaient, comme les écoles, gérées par les missions catholiques avec les subsides de l'Etat et grâce aux compétences de nombreuses congrégations religieuses, particulièrement les Franciscaines de Marie et les Sœurs de la Charité de Gand.

Après l'indépendance, ces efforts furent poursuivis. Depuis 1971, le Bureau des Œuvres Médicales, mandaté par la Conférence Episcopale du Congo, fut créé et obtint l'agrément par l'Etat de ses formations médicales et le paiement régulier de son personnel

religieux au 1^{er} décembre 1980. Le Bureau d'Œuvres Médicales vise à promouvoir la participation effective des bénéficiaires de l'action médicale, à partir de laïcs engagés dans des communautés de base, à augmenter l'accessibilité aux soins et à intégrer de plus en plus l'action sanitaire et médicale dans une action globale de développement intégral.

Les réalisations socio-économiques

Elles constituent une zone d'influence du monde catholique : les activités du développement comprennent plutôt les centres de recherches ou d'animation, des coopératives, des écoles de formation des cadres, des foyers de jeunes et des centres sociaux.

L'assistance sociale fut le premier objectif de l'œuvre civilisatrice. Celle-ci était envisagée dans les limites de l'organisation sociale et économique existante, sous l'angle d'une aide inspirée du souci primordial de fournir à la population les règles et les méthodes d'une vie humaine digne. L'assistance sur le plan de la santé devait être accompagnée de l'éducation élémentaire de la femme, celle-ci étant partout le nœud vital de la civilisation : apprendre à préparer convenablement les repas, à se loger décemment, fût-ce avec de pauvres moyens, à soigner les enfants, à observer les règles élémentaires de l'hygiène, à utiliser raisonnablement les ressources. Les congrégations religieuses ouvrirent des foyers sociaux à cet effet.⁹ Les missionnaires, spécialement les frères, ont formé de nombreux ouvriers : maçons, menuisiers, charpentiers, mécaniciens, chauffeurs, jardiniers, cuisiniers. Ainsi la situation matérielle des habitants commença à s'améliorer. L'habitat changea avec des constructions en matériaux durables. Les maisons furent souvent équipées de meubles de tout genre.

Les missionnaires donnèrent aux hommes le sens de leurs responsabilités en tant que chefs de famille, leur inculquant le goût du travail, le respect de la personne humaine, spécialement de la femme. Ils travaillèrent au développement d'une économie congolaise saine, à travers les échanges commerciaux. Les indigènes abandonnèrent progressivement les formes traditionnelles du troc. Ils s'habituerent à vendre aux Européens des vivres, de l'ivoire, du caoutchouc, du copal, etc. pour leur acheter, en retour, des étoffes, des ustensiles ménagers, des instruments aratoires.¹⁰ Des commerces à l'occidental furent ouverts

⁹ Dr J. J. Spaey, Assistance sociale et civilisation in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p.108-113.

¹⁰ Dr L. Mottoulle, Les Missions et le développement économique du Congo in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p. 41-45.

(boutiques des missions) pour aider la population à se procurer toute sorte d'articles à des prix abordables.¹¹

En 1969, le Bureau de Développement (B.P.D.) de la Conférence Episcopale du Congo fut créé au sein de la Commission Episcopale pour le Développement (C.E.D.). L'objectif est d'encourager et de guider les initiatives dans le domaine de développement et de donner une aide technique, pour l'élaboration, la réalisation, le contrôle et l'évaluation d'un projet. C'est ce bureau qui est officiellement mandaté par la Conférence Episcopale du Congo pour présenter les projets de développement aux organismes d'entraide. Les missionnaires se sont occupés aussi de l'entretien des routes, des bacs et des ponts, à titre de suppléance.

Le Centre d'Action pour Dirigeants et Cadres d'Entreprises au Congo (CADICEC)

En 1956, les Jésuites créèrent à Kinshasa le Centre d'Action pour Dirigeants et Cadres d'Entreprises au Congo (CADICEC). Cette association sans but lucratif fut reconnue par l'ordonnance présidentielle n°80/130 du 30 avril 1980 (Journal Officiel du 1^{er} janvier 1980, p.63). Depuis 1973, le CADICEC est affilié à l'Union Internationale des Patrons Chrétiens d'Entreprises. Le CADICEC est un centre où les dirigeants d'entreprise s'interrogent, échangent leurs idées et s'efforcent de mettre en commun leurs expériences. Il est activement engagé dans les domaines des formations professionnelles, tests de sélection des candidats à l'embauche, édition et publication, gestion de la bibliothèque, etc.

Le CADICEC a déjà formé plus de 5.000 gestionnaires de petites et moyennes entreprises, et plus de 1.000 agents et cadres de grandes entreprises et missionnaires employeurs. Plus de 50.000 candidats ont été soumis aux tests de sélection à l'embauche pour le compte des institutions publiques ou privées. Le CADICEC a organisé, à la demande de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les tests de recrutement des agents électoraux permanents sur toute l'étendue de la République.

Le Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale (CEPAS)

Le CEPAS a été créé en janvier 1965 à Kinshasa, à l'initiative d'un groupe de Jésuites spécialisés en sciences économiques et sociales. Cette œuvre sociale s'est assignée comme mission de travailler à la promotion de la justice et à un développement humain,

¹¹ Correspondance avec Mgr Pierre Bouckaert, le 17 avril 1989.

intégral et solidaire en République Démocratique du Congo par ses analyses, ses recherches et ses actions conséquentes. Le CEPAS est l'éditeur de la revue Congo-Afrique lue à travers le monde.

La Presse

Le monde catholique, par ses médias, a une emprise sur l'opinion publique. L'imprimerie occupa une place importante dans l'œuvre missionnaire au Congo, ce qui facilita la diffusion des écrits et de la pensée.

La presse missionnaire, à côté de la tendance proprement religieuse de l'action missionnaire, souligne davantage l'aspect de la justice sociale comme faisant partie de sa mission évangélisatrice. C'est la principale raison qui a poussé le régime Mobutu à supprimer en 1972 la plupart des publications catholiques. Le lieu n'est pas indiqué de citer toutes ces publications. Nous mentionnerons, dans les pages qui suivent, la revue Afrique Chrétienne. Toutefois, nous ne pouvons pas passer sous silence la revue Congo-Afrique éditée au CEPAS par les Jésuites.

C'est à l'aube de l'indépendance, en 1961, que les Jésuites créent la revue Documents pour l'Action, un périodique destiné aux laïcs engagés dans la société. Son éditorial inaugural de janvier 1961 annonçait déjà son programme : 'Au service de la Nation'. On pouvait lire : « *A cette époque des bouleversements, proclame le premier éditorial, au moment où tant de problèmes graves se posent à notre pays, les cahiers que nous vous présentons aujourd'hui, voudraient apporter une contribution à l'œuvre qui réclame toutes nos énergies : la grandeur et la prospérité du Congo* ».

La revue Documents pour l'Action a une orientation catholique : « *Si tous les Congolais cultivés ont un devoir particulier de consacrer leurs meilleures forces au bien commun de leur patrie, parmi eux, les vrais catholiques y sont davantage tenus* ». ¹²

La revue Documents pour l'Action passe sous la responsabilité du CEPAS à la création de celui-ci en 1965. L'année suivante, Documents pour l'Action porte un nouveau nom, Congo-Afrique. Lorsque le Congo deviendra Zaïre en 1971, Congo-Afrique s'adapte pour devenir Zaïre-Afrique jusqu'en 1997 quand le régime Mobutu tombe et le nom Zaïre disparaît. La revue retrouve alors son ancien nom de Congo-Afrique. Sa mission est de

¹² André Cnockaert, La revue-Zaïre-Afrique. Trente ans de chronique littéraire in Marc Quaghebeur, *Papier blanc, encre noire, cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda et Burundi)*, volume 2, Bruxelles, éditions labor, 1992, p. 519-536.

traiter de questions d'ordre social, économique et culturel du Congo et de l'Afrique. Les analyses que Congo-Afrique propose aident le laïc, engagé dans la vie publique, à se former une personnalité équilibrée, capable de porter sur les faits un jugement personnel et d'agir efficacement dans son secteur.

Grâce à ces lieux d'influence susmentionnés et à ses membres laïcs guidés par le clergé et la hiérarchie, l'Eglise catholique congolaise constitue un monde qui devient une force dans la société congolaise et un contre-pouvoir qui interpelle le régime. Dans cette thèse, nous allons traiter de cet aspect de contre-pouvoir.

Cette problématique de contre-pouvoir est abordée à partir de la collecte des données dans les sources diverses et variées. Parmi les sources écrites, les Archives du Service Public Fédéral au Ministère des Affaires Etrangères belge (la correspondance politique, les rapports hebdomadaires, trimestriels et annuels de l'ambassade de Belgique à Kinshasa, les dossiers sur la politique intérieure, sur l'opposition au régime, sur les relations Eglise-Etat au Congo-Kinshasa) constituent des sources précieuses. Elles donnent des détails des événements en temps réel sur la situation politique du Congo dominée souvent par les relations tendues entre le régime Mobutu et le monde catholique congolais. Les sources diplomatiques belges couvrent la période allant de 1960 à 1988. Elles sont complétées par les Archives du Musée Royal de Tervuren à la Section d'Histoire du Temps Présent, les documents d'Archives de la Province d'Afrique centrale de la Compagnie de Jésus au Congo, les documents d'Archives de la Conférence Episcopale du Congo et par une abondante littérature sur l'Eglise et l'Etat en RDC. Il existe de nombreux ouvrages sur le Congo, spécialement sur les relations Eglise-Etat sous la Deuxième République. Nous nous baserons, entre autres, sur le discours socio-politique de l'Eglise catholique au Congo (1956-1998), textes rassemblés et présentés par Léon de Saint Moulin et Roger GAISE N'Ganzi, Kinshasa 1998, les 'Œuvres complètes du cardinal Malula', Kinshasa, 1997, sous la direction de Léon de Saint Moulin, les Archives du Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS) comme la revue Congo-Afrique. D'autres sources écrites à exploiter seront les périodiques de l'époque qui ne paraissent plus aujourd'hui comme 'Afrique Chrétienne', 'Etudes Congolaises', 'Afrique Action' et d'autres publications ainsi que des coupures de journaux. Depuis l'indépendance, la hiérarchie catholique a produit, soit comme groupe soit comme membre individuellement, un nombre considérable de documents en rapport avec la situation du pays.¹³

¹³Voir bibliographie.

Les sources orales sont constituées d'interviews réalisées au Congo et en Belgique avec des personnalités, témoins de cette période, membres de la hiérarchie et du clergé, des laïcs catholiques qui ont été responsables des groupes de réflexion et membres du Comité Laïc de Coordination de l'Eglise catholique, qui menaient des actions pour lutter pour le changement sous le régime Mobutu. Beaucoup de témoins ont disparu, d'autres ne sont pas facilement accessibles, d'autres encore ne veulent pas s'exprimer.

La thèse est subdivisée en trois grandes parties :

La première partie étudie la genèse de l'Etat congolais et du monde catholique congolais en situant celui-ci dans l'Etat et en soulignant son importance et son influence sur cet Etat. La deuxième partie analyse l'évolution de la politique générale du régime Mobutu. Durant les cinq premières années du nouveau régime, le monde catholique apporta son soutien au régime dont la pensée politique était centrée sur le développement économique et social à partir des valeurs ancestrales. Mais l'évolution du régime trahissant son projet, détériora les relations avec le monde catholique congolais. Celui-ci dénonça les tendances dictatoriales du régime que cachait la politique de l'authenticité (revalorisation des valeurs ancestrales). A la fin des années 1980, le régime Mobutu s'adapta aux changements de la géopolitique internationale. Le monde catholique congolais exigea un changement en profondeur du système qui impliquait l'alternance au pouvoir. Les laïcs catholiques contestèrent ouvertement le régime. Tel est l'objet de la troisième partie.

PREMIERE PARTIE : LE MONDE CATHOLIQUE

CONGOLAIS DANS L'ETAT CONGOLAIS

Le monde catholique a toujours eu une influence et une importance capitales dans le fonctionnement de l'Etat au Congo. Dès les origines de l'Etat, le monde catholique est présent dans ses instances.

CHAPITRE PREMIER : GENESE DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO

I. LES AMBITIONS DE LEOPOLD II

1. L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE (A.I.A.)

L'E.I.C fut l'initiative personnelle de Léopold II dont les ambitions suscitèrent beaucoup plus de méfiance que d'enthousiasme en Belgique. Emile BANNING, conseiller de la première heure de Léopold II, écrivait dans *Notes sur ma vie et mes écrits*, cité par Pierre Joye et Rosine Lewin : « *Pour les hommes politiques de 1876, une entreprise coloniale était un non-sens en soi et, au point de vue belge, une dangereuse utopie* ».¹

Le but du Roi, dès l'origine, fut de procurer une colonie à la Belgique. Avant de devenir roi, le duc de Brabant a beaucoup voyagé. Il a visité l'Italie, l'Autriche, l'Egypte, la Grèce, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, les Indes, la Chine. Plus que du tourisme pour combler ses loisirs, ces voyages étaient en réalité des missions de prospection.² Le futur Léopold II était un voyageur-géographe à l'esprit scientifique des géographes de son époque.³ Il dévoila son intérêt pour l'expansionnisme le 17 février 1860 lors d'un discours au Sénat.⁴

¹ Pierre Joye et Rosine Lewin, *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Société Populaire d'Editions, 1961, p. 9.

² Luc Croegaert, L'Action culturelle des missionnaires catholiques au Congo belge in Marc Quaghebeur, *Papier blanc, encre noire. Cent ans de littérature francophone en Afrique centrale Zaïre, Rwanda et Burundi*, Bruxelles, Cellule 'Fin de siècle', 1992, p. 243

³ Vincent Dujardin, Valérie Rosoux, Tanguy de Wilde, *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine 2009, p.89

⁴ Pierre-Luc Plasman, *Léopold II, potentat congolais. L'action royale face à la violence coloniale*, Bruxelles, Racine, 2017, p. 9.

Après des tentatives sans succès au Proche-Orient, le Roi va tenter sa chance en Afrique. Ce continent commençait à révéler son mystère. Durant quatre siècles d'esclavage, les Européens n'avaient fréquenté que les côtes de l'Afrique si bien qu'au milieu des années 1870 ce continent était mal connu des puissances européennes bien qu'avant cela il y eût quelques initiatives individuelles. Mais à l'aube du 19^e siècle, l'Afrique attire de plus en plus l'attention du monde. Un nouvel ordre mondial succédait à l'esclavagisme qui perdait sa prépondérance dans les économies occidentales d'outre-mer.

⁵ Beaucoup de missionnaires, surtout protestants anglais, encouragèrent l'exploration de l'Afrique pour mettre fin à la traite des Noirs. Les horreurs du commerce des esclaves ne pouvaient être effacées que par un commerce légitime. L'abolition du commerce des Noirs amena les commerçants à rechercher des produits de remplacement : l'huile, l'arachide, la gomme, l'ivoire. De 1870 à 1880, l'exploration de l'Afrique progressa : on découvrit des richesses intéressantes, or et diamants d'Afrique du Sud, cuivre de Rhodésie.⁶ Léopold II suivait avec une attention particulière les explorations en Afrique centrale.⁷

Les explorations de Burton, Speke, Baker, Livingstone, Stanley, Cameron furent inspirées par des considérations de caractère scientifique et de propagande religieuse. De nouvelles perspectives s'ouvraient au plan scientifique puisque beaucoup de problèmes géographiques en suspens commençaient à recevoir des éléments de solution. Mais aussi humanitaires, car le public européen, sensibilisé à l'esprit abolitionniste de l'Angleterre et des Etats-Unis, découvrit avec stupeur la réalité toujours vivante d'un esclavage qu'il s'imaginait déjà enrayé. Léopold II comprit que le moment était venu de réaliser ses ambitions et qu'il pouvait s'intéresser à ces contrées sans causer préjudice à personne, en gardant les secrets de ses pensées. Il avait déjà, à ce moment, un plan colonial bien défini et un objectif lointain à long terme, mais les idées n'étaient pas encore claires.⁸ Il envoya à Paris, en 1875, des représentants au Congrès Géographique International où l'explorateur et navigateur Savorgnan de Brazza intervint avant de s'embarquer pour l'Ogooué au Gabon. Les travaux de ce Congrès inspirèrent

⁵ Jean-Luc Vellut, 2017, p. 21.

⁶ Guy Vanthemsche, *La Belgique et le Congo. Nouvelle Histoire de Belgique. Empreinte d'une colonie 1885-1980.*, Bruxelles, Editions Complexe, 2007, p. 35.

⁷ Guido De Weerd, *L'Etat Indépendant du Congo. A la recherche de la vérité historique*, Bruxelles, Editions Dynamédia, 2017, p. 26.

⁸ Luc Croegaert, *L'Action culturelle des missionnaires catholiques au Congo belge* in Marc Quaghebeur, *Papier blanc, encre noire. Cent ans de littérature francophone en Afrique centrale Zaïre, Rwanda et Burundi*, volume 1, Bruxelles, éditions labor, 1992, p. 243-269.

Léopold II qui n'hésita pas à organiser, chez lui, au palais de Laeken, du 12 au 14 septembre 1876, une Conférence Géographique Internationale. Il y invita des explorateurs et des géographes, des techniciens dont la plupart avaient déjà œuvré sur le terrain. Les débats aboutirent à la création, le 6 novembre 1876, de l'Association Internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique (A.I.A.) dirigée par le Roi dont les objectifs essentiellement humanitaires : '*ouvrir le centre du continent africain aux efforts de la civilisation européenne et combattre l'esclavage*'. Dans son discours si remarqué, le Roi ne mentionna pas explicitement sa véritable motivation : la création d'un nouvel Etat en Afrique centrale. L'A.I.A. comprenait un comité exécutif présidé par Léopold II et des comités nationaux, dans chaque pays affilié, qui devaient participer à la promotion des objectifs de l'Association et à la collecte des moyens nécessaires à leur réalisation.⁹

Le caractère scientifique et humanitaire de l'entreprise évitait de déchaîner les appétits de pays en quête de colonies et de provoquer de sourdes résistances ou de faire éclater des conflits. En plus, Léopold II savait que l'opinion belge n'était pas mûre pour une entreprise coloniale. Il avançait qu'il était opportun que la Belgique, qu'il présentait comme Etat central et neutre, prenne des initiatives en vue de « *planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale* ». ¹⁰

En réalité, ce n'était pas tant la découverte de l'intérieur de l'Afrique ni l'abolition de la traite qui étaient sa préoccupation principale, qu'une organisation supranationale qu'il pouvait manœuvrer à sa guise de façon à prendre pied fermement au centre de l'Afrique pour réaliser son rêve d'expansion, qui était aussi celui de son père, de donner une colonie à la Belgique. ¹¹

2. LES RIVALITES ENTRE LES PUISSANCES ET LA CREATION DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO

Entre-temps, la question africaine lancée par Léopold II à la conférence de géographie de Bruxelles avait évolué, prenant dans les divers pays qui en poursuivaient pratiquement la solution, un aspect nettement politique. Les comités nationaux de l'A.I.A.,

⁹Guido De Weerd, 2017, p. 26-27 ; Pierre Jentgen, *La Terre belge du Congo. Etude sur l'origine et la formation de la colonie du Congo Belge*, Bruxelles, Bolyn 1937, p. 36-37.

¹⁰Jean-Luc Vellut, 2017, p. 36.

¹¹ Robert Cornevin, *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*, Bruxelles/Paris, Hayez/Académie des sciences d'Outre-mer, quatrième édition revue et augmentée, Paris, 1989, p.132.

au lieu de lutter pour la réalisation d'un idéal commun, scientifique et humanitaire, s'étaient orientés vers des fins d'intérêt national. Dans l'ombre couvait le partage de l'Afrique centrale. L'exploration de Böhm et Reichard fut le prélude de la prise de possession de l'Est africain par l'Allemagne ; celles de Savorgnan de Brazza jetèrent les bases de la colonie du Congo et du Gabon. Le Portugal inquiet de tous ses remue-ménage revendiqua ses droits historiques sur les découvertes faites par Diego Cao (1484). Le Roi saisit l'occasion pour faire entrer ses projets dans leur troisième phase, celle à prédominance politique.¹²

Le refus de la Grande Bretagne de s'intéresser à la retentissante expédition africaine de Stanley (1874-1877) fut une aubaine pour Léopold II qui s'attacha les services de l'explorateur.¹³ Les découvertes de Stanley avaient fait naître chez le roi des projets grandioses dont la réalisation nécessitait son expérience et son concours. Léopold II chargea Stanley de poursuivre en toute hâte l'occupation du bassin du Congo et d'en achever son organisation administrative et politique.¹⁴

A partir de 1879, Stanley accompagné d'autres Européens pénétrèrent toujours plus profondément dans la région autour du fleuve Congo et fondèrent des postes, d'abord sous l'étendard du comité de l'A.I.A., ensuite sous celui de l'Association Internationale du Congo, le nouvel organisme qui succéda au premier. Léopold II qui dirigeait ces expéditions depuis Bruxelles, entretenait la confusion entre ces deux organismes dans le but de dissimuler ses motifs purement commerciaux. Le Roi était plus intéressé à obtenir des monopoles commerciaux qu'à établir une quelconque souveraineté politique.¹⁵ Stanley opérait sous le couvert de l'Association Internationale du Congo qui avait adopté le drapeau de l'A.I.A., étoilé d'or.¹⁶

Vers 1882, le changement du contexte international obligea Léopold II à adopter une nouvelle stratégie. L'explorateur Savorgnan de Brazza concluait des accords avec des chefs africains qui reconnaissaient la souveraineté française dans la région de l'embouchure du fleuve Congo. Léopold II cherchait alors à établir une entité politique qui mettrait à l'abri ses activités commerciales.¹⁷ Stanley devait, par des traités conclus avec les rois indigènes, s'assurer de l'acquisition des terres et du droit de souveraineté.

¹² Pierre Jentgen, 1937, p. 26.

¹³ Guy Vanthemsche, 2007, p. 35.

¹⁴ *Ibidem*, p. 27.

¹⁵ *Ibid.* p. 35.

¹⁶ Pierre Jentgen, 1937, p. 27.

¹⁷ Guy Vanthemsche, 2007, p. 35-36.

En même temps, l'A.I.C. cherchait à se faire connaître comme entité politique tant par les chefs africains que par les puissances occidentales.¹⁸

Le 23 novembre 1882, Stanley s'embarqua de nouveau pour l'Afrique. Il arriva à Banana le 14 décembre 1882. Entre 1882 et 1884, Stanley occupa le bassin de l'Afrique Centrale à partir de la ligne de base de Léopoldville-Vivi, au Nord vers le bassin du Kwilu-Niari, à l'Est vers le Stanley Falls, au Sud-Est vers la région du Kwango-Kasaï. Des chefs indigènes accordèrent à l'A.I.C. des cessions territoriales et des droits de souveraineté sur base des traités.¹⁹ On peut donc parler déjà de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.). Mais pour entrer dans le concert des entités dignes de ce nom, l'E.I.C. avait besoin de la reconnaissance des autres Etats. C'est là que Léopold II fit preuve de son talent de diplomate qui sait exploiter ses atouts.

La création de l'E.I.C. fut laborieuse : les prétentions territoriales de Savorgnan de Brazza, les manœuvres politiques de Bismarck, les appétits coloniaux de l'Angleterre, etc., furent autant de facteurs hostiles que le roi dut combattre et dont il sut triompher.²⁰ Ce n'était un secret pour personne en Europe que Léopold II avait des velléités politiques au Congo. Les négociations politiques allaient de pair avec les prises de possession et l'occupation effective. Le roi réalisa vite la nécessité de faire reconnaître ses possessions par les puissances.²¹

La reconnaissance par les Etats-Unis, le 22 avril 1884, fut le premier succès sur ce terrain difficile. Quelques mois plus tard, l'Allemagne signait une convention avec l'A.I.C. et lui reconnaissait un territoire. Sur la carte que Bismarck avait jointe à cet accord, les limites reconnues par l'Allemagne suivaient la ligne de faite du bassin du Congo, amputé toutefois de ses limites méridionales jusqu'alors mal connues, et elles s'étendaient jusqu'à l'ouest du lac Tanganyika. Celui-ci ainsi que la zone frontière afro-arabe (Maniema et Nyangwe) restaient ainsi attachés à l'hinterland de la côte orientale, destinée à devenir une sphère d'influence allemande.²² Les relations restaient tendues avec la France qui adhéra aux projets de de Brazza et avec le Portugal qui n'abandonnait pas ses prétentions historiques sur l'embouchure du Congo, lesquelles prétentions menaçaient l'accès de l'A.I.C. à l'Atlantique.²³

¹⁸ Pierre Jentgen, 1937, p. 27.

¹⁹ *Ibidem*, p. 31.

²⁰ *Ibid.*, p. 101.

²¹ P. van Zuylen, *L'échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, Dessart, 1959, p. 66.

²² Jean-Luc Vellut, 2017, p. 40.

²³ A.J. Wauters, *L'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1899, p. 28.

Les entreprises de Léopold II sur la côte occidentale de l'Afrique et celles menées simultanément par la France sous le couvert de l'A.I.A. déclenchèrent une rivalité. Savorgnan de Brazza avait devancé Stanley sur la rive droite du fleuve. Peu de temps après, l'A.I.C. avait pris sa revanche en s'emparant du Kwilu-Niari sans lequel il était impossible d'exploiter les possessions de de Brazza. Cette situation engendra une sourde hostilité contre le Roi, tant chez les hommes d'Etat que chez les publicistes français, lesquels contestaient la légitimité des acquisitions de l'Association, prétendant qu'étant une société privée, elle n'était pas habilitée à acquérir des droits et à exercer une souveraineté.²⁴ En outre, constatant que l'Association l'avait devancé au Kwilu-Niari, de Brazza va concevoir une manœuvre malhonnête pour établir que le traité Makoko donnait aussi à la France la rive gauche du fleuve.²⁵ L'atmosphère n'était donc pas sereine pour que le Roi pût obtenir la reconnaissance de la France.

La situation se décanta grâce à une manœuvre tacite qui s'était révélée, sans que le roi ne l'ait prévu, un précieux atout stratégique : l'octroi à la France, en avril 1884, du '*droit de préférence*'. La France, en effet, craignait qu'une puissance étrangère se substituât au Congo à l'Association Internationale. Cette crainte était basée sur une appréhension fort répandue en France de voir l'Angleterre mettre la main sur les acquisitions de l'Association. La France était convaincue que l'Angleterre convoitait ces territoires. L'opinion française voyait dans l'entreprise de Léopold II une machination anglaise.

Entretemps, par le traité anglo-portugais du 26 février 1884, l'Angleterre reconnaissait la souveraineté du Portugal sur le littoral et sur les deux rives du Bas-Congo jusqu'à Nioki. Il devenait donc impossible à l'Association d'avoir accès à l'Atlantique. Ce traité venait de confirmer le soupçon que l'Angleterre convoitait les possessions de l'Association Internationale. L'Etat français sollicita de l'Association une promesse formelle de ne céder ses possessions à aucune puissance.²⁶

Léopold II saisit l'occasion au bond pour se rallier la sympathie de la France et, en même temps, mettre en échec de dangereux concurrents. Il accepta l'offre et alla même

²⁴ *Ibidem*, p. 49

²⁵ P. Zuylen, *op.cit.*, p. 64

²⁶ Robert Stanley Thomson, *Fondation de l'Etat Indépendant du Congo. Un chapitre du partage de l'Afrique*, Bruxelles Office de Publicité, Anciens Etabliss. J. LEBEGUE & Cie, Editeurs, 1933, p. 164 ; P. Zuylen, *op.cit.*, p. 82 ; A.J. Wauters, *op.cit.*, p. 28

au-delà, en donnant à la France le droit de préférence, au cas où, contrairement à ses prévisions, les possessions en question seraient aliénées.

Le 23 avril 1884, le colonel Strauch, président de l'Association Internationale du Congo écrivait à Jules Ferry, ministre des Affaires Etrangères de la République française :

*« L'Association Internationale du Congo, au nom des stations et des territoires libres qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée de Niadi-Quillou, déclare formellement qu'elle ne les cédera à aucune Puissance, sous réserve des conventions particulières qui pourraient intervenir entre la France et l'Association pour fixer les limites et les conditions de leur action respective. Toutefois, l'Association, désirant donner une nouvelle preuve de ses sentiments amicaux pour la France, s'engage à lui donner le droit de préférence si, par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions ».*²⁷

Quel était l'objectif de Léopold II en offrant le droit de préférence à la France qui ne l'avait pas demandé ? Le droit de préférence est une menace permanente pour les puissances qui convoitaient les possessions de l'A.I.C. : l'Allemagne, l'Angleterre, le Portugal. Léopold II a besoin de l'appui et du concours de ces puissances dans son entreprise. Si elles ne l'aidaient pas à établir son entreprise, il céderait ses possessions à la France. La déclaration était un moyen de gagner la reconnaissance de la France.²⁸

En vertu du traité anglo-portugais, Léopold II était obligé de négocier avec les Portugais le passage à travers leurs possessions. Il fit comprendre aux Portugais leur intérêt à négocier, sinon c'est la France, un partenaire plus fort que lui, à qui ils auraient affaire. Cette manœuvre ne servira à rien parce que le traité anglo-portugais était sans effets. Cependant, le droit de préférence fut un bel atout stratégique dans les relations avec l'Allemagne et la France. En effet, c'est avec Bismarck que Léopold II a traité pour la première fois des frontières congolaises (les Etats Unis avaient reconnu la souveraineté qui ne portait sur aucun territoire limité).²⁹

²⁷ P. Jentgen, *Les frontières du Congo belge*, p. 33

²⁸ P. van Zuylen, *op.cit.*, p. 84 ; Robert Stanley Thomson, *op.cit.*, p. 168

²⁹ J. Stengers, *Congo. Mythes et Réalités*, Paris- Louvain-la Neuve, Editions racines, 2005, p. 68

La première description officielle ou plutôt semi-officielle des frontières congolaises date du 8 août 1884. Léopold II la mentionna dans une lettre qu'il adressa au prince Bismarck avec une carte en annexe.³⁰

Néanmoins, la reconnaissance officielle sera ratifiée par la convention de Paris du 5 février 1885.³¹ Ferry considérait l'Association comme une entreprise privée mais les conventions conclues avec les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche-Hongrie et la Hollande établissaient le droit de l'Association Internationale du Congo sur le Niari-Kwilu. Une entente existait entre la France et le Portugal pour le partage au 5° 12' des territoires revendiqués par les deux puissances.³²

Conclusion

La question des frontières entre les grandes puissances et l'E.I.C. fut résolue après d'âpres négociations qui aboutirent à des conventions. L'accord avec la France fut l'un des plus importants dans l'action diplomatique léopoldienne. Le roi y attacha beaucoup d'importance et il y consentit des sacrifices énormes : l'abandon du Kwilu-Niari et l'octroi du droit de préférence en cas d'aliénation de ses possessions africaines. En même temps, la convention avec la France fut l'une de celles qui contribuèrent le plus à la consolidation du nouvel Etat par la fixation des frontières du côté de l'Afrique équatoriale française et par l'appui qu'apportait une grande nation qui avait un rôle prépondérant sur la scène internationale.

³⁰ P. Jentgen, *Les frontières du Congo Belge*, Bruxelles, Bolyn, 1952, p. 12.

³¹ *Ibidem*, p. 53

³² R.S. Thomson, *op.cit.*, p ; 260

CHAPITRE DEUXIEME : NAISSANCE DU MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS

A la création de l'E.I.C., l'action missionnaire catholique commençait à peine. Les protestants, par contre, étaient déjà présents dans cet immense territoire. Les précurseurs missionnaires catholiques de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler la deuxième évangélisation du Congo, après celle du royaume Kongo au 15^e siècle, arrivèrent en 1880, avant la proclamation de l'E.I.C. Ce sont des missionnaires français. Les Pères du Saint Esprit, d'abord, qui, partis de la côte gabonaise, s'implantèrent à Boma dans le Bas-Congo. Ensuite, les Missionnaires d'Afrique ou les Pères Blancs de Monseigneur Lavigerie, arrivèrent sur les rives du lac Tanganyika, la même année.³³

Monseigneur Lavigerie avait fondé la congrégation des Missionnaires d'Afrique en 1869, après qu'il ait été nommé archevêque d'Alger en 1867. Il voulait intéresser son œuvre à la générosité internationale. Il fut au courant des desseins de Léopold II grâce aux publications de Banning, un conseiller de Léopold II dont il obtint le soutien auprès des catholiques belges. Après la reconnaissance de l'E.I.C., Léopold II insista auprès du Saint-Siège pour que le Congo soit réservé à des missionnaires belges, tout en veillant à sauvegarder le vicariat du Haut-Congo déjà entre les mains des Pères Blancs qui s'engagèrent à y envoyer dès que possible des missionnaires belges.³⁴

Pour mettre en valeur l'E.I.C., il importait de former des aides à la colonisation dans les domaines prioritaires qu'étaient l'artisanat, l'agriculture et l'administration. Cette mission était impossible sans le concours de missionnaires protestants d'abord, catholiques ensuite. Les missionnaires ne pouvaient pas dissocier évangélisation et scolarisation. Léopold II fut le premier à le comprendre, lui qui a écrit :

*« C'est dans la réussite de l'éducation que je vois le couronnement de la tâche entreprise par les nôtres ».*³⁵

Plusieurs raisons majeures concoururent à l'arrivée des missionnaires catholiques au Congo sous Léopold II. Les Puissances réunies à la Conférence de Berlin avaient reconnu l'E.I.C. en échange de la liberté de commerce et de la liberté des missions

³³ Robert Cornevin, 1989, p.154.

³⁴ Ferdinand Mukoso Ng'Ekieb, *Les origines de la mission du Kwango (1879-1914)*, Facultés Catholiques de Kinshasa, Kinshasa, 1993, p. 34 ; Jean-Luc Vellut, 2017, p.38.

³⁵ Fernand Hessel, Esquisse historique de l'éducation au Congo, 2. Etat Indépendant du Congo, in *Mémoire du Congo et du Ruanda-Urundi*, n°35-Septembre 2015, p. 14-19.

religieuses. Les protestants pouvaient venir aussi au Congo. Ce qui plut aux Britanniques qui émettaient des doutes sur la réussite d'une entreprise dirigée par une seule personne. Ils pouvaient ainsi étendre leur empire. Léopold II redoutait la présence des missionnaires étrangers, citoyens des puissances rivales.³⁶

Dès 1876, alors qu'il jetait les premières bases de son entreprise coloniale au Congo, le futur Etat Indépendant du Congo (E.I.C.), Léopold II fut préoccupé d'associer les missions catholiques à son œuvre coloniale. La priorité fut accordée aux missions belges, appelées missions nationales, car la Belgique était en majorité de population catholique. Il souhaitait que les congrégations religieuses établies en Belgique se chargent de l'évangélisation du Congo ainsi que de l'éducation et de l'instruction des enfants indigènes.³⁷

Outre la crainte de l'influence anglo-saxonne, Léopold II avait besoin du soutien de l'opinion belge qui se montrait méfiante sur les intentions du Roi. L'Association Internationale Africaine (A.I.A.) créée par Léopold II à l'issue de la Conférence de Géographie de Bruxelles (1876) fut l'occasion de transformer le dessein de sa vie en réalité. La Conférence et l'Association se voulaient neutres sur le plan religieux. Du fait de la participation des explorateurs allemands et anglais, la neutralité religieuse fut interprétée en Belgique dans le contexte national dominé par l'opposition libéraux et catholiques. Dans l'opinion catholique belge, elle était le résultat d'une manipulation des libres-penseurs et des protestants hostiles à l'Eglise catholique. Quand il s'avéra que la neutralité était positive, les milieux catholiques belges restèrent sceptiques et méfiants sur les intentions du Roi. Ils ignoraient, en effet, les démarches entreprises par le Roi auprès du Nonce à Bruxelles et la position du Saint-Siège impressionné positivement par les rapports du Nonce.³⁸

³⁶ Cahier du C.R.I.S.P.-CEDAF 2-3/1972, p. 1-207.

³⁷ R. Cornevin, 1989, p. 186.

³⁸ François Renault, *Le cardinal Lavignerie 1825-1892. L'Eglise, l'Afrique et la France*, Fayard, Paris, 1992, p. 337-338.

I. LES MISSIONS CATHOLIQUES AU SERVICE DE L'ŒUVRE CIVILISATRICE DE L'ÉTAT

1. LES TRACTATIONS ENTRE LE ROI ET LES MISSIONS CATHOLIQUES BELGES

La volonté de Léopold II de se tourner vers l'Afrique pour donner une colonie à la Belgique rencontra celle des congrégations religieuses d'évangéliser ce continent qui offrait des possibilités de la propagation de la foi.³⁹ En 1876, Léopold II alla trouver lui-même le Supérieur Général des Pères de Scheut (Congrégation du Cœur Immaculé de Marie), sollicitant le concours de la Congrégation pour ses projets du Congo, lui proposant de fonder une mission au Congo.⁴⁰

La présence des protestants et des libres-penseurs ne rassurait pas plusieurs congrégations missionnaires catholiques belges. Elles voyaient dans l'œuvre de Léopold II un certain anticléricalisme, voire, un anticatholicisme. En plus, l'expérience de tant de difficultés dans le passé empêchait Rome de confier l'organisation des missions à un souverain, fut-il catholique.⁴¹ Celui-ci ne désarma pas et multiplia les démarches en direction du Saint-Siège pour vaincre les réticences des milieux catholiques belges.⁴² C'est le plus souvent par l'entremise du Saint-Père lui-même que le Roi poursuivit ses démarches. Il lui adressait des lettres, longues missives écrites de sa main. Il abordait des sujets sur les principales questions belges, notamment celle du Congo.⁴³

Le centre du continent africain attirait aussi l'intérêt de l'Eglise. En 1876, le père Planque, Supérieur Général de la Société des Missions Africaines de Lyon fondée par Mgr Melchior de Marion-Brésillac, exprima le désir de fonder une mission en Afrique Equatoriale. Lors d'une visite à Rome, en mars 1876, Mgr Franchi, Préfet de la

³⁹ Anne-Sophie Gijs, Entre ombres et lumières, profits et conflits. Les relations entre les Jésuites et l'Etat Indépendant du Congo (1879-1908) in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2 : Histoire médiévale, moderne et contemporaine, 88, 2010, p. 255-294.

⁴⁰ Baron Carton de Wiart (Secrétaire de Léopold II), L'Appel Missionnaire d'un grand Roi, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p. 41-45.

⁴¹ Ferdinand Mukoso Ng'Ekieb, 1993, p. 33.

⁴² *Ibidem*, p. 35.

⁴³ Baron Carton de Wiart (Secrétaire de Léopold II), L'Appel Missionnaire d'un grand Roi, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p. 41-45.

Propagande, invita le père Planque à assister aux délibérations d'un congrès de la Congrégation. On proposait à la Congrégation des Missions Africaines de Lyon de prendre une paroisse formée de la division d'Alexandrie ou du Caire. A partir de ces grandes villes, on pourrait suivre les mouvements des voyages et des voyageurs qui s'enfonçaient au loin dans ces régions de nouvelles découvertes, étudier les voies et moyens de les suivre, en faire la relation à la Propagande et, avec ses ordres, aller ouvrir de nouvelles missions.

En septembre de la même année (1876) se tint la Conférence de Géographie de Bruxelles. Elle venait modifier les projets relatifs aux régions de nouvelles découvertes. L'Association Internationale Africaine devait coordonner les moyens et les efforts isolés pour explorer, ouvrir et civiliser l'Afrique équatoriale. Elle organiserait des expéditions, des voies et des stations érigées et des communications établies. Pour explorer l'intérieur de l'Afrique centrale, l'Association ne partirait pas du Nil mais des côtes orientales et occidentales. Les propositions faites par le Secrétaire de la Propagande n'avaient plus de valeur. Le père Planque ne pouvait plus compter sur les missions égyptiennes ni sur les récits de ses missionnaires qui ne seraient plus au courant des voyages et des voyageurs.⁴⁴ En avril 1877, il se rendit à Rome pour traiter de cette question avec la Propagande. Ne fallait-il pas s'inscrire dans le mouvement international des explorations des parties jusqu'alors inconnues pour ériger la région des Grands Lacs du centre africain en mission ? Son idée était d'en confier la charge à sa Congrégation. Le cardinal Franchi demanda au père Planque de lui remettre un rapport sur cette question.⁴⁵

Dans son rapport, le père Planque revenait avec insistance sur l'idée d'ériger en Mission l'Afrique équatoriale, ou, du moins, la partie située entre l'équateur et le Zambèze, sous la direction de sa congrégation. La Propagande retint la proposition tout en invitant le père Planque à recueillir des données plus abondantes et plus positives à proposer à l'Assemblée plénière des cardinaux, après que le préfet de la Propagande les ait examinées.⁴⁶

Mgr Lavigerie attira aussi l'attention de Rome sur l'A.I.A. et l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Dans l'esprit de Mgr Lavigerie, il était urgent de prendre les

⁴⁴ R.P. Marcel Storme, *Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'Association Internationale Africaine, mémoire présenté à la séance du 19 novembre 1956, Rapporteurs : R.P. E. Boelaert et J. Stengers*, p. 6.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 7.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 8.

devants sur des projets protestants qui occupaient déjà ce vaste territoire et, ce faisant, fermaient la route aux catholiques. En effet, les missionnaires anglais et suédois établissaient leurs premières stations dans le Bas-Congo. Mgr Lavigerie soumit un vaste plan d'action antiesclavagiste à mettre en œuvre, sous direction catholique en Afrique équatoriale, c'est-à-dire la région des Grands Lacs.⁴⁷

C'est alors que le Pape Pie IX se résolut à devancer les protestants. La Congrégation de la Propagande chercha à connaître les véritables intentions de Léopold II et ordonna une enquête sur l'A.I.A. et sur la nécessité d'entreprendre l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Elle s'adressa aux chefs des principales missions en Afrique sur les perspectives ouvertes dans le centre du continent. Ainsi furent consultés Mgr Comboni et Mgr Lavigerie. Toutefois, dès 1876, le Pape fut au courant des travaux de la Conférence de Géographie de Bruxelles. Il était même 'tout disposé à seconder le projet du Roi'.⁴⁸

En réponse à la demande des avis sur l'A.I.A. et l'évangélisation de l'Afrique équatoriale, Mgr Lavigerie adressa un '*Mémoire Secret*' au cardinal Franchi, Préfet de la Congrégation de la Propagande. En principe, le cardinal Franchi devait imprimer le texte et le distribuer aux cardinaux membres de l'Assemblée plénière. Pour prévenir les retards d'une telle démarche, Mgr Lavigerie anticipa en envoyant à chaque cardinal intéressé une copie du *Mémoire Secret*.⁴⁹ Il reproduisit la position de la presse ultramontaine belge.⁵⁰

Le *Mémoire Secret* comprend deux parties. La première partie expose le but, l'organisation et l'esprit de l'Association Internationale Africaine. Il mentionne aussi les dangers et les avantages de l'A.I.A. pour l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Dans la seconde partie, il propose des moyens efficaces à adopter pour l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Mgr Lavigerie a consulté deux sources principales pour rédiger son *Mémoire Secret*. Il s'agit de la première édition de l'ouvrage d'Emile Banning, '*L'Afrique et la conférence de Géographie de Bruxelles*' et la brochure intitulée '*Commission Internationale de l'Association Africaine, Session de juin 1877*'.⁵¹

⁴⁷ Jean-Luc Vellut, 2017, p. 38.

⁴⁸ R.P. Marcel Storme, p. 23.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 29.

⁵⁰ John Baur, *2000 ans de christianisme en Afrique. Une histoire de l'Eglise africaine*, Kinshasa, Paulines, 2001, p. 227 ; F. Renault, 1992, p. 338.

⁵¹ R.P. Marcel Storme, *Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'Association Internationale Africaine, mémoire présenté à la séance du 19 novembre 1956, Rapporteurs : R.P. E. Boelaert et J. Stengers*, p. 30.

Le R.P. Storme⁵² qui présenta les rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni, après avoir confronté les sources utilisées par Mgr Lavigerie pour écrire son Mémoire avec celui-ci, conclut que Mgr Lavigerie s'est mal servi des sources interprétant les faits à sa manière et selon ses intérêts. Les conclusions auxquelles il a abouti ne sont ni objectives ni véridiques. Elles ne sont que tendancieuses.⁵³

Tel n'est pas l'objet de notre étude. Notre intérêt porte sur l'effet que son rapport a eu sur l'évangélisation de l'Afrique équatoriale et l'arrivée des missionnaires catholiques belges au Congo.

Mgr Lavigerie dit de l'A.I.A. :

« *L'Association Internationale de Bruxelles est la centralisation sous une direction et une action uniques de toutes les sociétés formées et de toutes les entreprises tentées, depuis un demi-siècle, pour l'exploration et la conquête de l'immense continent africain* » (Mémoire p.4).⁵⁴

Selon l'esprit de l'Association Internationale Africaine dominée par les protestants et les libres-penseurs, il n'était pas question de Missions catholiques en Afrique équatoriale (Mémoire, p.12).⁵⁵ Etant donné que la Conférence de Bruxelles était d'origine protestante, il était tout à fait naturel de favoriser l'action protestante. L'A.I.A. présentait le danger de la connivence des protestants et celle des libres-penseurs (Mémoire, p. 14-15).⁵⁶

Pour parer au danger que ce vaste territoire devienne un champ clos du protestantisme, d'un côté, et de la civilisation laïque, de l'autre, en lieu et place de l'Eglise catholique, il fallait une action immédiate. Mgr Lavigerie proposa de créer quatre nouveaux vicariats là où l'Association voulait créer des centres d'influence et d'action qui allaient profiter seulement aux protestants et aux libres-penseurs. On y enverrait de nombreux missionnaires (Mémoire, p.26).⁵⁷ Les nouveaux vicariats seraient : celui de Ujiji, de Kabebe, des Grands Lacs Victoria et Albert ainsi que celui de l'Equateur.

⁵² Le R.P. Marcel Storme est Scheutiste, professeur au scolasticat de Scheut Katoka-Luluabourg (Congo Belge)

⁵³ R.P. Marcel Storme, *Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'Association Internationale Africaine, mémoire présenté à la séance du 19 novembre 1956, Rapporteurs : R.P. E. Boelaert et J. Stengers*, p. 31.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 90.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 95.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 107.

L'occupation de ces territoires aideraient les catholiques à mener une action pleinement représentative dans les zones d'influence de l'Association (Mémoire 29-30).⁵⁸

Les vicariats des Grands Lacs de l'Afrique équatoriale et de l'Equateur africain (les deux couvrant la moitié septentrionale) reviendraient aux missionnaires de Mgr Comboni comme prolongement naturel de leurs missions du Soudan (Mémoire, 31-32).⁵⁹ Les deux autres, celui de Ujiji et celui de Kabebe (dans la moitié méridionale), pourraient être confiées à la Société des Missions d'Alger (Mémoire 32-33).⁶⁰

Mais cette question d'ordre administratif n'était pas capitale. C'était plutôt la méthode missionnaire à utiliser. Mgr Lavigerie pensait aux enfants libérés et abandonnés. La lutte contre l'esclavage était un des points capitaux de la Conférence de Géographie de Bruxelles en 1876. Les travaux préparatoires insistaient sur les moyens à prévoir pour lutter contre la traite des esclaves. Mais l'A.I.A. semblait reléguer la question au second plan de ses préoccupations. La science, les découvertes et la connaissance géographique ayant pris la première place. Mgr Lavigerie y vit une occasion à saisir. Il incombait à l'Eglise catholique de relever le drapeau de la lutte contre l'esclavage qu'une Association dominée par les protestants a abandonnée, et de rallier l'opinion pour cette grande œuvre humanitaire (Mémoire 49-50).⁶¹ La nécessité d'unifier les forces catholiques fut la leçon à retenir de la conférence de Bruxelles (1876). Il suggéra donc que toutes les missions catholiques soient unifiées et supervisées par une seule personne.⁶²

De façon générale, les informations reçues étaient concluantes. Ce qui rassura le Saint-Siège qui épousa les vues du Roi.⁶³

2. LES PREMIERS MISSIONNAIRES BELGES

Les congrégations religieuses vinrent au Congo sur l'invitation personnelle du Roi ou du Gouvernement. Par un bref du Saint-Siège du 30 décembre 1886, la Mission du Haut-Congo réservée en principe par le cardinal Lavigerie à ses missionnaires belges,

⁵⁸ *Ibid.*, p. 111.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 113.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 339.

⁶¹ F. Renault, 1992, p. 342.

⁶² John Baur, 1992, p. 227-228.

⁶³ F. Mukoso, 1993, p. 34.

fut érigée en provicariat confié aux pères Blancs belges.⁶⁴ Deux ans plus tard, le 11 mai 1888, fut créé le vicariat du Congo belge confié à la congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Pères de Scheut). C'est douze ans plus tard que les démarches auprès des Pères de Scheut aboutirent. La première caravane des missionnaires de Scheut, 'la caravane sacrée', s'embarqua le 25 août 1888. Elle emmena quatre anciens élèves du collège d'Enghien, tous originaires du Hainaut : les pères Albert Gueluy, Ferdinand Huberlant, Albert De Backer et Emeri Cambier. Dès le mois de novembre, ils fondèrent à Kwamouth, au confluent de la rivière Kwa et du Congo, la mission de Berghe Sainte-Marie (au Kasai), en souvenir du chanoine van der Berghe. Les Pères de Scheut venaient remplacer les Pères du Saint-Esprit, missionnaires français.⁶⁵

Sur le plan de l'apostolat, les Pères de Scheut débayaient le terrain pour l'apostolat de cet immense territoire tant convoité par le Roi. Sur le plan politique, leur arrivée était un succès parce que leur présence impliquait le départ des missionnaires français dont le Roi redoutait l'influence. Quant aux protestants anglais, il les tolérait, momentanément du moins, ayant besoin de leur concours pour faire reconnaître par les Grandes Puissances l'Etat qu'il allait fonder au cœur de l'Afrique.⁶⁶ Les missionnaires belges avaient désormais le monopole de l'apostolat au Congo Belge. En envoyant des missionnaires catholiques belges, Léopold II voulait à la fois renforcer et garantir le caractère belge de sa colonie.⁶⁷

Dès le début, il s'avéra que l'œuvre à réaliser dans cet immense territoire dépassait largement les possibilités des seuls missionnaires de Scheut. Le Roi chercha la collaboration d'autres instituts religieux et du clergé diocésain. Mais la réticence fondamentale des Belges envers tout engagement hors frontières restait tenace. De plus, les catholiques, tant les fidèles que le clergé, étaient absorbés par les luttes confessionnelles qui se cristallisaient autour de la sauvegarde de l'enseignement libre, priorité qui requérait toutes leurs énergies. Le blocage s'accrut après la promulgation de la '*loi de malheur*' de 1879 qui aviva la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican pendant quatre ans.

⁶⁴ J. Van Wing, S.J., *Evangélisation et problèmes missionnaires*, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, *Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p. 50-58 ; R. Cornevin, 1989, p. 186.

⁶⁵ Charles Tshimanga, *Jeunesse, formation et société au Congo/Zaire 1890-1960*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 83.

⁶⁶ Alain Deneef et alii, *Les Jésuites au Congo-Zaire. Cent ans d'épopée*, AESM Editions, Bruxelles, 1995, p. 21.

⁶⁷ Guy Vanthemsche, 2007, p. 73.

La première guerre scolaire, en Belgique, éclata en 1879, lorsque les libéraux revinrent au pouvoir après avoir remporté les élections en 1878. L'article 17 de la Constitution belge de 1831 garantissait la liberté de l'enseignement et s'opposait au monopole de l'Etat sur l'enseignement. A partir de la moitié du 19^e siècle, l'opposition politique entre la droite catholique belge et la gauche libérale et socialiste, se cristallisa sur la question de l'enseignement. L'école constitua un sujet de grands débats entre les familles politiques jusqu'en 1958. En 1879, les libéraux firent adopter la loi van Humbeek appelée '*loi de malheur*' par les catholiques. Cette loi interdisait aux communes l'adoption d'écoles libres les obligeant d'ériger une école primaire laïque neutre sous le contrôle de l'Etat. Le cours de religion devenait facultatif et à la demande des parents, on instaura un cours de morale obligatoire. L'organisation de l'enseignement par l'Etat n'était pas acceptable pour beaucoup de catholiques qui estimaient que l'éducation n'était pas concevable sans l'appui d'une éthique alors que l'Etat devait respecter une certaine neutralité idéologique.⁶⁸

3. LES JESUITES ET LA MISSION DU KWANGO

Les Jésuites ont établi au Congo l'une des plus grandes œuvres missionnaires. Les premiers contacts entre Léopold II et les Jésuites se nouèrent dans le secret le plus total, à cause du contexte polémique qui mettait aux prises les forces catholiques aux forces libérales. Déjà en 1879, face au refus des Pères de Scheut de fonder une mission au Congo, Léopold II avait entrepris des démarches auprès des Jésuites pour obtenir leur collaboration. Il leur proposa de prendre la mission que les Scheutistes avaient refusée. Pour ne plus subir l'affront essuyé auprès des Pères de Scheut, le Roi chargea le père Vranckx, Supérieur des Scheutistes, de prendre discrètement contact avec les Jésuites pour la fondation d'une mission au Congo.⁶⁹ Ce n'était pas la première fois que les Jésuites allaient fonder une mission au Congo. Aux 16^e, 17^e et 18^e siècles, des Jésuites

⁶⁸ Série Documentaire du CRISP : Le Pacte scolaire 1958-1964, SD n°2, 1964 ; François Deschamps, La non-discrimination idéologique : le pacte scolaire et le pacte culturel, mémoire de licence, en Relation Internationale et administration publique, orientation gouvernement et administration, Institut des sciences politiques et sociales, UCL, 1982 ; Anne-Sophie Gijs, Entre ombres et lumières, profits et conflits. Les relations entre les Jésuites et l'Etat Indépendant du Congo (1879-1908) in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2 : Histoire médiévale, moderne et contemporaine, 88, 2010, p. 255-294.

⁶⁹ Anne-Sophie Gijs, Entre ombres et lumières, profits et conflits. Les relations entre les Jésuites et l'Etat Indépendant du Congo (1879-1908) in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2 : Histoire médiévale, moderne et contemporaine, 88, 2010, p. 255-294 ; Alain Deneef et alii, 1995, p. 21 ; Ferdinand Mukoso N'Gekieb, 1993, p. 36.

portugais étaient missionnaires dans le royaume Kongo. Mais en raison des difficultés de toutes sortes, leur travail n'avait guère porté de fruit.⁷⁰ Ce n'était pas la première fois que les Jésuites allaient fonder une mission au Congo. Aux 16^e, 17^e et 18^e siècles, des Jésuites portugais étaient missionnaires dans le royaume Kongo. Mais en raison des difficultés de toutes sortes, leur travail n'avait guère porté de fruit. Pour diverses raisons, le père J. Janssens, alors provincial, déclina l'offre du Roi. Les Jésuites belges craignaient que le Roi puisse recourir aux instances romaines en cas de refus, comme ce fut le cas avec les Pères de Scheut. Mais le Roi, pendant les années qui ont suivi, ne tenta aucune démarche officielle pour associer les Jésuites à son entreprise africaine.⁷¹

Cependant, le Roi n'avait pas renoncé à cette idée. Il tenait à ce que les Jésuites prennent part à l'évangélisation du Congo. En 1885, il tenta en vain une autre démarche officieuse auprès du père Charles Croonenberghs. A côté de cette démarche officieuse, Léopold II fit une supplique officielle auprès de la Propagande pour l'envoi de missionnaires jésuites belges. Rome informa la province belge de la démarche du Roi. Le père provincial réunit sa consulte au cours de laquelle des objections et des avis furent émis. La consulte souhaitait une réponse négative de la part de la curie généralice à la demande de la Propagande pour deux raisons : la question des ressources tant financières que personnelles et de la mission de Calcutta ainsi que la question des résultats à atteindre.⁷²

Dès ce moment, le Roi fit mine de ne plus s'intéresser aux Jésuites. Il ne renoua les relations que cinq ans plus tard. En effet, Léopold II ne s'était pas cru définitivement vaincu par le refus des Jésuites ni par la réponse négative que la Propagande lui avait fait transmettre de la part de la curie généralice des Jésuites en 1885. Il changea de tactique.

Léopold II nourrissait depuis longtemps des velléités impérialistes. Pour les réaliser, il avança des motifs philanthropiques. A son initiative se constitua une Société Scientifique d'apparence humanitaire dont il fut le président d'honneur. Cette Société Scientifique avait pour objectif de proscrire le commerce esclavagiste et de s'engager à améliorer les conditions de vie matérielles et morales des indigènes. Le Roi mit au centre de son action la pensée de réprimer le commerce esclavagiste. Pour lutter contre ce commerce, le Roi avait besoin non seulement d'une milice efficace au Congo mais

⁷⁰ Ferdinand Mukoso N'Gekieb, 1993, p.23; Alain Deneef et alii, 1995, p. 17.

⁷¹ *Ibidem*, p. 37.

⁷² *Ibid.*, p. 38.

aussi du concours des œuvres des missions chrétiennes à la lutte contre l'esclavage. Ces missions chrétiennes auraient la charge d'instruire et d'éduquer la jeunesse et plus particulièrement des enfants libérés des mains des esclavagistes ou abandonnés à leur triste sort.

Entretemps, la campagne pour la lutte anti-esclavagiste en Afrique Centrale prêchée par le cardinal Lavigerie le 15 août 1888, en faveur d'une 'nouvelle croisade', avait suscité un large mouvement de sympathie et d'enthousiasme populaire.⁷³ Léopold II qui voulait en prendre le contrôle, organisa une conférence anti-esclavagiste à Bruxelles. Il signa le 12 juin 1890 un décret instituant les colonies scolaires, qui déférait à l'Etat la tutelle des enfants libérés des esclavagistes ainsi que des enfants abandonnés.⁷⁴

En 1891, Dhanis dirige l'exploration du Kwango dont le but était de soumettre le royaume du Kiamfu, chef suprême des Bayaka, à l'autorité de l'E.I.C. et de soustraire le district du Kwango à la domination du Portugal.⁷⁵ L'E.I.C. recula ses frontières vers le Sud en annexant une grande partie du royaume Lunda. Ce vaste territoire comptait de nombreuses populations, environ un million d'habitants, un mélange de diverses tribus aux différents caractères, langues et coutumes. Léopold II désirait envoyer des apôtres belges pour conduire ces populations dans la voie de la civilisation.⁷⁶

Ces évolutions amenèrent le Roi à renouveler ses tentatives auprès des Jésuites en 1891, et, cette fois, avec plus de succès. Faisant appel à leur aptitude traditionnelle d'éducateurs, il leur proposa de fonder une colonie scolaire dans laquelle des enfants noirs libérés de l'esclavage recevraient une formation de militaires ou de travailleurs. Cette colonie scolaire serait le point de départ de leur œuvre missionnaire au Congo.⁷⁷

Au fait, du côté de la province belge de la Compagnie de Jésus, la situation avait aussi évolué. Un des motifs de refus opposé à la demande du Roi était le manque de personnel avec le projet de la fondation de la mission du Zambèze. Celle-ci ne s'était

⁷³Jean-Luc Vellut, 2017, p. 23.

⁷⁴ Léon de Saint Moulin, Le Père Emile van Henxthoven, fondateur de la mission du Kwango in *La Compagnie de Jésus et l'Evangélisation en Afrique Centrale. Esprit, histoire et perspectives. Actes du Colloque, Kimwenza, décembre 1993*, Kinshasa, Editions Loyola, 1994, p. 10-50.

⁷⁵ Piet Ruttenberg et alii, *Jalons de l'évangélisation au Kwango*, Heverlee 1967, p. 15.

⁷⁶ Père Dieudonné Rinchon Capucin, *Les missions belges au Congo. Aperçu historique 1491-1930*, Les Editions de l'Expansion belge, Bruxelles, 1931, p. 25.

⁷⁷ Anne-Sophie Gijs, Entre ombres et lumières, profits et conflits. Les relations entre les Jésuites et l'Etat Indépendant du Congo (1879-1908) in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2 : Histoire médiévale, moderne et contemporaine, 88, 2010, p. 255-294.

pas élargie.⁷⁸ Au bout de treize ans de longues et difficiles tractations, les Jésuites acceptèrent de fonder une mission au Congo. Sur les instances réitérées du Roi souverain, le Pape Léon XIII confia l'évangélisation de la partie Ouest du Congo aux Pères Jésuites de la province belge.⁷⁹ La mission qu'ils fonderaient s'appellerait la '*Mission du Kwango*'⁸⁰.

Dans le cadre de l'apostolat, il leur fut confié un territoire six fois plus étendu que la Belgique, qui comprenait, outre la région du Kwango, une grande partie du Stanley-Pool. Pour assurer au mieux leurs fonctions, l'Etat leur fit don, en 1893, d'un terrain de 400 hectares à proximité de Léopoldville (Kinshasa) où ils établirent une colonie scolaire qui était exemptée d'impôts et dont l'Etat assurerait au moins pendant cinq ans les frais d'entretien.⁸¹ Le décret royal du 16 janvier 1893 autorisait les Pères de la Compagnie de Jésus à acquérir 400 ha :

« *Il est fait, par le présent décret, au Révérend Père Delvaux, Provincial de la Compagnie de Jésus, concession, à titre de donation actuelle et irrevocable (sic), en toute propriété, d'une étendue de 400 hectares de terre sis dans les environs de Léopoldville* » (Art. 1^{er}). Cinq ans plus tard, un autre décret venait préciser et confirmer celui-ci : « *Les Pères de la Compagnie de Jésus desservant la mission du Kwango sont autorisés à acquérir les quatre cents hectares de terre, sis dans les environs de Léopoldville, dont il a été fait donation au révérend Père Delvaux par décret du 16 janvier 1893* » (Article unique).

Six Jésuites furent désignés par leurs supérieurs pour œuvrer dans la Mission du Kwango. Le 6 mars 1893, trois Jésuites quittèrent Anvers pour le Congo : les pères van Henxthoven et Dumont et le frère Lombary. Le père Van Henxthoven arriva le premier, seul, à Léopoldville. Accompagné de 14 enfants arrachés à l'esclavage par les troupes de Dhanis, il alla s'installer à Kimbangu, non loin de Léopoldville (Kinshasa), dans l'actuelle commune de Masina, où l'Etat avait aménagé un emplacement pour les Jésuites. Le père Dumont était tombé malade sur la route des caravanes et fut conduit par le frère Lombardy jusqu'à Nemlao, à l'embouchure du fleuve Congo, où il mourut

⁷⁸ Léon de Saint Moulin, Léon de Saint Moulin, Le Père Emile van Henxthoven, fondateur de la mission du Kwango in *La Compagnie de Jésus et l'Evangélisation en Afrique Centrale. Esprit, histoire et perspectives. Actes du Colloque, Kimwenza, décembre 1993*, Kinshasa, Editions Loyola, 1994, p. 10-50.

⁷⁹ Père Dieudonné Rinchon Capucin, 1931, p. 25.

⁸⁰ Ne pas confondre avec l'actuelle province du Kwango qui fut une partie de la Mission du Kwango.

⁸¹ Louis Brouwers, 'Bref aperçu historique de la Mission du Kwango (1892-1981)', version française d'un article paru en néerlandais in les *P.B.S. Berrichten* (Nouvelles de la Province belge septentrionale) du 15 juin 1983, texte polycopié, 11p.

le 11 juin. Un mois plus tard, les pères Liagre, de Meulemeester, les frères Saedler, Gillet et deux aides laïcs, MM Charles Petit et Auguste van Houtte, qui entra dans la Compagnie deux ans plus tard, suivirent le premier groupe. Ils arrivèrent au Congo le 18 juin 1893. Le 26 juin, ils abandonnèrent Kimbangu infesté de moustiques et déménagèrent à Kimwenza.⁸²

A la suite des pères Blancs, des Pères de Scheut et des Jésuites, d'autres congrégations belges vont venir au Congo : les Trappistes de Westmalle (1894), les prêtres du Sacré-Cœur (1897), les chanoines Prémontrés de Tongerlo (1898), les Rédemptoristes (1899), les Pères de Mill Hill ((1906). Et d'autres suivirent au temps du Congo Belge : les Bénédictins de l'abbaye de Saint-André-les-Bruges (1910), les Frères Maristes (1911), les Frères de Saint Gabriel (1928), les Frères de Notre-Dame de Lourdes (1929) et les Xavériens de Bruges (1931).⁸³

L'éducation des filles et la gestion des hôpitaux furent confiées aux congrégations féminines : les sœurs de la Charité de Gand arrivèrent en 1892, puis les sœurs de Notre-Dame de Namur (1894), les sœurs missionnaires de Marie (1896), les sœurs Franciscaïnes de Marie (1896), les sœurs du Saint-Sang (1898), les sœurs de l'Immaculée (1899), les Filles de la Croix (1911), les sœurs Augustines (1919), les sœurs du Sacré-Cœur de Marie (1939), etc.⁸⁴

A cette époque héroïque, la première tâche des missionnaires fut d'apprendre la langue et d'établir des contacts avec une population défiant, de s'adonner à des cultures et à l'élevage pour suppléer à la disette générale des vivres appropriés et pour élever le niveau de l'agriculture indigène. Les missionnaires devaient aussi instruire le plus grand nombre possible de jeunes gens dans les métiers les plus indispensables à une économie un peu plus humaine.⁸⁵

Ces nécessités vitales donnèrent naissance à un grand nombre de postes de missions. Ces missions centrales étaient des points de rayonnement vers les villages de l'intérieur où il y avait des succursales appelées selon les régions : catéchuménats, écoles-chapelles ou fermes-chapelles.⁸⁶

⁸² Père Jean van Wing, S.J., *Le vingt-cinquième anniversaire de la Mission du Kwango*, Bruxelles, Imprimerie Charles Bulens & Cie (S.A.), sd, p. 6-7.

⁸³ C. Makiobo, 1993, p. 18; R. Cornevin, 1989, p. 186.

⁸⁴ C. Makiobo, 1993, p. 18-19.

⁸⁵ J. Van Wing, S.J., Évangélisation et problèmes missionnaires, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, *Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p. 50-58.

⁸⁶ *Ibidem*.

Au départ, les missionnaires visaient à convertir les populations locales au christianisme. Cette tentative fut sans résultat parce que les adultes se méfiaient de cette nouvelle religion étrangère. Alors, ils se tournèrent vers les enfants, plus ouverts et plus malléables.⁸⁷

⁸⁷ Busugutsala, 1997, p. 42.

II. LES MISSIONS CATHOLIQUES ET LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT

1. LES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LE CONGO LEOPOLDIEN

L'entreprise coloniale de Léopold II reposait sur trois piliers. D'abord, l'Eglise catholique, chargée de pacifier les cœurs des indigènes et de les gagner à la civilisation chrétienne. Ensuite, les sociétés coloniales, chargées de rentabiliser l'opération de colonisation en exploitant les richesses minières et agricoles du Congo. Enfin, l'administration et l'armée, chargées d'instaurer le pouvoir de l'Etat colonial.⁸⁸

Dès le début, le gouvernement de l'E.I.C. se soucia de l'éducation des enfants congolais. Au Congo, la liberté d'Enseignement fut garantie dans les mêmes termes qu'en Belgique. Le Ministre des colonies, Albert de Vleeschauwer déclarait, en 1943 à Londres :

« *L'Enseignement est une partie essentielle de la tâche du colonisateur. Nous convenons tous à son importance* ». ⁸⁹

Dès 1892, le gouvernement de l'E.I.C. eut quelques écoles. Mais Léopold II a voulu confier la tâche de l'éducation aux missions catholiques belges. Les missions chrétiennes organisèrent, à côté de postes d'évangélisation, des classes où se dispensait un enseignement rudimentaire.⁹⁰

Au début de l'entreprise coloniale, l'action missionnaire visait à apprendre les langues indigènes pour permettre aux missionnaires d'établir des contacts avec une population hostile aux Européens. Par-là, instruire le plus grand nombre possible de jeunes gens dans les métiers de base indispensables à l'économie tels des maçons et des menuisiers. Ces nécessités vitales donnèrent naissance à un grand nombre de missions. ⁹¹

La tâche de l'éducation commença par les colonies scolaires, institutions artisanales et agricoles. Les enfants rachetés ou arrachés des mains des esclavagistes arabes et européens, ainsi que les orphelins, furent regroupés dans les missions compactes et isolées

⁸⁸ *Ibidem*, p. 19.

⁸⁹ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, *Le Congo au temps des Belges. L'Histoire manipulée. Les contrevérités réfutées. 1885-1960*, Bruxelles, Editions Masoin, 2003, 183.

⁹⁰ R. Comevin, 1989, p. 327.

⁹¹ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, 2003, p.188.

où ils furent éduqués et élevés dans le but de créer des villages chrétiens, des centres de civilisation chrétienne.⁹²

a) Les colonies scolaires

Le gouvernement de l'E.I.C. avait le projet de fonder des écoles indigènes. Cinq ans après la création de l'E.I.C., le journal officiel publia le décret royal du 12 juillet 1890 instituant l'organisation des colonies scolaires pour les orphelins et les enfants abandonnés, victimes des guerres arabes. Le décret précise :

*« Est déféré à l'Etat la tutelle des enfants libérés à la suite de l'arrestation ou la dispersion d'un convoi d'esclaves, de ceux, esclaves fugitifs, qui réclameraient sa protection, des enfants délaissés, abandonnés ou orphelins, et ceux à l'égard desquels les parents ne remplissent pas leurs devoirs d'entretien et d'éducation. Il leur sera procuré des moyens d'existence et il sera pourvu à leur éducation pratique et à leur établissement. (Art.1^{er}). Il sera créé à cet effet des colonies agricoles et professionnelles, où seront recueillis, soit, autant que faire se peut, les enfants qui solliciteront leur admission (art.2) ».*⁹³

Les trois premières écoles furent ouvertes en 1892 : à Boma, à Moanda dans le Bas-Congo et à Nouvelle Anvers (Makanza) dans la province de l'Equateur. Celles-ci ne suffisaient pas pour couvrir le besoin que présentait le Congo. Le gouvernement de l'E.I.C. fit appel à l'initiative privée. Par le décret du 4 mars 1892, le gouvernement recourut aux missions catholiques pour diriger ces établissements confiés, à l'origine, à un personnel laïc. Le règlement d'exécution du décret signé par le Gouverneur Général, le 3 août 1892, stipulait l'obligation pour les missions de se conformer, dans l'éducation des enfants placés dans les colonies, au programme de l'Etat ou à un autre programme approuvé par le Gouverneur Général. Les colonies scolaires des missions furent également soumises à l'inspection de l'Etat.⁹⁴

Les missionnaires créèrent, dans les diverses régions du pays, des milliers de petites écoles appelées catéchuménats, fermes-chapelles ou écoles-chapelles. Dans le vicariat du Haut-Congo, les Pères Blancs fondèrent leurs premières écoles en 1893. La même année, Monseigneur Roelens créa une école normale pour la formation des catéchistes-

⁹² R. Comevin, 1989, p. 186.

⁹³ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, 2003, p.188.

⁹⁴ G.E. Jambers, *L'enseignement au Congo Belge*, Imprimerie du 'Courrier d'Afrique', Léopoldville, Imprimerie du Courrier d'Afrique, 1947, p.8 ; Isidore Ndaywel é Nziem, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Duculot, 1998, p. 355 ; Busugutsala, 1997, p. 78-79 ; F. Mukoso, 1993, p.41 ; Ch. Tsimanga, 2001, p. 73.

instituteurs noirs. En 1924, on comptait dans ce vicariat une vingtaine d'écoles et, en 1938, 317 y accueillirent alors un total de 35.118 élèves, soit 23.588 garçons et 11.530 filles.⁹⁵

Les Jésuites organisèrent une colonie scolaire à Kimwenza, à proximité de Léopoldville (Kinshasa), la colonie Sainte-Marie, ouverte officiellement le 27 juillet 1893. L'établissement était composé exclusivement des jeunes esclaves (73 enfants) libérés par la campagne de Dhanis, originaires de toutes les parties du Congo. L'Etat en assumait le recrutement et payait une pension alimentaire, tout en laissant le soin de l'instruction et de l'éducation aux pères.⁹⁶

Suivant le contrat du 16 janvier 1893, c'est l'Etat qui nommait le directeur, le sous-directeur et le sous-officier européen chargé de la formation militaire. Sur proposition du père Emile Van Hencxthoven, supérieur des Jésuites au Congo, le père Liagre fut désigné comme premier directeur et le scolastique de Meulemeester comme sous-directeur de la colonie scolaire Sainte-Marie de Kimwenza.⁹⁷ Durant cette période, l'enseignement, sous la responsabilité du personnel laïc, était réservé à des buts strictement utilitaires, tels que la formation d'officiers de la Force Publique et d'employés de l'Administration civile.⁹⁸

Très vite, les divergences apparurent en ce qui concerne les objectifs poursuivis dans cette formation. L'Etat mettait l'accent sur une formation militaire et exigeait des enfants et du personnel une discipline stricte et rigoureuse, discipline à la militaire. En effet, le but était de former des soldats pour la Force Publique et des agents au service de l'Administration. Les 4/5 y étaient destinés. Ce système n'offrait pas d'avantage aux missionnaires qui voulaient avant tout évangéliser la population. Les enfants devaient surtout, dans leur esprit, devenir des auxiliaires de leur apostolat futur. Ils souhaitaient donc former davantage leur conscience selon les principes moraux chrétiens et insister sur l'enseignement des éléments fondamentaux de la doctrine catholique. Le père van Hencxthoven le comprit et chercha remède à cette situation. Confiant la direction de Kimwenza au père Liagre, il se rendit dans le Bas-Congo et établit un poste à l'intersection de la rivière Inkisi et de la future voie ferrée Léopoldville-Matadi. C'est le poste de Kisantu. Le régime scolaire de ce nouveau poste fut modifié. Les missionnaires

⁹⁵ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, 2003, p.188.

⁹⁶ Père Dieudonné Rinchon Capucin, 1931, p. 25.

⁹⁷ F. Mukoso, 1993, p. 91.

⁹⁸ G.E. Jambers, 1947, p. 9 ; Busugutsala, 1997, p. 80.

continuaient à s'occuper des enfants confiés par l'Etat tout en étendant leur activité aux habitants des régions avoisinantes.⁹⁹

C'est dans cette même optique que s'ouvrit parallèlement une colonie scolaire pour filles sous la direction des sœurs de Notre-Dame. Cette colonie devait permettre de fonder bientôt des foyers chrétiens, qu'on espérait établir en villages chrétiens à côté des villages païens à convertir au Christ-Jésus.¹⁰⁰

Pour implanter le christianisme, les missionnaires créèrent des villages chrétiens dans lesquels ils regroupèrent les Noirs convertis à la foi catholique pour les soustraire à l'influence de leur milieu naturel.¹⁰¹ Au départ, les Jésuites établirent en deux points de leur territoire deux stations d'où ils rayonnaient dans les villages des environs. Entretemps, ils s'entouraient des collaborateurs autochtones. Suite à l'hostilité des populations indigènes, la méthode d'évangélisation supposait des collaborateurs autochtones qui prépareraient au village des catéchumènes, donneraient l'instruction et la moralisation chrétienne, lesquelles seraient complétées par les missionnaires au poste ou au catéchuménat central.¹⁰²

Aussi les Jésuites créèrent-ils un nouveau type d'apostolat, le système des 'fermes-chapelles'. Ce sont des postes secondaires destinés à devenir des villages chrétiens exerçant une influence sur les populations environnantes. Un catéchiste formé à la colonie scolaire était placé à la tête du village avec le consentement du chef du village. A côté de l'instruction religieuse, tous les catéchumènes pratiquaient l'agriculture et l'élevage pour subvenir à leurs besoins.¹⁰³ Les écoles-chapelles qui remplacèrent les fermes-chapelles consistaient à donner une formation intellectuelle en plus de l'instruction religieuse. Dans ce système, l'instruction scolaire livresque permit de développer et d'entretenir l'instruction religieuse.¹⁰⁴ L'école des catéchistes ouverte à Kisantu fournit un grand nombre d'auxiliaires disséminés à travers la mission du Kwango.¹⁰⁵

D'autre part, l'Etat avait besoin d'auxiliaires indigènes pour le bon fonctionnement de l'Administration. Il créa des écoles professionnelles à Léopoldville et à Stanleyville, une école pour candidat-commis à Boma (1906) et l'école agricole d'Eala (1908).

⁹⁹ Père Dieudonné Rinchon capucin, 1931, p. 25.

¹⁰⁰ Père Dieudonné Rinchon capucin, 1931, p. 92.

¹⁰¹ C. Makiobo, 1993, p. 24.

¹⁰² Père J. Van Wing, S.J., *Le Vingt-cinquième anniversaire de la Missions du Kwango*, Imprimerie Scientifique Charles Bulens & Cie (S.A.), Bruxelles, p.11.

¹⁰³ F. Mukoso, 1993, p. 154, 156.

¹⁰⁴ Père J. Van Wing, S.J., *Le Vingt-cinquième anniversaire de la Missions du Kwango*, Imprimerie Scientifique Charles Bulens & Cie (S.A.), Bruxelles, p.12.

¹⁰⁵ Ch. Tshimanga, 2001, p. 85.

Toutefois, le véritable progrès de l'école congolaise ne fut donc pas le fait de l'Etat mais de l'Eglise catholique. Celle-ci, ayant rapidement supplanté l'église protestante, assumait pleinement le monopole de l'enseignement au Congo, qu'elle garde jusqu'à nos jours par le biais de diverses conventions avec l'Etat.¹⁰⁶

L'E.I.C. était trop occupé ailleurs pour s'occuper de l'enseignement et ne parvenait pas à assurer la gestion de ses propres écoles. Les Missions réalisèrent des résultats remarquables en un temps relativement court en dépit des conditions de travail précaires. L'Etat se vit obligé de confier de plus en plus la direction des écoles aux congrégations religieuses. Ce fut l'origine de la Convention du 26 mai 1906 entre l'E.I.C. et le Saint-Siège (cf. Bulletin officiel de l'E.I.C. 1906, pp. 158-160).¹⁰⁷

La convention du 26 mai 1906, entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo, venait consolider ce mode d'apostolat et accordait des avantages marquants aux missions catholiques.¹⁰⁸ Elle déterminait plus nettement les obligations scolaires des missions, et les étendues de concessions gratuites de terre qu'elles pouvaient obtenir, à condition de les mettre en valeur. Au terme de cette Convention, les missions s'engageaient à donner un enseignement aux enfants indigènes, moyennant des concessions de terre. Chaque établissement de mission catholique devait ouvrir une école. Le programme et le fonctionnement de ces écoles étaient sous le contrôle du gouvernement.¹⁰⁹

Les missions devaient organiser, dans leurs établissements, un enseignement général et professionnel pour les Congolais suivant un programme à déterminer de commun accord avec le gouverneur général. La mission devait lui adresser périodiquement un rapport sur l'organisation et le développement des écoles. C'est cette politique qui allait régir, au fil des ans, les rapports entre l'Etat et les congrégations missionnaires. Ces rapports étaient basés sur la mission de civiliser et d'évangéliser les Congolais par l'école grâce à la collaboration entre les missions religieuses et l'Etat. En d'autres termes, les missions religieuses avaient la charge d'éduquer les Congolais, et l'Etat fournissait les moyens.¹¹⁰ Suite aux attaques portées dans la presse anglo-saxonne, les

¹⁰⁶ Fernand Hessel, 'Esquisse historique de l'éducation au Congo, 2. Etat Indépendant du Congo', in *Mémoire du Congo et du Ruanda-Urundi*, n°35-Septembre 2015, p.14-19.

¹⁰⁷ G.E. Jambers, 1947, p.8 ; André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, Bruxelles, Editions Masoin, 2003, p. 190.

¹⁰⁸ Guy Vanthemsche, 2007, p. 73.

¹⁰⁹ Compagnie de Jésus, Précis historiques : bulletin mensuel des Missions belges de la compagnie de Jésus, Revue missionnaire des Jésuites belges, 1906 : 'Convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo', p. 258-259 ; R. Cornevin, 1989, p. 187, 327.

¹¹⁰ G.E. Jambers, 1989, p.13.

accords concernèrent exclusivement les missions catholiques qui, seules, reçurent les subventions.¹¹¹ Le passage de l'E.I.C. au Congo Belge changea la situation.

La convention du 26 mai 1906 fut annexée à la Charte coloniale du 18 octobre 1908 et, de ce fait, continua à régler les relations entre l'Etat et les Missions en matière scolaire jusqu'aux conventions dites De Jonghe des années 1925-1928, à travers lesquelles on organisa l'enseignement libre subsidié.¹¹²

Convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo

Nous reprenons ici le texte reproduit dans 'Missions belges de la Compagnie de Jésus 1906'.

Le Bulletin Officiel publie le texte de la Convention intervenue le 26 mai dernier entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo :

« Le Saint-Siège apostolique, soucieux de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo, et le gouvernement de l'Etat Indépendant, appréciant la part considérable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale, se sont entendus entre eux et avec les représentants des missions catholiques du Congo, en vue d'assurer davantage la réalisation de leurs intentions respectives.

A cet effet, les soussignés

Son Excellence Mgr Vico, archevêque de Philippes, nonce apostolique, grand-croix de l'ordre de la Conception de Villa Viçosa, commandeur avec plaque de l'ordre de Charles III, etc., dûment autorisé par Sa Sainteté le Pape Pie X, et

*Le chevalier Cuvelier, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, dûment autorisé par Sa Majesté Léopold II, Roi-Souverain de l'Etat Indépendant, sont convenus des dispositions suivantes : ... »*¹¹³

La convention porte neuf articles dont quatre relatifs à l'enseignement au sens formel du terme :

1. Chaque établissement de mission s'engage, dans la mesure de ses ressources, à créer une école où les indigènes recevront l'instruction. Le programme comportera notamment un enseignement agricole et d'agronomie forestière et un enseignement professionnel pratique des métiers manuels (art. 2) ;

¹¹¹ R. Comevin, 1989, p. 188.

¹¹² Conférence Episcopale du Zaïre, *L'Eglise catholique au Zaïre : un siècle de croissance (1880-1980)*, Edition du Secrétariat général de l'épiscopat, Kinshasa, 1981, p. 261.

¹¹³ Compagnie de Jésus, Précis historiques : bulletin mensuel des Missions belges de la compagnie de Jésus, Revue missionnaire des Jésuites belges, 1906 : 'Convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo', pp 258-259.

2. Le programme des études et des cours sera soumis au gouverneur général et les branches à enseigner seront fixées de commun accord. L'enseignement des langues nationales belges fera partie essentielle du programme (art. 3) ;
3. Il sera fait, par chaque supérieur de mission, à des dates périodiques, rapport au gouverneur général sur l'organisation et le développement des écoles, le nombre des élèves, l'avancement des études, etc. Le gouverneur général, par lui-même, ou un délégué, qu'il désignera expressément, pourra s'assurer que les écoles répondent à toutes les conditions d'hygiène et de salubrité (art. 4) ;
4. La superficie des terres à allouer à chaque mission, dont l'établissement sera décidé de commun accord, sera de 100 hectares cultivables ; elle pourra être portée à 200 hectares en raison des nécessités et de l'importance de la mission. Ces terres ne pourront être aliénées et devront rester affectées à leur utilisation aux œuvres de la mission. Ces terres sont données à titre gratuit et en propriété perpétuelle ; leur emplacement sera déterminé de commun accord entre le gouverneur général et le supérieur de la mission (art.7).

Si on ne pouvait pas encore parler de statut scolaire, la Convention du 26 mai 1906 instaura un nouveau régime qui faisait déjà apparaître les grandes lignes de la future organisation de l'enseignement. D'une part, des écoles officielles fondées par l'Etat dans un but immédiatement utilitaire (artisans, commis) et dont la gestion fut confiée aux congrégations religieuses. D'autre part, un enseignement libre prenant une extension considérable.¹¹⁴

2. LE CONGO BELGE ET LES MISSIONS CATHOLIQUES

L'annexion de l'E.I.C. par la Belgique marqua un grand tournant, tout en suivant la ligne politique du régime précédent, de confier l'enseignement aux missions nationales. Ce fut la fin de la période héroïque. En matière d'enseignement, le gouvernement belge resta fidèle à la politique missionnaire du Roi Léopold II, qui consistait à confier l'enseignement aux missions nationales. Le gouvernement poussa davantage à l'extension de l'enseignement professionnel.¹¹⁵ Le 18 octobre 1908, le jour même de l'annexion du Congo à la

¹¹⁴ G.E. Jambers, 1947, p. 10.

¹¹⁵ J. Van Wing, S.J., Evangélisation et problèmes missionnaires, dans *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, *Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p.p. 50-58.

Belgique, le Parlement de Bruxelles vota la loi instituant la complète liberté de l'enseignement.¹¹⁶

a) L'organisation de l'enseignement

Au Congo, le problème de l'enseignement se posait d'abord pour la masse. En 1908, l'enseignement officiel fut institué. Il ne s'agit pas de l'enseignement laïc comme dans l'Afrique française. Au Congo belge, il correspondait à l'enseignement destiné à former des auxiliaires de l'Administration et des Européens en général.¹¹⁷ Rappelons que les colonies scolaires formaient des agents pour la Force Publique et des catéchistes. Par ordonnance du Gouverneur Général du 16 décembre 1908, une école primaire fut ouverte à Boma, dans le Bas-Congo.¹¹⁸

Faute de personnel laïc européen, le Gouvernement confia l'enseignement officiel aux missions nationales (congrégations missionnaires belges) qui en assumèrent la responsabilité. En 1910, l'école officielle fondée par l'Etat en 1908 à Boma, dont les laïcs avaient la direction, passa aux mains des Frères des Ecoles Chrétiennes ainsi que celle de Léopoldville fondée en 1910. Par la suite, d'autres congrégations assurèrent la direction des écoles officielles : les Pères Salésiens à Elisabethville, les Frères Maristes à Stanleyville et à Buta, les Frères de la Charité de Gand à Lusambo et Kabinda. L'essor de ces écoles se poursuivit jusqu'en 1922, en dépit de son ralentissement entre 1914 et 1922 suite à la guerre mondiale qui rendit le développement des œuvres scolaires impossible.¹¹⁹

De la fin de la Première Guerre Mondiale jusqu'en 1922, les écoles connurent un succès sans cesse croissant auprès des enfants indigènes ainsi qu'en témoignent les statistiques : plus de 1658 écoles rurales et 216 autres non spécialisées. Les Missions du Kwango (confiées aux Jésuites) comptaient, en 1917, 3.325 élèves dans leurs écoles rurales et 7.000 en 1922. Les Pères Blancs du haut-Congo avaient 201 écoles rurales et 18 écoles centrales avec 20.000 élèves ; 2 écoles normales comportant 225 élèves, une cinquantaine d'ateliers d'apprentissage. Il y avait en 1922 dans plus de 2.000 écoles, plus de 60.000 élèves.¹²⁰

Entre 1922 et 1947, on organisa l'enseignement libre subsidié avec le concours des missions nationales. Le Ministre des colonies, Louis Franck, un libéral, était soucieux de systématiser l'enseignement. En 1922, il réunit une Commission d'étude chargée de mettre

¹¹⁶ G.E. Jambers, 1947, p. 11.

¹¹⁷ R. Cornevin, 1989, p. 327.

¹¹⁸ Busugutsala, 1997, p. 81.

¹¹⁹ R. Cornevin, 1989, p. 328, Busugutsala, 1997, p. 82.

¹²⁰ G.E. Jambers, 1947, p. 12-13.

définitivement au point le statut scolaire colonial. Elle s'inspira surtout du rapport de la 'Phelps Stokes Commission' présidée par Th. Jessé Jones, spécialiste de l'éducation des Noirs aux Etats-Unis.¹²¹ La philosophie que Th. Jessé Jones avait développée établissait une distinction entre l'enseignement donné aux Noirs et celui donné aux Blancs. Le principe de base était que l'enseignement de l'agriculture, des métiers et professionnel était le plus indiqué pour les Noirs.¹²²

Le 10 juillet 1922 la Commission publia ses recommandations destinées à constituer le noyau de la politique scolaire coloniale belge. Selon les principes établis par la Commission, l'école devait être adaptée au milieu indigène ; l'éducation devait prédominer sur l'instruction ; l'accent était mis sur l'usage des langues indigènes dans la première formation ; la Commission souligna la collaboration avec les missions religieuses nationales ainsi que le développement des écoles nationales pour accroître le nombre des moniteurs indigènes.

La Commission Franck opta pour la collaboration avec les missions religieuses nationales. Des conventions spéciales furent signées entre le Gouvernement du Congo Belge et les congrégations religieuses intéressées. Ces conventions instaurèrent, pour la première fois de façon officielle, un régime de subsides.¹²³ Le principe de base consacré par la Commission Franck fut la collaboration avec les missions religieuses nationales. En vertu de ce principe, les écoles des missions belges avaient droit aux subsides officiels à condition d'appliquer des programmes bien déterminés et d'accepter l'inspection du Gouvernement. La colonie espérait par ce moyen répandre très largement l'instruction sans grever lourdement le budget.¹²⁴

Les idées directrices de la Commission Franck servirent de base à la rédaction, en 1924, et à sa réédition, en 1925, du projet de l'orientation de l'enseignement libre au Congo avec le concours des missions nationales. L'adaptation fut au centre de ce projet.¹²⁵ En 1924, une réglementation fut élaborée sous le titre de '*Projet de l'organisation de l'enseignement libre au Congo*'. Le projet prévoyait une organisation scolaire de trois types :

¹²¹ Kita Kyakenge Masindi, *Colonisation et 'enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*, CERUKI, Bukavu, 1982, p. 166.

¹²² Paul Serufi Hakiza, Les Etats-Unis d'Amérique et l'enseignement en Afrique noire (1910-1945) in Pamphile Mabilia Mantuba-Ngoma (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, C.I.C.M.*, Cahiers Africains n°65-66-67, Paris, L'Harmattan, 2004, p.229-249.

¹²³ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p. 167.

¹²⁴ G.E. Jambers, 1947, p. 17.

¹²⁵ Kita Kyakenge Kyakenge Masindi, 1982, p. 169.

- 1) Les écoles primaires du premier degré, divisées en écoles rurales pour les villages et en écoles urbaines pour les centres, s'adressaient avant tout à la grande masse.
- 2) Les écoles primaires du second degré, destinées aux enfants plus doués, se rencontraient dans les grands centres et dans les postes principaux des missions.
- 3) Les écoles spéciales : écoles pour candidats-commis, écoles normales, écoles professionnelles ou agricoles.¹²⁶

La Commission Franck avait insisté sur la nécessité de créer de nombreuses écoles normales pour former des enseignants aux multiples petites écoles, nécessitées par la politique de scolarisation massive.¹²⁷

Cette réglementation servit de base aux accords connus sous le nom de '*Convention de Jonghe*' du nom du Directeur Général au Ministère des Colonies, dont le rôle fut considérable dans l'organisation de l'enseignement au Congo Belge. Ce sont les accords signés entre la colonie et les missions nationales entre 1925 et 1928.

L'enseignement primaire comportait deux degrés. Les enseignements étaient dispensés en langues locales. L'enseignement du français était négligé et celui des sciences souvent ignoré.

b) L'école rurale

Dans les villages de brousse, croissait le nombre d'écoles rurales confiées à des moniteurs noirs, presque toujours catéchistes, et contrôlées par des missionnaires. La construction était un hangar en pisé couvert de feuilles ou d'herbes, meublé d'un tableau noir et de rondins faisant office de bancs.

Le programme du premier degré des écoles rurales était différent de celui des écoles centrales ou urbaines. Le programme proposé aux enfants congolais du premier degré des écoles rurales était rudimentaire et consistait en deux années de scolarisation élémentaire axées essentiellement sur le travail manuel et spécialement agricole. On y enseignait l'écriture et la lecture en langue indigène, le calcul élémentaire jusqu'à 20, le calcul des notions de système métrique, des notions d'hygiène, la géographie portant sur les phénomènes

¹²⁶ G.E. Jambers, 1947, p.15.

¹²⁷ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p. 181.

naturels de la région, l'éducation physique, certains métiers manuels et surtout l'agriculture.¹²⁸

Cette école d'une durée de deux à trois ans était conçue pour donner aux enfants un bagage de connaissances utiles. Elle ne préparait pas à un degré supérieur. Néanmoins à ce niveau de l'enseignement l'Etat ne poursuivait aucun but utilitaire. Par ailleurs, la formation acquise aboutissait à un résultat nul. Après les deux années, les enfants oubliaient tout ce qu'ils avaient appris, après leur réinsertion dans leur milieu naturel.¹²⁹

L'enseignement officiel du second degré, plus développé, prévoyait un programme de trois ans comportant l'écriture, la lecture, les éléments de la langue française et de l'arithmétique (les quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, les problèmes, la règle de trois et la recherche de l'intérêt), la géographie, l'histoire du Congo Belge, la calligraphie, l'étude d'une langue maternelle (kikongo, lingala, swahili ou tshiluba).¹³⁰ Ce programme du second degré était réservé à des élèves sélectionnés par les missionnaires eux-mêmes et destinés à entrer dans des écoles spéciales : professionnelles, normales et celles des candidats-commis.¹³¹

Les Jésuites qui considéraient l'enseignement comme une question vitale pour la mission firent des efforts particuliers pour l'établissement solide des écoles. Après l'expérience concluante des fermes-chapelles et des écoles-chapelles, ils ouvrirent des écoles rurales dans toutes les stations. Un catéchiste-instituteur fournit l'enseignement des vérités fondamentales et des premiers éléments de connaissances profanes.¹³²

Au bout de deux ou trois ans, les enfants de ces écoles poursuivaient leur formation intellectuelle et religieuse dans l'école centrale du poste. Les meilleurs élèves passaient ensuite à l'école des catéchistes ou étaient initiés à un travail qualifié. Dès 1917, on comptait 287 écoles rurales avec 3.325 élèves, 11 écoles centrales avec 803 élèves et 5 écoles de catéchistes avec 24 futurs instituteurs. Dix ans plus tard, en 1927, ces chiffres s'étaient

¹²⁸ G.E. Jambers, 1947, p. 11 ; P. Joye et R. Lewin, 1961, pp. 173-175 ; Ch. Tshimanga, 2001, pp. 89-90.

¹²⁹ P. Hebette, O. Praem (Inspecteur de l'enseignement), L'Enseignement primaire au Congo in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, p.p. 91-95 ; Kita Masindi, 1982, p. 170.

¹³⁰ Busugutsala, 1997, p. 81 ; Ch.Tshimanga, 2001, p. 90.

¹³¹ Clément Makiobo, *Eglise catholique et mutations socio-politiques au Congo-Zaïre. Contestation du régime Mobutu*, Paris L'Harmattan, 2004, p. 22.

¹³² Louis Brouwers, 'Bref aperçu historique de la Mission du Kwango (1892-1981)', version française d'un article paru en néerlandais in les *P.B.S. Berrichten* (Nouvelles de la Province belge septentrionale) du 15 juin 1983, texte polycopié, 11p. (p.6).

accrus sensiblement : 1966 écoles rurales avec 33.789 enfants, 23 écoles centrales avec 4.994 élèves, 8 écoles de catéchistes avec 498 futurs instituteurs.¹³³

A Kikwit et à Kisantu l'école de catéchistes se développa en une école normale organisée, dirigée, à Kikwit, par les Frères de Charité de Gand et, à Kisantu, par les Frères de Notre-Dame d'Oostakker. Plus tard, l'école normale de Kisantu fut transférée à Lemfu. Une école normale pour filles fut également ouverte dans cette mission sous la direction des Sœurs de Notre-Dame de Namur, de même qu'à Leverville (Lusanga), près de Kikwit, sous la direction des Sœurs de Sainte-Marie de Namur.¹³⁴

c) L'école urbaine ou l'école centrale

C'est celle établie dans un poste de mission et dirigée par un missionnaire ou dans un centre urbain. L'établissement est bien équipé. Le personnel enseignant a été formé à l'école normale ou a suivi cinq ans d'études primaires. Le candidat moniteur s'est exercé pendant quatre ans à sa future profession.

L'école centrale comprenait deux degrés. En plus du premier degré équivalent à l'école rurale, l'école centrale a ajouté un second degré de trois à quatre ans. Les deux premières années correspondaient au premier degré et absorbaient le programme développé à l'école rurale. Les trois ou quatre années suivantes se rapportaient au deuxième degré et clôturaient le cycle primaire.¹³⁵

On pouvait distinguer trois réseaux d'enseignement dont les missionnaires catholiques avaient le monopole : les écoles officielles créées par le Gouvernement qui en assumait toutes les charges, et qui en avait confié l'enseignement à certaines congrégations belges ; les écoles privées subsidiées fondées par l'initiative des missions religieuses belges, agréées et dont une partie importante des charges étaient couvertes par des subventions gouvernementales, moyennant des conditions précises de programme, de fréquentation et d'inspection. Ce sont les écoles qu'on appelait communément '*enseignement libre*'. Enfin, les écoles libres non subsidiées. Il s'agissait d'écoles des missions belges à caractère confessionnel tels que les petits séminaires, les grands séminaires, les écoles pour Frères et sœurs indigènes. Cette troisième catégorie, comprenait aussi les écoles protestantes.¹³⁶

¹³³ *Ibidem* p. 7.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p.171.

¹³⁶ Busugutsala, 1997, p. 84 ; Ch. Tshimanga, 2001, p. 89.

La progression, déjà largement amorcée à l'époque du Congo léopoldien par les missions catholiques, s'est poursuivie durant la période du Congo-Belge. En 1910 on comptait 50.000 baptisés et catéchumènes. Le nombre des baptisés allait croître avec le temps : 36.000 en 1921 ; 1 million en 1933 ; 2 millions en 1945 et 4.220 439 catholiques en 1958.¹³⁷

Si, durant les vingt-trois ans de l'E.I.C., les missions catholiques furent pionnières, le demi-siècle de la colonisation belge vit de nouvelles sociétés missionnaires protestantes s'installer au Congo. Les missions catholiques continuèrent à étendre toujours davantage leur action dans tous les domaines, mais particulièrement en matière d'enseignement et de santé. Par contre, les missions protestantes, anglo-saxonnes, s'occupèrent davantage de prédication que d'enseignement. L'action des protestants provoqua en diverses régions des mouvements messianiques dont le kimbanguisme était le plus important.¹³⁸

3. LA REFORME DE 1948 ET LA REORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La réorganisation de l'enseignement au Congo participe de plusieurs causes. Le contexte nouveau, après la Seconde Guerre Mondiale, imposait des réformes dans le système éducatif en vigueur au Congo. La population scolaire en croissance continue et l'évolution de la société indigène nécessitaient de multiplier les écoles et d'adapter l'enseignement au développement du Congo et au degré d'instruction déjà acquis par les populations. L'enseignement devait évoluer vers l'enseignement supérieur.¹³⁹

Après la Seconde Guerre Mondiale, le Congo connut des problèmes aigus. Pendant cinq ans, l'économie était tournée vers 'l'effort de guerre' exercé principalement sur les secteurs minier et agricole.¹⁴⁰ Ces deux aspects de 'l'effort de guerre' étaient réalisés par la contrainte physique des populations congolaises : cultures obligatoires et tonnages imposés aux agriculteurs ; véritables levées d'ouvriers, discipline de fer et important volume de travail à fournir pour les mineurs. Après la guerre, pour pouvoir maintenir et même élever le niveau de production agricole et minière, il fallait recourir à des méthodes moins contraignantes et plus rentables. C'est ainsi que l'après-guerre correspondit, d'une part, à

¹³⁷ R. Comevin, 1989, p. 336.

¹³⁸ *Ibidem*, p. 333.

¹³⁹ Busungutsala, 1997, p. 85.

¹⁴⁰ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p.192.

l'ébauche de la modernisation et de la mécanisation des installations minières et aux démarrages de l'industrialisation du pays, et d'autre part, au lancement de la pratique dite de paysannat.

Un plan Décennal fut mis sur pied pour confirmer cette orientation économique. Ce plan explicitait aussi le rôle de l'enseignement. Un individu mieux formé est plus rentable. D'autre part, le Plan Décennal prévoyait l'expansion industrielle et les programmes dans le domaine de l'hygiène, de l'agriculture et de l'élevage, lesquels exigeaient un niveau élevé d'instruction pour la main-d'œuvre et une formation professionnelle de qualité de plus en plus haute pour l'encadrement de la réforme de 1948.

La seconde motivation, d'ordre social, concernait l'aspiration des masses à l'instruction. Très vite, l'école s'était révélée l'unique moyen de promotion sociale, tous les autres cadres ayant disparu. Plus le niveau social était élevé mieux se présentait la situation sociale et matérielle d'un individu.¹⁴¹

Depuis la fin de la guerre, les autorités coloniales s'étaient investies dans l'éducation. Le premier cycle d'humanités commença officiellement en 1948, pour aboutir, en 1954, à la création de Lovanium.¹⁴² La guerre ayant rendu impossible l'envoi des techniciens européens, le gouvernement demanda aux missions d'ouvrir les écoles pour former les Congolais.¹⁴³ Les évolués réclamèrent l'amélioration de leurs conditions sociales et l'accès à une éducation de niveau supérieur avec la possibilité de fréquenter les universités belges.¹⁴⁴ Les Congolais s'étaient vite aperçus que l'enseignement était la clé pour accéder aux fonctions supérieures modernes.¹⁴⁵

L'élévation du niveau de l'enseignement au Congo était aussi le fait de la présence d'un nombre croissant d'enfants belges au Congo, ce qui obligea le gouvernement à ouvrir des écoles d'un niveau de plus en plus élevé pour permettre à ces enfants d'avoir le niveau de leurs camarades de la métropole.¹⁴⁶ A partir de 1952, un certain nombre d'enfants congolais furent admis à suivre les programmes métropolitains, mais à des conditions sévères. Ils devaient être issus de famille jouissant d'une bonne réputation et disposant d'importants moyens financiers.¹⁴⁷

¹⁴¹ *Ibidem*, p.193.

¹⁴² François Ryckmans, *Les mémoires noires. Les Congolais racontent le Congo belge 1940-1960*, Racine, Bruxelles, 2010, p. 61.

¹⁴³ Bernadette Lacroix, Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium in *Cahier du C.R.I.S.P.-CEDAF* 2-3/1972, p. 1-207.

¹⁴⁴ Ch. Tshimanga, 2001, p. 138.

¹⁴⁵ François Ryckmans, 2010, p. 64.

¹⁴⁶ Ch. Tshimanga, 2001, p. 138.

¹⁴⁷ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, , p.186-187

La nouvelle réforme fut publiée en 1948 sous le titre de '*Organisation de l'Enseignement libre subsidié pour indigènes avec le concours des missions chrétiennes*'. La mention '*Missions catholiques*' fut remplacée par '*Missions chrétiennes*'. Jusqu'en 1945, les missions nationales étaient les seules à bénéficier du financement de l'Etat, selon la convention scolaire de 1929. Entretemps, durant la période de 1946-1947, le Ministère des Colonies fut occupé par le socialiste Godding. Il brisa le monopole catholique dans le domaine des subsides scolaires au Congo.¹⁴⁸ En 1946, le gouvernement décida de subventionner les œuvres scolaires des missions étrangères, une mesure qui entra en vigueur à partir de 1948.¹⁴⁹

L'ambition de la réforme de 1948 était de réorganiser tout le système d'enseignement congolais. Elle mettait l'accent sur la distinction entre l'enseignement de masse et l'enseignement de sélection. Elle visait à améliorer l'enseignement primaire, notamment, en créant un enseignement secondaire général préparant à l'enseignement supérieur. Ses dispositions évoquaient clairement la perspective de la formation d'une élite. La sélection à la fin du primaire conditionnait la poursuite des études secondaires.¹⁵⁰ La nouveauté consistait en un dédoublement de l'enseignement (primaire) du second degré : d'une part, préparer et confiner la masse à la vie paysanne et aux travaux manuels ; d'autre part, préparer adéquatement les éléments destinés à constituer la future élite intellectuelle.¹⁵¹ La réforme introduisait une sixième année primaire préparatoire aux écoles professionnelles et à l'enseignement secondaire.¹⁵² On distinguait un deuxième degré ordinaire de trois ans destiné à préparer les masses et un deuxième degré sélectionné de quatre ans qui mettait l'accent sur la formation intellectuelle très développée et qui permettait aux élèves d'acquérir des connaissances générales pour un enseignement secondaire.¹⁵³

Les missions chrétiennes étrangères pouvaient, dans ce nouveau paysage, bénéficier des mêmes avantages que les missions nationales. Jusque-là, seules les Missions catholiques bénéficiaient des subsides du Gouvernement. Les Alliés Anglais et Américains ayant joué un rôle déterminant pendant la guerre pour la libération de la Belgique, furent assimilés aux Missions catholiques.¹⁵⁴

¹⁴⁸ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p. 194.

¹⁴⁹ Ch. Tshimanga, 2001., p. 157.

¹⁵⁰ Cahier du C.R.I.S.P.-CEDAF 2-3/1972, p. 1-207 ; Ch. Tshimanga, 2001, p. 157.

¹⁵¹ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p.196.

¹⁵² Busugutsala, 1997, p. 88.

¹⁵³ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p. 199.

¹⁵⁴ *Ibidem*, p. 195; Busugutsala, 1997, p. 86-87.

La sympathie de Léopold II et de ses successeurs pour les Missions catholiques nationales s'expliquait par la crainte de confier l'éducation des Congolais, selon la philosophie belge, à des étrangers, lesquels convoitaient le territoire congolais. Pour écarter ce danger, cette tâche fut confiée aux nationaux quelles qu'aient été leurs orientations philosophiques et religieuses.¹⁵⁵ Godding abandonna la politique nationale inaugurée par Léopold II et suivie jusque-là par le Gouvernement belge. Dans une lettre du 26 février 1946, il déclarait que le Gouvernement belge '*mettra dorénavant sur le même pied, à conditions et garanties égales, toutes les missions chrétiennes dans la colonie en ce qui concerne l'octroi des subsides en matière d'enseignement que dans tous les autres domaines*'.¹⁵⁶

Le Gouvernement de 1946 estima que la collaboration entre les missions catholiques et l'Etat avait déjà suffisamment consolidé les assises belges au Congo pour qu'il n'existât plus aucun danger. Les nécessités croissantes dans le domaine de l'instruction exigeaient le concours de tous.¹⁵⁷ La reconnaissance officielle de l'enseignement des missions étrangères (protestantes) s'imposait grâce à leurs efforts de plus en plus remarquables dans l'œuvre de civilisation du Congo. De même l'œuvre de l'instruction publique ne pouvait continuer à être le monopole des missions nationales.¹⁵⁸

a) L'enseignement secondaire

Les missions catholiques se sont attachées aussi à la formation du clergé autochtone. Le premier prêtre congolais fut ordonné en 1917. En 1956, Monseigneur Kimbondo était promu évêque auxiliaire de Kisantu, le premier évêque congolais, bientôt suivi de nombreux autres. Notons, par ailleurs, que c'est parmi les anciens séminaristes que se recrutaient les principaux leaders politiques congolais, tant il est vrai que, jusqu'en 1954, le seul enseignement secondaire valable était donné dans les séminaires.¹⁵⁹

Ainsi, les missionnaires avaient préparé la relève en formant un clergé indigène. Mais une communauté chrétienne digne de ce nom supposait la présence d'un véritable laïcat, d'une élite catholique susceptible de prolonger, dans la sphère politique, l'esprit chrétien. La formation de cette élite à devenir un jour la classe dirigeante du pays, exigeait d'ouvrir, à côté des petits séminaires existants, des collèges complets d'humanités latines et modernes, où les élèves recevraient une formation analogue à celle qui était dispensée

¹⁵⁵ G.E. Jambers, 1947, p. 18.

¹⁵⁶ *Ibidem*, p. 20.

¹⁵⁷ Kita Kyakenge Masindi, 1982, p. 195.

¹⁵⁸ Busugutsala, 1997, p. 85.

¹⁵⁹ R. Cornevin, 1989, p. 336.

en Europe. A la différence des écoles spécialisées, ces collèges ne visaient pas à former du personnel pour les emplois inférieurs de l'Administration et des entreprises privées, mais à dispenser une culture générale préparatoire à l'enseignement supérieur.¹⁶⁰

Les missionnaires sollicitèrent auprès des pouvoirs publics et des autorités religieuses de la métropole et de la colonie la création d'écoles secondaires moyennes dont les programmes, les filières et l'homologation des diplômes seraient identiques aux régimes et aux prérogatives scolaires de la Belgique. Ils demandaient en matière d'enseignement, les mêmes facilités et les mêmes droits en faveur des Noirs.

Dès l'après-guerre 1939-1945, l'Etat et l'Eglise catholique entamèrent une profonde réforme de l'enseignement moyen pour Noirs, en appliquant les programmes d'études de la métropole et en les adaptant. Ces programmes leur permettraient d'accéder, à moyenne échéance, aux études supérieures. Après la Seconde Guerre Mondiale, on créa, à côté des écoles secondaires pour enfants blancs, des établissements secondaires classiques agréés pour Noirs. Les premiers rhétoriciens sortiront en 1953.¹⁶¹

C'est ainsi que les missionnaires débutèrent l'enseignement secondaire avant les instructions officielles. En 1946, les Pères Jésuites fondèrent un collège à Lemfu, lequel fut transféré l'année suivante à Mbanza-Mboma (Bas-Congo). Cette même année, un autre collège fut ouvert, toujours par les Pères Jésuites, à Kiniati (Kwilu). En cette année 1947, le Gouvernement agréa cinq institutions d'humanités latines : les collèges jésuites de Mbanza-Mboma et de Kiniati, ainsi que trois autres institutions d'humanités latines à Lulabourg par les Pères de Scheut, à Niangara par les Dominicains et à Mugeru par les Pères Blancs.¹⁶²

Influencé par les missionnaires, l'Etat opta, à partir de 1948, pour un enseignement classique généralisé, destiné à humaniser l'élite congolaise, au détriment d'un enseignement utilitaire destiné à faire des Congolais de meilleurs auxiliaires des entreprises économiques du colonisateur.¹⁶³

b) L'enseignement officiel laïque et la fin du monopole des Missions

Le système colonial avait attribué aux missions catholiques et protestantes tout le système scolaire. Au départ, les Missions catholiques belges étaient les seules à pouvoir

¹⁶⁰ Guy Malengrau, Lovanium, Centre Universitaire Congolais, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, pp. 95-99.

¹⁶¹ Alain Deneef et alii, 1995, p. 117.

¹⁶² *Missi* janvier 1952, édition belge, p.1 ; Ch. Tshimanga, 2001, p. 160.

¹⁶³ Guy Malengrau, Lovanium, Centre Universitaire Congolais, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, pp. 95-99

créer des écoles. En 1937, lors de la première guerre scolaire qui opposa l'Eglise catholique au pouvoir colonial, les missions étrangères protestantes obtinrent le droit de créer des écoles. Jusqu'en 1946, seules les écoles catholiques étaient subventionnées par l'Etat. A partir de 1946, les missions étrangères obtinrent des subsides de l'Etat. C'est aussi en cette année que le Ministre des Colonies Godding créa l'enseignement officiel laïque pour les Blancs. Depuis lors, des établissements officiels furent créés dans diverses villes. Ce qui brisa le monopole des Missions catholiques. Malgré cela, jusqu'en 1954, l'enseignement était essentiellement assuré par les congrégations religieuses. La création de l'enseignement laïque pour Blancs poussa les évolués congolais à réclamer, dès le début des années 1950, un enseignement neutre et un enseignement officiel laïque pour les Noirs. Les écoles catholiques exigeaient le baptême catholique pour inscrire un enfant. De nombreux enfants de parents protestants recevaient le baptême catholique parce qu'ils fréquentaient l'école catholique, la meilleure à l'époque.¹⁶⁴

La réforme entamée en 1946 fut poursuivie par le successeur de Godding : Auguste Buisseret, un libéral, nommé Ministre des colonies, à la suite de la formation du Gouvernement socialiste-libéral, en avril 1954. Cette année, la guerre scolaire divisa la Belgique. Le gouvernement socialiste-libéral décida, à sa création, un soutien massif à l'enseignement de l'Etat en Belgique, avec le socialiste Collard à l'éducation nationale. La guerre scolaire arriva dans la colonie où les Blancs étaient ouvertement divisés. Le Ministre des Colonies, Buisseret, adopta un plan parallèle : réduire les subsides pour les missions et établir un enseignement officiel pour Congolais (créer un enseignement de l'Etat au Congo).¹⁶⁵

Jusqu'alors, l'enseignement était quasi entièrement confié aux missions catholiques et protestantes. La Trinité coloniale, cette alliance entre les trois gestionnaires de la colonie, l'Etat, les Entreprises et l'Eglise, volait en éclat.¹⁶⁶ Buisseret porta son action essentiellement sur l'enseignement. Godding n'ayant pas créé d'écoles laïques pour Noirs, cette tâche incombait à son successeur.¹⁶⁷

D'une manière générale, l'école fut toutefois un instrument d'évangélisation au Congo. Grâce aux subsides de l'Etat, l'Eglise catholique se trouva dans une situation dominante en matière d'enseignement dont elle eut le monopole jusqu'à la création des écoles

¹⁶⁴ François Ryckmans, 2010., p. 70, 72.

¹⁶⁵ Guy Vanthemsche, 2007, p. 74.

¹⁶⁶ *Ibidem*, p. 61, 70.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 162.

primaires pour enfants blancs en 1946. Mais l'enseignement pour Noirs au Congo porta la marque d'une emprise cléricale totale. Grâce à une abdication systématique de l'Etat, les missions catholiques disposaient jusqu'en 1954 du monopole de l'enseignement pour les Noirs.¹⁶⁸ Pendant très longtemps, les missions chrétiennes assurèrent exclusivement l'enseignement et la formation de la jeunesse et formèrent des auxiliaires de la colonisation.¹⁶⁹

Au milieu des années 1950, 42% de la population d'âge scolaire savaient lire et écrire. Un taux de scolarisation nettement supérieur à celui des pays voisins : Nigéria, 9% ; Gold Coast, 12% ; Kenya, 17% ; Tanganyika, 18% ; Uganda, 30% ; Rhodésie du Nord, 28% ; Afrique Equatoriale Française, 7%.¹⁷⁰

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'élèves dans les différents pays entre 1957 et 1967 :

1957	RDC	AOF	NIGERIA
Primaire	1.579.432	424.296	2.447.631
Secondaire	50.368	22.282	77.997
Supérieur	312	1.069	704
1967	RDC	AOF	NIGERIA
Primaire	2.338.895	1.552.219	1.791.309
Secondaire	173.124	418/8.979	200.378
Supérieur	8.177	8.138	9.775 ¹⁷¹

c) Vers l'enseignement supérieur : du Centre Universitaire Lovanium à l'Université Catholique Lovanium

Les Belges voulaient éduquer les masses, en partant de la base. Le Congo était très largement alphabétisé en 1960. Dix ans plus tard, il disposait du meilleur niveau d'études primaires et secondaires en Afrique. A côté de cet effort énorme entre 1948 et 1960, les formations supérieures étaient oubliées. Le Congo indépendant souffrait à sa naissance

¹⁶⁸ P. Joye et R. Lewin, 1961, p. 173, C. Makiobo, 2004, p. 22.

¹⁶⁹ R. Cornevin, 1989, p. 327.

¹⁷⁰ André de Maere d'Alertrycke, André Schorochoff, Pierre Vercauteren et André Vleurinck, 2003, p.184.

¹⁷¹ Léon de Saint Moulin, Culture et éducation durant la période coloniale au Congo in Marc Quaghebeur (Sous la direction de), *Congo-Meuse. Aspects de la culture à l'époque coloniale en Afrique centrale*, Volume 6, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 271-288.

d'un manque cruel d'élites.¹⁷² Le développement de l'enseignement secondaire plus conséquent que les écoles primaires, professionnelles, normales et moyennes, marquait une évolution vers l'enseignement supérieur.

L'Université catholique Lovanium dont les origines remontent à 1925, fut officiellement fondée en 1949 à l'initiative de l'Université Catholique de Louvain. Celle-ci avait exprimé le désir de s'impliquer dans l'œuvre civilisatrice de Léopold II dès le début de son entreprise. Quand le Roi obtint des Grandes Puissances les garanties de régner sur un immense territoire au cœur de l'Afrique, les autorités de l'Université Catholique de Louvain exprimèrent leur admiration pour son succès : « *Une admiration d'autant plus sincère qu'il élève au-dessus de toutes les questions qui nous divisent la grande cause de la civilisation et du salut des peuples, à laquelle tous les Belges sont heureux de se rallier* ». ¹⁷³

En 1886, l'Université Catholique de Louvain ouvrait un Séminaire africain en vue de la formation des missionnaires pour les Stations et les missions de l'E.I.C. Ce Séminaire africain de l'Université Catholique de Louvain fut un échec. Par conséquent, le processus de l'implantation de l'Eglise au Congo ne fut pas l'œuvre des prêtres séculiers mais des congrégations religieuses. En 1909, une Ecole des Sciences coloniales fut inaugurée et plus tard, l'Université assurait la formation coloniale des universitaires. En 1923, les évêques belges décidèrent d'introduire à la faculté de théologie des leçons spéciales sur l'histoire des missions. La chaire de missiologie devint un important support de l'action de l'Eglise au Congo. Le jésuite Pierre Charles, un des premiers conférenciers à la chaire, rappelait aux étudiants leur vocation missionnaire : « *Toute initiative tendant à favoriser et à développer le haut enseignement catholique dans les pays d'Asie et d'Afrique trouvera devant elle un champ presque entièrement inoccupé et devra, pour aboutir, être résolue à franchir tous les obstacles du pessimisme. Mais, pour ingrat qu'il soit, le travail est nécessaire* ». ¹⁷⁴

Les conférences prêchées par le père Charles aux jeunes universitaires aboutirent à la fondation de l'Association de l'Université Catholique de Louvain pour l'Aide aux missions (AUCAM). Sous l'impulsion conjointe de quelques Jésuites, quelques professeurs de la Faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain prirent l'initiative de créer un centre médical à Kisantu, à proximité de la célèbre Mission des Pères Jésuites. Devant le nombre insuffisant de médecins dont disposait la colonie, des efforts furent fournis pour

¹⁷² F. Ryckmans, 2010, p. 61.

¹⁷³ Romain Yakemtchouel, *L'Université Lovanium et sa faculté de Théologie. L'action éducative de l'Université catholique de Louvain en Afrique Centrale*, Chastre, Bureau d'Etudes en Relations Internationales, 1983, p. 8.

¹⁷⁴ *Ibidem*, p. 9-11.

y suppléer en formant des auxiliaires indigènes dirigés par un cadre européen. L'Etat avait créé une première école d'infirmiers à Léopoldville.¹⁷⁵

Le 15 janvier 1926, fut constituée la FOMULAC (Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo) disposant à l'époque de trois grands centres médico-chirurgicaux à Kisantu dans le Bas-Congo, à Katana au Sud-Kivu et à Kalenda en plein Kasaï. L'amélioration de la situation sanitaire des populations congolaises ne pouvait être efficace qu'avec l'implication des Congolais eux-mêmes. Ce qui amena les promoteurs de la FOMULAC d'ouvrir, le 15 septembre 1927, une école d'infirmiers indigènes à Kisantu, comme première étape du programme de la FOMULAC. Les résultats encourageants obtenus à l'école d'infirmiers incitèrent la FOMULAC à la faire évoluer vers une école d'assistants médicaux indigènes d'un degré supérieur (école d'A.M.I.). Elle fut ouverte le 11 février 1937.

D'autres professeurs prirent l'initiative d'ouvrir une seconde fondation, la CADULAC (Centres Agronomiques de l'Université de Louvain au Congo) créée le 28 décembre 1932, à Kisantu. La CADULAC qui visait à améliorer aussi la situation alimentaire des indigènes par la formation agricole, créa, le 13 septembre 1933, toujours à Kisantu, une école moyenne d'agriculture pour assistants agricoles indigènes.

L'absence d'une véritable élite laïque capable d'assumer les fonctions dirigeantes se faisait sentir. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la question de la formation des élites indigènes amena le centre de Kisantu à franchir une étape nouvelle. En 1947, on ouvrit, à côté des institutions déjà existantes, médicale et agricole, une école des Sciences Administratives et Commerciales pour former des cadres administratifs indigènes. Après moult hésitations et mûre réflexion, à l'initiative du Père Jésuite van Wing, la même année, il fut décidé de regrouper les trois sections en un seul organisme et d'élever progressivement celui-ci au niveau d'une institution d'enseignement supérieur capable d'accueillir en 1953 les premiers élèves sortant des humanités. Ainsi fut créé le *Centre Universitaire Congolais Lovanium*.¹⁷⁶

Le 4 février 1949, l'arrêté royal accordait la personnalité civile au Centre Universitaire Lovanium. Soucieux de soutenir les aspirations légitimes de l'élite congolaise et les

¹⁷⁵ Alain Deneef, 1995, p. 145 ; G.E. Jambers, 1947., p. 28-29 ; Prospectus de l'Université Lovanium de Léopoldville, Année académique 1956-1957.

¹⁷⁶ Léon de Saint Moulin, Cent ans de présence jésuite en Afrique centrale, in *Zaire-Afrique* (novembre 1993) n° 279 p. 543-574 ; Alain Deneef, 1995, p. 145 ; Guy Malengrau, Lovanium, Centre Universitaire Congolais, in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé*, Revue trimestrielle, 30^e année, Avril 1950, pp. 95-99.

capacités intellectuelles des Congolais, les dirigeants de Louvain envisagèrent la création d'une véritable université. Mais Kisantu se prêtait mal à une entreprise de cette envergure. En 1950, le conseil d'administration décida de transférer l'université à Léopoldville. Le 13 avril 1953, fut ouvert le chantier de la future université sur le plateau du Mont Amba. La première année pré-universitaire fut ouverte le 15 janvier 1954. Le chanoine Luc Gillon fut nommé recteur de l'Université Lovanium le 1^{er} juillet 1954. La première année académique fut ouverte le 12 octobre 1954. L'arrêté royal du 3 février 1956 transformait le centre Universitaire Congolais Lovanium en UNIVERSITE CATHOLIQUE LOVANIUM.¹⁷⁷

¹⁷⁷ Prospectus de l'Université Lovanium de Léopoldville, Année académique 1956-1957.

III. LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE CATHOLIQUES

L'encadrement de la jeunesse congolaise fut aussi une initiative des missionnaires. Ils créèrent des structures sportives, la fanfare, le scoutisme, le xavérisme, etc. pour résorber la délinquance juvénile inhérente au développement des centres urbains.

La première activité sportive date de 1919 à Léopoldville. Elle fut introduite par le scheutiste Raphaël de la Kethulle, au sein de l'Institut Saint-Joseph (collège Elikya) dont il était le directeur. Avec le concours des anciens élèves des différentes écoles des Pères de Scheut, il créa le cercle sportif congolais. A Elisabethville, le Bénédictin Dom Grégoire créa, en 1925, dans la Mission Saint-Jean d'Elisabethville, la Fédération des Associations Sportives Indigènes.¹⁷⁸

C'est après la Seconde Guerre Mondiale que les mouvements de jeunesse catholiques connurent un essor. Après le sport, le scoutisme fut aussi un puissant moyen de socialisation des jeunes. Il prit naissance dans le cadre scolaire et missionnaire. Ses origines au Congo remontent à 1920, à l'initiative du père Tielemans, Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), supérieur de la Mission de Mpala sur les bords du lac Tanganyika.¹⁷⁹ La première unité scout de Léopoldville fut créée en 1922 par Norbert Laude, futur recteur de l'université coloniale à Anvers et le père Raphaël de la Kethulle.¹⁸⁰

La finalité du scoutisme catholique était de créer une élite autochtone, non seulement vigoureuse et disciplinée, mais imprégnée du sens chrétien, prête à aller toujours de l'avant chaque fois qu'il serait fait appel à son esprit de dévouement et de sacrifice. La technique du scoutisme fut adaptée aux coutumes et aux possibilités pratiques du pays.¹⁸¹

En 1953, la Jeunesse ouvrière catholique belge (J.O.C.) prenait un premier contact avec le Congo Belge. L'année suivante, elle s'engageait à aider au développement du mouvement parmi les jeunes gens et jeunes filles des milieux industriels et urbains. La situation des jeunes gens et jeunes filles des milieux populaires était préoccupante. Le problème de la jeunesse au Congo s'inscrivait dans l'ensemble des problèmes qui se posaient à l'Eglise au Congo. La solution que la J.O.C. proposait à la situation des jeunes devait s'inscrire dans une vision authentique et totale de l'apostolat de l'Eglise tout entière. La J.O.C. voulait donner une réponse aux problèmes qui allaient se poser à l'Eglise au Congo dans les années

¹⁷⁸ Ch. Tshimanga, 2001, p.109.

¹⁷⁹ *Ibidem*, p. 177.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 118.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 119.

qui allaient suivre. La J.O.C. engagea son action dans la formation d'un laïcat responsable, ce qui était un besoin impérieux.¹⁸²

¹⁸² Jacques Meert, *L'Eglise au Congo face à son avenir, Rapport confidentiel, Secrétariat Général de J.O.C. pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi*, Léopoldville 1956, p.1-2.

IV. L'ELITE CATHOLIQUE ET L'EVEIL DU NATIONALISME

Outre son influence incontestable sur la masse populaire à travers les missions catholiques, les centres et foyers sociaux, le service de santé, les écoles et les mouvements de jeunesse, le monde catholique congolais influença aussi l'avenir politique du Congo. Son réseau scolaire bien qu'élémentaire, les nombreuses associations de jeunes et les cercles d'intellectuels lui fournirent une élite politique.¹⁸³

L'épiscopat de l'Afrique belge (du Congo et du Ruanda-Urundi) ne resta pas indifférent au mouvement de décolonisation qui gagnait le Tiers-Monde et en particulier l'Afrique noire. Lors de la conférence épiscopale de juin 1956, les évêques se démarquèrent de la politique de l'Etat. Ils se prononcèrent en faveur de l'émancipation politique des peuples colonisés.¹⁸⁴ Ils affirmèrent le droit des habitants du Congo et du Ruanda-Urundi à prendre la conduite des affaires publiques.¹⁸⁵

Après la rupture de l'alliance avec l'Etat colonial à partir de 1954, la hiérarchie catholique adopta une position franchement favorable à la participation des Congolais à la gestion de la colonie. Elle entendait se consacrer à la formation politique des laïcs congolais dans le but de les intégrer dans la vie politique, des Congolais qui placeraient les convictions chrétiennes au-dessus d'autres prétentions, telles que les revendications raciales. Dès lors, l'élite formée par les missionnaires allait procéder, dans un délai plutôt court, à la fin du régime colonial.¹⁸⁶

Le droit et le devoir de civiliser qui étaient au cœur de la politique scolaire coloniale signifiaient en priorité la formation de l'élite congolaise.¹⁸⁷ Mais le système colonial belge était en contradiction avec ce principe. Le système éducatif introduit au Congo était la copie du modèle suivi aux Etats-Unis pour l'enseignement des Noirs. Il s'agissait d'une éducation de masse qui mettait l'accent sur l'enseignement agricole et professionnel, et la formation des auxiliaires noirs au service de l'Etat. L'éducation livresque était considérée comme dangereuse car elle permettrait aux Noirs de revendiquer l'égalité avec les Blancs.¹⁸⁸ Le

¹⁸³ Ch. Tshimanga, 2001, p. 253.

¹⁸⁴ C. Makiobo, 2004, p. 40.

¹⁸⁵ Lettre pastorale de leurs Excellences les vicaires et les préfets apostoliques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi dans Léon de Saint Moulin et Roger Gaise N'Ganzi, 1998, *Le discours socio-politique de l'Eglise catholique au Congo (1956-1998)*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK), 1998, p. 51

¹⁸⁶ Ch. Tshimanga, 2001, p. 253.

¹⁸⁷ Busungutsala, 1997, p. 91.

¹⁸⁸ Bernadette Lacroix, Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium in *Cahiers du CEDAF* 2-3/1972, pp.1-207 ; Ch. Tshimanga, 2001, p.157 ; Paul Serufi Hakiza, Les Etats-Unis d'Amérique et l'enseignement en Afrique noire (1910-1945) in Pamphile Mabiala Mantuba-Ngoma (sous la direction de), 2004, p.229-249.

Noir devait être élite au sein de sa propre communauté. Les indigènes ne pouvaient donc pas poursuivre leur scolarité au-delà du niveau du primaire. Ce n'est qu'en 1948 que le pouvoir colonial tenta de réformer son système éducatif en améliorant le primaire et en ouvrant le secondaire.¹⁸⁹

Durant presque toute la période coloniale, l'enseignement dispensé au Congo était rudimentaire et ne préparait pas les Congolais à assumer des responsabilités politiques ni à s'administrer eux-mêmes.¹⁹⁰ Jusqu'en 1954, à l'exception des séminaires, enseignement libre non subsidié, où était donné l'enseignement secondaire et supérieur, une formation semblable à celle des humanités classiques, l'essentiel de l'enseignement dispensé par les missionnaires en langue vernaculaire était médiocre.¹⁹¹

Les principes à la base du système éducatif congolais étaient d'adapter l'enseignement aux conditions des indigènes, c'est-à-dire à l'agriculture et à l'artisanat. L'enseignement livresque était interdit et l'accent était mis sur la formation professionnelle. La religion chrétienne était la base de l'éducation morale et intellectuelle des Noirs.¹⁹²

La politique éducative était basée sur le principe, 'pas d'élite, pas d'ennuis'. La formation de l'élite serait source d'ennui pour la Belgique.¹⁹³ L'enseignement était orienté, visant à doter les missions et l'Etat d'auxiliaires autochtones qui devaient accomplir les tâches subalternes.¹⁹⁴ La formation intellectuelle ouvrirait la voie à la contestation et à la remise en question par les indigènes de l'ordre établi. C'est ainsi que le contenu de l'enseignement au Congo fut réduit à l'apprentissage d'un métier.¹⁹⁵

Mais les Congolais avaient besoin d'une éducation politique. La construction d'une véritable démocratie exigeait la formation soignée, et des futurs gouvernés et des futurs gouvernants, une élite capable d'exercer le pouvoir et une masse capable de le contrôler. Cette éducation politique devait commencer à la base, par l'administration des villes. Même quand il apparaissait évident de préparer l'avenir politique du Congo, l'autorité coloniale jugeait dangereux d'aller trop vite.¹⁹⁶ Jusqu'en 1958, il n'y avait aucun projet sur l'avenir

¹⁸⁹ Busugutsala, 1997, p. 91.

¹⁹⁰ Pierre Joyse et Rosine Lewin, 1961, p. 173.

¹⁹¹ R. Cornevin, 1989., p. 350.

¹⁹² Paul Serufi Hakiza, Les Etats-Unis d'Amérique et l'enseignement en Afrique noire (1910-1945) in Pamphile Mabiala (sous la direction de), 2004, p. 229-249.

¹⁹³ Ngub'Usum M.N., L'élite meneur d'homme et agent de transformation de la société en R.D.C. in Sabakinu Kivilu (sous la direction de), *Elites et Démocratie en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, PUK, 2000, p. 15-25.

¹⁹⁴ Ch. Tshimanga, 2001, p. 85.

¹⁹⁵ C. Makiobo, 2004, p. 23.

¹⁹⁶ J. Stengers, 1989, p. 244.

politique du Congo. L'autorité coloniale ne s'en inquiétait pas, d'autant plus que les Congolais ne revendiquaient pas ouvertement les droits politiques.¹⁹⁷ Devons-nous conclure que les Congolais acceptaient la domination coloniale comme un fait ? L'environnement dans lequel ils vivaient ne favorisait pas le développement de la pensée politique. La gestion de l'Etat était un secret réservé aux Blancs. Le manque de formation intellectuelle était un obstacle à toute revendication politique.¹⁹⁸ Tant que les Noirs n'exerçaient aucune pression, l'urgence de procéder à des réformes politiques ne se justifiait pas. En plus, les Belges étaient convaincus de contrôler le processus de démocratisation. En Belgique comme dans la colonie, la question de l'évolution politique du Congo ne constituait pas une priorité. En 1956, Buisseret, en sa qualité de Ministre des colonies, s'évertua à engager le processus du développement humain par la rupture des barrières raciales, l'élévation morale de l'indigène, le développement de l'enseignement, le développement social par la formation de la classe moyenne africaine et du développement économique, c'est-à-dire l'amélioration de l'équipement du pays et du niveau de vie de la population. L'avenir politique du Congo était dans les oubliettes.¹⁹⁹ Contrairement aux colonies françaises et britanniques, au Congo Belge, il n'y avait aucune institution associant les Congolais à la gestion du pays. Les Congolais ne se voyaient pas confier des responsabilités comme dans d'autres colonies.²⁰⁰

C'est dans les milieux des prêtres et des anciens séminaristes qu'on trouvait les plus instruits des Congolais. Les seules associations autorisées étaient celles des anciens élèves des Missions : l'ADAPES (Association des anciens élèves des Pères de Scheut), l'UNELMA (Union des anciens élèves des Frères Maristes), l'ASANEF (Association des anciens élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes), les anciens élèves des Pères Jésuites, le cercle Saint-Benoît à Elisabethville (Lubumbashi). Ces associations étaient sous le contrôle des missions. C'est le lieu du premier apprentissage d'un début de vie parlementaire où ces évolués s'exerçaient aux fonctions de président, vice-président, etc.²⁰¹

En 1946, fut créée l'UNISCO (Union des Intérêts Sociaux Congolais) dont les objectifs étaient la promotion sociale des indigènes, la défense des droits des évolués et la non-discrimination raciale. L'adhésion à l'union était réservée aux membres du comité de direction d'une association d'anciens élèves. Kasa-Vubu, ancien séminariste devenu

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 246.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 248.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.252.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 231.

²⁰¹ R. Cornevin, 1989, p. 352 ; C. Young, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, CRISP, Editions universitaires du Congo, 1968, p. 150.

instituteur puis clerc de maison de commerce, alors secrétaire général de l'Association des Anciens élèves des Pères de Scheut, prit la tête de l'union. Dans un discours sensationnel, il demandait l'indépendance des Bakongo, premiers occupants du sol.²⁰²

En 1951, à l'initiative de l'abbé Joseph Malula (futur archevêque de Kinshasa), vicaire de la paroisse Christ-Roi à Léopoldville (Kinshasa), un groupe d'anciens élèves des Pères de Scheut se constitua en un cercle de réflexion. Le groupe qui se réunissait autour de l'abbé Joseph Malula comprenait : Joseph Iléo, Joseph Ngalula, Albert Nkuli, Dominique Zangabie, Antoine Ngwenza et Victor Njoli. A la création de l'Université Lovanium, en 1954, ils organisèrent, avec le concours des professeurs de Lovanium, des cours du soir ouverts à ceux qui le souhaitaient. On y enseignait la philosophie, la logique, la psychologie, l'économie et la sociologie.²⁰³

Le cercle culturel se nomma 'Conscience Africaine' et se dota d'un bulletin sous forme de feuille ronéotypée à périodicité variable où il diffusait ses idées. Mais à partir de 1953, le bulletin tendait à devenir mensuel et Conscience Africaine s'orientait de plus en plus vers la politique.²⁰⁴

Cette élite récupéra le projet d'émancipation proposé par van Bilsen dans son 'plan de trente ans', en 1956. Ce document ouvre le débat public dans les milieux intellectuels de la colonie notamment de l'UNISCO et surtout du cercle culturel Conscience Africaine. La petite élite congolaise commença alors à réclamer l'indépendance du Congo et l'abolition de la discrimination raciale qui dominait tous les aspects de la vie sociale et économique de la colonie et ne favorisait nullement le développement des autochtones. Contrairement aux socialistes et aux libéraux, les catholiques n'avaient personne au Congo qui pouvait les représenter dans la lutte pour l'indépendance. C'est alors qu'était née l'idée de préparer des gens pour prendre la relève.²⁰⁵

En réponse au plan van Bilsen, le 30 juin 1956 'Conscience Africaine' publia un manifeste dans son bulletin intitulé 'Manifeste de Conscience Africaine'. L'Abbé Joseph Malula, Joseph Ileio et Joseph Ngalula en étaient les célèbres signataires : 'le manifeste de trois Joseph'. Ils accueillaient avec faveur l'orientation du plan de trente ans. L'originalité de ce manifeste résidait à la fois dans le refus de la politique d'assimilation des élites congolaises au colonisateur qu'exprimait l'idée de communauté belgo-congolaise et dans la

²⁰² R. Cornevin, 1989, p. 352.

²⁰³ Isidore Ndaywel é Nziem, 1998, p. 514; C. Makiobo, 2004., p. 43.

²⁰⁴ R. Cornevin, 1989, p. 354.

²⁰⁵ Entretiens avec le père Matadi Lefang, S.J., alors étudiant congolais en Belgique et qui avait pris part à cette conférence, Kinshasa le 28 juillet 2005.

perspective politique tracée par le plan de trente ans pour l'indépendance du Congo à condition que les Congolais soient associés à sa mise en œuvre. Les auteurs optaient pour la méthode du dialogue belgo-congolais en vue de réaliser en l'espace d'une génération l'émancipation politique du pays.²⁰⁶

Le Manifeste de Conscience Africaine constitue le premier document congolais de nature politique. Il fut le premier texte structuré de revendications politiques rédigé par des Congolais et qui déclencha la réflexion sur l'avenir politique du Congo par les Congolais eux-mêmes. Il ouvrit une nouvelle phase de décolonisation. Les revendications politiques qui s'exprimaient désormais ouvertement n'étaient plus une lutte contre le colonisateur mais la lutte pour la liberté et l'émancipation du peuple congolais tout entier : catholiques, protestants, musulmans et animistes. Le Manifeste de Conscience Africaine inspira l'émergence des partis et des leaders politiques.²⁰⁷

Les premières revendications pour l'émancipation du Congo émanaient de Paul Panda Farnana, premier intellectuel congolais laïc dans les années 1920.²⁰⁸ Les réflexions politiques congolaises qui ont conduit directement à l'indépendance, ont commencé en 1956, sous l'impulsion du monde catholique congolais. A l'initiative du comité de rédaction de Conscience africaine, des universitaires, des intellectuels catholiques congolais, des syndicats et des nationalistes de toutes les provinces, dont Patrice Emery Lumumba, se réunirent le 26 août 1956 pour analyser et étudier les réactions provoquées par le Manifeste de Conscience Africaine dans l'opinion publique. Les auteurs du Manifeste lancèrent l'idée de créer un Mouvement National Congolais. Quand l'idée s'était concrétisée et le Mouvement constitué, Lumumba fut désigné comme président général avec Cyrille Adoula et Gaston Diomi, respectivement comme premier et deuxième vice-président. Kasa-Vubu, qui réclamait l'indépendance immédiate, refusa de participer au Mouvement National Congolais qui envisageait un délai raisonnable pour l'indépendance. On retrouva les idées du Manifeste de Conscience Africaine dans le futur parti politique d'envergure nationale, le Mouvement National Congolais (MNC) dont Patrice Emery Lumumba fut le leader.²⁰⁹

L'Alliance des Bakongo (ABAKO) réagit au projet politique de Conscience Africaine en publiant un autre manifeste dans lequel elle acceptait le plan Van Bilsen et son

²⁰⁶ R. Comevin, 1989, p. 355; J. Stengers, 2005, p. 261; Isidore Ndaywel é Nziem, 1998, p. 514.

²⁰⁷ F. Ryckmans, 2010, p. 113, 115; C. Makiobo, 2004, p. 44.

²⁰⁸ Les deux premiers intellectuels congolais Stefano Kaoze et Paul Panda Farnana in Marc Quaghebeur (sous la direction de), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de littérature francophone en Afrique centrale Zaïre, Rwanda et Burundi*, Bruxelles, Cellule 'Fin de siècle', 1992, p. 26.

²⁰⁹ Ch. Tshimanga, 2001, p. 263-264 ; F. Ryckmans, 2010., p. 121.

objectif, l'indépendance, mais rejetant comme abusif le terme 'trente ans'. Elle privilégiait, au contraire, la politisation véritable du Congo par l'introduction d'une pluralité de partis politiques et l'adoption des options politiques fondamentales suivantes : émancipation totale et immédiate, droits politiques, rejet de la communauté belgo-congolaise, organisation d'une fédération congolaise à base ethnique.²¹⁰

Conclusion

Le monde catholique congolais est le fruit de l'activité missionnaire belge. L'Eglise catholique était aussi présente que l'Etat dans tous les domaines sur toute l'étendue de la colonie.

²¹⁰ Gauthier de Villers (sous la direction de), *Belgique/Zaire. Une histoire en quête d'avenir*, Institut-Africain-CEDAF n°9-10-11, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 35.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Durant la période coloniale, l'enseignement était conçu pour l'éducation des masses, de l'école primaire à l'université. A la fin de la période coloniale, le Congo était de tous les pays d'Afrique celui qui avait le plus élevé de jeunes scolarisés aux niveaux primaire et secondaire.

La formation scolaire donna naissance à une élite congolaise, appelée à l'époque les évolués dont les initiatives aboutirent au processus de décolonisation. Le 30 juin 1960, le Congo belge devenait un Etat souverain. A peine l'indépendance acquise une crise politique à nulle autre pareille frappa le jeune Etat jusqu'à la dislocation de la cohésion nationale. Face à l'incapacité des hommes politiques à se mettre d'accord, le Haut-Commandement de l'Armée prit le pouvoir et installa un régime militaire et autoritaire qui dura trois décennies.

DEUXIEME PARTIE : LA REVOLUTION ZAÏROISE

La crise post indépendance est la cause principale de l'arrivée de Mobutu au pouvoir. A travers les événements qui ont secoué le Congo depuis l'indépendance, on retrouve la silhouette de Mobutu. Et ceci s'explique par le fait que, depuis cette période, l'armée était placée sous son contrôle. L'armée était un moyen de pression, de chantage qu'il a toujours utilisée pour imposer son point de vue aux dirigeants politiques. On pourrait logiquement en déduire qu'il a joué un rôle politique dans ce pays depuis son accession à l'indépendance.¹

Mobutu avait joué un rôle déterminant et influent durant la période précédente (depuis la Table-Ronde jusqu'à l'avènement de l'indépendance et durant la première République). Séduit par le discours de Lumumba à la conférence panafricaine d'Accra en 1958, Mobutu adhéra au MNC, le parti créé par Lumumba. Mobutu fut le représentant du MNC à Bruxelles. A la Table-Ronde, Lumumba fit de lui son secrétaire particulier. Après l'indépendance, il occupa des fonctions de secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Ensuite, Lumumba le nomma chef d'Etat-major de la Force Publique.² Le 14 septembre 1960, Mobutu fit son premier coup d'Etat en neutralisant le Président et son Premier Ministre et en installant un gouvernement d'étudiants. Mobutu dirigea dans l'ombre le gouvernement Adoula en tant que membre influent du groupe de Binza.³ Le contexte de crise et des atouts personnels lui ont permis de s'imposer sur la scène nationale congolaise. Il a su tirer les leçons politiques des cinq premières années de l'indépendance.

¹ Archives du Service Public Fédéral (SPF) Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre adressée à S.E. S. VANCE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Kinshasa, le 1^{er} septembre 1969 par l'Union Nationale pour le Progrès et la Démocratie. C.P.I. à S.E. Paul BINNIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique au Congo, Dossier n° 15494. Voir aussi Cléophas Kamitatu, *La grande mystification du Congo-Kinshasa*, Complexe, Bruxelles, 1971, p.112sv.

² Jean-Pierre Langellier, *Mobutu*, Paris, Perrin, 2017, p. 39, 53.

³ C. Kamitatu, 1971, p. 71-98 sv. ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 77 ; 100.

CHAPITRE TROISIEME : AVENEMENT DE MOBUTU

I. CONTEXTE DE CRISE : LA CRISE APRES L'INDEPENDANCE

Le Congo indépendant commença par une crise dont la mutinerie de la Force Publique, le 5 juillet 1960, fut le détonateur. La mutinerie déboucha sur une crise constitutionnelle occasionnée par la révocation mutuelle du Chef de l'Etat et du Premier Ministre, le 5 septembre 1960. Cette crise dégrada la situation.

Une des causes essentielles de cette mutinerie est l'insuffisante africanisation des cadres.⁴

1. LA QUESTION DE L'AFRICANISATION DES CADRES

L'africanisation consistait à remplacer de façon effective, à un poste déterminé, l'Européen qui l'occupait par un Congolais. Cependant, dans l'immédiat, le problème ne se posa pas en ces termes. Le gouvernement colonial tenta de solutionner le problème en permettant aux Congolais d'accéder aux grades jadis réservés aux seuls Européens, sans nécessairement procéder au remplacement effectif.⁵

La question de l'africanisation des cadres est étroitement liée à discrimination dans l'emploi. Les Belges touchaient des salaires très élevés, nécessaires, disait-on, pour recruter du personnel qualifié en Belgique. Le statut des fonctionnaires en vigueur jusqu'en 1959, mentionnait quatre catégories qui exigeaient un diplôme universitaire. C'étaient les trois catégories supérieures et la moitié de la quatrième catégorie. Les Congolais n'ayant pas de diplôme universitaire étaient des employés non spécialisés qui jouissaient d'un statut spécial d'auxiliaire. Les premiers diplômés de Lovanium sortaient en 1958. En plus, un nombre croissant d'auxiliaires pouvaient exhiber un diplôme d'humanités ou d'enseignement secondaire, condition nécessaire pour accéder à la moitié de la quatrième catégorie.⁶

Toutefois, le problème de l'africanisation des cadres ne fut évoqué qu'à partir du moment où le principe de l'indépendance fut acquis. Dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959, on parlait de l'accession de tous les Congolais à tous les grades de l'administration. Cette déclaration fut rendue effective en faisant passer à la quatrième

⁴ Guy Vanthemsche, 2007, p. 94.

⁵ Louis-François Vanderstraeten, *De la Force Publique à l'Armée Nationale Congolaise. Histoire d'une mutinerie juillet 1960*, Gembloux, Duculot, 1993, p. 97.

⁶ C. Young, 1965, p. 62.

catégorie jusqu'alors réservée aux seuls européens, 459 Congolais des différents cadres de l'administration principalement des Assistants médicaux et agricoles. En août 1959, des mesures visant à nommer quelques agents territoriaux congolais à la présidence de tribunaux de territoires ou à organiser des stages pour certains Congolais, leur permettant d'accéder à des fonctions de la quatrième catégorie, restaient des propositions que le gouverneur devait soumettre au ministre des colonies.⁷

L'évolution politique consécutive à l'arrivée d'Auguste De Shryver au ministère aiguïsa la question de l'africanisation des cadres. Le personnel africain de l'administration groupé au sein du syndicat des fonctionnaires noirs de Léopoldville, l'APIC⁸, commença à exprimer ses revendications. Le 24 septembre 1959, les commis du gouvernement général organisèrent une première manifestation. Le 2 décembre l'APIC réclamait des nominations d'office de certains Congolais en quatrième, troisième et deuxième catégorie ainsi qu'un assouplissement des nominations en quatrième catégorie et dans les catégories inférieures. Dans la foulée des revendications de l'APIC, 326 autres Congolais étaient passés à la quatrième catégorie portant ainsi le nombre total à 785 cadres congolais. Mais cette accession au grade ne signifiait pas un remplacement à une fonction occupée par un Européen.⁹

Contrairement au gouvernement colonial, l'Eglise avait une longueur d'avance en matière d'africanisation. Le 20 septembre 1959, eut lieu à Léopoldville (Kinshasa) le sacre de Monseigneur Malula, troisième évêque congolais. Le 24 novembre, le vicariat du Congo fut érigé en une hiérarchie congolaise. Toutefois, les titulaires ne changèrent pas en ce moment. Mais le passage du vicaire apostolique, titre témoignant d'une étroite dépendance, à l'archevêque ou à l'évêque jouissant de la plénitude du pouvoir épiscopal, démontrait une reconnaissance de la maturité de la chrétienté du Congo.¹⁰

A la Table Ronde, la question de l'africanisation fut évoquée mais ne préoccupa pas tant les leaders congolais. Les questions soulevées concernaient la mutation des commissaires de police à d'autres fonctions et leur remplacement par des Congolais ainsi que l'accélération de la formation des cadres administratifs et techniques. Le ministre De Shryver précisa que l'africanisation consistait à régler et à accélérer l'accession des Congolais à des postes de plus en plus nombreux en vue de remplacer les Belges qui les occupaient.

⁷ Louis-François Vanderstraeten, 1993, p. 98.

⁸ Association du Personnel Indigène de la Colonie, devenue en 1961 Alliance des Prolétaires du Congo.

⁹ Louis-François Vanderstraeten, 1993, p. 99.

¹⁰ *Ibidem*, p. 100.

Toutefois, il attendait des Congolais qu'ils soient compétents mais pas nécessairement porteurs de diplômes universitaires.¹¹

L'exigence la plus radicale venait du dehors de la Table Ronde. Dès que les décisions concernant la date et le contenu de l'indépendance furent connues, l'APIC qui considérait qu'un '*gouvernement sans administration est incompréhensible*', adressa un télégramme aux délégués congolais dans lequel elle exigeait la mise en place immédiate du personnel congolais avant le mois de juin 1960.

Qu'en était-il de la Force Publique ? Quelques interventions ne visaient qu'à amorcer une certaine évolution telle que la possibilité d'un gradé congolais de franchir la barrière du grade de premier sergent-major, ou encore l'envoi des jeunes Congolais à l'Ecole Royale Militaire. Lumumba se demandait si les officiers belges en poste seraient cédés à l'Armée Congolaise après le 30 juin 1960. Pour le ministre, la Force Publique restait, après le 30 juin 1960, ce qu'elle était et qu'il lui fallait hiérarchie et discipline.¹²

Après la Table Ronde, le 3 mars 1960, Lumumba déclarait : « *Ce n'est pas parce que le Congo est indépendant que nous pouvons faire d'un soldat de 2^e classe un général (...). Nous ne voulons pas d'une administration médiocre (...). Nous n'avons nulle intention de mettre les fonctionnaires (belges) à la porte* ». ¹³

Ces propos ne plurent ni aux membres de l'APIC ni aux militaires qui se sentirent directement visés. Conscient de ce mécontentement, Lumumba changea d'attitude en se faisant partisan de l'africanisation. Lors du congrès de son parti, le MNC, à Luluabourg du 3 au 4 avril 1960, une résolution demandait l'affectation des Congolais de plus en plus nombreux dans tous les cadres civils et militaires afin qu'ils fassent l'apprentissage administratif, politique et militaire, de sorte qu'à l'indépendance ils soient prêts à assumer avec compétence les responsabilités qui les attendaient.¹⁴

Effectivement, l'africanisation fut réalisée. Des adjoints congolais furent nommés commissaires de district et administrateurs de territoire. Dans la Force Publique, de nouvelles dispositions ouvraient l'accès au grade d'adjudant pratiquement à tous les gradés comptant 11 ans de service. En conséquence, 24 adjudants s'ajoutèrent aux 9 déjà promus en 1959, portant à 33 le nombre total des militaires accédant à la quatrième catégorie. Mais il n'eut aucune nomination d'officier.¹⁵

¹¹*Ibidem*, p. 100-101.

¹²*Ibid.*, p. 101.

¹³Courrier d'Afrique du 4 mars 1960, cité par L-F. Vanderstraeten, 1993, p. 101.

¹⁴Louis-François Vanderstraeten, 1993, p. 101-102.

¹⁵*Ibidem*, p. 106-108.

L'africanité des cadres, pense-t-on, a été la cause principale de la mutinerie. Néanmoins, l'absence d'officiers congolais dans la Force Publique n'explique pas à elle seule le mécontentement de la troupe. C'est toute la masse populaire qui était mécontente dans tout le pays suite à la rupture avec la classe politique. La Force Publique était réputée comme un instrument de maintien de l'ordre et de stabilité du nouvel Etat puisqu'elle était la seule institution cohérente et la mieux organisée avec une tradition d'éducation civique.¹⁶

Durant la lutte pour l'indépendance, le peuple (la masse) et la classe politique faisaient front commun. L'homme politique avait pris en compte les revendications du peuple. L'indépendance acquise, les hommes politiques se découpèrent du peuple. Ils s'engagèrent dans des disputes d'intérêts personnels et oublièrent la population dont les attentes furent déçues.¹⁷

La première classe politique était issue du milieu des employés. Ces derniers espéraient un avenir brillant parce que tout le secteur politique allait être entièrement africanisé. Au contraire, l'accès aux grades importants dépendait d'un diplôme universitaire et donc l'administration restait aux mains des Européens. Les hommes politiques étaient confrontés à un réel problème de compétence qui se posait avec acuité et qui devenait une priorité.

Les causes profondes de la crise résidaient dans les espoirs nés de l'indépendance, espoirs immenses d'une liberté et du mieux-être, non rencontrés. L'impôt n'a pas été supprimé, pas de plein emploi ni d'africanisation des cadres. Les promesses faites lors de la campagne électorale n'ont pas été réalisées. Un peu partout, les travaux agricoles s'arrêtèrent, les paysans attendant la mécanisation de l'agriculture et l'arrivée des engins.¹⁸

De toute évidence, l'incendie partit de la Force Publique. Qui en était le commanditaire ? Et pour quel intérêt ? Le mystère reste total à ce jour. Y avait-il un plan subversif comme on l'avait pensé ? Il y avait eu des craintes non fondées. Dans le camp Léopold (Kinshasa), des rumeurs couraient à propos de l'arrivée des Russes.¹⁹

Le caractère foudroyant et imprévisible de cette mutinerie, éclatant à des lieux très éloignés les uns des autres de façon rapide et simultanée, indique une sérieuse organisation. Les méthodes de noyautage systématique des garnisons, la rapidité et l'efficacité des

¹⁶ Jules Chomé, *La crise congolaise. De l'Indépendance à l'intervention belge (30 juin-9 juillet)*, Editions des Remarques Congolaises, Bruxelles, 1960, p. 65.

¹⁷ Crawford Young, 1968, p. 164.

¹⁸ *Ibidem*, p.165.

¹⁹ Pierre de Vos, *La décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967*, Bruxelles, Editions ABC, 1975, p.121.

transmissions, la similitude de l'action de tous côtés, donnent à penser que l'on se trouvait devant une action préméditée et coordonnée.²⁰

Parmi les hypothèses, l'action de certains ministres accusés d'être des communistes notoires, dont Kashamura, Ministre de l'Information, et, à ce titre, maître de la radio, et celle de M. Lumumba, était plus que suspecte. Le Ministre des Affaires Etrangères, Bomboko, s'était vu refuser constamment l'usage de la radio ; il n'avait pu transmettre qu'une seule déclaration et encore, ce fut après insistance. Le Premier Ministre Lumumba, lui-même, était soupçonné d'avoir provoqué en partie ces événements. La plus grande partie du temps il se serait constamment dérobé au dialogue avec les Ministres belges venus au Congo pour le consulter. Il serait inaccessible même à la plupart de ses Ministres.²¹

D'autres leaders congolais étaient soupçonnés de noyautage de la Force Publique. Ainsi, Lumumba, Gizenga et Kandolo avaient cru que Jean Bolikango et Albert Kalonji infiltraient la Force Publique d'éléments perturbateurs. Ils craignaient que les conseillers de ces derniers ne jouent un rôle néfaste dans un Congo indépendant. Lumumba chargea le colonel Vandewalle d'une enquête qui ne put être menée parce que le 6 juillet déjà, tout le Congo s'embrasa. L'hypothèse d'une révolte de la Force Publique n'est pas à écarter.²² Mais celle-ci devait avoir été provoquée.

Bolikango et Kalonji, déçus dans la répartition des postes après l'indépendance, auraient mené une action partisane très active qui eut un impact sur la mutinerie de la Force Publique.²³ Bolikango envisageait le poste de Chef de l'Etat et, dans cette hypothèse, il n'avait pas été désigné comme membre du gouvernement. Kasa-Vubu prit les fonctions de Chef de l'Etat, et Bolikango se retrouva sans poste. Albert Kalonji, quant à lui, fut le chef de la dissidence du MNC, le parti de Lumumba devenu Premier Ministre. A cet égard, Lumumba n'en voulait pas dans son gouvernement. Du fait de leur absence dans le gouvernement, ces deux leaders furent soupçonnés de mener une action dans la Force Publique contre le Premier Ministre qui était aussi Ministre de la défense.²⁴

La crise émanait aussi de la rupture entre les hommes politiques et les militaires en raison de la méfiance des uns à l'égard des autres. Comme les fonctionnaires, les soldats avaient l'impression que les leaders politiques négligeaient certains secteurs et ne se

²⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : AF 1-1, TELEGRAMME PAR COURRIER N°55 PARIS, le 14 juillet 1960, série AF 1-1/1960.

²¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Archives diplomatiques belges, TELEGRAMME PAR COURRIER N°55 PARIS, le 14 juillet 1960, série AF 1-1/1960.

²² P. de Vos, 1975, p. 119.

²³ Luiz Alvarez, *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, éditions Cujas, Paris 1964, p. 85.

²⁴ P. de Vos, 1975, p. 121.

préoccupaient pas d'assurer à tous la possibilité d'avancement que permettait l'indépendance. Les partis politiques appuyaient les revendications portant sur l'africanisation de l'armée, mais Lumumba avait déclaré à Bruxelles, peu avant la Table Ronde :

« *Ce n'est pas parce que le Congo est indépendant que nous pouvons transformer un soldat en général* ».

Les soldats revendiquaient les bénéfices qu'ils devaient tirer de l'indépendance. Pourquoi l'indépendance n'était-elle pas pour les soldats, se demandaient-ils ?²⁵

Les propos du général Janssens mal interprétés ont changé le cours des événements. S'adressant aux soldats en ébullition, il avait dit en l'écrivant au tableau : « *Pour un soldat, pour un officier, pour un militaire, avant l'indépendance=après l'indépendance* ». Les soldats conclurent que leur situation n'allait pas évoluer et qu'ils seraient toujours tenus à l'écart.²⁶ Alors que le général voulait dire que la discipline restait le mot d'ordre dans l'armée même après l'indépendance.

Aux yeux des hommes politiques, la Force Publique était une armée de répression coloniale. Les hommes politiques craignaient que la Force Publique ne soit un jour ou l'autre utilisée pour chasser les nationalistes.²⁷ De plus, en 1960, il n'y a pas eu d'africanisation parce que l'armée devait demeurer aux mains des officiers belges. D'où le mécontentement des sous-officiers et des gradés congolais. Ces soldats devaient présenter les armes aux nouveaux messieurs congolais dans leurs beaux complets bleus, parmi lesquels ils reconnaissaient quelques personnes qu'ils avaient dû jeter en prison, tels Lumumba et Kasa-Vubu.²⁸

La cohésion nationale mise à mal par la mutinerie de la Force publique fut minée par la sécession katangaise (13 juillet 1960) et celle du Sud-Kasaï (8 août 1960). Comment les Congolais, qui étaient unanimes pour l'indépendance dans l'unité et qui s'étaient résolument opposés au séparatisme-fédéralisme, pouvaient-ils changer d'avis au lendemain de l'indépendance ? Certains pensent que les conceptions séparatistes venaient des milieux européens, spécialement ceux du Katanga et du Kivu, dans l'intention d'assurer le maintien de leur présence et de leur influence. Le Front commun n'a été qu'une astuce pour obtenir l'indépendance.

²⁵ C. Young, 1975, p. 166-167.

²⁶ P. de Vos, 1975, p.112.

²⁷ C. Young, 1968, p.166.

²⁸ C. Braeckman et alii, *Congo-Zaïre. La colonisation- l'indépendance-le régime Mobutu- et demain*, GRIP, Bruxelles, 1990, p. 60.

La situation se dégrada avec la crise constitutionnelle occasionnée par la révocation mutuelle du Chef de l'Etat et du Premier Ministre le 5 septembre 1960 et qui dura onze mois. Le Chef de l'Etat souhaitait un gouvernement modéré dirigé par Joseph Iléo. A son tour, le Chef de l'Armée, le colonel Joseph-Désiré Mobutu, obéit aux deux antagonistes en les neutralisant : chacun, de son côté, lui avait ordonné d'arrêter l'autre. Mobutu confia la direction du pays au Collège des Commissaires Généraux composés de jeunes universitaires.²⁹ Dans ce contexte, le Parlement ne pouvait pas investir le gouvernement Iléo qui n'était donc pas légal. Par conséquent, le gouvernement Lumumba restait légal.

La crise dégénéra à ce point que, jusqu'en août 1961, le Congo se retrouva avec cinq pouvoirs : trois pouvoirs centraux et deux pouvoirs provinciaux. A Léopoldville, un chef d'Etat reconnu par l'ONU avec un Chef de Gouvernement nommé par le Chef de l'Etat et un Collège des Commissaires Généraux en conflit avec l'ONU. A Stanleyville, un gouvernement se prévalant de la légitimité lumumbiste sous la direction de Gizenga, vice-premier ministre de Lumumba. Deux Etats sécessionnistes à Elisabethville (Katanga) avec le gouvernement Tshombe et à Bakwanga (Sud-Kasaï) avec Kalonji. Outre ces cinq pouvoirs, les Nations Unies ont joué un rôle non négligeable dans la crise congolaise, se substituant parfois aux autorités congolaises quand celles-ci se trouvaient dans l'incapacité de gouverner le pays.³⁰

2. LA RECHERCHE DE LA COHESION NATIONALE

Après onze mois de luttes intestines, aucun de ces pouvoirs ne put établir son autorité sur l'ensemble du territoire national ou sur la partie qu'il était censé gouverner. Au Katanga, le gouvernement Tshombe devait faire face à la guerre civile et le Nord-Katanga n'était pas sous son contrôle, un gouvernement s'étant constitué sur la Lualaba, à Manono. Le gouvernement du Sud-Kasaï connut une existence éphémère et précaire. Il fut militairement occupé par les troupes lumumbistes. Les frontières de l'Etat varièrent de la superficie de deux territoires à celle d'une demi-province, sans se stabiliser définitivement. Le gouvernement de Stanleyville étendit son influence sur la Province Orientale, le Kivu, le Kasaï Méridional et le Nord-Katanga (Manono). Le gouvernement Iléo dut abandonner le pouvoir de fait au Collège des Commissaires généraux et se contenter d'une existence

²⁹ Mobutu, *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*, Paris, Albin Michel, 1989, p.53-54 ; C. Young, 1968, 174.

³⁰ Courrier Africain du C.R.I.S.P. C.H. n°120-C.A.H. n°30, p. 2.

presque théorique. Quand il fut rétabli le 9 février 1961, son pouvoir se limitait aux provinces de Léopoldville et de l'Equateur ainsi que sur une partie du Kasaï. Il ne put se faire admettre ou s'imposer, ni au Katanga, ni au Kivu, ni en Province Orientale.³¹

Hammarhjöld, secrétaire général de l'ONU, et Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain, tramèrent des plans de mise du Congo sous la tutelle de l'ONU, comme solution à la crise congolaise. Ces plans furent confirmés par un télégramme du Département d'Etat américain à tous les postes diplomatiques et consulaires :

*« Il est nécessaire que les autorités congolaises aient l'occasion de remettre de l'ordre dans leur pays et qu'il leur soit épargné les pressions internationales pendant une période aussi longue que possible... Les Etats-Unis soutiennent l'œuvre des Nations Unies au Congo, dont ils soulignent le caractère indispensable... ».*³²

La menace de la balkanisation du pays suscita un regain de réunification du Congo sous l'autorité d'un gouvernement central avec un parlement légitime. Les hommes politiques congolais rejetèrent, unanimement, l'idée de la balkanisation du Congo. Léopoldville et le Katanga se prononcèrent contre le désarmement de leurs troupes et s'y opposeraient, le cas échéant, en faisant recours à la force. C'est dans cette logique que le Président Kasa-Vubu décida d'installer le gouvernement Iléo.³³

A ce moment, trois pouvoirs, Léopoldville (collège des Commissaires Généraux), le Katanga et le Sud-Kasaï, partageaient un point commun : l'anti-lumumbisme et l'anti-Nations Unies. Ils constituèrent un axe militaire pour décourager les desseins tutélaires des Nations Unies et faire un front anti-lumumbiste.³⁴ L'idée de la constitution d'un seul gouvernement légitime fut l'objet des rapprochements et des conférences nationales entre antagonistes.

³¹ *Ibidem.*

³² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique ; P/GEO.6 n° 206/S.958, Bruxelles, le 6 janvier 1961. Note pour Monsieur le Secrétaire Général par R. ROTHSCILD, Ambassadeur de Belgique, série AF 1-1/1961.

³³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique ; P/Info ; Bulletin d'Information sur le Congo et le R.U. (61), Bruxelles, le 10 février 1961, série AF 1-1/1961.

³⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Cabinet, Dépêche d'information politique (61) 16 du 6 mars 1961, série AF 1-1/1961.

a) *Rapprochement Léopoldville- Elisabethville*

Après l'élimination de Lumumba, Léopoldville et la province du Katanga qui avait proclamé son indépendance le 11 juillet 1960, amorcèrent un rapprochement.³⁵ Celui-ci devait aboutir à une rencontre décisive à Tananarive pour amorcer un éventuel vrai dénouement à la crise congolaise. D'une part, le rapprochement est le fait de la crainte de la progression de l'invasion lumumbiste. D'autre part, la Belgique avait attiré l'attention de Kasa-Vubu et Tshombe sur la nécessité d'un rapprochement face aux desseins tutélaires de Hammarskjöld et Dean Rusk. Ce nouveau contact devait aboutir à une rencontre décisive à Tananarive. C'est là que devait avoir lieu l'amorce d'un éventuel vrai dénouement à la crise congolaise.

Le Président Kasa-Vubu donnait déjà des signes d'un désir de conciliation. Dans la nouvelle équipe gouvernementale, il avait volontairement laissé certains portefeuilles sans titulaires, lesquels pourraient être occupés par les Katangais. Aux Nations Unies, le représentant congolais, Monsieur LOLIKI, avait reconnu la police katangaise au même titre que l'Armée Nationale Congolaise, par opposition aux bandes lumumbistes désorganisées et indisciplinées.³⁶

C'est alors que des négociations se succédèrent, d'une part, pour parvenir à la formation d'un gouvernement reconnu comme légitime aux yeux des instances internationales et des pays étrangers, et d'autre part, la réunification du Congo sous l'autorité d'un gouvernement central.

b) *La Table Ronde de Léopoldville (25 janvier-16 février 1961)*

L'absence des représentants de Stanleyville et d'Élisabethville réduisait considérablement la portée de la Table Ronde de Léopoldville. Celle-ci ne jouissait ni de la légitimité d'une assemblée parlementaire ni de la représentativité de fait d'une Table Ronde. Ainsi donc, elle ne parvint pas à la réunification souhaitée. Toutefois, à l'issue de cette conférence, le gouvernement provisoire d'Iléo succéda au collège des commissaires généraux.³⁷

Les thèses adoptées à une forte majorité, en conclusion de la conférence, donnaient

³⁵ Guy Vanthemsche, 2007, p. 94.

³⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique ; P/INFO ; BULLETIN D'INFORMATION SUR LE CONGO ET LE R.U. (61), Bruxelles, le 10 février 1961, série AF 1-1/1961.

³⁷ Benoît Verhaegen, *Congo 1961*, Bruxelles/CRISP, 20.

un signe d'ouverture à l'égard de Stanleyville et un premier pas vers la convocation du Parlement. Il était question de la libération des détenus politiques y compris Lumumba (mais les délégués du Sud-Kasaï s'y opposèrent), de la Réouverture du Parlement et de la participation de tous les parlementaires à la Table Ronde, de la constitution d'un Gouvernement provisoire, du maintien de l'unité du Congo dans des structures fédérales.³⁸

c) La Conférence de Tananarive (8-12 mars 1961)

Elle était destinée à renforcer les accords militaires Léopoldville-Élisabethville - Bakwanga du 28 février auxquels elle donnait une base politique en vue de préserver le Congo du lumumbisme et de la mise sous-tutelle des Nations Unies.

Cette conférence marquait des signes positifs dans le dénouement de la crise. On peut noter, pour la première fois, l'expression d'une volonté de rapprochement politique entre des leaders de tendances aussi diverses que Kamitatu et Tshombe, par exemple. Une telle réconciliation devait permettre de combattre le régime de Gizenga et Kashamura, jugés 'cryptocommuniste' et les autres extrémistes de gauche. Toutes les parties prenantes de l'accord reconnurent et acceptèrent formellement la prééminence de Kasa-Vubu, Président légal de la République, seule autorité internationalement incontestée du Congo.³⁹

La conférence adopta des thèses katangaises en décidant que la République du Congo formait une confédération d'Etats, et opérait un rapprochement complet entre Léopoldville et Elisabethville. L'esprit de la conférence était de contrer l'extension du pouvoir de Stanleyville. Le Congo devenait une Confédération d'Etats autonomes.⁴⁰ La nouvelle confédération comprendrait probablement dix Etats autonomes pour les questions intérieures mais représentés sur le plan international par le Président de la Confédération, Kasa-Vubu. Chaque Etat aurait sa propre police qui assurerait le respect de l'ordre et de la loi à l'intérieur des frontières, mais l'armée devrait rester unique pour toute l'étendue de la Confédération. Sur le plan interne, les Etats seraient complètement autonomes les uns par rapport aux autres. Toutefois, la circulation des biens, des capitaux et des personnes se ferait librement sans aucune barrière douanière ou autre. Tous les citoyens jouiraient de la liberté de résidence dans n'importe quel Etat où ils auraient tous les mêmes droits. La ville

³⁸ Courrier Africain du C.R.I.S.P. C.H. n°120-C.A.H. n°30, p.1-24.

³⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique ; P/IGEO.6 et NFO/B. Objet : la conférence de Tananarive : sa signification. Dépêche d'information politique belge (61)25, série AF 1-1/1961.

⁴⁰ Courrier Africain du C.R.I.S.P. C.H. n°120-C.A.H. n°30, p.1-24.

de Léopoldville serait érigée en ville neutre afin d'y assurer à ses habitants une vie de paix.⁴¹

d) Les réactions aux résolutions de Tananarive

L'opinion nationale contesta la valeur juridique des résolutions de Tananarive qui visaient à préserver le Congo d'un double danger qui le menaçait : le lumumbisme, c'est-à-dire le communisme et la mise sous-tutelle du Congo par l'ONU (la dernière résolution des Nations Unies impliquait la possibilité du recours à la force et le désarmement des troupes congolaises). Le Congo était régi par la Loi Fondamentale d'où découlait l'autorité du Chef de l'Etat, laquelle avait mis en place les institutions politiques. Cette Loi prévoyait un Congo unitaire. Gizenga s'en était écarté en créant un régime reconnu par 17 pays. Sa situation resterait cependant équivoque aussi longtemps que les autorités de Léopoldville respecteraient la Loi Fondamentale. C'est cette attitude qui permettait de distinguer jusqu'alors l'illégalité de la légalité.

Si l'on admettait que les conclusions de Tananarive constituaient désormais les nouveaux fondements constitutionnels de la République du Congo, on donnait, par le fait même, la possibilité à certains pays mal intentionnés de considérer comme entièrement justifié leur soutien à Gizenga. Les décisions de Tananarive étaient antidémocratiques puisqu'elles ignoraient les institutions existantes. La question était de savoir, en effet, de quel droit les personnalités réunies à Tananarive avaient pu représenter valablement toutes les populations congolaises. Désormais, l'autorité du Chef de l'Etat pouvait être contestée car c'est sur la base de la Loi Fondamentale qu'il avait été élu et, par conséquent, c'est dans cette loi que son autorité trouvait son fondement. La violation de la Loi Fondamentale supprimait l'autorité du Chef de l'Etat. Par voie de conséquence, N'Krumah avait eu raison de demander aux Nations Unies de déclarer que la délégation de Kasa-Vubu n'était désormais plus représentative de la République du Congo.

Les résolutions de Tananarive n'avaient pas résolu le problème congolais. Elles donnaient au communisme un nouveau départ au lieu de l'enrayer. En effet, la création des 'Etats souverains' se substituant à l'autorité du Gouvernement de la République donnait au Gouvernement de Stanleyville la possibilité de traiter directement, légalement et

⁴¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique ; P/IGEO.6 et NFO/B. Objet : la conférence de Tananarive : sa signification. Dépêche d'information politique belge (61)25, série AF 1-1/1961.

impunément avec Moscou. L'effet positif de la Conférence de Tananarive fut d'avoir permis aux hommes politiques congolais de se rencontrer et de confronter leurs points de vue. Ensuite, elle fit reconnaître implicitement par tous les participants l'autorité suprême du Président Kasa-Vubu (quoique la forme de cette 'reconnaissance' amenât une singulière diminution de l'autorité du Chef de l'Etat aux yeux de l'opinion congolaise).⁴²

L'application des résolutions de Tananarive fut renvoyée aux calendes grecques parce qu'elles s'étaient complètement écartées de celles de Léopoldville. La formation d'une Confédération d'Etats supprimait le Parlement et rejetait la formation d'un Gouvernement responsable devant les Chambres. Une autre Conférence était nécessaire pour examiner les résolutions de Tananarive.⁴³

e) La Conférence de Coquilhatville (24 avril-28 mai 1961) et Le rejet des résolutions de Tananarive

Après Tananarive les leaders congolais devaient se réunir à nouveau pour discuter des modalités de mise en application des résolutions. Le Président du Katanga, Tshombe, après avoir fait entériner sa vision d'une fédération d'Etats autonomes, se rendait à Coquilhatville pour discuter de la mise en application des principes de Madagascar. Entre-temps, la situation avait évolué autrement et c'est en vain qu'il essayait de s'imposer à la conférence de Coquilhatville.⁴⁴ Son idée était de construire une entité congolaise respectueuse des traditions bantoues et de la réalité africaine. Il se proposa de soumettre à la discussion un projet de confédération qui, dans les circonstances de l'époque, constituait le maximum d'unité réalisable entre les divers Etats congolais et réservait pour l'avenir la possibilité d'une union plus étroite.

Avant d'engager la discussion sur le fond, le président Tshombe demanda des explications aux factions de Léopoldville qui, grâce à une union de circonstance avec les dirigeants de l'ONU à Léopoldville, se proposaient de mettre le Katanga en difficulté au lieu de discuter avec lui les bases de l'accord durable adopté à Tananarive. Les déclarations de Tshombe ne plurent pas aux hommes politiques qui n'hésitèrent pas à l'arrêter sans autre forme de procès. Selon le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Central,

⁴² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique, le 20 mars 1961, série AF 1-1/1961.

⁴³ Courrier Africain du C.R.I.S.P. C.H. n°120-C.A.H. n°30, p.1-24.

⁴⁴ Kennes Erik, *Essai biographique de Laurent Désiré Kabila*, CEDAF 57-58-59, L'Harmattan, Paris 2003, p.83.

Bomboko, seul le Parlement avait la compétence pour légaliser ces résolutions. Cette déclaration rejetait ces résolutions car le Parlement ne pouvait pas les entériner.⁴⁵

Les prises de positions de la conférence de Coquilhatville étaient en faveur de la réunion du Parlement. Elle devait se tenir le 25 juin 1961 dans l'enceinte de l'université Lovanium. Le gouvernement du Katanga exigeait la libération de Tshombe et de Kimba ainsi que leur retour à Elisabethville comme préalable à la réconciliation avec Léopoldville.

f) La réunion du Parlement à Lovanium (22 juillet- 2 août 1961)

La convocation du Parlement fut officiellement annoncée par le Chef de l'Etat, le 13 mai 1961, à la conférence de Coquilhatville.

*« Usant des pouvoirs qui me sont reconnus par la Loi Fondamentale, j'ai décidé de convoquer le Parlement à Léopoldville immédiatement après la clôture des travaux de la conférence de Coquilhatville. Je charge en effet mon Ministre de l'Intérieur de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision. Je demanderai l'assistance des Nations Unies pour faciliter le déplacement de tous les parlementaires appelés à siéger et leur assurer, outre les privilèges qui leur sont reconnus par la Loi Fondamentale, toutes les garanties pour leur sécurité personnelle ainsi que celle de leurs familles ».*⁴⁶

Les autorités congolaises, par une motion unanime, demandaient la réouverture du Parlement le même jour que la déclaration du Président pour appuyer celle-ci. Il était urgent de former un gouvernement central fondé sur une base constitutionnelle incontestable et universellement reconnue. Si les chambres donnaient leur confiance, le nouveau gouvernement qui serait d'union nationale, serait le successeur légal du premier gouvernement central de la République du Congo. Dès lors, nul autre gouvernement ne pourrait prétendre exercer les fonctions constitutionnelles du gouvernement de la République du Congo.⁴⁷

Adoptée à l'unanimité par toute l'Assemblée, la mise en application de cette résolution connut beaucoup d'écueils. Léopoldville devait se réconcilier avec Elisabethville et Stanleyville dont on ne savait pas s'ils allaient participer l'un ou l'autre ou l'un et l'autre à cette réunion. Un accord conclu entre Léopoldville et Stanleyville, signé par Bolikango, Adoula et Lihau pour le gouvernement central et par Massena et Kikuyu pour le

⁴⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique. P/GEO6 et P/INFO/B. circulaire d'information P (61)20. Objet : texte des résolutions de la Conférence de Tananarive et commentaire de MM. ILEO et BOMBOKO., Bruxelles, le 21 mars 1961, série AF 1-1/1961.

⁴⁶ Le Parlement à Lovanium' in *Etudes congolaises. Revue de l'Institut Politique Congolaise*, n°1-1962, p.4.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 22.

gouvernement de Stanleyville, débouchait sur la réunion du Parlement et, en même temps, compromettait le rapprochement Léopoldville-Elisabethville. Le Parlement qui devait se réunir, en principe, le 25 juin 1961, dans les locaux de l'Université Lovanium, n'a pu se tenir qu'en fin juillet.⁴⁸

La libération de Tshombe modifiait complètement le problème des relations entre Léopoldville et le Katanga. Mais si cette libération laissait espérer une participation katan-gaise et une réconciliation entre Elisabethville et Léopoldville, n'allait-elle pas justement remettre en question l'accord conclu avec Stanleyville ? Tshombe avait déjà déclaré qu'il considérait l'accord Léopoldville-Stanleyville comme une 'bêtise', provoquant un incident qui le mit aux prises avec Bolikango ; il s'en excusa, déclarant ignorer que le leader bangala avait participé aux discussions de cet accord. Mais les autorités de Léopoldville étaient partagées quant à la priorité à accorder à la réconciliation soit avec Elisabethville soit avec Stanleyville, au cas où un accord avec ces deux partenaires à la fois s'avérerait impossible. Bomboko, Adoula et Mobutu semblaient réaliser que le seul moyen de s'opposer à la démagogie de Gizenga était de se réconcilier avec Tshombe. Tandis que pour Bolikango, modéré, qui visait la présidence ainsi que Delvaux et Kamitatu, il fallait avant tout se réconcilier avec Gizenga. Ce serait cette tendance qu'appuierait l'ONU dans l'espoir de gagner le soutien des afro-asiatiques. Ces évolutions étaient un signe positif par rapport à la réunion du Parlement en dépit des doutes qui planaient sur la participation de Stanleyville et du Katanga.⁴⁹

Le conclave de Lovanium devait aboutir au choix du chef du gouvernement. Toutes les tendances y étaient présentes à l'exception de la CONAKAT de Tshombe. Les deux tendances, celle du bloc nationaliste représentée spécialement par le groupe de Stanleyville et celle du bloc national démocratique représentée essentiellement par le groupe de Léopoldville rejetaient le gouvernement Iléo et le gouvernement Gizenga pour succéder au gouvernement Lumumba. Cyrille Adoula représentait un leader admissible. Bien qu'il fût ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Iléo et homme de Léopoldville, Adoula avait toujours défendu l'unité du Congo contre les projets de confédération katangais. En outre, comme ministre de l'Intérieur, il avait mis fin aux persécutions contre les éléments pro-

⁴⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique, P/INFO, Bulletin d'information sur le Congo et le R.U. (61) 33, le 26 juin 1961, série AF 1-1/1961.

⁴⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur/ Direction Générale de la Politique, P/INFO, Bulletin d'information sur le Congo et le R.U. (61) 33, le 26 juin 1961, série AF 1-1/1961.

lumumbistes. Il semble n'avoir pas été impliqué dans l'assassinat de Lumumba. Il avait condamné l'exécution de six personnalités lumumbistes au Sud-Kasaï, tout en affirmant qu'une enquête était ouverte. Il avait aussi interdit toute arrestation sauf sur injonction du parquet. Le 2 août 1961, toutes les tendances attribuèrent à l'unanimité le vote de confiance à Cyrille Adoula.⁵⁰

3. LE GOUVERNEMENT ADOULA

Les onze mois de négociations aboutirent finalement à la formation d'un gouvernement légitime. En moins de 24 heures, Cyrille Adoula mit sur pied un Gouvernement congolais de large union nationale, fait de la coalition des partisans de Kasa-Vubu et des lumumbistes. Dans ce gouvernement, on retrouvait, côte à côte, des leaders nationalistes tels que Gbenye et des modérés comme Iléo, Bomboko et Ngalula. Le gouvernement Adoula devait réaliser l'unité du Congo. Celle-ci passait d'une part, par la liquidation de la sécession katangaise et celle de Gizenga à Stanleyville après la mort de Lumumba en 1961, où il fut rejoint par Gbenye ; ainsi que leur réintégration à l'ensemble du Congo. D'autre part, par la réduction des rébellions qui venaient d'éclater simultanément : l'une au Kwilu menée par Pierre Mulele, ministre de Lumumba, l'autre, à l'Est, occasionnée par Gbenye et Olenga. Cette sécession dura trois mois. Sous le gouvernement Adoula, eut lieu l'affrontement entre les Etats-Unis et le Katanga ainsi que la prolifération provinciale : le Congo qui avait six provinces à l'indépendance en comptait vingt-et-une dans la Constitution de Luabourg de 1964.⁵¹ Telle était l'ampleur de la tâche à laquelle Adoula devait faire face.

Adoula s'appuya sur le '*Groupe de Binza*' : Mobutu, Justin Bomboko, Victor Nendaka et quelques autres. Ce groupe réussit, grâce à un plan d'attaque conjoint entre l'ANC (Armée nationale Congolaise) et l'ONU, à liquider les sécessions du Katanga, du Sud-Kasaï et de Stanleyville sans faire couler beaucoup de sang. C'est ainsi qu'on dira que Cyrille Adoula n'avait aucun réel pouvoir. La réalité du pouvoir était détenue par le *Groupe de Binza* dont Mobutu était le chef de file.⁵²

En effet, dès 1960, Mobutu créa une force politique occulte connue sous le nom de '*Groupe de Binza*'. Cette association hétéroclite où l'on trouvait des transfuges du MNC,

⁵⁰ C. Young, 1968, p.183 ; C. Kamitatu, 1971, p. 94 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p.100.

⁵¹ P. de Vos, 1975, p. 227, 232, 240 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 100.

⁵² C. Kamitatu, 1971, p. 98 ; Jean-Louis Remileux, 1989, p. 58 ; P. de Vos, 1975, p. 233 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p.108.

des partis modérés et des isolés, fut, à l'origine, composée de Mobutu, Nendaka et Ndele qui habitaient le camp des para-commandos situé à Binza, faubourg de Kinshasa, près du Mont Ngaliema. Par la suite, le groupe s'élargit avec la présence de Bomboko, Kandolo, Kasa-Vubu, Adoula, depuis sa nomination comme Premier Ministre, Delvaux, Iléo. Ils bénéficiaient donc de la protection des para-commandos. Ils tenaient leurs réunions soit à la résidence de Mobutu, soit à celle de Ndele, soit à celle de Nendaka. D'où la dénomination de '*Groupe de Binza*'. C'est au nom de ce groupe que Mobutu fit son premier coup d'Etat en septembre 1960.⁵³

a) *Plan de réconciliation nationale*

Les entretiens Adoula/Tshombe à Léopoldville (15 mars-18 avril 1962) ne furent pas concluants. Le gouvernement Adoula devait réintégrer le Katanga dans la République du Congo. Tshombe préconisait le fédéralisme et rejetait la Loi Fondamentale qui avait prévu un Etat unitaire. Adoula ne pouvait pas abandonner ni modifier la Loi Fondamentale de sa propre initiative sans suivre la procédure constitutionnelle.⁵⁴

Le Secrétaire Général a.i. de l'ONU, mit alors en œuvre un plan, dit plan U Thant de son nom, qui consistait à assurer par des moyens autres que militaires l'unité du pays, en mettant fin, par des arrangements constitutionnels concertés, à la tentative de sécession du Katanga.⁵⁵ Le plan U Thant visait à assurer l'intégrité du Congo. Après plusieurs rencontres armées entre les Casques bleus et la gendarmerie de Tshombe, la sécession fut, militairement, anéantie. Elisabethville, Kipushy et Kamina (trois principaux points stratégiques au Katanga) se trouvèrent entre les mains des forces de l'ONU. Thant, en ordonnant aux Casques bleus la cessation des hostilités, enjoignait aux tshombistes et à leurs chefs étrangers d'accepter son plan et de se plier à un ultimatum. Le cadre de commandement de la gendarmerie du Katanga devait prêter immédiatement serment de fidélité au Gouvernement Central tandis que les représentants de l'Union Minière devait se mettre, sans délai, en route pour Léopoldville, pour négocier le partage des bénéfices réalisés par l'exploitation des richesses du sol katangais. Le règlement de ces deux points se trouvait au centre

⁵³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre adressée à S.E. S. VANCE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Kinshasa, le 1er septembre 1969 par l'Union Nationale pour le Progrès et la Démocratie. C.P.I. à S.E. Paul BINNIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique au Congo, Dossier n° : 15494 ; Cléophas Kamitatu, 1971, p. 98.

⁵⁴ Archives S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Aide-Mémoire sur la réconciliation congolaise, 16 mai 1962, série AF 1-1/1961.

⁵⁵ La tentative de réintégration du Katanga dans la République du Congo in *Courrier Africain*, CRISP, T.A. n°6 du 14 septembre 1962, p.1-27.

du plan U Thant, qui prévoyait, en outre, la promulgation d'une Constitution de l'Etat fédéral du Congo, dans lequel le Katanga aurait une autonomie déterminée, sous le contrôle des autorités centrales. U Thant avait toujours suggéré que l'intégrité du Congo soit assurée par des moyens pacifiques, sans recourir à la violence.⁵⁶

Le plan rejoignait les aspirations du Katanga en ce qu'il préconisait une Constitution fédérale qui avait fait l'objet des conférences de Tananarive et de Coquilhatville. Le Katanga voulait collaborer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies. Son Gouvernement souhaitait que des contacts fussent établis, dès ce moment, avec les services des Nations Unies pour que puissent être exposées les idées du Katanga sur le type de fédéralisme qui convenait au Congo.⁵⁷

4. RESURGENCE DE LA CRISE

La réduction de la sécession katangaise ne suffisait pas pour mettre fin à la crise. Le problème se posait en termes d'unité nationale. Les hommes politiques congolais ne parvenaient pas à trouver un terrain d'accord pour réaliser la cohésion nationale, seul moyen de sortir complètement de la crise. Le gouvernement Adoula était constamment pris entre deux groupes d'opinion, des 'pro-Gizenga' et des 'pro-Tshombe'.

Outre ces deux tendances, l'opinion adressait des vifs reproches au sujet de la corruption des responsables, les abus de pouvoir et autres excès. Cette situation était perçue de plus en plus par une masse sur laquelle pesaient d'une manière croissante la misère et les difficultés socio-économiques.⁵⁸

a) Mécontentement au Parlement

L'instrumentalisation du Premier Ministre par le groupe de Binza provoqua une crise entre le Premier Ministre et les parlementaires. Ceux-ci contestaient les décisions importantes prises à leur insu comme à celui de leurs délégués au gouvernement. Les

⁵⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ivan GENNOTTE, Chargé d'Affaires, a.i., Belgrade, à Monsieur Paul-Henri SPAAK, Vice-président du Conseil, série AF 1-1/1962 ; Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Elisabethville, le 3 janvier 1963; objet : Congo. 'Boba' du 3 janvier, Editorial, série AF 1-1/1963.

⁵⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Frédéric Vandewalle, en charge du Consulat Général de Belgique, Elisabethville à Monsieur P.H. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Africaines, Bruxelles, Elisabethville, le 24 août 1962 : copie de la lettre de Kimba à U Thant. Objet : lettre KIMBA à U THANT. Annexe 2, série AF 1-1/1962.

⁵⁸ Le gouvernement Adoula face à l'opinion à Léopoldville in *Courrier Africain du C.R.I.S.P.*, C.A.H., n°39, 7 novembre 1961, p.1-19.

parlementaires destituèrent Adoula ; en réponse, celui-ci, fort de l'appui américain, décida de dissoudre le parlement le 29 septembre 1963. Les parlementaires furent victimes de répressions.

*« C'est le Groupe de Binza qui dirigea le Gouvernement Adoula dont il ne fut qu'un instrument. Le Premier Ministre devait recourir à l'aide américaine pour subvenir aux dépenses de l'Etat et était donc obligé d'aligner son action sur la philosophie du Groupe de Binza pour se maintenir en poste ».*⁵⁹

Les lumumbistes radicaux contestèrent le gouvernement Adoula issu du conclave de Lovanium parce que Gizenga n'était pas élu Premier Ministre, comme successeur du gouvernement légal issu des élections de 1960. Pire encore, certains lumumbistes avaient permis que la légalité change de camp en passant au groupe de Binza par le choix porté sur Adoula.⁶⁰ Les lumumbistes quittèrent spontanément le gouvernement Adoula en juin 1962 après qu'un groupe de parachutistes ait cerné le bureau de Gbenye, vice-président du Conseil (chef de file des lumumbistes) dans le but de l'arrêter sur ordre de Mobutu et Nendaka, en janvier 1962. Il y eut aussi l'arrestation d'anciens ministres lumumbistes et de mandataires de la même tendance politique qui réclamaient la libération d'Antoine Gizenga détenu à Bula Mbemba (au littoral congolais) en organisant une manifestation, sans tenir compte de leur immunité parlementaire. Après s'être évadés, ils organisèrent une lutte armée qui se développa dès 1962 et aboutit aux rébellions de 1964. Les lumumbistes étaient entrés au gouvernement Adoula pour achever l'œuvre de Patrice Lumumba, consolider l'indépendance nationale et rejeter le système d'exploitation entretenu par le triumvirat TSHOMBE-KASAVUBU-MOBUTU.⁶¹

Le développement des oppositions et la répression des nationalistes conduisirent à la création du Comité National de Libération (CNL) par les dirigeants des partis nationalistes (les lumumbistes) ; d'abord installé à Léopoldville en 1963, il émigra à Brazzaville, l'année suivante. Le Comité National de Libération (CNL) était destiné à renverser le gouvernement par la force.⁶² Ainsi étaient nées les rébellions dont Pierre Mulele donna le

⁵⁹C. Kamitatu, 1971, p. 98-99.

⁶⁰ Pierre Mulele, éducateur, organisateur et libérateur des masses du Congo 11 août 1929- 3 octobre 1968 in Révolution Congolaise. Lumumba-Mulele-Kabila n°31- 3 octobre 2003 <http://www.deboutcongolais.info>, lu en mars 2013.

⁶¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre adressée à S.E. S. VANCE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Kinshasa, le 1^{er} septembre 1969 par l'Union Nationale pour le Progrès et la Démocratie. C.P.I. à S.E. Paul BINNIN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique au Congo, Dossier n° 15494 ; C. Kamitatu, 1971, p.99.

⁶² C. Young, 1968., p. 190.

signal au Kwilu le 21 janvier 1964 et, le 15 août 1964, Soumialot et Gbenye embrasèrent l'Est.

b) La fin des illusions

L'illusion de la cohésion nationale

L'année 1964 fut celle de la fin des illusions. Pendant quatre ans, le Congo parvint, avec beaucoup de peine, à sauvegarder les institutions mises en place et ainsi à maintenir la cohésion nationale. Mais celle-ci, continuellement remise en cause, fut rétablie au moyen de tables rondes, de réconciliations nationales et de compromissions. Les efforts de quatre années aboutirent à satisfaire toutes les ambitions, à réconcilier les irréconciliables et à faire coopérer les ennemis. Malgré tous ces efforts, les hommes politiques furent incapables d'élaborer un programme de gouvernement. Le résultat fut l'absence d'une action gouvernementale coordonnée, le manque de sanctions donnant lieu à toutes les illégalités, à toutes les malversations. Ce manque de sanctions fut la faiblesse fondamentale du régime. La multiplicité des partis politiques, reflétant la multiplicité des ambitions, hypothéquait toute activité politique normale.⁶³

L'illusion des institutions démocratiques

L'Etat était caractérisé par un dysfonctionnement des institutions qui se révélèrent totalement inadaptées à la situation du pays et à ses habitants. Ces institutions ne remplissaient pas leur mission essentielle d'assurer la protection des droits fondamentaux et naturels des citoyens. Elles furent incontestablement une cause d'inefficacité et de dilapidation des deniers publics. La loi fondamentale qui avait fait faillite devait être remplacée. Ses plus fervents défenseurs étant bien entendu les privilégiés du régime qui en tirèrent largement parti pour obtenir postes et prébendes.

D'ailleurs dès avant la fin de la dernière législature, il apparut que des réformes profondes s'imposaient : sous l'impulsion du Président, qui se considérait comme le gardien de la légalité et de la nation, les Chambres furent renvoyées et une Commission Constitutionnelle, travaillant à un rythme accéléré, fut en mesure de présenter, dès le 12 avril, un projet de nouvelle constitution, approuvé par référendum le 27 juin et entré en vigueur

⁶³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel 1965 de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, série AF 1-1/1965.

le 1^{er} août. Sans porter remède à toutes les faiblesses de la Loi Fondamentale, la Constitution de Luluabourg constituait quand même un effort méritoire pour doter le pays d'institutions mieux adaptées à ses réalités.⁶⁴

L'illusion de l'Armée Nationale Congolaise

L'Armée Nationale Congolaise était qualifiée de ramassis de troupes indisciplinées, profondément marquées par la mutinerie qui présida à sa naissance et totalement dépourvue de cadres de quelque valeur. L'ANC qui aurait pu être un élément de cohésion, gardien et témoin du pouvoir central était pernicieuse, et s'était rendue haïssable à la population. Placée seule devant ses responsabilités après le départ des troupes de l'ONU, l'effondrement fut total et lamentable face à la rébellion pourtant mal armée et désorganisée.⁶⁵

Le pourrissement progressif de la situation politique et la naissance d'un mouvement subversif au Kwilu (premiers incidents le 9 janvier 1964) amenèrent le Gouvernement Adoula, sous l'influence du groupe de Binza, à un durcissement de sa position : état d'exception décrété au Kwilu le 22 janvier, refus de réunir le Parlement le 2 mars, couvre-feu à Léopoldville le 25 mai et surtout arrestations de nombreux leaders nationalistes. Mais ces mesures restèrent inefficaces. Le Comité National de Libération installé à Brazzaville constituait une menace de plus en plus inquiétante, tandis que la rébellion s'installait au Kivu (prise d'Uvira le 19 mai) et connaissait une extension rapide. Une fois de plus la réconciliation nationale demeurait la seule solution à la crise. Quand les rébellions éclatèrent au Kwilu et au Kivu, Paul-Henri Spaak écrivit à Cyrille Adoula que, à son avis, il devait non pas chercher une victoire militaire contre la rébellion, mais trouver une solution politique négociée. De nombreuses tractations eurent lieu avec l'opposition. Adoula ne fut pas l'artisan de la réconciliation. Ce fut l'œuvre de Moïse Tshombe qui arriva à Léopoldville le 26 juin 1964.⁶⁶

⁶⁴Ibidem.

⁶⁵Ibidem.

⁶⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel 1965 de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville ; C. Kamitatu, 1971, p.99 ; P. de Vos, 1975, 238, série AF 1-1/1965.

5. LE RETOUR DE TSHOMBE. DE SECESSIONNISTE A L'UNIFICATEUR NATIONALISTE

a) Tshombe au pouvoir : le gouvernement Tshombe (Juillet 1964-Octobre 1965)

A la fin de la sécession katangaise, Tshombe quitta le pays pour des raisons sécuritaires. Il accusait Iléo, ministre résident au Katanga et ses adversaires de Léopoldville de préparer son élimination physique. Néanmoins, Tshombe avait l'intention de jouer un rôle dans la vie politique du Congo. Dès le début de son exil à Madrid en Espagne, il entreprit des contacts avec le gouvernement central à Léopoldville et avec le groupe de Binza qui constituait l'élément le plus cohérent et le plus dynamique de l'équipe au pouvoir. Tshombe employa tous les moyens à sa disposition en vue d'aboutir à une réconciliation avec Léopoldville qui lui permettrait non seulement de regagner le Congo en toute sécurité mais aussi de se refaire une place sur la scène politique nationale. Il adressa directement des correspondances aux hommes qu'il voulait toucher ; il mit en jeu des personnalités jouissant de la confiance des gens de Léopoldville et des articles plus ou moins inspirés parurent dans des journaux auxquels ses interlocuteurs attachaient une certaine importance.⁶⁷ Il entra en contact avec les milieux rebelles du CNL à Brazzaville.⁶⁸

La première législature arrivait à échéance le 30 juin 1964. Tshombe arriva à Léopoldville le 26 juin 1964. Dès son arrivée, il prit immédiatement contact avec les différents milieux politiques en tentant de se maintenir au-dessus de ces différentes factions. Les milieux politiques congolais redoutaient l'échéance du 30 juin et cette crainte eut pour conséquence d'accélérer l'évolution politique d'une manière marquante. Sans attendre l'issue du référendum qui devait adopter la nouvelle Constitution, Adoula présenta, le 30 juin, sa démission au Président de la République qui le chargea d'expédier les affaires courantes jusqu'à la formation du nouveau gouvernement de transition. Le Président Kasa-Vubu chargea Tshombe de la mission d'anéantir le mouvement insurrectionnel et d'organiser les élections législatives en vue de constituer les nouvelles chambres ainsi que de la mission d'information en vue de constituer le Gouvernement. Ainsi, le Chef de l'Etat officialisait la mission que M. Tshombe s'était attribuée lui-même. Tshombe remplit la mission d'information qui lui était confiée et remit son rapport au Président de la République le 3 juillet

⁶⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles. Objet : le problème du retour au Congo de 'ex-président Tshombe. Le Comte de Kerchove de Denterghem, Ambassadeur de Belgique à Léopoldville à Monsieur P.H. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, série AF 1-1/1963.

⁶⁸ P. de Vos, 1975, 241.

1964. Le 6 juillet Kasa-Vubu chargea Tshombe de la formation du gouvernement de transition. Pour mener à bien son entreprise, Tshombe multiplia les contacts, non seulement avec les milieux politiques mais aussi avec les milieux syndicalistes et universitaires. Tshombe ayant constitué son équipe, la liste du nouveau gouvernement telle qu'elle résultait de l'ordonnance signée par le Président Kasa-Vubu, fut rendue officielle le 10 juillet 1964.⁶⁹

6. TENSION ENTRE LE PRESIDENT ET LE PREMIER MINISTRE : ANTAGONISME KASA-VUBU- TSHOMBE

L'année 1965 fut dominée par les rivalités politiques à l'approche des élections législatives et présidentielle. Tshombe profita du climat favorable qui se développait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour créer, après beaucoup d'hésitations, un vaste parti politique à l'échelle nationale, destiné à lui assurer une assise parlementaire solide. Ce parti, la CONACO (Convention Nationale Congolaise), prit forme au congrès de Luluabourg et obtint le ralliement de 49 formations politiques existantes.⁷⁰ Tshombe avait appris de Lumumba à ne pas s'appuyer sur sa tribu. Mais ces formations n'étaient, pour la plupart, guère représentatives ; en outre, les liens qui les unissaient étaient lâches au point que certains adversaires d'hier (Kalonji, Lubaya, Ngalula et d'autres) ne s'étaient pas réconciliés, même réunis au sein de la CONACO. C'est le prestige et la popularité de Tshombe qui avaient alléché de nombreux hommes politiques conscients de ne pouvoir réaliser leurs ambitions par leurs propres moyens. Leur ralliement à la CONACO allait accroître leurs chances. Néanmoins, la CONACO, bien qu'étant une alliance fragile, constituait un instrument qui allait permettre à toutes les régions du pays de voter Tshombe.

Au lendemain du scrutin, la CONACO disposait d'une majorité parlementaire confortable avec 122 sièges sur 167 à la Chambre. Il en résultait que le Premier Ministre était favori pour l'élection présidentielle puisque le président n'était pas élu au suffrage universel mais par les Chambres. Mais le Congo se divisait entre Kasa-Vubu et Tshombe. Un certain nombre de ceux qui n'avaient soulevé aucune objection ni au retour de Tshombe ni à sa désignation comme Premier Ministre prenaient position contre lui et se rangeaient du

⁶⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Notes sur la situation au Congo, série AF 1-1/1964 ; C. Kamitatu, 1971, p. 103.

⁷⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel 1965 de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, série AF 1-1/1965.

côté de Kasa-Vubu. Cette évolution inquiéta Kasa-Vubu qui annonça son intention de briguer un second mandat à la présidence de la République. Le monde politique et la presse pensaient que Moïse Tshombe pourrait être le concurrent de Kasa-Vubu. De toute évidence, Moïse Tshombe était tenté de poser aussi sa candidature à la présidence si on considère que la Constitution, telle qu'elle était conçue, donnait beaucoup de pouvoir au président de la République. L'idée que Tshombe serait le vainqueur de l'élection présidentielle fort de l'appui au parlement, alarmait ses adversaires. Dès lors, une tension se développa entre Kasa-Vubu et Tshombe.⁷¹

S'appuyant sur la nouvelle Constitution du 1^{er} août 1964 qui institua un régime quasi présidentiel donnant au Président de la République, pendant la période intermédiaire, le pouvoir de destituer le Premier Ministre sans contreseing ministériel Kasa-Vubu déclara que '*conformément à la constitution le gouvernement transitoire du Premier Ministre devrait être dissout avant la réunion du Parlement*'.⁷² En même temps, le Président de la République et le Groupe de Binza qui l'appuyait, préférèrent engager une offensive politique visant à limiter l'influence du Premier Ministre. Kasa-Vubu posa des actes de nature soit à contraindre Tshombe à une démission spontanée soit à le pousser dans l'illégalité à défaut de le maintenir dans les limites jugées raisonnables. Le Président déclara : '*à partir de maintenant je jouerai un rôle important dans chaque problème du pays et de l'extérieur*'.⁷³ De fait, il assuma progressivement tous les pouvoirs que lui conférait la constitution, ce qui le mit à même de contrôler et de bloquer toute l'action gouvernementale. Kasa-Vubu alla plus loin en prenant lui-même certaines décisions importantes telle la destitution du ministre Munongo, considéré comme le pilier du gouvernement et son remplacement par Nendaka, adversaire n°1 de Tshombe. Outrepasant même ses pouvoirs constitutionnels, il nomma, sans l'avis de son Premier Ministre, les membres des comités d'Etat d'urgence au Kwilu et en Cuvette centrale.⁷⁴

Le Chef de l'Etat multipliait des actes pour paralyser l'action du Premier Ministre, l'esseuler et le pousser à bout par une succession de vexations humiliantes. La manœuvre rappelait celle dont Lumumba fit l'expérience. Certains organes de presse se mirent de la partie. Le 'Progrès', en tête, fit largement écho aux récriminations de tous ceux qui se désolidarisèrent du régime et dans les colonnes de ce quotidien apparurent les slogans

⁷¹ P. de Vos, 1975, p. 288-289 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 126-127.

⁷² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel 1965, Ambassade de Belgique à Léopoldville, série AF 1-1/1965.

⁷³ Ibidem.

⁷⁴ Ibid.

‘Tshombe dilapideur des deniers publics’, ou encore ‘Tshombe sous la coupe des étrangers’. Ce faisant, Kasa-Vubu prit des risques énormes, dont celui d’une nouvelle sécession katangaise n’était pas le moindre.⁷⁵

A l’ouverture de la session ordinaire du parlement, le 13 octobre 1965, Kasa-Vubu annonça, en vertu des pouvoirs qui lui étaient dévolus par la Constitution, la destitution de Moïse Tshombe comme Premier Ministre. Il chargea Evariste Kimba, l’ancien ministre des Affaires Etrangères du Katanga en sécession, de former le nouveau gouvernement. Après la destitution de Tshombe, Kasa-Vubu se présenta devant le Congrès comme ‘le symbole de l’unité nationale, gardien de la constitution et garant de la démocratie’. En même temps, il joua la carte africaine en laissant entendre que les mercenaires seraient renvoyés, avec l’idée de ne pas renouveler leurs contrats. Dès lors la liquidation se ferait progressive-ment.⁷⁶

Le choix de Kimba, personnage qui incarnait, pendant la sécession katangaise, la tendance dure, apaiserait les inquiétudes du Katanga, et à terme, couperait court à une nouvelle tentative de sécession. En outre, Kimba, meurtri et racialement complexé par l’issue de la sécession katangaise, présentait pour le Président de la République toutes les garanties de ne pas être ‘le jouet des milieux étrangers’. Enfin, la faiblesse caractérielle du nouveau Premier Ministre, aggravée par une pénible maladie, en fit un exécutant docile des ambitions de Kasa-Vubu à quelques mois des élections présidentielles. La coalition qui se constitua dans le sillage du Président de la République arriva ainsi au pouvoir. Alliance sans homogénéité ni programme : coiffée par l’ultraconservateur Kasa-Vubu, elle comprenait les personnalités les plus diverses allant de l’ancien sécessionniste Kimba au lumumbiste Kiwewa. Le seul dénominateur commun entre ces hommes était un anti-tshombisme militant. Débarrassé de Tshombe et bénéficiant dorénavant du concours des ministres qui lui étaient dévoués, le Président avait maintenant les mains libres pour appliquer sa politique.⁷⁷

Battu au Parlement, le Gouvernement était réputé démissionnaire. Kimba était néanmoins désigné à nouveau par le Président pour une deuxième tentative. Kasa-Vubu voulait gagner du temps car la campagne pour les élections présidentielles était virtuellement ouverte. Tous les efforts, toutes les pensées de Kasa-Vubu tendaient vers sa réélection, alors même qu’il apparaissait chaque jour que la popularité de Tshombe

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ C. Kamitatu, 1971, p. 113-114 ; P. de Vos, 1975, p. 289 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 127.

⁷⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambassade de Belgique à Léopoldville, Rapport annuel 1965, série AF 1-1/1965.

remettait ses chances sérieusement en question. Humiliés auprès de tous, le Président et son Gouvernement usèrent de l'intimidation. Le parlement refusa la confiance au Gouvernement Kimba qui n'avait pu réaliser l'union nationale. Privé de l'appui des parlementaires, dépassé par des extrémistes qu'il n'était plus en mesure de contrôler, le Gouvernement vit s'écrouler son autorité. Le président Kasa-Vubu qui s'est débarrassé de Tshombe, fut chaleureusement accueilli au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Accra. Il essaya de convaincre les chefs d'Etat africains de ne pas soutenir la rébellion et leur promit de renvoyer les mercenaires qui appuyaient l'ANC. Mobutu qui n'était pas consulté s'opposa au renvoi des mercenaires.

Le virage à gauche de Kasa-Vubu, le Congo se disposait à voter en faveur de la Chine populaire de Mao Tsé-Toung aux dépens de la Chine nationaliste de Tchang Kaï-Tshek qui siégeait au conseil de sécurité à l'ONU, précipita les événements. Le Congo était à nouveau au bord de l'anarchie et pour l'éviter Mobutu ramassa le pouvoir plus qu'il ne le prit, le 25 novembre 1965. C'est alors que l'armée prit prétexte à faire son coup d'Etat.⁷⁸

⁷⁸ Ibidem ; P. de Vos, 1975, p. 290 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 129 ; Collette Braeckman et alii, *Congo Zaïre. La colonisation- l'indépendance-le régime Mobutu-et demain ?* Bruxelles, GRIP, 1989, p. 103 ; Maurice Vaïsse, *Les relations Internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 13^e édition, 2013, p. 28.

II. LE COUP D'ETAT

Le Commandant en Chef de l'ANC avait suivi attentivement les différentes étapes de la course au pouvoir que se livraient Kasa-vubu et Tshombé. Il était même désespérément intervenu dans les coulisses afin d'éviter la rupture entre Kasa-Vubu, son supérieur hiérarchique en sa qualité de 'Chef Suprême des Forces Armées' et Tshombé en tant que symbole de la lutte à outrance contre la rébellion.

Après la rupture entre Kasa-Vubu et Tshombé, le 13 octobre 1965, Mobutu était resté aux côtés du Président tant par loyauté à son supérieur hiérarchique que pour préserver son intérêt personnel. Il craignait d'être sacrifié par la 'katanganisation' du régime Tshombé. Néanmoins, certaines initiatives de Kasa-Vubu furent une rude épreuve pour son loyalisme. L'enthousiasme mis par le Président à opérer la réconciliation avec les Etats africains progressistes, et notamment le Ghana, n'était pas de nature à plaire à Mobutu.

Face à la crise qui s'amplifiait et qui risquait de plonger à nouveau le pays dans le chaos, le Haut-Commandement de l'Armée Nationale Congolaise, à l'initiative du Lieutenant-général Mobutu, décida, le 24 novembre 1965, de destituer le président Kasa-Vubu, de décharger Kimba de ses fonctions de formateur du Gouvernement et de confier à Mobutu, alors Chef de l'Armée, les prérogatives de Président de la République.⁷⁹

Ces mesures découlaient de la faillite complète du monde politique depuis l'accession du pays à l'indépendance. L'Armée ayant presque liquidé la rébellion qui avait occupé les deux tiers du territoire, les autorités politiques n'avaient fait aucun effort en faveur des populations éprouvées qui s'appuyaient sur l'Armée. La course au pouvoir des hommes politiques risquait de nouveau de faire couler le sang congolais. Le Haut-Commandement de l'Armée Nationale Congolaise souligna avec force que les décisions qu'il avait prises n'auraient pas pour conséquence une dictature militaire. Il promit de respecter les droits et les libertés prévues par la Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964.⁸⁰ Pour être cohérent avec lui-même et rassurer tout le monde, le nouveau régime se situa dans le cadre constitutionnel dit de Luluabourg :

« Les institutions démocratiques de la République, telles qu'elles sont prévues par la constitution du 1er août 1964, continueront à fonctionner et à siéger en exerçant leurs

⁷⁹ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 13-16 ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères à Bruxelles : Rapport annuel 1965, Ambassade de Belgique à Léopoldville, AF 1-1/1965.

⁸⁰ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 15.

*prérogatives. Tel est notamment le cas de la Chambre des députés, du Sénat et des institutions provinciales ».*⁸¹

Le Premier Ministre, le colonel Mulamba, fut chargé de constituer un gouvernement d'union nationale avec un ministre pour chaque province et un pour Léopoldville. Les parlementaires regroupés en province proposaient le ministre de leur province, alors même que de violentes attaques étaient formulées par le nouveau régime contre les hommes politiques, rendus responsables de tous les maux passés. Le Président de la République était chef de l'exécutif bicéphale par l'existence d'un poste de Premier Ministre ; le Congo étant doté d'un système bicaméral, le gouvernement était responsable devant les deux Chambres ; les 21 provinces étaient dotées d'institutions et de prérogatives propres, notamment en matière de ressources fiscales et de police, et à leur tête, figurait un gouverneur élu pour cinq ans. En outre, la pluralité des partis était reconnue.⁸²

Dans le discours-programme prononcé par le président Mobutu le 12 décembre 1965, le coup de force fut présenté comme une mesure provisoire destinée à assurer le bonheur du peuple et comme moyen de sauvegarder l'unité nationale et de créer une conscience nationale. Le régime promettait de remettre de l'ordre dans le pays et de redresser son économie. Ce discours s'articulait sur des axes principaux.

L'existence de la Nation était menacée à cause *des conflits stériles des politiciens qui sacrifiaient le pays et leurs compatriotes à leurs propres intérêts. Rien ne comptait pour eux si ce n'est le pouvoir... et ce que l'exercice du pouvoir pouvait leur apporter. Se remplir les poches, exploiter le Congo et les Congolais, voilà ce qu'était leur devise.*⁸³

Le nouveau régime dénonçait la corruption de l'administration : *Devant de tels exemples, l'Administration publique tant nationale que provinciale avait cédé à l'inertie, l'inefficacité et, chose plus grave, à la corruption. A tous les échelons, nombre de ceux qui dans notre pays avaient une parcelle de pouvoir public se laissaient corrompre, avantageaient les personnes ou les sociétés qui leur payaient des pots-de-vin et négligeaient les autres. Leur activité professionnelle n'était plus inspirée par l'intérêt national ni provincial, mais uniquement par leur intérêt propre.*⁸⁴

⁸¹ La déclaration du Haut Commandement dans Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., p. 14.

⁸² *Ibidem*, p. 16 ; Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p. 3-4.

⁸³ La déclaration du Haut Commandement dans Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 20-32.

⁸⁴ *Ibidem*.

Sur le plan économique, la production était en baisse : *Ce sont les étrangers qui viennent procurer aux Congolais le maïs et le riz dont ils ont besoin pour se nourrir et le coton dont ils ont besoin pour se vêtir. Le Congo ne peut plus nourrir et vêtir ses propres fils. La haine, les querelles, la gabegie, la corruption ont remplacé la fraternité, le travail en commun, l'effort pour le développement et pour le bien-être.*⁸⁵

L'appel à se remettre au travail et à engager le pays à partir d'une situation économique et financière assainie, dans la voie de l'industrialisation était le mot d'ordre : *Si on ne travaille plus dans les champs, en revanche on dépense énormément. Certaines catégories de la population gagnent beaucoup plus qu'elles ne produisent. Et tout d'abord l'Etat.* La thématique du développement était à l'honneur.⁸⁶

Le régime militaire affichait la volonté d'opérer au Congo un renouveau. Mobutu et son Premier Ministre, le colonel Mulamba, étaient conscients de l'immensité de la tâche qui les attendait et ils avaient le courage de dévoiler au peuple les difficultés immenses que le pays devait surmonter dans tous les domaines, comme l'atteste le rapport annuel de 1965 de l'ambassadeur de Belgique à Léopoldville, Le Comte de Kerchove de Denterghem :

*« Les cinq semaines d'existence du régime Mobutu ne permettent pas d'établir des pronostics. Ce régime militaire ne semble toutefois pas être teinté d'esprit réactionnaire. Au contraire, on peut dire qu'à la base il comporte la volonté d'opérer au Congo un renouveau. Le Général Mobutu et son Premier Ministre sont animés d'un courage peu commun ici car ils ont su résister à la tentation de démarrer sur des bases démagogiques et ont préféré dévoiler au pays les difficultés immenses qui devront être surmontées dans les domaines économiques, financiers et sociaux ».*⁸⁷

A l'issue de sa conversation avec le Général Mobutu, le comte de Kerchove de Denterghem livra ses impressions sur le nouvel homme fort du Congo.

« Le Général Mobutu qui est plus politicien que militaire a opté pour un régime démocratico-militaire. Son coup d'Etat qui a été accepté par la population congolaise tout entière est néanmoins basé sur l'Armée et l'Armée seulement. Le but qu'il poursuit est d'assurer au Congo par l'ANC, et des officiers belges, une Pax Mobutu semblable à la Pax

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Gauthier de Villers, *De Mobutu à Mobutu. Trente ans de relations Belgique-Zaïre*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, p. 20-21.

⁸⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambassade de Belgique à Léopoldville, Rapport annuel 1965, série AF 1-1/1965.

Belgica, telle qu'elle est assurée par la Force Publique, et des officiers belges. Il n'en poursuit pas d'autre.

En dépit de sa bonhomie apparente, le Général Mobutu n'a jamais hésité à se montrer ferme vis-à-vis de son armée. Il le sera incontestablement vis-à-vis du Parlement. Si celui-ci ne se plie pas à son principe de stabilité (Présidence, Bureau des Chambres et Gouvernement sont en place pour cinq ans) ou si les provinces se montrent difficiles en ce qui concerne la désignation des candidats ministres ou l'acceptation des portefeuilles, le régime deviendra uniquement militaire, en ce sens que Mobutu choisira les ministres de Mulamba comme bon lui semblera.

Dans ce pays, un régime militaire n'implique pas une dictature dans le sens où nous la redoutons. Mobutu est comme tous les Africains un homo politicus. C'est également un ancien journaliste. Il est certainement modéré et libéral. Pour voir ce que pourrait être un régime militaire congolais, il faut regarder le Brésil. Climat, populations, mœurs, sont extraordinairement similaires.

Si le régime Mobutu s'effondre, il sera impossible d'envisager un relèvement du Congo en tant qu'unité. Les clivages qui s'accroissent et que Mobutu vient de geler reprendront leur cours. Il y a bien sûr toujours la carte Tshombe. Sa popularité s'étend apparemment sur l'entièreté du Congo. Mais il n'a pas été un bon Premier Ministre, à cause de son instabilité (incapacité de s'en tenir à une décision ou à un programme) et sa trop grande bonté (incapacité de refuser).

Et d'autre part, l'on peut se demander si une bonne part de sa popularité dans les provinces lointaines ne ressortait pas plus de l'autorité qu'on lui supposait que de sa personnalité, après tout peu connue de la brousse non katangaise. La popularité de Tshombe comme celle du coup d'Etat de Mobutu est la résultante de la haine humaine, du vide et du désordre que causait le tribalisme, base du pouvoir de Kasa-Vubu.

Si le régime Mobutu tombe, ce sera par suite d'une division de l'ANC, dont une partie se ralliera à l'un ou l'autre homme politique. Et à partir de ce jour cela sera fini de l'Unité congolaise. Le pronostic du Vatican s'avèrera juste ; division du pays en trois d'abord, en miettes ensuite. Le Nonce Apostolique, Monseigneur Maury, avait raison lorsque, s'adressant au Général Mobutu, il le félicitait de son action 'action salutaire qui sauve l'UNITE du pays'.

Il résulte de ces considérations que si la Belgique estime avoir un rôle à jouer au Congo, il convient de soutenir le régime Mobutu, même s'il doit devenir plus militaire qu'il ne l'est aujourd'hui (militaire et pas dictatorial). Et ce régime militaire ne peut être

convenablement soutenu que par une augmentation du nombre et de la qualité des cadres militaires belges qui seraient mis, à sa demande, à la disposition du Gouvernement congolais.

En effet, si l'ANC doit remettre en route des administrations provinciales, des travaux publics, doit veiller à la levée des taxes et à l'exécution de tous les devoirs civiques, elle ne peut être laissée à elle-même sans la voir soit échouer par incompetence, soit se livrer à des exactions qui amèneront son exécration et sa chute. Seuls des cadres belges peuvent la sauver et, par là, sauver le Congo.

*En tant que homo diplomaticus absolutus, nous avons vu le danger pour le monde occidental que représente dans ce peuple malléable (mais heureusement apathique) l'introduction de quelque forme d'extrémisme que ce soit, je crois que la Belgique, qu'elle y ait un avantage personnel (et elle l'a) ou non, doit faire ce qu'elle est la seule à pouvoir faire pour éviter le pire des extrémismes, à savoir : fournir des cadres, militaires d'abord, puis, aussitôt que possible, civils. Les populations congolaises, après cinq ans de désordre, aspirent sincèrement à une paix des cœurs ».*⁸⁸

Conclusion

La classe politique ne parvenait pas à établir la cohésion nationale. Au moment où les querelles politiques renaissaient, l'inquiétude gagna les populations qui ne souhaitaient pas voir l'anarchie politique recommencer. Le changement était voulu même par l'Armée.

La crainte du virage à gauche est un argument plausible qui expliquerait le coup d'Etat de Mobutu en 1965. Le virage à gauche impliquait que le gouvernement congolais se débarrassât de la présence des mercenaires recrutés pour suppléer à la carence de l'armée nationale congolaise sur le terrain des combats. Tel était le vœu de l'aile radicale/gauche des Etats africains. Le gouvernement congolais de Joseph Kasa-Vubu, lors du sommet de l'OUA, céda en promettant de mettre fin à la présence de ces 'affreux'. L'armée congolaise réagit vigoureusement contre la mesure prise par le gouvernement et Mobutu prit le pouvoir. C'est dans ce contexte de crise que s'installa un régime fort au Congo-Kinshasa.

Mobutu utilisa ses atouts personnels. Son expérience politique de la Première République (secrétaire d'Etat), lui ont donné une connaissance et une maîtrise de la scène

⁸⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Le Comte de Kerchove de Denterghem, Ambassadeur de Belgique, Léopoldville à Monsieur P.H. SPAAK, Léopoldville, le 27 novembre 1965, série AF 1-1/1965.

politique nationale congolaise. Cela 'lui a permis de prendre conscience des facteurs propres à la société africaine qui limitent et conditionnent son action'.⁸⁹

⁸⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°14594.

CHAPITRE QUATRIEME : EVOLUTION DU REGIME (1965-1970)

I. LE GLISSEMENT

1. VIOLATION DE LA CONSTITUTION DE LULUABOURG

Devant les Chambres réunies en Congrès, le nouveau régime déclara qu'il prenait le pouvoir pour la durée de la législature en cours (article 2 du message du Président Mobutu au Parlement).¹ La Constitution de Luluabourg prévoyait que le scrutin était ouvert sur convocation du président de la Chambre des représentants trente jours au moins et soixante jours au plus avant l'expiration du mandat du président de la République. « Celui-ci est élu par les membres du Parlement fédéral (la Chambre des représentants et le Sénat) et les délégués du district fédéral de Léopoldville votant dans la capitale, ainsi que des membres des assemblées provinciales votant chacun au chef-lieu de la province qu'il représente ».² Dans un premier temps, le système constitutionnel mis au point en 1964 fut officiellement maintenu tant en ce qui concernait les institutions centrales que provinciales. Mais peu de temps après, le Président Mobutu écarta le calendrier constitutionnel.

Il prit des mesures importantes : il annonça le 12 décembre 1965 que le nouveau régime durerait cinq ans sans qu'on doive recourir à une procédure d'élections pour la présidence. Un régime d'exception fut instauré. Pendant tout ce temps, le général Bobozo serait commandant en chef de l'armée. Mobutu décida que pendant les cinq années qui suivraient, la politique des partis était interdite au Congo et qu'il dirigerait lui-même le pays par voie d'ordonnances ayant force de lois.³

L'ordonnance-loi n°7 du 30 novembre 1965 accorda des pouvoirs spéciaux au Président de la République :

Article unique :

A partir de ce jour et jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement, le Président de la République peut prendre, par ordonnance-loi, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les ordonnances-lois rendues dans ces conditions sont déposées, dans les deux mois suivant la date de leur signature, sur le bureau de l'une des deux Chambres

¹ Mobutu, 1975 p. 17-19.

² Alphonse Makengo Nkutu, *Les Institutions politiques de la RDC. De l'Etat Indépendant du Congo à la République du Zaïre (1885-1990)*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 60.

³ Mobutu, 1975, p. 26.

*législatives. Elles restent en vigueur aussi longtemps qu'elles ne sont pas abrogées par un acte législatif.*⁴

a) Vers le régime présidentiel

Au début de 1966, Les pouvoirs réels furent transférés à la présidence : le Chef de l'Etat présidait souvent le conseil des ministres et inspirait directement les campagnes en direction des masses.⁵ Déjà en novembre 1965, le décret n°5 du 29 novembre 1965 réorganisait le département de l'Intérieur et plaçait la Sûreté nationale sous l'autorité directe du Président de la République.

Article 1^{er} : La quatrième direction du Ministère de l'Intérieur, dénommée 'Services spéciaux', est transférée au sein de la Sûreté nationale, dont elle constituera la troisième direction.

Article 2 : La Sûreté nationale est détachée du Ministère de l'Intérieur et placée sous l'autorité directe du Président de la République.

*Article 3 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.*⁶

Le 22 mars 1966, les Chambres se voyaient retirer leurs pouvoirs législatifs jusqu'en septembre : *Le pouvoir législatif est attribué au Président de la République, qui l'exerce par ordonnances-lois (Article 1^{er}). Les ordonnances-lois sont transmises pour information à la Chambre des députés et au Sénat dans les deux mois qui suivent la date de leur signature (Article 2). L'ordonnance-loi n°7 du 30 novembre 1965 accordant des pouvoirs spéciaux au Président de la République est abrogée (Article 3). La présente ordonnance-loi est immédiatement exécutoire (Article 4).*⁷

Au mois de mars 1966, le Chef de l'Etat envisagea une réorientation constitutionnelle : il invita alors les Chambres à réfléchir, pour une prochaine législature à des principes nouveaux qui feraient du Président un personnage élu au suffrage universel.⁸ Le Parlement perdit son pouvoir de contrôler les décrets présidentiels. Dorénavant, le pouvoir législatif reposait exclusivement sur le président qui concentra en sa personne les pouvoirs exécutif et législatif. Sans pouvoir réel, le Parlement était maintenu pour sauver les apparences

⁴ Moniteur Congolais n° 1 du 1^{er} janvier 1966.

⁵ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 3-4.

⁶ Moniteur Congolais n°1 du 1^{er} janvier 1966.

⁷ Moniteur Congolais n° 7 du 15 avril 1966.

⁸ Mobutu, 1975, p. 68-73 ; Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p.3-4.

démocratiques.⁹ Par l'ordonnance n°66-339 du 6 juin 1966, Mobutu convoquait la Chambre des députés et le Sénat en session extraordinaire : « *La Chambre des députés et le Sénat sont convoqués en session extraordinaire pour le 7 juin 1966 à l'effet de suivre la situation politique* » (article unique).¹⁰

Au niveau de l'exécutif, la fonction de Premier Ministre fut supprimée et le monocéphalisme fut instauré. Le Président était à la fois Chef de l'Etat et Chef de gouvernement.

¹¹ L'ordonnance-loi n° 66-611 du 26 octobre 1966 déchargea le colonel Mulamba de sa fonction de Premier Ministre : « *Le général de brigade Léonard Mulamba est déchargé de ses fonctions de Premier ministre* » (Article 1^{er}). « *Les fonctions de Premier ministre seront, à la date de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, exercées par le Président de la République, en sus des pouvoirs qui lui sont reconnus par la Constitution du 1^{er} août 1964* » (ACP, 26 octobre 1966).¹² La fonction de Premier ministre fut supprimée pour des raisons d'efficacité : « *Il s'est avéré que la multiplicité des organes de décision, au niveau de l'exécutif est un facteur de lenteur et de lourdeur dans la tâche de reconstruction nationale tandis que le monocéphalisme de l'exécutif sera mieux à même de canaliser, de stimuler et de bander les énergies afin de permettre au nouveau régime d'atteindre les objectifs dans les délais fixés* » (Article 2).¹³

L'ex-Premier Ministre, le général de brigade Léonard Mulamba fut nommé, par l'ordonnance n°66-613 du 26 octobre 1966, Ministre de la Défense Nationale. Mais le général Mulamba refusa ce poste. Il déclarait dans la lettre adressée au Président de la République qu'il ne pouvait assumer cette charge dans la situation qui prévalait dans le pays. Comme ministre de la Défense Nationale, il aurait autorité sur les officiers supérieurs qui avaient demandé son départ de la présidence du Conseil. En effet, le Haut-Commandement de l'ANC avait demandé au Chef de l'Etat de destituer le général Mulamba comme Premier Ministre.¹⁴

b) La modification de l'institution provinciale

L'institution provinciale fut essentiellement modifiée. Les gouverneurs ne furent plus des hommes élus, mais des fonctionnaires de carrière ou des commis de l'Etat, dont la

⁹ Comité Zaïre, *Zaïre. Le dossier de la recolonisation*, Paris, L'Harmattan, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1978, p. 74, 76.

¹⁰ Moniteur Congolais n° 14 du 1^{er} août 1966.

¹¹ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 5.

¹² CONGO 1966, C.R.I.S.P., p. 31 ; 'Instauration du régime présidentiel' in *Afrique Chrétienne*, semaine du 6 au 12 novembre 1966, n°41, p. 3.

¹³ Explication publiée par la Presse Congolaise, citée dans CRISP, CONGO 1966, p. 22.

¹⁴ Instauration du régime présidentiel in *Afrique Chrétienne*, semaine du 6 au 12 novembre 1966, n°41, p. 3.

carrière dépendait du pouvoir central ; aucun ne travaillait dans sa région d'origine et leurs actes pouvaient être annulés par le pouvoir (central) de tutelle ¹⁵ :

« Le Président de la République peut annuler en tout ou en partie les actes ayant force de loi des assemblées provinciales et des gouverneurs de provinces lorsqu'il estime que ces actes sont en tout ou en partie, contraires à la Constitution ou aux lois nationales ou blessent l'intérêt général. Il exerce ce pouvoir par ordonnance-loi » (article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°66-614 du 31 octobre 1966 attribuant au président un pouvoir de tutelle par voie d'annulation sur les actes des autorités provinciales). ¹⁶ La fonction de vice-gouverneur de province fut supprimée. Les gouvernements provinciaux furent dissous et les assemblées provinciales élues, à pouvoir législatif, furent remplacées par des conseils de province à fonction purement consultative qui allaient disparaître par la suite. ¹⁷

Selon l'ordonnance-loi n°66 du 6 février 1966 relative aux pouvoirs des gouverneurs de province, des ministres provinciaux et des assemblées provinciales, *« les pouvoirs des gouverneurs de province, ceux des ministres provinciaux et des assemblées provinciales s'exercent dans le cadre des principes posés par la Constitution, conformément aux règles générales énoncées ci-dessous (article 1^{er}). Le gouverneur de province représente le Président de la République dans la province. Il assure sous l'autorité des membres du Gouvernement central compétents, la direction générale de l'activité des agents de l'Etat exerçant leurs fonctions dans la province (article 2). Le gouverneur de province est le chef de l'exécutif provincial. Il préside le Conseil de cabinet formé par l'ensemble des membres du gouvernement. Il nomme les ministres provinciaux, sous réserve d'approbation par l'assemblée provinciale, et leur attribue les services dont ils auront respectivement la direction. Il met fin à leur fonction sur la présentation par eux de leur démission et les destitue dans le cas prévu à l'article 110 de la Constitution »* (article 3). ¹⁸

L'ordonnance-loi n° 66-219 bis du 11 avril 1966 portant certaines dispositions du statut des gouverneurs et vice-gouverneurs de province dit :

« Avant d'entrer en fonction, les gouverneurs et les vices gouverneurs prêtent le serment suivant entre les mains du Président de la République :

¹⁵ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975 p. 39-42 ; Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p. 5.

¹⁶ Moniteur Congolais n° 22 du 1^{er} décembre 1966.

¹⁷ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 5.

¹⁸ Moniteur Congolais n°4 du 1^{er} mars 1966.

‘ Je jure d’observer la Constitution de la République démocratique du Congo ainsi que les lois nationales et provinciales prises conformément à cette Constitution et de remplir loyalement et fidèlement les fonctions qui me sont confiées ’ » (article 1^{er}).¹⁹

Enfin le nombre de provinces fut réduit à huit, décision qui devait devenir effective au 1^{er} janvier 1967.²⁰

Mais, en même temps, dès l’année 1966, Mobutu s’affirma un nationaliste convaincu sur les traces de Lumumba. En effet, le nouveau régime adopta les thèses nationalistes, le mythe Lumumba fut récupéré et celui-ci fut proclamé héros national. L’idéologie nationaliste se traduisait par des slogans séduisants : nationalisme, et plus tard, authenticité, renaissance des valeurs ancestrales. Les secteurs-clés de l’économie nationale furent nationalisés. La Forminière (Société Internationale Forestière et Minière du Congo) fut dissoute par l’ordonnance-loi n° 66-420 du 15 juillet 1966 :

*« Est retirée, l’autorisation de constitution de la société par actions à responsabilité limitée « Forminière », lui accordée par le décret du 6 novembre 1906 conformément à l’article 6 du décret du 27 février 1887 modifié par le décret du 23 mars 1921, du 26 août 1938 et du 8 octobre 1942 (article 1er). La société internationale Forestière et Minière du Congo est par voie de conséquence dissoute (article 2). La présente ordonnance abroge le décret du 6 novembre 1906 portant création de la société internationale Forestière et Minière, ‘Forminière’ (article 5) ».*²¹

Le 1^{er} janvier 1967, le Président prit trois ordonnances-lois concernant la nationalisation de l’Union Minière du Haut Katanga. La première, l’ordonnance-loi n° 67-01 retirait l’autorisation de constitution de la S.C.A.R.L. Union Minière du Haut Katanga :

*« Est retirée l’autorisation de constitution accordée à la S.C.A.R.L. Union Minière du Haut Katanga par décret du 28 octobre 1906 (article 1er). Est abrogé le décret du 28 octobre 1906 portant création de la S.C.A.R.L. Union Minière du Haut Katanga (article 2). Sont abrogés par la même occasion tous les actes pris en exécution du décret du 28 octobre 1906 dont l’arrêté du Secrétaire d’Etat du 30 octobre 1906 (article 3) ».*²²

La deuxième, l’ordonnance-loi n°67-01 bis transférait à la République Démocratique du Congo les actifs, la propriété des biens, meubles et immeubles de l’Union Minière du Haut-Katanga et de ses filiales : *« La propriété de tous les biens meubles et immeubles,*

¹⁹ Moniteur Congolais n°9 du 15 mai 1966.

²⁰ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975 p.159.

²¹ Moniteur congolais n° 15 du 15 août 1966.

²² Moniteur congolais n° 2 du 15 janvier 1967.

*corporels dont les droits de propriété et de créance, des droits réels, des titres, actions ou des participations de l'Union Minière du Haut Katanga, est dévolue à l'Etat congolais (article 1^{er}) ».*²³

Enfin, l'ordonnance-loi n°67-01 ter du 1er janvier 1967 portait exécution de l'ordonnance-loi n° 67-01 bis du 1er janvier 1967 : « *Pendant la période précédant la réunion des Conseils d'admission des sociétés énumérées à l'article 2 de l'ordonnance-loi dont question ci-avant, les administrateurs représentant seront remplacés par les administrateurs désignés par la GECOMINE (Société générale des Minerais). Les administrateurs représentant la GECOMINE seront désignés par le Gouvernement congolais (article 1^{er}) ».*

24

Une loi, connue sous le nom de Bakajika, promulguée le 7 juin 1966 (ordonnance-loi n°66-343) poussait au bout ce nationalisme. Cette loi assurait à la République Démocratique du Congo la plénitude de ses droits de propriété sur son domaine et la pleine concession des droits fonciers, forestiers et miniers sur toute l'étendue de son territoire: « *La République Démocratique du Congo reprend la pleine et libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 1960 en propriété ou en participation avec des tiers, personnes morales ou physiques (article 1^{er}). La République Démocratique du Congo procédera souverainement à la répartition des droits d'exploitation ou de gestion de ses ressources naturelles, forestières et minières (article 2) ».*²⁵

L'ordonnance-loi n°66-413 du 8 juillet portait exécution de la loi n°6-343 du 7 juin 1966 :

« *Toute personne physique ou morale ayant bénéficié de cessions ou concessions foncières et minières avant (le 30 juin) 1960, devra introduire auprès des Ministères des Terres, Mines et Energie et de l'Agriculture, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de la présente ordonnance, de nouvelles demandes de cessions ou de concessions. Ces demandes devront comporter tous les renseignements susceptibles de juger des conditions actuelles d'exploitation des concessions ainsi que les objectifs d'avenir des exploitants » (article 1^{er}).*²⁶

Ces élans nationalistes furent confirmés avec la congolisation de Léopoldville, Elisabethville, Coquilhatville, Stanleyville, Banningville et Paulis. Par une décision du

²³ Moniteur congolais n° 2 du 15 janvier 1967.

²⁴ Moniteur congolais n° 2 du 15 janvier 1967.

²⁵ Moniteur congolais n° 15 du 15 août 1966.

²⁶ Moniteur Congolais n°15 du 15 août 1966.

Conseil des ministres du 2 mai 1966, l'appellation de la capitale et de certains chefs-lieux de province était modifiée. Cette décision entra en vigueur le 1^{er} juillet 1966. Mais c'est seulement, le 3 octobre 1966 que le Président prit l'ordonnance-loi n°66-564 portant dénomination de la ville de Léopoldville, de Coquilhatville, d'Elisabethville, Stanleyville et de chefs-lieux de province.

Les localités dont les noms suivent porteront les noms de :

Kinshasa pour la ville de Léopoldville ; Mbadaka pour la ville de Coquilhatville ; Lubumbashi pour la ville d'Elisabethville ; Kisangani pour la ville de Stanleyville, Bandundu pour la ville de Banningville ; Isiro pour Paulis (Article 1^{er}). Toutes les dispositions réglementaires contraires à la présente ordonnance-loi, sont abrogées (Article 2). La présente ordonnance-loi sort ses effets à partir du 1^{er} juillet 1966 (Article 3).²⁷

Toutes ces mesures eurent comme effet au début de la révolution un large assentiment populaire et un soutien du monde catholique au régime. Le peuple s'était mobilisé dans l'espoir que la crise ouverte le 5 septembre 1960 par la révocation du Premier Ministre Patrice Lumumba pouvait prendre fin. De nombreux intellectuels et même l'Eglise catholique avaient conjugué leurs efforts pour imprimer au régime une direction conforme à l'intérêt supérieur de la Nation.²⁸

Les relations avec le monde catholique étaient au beau fixe. On pouvait noter une certaine convergence entre l'orientation nationaliste du régime et la volonté d'africaniser l'Eglise que Mgr Malula, en particulier, exprimera à diverses reprises. L'intervention de Mgr Malula en faveur des 'pendus de la Pentecôte' et son opposition à leur exécution n'ont pas altéré les relations entre le régime et la hiérarchie catholique. (Selon l'hebdomadaire *Spectator* n°8 du 19 février 1972 qui rapporte que Mgr Malula passa toute la nuit précédant l'exécution dans la cellule des condamnés).²⁹

2. LA CONSTITUTION DE 1967

La Constitution de 1967 marquait la rupture avec l'ordre ancien représenté par la Constitution de Luluabourg.³⁰ La nouvelle Constitution avait un caractère hybride, à la fois souple et rigide selon deux procédures de révision, soit par référendum, soit par

²⁷ *Moniteur Congolais* n° 22 du 1^{er} décembre 1966.

²⁸ Dikonda wa Lumanyisha, La situation des droits de l'homme au Zaïre. Partie 2 : les libertés politiques. A l'intention du tribunal permanent des peuples sur le Zaïre. Session des 18-19 septembre 1982.

²⁹ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, p. 14.

³⁰ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975 p. 200-203.

l'Assemblée nationale. Par référendum, le texte de la Constitution fut adopté dans les mêmes conditions qu'une loi ordinaire. Ce qui lui donnait un caractère souple. Elle revêtait un caractère rigide si la procédure de révision était effectuée par l'Assemblée nationale. Celle-ci adopta le texte à la majorité d'au moins deux tiers. Cette procédure est rigide car la modification de la Constitution est soumise à des conditions plus difficiles à réaliser ou à suivre que celles prévues pour une loi ordinaire. Les articles 74 et 75 prévoyaient que la révision se ferait par une loi constitutionnelle adoptée par l'Assemblée nationale dans les conditions prévues par l'article 74, soit par référendum dans les conditions prévues par l'article 28.³¹ L'article 74, alinéa 2 stipule : « *Le projet de révision est adopté par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers de ses membres* ».

L'article 28 : « *Le Président de la République peut, après en avoir informé l'Assemblée nationale par un message et après avoir pris l'avis du bureau de celle-ci, soumettre au référendum tout texte qui lui paraît devoir exiger la consultation directe du peuple* ».

L'article 75 : « *La révision de la Constitution peut également s'opérer dans les conditions prévues à l'article 28* ».³²

En outre, deux principes de base furent proclamés dans cette nouvelle Constitution, à savoir la démocratie et la laïcité de l'Etat. La Constitution ne garantissant pas l'autonomie provinciale, consolidait une situation qui existait depuis 1966, 'le Congo est un Etat unitaire'. La République était centralisée.³³

La nouvelle Constitution devait être approuvée par référendum selon l'ordonnance-loi n°67-223 du 3 mars 1967 portant organisation du référendum constitutionnel :

« *Une consultation par voie de référendum relative au projet de Constitution aura lieu sur toute l'étendue de la République du 4 au 16 juin 1967(Article 1^{er}). Au plus tard le 15 mai 1967, le projet de Constitution sera publié dans le Moniteur Congolais et affiché dans chaque ville, district, territoire, commune et circonscription (Article 2). Une seule question sera posée aux personnes consultées : 'Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée ?' (Article 3). Le corps des personnes consultées décidera à la majorité des suffrages exprimés. Si le projet de Constitution est adopté, le Président de la République le promulguera comme Constitution nationale (Article 4)* ».³⁴

³¹ M.A. Liah, La Nouvelle Constitution de la République Démocratique du Congo in *Etudes congolaises*, n°3, vol XI, 1968, p. 28-43.

³² Constitution de la République Démocratique du Congo du 24 juin 1967 : Texte de la constitution et mémoire explicatif in *Etudes congolaises*, n°3, vol XI, 1968, p. 44-70.

³³ M.A. Liah, La Nouvelle Constitution de la République Démocratique du Congo dans *Etudes congolaises*, n°3, vol XI, 1968, p. 28-43.

³⁴ Moniteur Congolais n° 10 du 15 mai 1967.

En l'absence d'opposition ouverte, la nouvelle constitution fut adoptée à 92% ou 97,8%, à la satisfaction du Président qui ne s'empêcha pas de souligner que le vote massif traduisait la confiance du peuple dans le dynamisme révolutionnaire³⁵ : *'la révolution congolaise n'est nullement l'apanage du président Mobutu seul mais appartient à tout le peuple congolais'*. Ainsi, le nouveau régime se vit mandaté à aller plus avant dans son programme de redressement du pays car désormais il pouvait compter sur le peuple congolais qui, tout entier, était derrière lui. Ces résultats furent significatifs pour Mobutu pour lequel l'approbation populaire signifiait la popularité de son régime : « *Nous avons tenu à lancer un défi aux détracteurs de notre œuvre en permettant à chaque électeur de voter librement. Cette façon d'agir prouve en outre l'esprit démocratique qui anime le nouveau régime* ».³⁶

La constitution du 24 juin 1967 traduisait dans le droit le régime autocratique que la suppression du poste de Premier Ministre avait consacrée dans les faits. L'article 20 venait consacrer une situation qui prévalait depuis 1966 dans laquelle le poste de Premier Ministre n'existait pas et le Président de la République était le chef de l'exécutif et du Gouvernement. Cet article stipulait que *'le Président de la République représente l'Etat. Il est le chef de l'exécutif. Il détermine et conduit la politique de la Nation. Il fixe le programme d'action du Gouvernement, veille à son application et informe l'Assemblée nationale de son évolution'*. Le Parlement est monocaméral et appelé Assemblée nationale : *'Le Parlement est constitué d'une Chambre unique appelée : Assemblée nationale'* (art.36).³⁷ Cette Constitution instituait un régime présidentiel qui donnait de larges pouvoirs au Chef de l'Etat grâce auxquels il pouvait imposer au pays une autorité sans partage. Cette autorité fut renforcée par la tranquillité intérieure obtenue. L'année 1968 était sans doute la première de l'histoire du Congo indépendant où aucune crise grave ne s'était produite et où était amorcé un redressement financier notable.³⁸

³⁵ Mobutu, 1975 p.213-217 ; Le Progrès. Quotidien d'action nationale, du mardi 13 juin 1967, sixième année ; Le régime présidentiel au Zaïre in Etudes Africaines du C.R.I.S.P., TA 144 du 20 décembre 1972, p. 8.

³⁶ Le Progrès. Quotidien d'action nationale du mardi 13 juin 1967, sixième année.

³⁷ M.A. Liah, La Nouvelle Constitution de la République Démocratique du Congo in *Etudes congolaises*, n°3, vol XI, 1968, pp. 28-43.

³⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1968, Dossier n°15338.

3. LE REGIME PRESIDENTIEL

Dès l'entrée en vigueur de la Constitution de 1967, le Chef de l'Etat mit en œuvre tous les pouvoirs qu'il s'était lui-même conférés en tant que Président de la République pour réaliser l'œuvre primordiale de consolidation de son autorité sur une République fortement centralisée. Mobutu, voulant être le seul maître du jeu politique et ne voulant pas affaiblir son action, tint hors-jeu les autres pouvoirs constitutionnels, susceptibles de limiter sa liberté. Au contraire, il s'appuya sur les institutions qui avaient assuré son succès, au premier rang desquelles il faut placer l'armée, l'administration et le Parti.

Ainsi, l'Assemblée Nationale, Chambre unique dont les députés représentent la Nation et qui, conjointement avec le Président de la République devait exercer le pouvoir législatif n'avait pas été élue. Par voie de conséquence, la Cour Constitutionnelle, prévue pour assurer le contrôle des pouvoirs exécutif et législatif, ne pouvait pas être formée puisque la désignation d'une partie de ses membres dépendait des propositions de l'Assemblée Nationale, elle-même inexistante. En tant que gardienne des institutions de la Deuxième République, elle n'aurait d'ailleurs pu jouer qu'un rôle insignifiant. Dans les faits, l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif n'était pas assurée, en 1968 tout au moins, pour limiter efficacement la totale autorité du Président.³⁹ Ces pouvoirs du Chef de l'Etat étaient plus considérables en l'absence de la Chambre unique (les élections étaient prévues pour décembre 1970), et la Cour qui devait exercer un contrôle sur l'exécutif et le législatif n'était pas constituée.

Le chef de l'Etat devait être élu au suffrage universel pour sept ans. L'Exécutif devait être unicéphale ; le Sénat cesserait d'exister et la Chambre unique serait élue pour cinq ans. Le président disposerait d'un pouvoir réglementaire exercé par voie d'ordonnances et aurait le droit de recourir au référendum populaire.⁴⁰ Devenu le seul détenteur du pouvoir, le Chef de l'Etat s'est chaque jour progressivement isolé au sommet de la pyramide. Il était le lieu d'aboutissement de tous les problèmes, la source de toutes les décisions importantes.

³⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1968 ; Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in Etudes Africaines du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, p. 12.

⁴⁰ Le régime présidentiel au Zaïre in Etudes Africaines du C.R.I.S.P., TA 144 du 20 décembre 1972, p. 8

Au pouvoir exécutif que la Constitution lui attribua à lui seul, il joignit le pouvoir législatif, sans autre titulaire en ce moment-là, et son autorité ne connut de limites que celles que lui imposèrent les piliers de son propre régime.⁴¹

⁴¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d’Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, à Bruxelles du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 16254.

II. LA SUPPRESSION DES PARTIS, SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

1. LE PARTI UNIQUE

La Constitution de 1967 dit : « *Il ne peut être créé plus de deux partis dans la République* » (article 4, alinéa 2). Ce maximum fixé visait à éviter le foisonnement des groupements politiques fondés exclusivement sur des sentiments tribalistes et régionalistes. Il n'était donc pas exclu que pendant quelque temps le MPR soit le parti dominant avec une large audience dans l'opinion publique, qui dispose de tous les sièges à l'Assemblée Nationale.⁴² Le second Parti prévu par la Constitution de 1967 ne verra pas le jour pour la simple raison qu'il devrait être en opposition avec l'idéal de la révolution. Or à ses débuts, la révolution répondait aux attentes du peuple. En effet, un deuxième parti verra le jour en 1981, justement parce que le MPR commençait à s'écarter de cet idéal de départ.

C'est au cours du référendum constitutionnel que l'idée du Parti unique s'est confirmée. La nouvelle constitution ne consacrait pas le bipartisme, mais elle disait tout simplement qu'il ne pouvait être créé plus de deux partis politiques dans la République. Cependant, de divers services de provinces, il résultait que la population de l'intérieur n'admettait pas l'existence d'un autre mouvement politique que le MPR.⁴³

Le second Parti n'aurait pu être que le mouvement 'de tous ceux qui ne partagent pas notre façon de concevoir les choses... de tous ceux qui ont un autre programme nettement opposé au nôtre...' (Mobutu, 18 avril 1967). On conçoit qu'un choix ainsi formulé n'ait trouvé aucun adepte en 1968 et que Mobutu ait pu affirmer tranquillement le 9 juillet de cette année que le M.P.R. devait grouper tous les Congolais sans distinction, de tous âges et de toutes conditions sociales. Cependant, disait-il encore, le M.P.R. n'est pas un Parti unique mais le Parti national.⁴⁴ En 1966, lors de son troisième congrès ordinaire, l'UGEC (Union Générale des Etudiants Congolais) dont l'option fondamentale était le socialisme scientifique avait opté pour un Parti unique fondé sur le principe de centralisme démocratique. Ce parti serait l'organe suprême de la Nation concrétisant la volonté du

⁴² M.A. Liahu, La Nouvelle Constitution de la République Démocratique du Congo in *Etudes congolaises*, n°3, vol XI, 1968, p. 28-43.

⁴³ Le Progrès. Quotidien d'action nationale, du mardi 13 juin 1967, sixième année.

⁴⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968, Dossier n°15338.

peuple ; il serait responsable de la juste direction de la lutte de libération nationale du pays.⁴⁵

Au fait, c'est le 12 décembre 1965 que Mobutu décida de supprimer les partis politiques pour cinq ans : « *Pendant cinq ans, on ne fera plus de politique de partis dans ce pays* ». ⁴⁶ Deux ans plus tard, en 1967, il fondait un Parti unique comme solution à la situation d'anarchie créée par le multipartisme de la Première République.

*Les écarts des politiciens n'avaient que trop duré et qu'(sic) il fallait y mettre un terme si on ne voulait pas voir le pays sombrer définitivement dans un abîme terrible, l'armée, le seul corps qui restait encore organisé, décida d'assumer la lourde responsabilité du pouvoir politique et de confier au Général Mobutu les prérogatives constitutionnelles du Chef de l'Etat, avec comme mission d'entamer le processus nécessaire à l'établissement d'un pouvoir stable, et à la reconstruction de la souveraineté nationale.*⁴⁷

Voilà la raison pour laquelle Mobutu a pris le pouvoir.

Le Président Mobutu s'était fixé comme objectif de créer une Nation et une conscience nationale zaïroise. Le Mouvement Populaire de la Révolution en était l'outil. S'agissait-il d'un parti au sens occidental du terme ou fallait-il y voir autre chose ? Mobutu avait pris le pouvoir pour sauvegarder l'unité du pays, maintenir la légalité et garantir la paix. Déjà, en 1962, comme tant d'autres nationalistes, il avait réagi contre l'idée de faire du Congo une confédération d'Etats autonomes.⁴⁸ L'expérience des partis politiques avait laissé un goût amer à la population congolaise qui n'avait plus confiance aux hommes politiques et aux partis. Comment mobiliser les masses sans restaurer les partis ? Ce souci permanent de l'unité détermina Mobutu à fonder, en 1967, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), cadre de rassemblement et de réhabilitation de tous les Congolais.⁴⁹ Car, pensait-il, l'unité ne pouvait être réalisée que par le rassemblement de tous les Congolais de diverses tendances en un seul mouvement, le Mouvement Populaire de la Révolution. Plus tard, celui-ci se dota d'une idéologie (doctrine), l'authenticité. Le terme d'authenticité fait référence aux valeurs ancestrales et tente de répondre à une question majeure : pourquoi et comment expliquer la crise congolaise après une indépendance acquise dans l'unité ?

⁴⁵ Le 3^e congrès de l'UGEC (8 au 16 octobre 1966) in *Etudes Congolaises* vol. IX, n°s 5-6, 1966, p. 63.

⁴⁶ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 26.

⁴⁷ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, IMK, Forcad, 1976, p.12.

⁴⁸ Collection Témoignages : Une figure de proue Mobutu Sese Seko, Kinshasa, Forcad, Institut Makanda Kabobi, Ecole du Parti, 1983, p. 29.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 30.

La réponse était à trouver dans la multiplicité des partis politiques et l'emprise des idéologies importées qui avaient provoqué l'anarchie et divisé les Congolais. La solution résidait dans la suppression des partis politiques et le rassemblement de tous les Congolais ainsi que de toutes les structures (composantes politiques, syndicats, mouvements de jeunesse, etc.) en un même mouvement : « *Dans le souci de se conformer aux traditions africaines, les Congolais ont résolu de grouper l'ensemble des énergies des citoyens sous la bannière d'un seul parti national* ». ⁵⁰

Pour asseoir la stabilité après la crise qui avait suivi l'indépendance, le nouveau régime devait résoudre le problème de politique intérieure avant de s'attaquer au secteur économique et social. Avant de décentraliser le pouvoir, il fallait s'assurer, après cette expérience malheureuse de la démocratie, d'entités viables pour que cette décentralisation trouve une assise. ⁵¹

La liberté laissée à n'importe lequel des 21 millions de citoyens de fonder un parti politique était la cause principale de l'anarchie et un des fléaux de la vie communautaire. Cette politique de liberté des partis était prônée par des gens venant des pays développés sur la base de ce qu'ils appellent les libertés individuelles. C'est au nom de ces libertés que furent créés les quarante-sept partis politiques, dont un certain nombre venu au monde pendant la nuit ne voyaient pas la fin du jour suivant, parce qu'ils ne dépassaient pas les limites d'une tribu voire d'une famille. ⁵²

Pour avoir un contrôle sur toutes les ethnies, et ainsi assurer le pouvoir, il fallait les rassembler dans les arcanes du pouvoir. ⁵³ Cet objectif ne pourrait être atteint que par la persuasion, qu'en mobilisant toutes les forces vives de la nation, qu'en s'assurant du soutien sans réserve de toute la population. C'est donc pour éviter la dispersion d'efforts et de forces, caractéristique de l'ancien régime, que les partis politiques furent supprimés et que fut créé un seul mouvement, le MPR qui deviendra un Parti-Etat. ⁵⁴ La formation acquise dans la Fonction Publique avait inspiré à Mobutu le sens de l'unité. L'Armée était le seul corps organisé et ses membres se recrutaient dans tous les coins du pays. En plus, Mobutu ne s'appuyait sur aucune des grandes tribus envers lesquelles les autres manifesteraient leur

⁵⁰ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p.15.

⁵¹ Bibliothèque de l'école du parti, Les grands textes du mobutisme, Forcad, IMK, 1984, p. 13.

⁵² *Ibidem*, p. 14.

⁵³ Jean-Claude Willame, *Gouvernance, pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines : Madagascar, Somalie, Zaïre*, CEDAF, n°7-8, avril 1994, p. 80-92.

⁵⁴ *Ibidem*, 12-13.

rivalité. Les autres tribus en lutte les unes contre les autres pouvaient facilement accepter son autorité pour étouffer les forces centrifuges du pays.⁵⁵

Les fondateurs du MPR rejetaient la notion de Parti et voulaient le considérer comme un mouvement unique et unifié de toute la population. A l'origine, il se présentait comme un projet de paix pour la cohésion nationale. Il fallait avant tout créer un cadre dans lequel serait forgée la conscience nationale, préalable à la construction et à la solidification d'une Nation.

Le MPR s'appelait mouvement car destiné à entretenir le mouvement des idées forces de la démarche congolaise en vue d'une action permanente. Ce mouvement était populaire parce qu'il démontrait le souci du peuple congolais de le voir s'intéresser à l'ensemble des populations. Révolutionnaire parce que, à travers ce mouvement, le peuple congolais voulait donner un sens nouveau à son action impliquant une rupture totale et un changement radical par rapport aux idées reçues et aux méthodes qui avaient fait faillite avant l'avènement du nouveau régime.

Enfin, le MPR n'était pas la fusion de deux ou plusieurs partis qui existaient avant. C'est un mouvement nouveau créé (de toutes pièces) à partir de l'expérience congolaise issue de l'anarchie engendrée par la pluralité des partis politiques et par l'emprise des idéologies importées répandues par des slogans creux. Il était impérieux de faire table rase de tous les partis politiques existant précédemment.⁵⁶ C'est le 20 mai 1967 que, officiellement, le MPR vit le jour. Le mouvement avait la charge d'encadrer les masses populaires pour leur éducation, leur information et leur formation. Le Mouvement Populaire de la révolution fut l'instrument de la politique du nouveau régime. Le MPR est doté d'un organe de conception, d'inspiration, d'orientation et de décision, le Bureau Politique.

2. UN SYNDICAT UNIQUE

Au début de l'année 1969, le Ministre du Travail invita l'Union Nationale des Travailleurs Congolais (U.N.T.C.) à participer à l'évolution du pays plutôt qu'à le critiquer. Avec des cadres mieux structurés et une conscience plus aiguë de l'intérêt général, l'U.N.T.C. aurait pu être un groupe de pression potentiel d'une importance primordiale en République Démocratique du Congo. C'est pour cette raison que le Président l'avait placée

⁵⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles :Politique intérieure, Dossier n° 15494.

⁵⁶ Ibidem.

sous le contrôle du Parti, et donc, sous sa surveillance directe. Les travailleurs ne pouvaient pas faire grève pour revendiquer leurs droits.⁵⁷

Par l'ordonnance-loi n° 66/59 du 15 février 1966, le nouveau régime suspendit les droits de grève et des syndicats : « *Le droit de grève est suspendu (Article 1^{er}). Ceux qui auront formé une coalition ayant pour objet la cessation collective du travail, ou qui auront participé à une telle coalition, seront punis d'une servitude pénale de six mois au maximum et une amende qui ne dépassera pas deux mille francs ou d'une de ces peines seulement (Article 2). La présente ordonnance-loi sera publiée au Moniteur Congolais. Elle est obligatoire dès le jour de sa signature (Article 3)* ». ⁵⁸

Le général Mobutu estima que les droits légitimes des travailleurs étaient bien protégés par les procédures des consultations existantes et que '*inciter les travailleurs à cesser le travail, c'est les précipiter dans la misère*'.⁵⁹ Plus tard, l'attitude des syndicats envers le régime, réservée au départ, se révéla favorable aux yeux des autorités, surtout à la faveur des actions pour l'indépendance économique. C'est ainsi que le 25 février, Mobutu leva la suspension du droit de grève, tout en précisant que l'exercice de ce droit était sous contrôle et réglementation du pouvoir exécutif et que toute grève intempestive et à caractère politique serait sévèrement punie.⁶⁰

L'U.N.T.C., acquise à la cause du régime, renonça à son rôle de syndicat de revendication. On ne pouvait pas parler d'opposition de la part du syndicat unique qui cherchait tant bien que mal sa place dans le régime.⁶¹ A la longue, l'U.N.T.C. était intégrée à tous les échelons du Parti unique et son président siégeait à son Bureau Politique. Ainsi, l'U.N.T.C. était placée sous le contrôle direct du Président.

En 1969, le syndicat unique apporta son soutien aux décisions présidentielles. Sa puissance potentielle restait étroitement limitée à ces décisions. Son secrétaire général André Bo-Boliko, ancien dirigeant du syndicat chrétien, nommé à la tête du syndicat unique en 1967 et devenu membre du Bureau Politique du Parti, recevait du Bureau les directives auxquelles se soumettait ensuite le Syndicat. L'U.N.T.C., étant sous le contrôle de la présidence, elle ne participa pas au Congrès mondial des Syndicats à Conakry le 21 mars 1969.

⁵⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968 Dossier n°15494 ; Mobutu, 1975, p. 70.

⁵⁸ Moniteur Congolais n° 5 du 15 février 1966.

⁵⁹ CONGO 1966, CRISP, p.121.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n°15494.

En effet, le Président ne voulait pas la voir adhérer à des politiques qui contredisaient l'attitude de la RDC sur le plan africain.⁶²

3. UNE JEUNESSE UNIQUE

Le nouveau régime était préoccupé à intégrer toutes les forces vives de la Nation dans le Parti. En février 1966, le régime avait annoncé que de nouvelles dispositions seraient publiées afin d'aider la jeunesse à s'inspirer du patriotisme et à se consacrer à la reconstruction nationale.⁶³ Quand le parti commença à s'implanter à travers le pays, des difficultés surgirent quant à son affermissement. Il s'est révélé un décalage entre la Charte du Parti, le Manifeste de la N'Sele, et la réalité pratique. Concernant la Jeunesse, les textes étaient pauvres et inadéquats. Le Manifeste de la N'Sele dit à propos de la jeunesse :

*« Le MPR se préoccupe des jeunes, lesquels doivent être préparés à leurs responsabilités futures de citoyens d'un Etat marchant vers le progrès. Le MPR s'attachera particulièrement à permettre aux jeunes la participation à la vie civique et à l'accession à la culture. L'organisation des loisirs de la jeunesse doit porter tant sur le développement du corps que celui de l'esprit. Des œuvres post et para-scolaires doivent diffuser dans tout le pays une culture populaire et lutter contre l'analphabétisme ».*⁶⁴

En réalité, la jeunesse, bien que représentée dans les organes du Parti par un membre du MPR, était abandonnée à elle-même parce que ce membre n'entretenait aucun rapport avec elle. La jeunesse était divisée et encadrée par diverses tendances politiques ou confessionnelles et restait mal informée sur les réalités du pays. Pourtant son ardeur et sa bonne volonté pouvaient être mises au service de la révolution. Il lui fallait un cadre pour sa réalisation et son plein épanouissement. En un mot, il fallait l'encadrer efficacement selon la doctrine du régime.

C'est alors que le Bureau Politique du MPR décida, le 27 juillet 1967, de compléter les structures du Parti par la création en son sein de la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR). Au départ, la JMPR était dotée d'une organisation solide et autonome.⁶⁵ Mobutu la considérait comme une organisation parapolitique, appelée à initier les

⁶² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n°15494 ; Jean-Bruno Mukanya Kanyinda-Muana, *Eglise catholique et pouvoir au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.104.

⁶³ Mobutu, 1975, p. 49.

⁶⁴ Manifeste de la N'Sele, texte publié dans Etudes Congolaises n°3, mai-juin 1967, vol. X, p. 66-79.

⁶⁵ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Kinshasa, IMK, Forcad, 1976, p. 44.

jeunes de moins de 25 ans aux responsabilités dont le Parti était investi. A ce titre, la Jeunesse était subordonnée au MPR et ne jouissait d'aucune personnalité juridique. La JMPR était appelée à approuver les décisions du MPR et du Gouvernement, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure, à encadrer la jeunesse scolaire et surtout universitaire. L'Union Générale des Étudiants Congolais ainsi que toutes les associations d'étudiants devaient jouer leur rôle dans le cadre de la JMPR qui avait implanté des comités dans les universités. Tous les étudiants devaient s'inscrire à la JMPR. Ceux qui étaient impliqués dans une manifestation défavorable au Parti et au Gouvernement perdaient leur bourse.⁶⁶

⁶⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968, Dossier n° 15494.

III. FIN DU PREMIER QUINQUENNAT ET ELECTIONS DE 1970

L'année 1970 marquait la fin de la transition prolongée et du régime d'exception. Le Haut-Commandement de l'Armée qui avait pris le pouvoir pour cinq ans devait en principe le céder aux civils. Les élections furent organisées à la fin de l'année pour élire le nouveau Parlement et le Président de la République. En cette année décisive sur le plan de politique intérieure, le Parti unique avait trouvé des mécanismes pour conserver le pouvoir. Des décisions importantes avaient été prises lors du premier Congrès extraordinaire du Parti tenu du 21 au 23 mai 1970 : le Président Mobutu serait le candidat unique à la présidence ; les élections législatives se dérouleraient dans le cadre du Parti : le MPR était institutionnalisé. Le Congrès chargea le Président et les Députés de modifier la Constitution de la République dans le sens de la présente résolution dans les trente jours de la formation du bureau de l'Assemblée Nationale.

La fin de la première phase de la Deuxième République coïncidait avec l'an 10 de l'indépendance du Congo. Pour plaire au peuple congolais, en plus du bilan positif qu'il lui avait dressé, Mobutu lui offrait la visite du couple royal belge. C'est aussi une occasion de recevoir les encouragements du Roi des Belges pour l'œuvre abattue en cinq ans à la tête du pays.⁶⁷

Le discours bilan de cinq années du régime au pouvoir était déjà prêt et les premières épreuves en étaient tirées à Bruxelles sous la supervision de Pierre Davister, journaliste au 'Pourquoi pas ?'. Le Président était en possession de ce document. De même, le Plan quinquennal était aussi prêt depuis le mois de juin 1970 mais n'était pas encore rendu public. Ces deux documents allaient servir de thème aux tournées de propagande qui commençaient déjà sur toute l'étendue de la République. Il est fort probable que la hiérarchie catholique fut au courant de ces documents.⁶⁸

⁶⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494.

⁶⁸ Ibidem.

1. LES PREPARATIFS ET LES TENSIONS AUTOUR DES ELECTIONS

A la fin du quinquennat qu'il s'était octroyé, Mobutu organisa les élections, après avoir changé de date à plusieurs reprises : le 31 octobre et le 1^{er} novembre 1970 pour l'élection du président de la République, les 14 et 15 novembre 1970 pour les élections législatives. Avant cette dernière modification, le calendrier électoral avait placé les élections après le 24 novembre 1970, date à laquelle le Chef de l'Etat allait présenter le bilan de cinq années du nouveau régime au pouvoir. Elles se seraient déroulées les 28 et 29 novembre pour les présidentielles, d'après l'ordonnance-loi n°70-027 du 17 avril 1970, article 3, et les 31 octobre et 1^{er} novembre pour les législatives.⁶⁹ Le régime n'a pas attendu de faire son discours-bilan pour avoir l'approbation de son action par la population. Ses réalisations ont été suffisamment présentées au corps électoral durant toute la campagne électorale et à l'occasion du voyage du Roi des Belges au Congo.⁷⁰

Dans son message à la nation, le 31 décembre 1969, à l'occasion du nouvel an, le Chef de l'Etat dressa plutôt un bilan positif du régime. Il invitait le peuple congolais à décider '*souverainement et librement, si oui ou non, nous avons répondu à vos aspirations et si l'œuvre de reconstruction peut se poursuivre*'.⁷¹

La proximité des élections avait entraîné des mouvements qui se manifestaient à différents niveaux : de la présidence, du gouvernement, du MPR, du monde politique qui évoluait dans le sillage du régime (mouvance présidentielle) et de l'opposition. Ces mouvements avaient provoqué des tensions dans la population qui, dans sa grande majorité et malgré un certain mécontentement, paraissait plutôt favorable au régime.

Les élections marquaient le passage à une nouvelle phase dans l'histoire de la Deuxième République, phase marquée d'un caractère plus 'définitif' que la précédente. Mobutu avait promis de prendre le pouvoir pour cinq ans mettant en congé la classe politique, le

⁶⁹ Moniteur Congolais n°9 du 1-5-1970, p. 267.

⁷⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494 ; M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mi-décembre 1970) (II) in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 125, 20 mars 1970 (erreur : 1971), p. 10sv.

⁷¹ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 483-484.

temps de remettre de l'ordre et de lancer le pays sur la voie de la reconstruction et du développement.⁷²

a) Elections et alternance au pouvoir

A travers les élections législatives et présidentielles de 1970, le régime en place n'avait pas l'intention de céder le pouvoir. Il voulait, au contraire, s'y maintenir, non pas par une simple ratification passive du peuple, qui était favorable au régime de la candidature unique du président et de son régime. Mais le Président voulait pour son système et pour lui-même un véritable plébiscite qui reflèterait dans toute la mesure du possible une volonté consciente des Congolais. La portée politique des élections était de prouver, par une technique démocratique, l'état de conscience nationale et d'unanimité nationale atteint par le peuple congolais sous le nouveau régime. Par ces élections, le Président entendait mettre fin à la phase de la 'reconstruction' du pays qui était aussi celle de 'l'installation' de la Deuxième République, laquelle était caractérisée par une sorte d'état d'exception prolongé. Il voulait passer de la période de transition prolongée à un nouveau stade marqué par le jeu normal d'institutions désormais bien mises en place.⁷³

C'est dans cette dynamique que le Président Mobutu avait dressé un bilan positif de ses cinq années de gouvernement. Les réalisations étaient déjà présentées au corps électoral durant toute la campagne. Aussi demandait-il la ratification populaire de son action, de son régime et de son pouvoir. Pour ce faire, on avait créé chez le peuple congolais une conscience politique tout entière orientée en faveur du Chef de l'Etat et de la Deuxième République. Le Président tenait à ce que les élections de novembre et décembre traduisent, en sa faveur et en celle de son régime, une adhésion aussi totale et consciente que possible du peuple congolais. Le cabinet du Président, le gouvernement et le Parti avaient été mobilisés pour créer au sein de la population tout entière un vaste mouvement de participation 'positive' aux élections. Et des moyens financiers importants avaient été engagés à cet effet.

Le travail de conscientisation consistait à persuader le peuple congolais que, depuis le 24 novembre 1965, le Congo était plus fort et plus prospère qu'il ne l'avait jamais été depuis l'indépendance et qu'il fallait poursuivre cette dynamique. Cette prospérité était le

⁷² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494.

⁷³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494.

fruit d'une gestion saine de la chose publique par le nouveau régime. Ainsi la population était incitée à voter en ayant une conscience au moins relative de ce que son vote signifiait et à voter pour le Chef à qui ces succès sont dus ainsi que pour les candidats choisis par lui et par son parti.⁷⁴ Mobutu s'était appuyé sur la prospérité relativement acquise les cinq dernières années pour se faire élire et gagner la légitimité. Il exploita cette légitimité pour installer un pouvoir fort.

b) Les diverses tendances

Du fait de l'enjeu de taille, les élections de 1970 ne laissaient indifférent aucun acteur de la scène politique nationale congolaise, tant ceux qui étaient proches du régime que ceux qui évoluaient dans une quelconque opposition. Les ambitions s'affichaient et les manœuvres commençaient à se multiplier.

D'une part, ceux qui évoluaient dans le cadre du régime souhaitaient évidemment avoir dans ces institutions la meilleure position possible. Aussi s'efforçaient-ils de se mettre, dès à présent, en bonne position afin d'assumer des responsabilités dans les nouvelles institutions du pays. D'autre part, ceux de l'opposition voulaient radicaliser leur position au vu de cette évolution vers une normalisation qui visait à consolider le régime et à lui assurer une pérennité.⁷⁵

c) Les rivalités au sein du régime et de la mouvance présidentielle

Les élections de 1970 revêtaient une grande importance pour le régime. Elles sonnaient le glas de la période de reconstruction et de l'installation de la Deuxième République ainsi que le passage à une nouvelle phase de la Deuxième République. Ces élections avaient pour objet le choix du Président de la République et la constitution de l'Assemblée nationale dissoute en 1965. Celle-ci serait composée de 420 députés élus pour cinq ans.⁷⁶

⁷⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494 ; M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mi-décembre 1970) (II) in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 125, 20 mars 1970 (erreur : 1971), p. 10sv.

⁷⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494.

⁷⁶M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mi-décembre 1970) (II) in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 125, 20 mars 1970 (erreur : 1971), p. 8.

La proximité des élections et du passage à la nouvelle phase de la Deuxième République exerçait aussi, d'une autre manière, une influence sur les milieux gouvernementaux compris dans le sens le plus large. C'est au lendemain des élections, le 24 janvier 1971, que le Président de la République désigné par les élections entrerait en fonction. Il convoquerait l'Assemblée Nationale en session extraordinaire dans les 60 jours suivant la clôture du scrutin, c'est-à-dire, au plus tard, le 11 février 1971. L'Assemblée constituerait alors son bureau. Un nouveau Gouvernement serait ensuite mis en place. L'échéance n'était pas si lointaine que les ambitions se précisaient.

Déjà les rumeurs couraient que le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, Nsinga, souhaitait conserver sa place de deuxième personnalité de l'Etat. Dans le cadre des nouvelles institutions, cette place serait celle du Président de l'Assemblée et Nsinga aurait été déjà, de façon très officieuse évidemment, candidat à ce poste. Les autres membres des cercles gouvernementaux, compris dans leur sens le plus large, songeaient, dans cette perspective, soit à consolider soit à améliorer leur position actuelle dans le régime ; tout un échiquier d'ambitions se mettait progressivement en place. Ces ambitions et ces rivalités n'étaient pas toujours favorables à la bonne marche de l'Etat ni à l'harmonieuse évolution du régime.⁷⁷

d) Au niveau du parti

La proximité des élections exerçait évidemment une influence déterminante sur les activités du Parti, puisque celui-ci, à plus d'un titre, y était tout entier impliqué. Le Parti était le cerveau-moteur des opérations. Il intervenait à tous les niveaux et dans tous les aspects des opérations. Initialement prévues en 1968, les élections législatives étaient reportées de deux ans pour permettre la restructuration du MPR qui n'avait qu'un an en 1968.⁷⁸ Celui-ci y était impliqué, en premier lieu, dans le choix et la présentation des candidats. D'abord, parce que tous les candidats appartenaient obligatoirement au MPR. En effet, l'article 18 de l'Ordonnance-loi portant organisation de l'élection des membres de l'Assemblée Nationale stipulait : « *Sont inéligibles... 4°) les personnes qui ne sont pas militants du MPR* ». Ensuite, parce que c'était sur lui que reposait la responsabilité de la

⁷⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n°15494.

⁷⁸M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mi-décembre 1970) (II) in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 125, 20 mars 1970 (erreur : 1971), p. 6.

préparation des listes uniques de candidatures qui devaient être soumises, dans chaque région, à l'approbation des électeurs. La même Ordonnance précitée disait en son article 3 que « *les circonscriptions électorales sont la ville de Kinshasa, les villes et les districts* ». En principe, l'Ordonnance-loi portant organisation de l'élection des membres de l'Assemblée Nationale prévoyait en son article 18 quinto « *Sont inéligibles : ... les personnes dont la candidature n'a pas été retenue par le Bureau Politique du Parti* ». C'est donc, d'après ce texte, au Bureau Politique qu'incombait la tâche de retenir ceux qui pourraient briguer le vote des électeurs.⁷⁹

La dépendance totale du corps électoral à l'égard du Parti était évidente. Selon les modalités des élections, le Parti établissait seul les listes électorales (dont sont exclus, pour leur région d'origine, les membres du Bureau Politique et du Secrétariat national), il organisait seul la campagne et imposait le programme qu'il appartiendrait aux élus d'appliquer. En même temps, le Parti veillait à ce que l'accès aux grandes fonctions du pays se réalise dans le cadre du Parti et que les responsabilités soient accordées aux militants convaincus pour éviter de retourner dans la situation d'avant novembre 1965.⁸⁰ En fait, la procédure était la suivante :

« *Les candidats remettent leur candidature entre les mains des instances régionales du MPR. Ces dernières examinent et, le cas échéant, opèrent un premier tri. Elles dressent pour chaque candidature retenue un dossier qui reprend une série de renseignements concernant notamment la fidélité du candidat au président et au régime, son action de militant au sein du Parti, sa popularité et éventuellement son passé politique avant et après le 24 novembre 1965* ».⁸¹

Les candidatures ainsi fichées remontaient par la voie hiérarchique, dont les instances successives ajoutaient leur appréciation au dossier, jusqu'au sommet : le Bureau Politique. Celui-ci établissait les listes uniques classant les candidats par ordre de mérite et selon certains critères. Ces critères soigneusement étudiés depuis plusieurs mois avaient pour objet d'assurer au sein de la future Assemblée une représentativité suffisante des diverses couches de la population (coutumières, urbaines, entrepreneurs, travailleurs, etc.).

⁷⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

⁸⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n° 15494 ; M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mi-décembre 1970) (II) in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 125, 20 mars 1970 (erreur : 1971), p. 8.

⁸¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970.. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

Les listes uniques ainsi préparées devaient être soumises au Président qui devait les approuver ou les modifier. C'est lui, en effet, à la fois Chef de l'Etat et Chef du Parti, qui décidait en dernier ressort. Sa décision serait celle du Bureau Politique. A ce stade, le travail du Parti était pratiquement terminé. Il convient de noter que le Parti s'était montré très prudent et avait laissé au Président le maximum de liberté de manœuvre dans son choix final. Dans la pratique, aucune candidature n'avait été exclue. Le Parti s'était contenté de dresser les dossiers et de classer les candidats selon l'ordre qui lui paraissait le plus adéquat.

Sur chaque liste, le nombre de candidats dépassait ainsi, et de beaucoup, le nombre de sièges disponibles. Si le Président approuvait le classement du Parti, il lui suffisait d'arrêter la liste au nom correspondant au dernier siège disponible. S'il ne l'approuvait pas, il pouvait apporter d'autant plus de modifications que presque tous les candidats se trouvaient repris sur la liste. L'article 23 de l'Ordonnance-loi portant organisation des élections des membres de l'Assemblée Nationale prévoyait : « ... *Les listes ne peuvent comprendre plus d'une fois et un tiers le nombre de sièges à attribuer dans la circonscription électorale ; le chiffre est, le cas échéant, arrondi à l'unité supérieure* ». ⁸² L'électeur conserverait ainsi une marge de choix.

Pour plus de sécurité, le Bureau Politique avait même placé 'hors scrutin' une série de personnalités de premier plan du monde politique congolais, non seulement de la Deuxième République mais aussi de la Première République. Les noms de ces personnalités ne figuraient pas sur les listes dressées par le Parti, mais étaient repris dans un document séparé. Le Président pouvait y puiser pour placer ces noms où il le désirait, sur les listes uniques, à la place des candidats classés par le Bureau Politique. Le dernier mot revenait donc bien, en l'occurrence, au Président.

Le Parti était impliqué ensuite dans les élections en ce qui concernait la propagande. Tout le poids de la propagande directe reposait, en effet, sur les cadres du Parti. ⁸³ Dès le début de 1969, le MPR s'était lancé à la conquête des populations de l'intérieur. Sous l'impulsion du Président, le Bureau Politique décida, le 10 février, que tous ses membres, à l'exception des ministres d'Etat et du membre chargé de la permanence, Albert Mavungu, voyageraient quinze jours par mois à l'intérieur du pays pour y faire la campagne pour le parti.

⁸² Ibidem.

⁸³ Ibid.

Cette campagne poursuivie partiellement seulement, mettrait en évidence la profonde méfiance des populations des provinces- surtout celles que les rébellions avaient traumatisées- pour toute propagande de parti qui semblait rouvrir la porte au risque de nouvelles ruines, et il fallut qu'en décembre 1969 le Président Mobutu cherchât lui-même, en Province Orientale et au Kivu surtout, à rassurer la foule et à la mobiliser pour le Parti en vue des prochaines élections.⁸⁴

Il était impliqué enfin dans les élections par leurs résultats car, le Parti tendant à devenir l'élément central du nouveau régime, si les élections concernaient ce dernier, le MPR se trouverait consacré du même coup.⁸⁵ Le 23 décembre 1970, l'ordonnance-loi n° 70-001 du 23 décembre 1970, en son article 1^{er} : « *Le Mouvement Populaire de la Révolution est le seul Parti politique de la République Démocratique du Congo* », le reconnut officiellement comme le seul Parti au pays.⁸⁶

Conclusion

La philosophie politique du régime est basée sur l'expérience malheureuse de la Première République. Les choix politiques y trouvent leur explication. Durant les cinq premières années le régime s'est mis à consolider son pouvoir. Estimant avoir répondu aux attentes du peuple, il ne va pas céder le pouvoir aux civils comme promis, mais il va le conserver et passer à une autre phase de la révolution. C'est dans ce contexte de la lutte pour le pouvoir que le cardinal Malula prit de nouveau la parole pour interpellier le régime, comme nous le verrons plus loin.

⁸⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n° 15494.

⁸⁵ Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

⁸⁶ Moniteur Congolais du 1-1-1971, p. 5.

CHAPITRE CINQUIEME : L'APPUI EXPLICITE DU MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS AU REGIME MOBUTU

La hiérarchie catholique n'a pas condamné le coup d'Etat militaire du 24 novembre 1965. Sa première réaction fut cette déclaration : « *Nous, évêques congolais (...) prions Dieu d'éclairer les dirigeants du pays (...). De la ville éternelle nous envoyons aux dirigeants et aux populations notre bénédiction...* » (Message de l'épiscopat adressé de Rome au peuple congolais, le 25 novembre 1965).¹ L'attitude de la hiérarchie catholique congolaise vis-à-vis du nouveau régime devint explicite par la suite.

L'engagement aux côtés de Mobutu apparut plus explicite dès le retour de Rome de l'épiscopat congolais, tel qu'il ressort de l'homélie de Mgr Malula lors du Te Deum d'action de grâce chanté, le 19 décembre 1965, à l'issue du concile, dans la cathédrale Notre-Dame du Congo à Kinshasa, en présence de Mobutu. L'archevêque de Léopoldville fit une Adresse au Chef de l'Etat et aux chrétiens, au cours de laquelle il soutint le nouveau Président et lui promit d'appliquer fidèlement toutes les lois qu'il établirait :

« *Ce nous est un réconfort que notre gouvernement s'associe à nous pour fléchir avec nous les genoux devant Dieu (...). Mr le Président, l'Eglise reconnaît votre autorité, car toute autorité vient de Dieu. Nous appliquerons fidèlement les lois que vous voudrez établir. Vous pouvez compter sur nous dans notre œuvre de restauration de la paix à laquelle tous aspirent si ardemment* ». ²

Le cardinal Malula exprimait, par son soutien, les espérances que suscitait le nouveau régime et voulait contribuer à établir sa légitimité.³ Joseph-Désiré Mobutu incarnait les espoirs de restauration de la paix et du rétablissement de l'autorité dans un pays balkanisé. Sans doute, pour le cardinal Malula, Mobutu était l'homme qui allait réaliser la cohésion nationale. En effet, en 1962, Mobutu avait rejeté les conclusions de la Conférence de Tananarive qui voulait instituer au Congo un Etat fédéral. Il avait aussi opposé une résistance au projet des Nations Unies de mettre sous tutelle l'Armée Nationale Congolaise.⁴ Le monde catholique congolais considérait Mobutu comme un fils fervent. Mobutu ne

¹ Message de l'épiscopat adressé de Rome au peuple de Dieu cité par C.R.I.S.P. : 'Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre' in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145 du 28 décembre 1972, p. 13.

² Léon de Saint Moulin, s.j. (Textes rassemblés par), *Œuvres complètes du Cardinal Malula (OCCM)*, Kinshasa, 1997, volume 6, p. 330.

³ Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, 1998, p. 35.

⁴ Collection Témoignages, *Une figure de proue Mobutu Sese Seko*, Kinshasa, Focard, Institut Makanda Kabobi, Ecole du Parti, 1983, p. 29.

déclarait-il pas aux évêques : « *Nous sommes un peuple croyant* ». ⁵ Monseigneur Monsengwo dit de lui : « *Mobutu était dictateur sur le fond. Ce qui n'empêche pas qu'il était réellement catholique qui ne ratait pas la messe où qu'il fut le dimanche dans sa vie privée. Où qu'il fut, il exigeait qu'il y ait la messe. Il avait ça comme dans le fin fond de lui-même qu'il ne pouvait pas rater une messe le dimanche* » ⁶. On peut donc comprendre que l'épiscopat congolais ne se soit pas opposé à la suppression des partis politiques et du Parlement. ⁷

Le contexte de l'époque dicta le comportement du monde catholique congolais au coup d'Etat du Général Mobutu. Ayant beaucoup souffert de la crise qui éclata au lendemain de l'indépendance et qui culmina dans les rébellions dans le Kwilu et dans le Kivu, le monde catholique donna son soutien aux nouveaux dirigeants dont l'objectif principal fut de restaurer un Etat fort et stable. ⁸ La saine gestion de la chose publique était le leitmotiv du nouveau régime qui s'engagea dans la voie du développement et du redressement économique. Tant de bonnes raisons expliquaient ce soutien.

Du fait de la campagne anti-catholique et des conséquences des rébellions, le monde catholique accueillit avec enthousiasme le changement politique issu du coup d'Etat militaire par le Haut-Commandement de la République, le 24 novembre 1965. Le discours-programme du 12 décembre 1965, dans lequel le général Mobutu dressait un bilan sombre de la Première République et promettait de remettre le pays sur la voie du développement, séduisit l'opinion tant nationale qu'internationale.

⁵ Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968 Dossier n° 15338.

⁶ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

⁷ Jean-Bruno Mukanya Kaninda-Muana, 2008., 104.

⁸ C. Makiobo, 2004, p.33.

I. L'ANTICLERICALISME DE LA PREMIERE REPUBLIQUE

La crise qui secoua le pays au lendemain de son indépendance fut imputée à des manœuvres du colonisateur. Mgr Malula condamna la politique suivie par les leaders nationalistes extrémistes représentés par le Premier Ministre Lumumba.⁹ Les nationalistes extrémistes voulaient rompre avec tout ce qui représentait le pouvoir colonial, dont l'Eglise. La période coloniale n'avait été qu'une période d'asservissement et d'humiliation de l'homme noir, disaient-ils.¹⁰

Durant la période coloniale, les relations entre le monde catholique et l'Etat étaient marquées par l'appui apporté par l'Etat aux missions dans l'œuvre civilisatrice. A titre de suppléance, la hiérarchie catholique assurait des tâches dévolues à l'Etat. L'étroite collaboration des missions catholiques avec l'Etat colonial conforta l'influence du monde catholique congolais dans le Congo indépendant. Dans les premières années de l'indépendance, le monde catholique était, aux yeux des autorités, le partenaire le plus visible, mais également le plus redoutable.¹¹

Deux facteurs ont permis l'influence grandissante du monde catholique après l'indépendance : le déficit de cadres administratifs qualifiés et la crise après l'indépendance. A l'indépendance, le monde catholique était déjà une puissante institution disposant d'un fort réseau d'enseignement. Les nationalistes extrémistes le considéraient comme un symbole de la colonisation. L'Etat se réserva d'affronter le monde catholique en cette période de crise en se préoccupant de rétablir l'ordre sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le gouvernement Tshombe encouragea la hiérarchie catholique à poursuivre son engagement dans l'œuvre de l'éducation.¹²

A la veille de l'indépendance, l'enseignement catholique comptait une population scolaire de 1.359 118 élèves sur un total de 1.773.340 élèves. En 1961, un an après l'indépendance, le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement catholique avait atteint 25.560 élèves sur un ensemble de 49.152 scolarisés au niveau secondaire. Outre l'éducation, le monde catholique assurait le service médical et caritatif. A cette même époque, il comptait

⁹ Rob Buyseniens, *L'Eglise zaïroise au service de quelle nation ?* Bruxelles, Collection Cahier Afrique 2, 1980, p.2

¹⁰ Mukanya Kaninda-Muana Jean-Bruno, 2008, p. 84.

¹¹ Philippe B. Kabongo Mabaya, *L'Eglise du Christ au Zaïre : formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala, 1991, p. 130.

¹² Busugutsala, 1997, p. 131, 133.

241 hôpitaux, 563 dispensaires, 293 maternités, 103 léproseries, 73 asiles pour vieillards et 176 orphelinats.¹³

Le Congo accédait à la souveraineté internationale, dépourvu de cadres qualifiés pour remplir la tâche immense qui attendait le nouvel Etat. L'occasion était offerte à la hiérarchie catholique de repenser radicalement son action face au défi de la nouvelle situation socio-politique. L'Eglise-Institution voulait apporter sa contribution tout en respectant les prérogatives de l'Etat. Elle reconnaissait à l'Etat la responsabilité en matière de développement et ne voulait pas se substituer à lui. Aussi se résolut-elle à former un laïcat adulte et à lui confier de larges responsabilités en atténuant le caractère institutionnel et en donnant comme premier objectif à la pastorale la formation des communautés chrétiennes vivantes.¹⁴

Dans son discours programme, le Premier Ministre Lumumba voulut prendre ses distances avec le monde catholique. Ce programme était jugé d'extrême gauche par les modérés parce qu'il mettait l'accent sur le social. Après la mutinerie du 5 juillet 1960 Lumumba fit peser la menace de nationalisation de l'Université Lovanium qu'il soupçonnait d'abriter des comploteurs. Il se méfiait déjà des milieux catholiques. Le Ministre de l'Education nationale, Pierre Mulele, ancien élève catholique, affichait un anticléricalisme avéré et intransigeant.¹⁵

Mgr Malula prit le contre-pied des idées des nationalistes extrémistes. S'adressant à la télévision belge, le 1^{er} juillet 1960, Mgr Malula répara les erreurs de Lumumba dans son discours prononcé la veille à l'occasion de l'accession à l'indépendance. De même, quinze jours plus tard, il dénonça les excès de langage du Ministre de l'Intérieur, Anicet Kashamura.¹⁶

Le monde catholique se sentant menacé par les prises de position du Premier Ministre,¹⁷ apporta son appui aux modérés en lutte contre les nationalistes extrémistes. Jusqu'à l'avènement de Mobutu, en 1965, cet appui explicite fut attesté par les interventions, dans la vie publique, de l'épiscopat congolais ou de Monseigneur Malula seul, par ses déclarations en faveur des modérés et les prises de position les plus nettes à l'égard des nationalistes extrémistes ou de certaines de leurs actions. Dès le 19 juillet 1960, Mgr Malula

¹³ Philippe B. Kabongo Mbaya, 1991, p. 131-133.

¹⁴ Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p. 1998, p. 33.

¹⁵ Jean-Bruno Mukanya Kaninda-Muana, 2008, p. 80.

¹⁶ Jean-Claude Willame, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Karthala, Paris 1990, 276.

¹⁷ Anicet Mutoinkole Muyombi, *L'engagement de l'Eglise catholique dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2007, 102 sv.

revendiqua le droit à la vérité face à une information peu objective dirigée, contrôlée et dénaturée. Il s'acharna contre les nationalistes extrémistes qui présentaient l'œuvre coloniale en bloc comme n'ayant été qu'une exploitation éhontée de l'homme par l'homme.¹⁸ Il stigmatisa « *une propagande orchestrée, déferle sur notre pays, par une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée. Je revendique solennellement le droit de mon peuple à la vérité, à la vérité tout entière. Il y va de l'avenir de ce pays et de tout le continent africain.* »¹⁹

L'appel lancé par Mgr Malula le 2 août 1960 élargit le champ de ses interventions dans la vie politique congolaise. On y retrouve déjà, en effet, la plupart des thèmes sur lesquels le futur archevêque de Kinshasa reviendra souvent : le droit du peuple congolais à la vérité, le refus de l'anticolonialisme athée opposé aux valeurs africaines, enfin l'invitation aux élites à servir plutôt qu'à s'accorder des privilèges.²⁰

Pour l'archevêque de Kinshasa, il était erroné de présenter en bloc toute l'œuvre coloniale comme n'ayant été qu'une exploitation éhontée et un asservissement de l'homme par l'homme. Il invitait les missionnaires à rester au Congo pour aider le pays à donner jour à ses nouveaux citoyens. Il considérait que, pour une vraie élite et un vrai nationalisme congolais, le laïcisme représentait un attentat à la vie des bantous, par essence imprégnée de spiritualité. Ce discours ne plut pas aux nationalistes extrémistes pour lesquels le vrai nationalisme devait être avant tout anticolonialiste. Les propos de Mgr Malula renforçaient l'idée de l'Eglise toujours aux côtés du pouvoir colonial et qui ne voulait pas rompre avec lui, pour empêcher l'émergence du vrai nationalisme. Les lumumbistes soupçonnaient l'Eglise catholique d'avoir fomenté l'assassinat de Patrice Emery Lumumba.²¹

Le monde catholique a été à la base du nationalisme congolais par son projet de société du Manifeste de Conscience Africaine. Mais ce nationalisme s'est retourné contre lui, sous l'instigation de certaines élites, jadis formées par les missionnaires, sur lesquelles ils comptaient. Le catholicisme était assimilé au colonialisme et au paternalisme. Aussi, lui a-t-on imputé la crise politique des premières heures de l'indépendance et l'assassinat du Premier Ministre congolais, Lumumba.²² Mgr Malula, en particulier, futur cardinal, fut incriminé de mener le jeu contre le gouvernement et contre le Premier Ministre Lumumba.

¹⁸ Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 33.

¹⁹ Léon de Saint Moulin, *Œuvres Complètes du Cardinal Malula (OCCM)*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1997, volume 6, p. 312-313.

²⁰ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaine du C.R.I.S.P.*, TA 145 du 28 décembre 1972, p. 8 ; Léon de Saint Moulin, *OCCM*, volume 6, p. 313-315.

²¹ Jean-Bruno Mukanya Kaninda-Muana, 2008, p. 84.

²² *Ibidem*, p.104.

Notamment, parce que l'élite au pouvoir, à commencer par le Chef de l'Etat, se composait en majorité d'anciens élèves des Pères. Cet argument n'était pas convaincant car la plupart des anciens élèves des Pères rêvaient de s'affranchir définitivement de leurs anciens maîtres.²³

Durant la Première République, le monde catholique était victime d'une propagande anti- religieuse. Patrice Lumumba avait proclamé la liberté religieuse. Dans son discours-programme de 1960, le Premier Ministre Lumumba a donné son interprétation de la laïcité :

*« Le gouvernement s'engage à assurer aux habitants de la République les garanties de libertés humaines, en tout premier lieu la liberté de religion. Le gouvernement empêchera par tous les moyens à une religion, quelle qu'elle soit, de s'imposer directement ou indirectement, notamment par la voie de l'enseignement. A cet effet, il proclame la séparation absolue entre l'Etat et les églises. Le gouvernement demande aux religieux et religieuses de toutes les confessions de rester dans leur domaine propre, le culte, l'enseignement de la religion, les œuvres de charité et de ne pas utiliser l'enseignement comme moyen de propagande politique. La République du Congo sera un Etat laïc, démocratiquement gouverné par le peuple et pour le peuple ».*²⁴

Mulele n'avait aucune prise de position contre ou pour un culte déterminé. Dans les préambules de ses leçons politiques, il note : *« Dieu a créé tous les hommes égaux. Il les a placés sur des portions de terre appelées : pays »*. Interrogé sur le sort des missions après la rébellion, il répondit évasivement qu'on ne poursuivait pas deux oisillons à la fois. D'abord la révolution ! Ce qui viendra après, le peuple en décidera !

Ses disciples enseignaient publiquement : *« Comme Lumumba Jésus-Christ était lui aussi caché en Egypte avant d'accéder au pouvoir. Finalement, les impérialistes ont tué Jésus parce qu'il était aimé par la masse et qu'il voulait leur bien. Les prêtres, eux, sont des agents secrets du gouvernement qui signalent aux autorités tous les voleurs, assassins et autres malfaiteurs qui vont à confesse... »* Comme sur tant d'autres domaines, Mulele laisse faire et dire ses lieutenants.²⁵

Par sa modération, l'Eglise fut la cible du régime réfractaire qui s'installa à Kisan-gani (Stanleyville). Les provinces de la Province Orientale, du Kivu, du Kasai Méridional et du Nord Katanga, régions habitées par plus de six millions d'habitants, soit 43% de la

²³ *Ibidem*, 80-81.

²⁴ Jules Chomé, *L'Ascension de Mobutu. Du sergent Joseph Désiré au général Sese Seko*, Bruxelles, Editions Complexe, 1974, p.75.

²⁵ Afrique Chrétienne, hebdomadaire, semaine du 31 octobre au 6 novembre 1965, 5^e année, n°41.

population totale du Congo subirent directement la menace du communisme. L'Eglise y était bien représentée avec 1.800.000 chrétiens, c'est-à-dire 38% de la chrétienté congolaise, et un catéchuménat particulièrement florissant : 362.000 catéchumènes, soit 57% du catéchuménat congolais.

Toute l'œuvre scolaire et sociale reposait sur les missionnaires. Déjà fortement secouée par le chaos qui a suivi l'indépendance, elle risquait d'être entièrement détruite par l'anarchie qui à cette époque existait dans ces zones. Au moment des rébellions, l'œuvre continuait de fonctionner presque uniquement grâce à l'Eglise catholique, l'organisation la plus solide du Congo, et la seule dont la structure n'avait pas été ébranlée par l'indépendance. Presque tout le réseau scolaire, un des plus beaux du monde missionnaire, était dans ses mains. Son personnel, en grande partie féminin, se dévouait encore aux œuvres sociales qui, à un moment, furent les plus florissantes de toutes celles des pays de mission : hôpitaux, dispensaires, maternités, léproseries, orphelinats, centres sociaux. Tout cela disparaîtrait avec la disparition de l'Eglise catholique, conséquence de l'instauration du communisme au Congo.

L'enseignement secondaire sortit de la rébellion plus affaibli. Par le fait qu'il était plus équipé et donc plus riche, réservé à un petit nombre et, donc, parfois lié à une classe dirigeante, organisé par une majorité d'enseignants étrangers, l'enseignement secondaire subit les contrecoups des pillages, des évacuations et des actes de terrorisme. Dans les écoles primaires, il n'y avait rien à piller et les moniteurs, tous Congolais, ont rapidement repris le travail, tandis que dans les écoles secondaires un meilleur équipement incitait au pillage et ne pouvait pas facilement être reconstitué, et la majorité des enseignants, étrangers, étaient partis.

Beaucoup de jeunes furent intégrés dans les bandes militantes. Il apparut, en de nombreux cas, que cette intégration atteignait d'abord les non-scolarisés ainsi que les populations arabisées ou fortement influencées par des tendances tribales et par le fétichisme. Il y eut cependant une partie des jeunes scolarisés qui marcha dans les forces rebelles : certains étaient attirés par des offres d'argent, les promesses d'études et de places importantes, ou encore par l'emprise de croyances fétichistes ; d'autres furent forcés, sous peine de représailles, de participer au mouvement.

Au niveau secondaire, la réorganisation des écoles qui furent atteintes par la rébellion posait des problèmes plus complexes : manque de professeurs, dispersion de certains étudiants, destruction du matériel didactique, difficultés d'acheminement des fournitures classiques. De plus, à ce niveau, se posait également le problème de la masse des jeunes

non scolarisés. Il fallait trouver une solution de masse dans laquelle l'école réformée aurait sa place.²⁶

En dépit de ces épreuves, le monde catholique demeura le lieu de stabilité, de solidité et d'espérance d'où allait décoller le pays. La hiérarchie catholique s'était engagée à l'aube de l'indépendance dans une pastorale d'une Eglise présente dans la société congolaise (Actes de la VI^e Assemblée de l'épiscopat du Congo, 1961).

²⁶ Documents d'Archives de la Province d'Afrique Centrale de la Compagnie de Jésus à Kinshasa en République Démocratique du Congo : CONSEIL CENTRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE NATIONAL (BEC). RAPPORT DE LA REUNION DE FEVRIER 1965, SECRETARIAT- BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE NATIONAL B.P. 3258, LEOPOLDVILLE I.

II. LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA PENSEE POLITIQUE DU REGIME MOBUTU

Comment se présentait la pensée politique du régime à laquelle le monde catholique adhéra à ses débuts ?

La pensée politique du régime était essentiellement une philosophie du développement économique et social. Le Manifeste de la N'Sele, Charte du Mouvement Populaire de la Révolution, indique le projet de société du nouveau régime.

Ce Manifeste dit que la doctrine du Mouvement Populaire de la Révolution est le nationalisme. La Charte du MPR est présentée comme un programme et non pas comme un '*factum politique*'. Il aborde tous les domaines de l'activité nationale et préconise quelques solutions concrètes. Selon le Manifeste, le MPR vise à faire du Congo un pays réellement indépendant, à restaurer l'autorité de l'Etat et le prestige international du Congo, à lutter pour la prépondérance de l'économie sur la politique. Ces objectifs atteints permettront aux Congolais d'être libérés de toutes les servitudes et d'assurer leur progrès en édifiant une République vraiment sociale et vraiment démocratique.²⁷

Le MPR s'assignait comme mission de redresser l'économie par l'augmentation de la production agricole, l'établissement de l'infrastructure économique et de nouvelles industries, par une politique de grands travaux et l'augmentation de la production industrielle.

Le MPR se voulait un mouvement démocratique qui mettait la liberté humaine au centre de ses préoccupations. Il repoussait toutes les oppressions. Il voulait instaurer une démocratie participative où chaque individu prenait part à la discussion publique des problèmes de la vie commune. Il veillait à ce que cette démocratie ne soit pas de l'anarchie.

Le MPR promettait aux travailleurs de toutes les catégories, industriels, ruraux, agricoles, une répartition équitable du revenu national, l'accroissement de la production et la rationalisation dans l'intérêt collectif, la suppression des gaspillages et des efforts improductifs, une réglementation sociale adaptée aux exigences de leurs intérêts. Les travailleurs pouvaient s'unir en syndicat pour la défense de leurs intérêts.²⁸

²⁷ Manifeste de la N'Sele publié dans *Etudes Congolaises*, volume X, n°3, p. 66-79.

²⁸ Ibidem.

1. LE PARTI UNIQUE COMME PROJET SOCIAL

Les problèmes du Congo, selon le régime, étaient autant d'ordre économique et social que politique. Il s'agissait, pour un peuple dans la misère et sans moyen d'écoulement de ses produits, d'un problème dramatique de vie ou de mort. Il y avait donc primauté de l'économique sur le politique. Quand l'économie va et que le social est équitablement assuré, le citoyen fait moins cas de la politique. Mais la construction d'une économie forte et stable est basée sur les fondations d'une gestion saine du pouvoir politique car c'est le politique qui est l'instance décisionnelle. L'unique problème que Mobutu entendait mettre au cœur de ses préoccupations et de ses réflexions d'homme d'Etat était celui du redressement économique et social de la nation.²⁹

Mobutu s'attaqua d'abord au problème de politique intérieure avant de redresser l'économie. La politique intérieure concernait l'unité du pays qui ne pouvait se réaliser qu'à travers le rassemblement populaire dans le seul but de forger une conscience nationale. Le nationalisme congolais était le seul moyen de conquérir l'indépendance politique. La stabilité politique, quant à elle, était assurée par l'indépendance économique.

La première phase (1965-1970) du régime fut celle de la stabilité politique. La coloration nationaliste qu'il se donna dans les premières années attira la sympathie de l'opinion intérieure et africaine. Le quinquennat que se donna le nouveau pouvoir pour redresser le pays que les cinq précédentes années avaient conduit à la ruine confirmait cet élan nationaliste.

Effectivement, durant les cinq premières années, le Congo s'est redressé et a façonné l'unité nationale à travers la création d'un seul parti. Ce nationalisme congolais devait déboucher sur l'indépendance politique, laquelle n'avait de sens que si elle était accompagnée d'une indépendance économique.³⁰

La philosophie politique du régime suscita enthousiasme et adhésion de la population dans son ensemble et, particulièrement, des élites de tout genre, en particulier, le monde catholique congolais. Le monde catholique ne pouvait qu'appuyer un régime qui promettait de bâtir un Etat-Nation, assurer sa prospérité. Ce n'est que dans un Etat stable que pouvait se construire une nation congolaise et une Eglise congolaise. De même, le

²⁹ P. Ngoma Binda, *Introduction à la pensée politique congolaise*, Kinshasa, Publications de l'Institut de Formation et d'Etudes Politiques, 2009, p. 86-87.

³⁰ Mobutu, Discours prononcé devant le Congrès national de l'Union Progressiste Sénégalais (UPS) à Dakar (14 février 1971), in *Discours, Allocutions et Messages*, tome 2, Paris, les Editions du Jaguar, 1988, p. 99-111.

Mouvement Populaire de la Révolution, Parti présidentiel créé en 1967, correspondait au mouvement national préfiguré dans le Manifeste de Conscience Africaine, un groupe de réflexion catholique d'avant l'indépendance. Des intellectuels catholiques inspirèrent et participèrent à la rédaction de la charte du parti, le Manifeste de la N'Sele.

La laïcité proclamée par la première Constitution du nouveau régime et le Manifeste de la N'Sele reconnaissaient que « *toute personne a le droit de la liberté de pensée, de conscience et de religion* ». Le Manifeste de la N'Sele affirmait que « *l'homme zaïrois ne peut être l'objet d'oppression ni matérielle ni idéologique du fait de l'Etat* ».³¹ Le monde catholique ne trouva aucun inconvénient à prendre part au Parti unique tant son esprit et ses principes de base concordaient avec les principes énoncés par le pape Paul VI.

Le Manifeste du Mouvement Populaire de la Révolution prônait un nationalisme spécifiquement congolais. La philosophie du régime rejoignit le projet du monde catholique qui voulait une Eglise congolaise dans un Etat congolais. D'un côté, on a une Eglise congolaise dans un Etat congolais, et de l'autre, un nationalisme congolais.³²

« *Etant donné la concordance entre les principes et l'esprit des textes constitutifs du MPR d'une part, et les principes récemment réaffirmés par le pape Paul VI, d'autre part, on peut affirmer qu'aux yeux de l'Eglise, il n'y a rien, en soi, qui rende incompatible aux chrétiens la participation au Parti quitte à garder la possibilité de se prononcer, en vertu de la liberté d'opinion et d'expression affirmée par la Constitution, sur des cas particuliers qui exigeraient une intervention* ».³³

« *Au Zaïre, tant la Constitution que le Manifeste de la N'Sele sont d'une clarté telle en ce domaine (liberté d'opinion et d'expression) que c'est sans arrière-pensée que l'Eglise offre sa collaboration, convaincue qu'elle est due, et que ce faisant, elle ne sera pas handicapée dans l'accomplissement de sa mission spirituelle spécifique* ».³⁴

Le monde catholique apporta toute sa collaboration au nouveau régime puisqu'il promettait de repousser toute forme d'oppression, politique et idéologique ; il promettait de garantir les libertés fondamentales des individus.³⁵

La hiérarchie catholique congolaise réitéra son engagement à apporter sa contribution au développement du pays par la nécessité d'une authentique promotion d'un laïcat.

³¹ Manifeste de la N'Sele publié dans Etudes Congolaises, volume X, n°3, p. 66-79.

³² Clément Makiobo, 2004, p. 90.

³³ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.81.

³⁴ *Ibidem*, p. 85.

³⁵ *Ibid.*, p. 80.

Dans une société congolaise où le travail était conçu comme moyen d'assurer sa survie ou sa subsistance, ou encore, d'acquérir des biens de consommations somptuaires, il importait de faire découvrir, par un effort de formation, que le travail était le moyen de construire le monde et la société. Toute une mentalité était à créer tant au niveau de l'individu qu'au niveau de la collectivité, pour faire admettre l'estime et le respect du travail productif (manuel, artisanal, industriel, agricole) dont la valeur l'emporte sur le travail du secteur tertiaire de l'économie.

L'économie apparaissait aux yeux de la population comme relevant de la seule compétence de l'Etat et de l'Eglise-Institution. C'est à ces instances qu'il appartenait de fournir les biens de consommation, ce sont elles qui devaient prendre en mains le développement économique. Cette attitude, qui découlait de la pratique généralisée du paternalisme de l'Etat et de l'Eglise, était à bannir des mentalités des populations congolaises. L'Eglise-Institution encouragea les laïcs à prendre en charge leurs besoins, à assumer la responsabilité entière du développement économique, base indispensable de toute promotion.³⁶ Elle invitait ainsi la population à s'approprier le discours-programme du Chef de l'Etat : *'Conduire le pays sur la voie du développement'*.

2. LE MONDE CATHOLIQUE ET LA CREATION DE LA JEUNESSE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION (JMPR)

La jeunesse constitue un élément majeur dans l'affrontement qui opposa le monde catholique au régime. La jeunesse est l'avenir d'une Nation. Plus encore, le Congo de l'époque ne pouvait que compter sur la jeunesse pour bâtir un Etat moderne. La construction de l'Etat exigeait des compétences qui ont fait défaut au moment où le Congo accédait à la souveraineté nationale. De qui allait relever la tâche de former et d'encadrer cette jeunesse ? Le monde catholique avait une jeunesse organisée en associations et unions. Le régime voulait rassembler sous son autorité la jeunesse par la propagande et l'endoctrinement.

³⁶ Actes de la VII^e Assemblée de l'épiscopat du Congo du 16 au 24 juin 1967, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat du Congo, 1967, p. 22, 58-59.

a) Le phénomène de la jeunesse congolaise

Au regard de l'évolution de la politique du nouveau régime sur la jeunesse, le monde catholique devait ajuster sa position. Lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat du 16 au 24 juin 1967, la hiérarchie catholique s'était occupée des nouveaux problèmes que posait la jeunesse naissante et avait déjà donné des directives. Plus d'un mois après, le régime créait la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution, une structure au sein du Parti. La hiérarchie catholique procéda, d'abord, à une analyse objective de la jeunesse. Depuis 1961, l'insertion de la jeunesse dans la société congolaise était de plus en plus marquante.

D'abord son importance numérique : la jeunesse (jusqu'à 25 ans) constituait la moitié de la population (50%). Une jeunesse qui évoluait très rapidement et qui représentait la moitié de la population congolaise. Cette croissance de la jeunesse posait le problème de la succession des générations. A l'indépendance, la classe politique était constituée de quadragénaires et de quinquagénaires. Quand Mobutu prit le pouvoir, cinq ans après l'indépendance, c'est la génération de 30 à 40 ans qui assumait les responsabilités politiques. Cette génération a subi la poussée très forte des jeunes adultes de 20 à 30 ans. C'est de cette dernière génération qu'allait dépendre l'orientation générale de l'idéologie officielle de la société congolaise. L'enseignement scolaire et livresque les avait-il préparés à assumer des responsabilités politiques ?

Cette jeunesse montante affirmait de plus en plus son opposition au milieu socio-culturel traditionnel. Si elle ne pouvait pas encore agir selon ses sentiments propres et provoquer l'ébranlement des structures traditionnelles, ces sentiments n'en existaient pas moins et s'exprimaient de plus en plus nettement. D'où la crise d'autorité qui se manifestait vis-à-vis des détenteurs des structures traditionnelles (parents, chefs coutumiers, autorités ecclésiastiques, etc.).³⁷

En même temps, la jeunesse affirmait des tendances plus nationalistes avec des aspirations humaines très concrètes, urgentes et clairement exprimées : accès à l'éducation, soif de prestige et de pouvoir. Elle marquait de plus en plus nettement ses distances par rapport au monde catholique, optant pour la sécularisation en faisant preuve d'un dogmatisme souvent intolérant. Un éventuel mouvement de jeunesse national pourrait s'implanter solidement comme substitut du milieu éducationnel familial dont les insuffisances ont été

³⁷ Actes de la VII^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Congo, du 16 au 24 juin 1967, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat du Congo, 1967, p. 69.

démontrées par l'analyse sociologique. Ainsi donc, la jeunesse de l'époque était susceptible de répondre promptement à l'appel éventuel d'un mouvement national qui promettait aux jeunes des occasions de s'affirmer. Dans ce cas, toute opposition ou indifférence de la hiérarchie catholique, même si elle ne provoquait pas une réaction violente, aurait, en tout état de cause, pour effet de rendre le monde catholique marginal par rapport à cette jeunesse.³⁸ Le monde catholique avait intérêt à ne pas s'aliéner cette jeunesse mais à se rapprocher d'elle.

b) La jeunesse catholique

Les mouvements de jeunesse catholiques avaient des limites. Leur audience était circonscrite aux écoles primaires et aux deux premières années du secondaire (cycle d'orientation). En outre, il y avait une multiplicité de mouvements de jeunesse catholiques, chacun possédant sa tendance particulière, et tenté, par le fait même, de proposer une formation globale au sein de ses structures propres et sans contacts suffisants avec la réalité sociale. Fortement organisés et routiniers, ces mouvements proposaient des intérêts limités qui ne facilitaient pas la socialisation dans le monde moderne mais tentaient plutôt de perpétuer l'état de jeunesse considérée comme valeur positive.³⁹

La difficulté de l'engagement profond caractérisait la jeunesse catholique. Les jeunes des mouvements catholiques n'étaient pas très différents des jeunes d'autres milieux. Malgré la formation reçue, ils restaient profondément marqués par la caractéristique de toute société en mutation sociale globale, comme la société congolaise de l'époque. Ces jeunes ne s'engageaient pas de façon plus profonde et ne se différenciaient pas des autres dans leurs comportements familiaux, économiques, sociaux, etc. Quelle que pût être l'utilité des mouvements de jeunesse catholiques, ils étaient loin de constituer une formule idéale ou adéquate de la formation chrétienne. La qualité différentielle de la grande masse de leurs membres n'apparaissait guère.⁴⁰

A côté de la jeunesse scolarisée, il y avait la jeunesse désœuvrée. Abandonnée à elle-même après une formation rudimentaire non adaptée aux réalités socio-culturelles de son milieu, cette jeunesse désœuvrée se trouvait dans une situation ambiguë qui provoquait des attitudes et des comportements destructifs.⁴¹

³⁸ *Ibid.*, p. 70.

³⁹ *Ibid.*, p. 71.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 71.

⁴¹ *Ibid.*, p. 71.

Le monde catholique congolais adhéra à la philosophie du régime de réaliser l'unité du pays en rassemblant les Congolais de diverses tendances en un mouvement. Pour réaliser cet idéal, le nouveau régime a essayé d'impliquer systématiquement des groupes sociaux, en optant résolument pour des groupes-clés nouveaux : les femmes et la jeunesse.

Dans cette ligne, la hiérarchie catholique estima qu'un mouvement national de la jeunesse pouvait contribuer à la réalisation de cette unité, à la construction de la nation et au développement du pays. Un mouvement national de la jeunesse serait un lieu de réalisation très efficace du sens national patriotique, pour susciter la fierté nationale et la responsabilité civique, un lieu de recherche d'identification avec l'héritage africain, et, enfin, un lieu de réalisation d'intégration politique contre le particularisme et le tribalisme. Ces trois éléments constituaient indubitablement un progrès par rapport à l'indifférence à l'égard de la Nation et même à l'anarchie qui avait prévalu jusqu'alors. En effet, le régime avait montré une volonté politique pour le développement du pays à travers la stabilité et l'autonomie économique, ses efforts en vue d'une plus grande interdépendance africaine et internationale, sa volonté d'industrialisation, la tendance à la centralisation et l'unitarisme comme réponse structurelle et idéologique aux faits contraires toujours existants et virulents : l'anomie, le régionalisme et le tribalisme. Le monde catholique congolais se sentit et se déclara donc solidaire de tous les efforts du pays pour dépasser les difficultés qu'il avait connues et promouvoir en tout le développement.⁴²

c) Les Associations de Jeunesse catholiques et la JMPR

La hiérarchie catholique demanda de déployer les efforts nécessaires pour obtenir le maintien des mouvements de jeunesse existants en tant que mouvements éducatifs plutôt qu'en tant que mouvements de jeunesse. Toutefois, en veillant à ce que les mouvements catholiques n'apparaissent pas comme des 'groupes de pression politiques'.⁴³

L'Assemblée Plénière, soucieuse d'assurer une présence missionnaire de l'Eglise auprès de la jeunesse, convia, avec insistance, les prêtres, religieux et religieuses à rechercher les attitudes et les formules nouvelles que requiert une pastorale efficace auprès de la jeunesse.⁴⁴

⁴² Actes de la VII^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Congo, du 16 au 24 juin 1967, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat du Congo, 1967, p. 72.

⁴³ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 75.

A sa création, la JMPR exprima une volonté délibérée d'ignorer les unions et associations de jeunesse indépendantes d'elle. Le premier Comité National de la JMPR était intolérant vis-à-vis de nombreux mouvements de jeunesse qui existaient dans le pays. Ce Comité de la JMPR n'associa pas à ses activités les autres mouvements de jeunesse. Les mouvements de Jeunesse confessionnels ne savaient pas se situer : continuaient-ils d'exister ou étaient-ils supprimés ? L'organisation de la JMPR laissait entendre que ces mouvements étaient en voie de suppression. Cette ambiguïté demeura jusqu'au début de l'année 1968.⁴⁵

Les propos du Secrétaire Général de la JMPR, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, membre du Bureau Politique, Frédéric Kibassa Maliba, le 19 février 1968, dans une conférence, confirmèrent cette impression : « *Au moment de la création du premier comité de la JMPR, le 27 juillet 1967, il n'existait plus comme principale organisation de Jeunesse dans le pays que le Conseil National de la Jeunesse et la Jeunesse Pionnière Nationale. C'est de la fusion de ces deux organismes qu'est né le premier comité National de la JMPR* ». ⁴⁶

Toutefois, un premier assouplissement s'esquissait tel qu'exprimé dans la conclusion de la même conférence : « *Avant de terminer, je voudrais vous parler de nos relations avec les autres organisations de Jeunesse. Notre régime n'étant pas d'obédience totalitaire, nous avons décidé que les mouvements de Jeunesse à caractère confessionnel pourront continuer à exister, mais sous le contrôle de la JMPR. Pour pouvoir faciliter notre tâche, nous avons décidé de ne reconnaître que des fédérations qui, elles, englobent des mouvements de Jeunesse de même origine et de même doctrine confessionnelle. Les mouvements individuels ne seront plus reconnus par nous, par conséquent, ne seront pas reconnus par le gouvernement* ». ⁴⁷

Créé en juillet 1967, c'est le 19 février 1968, que le nouveau Comité National accepta le principe d'une agrégation des mouvements de jeunesse organisée qui existaient déjà, au prix de leur intégration, principe de base de cette agrégation, dans la JMPR. Le 29 février 1968, la hiérarchie catholique fut informée de la première réforme de la JMPR portant sur

⁴⁵ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

la reconnaissance des quatre formations de jeunesse ; et en juillet, l'agr  ation officielle des cinq unions et associations de jeunesse.⁴⁸ L'appartenance    un mouvement confessionnel   tait libre, volontaire, facultative tandis que l'appartenance    la JMPR   tait obligatoire, du moment qu'on   tait Za  rois jeune jusqu'   25 ans accomplis. Dans ces conditions, quelle   tait la place des mouvements eux-m  mes ? Ces mouvements   taient reconnus sous l'union ou l'association    laquelle ils appartenaient. Cinq associations avaient   t   agr    es.⁴⁹

Le r  gime reconnaissait les Associations de jeunesse catholiques, protestantes, kimbanguistes, l'Association des Scouts du Congo (ASC) et l'Association des Guides du Congo (AGC). La f  d  ration de la Jeunesse catholique regroupait en son sein tous les mouvements des Jeunesses catholiques ; la f  d  ration de la Jeunesse Protestante comprenait tous les mouvements de Jeunesse protestante et salutiste ; la f  d  ration de la Jeunesse kimbanguiste englobait tous les mouvements de Jeunesses kimbanguistes ; la f  d  ration du scoutisme congolais regroupait tous les mouvements de scouts existant dans le pays. Les autres mouvements   taient dissous (article 2 de l'arr  t   minist  riel n  21.00/041/MJS/CAB/68 de juillet 1968).⁵⁰

Suite    l'inqui  tude de la hi  rarchie catholique sur l'avenir des mouvements de jeunesse confessionnels dans le contexte de la JMPR (int  gration de la jeunesse organis  e dans la JMPR), le fondateur du Parti indiqua nettement combien il appr  ciait la plupart des mouvements de jeunesse confessionnels pour leur valeur   ducative. Il exprima le v  u tr  s vif de voir les meilleurs   l  ments de ces mouvements de jeunesse s'int  resser    la JMPR, s'y engager, l'animer et m  me avoir la g  n  rosit   d'assumer des postes de direction : tout cela en vue de faire de la JMPR un instrument apte    contribuer au bien g  n  ral du pays.⁵¹

Tenant compte de ce v  u, les six conf  rences provinciales des   v  ques, qui s'  taient tenues au cours de 4 premiers mois de l'ann  e 1968, avaient toutes reconnu le bien-fond   de ce souhait et avaient donn   des directives pr  cises dans ce sens    tous ceux qui s'occupaient des mouvements de jeunesse confessionnels. Plusieurs conf  rences avaient m  me r  dig   une lettre collective dans ce sens. Les positions des six conf  rences   piscopales concordaient. Il   tait hors de question de s'opposer    l'effort commun au sein

⁴⁸ Ibidem.

⁴⁹ L'Eglise au service de la Nation Za  roise. Actes de la XI   assembl  e pl  ni  re de l'  piscopat du Za  re du 28-2 au 5-3-1972, p.113.

⁵⁰ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission   piscopale pour l'Apostolat des la  cs, Assembl  e pl  ni  re de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives donn  es par l'  piscopat', f  vrier 1972, 1  re partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N  001/05.

⁵¹ L'Eglise au service de la Nation Za  roise. Actes de la XI   assembl  e pl  ni  re de l'  piscopat du Za  re du 28-2 au 5-3-1972, p. 40-41.

de la nation, comme cela avait déjà été nettement indiqué à l'Assemblée plénière de 1961.⁵² Depuis ce moment, les mouvements de jeunesse catholiques orientèrent leur action dans cette perspective, au point de se priver de leurs meilleurs militants et dirigeants en les incitant à œuvrer au sein d'une section JMPR.⁵³

Une attitude d'indifférence et de passivité était dangereuse, car elle risquait de couper le monde catholique de grands mouvements de fond qui secouaient la société et de créer une dissociation chez les chrétiens entre vie chrétienne et vie sociale. Comme chrétiens, les jeunes catholiques devaient être les premiers et les plus généreux dans cet effort de bien commun du pays. La hiérarchie invitait les prêtres à soutenir de toutes les manières les plus appropriées les jeunes qui se mettaient ainsi au service du pays. Un des moyens le plus approprié de ce soutien était la participation à un mouvement éducationnel catholique ou à des clubs de jeunes.⁵⁴

Toutefois, la hiérarchie catholique marqua des réserves quant à la politisation de la jeunesse : elle opta pour les mouvements plutôt éducatifs. Il lui semblait délicat de prendre officiellement position par rapport à un mouvement politique. Elle insista particulièrement sur l'esprit de responsabilité et d'engagement des laïcs dans la nation en mutation. Elle reconnaissait le droit et le devoir de l'Etat de procéder à une organisation de la jeunesse pour le plus grand bien du pays. La hiérarchie catholique réfléchissait avec le présupposé que le régime n'était pas totalitaire. (Cf. Assemblée plénière 1968)

Conclusion

Le monde catholique a lourdement porté les conséquences de la crise qui a éclaté au lendemain de l'indépendance et qui a culminé dans une guerre civile avec les rébellions dans le Kivu et le Kwilu. La situation était telle que tout changement était vivement souhaité par tous.

Le monde catholique congolais en vint à considérer le Président Mobutu comme un fils fervent de l'Eglise catholique. Mobutu ne déclarait-il pas lui-même aux évêques : « *Nous sommes un peuple croyant* » ? C'est pourquoi la hiérarchie catholique s'était

⁵² *Ibidem*, p.115.

⁵³ *Ibid.*, p. 40-41.

⁵⁴ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 2ème partie : Directives données par l'Episcopat, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05 ; L'Eglise au service de la Nation zaïroise, Actes de la XI^e Assemblée Plénière de l'Episcopat du Zaïre, du 28-2 au 5-3-1972, p.115.

abstenue d'interpeller le pouvoir et n'avait pas émis d'opinion concernant la situation sociale du pays. Elle n'avait pas pris, à ses débuts, le risque de critiquer de front le régime, faisant confiance en son sens chrétien.⁵⁵

Toutefois, le régime s'était préoccupé à se consolider aux fins de ne pas céder le pouvoir après cinq ans comme promis. Il avait même utilisé un outil démocratique, les élections, pour avoir l'approbation de la population pour se maintenir au pouvoir.

⁵⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambassade de Belgique à Léopoldville, Rapport annuel 1968, Dossier n°15494.

CHAPITRE SIXIEME : LA POLITIQUE DE L'AUTHENTICITE (1971-1989)

I. L'IDEOLOGIE DE L'AUTHENTICITE

1. QU'EST-CE QUE L'AUTHENTICITE ?

En Afrique, les dix premières années de l'indépendance étaient déphasées par rapport aux institutions mises en place. Il fallait des institutions adaptées à l'évolution des mentalités. Au cours de la décennie 1970, les pays africains ont tenté d'affirmer leur identité propre, de se démarquer par rapport aux influences étrangères. Le Zaïre a ouvert la voie avec sa politique de l'authenticité.¹

L'idéologie nationaliste a commencé dès l'année 1966. Le nationalisme congolais est marqué par la réappropriation du secteur économique et la dénomination de certaines villes : *« L'heure des sacrifices nationaux a sonné et précède le jour où nous serons fiers d'être nous-mêmes, d'agir en tant que tels. Cette vision noble d'un avenir qui nous appartiendra totalement dans la liberté doit regrouper toutes les forces nationalistes et révolutionnaires de la République autour du gouvernement »*.²

Dans la Charte du Parti, le Manifeste de la N'Sele, il n'était pas encore question de donner un nom à la doctrine du MPR. C'est à partir de 1971 que l'authenticité devint le thème dominant du discours politique du nouveau régime. Le thème de l'authenticité remplaça celui du développement qui avait dominé les cinq premières années.

Jusqu'en 1971, l'idéologie du MPR n'était pas encore clairement définie. C'est le 14 février 1971, dans son message à l'occasion de sa visite officielle au Sénégal devant les cadres de l'Union Progressiste Sénégalaise, que Mobutu prononça pour la première fois à une tribune, le terme 'authenticité' : *« Au Congo, nous avons toujours été convaincus que, pour avoir une réelle expérience du travail dans un pays sous-développé, il faut la chercher en premier lieu dans un pays sous-développé et non importer telles quelles des méthodes qui ont cours dans des pays qui bénéficient d'un long apport de technicité. Tout le sens de notre quête, tout le sens de notre effort, tout le sens de notre pèlerinage sur cette terre d'Afrique, c'est que nous sommes à la recherche de notre authenticité et que nous la*

¹ Collette Braeckman et alii, 1989, p. 108.

² Mobutu, Message à la Nation adressé au Parlement réuni en congrès à l'occasion du nouvel an (24 décembre 1966) dans *Discours, allocutions et messages*, tome 1, Paris, Ed. J.A., 1975, p.157-167 (p.164).

*trouverons parce que nous voulons par chacune de nos fibres de notre être profond, la découvrir et la découvrir chaque jour davantage. En un mot nous voulons, nous autres, Congolais, être des Congolais authentiques... Et comme nous voulons, nous autres, Congolais, être des Congolais authentiques, les Africains doivent aller à la découverte de notre visage d'Africains, tel que l'ont façonné jour après jour les ancêtres à qui nous devons le noble héritage de notre grande patrie africaine ».*³

Pourquoi Mobutu avait-il choisi le Sénégal pour diffuser sa pensée politique ? Dans la perspective de politique africaine, le message visait à réaffirmer le rôle du Congo-Kinshasa comme l'un des leaders des pays de l'Afrique noire. C'était l'objectif des voyages africains du Président Mobutu durant cette période : « *Si nous avons à cœur de venir saluer chez eux les frères de l'Afrique indépendante... (C'est parce que) nous sommes animés de la volonté de redonner à notre pays la place qui lui revient au sein de la communauté africaine... ».*

Voulant assumer le rôle de leader africain, Mobutu devait s'adresser sinon à l'Afrique tout entière, du moins à une large partie de l'Afrique, non pas seulement, pays par pays, mais aussi, si possible, dans son ensemble. Le Sénégal constituait la tribune par excellence pour celui qui voulait s'adresser, au-delà du pays même, à tous les Etats de la francophonie africaine, à cause de la situation que lui assurait dans l'Afrique francophone son Président Senghor. C'est sans doute, autant aux Africains qu'aux cadres de l'UPS que le Chef de l'Etat congolais s'adressait le 14 février 1971. Mobutu invitait l'Afrique à emboîter les pas du Congo-Kinshasa.⁴

C'est donc en 1971 que l'idéologie du MPR prit le nom de '*Authenticité*'. Cette idéologie contenait la pensée politique du régime. L'authenticité est d'abord une philosophie politique. Le MPR avait besoin d'une idéologie explicite pour se consolider. L'authenticité donnait un sens à l'unité nationale, à la mobilisation des masses, à l'indépendance économique, politique et culturelle, à la dignité, à la fierté d'être Zaïrois. Le premier objectif du MPR fut de susciter et de consolider la conscience nationale. Le Zaïrois devait prendre conscience de sa dépendance vis-à-vis de la communauté nationale, comprendre comment la destinée commune favorise, développe et englobe sa propre destinée. Cette perspective impliquait une conscience des responsabilités, un esprit de sacrifice des intérêts

³ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Edition du Jaguar, 1988, p.100.

⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : rapport de Monsieur J.R. Vanden Bloock, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, 10 mars 1971 ; :Discours du Président Mobutu à Dakar devant les cadres de l'Union Progressiste Sénégalaise, le 14 février 1971, Dossier n°16254 ; Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, 1988, p.99-111.

individuels au profit de l'intérêt général pour le développement économique, social et culturel du pays. Tel est le sens de la devise du MPR : '*Servir et non se servir*'.⁵ L'Authenticité devenait la philosophie du Parti, l'âme du MPR, philosophie qui se traduisait en nationalisme congolais '*authentique*'.⁶ L'authenticité était une doctrine politique et culturelle qui prônait la désaliénation par le recours aux valeurs proprement africaines.⁷

L'authenticité est aussi une méthode, un principe, un programme qui s'appuie sur une idéologie qui se veut avant tout pragmatique, fermée aux influences étrangères '*qu'elles soient de gauche ou de droite*'. Elle est comprise comme la recherche d'une nouvelle voie par rapport aux deux blocs qui dominaient le système international de l'époque. Le Zaïre de Mobutu n'adopta ni le modèle libéral capitaliste ni le modèle socialiste. Son programme d'action était globalisant car il touche tous les secteurs de la vie nationale.⁸

*« La révolution congolaise n'a rien à voir avec celle de Pékin, de Moscou ou de Cuba. Elle n'est pas fondée sur des théories toutes faites, ni sur des doctrines empruntées. Elle est révolutionnaire par sa volonté de s'appuyer sur la population et par son but, qui est de changer l'ancien état de choses. Mais il s'agit d'une révolution vraiment nationale, essentiellement pragmatique, nourrie par l'expérience et cernant au plus juste tous les aspects de la situation du pays. Elle répudie aussi bien le capitalisme que le communisme, car l'un et l'autre systèmes qui se disputent l'hégémonie mondiale, ont divisé les pays et les peuples en camps opposés ».*⁹

L'authenticité est à la fois recherche et affirmation de sa propre identité en même temps qu'elle est volonté de s'appartenir et conscience de ce qu'on n'est pas. Dans ce sens, elle est l'affirmation de sa personnalité propre.¹⁰ Il s'agit de cultiver chez les Zaïrois la volonté d'être eux-mêmes, débarrassés de tout asservissement, sans toutefois ignorer ce que sont les autres. Il s'agit de '*nous faire découvrir notre personnalité propre, en cherchant dans la profondeur de notre passé le riche héritage de nos ancêtres*'.¹¹

⁵ Profils du Zaïre, p.145.

⁶ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Edition du Jaguar, 1988, p. 348.

⁷ Mussia Kakuma, 'Authenticité, système lexical dans le discours politique au Zaïre, dans *Mots*, mars 1983, n°6, p. 1-58.

⁸ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Kinshasa, Forcad, Institut Makanda Kabobi, 1976, p. 25.

⁹ Paroles du Président, petit livre vert, Kinshasa, Editions du Léopard, 1968, p. 29.

¹⁰ Mukulumanya wa N'Gate Zande, Authenticité : Mythe ou idéologie ? in *Authenticité et développement*. Colloque national sur l'authenticité, organisé par l'Union des Ecrivains Zaïrois (U.E.Za), Kinshasa 14-21 septembre 1981, Présence Africaine, p. 69.

¹¹ Bibliothèque de l'école du parti, Les grands textes du mobutisme, Forcad, IMK, 1984, p. 21 ; Siradiou Diallo, *Le Zaïre aujourd'hui*. Paris, Editions J.A., 1975, p. 56.

Traduit dans la pratique, ce ‘recours à l’authenticité’ fut une recherche permanente de l’identité propre au peuple zaïrois, un alliage du modernisme et de la tradition, du passé et de l’avenir : « *L’Authenticité est une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de chercher les valeurs de ses ancêtres afin d’en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C’est le refus du peuple zaïrois d’épouser aveuglément les idéologies importées. C’est l’affirmation de l’homme zaïrois ou de l’homme tout court, là où il est, tel qu’il est avec ses structures mentales et sociétales propres. L’expérience zaïroise s’est forgée à partir d’une philosophie que nous appelons l’authenticité’. Le recours à l’authenticité n’est pas un nationalisme étroit, un retour aveugle au passé, mais il est, au contraire, un instrument de paix entre les peuples, une plate-forme pour la coopération entre les Etats. Car l’authenticité est non seulement une connaissance approfondie de sa propre culture, mais aussi un respect du patrimoine culturel d’autrui* ». ¹²

Madrandele (mort en 1974), directeur défunt du Bureau Politique, fut un des chantres de cette doctrine. « *Nous rejetons toute doctrine qui se voudrait fixiste, invariable, avec une prétention universelle. Nous voulons être seuls responsables de notre propre histoire* ». « *Ce mouvement de retour, recours à l’authenticité est notre volonté d’assumer les exigences de notre différence* ». Cette philosophie politique ‘d’être différent’ n’est pas synonyme de repli sur soi : « *si elle est avant tout attention permanente à ce que nous sommes, elle est aussi interrogation critique des expériences d’autrui* ». ¹³

L’authenticité telle que définie dans le discours de Dakar, le 14 février 1971, et à la Tribune des Nations Unies à New York, le 4 octobre 1973, ne heurta pas la hiérarchie catholique et l’ensemble du monde catholique. Ce discours rejoignait en plusieurs points l’opinion catholique exprimée dans l’homélie du cardinal Malula à l’occasion du dixième anniversaire de l’indépendance, le 29 juin 1970. L’un et l’autre parlaient de l’africanisation, du développement de l’Afrique à partir de la situation spécifique de l’Afrique.

¹² Discours du Chef de l’Etat, Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga à la tribune des Nations Unies l’occasion de la 28^e Assemblée générale des Nations Unies à New York, jeudi 4 octobre 1973, publié dans une brochure, repris dans Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Ed. J.A., 1988, p. 360-389.

¹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport politique annuel 1974, Dossier n°18887/V

Par ailleurs, les intellectuels catholiques du groupe de Conscience Africaine auquel appartenait le cardinal Malula, prônaient, dans leur Manifeste de Conscience Africaine, une démarche de réhabilitation des valeurs ancestrales.¹⁴

2. MODIFICATION DES APPELLATIONS DES INSTITUTIONS

Dans la pratique, la campagne pour l'authenticité démarra en octobre 1971, quelques mois après le discours de Dakar. Elle fut amorcée par la modification des appellations constitutionnelles, notamment le changement de nom du pays, de la République Démocratique du Congo en République du Zaïre, et par le changement du drapeau. Deux lois consacraient la doctrine de l'authenticité.

Le 27 octobre 1971, à l'issue d'une réunion conjointe extraordinaire du Bureau Politique du MPR et du gouvernement, plusieurs décisions importantes furent prises concernant les appellations constitutionnelles.¹⁵ L'appellation « CONGO » provenait du fleuve majestueux. Il a donné son nom à la République puisqu'il est le trait d'union naturel entre les différentes régions du pays. Il prend sa source au Lualaba, dans la province du Katanga, traverse successivement la province du Kivu, la province Orientale, la province de l'Equateur, la province du Bandundu, la ville de Kinshasa, la province du Kongo Central et se jette dans l'océan Atlantique, sans sortir en aucun endroit du territoire national. Historiquement, l'appellation « Congo » désignait l'ancien royaume « Ne Kongo », et non le fleuve du nom de « Zaïre ». Compte tenu de cette analyse du vocable « Congo » et dans la recherche permanente de l'authenticité, le Président de la République, fidèle aux options fondamentales de la révolution amorcée le 24 novembre 1965 et afin d'écarter définitivement toute confusion, non seulement avec l'ancien royaume Kongo mais aussi avec le Congo-Brazzaville, décida de modifier les appellations qui portaient le nom Congo par Zaïre. A cet effet, un projet de loi portant révision de la Constitution et tendant à remplacer la dénomination du pays par celle de la « République du Zaïre et les appellations Kongo Central et Province Orientale par celles de Bas-Zaïre et Haut-Zaïre » fut présentée à l'Assemblée Nationale qui l'adopta.

¹⁴Gauthier de Villers, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa. Les concepts à l'épreuve*, Académia-L'harmattan, Louvain-la-Neuve 2016, p.106.

¹⁵ Dans le cadre de l'authenticité, nouvelles appellations en République du Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 133-134, 20 mars 1972, p. 6.

La loi n°71-006 du 29 octobre 1971 portait révision de la Constitution : « *Dans le texte de la Constitution et de tous les actes législatifs et réglementaires, les mots « République Démocratique du Congo » et « Congolais » sont remplacés respectivement par « République du Zaïre » et « Zaïrois » (Article 1^{er}). Dans le texte de l'article 1^{er}, alinéa 2, de la Constitution, les mots « Kongo Central » et « Province Orientale » sont remplacés par « Bas-Zaïre » et « Haut-Zaïre » (Article 2). La présente loi sort ses effets le 27 octobre 1971. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat (Article 3).* »¹⁶ Une autre loi n°71-007 du 19 novembre 1971 portant révision de la Constitution, stipulait : L'article 1^{er}, alinéa 3, de la Constitution fut remplacé par la disposition suivante : « *L'emblème de la République est le drapeau vert clair, orné au centre d'un cercle jaune dans lequel figure une main tenant un flambeau rouge* » (Article 1^{er}).¹⁷

La décision de transformer une série d'appellations constitutionnelles et, notamment, de changer la République Démocratique du Congo en République du Zaïre avait surpris d'une manière générale et n'avait guère satisfait l'ensemble de la population. Elle avait même carrément mécontenté une partie d'entre elle, notamment les Bakongo dont la province devenait Bas-Zaïre. L'Administrateur Général du CND (Centre National de Documentation qui avait remplacé la Sûreté nationale) avait rapporté en termes sans doute respectueux mais sans équivoque cette situation au Chef de l'Etat. Celui-ci avait consacré une très large part de son discours à s'expliquer sur ce sujet et à relever plus particulièrement certaines critiques précises qui avaient été faites. Le désir de revenir à la dénomination 'Congo' exprimé par les élus du peuple à la Conférence Nationale Souveraine en 1991 et la suppression du terme 'Zaïre' à la fin du régime Mobutu confirment les réserves émises sur la décision de Mobutu de changer Congo en Zaïre.¹⁸

Mobutu précisa, dans un discours prononcé le 23 novembre 1971, que la nouvelle appellation du pays se plaçait dans la perspective du renforcement de l'authenticité et aussi de l'unité nationale, car il n'était pas normal de donner à l'ensemble de l'Etat le nom d'une seule de ses parties, l'ancien Royaume du Kongo. Toutefois, le terme Zaïre venait du portugais mais la réalité qu'il incarnait n'en était pas moins authentiquement africaine. Il souligna aussi que Lagos et Cameroun provenaient aussi du portugais et que personne ne

¹⁶ Moniteur Congolais n°21 du 1-11-1971.

¹⁷ Moniteur Congolais n°24 du 15-12-1971.

¹⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport du 9 décembre 1972, de Monsieur J.R. Vanden Bloock, Ambassadeur de Belgique à Monsieur Pierre Harmel, Objet : Aspects politiques du discours présidentiel du 23 novembre 1971 ; n° d'ordre 5156 ; Dossier : P.6 91.00 ; Dossier n°16254 ; Mobutu, Message adressé à la Nation à l'occasion du nouvel an (31 décembre 1971) dans *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Edition du Jaguar, 1988, p. 187-188.

prétendait que ces noms n'étaient pas africains. Pourquoi le prétendrait-on dans le cas du Zaïre ? En outre, le terme Congo rappelait les mauvais souvenirs de la Première République. En les supprimant, on les mettait dans les oubliettes.¹⁹

Il fut reproché au Chef de l'Etat de s'être arrogé le droit de modifier unilatéralement le nom du fleuve qui était un fleuve international. Le Président Mobutu réfuta ces allégations. Un fleuve international est un fleuve qui traverse plusieurs pays. Ce n'est pas le cas du fleuve Zaïre. Il ne traverse que le pays Zaïre et, pour le surplus, baigne les rives d'autres pays. Le fleuve Zaïre est un fleuve zaïrois qui relève de la seule responsabilité et de la seule compétence de Kinshasa. La meilleure preuve en est que c'est la République du Zaïre qui a la responsabilité du balisage du fleuve. Si un navire brazzavillois subit des avaries du fait du mauvais balisage, il peut se retourner contre Kinshasa. Cela a toujours été le cas même au temps où Français et Belges régnaient de part et d'autre du fleuve. Si les Français ont accepté une telle situation impliquant la compétence du Congo-belge sur le fleuve, c'est bien que celle-ci était conforme au *droit international* car il est évident que les Belges n'auraient pas pu l'imposer aux Français par leur seule force.²⁰

D'ailleurs, s'il fallait accepter la thèse selon laquelle le fleuve Zaïre serait un fleuve international, cela signifierait que la République du Zaïre n'aurait plus le droit d'y faire la moindre chose sans consultation avec d'autres Etats. Par exemple, elle ne pourrait pas réaliser le barrage d'Inga : l'idée serait même risible. D'ailleurs aucun Etat africain ne s'est jamais élevé contre la mise en œuvre d'Inga, ce qui prouve bien qu'aucun Etat africain ne considère le fleuve Zaïre comme international.

Enfin, le changement du drapeau répondait aussi à l'impératif de l'authenticité et de l'unité nationale. Jusqu'alors, il y avait le drapeau du pays et le drapeau du Parti. Or, le Parti était institutionnalisé, à la fois, comme seul Parti national et comme organe suprême de la Nation. Tous les Zaïrois étaient membres du Parti. Le Président du Parti était Président de la République. Dès lors, la Nation et le Parti n'étaient pas distincts. Deux drapeaux ne pouvaient pas couvrir une même entité. Il fallait un drapeau, et un nouveau drapeau. Ce drapeau était vert, et en son centre se trouvait un cercle jaune et dans le cercle une main brandissant une torche. Le vert est la couleur de l'espoir dans l'avenir ; d'ailleurs, quand naît un enfant zaïrois il est emmaillotté dans des feuilles de bananier. La couleur verte est donc une couleur de bonheur et de bon augure et elle portera bonheur à la République et à

¹⁹ Ibidem.

²⁰ Ibid.

ses citoyens. Le jaune est la couleur de la maturité. Les fruits mûrs jaunissent à l'intérieur. C'est aussi une couleur de bon augure : elle apportera l'abondance. Quant à la torche, elle signifiait la marche en avant.²¹

²¹ Ibid.

II. LA CAMPAGNE POUR L'AUTHENTICITE

Le régime devait affronter une résistance à l'intérieur et à l'extérieur du pays dont la forte résistance lumumbiste et nationaliste n'était la moindre. La politique de congolisation et la vaste campagne qui avait commencé en décembre 1971 furent une riposte à cette résistance. De Brazzaville, du Caire ou de Khartoum, les adversaires du régime continuaient d'afficher des prétentions à représenter d'importantes fractions de la République qui seraient prêtes à s'insurger contre le gouvernement. Cette opposition se réclamait d'idéologies de gauche et prétendait pouvoir, à ce titre, compter sur l'aide de gouvernements africains sensibilisés à l'influence chinoise ou sur la Chine elle-même.²²

A l'intérieur du pays, une année après que l'Armée nationale, aidée par les forces étrangères, eut mis fin aux rébellions dans toute l'étendue du pays, des maquis s'organisèrent dans certaines zones. Tel fut le cas de la zone de Fizi.²³ L'organisation croissante des éléments subversifs au Sud-Kivu fut l'œuvre d'anciens rebelles ayant participé aux mouvements de 1964 tels Laurent-Désiré Kabila et Yumbu. Laurent-Désiré Kabila avait créé un 'Parti Révolutionnaire Populaire'. Ce parti paraissait être, avant tout, une organisation d'une rébellion qui, à ce stade, demeurait locale. Néanmoins, il avait évidemment, à travers la Tanzanie, des contacts avec le monde extérieur qui devaient lui permettre de recevoir l'appui de pays étrangers et de tisser des liens avec des exilés politiques de la RDC disséminés dans divers pays.²⁴

De son côté, le Chef de l'Etat entama, dans le cadre de l'authenticité, une tournée à l'intérieur du pays pour permettre un rapprochement avec les populations et pour des meetings d'explication concernant des mesures dont elles voyaient mal la signification ou même, dans le cas des Bakongo, dont elles contestaient la pertinence.²⁵

En vue de mobiliser les masses et avoir leur adhésion, le régime présenta l'idéologie du nationalisme comme objectif pour le développement. Les anciens hommes politiques furent associés à des pratiques de corruption et de tribalisme. La Première république avait été un échec parce que la classe politique avait bafoué l'indépendance. Le nouveau régime

²² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel 1968, ambassade de Belgique à Kinshasa, Dossier n°15494.

²³ Wilungula B. Cosma, *Fizi 1967-1986. Le maquis Kabila*, CEDAF n°26, Paris, L'Harmattan, 1997, p.13.

²⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Vanden Bloock à Pierre Harmel ; objet : Renseignements émanant de la sûreté publique-sûreté de l'Etat, n° d'ordre 4412, Kinshasa, 21 octobre 1971, Dossier n°16254

²⁵ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p. 23.

voulait rompre avec l'ancien pour préserver l'indépendance tant politique qu'économique.²⁶

1. SUPPRESSION DES PRENOMS CHRETIENS

Au terme de son voyage à travers les provinces, Mobutu annonça au cours d'un meeting de synthèse tenu à Kinshasa, sa décision de débaptiser, à partir du 31 décembre 1971, les rues et avenues portant des noms étrangers ainsi que le retrait des places publiques de tous les monuments étrangers, lesquels seraient conservés au musée national.²⁷

La campagne pour l'authenticité s'amorça à travers des actes spectaculaires. La doctrine de l'authenticité devait se traduire par un changement terminologique (changement des noms des lieux et des noms des personnes), vestimentaire (abacosts et pagnes), musical (pas de musique occidentale), culinaire (mets zaïrois dans les réceptions officielles, toast aux ancêtres), religieux (rituel zaïrois de la messe), des éphémérides (nouveau calendrier des fêtes officielles). Manifestement, l'authenticité couvrit l'ensemble de l'espace congolais d'une certaine identité nationale (complètement absente dans l'espace colonial).²⁸

Après la modification des appellations institutionnelles, du nom du pays, du fleuve et de l'hymne national ainsi que le changement du drapeau, la philosophie de l'authenticité gagna d'autres domaines.

Face à l'escalade nationaliste enclenchée par le Chef de l'Etat et les mesures prises dans ce cadre et dans celui de la conquête de plus en plus poussée vers l'authenticité zaïroise, 'La Libre Belgique', quotidien belge, s'interrogeait :

« *Puisque le général Mobutu tient à son authenticité, pourra-t-il jamais se désoccidentaliser lui-même en abandonnant son si joli prénom de 'Joseph-Désiré' ?* ».

La plaisanterie, à laquelle se livrait le journal bruxellois, sinon apparemment innocente, mais sans conséquence déclencha un mouvement massif d'abandon de prénoms étrangers et l'adoption des noms des ancêtres zaïrois.

²⁶ CRISP, *Congo 1966*, p. 119-120.

²⁷ Dans le cadre de l'authenticité, nouvelles appellations en République du Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 133-134, 20 mars 1972, p. 7.

²⁸ Lebaillly H., *Instabilité, chaos et liberté. Les paradoxes de la décomposition/recomposition du Congo/Zaïre*. Tome2 (de 1960 à 1997), Mémoire de Licence, Faculté ouverte de Politique Economique, UCL, janvier 1998, p. 281.

A la question de 'La Libre Belgique', Mobutu répliqua notamment : « *Pour l'ensemble du pays cependant, le problème est posé : que La Libre Belgique donc se tranquillise, nous lui répondrons dans quatre mois, c'est-à-dire au prochain congrès du Parti. C'est alors que l'Occident saura si les 21 millions des Zaïrois devront garder leurs prénoms actuels ou opter simplement pour les noms de leurs ancêtres* ». Et le président Directeur Général de l'AZAP répondit : « *Au point où nous en sommes, citoyen président, il ne peut plus y avoir de demi-mesures et c'est pourquoi, connaissant le militantisme du peuple zaïrois, je ne doute pas un seul instant que le congrès approuvera au premier tour de telles mesures de renforcement de notre authenticité* ».²⁹ Cette question fut à l'origine, quelques mois plus tard, du changement massif des prénoms jusqu'alors utilisés par les Zaïrois, en faveur de prénoms plus authentiques. Les éditoriaux de la Voix du Zaïre du 10 janvier 1972, qui reprirent ces propos avec emphase, ne manquèrent pas de souligner le rôle de l'Eglise en tant que vecteur du nationalisme.

Jusqu'alors, Mobutu avait fait du caractère religieux du peuple zaïrois un des éléments principaux de son authenticité et avait toujours agi de manière à indiquer que la religion catholique demeurait au Zaïre le centre principal de ce sentiment religieux. Excepté ses rapports avec le cardinal Malula marqués parfois de tensions, Mobutu avait de bonnes relations avec la hiérarchie ecclésiastique catholique.³⁰

Le 12 janvier 1972, le Chef de l'Etat présida une réunion du Comité restreint du Bureau politique du MPR, à laquelle participaient Mobutu, Boboliko, Madrandele, Zola, Sampasa, Bulundwe et Ileo. A l'issue de cette réunion, le Directeur du Bureau Politique annonça que le Président s'appellera désormais Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga. Cette décision fut, par la suite, communiquée au président de la Cour Suprême et au Ministre des Affaires Etrangères. Les enfants du Président gardèrent encore leurs noms et prénoms habituels. Les autres citoyens zaïrois étaient libres jusqu'au prochain congrès du Parti de garder leur prénom actuel ou d'en adopter d'*'authentiquement zaïrois'*.

En commentant ces décisions, Madrandele avait exprimé l'avis que « *si les Zaïrois décident d'adopter des prénoms autres que ceux d'origine religieuse, 'cette attitude ne signifie pas une diversion à la foi qui relève d'une liberté individuelle... nous Zaïrois, nous*

²⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de M. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, du 15 janvier 1972. P ; 91.00/3.9 n° d'ordre : 248. Objet : Entretien Général Mobutu/ Ph. Elebe, Dossier n°18887.

³⁰ Ibidem.

restons croyants et nous pratiquons nos religions à titre personnel ». ³¹ Par la suite, l'exhortation était devenue une obligation pour tous, y compris les prêtres. ³²

De nombreux Zaïrois, soucieux d'être dans la ligne, adoptèrent spontanément leur nouveau prénom et le firent connaître. Ils s'efforcèrent de concilier leur acquis chrétien et l'authenticité imposée par le régime. Pour résoudre le problème, ils transposèrent les prénoms chrétiens dans les langues vernaculaires du Zaïre : Joseph en Yosefu, Isidore : Zidori, André : Andele, Marthe : Malata, Augustin : Wusi, etc. ³³

L'éditorial du 'Progrès' du 12 janvier 1972, sous le titre 'authentifier les prénoms' suggéra : « ...*Donc pour les compatriotes chrétiens qui tiennent au nom de leur saint patron, le problème peut trouver là une solution sainte et enrichissante : ils garderont le prénom dont ils sont jaloux tout en mettant en évidence un nom qui pourrait désigner une qualité ou une vertu comme l'Intrépide, le Courageux, le Bon, le Juste, le Droit, le Fort, l'Ami, etc. Un nom dont les origines remontent à la source et dont la signification traduirait, à elle seule, l'histoire de plusieurs générations. Ainsi le père, le grand-père et les aïeux survivront quotidiennement à travers ce nom dont on prendra conscience chaque jour davantage, qui fera notre fierté et qui devra faire celle de nos enfants...* » ³⁴

2. CHANGEMENT DES TITRES DES ORGANES DE PRESSE

Le recours à l'authenticité induisit la presse, un des secteurs essentiels pour l'influence sur les masses, à entrer dans le jeu révolutionnaire. La presse avait été politisée sous le régime Mobutu, en dépit de sa liberté inscrite dans la constitution de la Deuxième République. Sous la houlette de son président J.J. Kande, Ministre de l'Information, et directeur de l'Agence Congolaise de Presse, interprète parfois trop zélé ou même infidèle de la pensée du Président, la Presse quotidienne et hebdomadaire ne pouvait critiquer que des faiblesses mineures de l'Administration ou du Parti. ³⁵

Les éditeurs-responsables des journaux paraissant dans le pays se réunirent à Kinshasa le 29 février 1972. Ils décidèrent de substituer aux titres étrangers de leurs organes

³¹ Ibid.

³² Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes africaines du CRISP*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 3-4.

³³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de M. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, du 15 janvier 1972. P ; 91.00/3.9 n° d'ordre : 248. Objet : Entretien Général Mobutu/ Ph. Elebe, Dossier n°18887/V.

³⁴ Ibidem.

³⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1968, Dossier n°15494.

respectifs de nouveaux titres typiquement zaïrois. Les titres des publications changèrent, dans l'ensemble de la République, à partir du lundi 6 mars 1972.³⁶

Ainsi, pour Kinshasa, le quotidien 'Progrès' en 'Salongo' (retour au travail), 'Le Courrier africain' pour 'Elima' (personne qui fait peur), 'La Tribune africaine' pour 'Elombe' (personne qui inspire le respect), 'L'Etoile' pour 'Myoto' (les étoiles). Pour les hebdomadaires : 'Les Sports' devint 'Michezo' (les jeux), 'La Renaissance' pour 'Tabalai' (soyez vigilants), 'La Présence' pour 'Epanza' (celui qui disperse les autres ou qui les met en fuite) ;³⁷ 'Les Actualités africaines' pour 'Nkumu' ; 'Panorama' pour 'Dionga' ; 'Zaïre' demeura Zaïre ; 'Zaïre-Magazine' pour 'Nsango Ndamu' (Bonne Nouvelle).

Pour Lubumbashi : 'L'essor du Zaïre' pour 'Taïfa' ; 'La Dépêche' pour 'Mwanga' ; 'La Voix du Sahaba' pour 'Ukweli'. Pour Kisangani : Le Renouveau pour Monano. Pour Kananga : 'L'Aurore' pour 'Kapia'. Pour Mbuji Mayi : 'La Vigilance' pour 'Dimukai'. Pour Bukavu : 'Les Volcans' pour 'Nyamurangongo'.³⁸

Dans son éditorial, 'Ukweli : La vérité', la voix du Shaba écrivait, le 4 mars 1972 :

*« Dans le cadre du recours à l'authenticité, il devenait impératif que la presse nationale, elle qui s'est toujours portée aux premiers rangs de la révolution, soit partout en bonne position. Ainsi, après les changements des appellations de notre pays et du fleuve, sans oublier le fait que le chant de l'indépendance a cédé la place à 'la zaïroise' et que notre drapeau national a fait peau neuve, il a absolument fallu que le véhicule de l'opinion, c'est-à-dire LA PRESSE, puisse à son tour faire peau neuve. C'est ainsi qu'à partir de ce jour, une page de l'histoire de notre hebdomadaire est tournée du fait que 'La voix du Shaba' est devenue 'UKWELI' ».*³⁹

³⁶ Taïfa du 6 mars 1972.

³⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Kinshasa 6 mars 1972 (afp) P.06-91-30/0-00306 afp113, Dossier n° 18887/V.

³⁸ Taïfa du 6 mars 1972.

³⁹ Ukweli (La voix du Shaba) du 4 mars 1972.

III. DE L'AUTHENTICITE AU MOBUTISME

1. LA SUPREMATIE DU MPR

Le Congrès extraordinaire du MPR du 21 au 23 mai 1970 avait proclamé le MPR Institution suprême de la République (Article 4 des statuts du MPR). Les dispositions de l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967 sur le bipartisme, ne cadraient plus avec la réalité du Zaïre. Le fondateur du MPR n'entendait plus un Parti classique mais un mouvement des masses. Tous les Zaïrois devaient y adhérer pour en faire une institution du pays. Le MPR ne devait plus continuer à fonctionner, sur le plan juridique, comme un fait privé au sein de l'Etat. Le Congrès extraordinaire du MPR leva l'équivoque de l'alinéa 1 de l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967, sur l'existence du MPR comme seul mouvement national du pays. Le Congrès extraordinaire se pencha aussi sur l'article 19 de la même Constitution qui limitait le nombre des institutions à cinq : le Président et Chef du Gouvernement, l'Assemblée Nationale, le Gouvernement, la Cour constitutionnelle, les Cours et Tribunaux. Le Congrès extraordinaire décida que désormais le MPR devenait l'institution suprême de la République. Dans cette nouvelle formule, le Gouvernement n'était plus qu'un organe d'exécution des décisions de 'l'organe de conception', le Bureau Politique du Parti. Cette résolution entraîna la révision de la Constitution le 23 décembre 1970. Celle-ci intégra le Parti dans la Constitution ; celui-ci devenait non seulement le seul Parti du pays mais aussi l'institution suprême du pays. Les institutions de la République étaient portées à six : le MPR, le Président, l'Assemblée nationale, le Gouvernement, la Cour Constitutionnelle, les Cours et tribunaux.⁴⁰ La République du Zaïre disposait au niveau national de deux Exécutifs : celui de l'Etat, le Gouvernement, et celui du Parti, le Conseil Exécutif National. Les décisions prises par le Président-Fondateur étaient exécutées par l'exécutif du Parti et celui de l'Etat.⁴¹ La hiérarchie du Parti et celle de l'Exécutif étaient parallèles. Cette situation était source de malentendu, à cause des difficultés de distinguer les compétences de chaque autorité. Il fut décidé que le chef de l'Exécutif soit en

⁴⁰ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p. 56-57.

⁴¹ Mobutu, Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Congrès extraordinaire du M.P.R. à N'Sele (21 mai 1970), dans *Discours, Allocutions et Messages*, tome 2, Paris, Les Editions du Jaguar, 1988, p. 12-27 ; Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p. 64-70.

même temps, à son échelon, le responsable du Parti. Ainsi le Gouverneur de Province devenait le président provincial du MPR.⁴²

La révision du statut du MPR du 30 mai 1972 intégra les organes de l'Etat dans le Parti. Le 30 août 1972, les deux exécutifs cédèrent la place à un exécutif unique dénommé Conseil exécutif National. Les conséquences pratiques de l'institutionnalisation et de la suprématie du MPR imposaient d'être sanctionnées par un acte juridique. C'est l'objet de la révision constitutionnelle du 15 août 1974. Le MPR cessait d'être l'institution suprême et devenait l'unique institution de la République. Toutes les autres institutions étant ses simples organes.⁴³

La Constitution du 24 juin 1967 révisée et approuvée par le Conseil législatif national (Assemblée Nationale) fut promulguée le 15 août 1974.⁴⁴ Elle apportait des modifications importantes : « *En République du Zaïre, il n'existe qu'une seule institution, le Mouvement Populaire de la Révolution, qu'incarne son Président* » (article 28). Le Mouvement Populaire de la Révolution se définissait désormais comme *la Nation Zaïroise organisée politiquement* (article 29).⁴⁵

Tout Zaïrois en était obligatoirement membre (art.8). Telle était la définition du système zaïrois du Parti-Etat. Etant l'unique institution, le MPR devenait source de pouvoir au pays et force politique qui contrôlait tous les autres organes de la République. C'est le sens de l'article 29. L'article 28 de la Constitution du 15 août 1974, traduisait en droit une situation de fait.⁴⁶

Le système était conçu de telle façon que le MPR s'identifiait au peuple et l'Etat s'identifiait au Parti. D'où la trilogie indissociable : Peuple-Etat-Parti. Ce parti unique ne suscita pas l'adhésion totale de la population. Elle n'était plus libre mais obligatoire : l'affiliation par la naissance. On venait au monde à la fois membre d'une famille, Zaïrois et militant du MPR, on y tombait malade, ... On y mourait ! Cette adhésion inconditionnelle se résumait dans un slogan devenu célèbre à l'époque : « *De gré ou de force, on est membre*

⁴² Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 3^{ème} partie : Note sur le MPR-JMPR et le clergé, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁴³ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p.64-70.

⁴⁴ Mobutu, Discours prononcé à l'occasion de la première session de l'Institut Makanda Kabobi (15 août 1974), dans Discours, Allocutions et Messages, Paris, Les Editions du Jaguar, 1988, p. 518-532.

⁴⁵ Constitution de la République du Zaïre, Loi n° 75-020 du 15 août 1974 portant révision de la Constitution du 24 juin 1967.

⁴⁶ Alphonse Makengo Nkutu, *Les institutions de la RDC. De l'Etat Indépendant du Congo à la République du Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 115-126.

du MPR » (Zaïrois égale MPR : le parti est une nationalité) : « Le peuple zaïrois est organisé au sein du Mouvement Populaire de la Révolution. Tout zaïrois est membre du Mouvement Populaire de la Révolution. Le pouvoir émane du peuple qui l'exerce par le Président du Mouvement Populaire de la Révolution, qui est de droit Président de la République, et par les organes du Mouvement Populaire de la Révolution ». Désormais, « l'exercice du pouvoir se fait tant par le Président du MPR que par les autres organes du MPR, chacun suivant les compétences et attributions établies par la Constitution ». (Articles 8 et 9 de la Constitution révisée du 15 août 1974).

Le MPR s'empara de l'Etat et de ses mécanismes de coercition et de répression. L'Etat, en tant que réalité socio-politique, se confondait avec le MPR, et toutes les missions confiées généralement à l'Etat étaient remplies par le MPR. En d'autres termes, le MPR couvrait la même réalité (territoire, population, pouvoir) et organisait les mêmes matières que l'Etat. La Constitution révisée instaura un système centralisé et monolithique. Tous les pouvoirs appartenaient au peuple zaïrois, c'est-à-dire au MPR. Le peuple en a confié la plénitude de l'exercice au Président du MPR qui est l'incarnation de la Nation tout entière. Tous les organes du MPR ne sont, en fait, que des auxiliaires du Président du MPR qui leur délègue les pouvoirs qui leur sont dévolus. Le Président du MPR passe avant le Chef de l'Etat parce que le MPR a relégué l'Etat au second plan. Le Chef de l'Etat ne le devient que parce qu'il est Président-Fondateur du MPR (article 30 de la Constitution). La nouvelle Constitution réservait une place prépondérante au Bureau Politique qui était le troisième organe dans les premiers statuts du MPR. La nouvelle structure était la suivante : Bureau Politique, Congrès, Conseil Législatif (Parlement), Conseil Exécutif (Gouvernement), Conseil Judiciaire.⁴⁷

Désormais, le Parti était, dans la plénitude de sa force, devenu non seulement le parti national, mais le Parti-Etat, le seul ayant une existence légale dans la République. Quelle était sa place dans un pays qui se voulait démocratique ? Selon son président, dans une démocratie de conception africaine, le MPR était à sa place. L'idéologie présentait le Parti comme une famille africaine dont le président-fondateur était le chef et les citoyens, militants, les membres. Ces derniers ne pouvaient poser de problèmes que le premier ne pourrait résoudre. Ses dirigeants se déclaraient adversaires des dogmes et du culte de

⁴⁷ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p.64-70.

l'absolu ; ils prétendaient coller à la réalité et cherchaient, comme le Président Mobutu le déclarait volontiers lui-même, des solutions pragmatiques.⁴⁸

Par le biais du MPR, Parti-Etat, le Président-Fondateur s'empara de l'appareil de l'Etat qui devint sa propriété privée. Il fut au-dessus de tout et tout dépendait de lui. Il devint la référence en tout, le centre de tout. L'Etat, c'était lui et l'Etat et tout ce qui y vivait, y compris la population, lui appartenaient. En substituant le MPR à l'Etat, Mobutu s'accapara l'Etat : territoire, pouvoir et population. Mobutu prit le contrôle des leviers de l'Etat en modifiant systématiquement la Constitution afin de rendre impossible toute remise en question de son règne. Cette démarche s'orienta, par ailleurs, vers des valeurs en contradiction avec tout ce que la démocratie signifie avec ses objectifs. L'évolution se fit aux détriments de la population et au profit des dirigeants. Cela provoqua des contestations au sein du Parti même, parmi les cadres et, en dehors des cadres du Parti, dans le monde catholique congolais.

2. LE MOBUTISME

L'authenticité venait d'être proclamée idéologie du Zaïre et n'était pas encore digérée, que la nomenclature politique zaïroise s'enrichissait d'un nouveau vocable : le mobutisme. C'est au terme d'un conclave, tenu du 11 avril au 13 juillet 1974, à bord du bateau présidentiel sur le fleuve Zaïre, que cette terminologie fut adoptée, malgré, a-t-on dit, les réticences du Président-Fondateur lui-même. La Constitution révisée du 15 août 1974 fit du mobutisme, la doctrine du MPR en remplacement du nationalisme authentique, doctrine énoncée à la création du MPR en 1967, même si l'usage du terme est postérieur à cette date. Le Bureau Politique fut le garant et le dépositaire du mobutisme.⁴⁹ Le mobutisme se définissait comme la pensée, les enseignements et l'action du Président Mobutu. C'est *'l'ensemble des idées nationales incarnées dans les institutions, le tout formant une philosophie cohérente qui s'impose comme doctrine'*⁵⁰

Le mobutisme est la traduction zaïroise de la philosophie de l'authenticité. Il traduit avant tout le mariage entre le peuple zaïrois et son Chef. Le mobutisme est en même temps contre le désordre et l'abus du pouvoir qui conduit au fascisme. C'est pourquoi tous les

⁴⁸ Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport politique annuel 1974, Dossier n° 18887/V.

⁴⁹ Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p. 69.

⁵⁰ Mobutu, *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 99-100.

dirigeants doivent s'imprégner du sens et du respect de l'autorité. Le meilleur Chef doit être avant tout le plus grand serviteur. Le mobutisme a l'ambition de faire du Zaïre la terre d'accueil et d'hospitalité. Il enseigne : « servir et non se servir ». ⁵¹

3. L'ECOLE DU PARTI : INSTITUT MAKANDA KABOBI (IMK)

En pratique, cette noble vision du mobutisme ne semblait pas encore avoir été comprise ni acceptée par la masse, ni même par les cadres du Parti. Le 15 août 1974 devait être considéré comme une date importante dans les annales de la vie politique zaïroise : au moment où la loi portant révision de la Constitution du 24 juin 1967 était promulguée, s'ouvrait la Première session de l'Institut Makanda Kabobi, l'école du Parti.

La création de l'école du Parti était apparue comme une nécessité. L'Institut Makanda Kabobi (IMK), école du Parti, fut créé afin que les cadres s'imprègnent des idéaux du Parti. Son rôle était d'affermir les idées-forces du MPR chez les cadres du Parti. Le Parti fut créé pour mobiliser les masses zaïroises en vue de leur intégration et ainsi forger une nation. Cette mobilisation visait à réconcilier et à unifier les régions et les tribus de ce pays, seul moyen pour créer une nation zaïroise moderne. Chaque événement qui se passe en n'importe quel coin du territoire national devait être ressenti par tout le peuple. Pour réaliser cette cohésion, véritable révolution des masses zaïroises, il était nécessaire et urgent de songer à la formation idéologique des cadres. Ceux-ci devaient non seulement connaître mais être à même de diffuser les enseignements du président-Fondateur. Ces enseignements devaient être donnés et interprétés de la même manière sur l'ensemble du pays. Le Manifeste de la N'Sele, l'authenticité et le mobutisme ne pouvaient être interprétés en sens divers. C'est pourquoi il fallait créer une école chargée de former les responsables et les dirigeants du MPR, à tous les échelons en vue de leur faire parler le même langage et de les perfectionner sans cesse. ⁵²

Dans une adresse, en octobre 1974, aux participants à l'Ecole du Parti, le directeur devait déclarer : « *L'attitude attentiste et bon enfant qu'on remarque chez nos populations découle de l'organisation coloniale de l'Etat que beaucoup d'entre vous continuent de considérer comme un corps étranger dont la survie ne nous concerne pas. On attend tout de l'Etat, mais on ne fait rien pour lui. Les méthodes d'administration coloniale basées sur*

⁵¹ Bibliothèque de l'école du parti, Les grands textes du mobutisme, Forcad, IMK, 1984, p. 22.

⁵² *Ibidem*, p. 17.

*l'oppression et la coercition font qu'actuellement encore beaucoup de serviteurs de l'Etat n'ont pas encore compris qu'ils sont au service de leur peuple et l'Administration doit jouer, dans le cadre de la mobilisation des énergies nationales, un rôle d'encadrement et de persuasion plus que de contrainte. Les problèmes de la dégradation des biens de la Nation et de la corruption qui ont retenu notre attention peuvent notamment être expliqués par la conception que nous nous faisons encore de l'Etat perçu comme un corps abstrait dont les mécanismes de fonctionnement nous sont encore étrangers. C'est ainsi que les biens de l'Etat sont considérés comme des biens sans maîtres qu'on peut piller et dilapider sans avoir de comptes à ne rendre à personne ».*⁵³

Cette sévère autocritique devant les grands du régime, même si elle cherchait des excuses dans le phénomène colonial, démontrait que les cadres du Parti qui clamaient le mobutisme n'avaient pas encore intégré ses principes d'honnêteté, de désintéressement et de dévouement à la cause publique. La manifestation éclatante en a été faite au cours de l'année 1974 à l'occasion de la zaïrianisation des biens étrangers.

Le Chef de l'Etat condamna en termes particulièrement sévères la méthode d'appropriation des biens laissés par les étrangers, le 15 août 1974, à l'occasion de l'ouverture de l'Ecole du Parti : *« A quelques rares exceptions près, la façon dont se sont effectuées les attributions et les remises-reprises est une véritable honte pour la plupart des cadres du MPR. Certains ont brutalisé les étrangers alors que le mobutisme a l'ambition de faire du Zaïre la terre d'accueil et d'hospitalité ; d'autres n'ont pas hésité à s'emparer de la part du lion, alors que le mobutisme enseigne : 'servir et non se servir' ».*⁵⁴

Conclusion

Il n'était pas étonnant que le mobutisme ne perçât pas, ne fut pas accepté par les masses. Il y a des signes qui ne trompent pas. L'affairisme dénoncé à plusieurs reprises par le Président Mobutu lui-même avait compromis l'effort entrepris et l'espoir que la zaïrianisation améliorât rapidement la situation économique et aboutît à la création d'une classe moyenne zaïroise solide et aisée. En réalité, la population n'avait aucun enthousiasme pour cette doctrine d'une caste de nouveaux riches qui étalaient sans vergogne leur opulence.⁵⁵

⁵³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport politique annuel 1974, Dossier n°18887/V.

⁵⁴ Ibidem.

⁵⁵ Ibid.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dès la fin de 1965, Mobutu utilise tous les moyens pour imposer son pouvoir sur l'ensemble du pays : la presse, la radio, la télévision, des manifestations populaires dans les stades ; les gouverneurs de province sont des agents de la propagande du régime ; l'Armée est aussi utilisée à cet effet. Le parlement devant lequel le président prononça son discours programme et devant lequel son Premier Ministre se présenta pour son investiture, est vite mis en congé. Il cherche à établir une relation effective avec les masses en leur présentant l'idéologie du nationalisme. C'est le but visé en proclamant Lumumba héros national comme l'incarnation du nationalisme congolais.

Toutefois, le nouveau régime opéra un relèvement spectaculaire de la nation à ses débuts. A cet égard le monde catholique lui apporta sa collaboration la plus étroite possible. En outre, le Manifeste de la N'Sele, charte du nouveau régime, fut d'inspiration chrétienne. Ses artisans étaient des chrétiens catholiques ayant milité pour la plupart dans les rangs de l'action catholique. Leur inspiration tout au service de l'homme et du bien commun était évangélique. Dans leur lutte politique, ils ne désavouaient pas leurs convictions chrétiennes et étaient décidés à servir avec désintéressement. Le monde catholique congolais n'a pas contesté au début le Mouvement Populaire de la Révolution. La hiérarchie catholique voyait dans ce régime une manifestation exemplaire du laïcat prenant ses responsabilités d'hommes et de chrétiens dans la nation zaïroise.⁵⁶ Le régime a assuré le monde catholique de sa collaboration dans sa mission d'évangélisation au Congo par des dotations aux diocèses et aux séminaires. Lors du sacre de Mgr Nzundu, le 17 février 1968, à Kikwit, Mungul Diaka représentant le Chef de l'Etat, remit au nouvel évêque un chèque d'une valeur de 2.000 zaïres. Cette collaboration a été réaffirmée par la participation des autorités politiques à des manifestations religieuses tout en sollicitant la réciprocité en 1968, quand le Président Mobutu déclarait aux évêques réunis à Kinshasa : « *Vous avez le devoir de m'aider, de guider ce peuple dans l'esprit de Dieu qui a créé ce monde* » (Courrier d'Afrique, 28 octobre 1968). Au mois de juin 1968, Mobutu fut reçu en audience par le Pape Paul VI. Mobutu y vit l'appui de l'Eglise à son régime. Il déclara à l'ACP : « *Le Pape s'est déclaré très content et heureux de voir le Congo surgir du chaos et de l'anarchie (...), il s'est réjoui du calme, de l'ordre et de la stabilité qui règnent sur tout le territoire congolais* ».⁵⁷

⁵⁶ Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p. 111.

⁵⁷ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145 du 28 décembre 1972, p. 17.

TROISIEME PARTIE : LA REMISE EN QUESTION DE LA POLITIQUE DU REGIME

INTRODUCTION

Les mouvements de contestation furent récurrents et multiformes sous le régime Mobutu. Les contestations furent pacifiques et violentes. Après les années dites ‘ chaotiques’, il y eut, dans un régime pourtant qualifié de stable, l’épisode des révoltes de mercenaires (1967), la période de contestation estudiantine (1969-1971) et les guerres du Shaba (1977 et 1978), de Moba (1985-1986). Opposition multiforme aussi puisque les modèles qui les sous-tendent sont très divers : opposition politique pour la lutte du pouvoir, opposition idéologique pour le changement du système, luttes ethniques et tribales, etc. Sous Mobutu, l’opposition tire sa source et sa légitimité d’une nouvelle sensibilité internationale : la défense des droits de l’homme et des libertés publiques face à un système de pouvoir où l’Etat de droit n’a pas pris racine. ¹

Quand il prit le pouvoir, Mobutu se débarrassa de ses ennemis intérieurs en écartant l’ancienne classe politique par l’élimination des représentants le plus dangereux pour le nouveau pouvoir, l’élimination de toutes les oppositions. Tshombe fut condamné à mort par contumace. A la pentecôte 1966, eut lieu le procès pour complot contre le Chef de l’Etat suivi de la pendaison en public de quatre anciens ministres : Jérôme ANANY, Emmanuel BAMBA, Alexandre MAHAMBA, Évariste KIMBA.

Ces personnalités avaient de sérieuses références politiques qui devaient faire peur à Mobutu. Kimba était Premier ministre du gouvernement éphémère qui a succédé à celui de Tshombe avant le putsch de Mobutu ; Anany a dirigé le Département de la Défense nationale dans le gouvernement Adoula en 1964, avant le retour de Tshombe ; Mahamba a été ministre des Affaires foncières dans le premier gouvernement dirigé par Lumumba, et successivement ministre des Mines et de l’Énergie dans le gouvernement Adoula. L’assassinat de Pierre Mulele s’inscrivait dans cette logique d’un pouvoir qui veut se légitimer par la terreur. Ces assassinats ainsi que d’autres répressions telles que celle du mouvement des étudiants en 1969, la suppression des partis politiques et l’instauration d’un parti unique éliminèrent les velléités d’opposition. L’ancienne classe politique fut remplacée par de

¹ Willame JC., *Chronique d’une opposition politique : l’UDPS (1978-1987)*, Les Cahiers du CEDAF, 7-8, décembre 1987, p. I.

jeunes universitaires et technocrates sans assises politiques, donc plus dociles.² Ces évolutions suscitèrent de vives inquiétudes dans certains milieux politiques. Kimba et ses compagnons ont mal digéré non seulement d'avoir été évincés par Mobutu mais aussi l'arrêt brutal de la démocratie. Ils auraient cherché à remplacer le régime par un gouvernement provisoire (de transition) pour continuer sur la voie démocratique.

Les changements sur la scène internationale amplifièrent les contestations internes qui existaient depuis la moitié des années 1970. Ces contestations s'étaient exprimées sous diverses formes. Les contestations militaires entraînèrent les deux guerres du Shaba en 1977 et 1978 par les ex-gendarmes katangais, les guerres de Moba en 1984 et 1985 par L.D. Kabila. Les contestations politiques se sont manifestées par la dissidence de treize parlementaires du MPR, le Parti-Unique et la création d'un parti d'opposition, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Les contestations sociales venaient de toutes les couches sociales : les grèves des enseignants, des étudiants et des ouvriers réclamant l'augmentation des salaires et des bourses ainsi que l'amélioration des conditions de travail. En 1990, le Zaïre de Mobutu entrait dans sa sixième année du Septennat du social proclamé par le maréchal Mobutu. La réhabilitation économique et sociale annoncée était loin d'être réalisée. Au contraire, la crise économique s'était accrue.

Par ailleurs, la nouvelle géopolitique internationale devenait hostile à toute forme d'autoritarisme. Durant la guerre froide, Mobutu bénéficia des appuis occidentaux pour son rôle dans le soutien du bloc de l'Ouest contre la menace de l'expansion soviétique. Dans son discours au 16^e Sommet de la France-Afrique, à La Baule, François Mitterrand liait le soutien occidental à l'instauration de la démocratie et à la bonne gouvernance. Il invitait les chefs d'Etat africains à s'engager dans la voie de la démocratisation.³ Mobutu qui avait mal encaissé le coup anticipa en organisant des consultations populaires.

Le monde catholique voulait contribuer aux efforts fournis par le nouveau régime pour restaurer la paix dans le pays et promouvoir son développement. C'est à cette condition qu'il lui apporta son soutien pour établir sa légitimité. La hiérarchie catholique n'avait pas réagi à l'évolution politique du régime vers l'autoritarisme : suppression du poste de premier ministre, instauration du régime présidentiel, création d'un parti unique. Quand le régime commençait à s'éloigner de son projet, la hiérarchie catholique n'hésita pas à l'interpeller.

² Elikia M'Bokolo, *L'Afrique au XX^e siècle. Le continent convoité*, Paris, Éditions du Seuil, 1985, pp 218-219 ; Boissonnade E., *Kabila clone de Mobutu*, Paris, Editions Moreux, 1998, p. 63.

³ Hélène d'Almeida-Topor, *L'Afrique du 20^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 284.

Le rassemblement de toutes les structures de la Nation en un seul mouvement (parti unique, syndicat unique, jeunesse unique) pour lutter contre le tribalisme, évolua vers une culture politique hégémonique, notamment, les tendances du régime visant à intégrer tous les organes de la Nation à son idéologie. Toute opposition politique fut réduite. Cette tendance intégriste étouffait les libertés fondamentales du peuple. C'est alors qu'apparurent les premières réactions du monde catholique congolais contre le régime.⁴

Les premières tendances dictatoriales se manifestèrent lorsque le nouveau régime décida de supprimer tous les syndicats et de les regrouper en un syndicat unique, l'U.N.T.C. (Union des Travailleurs Congolais) au sein duquel les diverses fédérations étaient appelées à faire valoir leurs revendications. Cela se poursuivit par la tendance à supprimer les mouvements de jeunesse confessionnels.

Lors de sa session d'août 1969, le Comité Permanent de la Conférence épiscopale avait détecté les tendances dictatoriales du régime : « *La tendance à la politisation (Parti unique - jeunesse unique - syndicat unique... etc.) déborde donc largement le cadre des écoles et de l'enseignement. Elle concerne toute l'évolution du pays et a des implications très concrètes dans la vie des communautés et des individus. Pareille situation est source de préoccupations et de difficultés pour les Autorités religieuses à tous les niveaux car c'est à elles que les populations s'adressent spontanément pour obtenir aide et soutien* ».⁵

L'idéologie de l'authenticité dont le régime fit son cheval de bataille fut source des malentendus entre le monde catholique congolais et le régime et le nœud de la contestation du régime. Le monde catholique congolais dénonça l'authenticité présidentielle glissant vers le culte de la personnalité du chef de l'Etat qui était au-dessus de la loi et entraînant ainsi des injustices sociales. Le monde catholique congolais va lutter pour un avènement d'un Etat de Droit en République Démocratique du Congo après la Guerre Froide.

⁴ Jean-Philippe PEEMANS, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 165.

⁵ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 37.

CHAPITRE SEPTIEME : LES MOUVEMENTS DE CONTESTATION ET D'OPPOSITION AVANT LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

A l'extérieur du pays, de Brazzaville, du Caire ou de Khartoum, les adversaires du régime continuaient d'afficher des prétentions à représenter des fractions de la République prêtes à s'insurger contre le gouvernement.

En 1967, l'ANC avait détruit le dernier camp du Chef rebelle Mulele. Sans soutien, fatigué, épuisé et isolé, Mulele s'exila à Brazzaville. Il espérait convaincre certains de ses fidèles de repartir avec lui dans le maquis. Mais ceux-ci ne voulaient plus combattre. Ils avaient envie de retourner à Kinshasa où Mobutu avait proclamé l'amnistie. Le 28 septembre 1968, Justin Bomboko, ministre des Affaires Etrangères, rencontra Mulele à Brazzaville et le rassura que l'amnistie générale était valable pour tous. Malgré les avertissements de ses proches, Mulele accepta l'offre de Bomboko et décida de rentrer à Kinshasa. Après une réception en son honneur à la résidence de Louis Bobozo, commandant en chef de l'Armée, Mulele rallia le régime : *« J'ai acquis la certitude que le gouvernement du général Mobutu applique la politique qui était celle de patrice Lumumba. Je ne combattais pas pour avoir le pouvoir, mais pour défendre une idéologie. Dès lors que cette idéologie est préservée, mon combat devient sans objet »*.⁶ Le 2 octobre, Mulele fut torturé à mort. Ses restes furent immergés dans le fleuve.⁷

L'année 1970 fut décisive dans l'évolution de la situation politique du pays. Elle marquait la fin de la période d'exception et la reprise des activités des partis politiques. L'imminence des élections ravivait les vieilles oppositions qui semblait avoir perdu leur force au cours de cinq dernières années. Ces oppositions revêtaient différents caractères.

⁶ Jean-Pierre Langellier, 2017, p.175.

⁷ *Ibidem*.

I. LES OPPOSITIONS POLITIQUES

1. *Les hommes politiques*

Les opposants politiques au régime demeuraient isolés les uns des autres. Les services secrets les surveillaient si étroitement qu'il leur était difficile d'établir des contacts entre eux et avec la population. Cependant, ils s'efforçaient dans la mesure des possibilités que leur laissaient les services secrets de mener une campagne de bouche à oreille. Toutefois, deux grandes figures du régime, en disgrâce, Bomboko et Nendaka, dont la situation plaçait sinon dans l'opposition, du moins en dehors du régime, firent parler d'eux.⁸

Ils furent écartés du gouvernement lors du remaniement de 1969. Un an plus tard, au cours du congrès du MPR, les dirigeants du parti devaient choisir le candidat unique aux élections présidentielles. Mobutu lui-même avait toutes les chances d'être désigné, le vote des électeurs ne devant être qu'une simple formalité. Néanmoins, Bomboko et Nendaka suggéraient que le moment était venu, après que la Nation ait retrouvé la paix et le calme, de revenir aux usages démocratiques.⁹ Bomboko s'opposa à la thèse présidentielle du MPR, organe suprême de la Nation. Nendaka était en faveur de la création d'un parti d'opposition prévu par la constitution.¹⁰ L'idée de Bomboko ne plut pas à Mobutu d'autant plus qu'elle fut accueillie avec enthousiasme par le Haut-Commandement de l'Armée qui a toujours disputé le rôle d'organe suprême de la Nation avec le parti. En fait, l'Armée estimait que ce rôle lui revenait sinon de droit, du moins de fait, en tant qu'elle était le plus solide soutien du pouvoir. En outre, Mobutu n'apprécia pas l'initiative tribaliste de Bomboko qui organisa un banquet réunissant les dirigeants du MPR de l'ethnie mongo, à la clôture du congrès. Bomboko et Nendaka furent privés de leurs fonctions officielles et furent accusés de haute trahison.¹¹ Arrêtés, ils furent libérés à la condition de renoncer à toute ambition politique.¹²

⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

⁹ Jean Kestergat, *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*, Paul Legrain, Bruxelles 1986, p. 237 ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

¹⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494 ; M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mai-décembre 1970 (I) in *Etudes Africaines du CRISP*, 30 janvier 1971, p. 5.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Jean Kestergat, 1986, p. 238.

2. *L'opposition à l'étranger*

Des groupes d'opposition s'étaient formés à l'étranger, surtout en Belgique et en France. Ces groupes se réduisaient le plus souvent à un cercle restreint d'opposants groupés autour d'un leader connu comme Antoine Gizenga ou Cléophas Kamitatu. A la fin des années 60, Antoine Gizenga, ancien vice-premier ministre du gouvernement Lumumba, créa le Parti Lumumbiste Unifié (PALU). Cléophas Kamitatu est l'ancien leader du Parti Solidaire Africain (P.S.A.). Les deux hommes politiques de la première heure étaient capables de cristalliser l'opposition au Kwilu ou même à une plus large échelle.¹³

En juin 1978, l'ambassadeur en Iran, Mbeka Makoso, démissionna de ses fonctions et fonda à Bruxelles une plate-forme appelée Mouvement National d'Union et de Réconciliation (MNUR) regroupant des opposants en exil.¹⁴

« Démission de M. Mbeka, Ambassadeur du Zaïre en Iran.

L'ancien ambassadeur Mbeka fonde un mouvement d'opposition.

L'ancien ambassadeur du Zaïre en Iran, M. Mbeka Makoso a démissionné de ses fonctions au début du mois de juin et est venu à Bruxelles pour annoncer qu'il se rangeait dans le camp des opposants au régime Mobutu. Il a annoncé à la Presse la formation d'un nouveau mouvement visant à la réconciliation de tous les opposants, le MNUR. M. Mbeka a fait sa déclaration en présence de différents mouvements qui ont déclaré devoir encore examiner les propositions de l'ancien ambassadeur avant de se prononcer sur son initiative.

*Dans sa déclaration publique, M. Mbeka Makoso a fait une analyse sévère de la situation au Zaïre, reportant toute la responsabilité des difficultés actuelles sur la personne du Président Mobutu. Constatant que le moment est venu d'un changement politique, l'ancien ambassadeur a regretté que la question semble avoir été discutée exclusivement par des gouvernements étrangers, les Zaïrois étant tenus à l'écart de manière simple ».*¹⁵

En 1981, on parlait beaucoup de désaffection à l'égard du régime, entre autres la dissidence des treize parlementaires dont nous parlerons plus loin. Nguz a Karl I Bond, Premier Ministre à l'époque et qui a occupé de hautes fonctions dans le régime (ministre des Affaires Etrangères, Directeur du Bureau Politique du MPR), en visite officielle à Bruxelles, décide de ne plus rentrer au Zaïre et rejoint d'autres opposants réfugiés en

¹³ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 22.

¹⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles Service de presse du 30 juin 1978, Dossier n°18887/IV/2.

¹⁵ La Libre Belgique, 30 juin 1978.

Belgique (l'ex-ambassadeur Mbeka et l'ex-ministre de l'Enseignement Mugul Diaka). C'est à Paris qu'il lance 'son appel du 30 juin' à la démocratisation du Zaïre.¹⁶

Nguz a Karl I Bond alerta l'opinion internationale que Mobutu était lui-même la cause du mal zaïrois. Que des propos de telle envergure émane d'un membre du régime ne pouvaient qu'être crédibles. En 1985, Nguz renonce à l'opposition et rentre au pays pour rejoindre le gouvernement. En 1991-1992, il est nommé Premier Ministre. C'est lui qui suspendit les travaux de la Conférence Nationale Souveraine.

Ces opposants ne pouvaient pas faire un travail de formation politique ni mobiliser des populations parce qu'ils n'étaient pas implantés au Zaïre. Par conséquent, ils n'inquiétaient pas le régime de Mobutu qui se moquait des opposants exilés en disant : « *Il faut que je lise la presse belge pour me rappeler qu'ils existent* ». ¹⁷

3. *Les partis politiques*

A la fin de l'année 1968, l'unique parti national, le 'Mouvement Populaire de la Révolution', avait achevé de mettre au point ses statuts et ébauchait ses structures et son programme. Néanmoins, son audience restait limitée à la capitale et à la province du Kongo Central. Dès le début de 1969, le MPR se lança à la conquête des populations des provinces. Sous l'impulsion du Chef de l'Etat, le 10 février 1969, le Bureau Politique du Parti décida que tous ses membres, à l'exception des ministres d'Etat et du membre chargé de la permanence, Albert Mavungu, voyageraient quinze jours par mois en provinces pour faire connaître le Parti. Cette campagne était destinée principalement à préparer les élections législatives et présidentielles prévues pour la fin de l'année 1970.¹⁸

Le MPR, financé par le Gouvernement qui lui laissait par ailleurs une certaine liberté d'initiative dans ses décisions et sa propagande, n'était pas le seul à se préoccuper de l'échéance qui devait marquer le retour au régime parlementaire promis par le Président Mobutu.

¹⁶ G. de Villers, 1995, p. 113-114 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p.219 ; Jean-Claude Willame, *L'Automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Karthala, Paris, 1992, p. 136.

¹⁷ Entretien de Mobutu à Jeune Afrique 25 août-1^{er} septembre 1982 cité par Jean-Pierre Langellier, 2017, p.284.

¹⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de Paul Hanin, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, n°4342 du 10 octobre 1969. Objet : Manifestation d'opposition en République Démocratique du Congo à l'approche des élections législatives et présidentielles de 1970, Dossier n° 15494.

Des mouvements d'oppositions commençaient à manifester leurs voix dans ce contexte. Certains d'entre eux avaient déjà fait connaître leur tendance ou même leur programme.

L'UNION NATIONALE POUR LE PROGRES ET LA DEMOCRATIE
(UNPD)

En novembre 1967, elle s'appelait le 'Groupe de Vingt', devenu, en juin 1968, 'l'Union pour le Progrès et la Démocratie' et, vers le 22 août 1969, elle prenait une autre appellation : 'Union Nationale pour le Progrès et la Démocratie'. Elle se présentait comme un groupe d'opposition formé d'intellectuels congolais et possédant des cellules dans plusieurs provinces.

En juin et juillet 1968, dans un tract distribué à Kinshasa en plusieurs versions légèrement différentes, intitulé 'le 8^e anniversaire du règne du Groupe de Binza au Congo, 'le Directoire de l'UNPD faisait le réquisitoire du gouvernement. Le tract accusait Mobutu, Nendaka, Ndele et d'autres, et aussi le Gouvernement de la RDC de placer les intérêts économiques essentiels du pays sous le contrôle de groupes financiers privés (belges) avec la protection des Etats-Unis.

L'UNPD exigeait pour sa part des accords de coopération signés entre Gouvernements. A l'occasion de la signature, en août 1968, par les Ministres Scheyven et Bomboko, d'un nouvel accord de coopération technique, l'UNPD publiait un nouveau tract : 'Le retour des techniciens Etrangers' et prétendait savoir qu'une clause de cet accord prévoyait une intervention militaire belge en RDC au cas où les ressortissants belges se sentiraient en danger. Ce tract était signé par un seul membre du directoire de l'UNPD, Antoine Zuilu'.

L'UNPD adressait encore le 27 janvier 1969 une lettre, portant neuf signatures fantaisistes, au Président Senghor et aux autres Chefs d'Etat de l'OCAM qui assistaient au sommet à Kinshasa. Elle y concluait au 'Renforcement du caractère Colonialiste des Structures du Congo'.¹⁹

A partir d'août 1969, l'UNPD ne s'attaquait plus au Groupe de Binza qu'elle considérait sans doute comme disloqué après le départ de Messieurs Bomboko et Nendaka, mais s'en prenait uniquement au sanguinaire Mobutu.

¹⁹Ibidem.

D'après l'ambassadeur Paul Bihin : « *Il m'apparaît que ces tracts sont rédigés par des membres de l'Administration Gouvernementale et des agents de parastataux, insatisfaits de leur sort, et quelques universitaires. Les tracts dont j'ai connaissance ne semblent pas destinés à la masse et ne circulent pas dans la cité. Ils n'ébauchent aucun programme et se basent sur une documentation incertaine. Ce n'est que dans les esprits troublés par l'effervescence d'une période pré-électorale qu'ils sont susceptibles, me semble-t-il, d'exercer quelque influence et c'est pourquoi ils trouvent aujourd'hui leur place dans le cadre de ce rapport* ». ²⁰

L'ABAKO

Elle avait publié un manifeste dans lequel elle assurait avoir installé un gouvernement provisoire. Ce manifeste aurait été signé 'dans la partie libre du Kongo di Ntotila', dans le Mayombe, la région d'origine de Kasa-Vubu à qui le manifeste faisait sans doute allusion lorsqu'il signalait 'l'empoisonnement des hommes politiques kongo'. Après le décès de Kasa-Vubu, les bruits avaient couru dans le Bas-Congo qu'il avait été empoisonné sur l'ordre de Mobutu.

La tendance séparatiste que le manifeste mettait en lumière représentait, pour la stabilité du régime, une menace plus sérieuse que le mécontentement d'intellectuels aigris. Si ces derniers ne pouvaient et ne semblaient pas chercher à émouvoir ou à mobiliser la masse, le rappel de l'histoire, fut-elle embellie, du royaume Kongo, de la prééminence sur Kinshasa de la décennie 60, de Mbanza ou de Boma de jadis, celui de la participation importante de l'Abako aux manifestations qui précédèrent et accompagnèrent l'indépendance du pays, étaient de nature à cimenter l'unité d'une nation comme celle des Bakongo mieux que ne pouvait le faire du jour au lendemain un programme de parti national malaisément assimilable.

Les autorités de Kinshasa étaient conscientes de ce caractère difficilement réductible du nationalisme du Bas-Congo. Plusieurs dirigeants de l'époque, et d'abord le Président Mobutu, étaient originaires des peuples plus modestes, moins structurés et avec peu de traditions. Ces autorités n'ignoraient pas davantage que lors de la dernière consultation populaire, le référendum sur la Constitution de la Deuxième République en 1967, et malgré les manipulations infligées au scrutin, le territoire du Bas-Congo figurait parmi ceux où le

²⁰Ibid.

‘oui’ représentait le pourcentage le moins élevé de la République. Le succès éventuel d’une tendance séparatiste dans la province du Kongo Central et dans la capitale, entraînerait et justifierait le développement de tendances semblables dans les grandes tribus de l’intérieur du pays, tout aussi fières de leurs traditions, et pourrait réveiller en même temps les rancoeurs des lointaines et riches provinces de l’Est.²¹

C’est pourquoi même si aucun mouvement des Bakongo ne semblait avoir pris une forme inquiétante, le Gouvernement Central ne s’empêchait pas de ménager les représentants influents de la province que l’on comptait dans les milieux dirigeants. C’est sous cet angle sans doute qu’il fallait considérer l’immunité et le prestige dont fut entouré le Général-Major Masiala, Commandant en Chef a.i. de l’ANC, seul officier d’ethnie kongo. Et comment comprendre aussi autrement la liberté de parole et d’action d’un homme comme Albert Mavungu, seul membre permanent du Bureau Politique du MPR, originaire de Tshiela (Bas-Congo), responsable avec l’équipe de neuf conseillers ‘juridiques’ ?²²

A ce stade, l’autorité de Mobutu s’affermissait et sa liberté de mouvements s’affirmait d’autant plus qu’un certain nombre d’hommes politiques avaient disparu de la scène politique congolaise. A la fin de 1968, le régime s’est débarrassé de Pierre Mulele. En 1969, la mort naturelle de Kasa-Vubu, qui a laissé sans chef spirituel les Bakongo séparatistes, fut une aubaine pour le régime. Les Bakongo tentaient depuis lors de reconstituer une unité difficile. La mort de Tshombe a renforcé la stabilité du régime et l’autorité du Président. Elle a rendu caduque la nécessité de l’union sacrée du ‘Groupe de Binza’.²³

Le remaniement ministériel de 1969 écarta du gouvernement des ‘ténors’ : Victor Nendaka et Justin Bomboko, entre autres, quittèrent le gouvernement et furent nommés ambassadeurs. Nendaka à Washington et Bomboko, ambassadeur itinérant, représentant personnel du Président. Par ce remaniement drastique, le Président semblait affirmer son autorité en écartant les deux hommes qui, dans le Groupe de Binza, lui avaient apporté depuis 1960 une collaboration des plus importantes. Le président s’entoura de nouveaux collaborateurs plus dociles et moins ambitieux.²⁴

²¹Ibid.

²²Ibid.

²³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n° 15494.

²⁴Ibidem.

4. L'opposition au sein du régime

Les interpellations des élus du peuple dans les années 1980 étaient une contestation du régime dans un système qui n'accepte pas l'opposition. Elles aboutirent à la création d'un parti d'opposition à côté du MPR. Nous allons revenir sur ce point.

II. LES MOUVEMENTS SUBVERSIFS

1. *La révolte des gendarmes katangais (1966-1967) et les deux guerres du Shaba (1977-1978)*

En 1964, Tshombe, l'ex-président du Katanga, alors Premier Ministre du Congo réunifié, fit appel aux gendarmes katangais pour lutter contre la rébellion de Soumialot et Gbenye à l'Est du pays.²⁵ En 1966-1967, ces gendarmes katangais manifestèrent leurs mécontentements pour des soldes trop faibles, des promotions trop tardives et des missions périlleuses. Ayant joué un rôle déterminant dans la réduction de la rébellion, le régime décida de les disséminer dans diverses unités de l'ANC. Selon eux, cette dispersion était une manœuvre du régime qui voulait les massacrer en les exposant à des chefs militaires originaires de l'Equateur, la région de Mobutu. Les 4000 hommes, en garnison à Kisangani, se révoltèrent contre le régime Mobutu. De nouveau défaits, ils regagnèrent l'Angola. Ils y créèrent une organisation politique et militaire, le Front National pour la Libération du Congo (FNLC). Ils déclenchèrent les deux guerres du Shaba en 1977 et 1978.²⁶

2. *L'opposition issue des séquelles de la rébellion de 1964.*

L'opposition extérieure s'organisait en Parti Révolutionnaire Populaire (PRP) voire en mouvement démocratique de coalition. Cette organisation croissante qui avait des antennes au Sud-Kivu et au Nord Katanga était l'œuvre d'anciens rebelles ayant pris part aux mouvements de 1964 comme Laurent-Désiré Kabila, Gabriel Yumbu et G. Soumialot.²⁷ L'opposition issue des séquelles de la rébellion de 1964 était la plus violente et la plus préoccupante. Ces anciens rebelles s'efforçaient de relancer, sinon une rébellion qui semblait à ce stade encore hors de leurs possibilités, du moins une agitation. Cette action qui était sensible au Nord-Katanga pourrait s'étendre aux régions touchées par la rébellion de 1964.²⁸

²⁵ Gauthier de Villers, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa. Les concepts à l'épreuve*, Louvain-la-Neuve, Académie-L'Harmattan, 2016, p. 117.

²⁶ J.P. Langellier, 2017, p. 153-154, Euloge Boissonnade, *Le mal zaïrois*, Paris, Hermé, 1990, p.223

²⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de M. VANDEN BLOOCK, ambassadeur de Belgique à Kinshasa à M. P. HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, du 21 octobre 1971, n° d'ordre 4412. Objet : Renseignements émanant de l'administration de la Sûreté publique-Sûreté de l'Etat, Dossier n° 16254 ; Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 144 du 20 décembre 1972, p. 22.

²⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

Laurent-Désiré Kabila créa, en 1967, le Parti Révolutionnaire Populaire (PRP) qui paraissait être, avant tout, une organisation d'une rébellion qui demeurerait locale. Néanmoins, il avait, évidemment, à travers la Tanzanie des contacts avec le monde extérieur, qui devaient permettre de recevoir l'appui des exilés politiques dans divers pays.²⁹ Kabila tenta de défier le pouvoir de Mobutu en 1984 et 1985 (les guerres de Moba). Après l'échec de ces deux campagnes, il s'exila en Tanzanie jusqu'à l'avènement de l'AFDL en 1996.

3. L'opposition à caractère tribal

Ce type d'opposition s'était manifestée dans le Bas-Congo qui avait constitué, entre 1960 et 1965, une région particulière qui n'acceptait l'autorité d'un pouvoir central établi à Kinshasa que si ce pouvoir était issu du peuple kongo. Les Bakongo ont mal digéré le coup d'Etat de Mobutu. Le regret du 'Roi Kasa' (le président Kasa-Vubu) nourrissait un sentiment de frustration d'autant plus qu'ils estimaient n'avoir pas été bien représenté dans le gouvernement. Ce sentiment de frustration n'était pas fondé car les Bakongo étaient bien représentés dans le gouvernement, dans le parti et dans l'administration.³⁰

²⁹Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de M. VANDEN BLOOCK, ambassadeur de Belgique à Kinshasa à M. P. HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, du 21 octobre 1971, n° d'ordre 4412. Objet : Renseignements émanant de l'administration de la Sûreté publique-Sûreté de l'Etat, Dossier n° 16254.

³⁰Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

III. LES AUTRES FORMES DE CONTESTATION

1. *Les contestations issues des mesures de la zaïrianisation*

Dans le cadre de l'authenticité qui prônait la libération politique, culturelle et économique du peuple zaïrois, le régime Mobutu décida de nationaliser les entreprises étrangères. Il s'agissait d'une indépendance économique qui venait achever l'indépendance du Congo, après celle, politique et culturelle, suite à des rapports inégalitaires entre la Belgique et le Congo. Depuis l'indépendance, un contentieux existait entre les deux pays.

Au moment de la proclamation de son indépendance, le Congo, comme la plupart des pays du Tiers monde, n'avait pas accédé au contrôle économique du pays. L'indépendance politique acquise, Mobutu se lança dans le combat pour l'indépendance économique. Après avoir nationalisé l'Union Minière du Haut Katanga, le Président Mobutu procéda à la création de nombreuses autres sociétés nationales, véritables instruments économiques dont le jeune Etat avait besoin pour orienter son développement en fonction de ses aspirations propres.³¹ Les mesures de zaïrianisation signifiaient la récupération des filiales zaïroises des sociétés belges, la reprise par des Zaïrois d'entreprises commerciales étrangères, le contrôle de la commercialisation des matières premières et la nationalisation des entreprises de distribution des produits pétroliers.³²

Dans son discours de politique générale prononcé le 30 novembre 1973 devant le Conseil Législatif National (Parlement), le Président Mobutu annonça sa décision de nationaliser les entreprises étrangères en lien avec la loi Bakajika de 1966 et la loi foncière qu'il avait promulguée le 20 juillet 1973, *« le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat. La propriété de l'Etat, c'est donc la terre appartenant aux Zaïroises et aux Zaïrois »*. *« C'est pourquoi, compte tenu du serment constitutionnel que j'ai prêté devant vous, ici même, dans cette salle, de garantir l'indépendance totale de la République du Zaïre, je vous annonce les grandes décisions que j'ai prises afin de mettre fin à l'exploitation. La Constitution zaïroise dit explicitement, dans son article 14bis que le sol et le sous-sol zaïrois ainsi que leurs produits naturels appartiennent à l'Etat »*.³³

Selon cette loi, toutes les exploitations agricoles mises en valeur avec le financement du crédit au colonat (S.C.C.M.I.) devaient être considérées comme appartenant

³¹ Collection Témoignages, Une figure de proue Mobutu Sese Seko, Forcad, IMK, Kinshasa 1983, p. 25

³² Comité Zaïre, 1978, p.121.

³³ Mobutu, Discours prononcé devant le Conseil Législatif National, le 30 novembre 1973 publié dans une brochure, repris dans Mobutu, *Discours, Allocutions et Messages*, tome 2, Paris, Les Editions du Jaguar, 1988, p. 391-444.

d'office aux Zaïrois, sans indemnité. Quant aux autres qui avaient été mises en valeur par l'effort des personnes physiques ou morales étrangères, elles seraient cédées aussi à des citoyens zaïrois mais une indemnisation équitable serait payée aux anciens propriétaires par dixième annuel sur une période de dix ans.

Les mécontentements

Des critères d'honorabilité, de solvabilité et de détention d'un compte bancaire suffisamment approvisionné présideraient au choix des ressortissants zaïrois successeurs des propriétaires étrangers. Ces successeurs zaïrois pourraient être révoqués de leur droit s'ils ne se conduisaient pas en bons propriétaires.³⁴ Ces critères annoncés dans le discours du 30 novembre 1973 suscitèrent l'indignation de diverses couches de la population qui se sentirent d'office exclues du partage des biens nationalisés : les officiers subalternes, les étudiants, les masses populaires d'une certaine classe moyenne.

Un Conseil tripartite composé de Commissaires politiques (membres du Bureau politique du Parti), de membres du Bureau du Conseil Législatif National (députés) et de Commissaires d'Etat (Ministres) se tint le 26 décembre 1973 au Mont Ngaliema pour adopter de nouvelles modalités d'acquisition des entreprises nationalisées. Il fut décidé que seuls les membres de ces trois institutions recevraient les exploitations agricoles laissées par les étrangers. In fine, le critère qui présida au choix de la succession fut le fait d'être dans les arcanes du pouvoir. L'exclusion des officiers supérieurs mettait tous les militaires sur le même pied. La Tripartite entendait réserver la gestion des entreprises touchées par les décisions du 30 novembre aux membres des instances proprement politiques. Ce fut dans le souci permanent d'une politique du retour à la terre et d'une volonté de tenter une expérience dans ce domaine à partir des collaborateurs directs du Chef de l'Etat.³⁵

Ce critère excluait une série de catégories du peuple : militaires, magistrats, fonctionnaires, Commissaires de régions (gouverneurs) et agents de la territoriale et même les opérateurs économiques.³⁶ La décision de la Tripartite n'apporta aucune solution. Au contraire, ces nouveaux critères discriminatoires déclenchèrent une grave crise interne. La

³⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. CAHEN, Chargé d'Affaires de Belgique à Kinshasa à Monsieur R. VAN ELSLANDE, , N° d'ordre : 05472, Kinshasa, le 2 janvier 1974, Dossier n°18887/V.

³⁵ Mobutu, Message adressé à la Nation à l'occasion de nouvel an le 31 décembre 1973, *Discours, Allocutions et Messages* tome 2, Paris, Les Editions du Jaguar, 1988, p.461 ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambel Kin ambelex bru 139 du 12-01-74, Dossier n°18887/V.

³⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belex bru télégramme n°27 du 03-01-74, Dossier n°18887/V.

nationalisation des biens étrangers profita à la classe de dirigeants au détriment de la classe d'entrepreneurs. Dans l'Armée, elle suscita, au contraire, l'opposition de tout le haut commandement et l'insatisfaction des officiers subalternes et de la troupe. Finalement, c'est toute l'Armée qui se dressa contre la classe politique et, à travers eux, contre le pouvoir. Les masses populaires ne furent pas satisfaites.³⁷

Conscient des tensions que suscitaient les mesures du 30 novembre 1973 dans les diverses couches de la population, le Chef de l'Etat apporta une modification sans revenir sur ses décisions mais, bien plutôt, pour les durcir et essayer de maîtriser la situation.³⁸ Après analyse de la dernière décision du conseil tripartite, il arriva à la conclusion que, tout en étant légitime en elle-même, cette décision était néanmoins insuffisante pour traduire les aspirations légitimes du peuple. Le peuple était le seul bénéficiaire des mesures prises le 30 novembre 1973 et pas une catégorie de Zaïrois. Dans son message de Nouvel An, le 31 décembre 1973, le Chef de l'Etat annonça que toutes les activités économiques frappées par les mesures de zaïrianisation, seraient totalement reprises par l'Etat qui est la seule institution qui représente tout le peuple. En clair, l'Etat reprenait les grandes unités commerciales, les entreprises agro-industrielles et le grand commerce, laissant le petit commerce aux privés zaïrois qui en avaient les moyens et la vocation.³⁹

La modification était significative des difficultés auxquelles se heurtait le Chef d'Etat. Si la réaction de l'armée fut déterminante dans cette dernière modification annoncée le 31 décembre 1973 concernant la position du pouvoir dans la répartition des biens étrangers, le rôle joué par les masses populaires ne fut pas négligeable. Le mécontentement de l'opinion publique pesa aussi sur ce revirement. D'une part, les contestations des uns et des autres, et d'autre part, l'âpre combat pour les 'meilleurs lots', que se livraient les membres de la Tripartite (commissaires politiques, commissaires du peuple et commissaires d'Etat) créant des affrontements et des inimitiés, devenaient un danger pour le régime. Il fut plus sage de retirer le gâteau à tout le monde. La grande réaction vint des masses populaires qui suivaient de près ces tiraillements étant donné qu'elles seraient les premières victimes de la non-réussite de l'opération. L'opinion, dans sa quasi-majorité, ne fut pas favorable à

³⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. CAHEN, Chargé d'Affaires de Belgique à Kinshasa à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, N° d'ordre : 05472, Kinshasa, le 2 janvier 1974, Dossier n°18887/V.

³⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. CAHEN, Chargé d'Affaires de Belgique à Kinshasa à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, N° d'ordre : 05472, Kinshasa, le 2 janvier 1974, Dossier n°18887/V.

³⁹ Mobutu, Message adressé à la Nation à l'occasion de nouvel an le 31 décembre 1973, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Ed. J.A., 1975, p.461-462.

l'esprit des décisions prises par les élus du peuple qui composaient la Tripartite et n'hésita pas à qualifier ces décisions contraires à la devise du MPR : 'Servir et non se servir'. Les membres de la Tripartite violaient la devise du Parti en se servant au lieu de servir.⁴⁰

Que la zaïrianisation, associée à la chute du prix de cuivre, ait eu des conséquences néfastes sur l'économie du Zaïre relève des évidences premières. Toutefois, les aspects politiques ne sont pas négligeables eu égard aux mécontentements de la population suite à la chute du pouvoir d'achat et de contestation quant aux mesures d'application des biens étrangers zaïrianisés (nationalisés).

La zaïrianisation a-t-elle offert l'indépendance économique ? Il n'est pas évident que la zaïrianisation a atteint ses objectifs. Les nouveaux acquéreurs se recrutaient parmi les personnalités du régime. Les mesures prises ont été une catastrophe pour l'agriculture. La zaïrianisation a conduit à la concentration des propriétés entre les mains des classes dirigeantes auxquelles elle a offert l'opportunité de s'enrichir scandaleusement, en facilitant l'accès aux richesses. Elle a plutôt créé une bourgeoisie nationale, une nouvelle classe de riches zaïrois.⁴¹

En dépit des arbitrages très nombreux, dans la répartition du butin au profit des 'grands' la zaïrianisation des entreprises étrangères en 1973 a bénéficié à toute la classe politique zaïroise, du bas en haut de l'échelle, au détriment des masses populaires. Ce qui provoqua la grogne de la population civile et des officiers subalternes. Ensuite, celle de toute l'Armée après que la Tripartite eut réduit le nombre des bénéficiaires des entreprises zaïrianisées. Le changement de position du Chef de l'Etat prouve à suffisance que la réaction de différentes couches de la population constituait une menace pour le régime. Sur le plan politique, les mesures de la zaïrianisation eurent un impact considérable sur le régime.

Les décisions du 30 novembre 1973 et surtout leur mise en application désordonnée et confuse entraînèrent des difficultés graves non seulement politiques mais aussi économiques. La spéculation des prix dans le cadre d'une tendance générale et dans la perspective des pénuries suite à la mise en œuvre des mesures du 30 novembre 1973 alimentait les contestations populaires. Tout cela amplifiait l'inquiétude des dirigeants. Aussi les services de sûreté furent-ils particulièrement actifs pour prévenir l'exploitation du mécontentement populaire par les oppositions, notamment tribales.

⁴⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. CAHEN, Chargé d'Affaires de Belgique à Kinshasa à Monsieur R. VAN ELSLANDE, , N° d'ordre : 05472, Kinshasa, le 2 janvier 1974, Dossier n°18887/V.

⁴¹ Comité Zaïre, 1978., p.122.

La remise en question des mesures de zaïrianisation ne pouvait venir que du monde catholique congolais, quand l'on sait que les Protestants et les Kimbaguistes n'ont jamais contesté le pouvoir mais se sont rangés derrière lui. Le monde catholique congolais, considéré comme un foyer possible d'opposition, fut aussi particulièrement surveillé. Les évêques zaïrois, notamment, ne pouvaient toujours pas tenir de réunions, même si aucune déclaration n'avait été faite sur la zaïrianisation. Au contraire, certains évêques ont souhaité acquérir des biens nationalisés. Exceptionnellement, une réunion des évêques se tint à Lubumbashi en décembre 1973 en vue de la préparation du synode à Rome.⁴²

2. *Les contestations de l'Armée*

Bien que l'Armée restât un soutien fidèle du régime et demeurât fidèle au Chef de l'Etat, elle manifestait parfois quelques mécontentements à l'égard du régime et de son Chef. Elle avait mal accueilli la décision du Président Mobutu de faire du MPR l'organe suprême de la Nation. Des tiraillements se firent sentir entre jeunes officiers issus des écoles et vieux officiers sortis des cadres.⁴³

L'Armée n'avait pas caché son mécontentement et son opposition d'avoir été exclue du partage des biens zaïrianisés. Après le remaniement qui s'en était suivi, l'ambiance générale dans le pays restait assez confuse. Les militaires et les civils s'attendaient à un remaniement beaucoup plus profond du Bureau Politique en écartant plusieurs personnalités suite à la façon chaotique et souvent abusive dont fut organisé le partage des biens nationalisés. En maintenant l'ancienne équipe, le président entérinait cette répartition. Ce point de vue fut confirmé par la promotion de Namwisi au Département de l'Economie au lieu d'être sanctionné. Une nouvelle campagne de tracts était en cours. Un de ces tracts était intitulé : « *Le Zaïre est la propriété de Mobutu et ses amis de l'Equateur. Où va le Zaïre avec tant d'injustices sociales et de discriminations ?* ». Selon l'ambassadeur belge : « *Ce tract semble émaner des milieux baluba des FAZ. Il paraît refléter assez bien l'esprit critique qui, dit-on, se généralise dans les cités comme au sein des FAZ* ». ⁴⁴

⁴² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext bru 229 du 21-01-74, Dossier n°18887/V.

⁴³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de Paul Hanin, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, n°4342 du 10 octobre 1969. Objet : Manifestation d'opposition en république Démocratique du Congo à l'approche des élections législatives et présidentielles de 1970, Dossier n°15494.

⁴⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur J.R. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires

3. *L'opposition d'un intellectuel congolais.*

Mukendi Ntite Mampaka, un intellectuel congolais, ancien Commissaire Général (Ministre) des Transports et Communications, des Travaux publics et Télécommunications, mena une action d'opposition au régime Mobutu. Dans un livre intitulé 'Enterrons les Zombies. Essai de remise en question de la politique nationale, édité à Paris aux Presses de France Ouest (1969), Mukendi se livra aux critiques contre le régime Mobutu.⁴⁵

A propos de ce livre, l'ambassadeur de Belgique disait :

*« Bomboko m'a dit que c'était un véritable pamphlet contre le régime du Congo. Il m'a lu un bref passage attaquant Mobutu et un autre le groupe de Binza. Le livre s'en prend aussi paraît-il à la politique actuelle du gouvernement congolais de son rapprochement avec la Belgique. Mukendi mène une action d'opposition au régime de Mobutu. Ancien Commissaire Général (Ministre) des Transports et Communications, des Travaux publics et Télécommunications ».*⁴⁶

Conclusion

Ces oppositions prouvent que des sentiments susceptibles de nourrir des mouvements d'opposition existaient sous diverses formes et en divers lieux. Ces sentiments étaient présents dans l'administration, où les fonctionnaires de grade modeste avaient du mal à satisfaire leurs ambitions et devaient se contenter de maigres traitements. Les milieux étudiants sensibles à la propagande chinoise plus que soviétique, étaient aussi gagnés par des sentiments de contestation. Ces sentiments étaient vivaces lorsqu'ils se fondaient sur le tribalisme. Les Bakongo, les Baluba du Kasaï et les Lulua du Kasaï et du Katanga considéraient que les ethnies du Nord (les Bangala) s'étaient taillées une place prépondérante dans la gestion des affaires publiques et dans l'attribution des responsabilités et des

Etrangères à Bruxelles : Objet : Situation Politique du Zaïre après le retour du Président et après le remaniement du Bureau Politique et du Conseil Exécutif National, du 21 mars 1974, Dossier n° 18887/IV/4.

⁴⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext bru telext n°1166 du 25 avril 1969, Dossier n°18887/IV/4.

⁴⁶ Ibidem.

prébendes.⁴⁷ Les manifestations des étudiants sont aussi une forme d'opposition. Nous en parlons dans le chapitre suivant.

Ces genres d'opposition ne pouvaient pas constituer l'unité d'un mouvement organisé. Pour ce faire, il fallait que leurs tendances se coalisent dans une organisation qui faisait défaut. En effet, la situation du pays ne prêtait pas à une telle organisation. Le redressement du pays suscitait des ralliements. Le succès des dirigeants qui ne se cachaient pas d'afficher leur luxe nourrissait à la fois le ressentiment et l'envie. Mais la consolidation du régime lui assurait une autorité suffisante pour contrôler sévèrement toute tentative de regroupement des mécontents dans une formation d'opposition réellement dangereuse.

Seuls les proches collaborateurs du président de la République disposaient de la puissance, de l'efficacité et des moyens suffisants pour organiser une véritable opposition au régime. Mobutu a su jouer sur les rivalités de ses conseillers tout en les contrôlant et en limitant leur influence, pour s'assurer de la fidélité de chacun. Leur sort était lié au sien et cette conjonction a assuré la pérennité du pouvoir.⁴⁸

Les oppositions les plus dangereuses ne venaient pas d'hommes politiques mais de contestations populaires et militaires. Les difficultés inhérentes aux mesures de la zaïrianisation à l'intérieur du pays pourraient porter un coup dur au régime autant que les guerres du Shaba.

⁴⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968, Dossier n°15338.

⁴⁸ Ibidem.

CHAPITRE HUITIEME : DE LA QUESTION SOCIALE A L'INCORPORATION DE LA JEUNESSE DANS LE PARTI

La Question Sociale était préoccupante et nécessitait un vrai débat de société, lequel ne put se tenir car le pouvoir avait détruit tous les mécanismes qui auraient pu le provoquer (syndicats, partis politiques et parlement). Aucune structure de défense de l'intérêt du peuple n'était mise en place. La hiérarchie catholique osa pointer du doigt les problèmes sociaux.

I. LA QUESTION SOCIALE

1. LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA JUSTICE DISTRIBUTIVE

Contexte politique en 1969 : le malaise social

Les rébellions ont laissé des séquelles indélébiles dans la société congolaise de l'époque. Du point de vue purement humanitaire, toute l'œuvre scolaire et sociale déjà fortement secouée au Congo par le chaos qui a suivi l'indépendance, était entièrement détruite dans les zones de rébellion. Le monde catholique était marqué par la profondeur de la misère sociale, conséquence des rébellions. Les promesses d'un redressement de la situation expliquaient son soutien au nouveau régime. Ce dernier a remédié à cette anarchie par le rassemblement de tous les Congolais en un seul mouvement. Mais l'évolution du Mouvement Populaire de la Révolution devenait inquiétante.

Le cardinal Malula et la justice distributive.

Qui est Malula ?

Joseph-Albert Malula est né le 17 décembre 1917 à Léopoldville (Kinshasa). Il fait ses études primaires (1924-1929) dans cette même ville à la paroisse Sainte-Anne sous la direction du père Raphaël de la Kéthule de la congrégation de l'Immaculé Conception (Pères de Scheut). Ce dernier repère vite les capacités intellectuelles du jeune Malula et l'envoie faire ses études secondaires au petit séminaire de Mbata-Kiela dans le Mayombe au Bas-Congo.

En 1934, du fait de l'érection du Mayombe en vicariat apostolique qui, par le fait même, le sépare du vicariat de Léopoldville, Malula est transféré au petit séminaire de

Bolongo au nord du pays (province de l'Equateur). Il fait de brillantes études gréco-latines à la fin desquelles, il entre au Grand Séminaire du Christ-Roi à Kabwe dans le Kasai occidental. Il y étudie la philosophie pendant trois ans et la théologie pendant cinq ans. Ses professeurs et ses collègues étudiants ne cachent pas leur admiration et leur estime pour ses talents intellectuels que Malula mettra plus tard au service de la société congolaise.

La formation philosophique et théologique occupe une place centrale dans la vie de Malula. Au cours de sa formation, il soulève déjà des questions fondamentales relatives au rapport entre l'Evangile et la vie d'un peuple situé dans un espace donné, ainsi qu'à la dignité et à la liberté humaine.

Le jeune prêtre Malula est tour à tour professeur au petit séminaire de Bokoro (Equateur), vicaire à la paroisse Saint-Pierre (Léopoldville), curé à la paroisse du Christ-Roi (Léopoldville), et plus tard curé à Saint-Pierre. Il est le premier prêtre autochtone à occuper la charge de curé.

Ces premières années pastorales coïncident avec les mouvements de décolonisation. Il s'implique activement dans le processus de l'indépendance du Congo. Il devient à Léopoldville l'un des chevilles pensantes de la société. L'ancrage de sa pensée se situe dans le déracinement culturel, produit de la société coloniale, et dans la nécessité d'une Eglise missionnaire de se distancier du pouvoir colonial.

C'est dans cette perspective qu'il crée, en 1951, le groupe de Conscience Africaine pour former l'élite congolaise. En 1956, Joseph Malula avec Joseph Ngalula et Josoph Iléo signent le Manifeste de Conscience Africaine qui est une réponse au plan de Trente ans pour l'émancipation du Congo du professeur Jef van Bilsen. La petite élite réclamait l'indépendance du Congo et l'abolition de la discrimination raciale qui dominait tous les aspects de la vie sociale et économique de la colonie et qui ne favorisait nullement le développement des autochtones. Les signataires du Manifeste réfutaient l'idée de l'assimilation des intellectuels congolais au colonisateur.

En 1958, Malula fait un brillant exposé sur l'âme africaine à l'exposition universelle de Bruxelles. Il déclarait : « *Mieux vaut que cette indépendance arrive trop tôt que trop tard* ». En 1959, il est sacré évêque et nommé évêque auxiliaire du vicariat apostolique de Léopoldville dont il deviendra archevêque (de Kinshasa, le nom de la ville ayant changé). En 1969, il est élevé au rang de cardinal. Son programme comme évêque est contenu dans cette phrase lapidaire : « *Une Eglise congolaise dans un Etat congolais* ». Il s'agit d'africaniser le christianisme. Malula est l'un des premiers théologiens africains à revendiquer l'inculturation des valeurs chrétiennes. Comme évêque, il assumera les fonctions de vice-

président de la Conférence Episcopale du Congo et de président du Symposium des Conférences des Evêques d'Afrique et de Madagascar (SCEAM). Il prendra une part active au concile Vatican II par sa grande contribution à la rédaction du fameux document *Sacro-sanctum Concilium*, sur la liturgie. Le père Léon de Saint Moulin a rassemblé sa grande œuvre dans 'Les œuvres complètes du cardinal Malula (cf. bibliographie).

Monseigneur Malula s'était souvent inquiété de l'emprise du Parti unique au Zaïre sur la vie des populations, ainsi que de l'enrichissement rapide, fantastique d'une minorité. Il craignait l'extension du fossé déjà existant entre riches et pauvres. Dans un régime dictatorial à parti unique, il n'en fallait pas beaucoup, et cela suffisait à travailler à la ruine morale de quiconque pourrait avoir de l'influence sur l'opinion.⁴⁹

Depuis l'avènement du nouveau régime en 1965, la hiérarchie catholique n'avait pas pris position contre le pouvoir. L'Eglise qui se sentait dans une position privilégiée, tant le régime l'avait assurée de son soutien, n'osait pas exprimer ses opinions concernant la situation sociale.

Toutefois, la vie politique, depuis la prise de pouvoir par Mobutu, s'est organisée autour du Chef de l'Etat qui était la référence en ce qui concernait tout le système politique. Chaque décision importante ne pouvait être prise que par lui.⁵⁰

L'an 4 de la Deuxième République fut une année décisive pour le nouveau régime qui s'était donné cinq ans pour redresser le pays. L'élan nationaliste caractérisé par des mesures impressionnantes pour une indépendance économique telles que la nationalisation des secteurs clés de l'économie (Forminière et Union Minière du Haut Katanga) et la réforme monétaire de 1967, n'avait aucun impact sur le social. L'année qui allait suivre (1970) consacrait la fin du régime d'exception tel qu'annoncé en 1965, les partis politiques allaient reprendre leurs activités. Le Haut-Commandement allait-il remettre le pouvoir aux civils ? Le pouvoir se lança plutôt dans la politique de consolider le Parti unique dans toutes les provinces du pays. Le Parti utilisa les ressources nécessaires pour mieux s'implanter sur toute l'étendue de la République.

Malgré ses apparences humanistes, le régime commençait à installer une bourgeoisie indigène et utilisait l'appareil de l'Etat à son profit. Le pouvoir devenait le lieu où se

⁴⁹ L'Afrique Nouvelle du 31 janvier 1979, Archives de DIA, au Centre Interdiocésain de Kinshasa, RDC.

⁵⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur A. Cahen, Chargé d'Affaires a.i. de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, du 5 septembre 1970. N° d'ordre : 3901. Objet : Evolution de la situation intérieure en RDC, Dossier n° 15494.

concentrait et se croisait l'accès à toutes sortes de ressources du pays. Celui qui a le pouvoir a la main basse sur les ressources du pays qu'il gère ou qu'il fait gérer à sa guise.⁵¹

La hiérarchie catholique dénonça cette bourgeoisie qui défendait ses intérêts propres au détriment de ceux des masses populaires. La fonction publique était considérée comme une source de revenus et non comme un service de la nation, la fonction administrative comme une possibilité offerte pour l'exercice personnel du pouvoir et non pas comme gestion d'un service public.⁵²

A cette époque, on pouvait affirmer que le pays avait retrouvé la stabilité politique, condition pour le développement économique. Effectivement, la crise économique commençait à être résorbée. Mais la paix retrouvée se réduisait à l'absence de guerre. Sur le plan social, la population ne ressentait pas encore les effets du relèvement économique tant les ressources n'étaient pas distribuées équitablement. La situation des masses ouvrières et le niveau de vie des populations ne s'amélioraient toujours pas.

Dans ses discours, le pouvoir se caractérisait par un anticomunisme virulent, mais dans la pratique, le système adoptait les méthodes léninistes de prise de pouvoir et d'encadrement de la population. Il n'était pas question de promouvoir le socialisme africain (solidarité africaine) malgré le discours de redistribuer équitablement les ressources nationales. Le régime s'occupait à constituer un pouvoir au sommet de la pyramide, en mettant en place une bourgeoisie nationale.⁵³ Le nouveau régime instauré le 24 novembre 1965 ne profitait qu'aux hauts cadres du parti. Très peu était fait pour les masses populaires.⁵⁴

Le budget de la présidence augmentait en volume plus que celui de l'Assemblée nationale. Il s'était encore accru quand le Secrétariat général à la Présidence et le bureau du Président eurent remplacé la Primature et que la Cour des comptes fut supprimée. La tension salariale dépassait de 1 à 10, entre le salaire de l'ouvrier et celui du ministre.⁵⁵ L'argent ne circulait à flot qu'au sein d'une minorité de privilégiés et l'emploi n'était que très médiocrement rémunéré ; la grogne des étudiants, comme celle d'autres catégories, montait, au point de mettre en péril le luxe présidentiel.⁵⁶

⁵¹ J.C. Willame, *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992, pp. 28-29.

⁵² L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.35.

⁵³ C. Braeckman et alii, 1990, p. 104.

⁵⁴ E. Mabi Mulumba, 2011, p.43.

⁵⁵ Jean-Bruno Mukanya Kanyinda, 2008, p. 109-110.

⁵⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n°15494.

A la fin de l'année 1968, le malaise social généralisé était sérieux et fut source de tension et de mécontentement dans les diverses couches de la population. Ce malaise reposait sur deux éléments essentiels : le problème des salaires et le problème des prix. La situation sociale qui ne s'était que partiellement améliorée provoqua des mécontentements dans plusieurs secteurs d'activités. Les mécontentements alimentèrent des revendications qui ne purent être que partiellement et difficilement satisfaites. Mais le Gouvernement continua à demander à la population les sacrifices qu'il lui avait annoncés. La discipline imposée à de larges couches de la population permit la réalisation d'un assainissement assez remarquable des finances publiques ; elle freina, par contre, l'essor de l'économie générale du pays.⁵⁷ Le régime demandait des sacrifices à la population alors que les membres du Gouvernement vivaient dans l'opulence et ne s'imposaient aucun sacrifice. En outre, l'année 1969 était celle de la préparation des élections. Le président avait prévenu que '*pour l'instant jusqu'aux élections, le pays passait avant le citoyen*'. Le régime s'était préoccupé d'élargir l'action et d'étendre l'influence du parti sur l'ensemble du territoire.⁵⁸ On peut conclure qu'au cours de toutes ces années, le régime s'est occupé plus à se consolider qu'à améliorer la situation sociale de la population.

Dans son message de fin d'année 1968 adressé à la Nation, le Chef de l'Etat avait proclamé 1969, année du travail alors que les travailleurs ne bénéficiaient pas de l'amélioration de la situation économique.

Face à la situation sociale désastreuse et à l'indifférence du Gouvernement à trouver des solutions appropriées, le monde catholique, par le cardinal Malula interposé, prit le risque de dénoncer ce que Mobutu reconnaitra quelques années plus tard dans son discours, en 1977, comme le '*mal zaïrois*'.

Le cardinal Malula était parfois amené à prendre position dans des circonstances qu'il estimait pouvoir influencer le bien réel, non seulement pour les chrétiens, mais aussi pour tous les Congolais. Ces prises de positions ne plaisaient pas toujours au régime. Mais pour le cardinal Malula, ces prises de positions étaient nécessaires à la paix et à l'entente entre les peuples.⁵⁹

C'est en janvier 1969, à l'occasion de la commémoration de la journée des martyrs de l'indépendance, que Mgr Malula prit une position qui ne plut pas au gouvernement qui

⁵⁷Ibidem.

⁵⁸Ibid.

⁵⁹Pourquoi je suis chrétien ? « Je suis attaché au pape et par lui au Christ, mais je veux être une Eglise congolaise dans un Etat congolais ». Dialogue vérité avec Joseph Malula, archevêque de Kinshasa in *Zaire*. L'Hebdomadaire de l'Afrique centrale, n°13, 4 novembre 1968, pp 13-17.

n'y perçut qu'un outrage difficile à avaler pour le Chef de l'Etat. Dans son sermon, il rappela les circonstances des événements du 4 janvier 1959. Les artisans de ces actions étaient pour la plupart des ouvriers qui ont payé de leur sang l'indépendance du Congo. Il fit référence au message de fin d'année que le Président de la République avait adressé à la Nation au cours duquel il avait proclamé 1969, année du travail. Sur le plan social, il osa dénoncer les abus des injustices de tous ordres commis sous le couvert et avec la bénédiction du Parti unique. Le cardinal stigmatisa l'enrichissement scandaleux d'une petite minorité au détriment des masses laborieuses, en même temps que se constituait une bourgeoisie oppressive. Il attira l'attention sur le fossé toujours croissant entre riches et pauvres et préconisa une répartition équitable des biens pour le bonheur de tous.⁶⁰ Mgr Malula préféra la justice distributive à la justice sociale prônée par le régime. Il demanda « *aux autorités de faire de 1969, l'année du bien-être des ouvriers pour que les fruits du travail de cette année soient partagés dans la justice distributive de façon à permettre aux ouvriers de vivre avec une certaine aisance* ». (ACP 6 janvier 1969, Le Courrier d'Afrique du 6 janvier 1969).⁶¹

Le cardinal Malula n'était pas le seul à s'inquiéter de la situation sociale du pays à l'époque. Des mouvements d'opposition avaient aussi élevé leurs voix. C'est le cas de l'Union Nationale pour le Progrès et la Démocratie (UNPD), un groupe d'opposition formé d'intellectuels congolais. Ce groupe dénonçait le financement du parti par le gouvernement et le fait que ce même Gouvernement plaçait les intérêts économiques essentiels du pays sous le contrôle de groupes financiers privés (belges) avec la protection des Etats-Unis.⁶² En dépit du mécontentement du régime aux propos du cardinal Malula, une augmentation de 10% du salaire de base fut accordée à tous les travailleurs en juillet 1969.⁶³

⁶⁰ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Assemblée Plénière 1972. Dossier n°1. D'Information-Revue de la Presse zaïroise ; seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁶¹ Léon de Saint Moulin, *OCCM* 1997, volume 6, p.337 ; Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145, 28 décembre 1972, p.18.

⁶² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de M. Paul BIHIN, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à M. Pierre HARMEL, du 10 octobre 1969 ; objet : manifestations d'opposition en République Démocratique du Congo à l'approche des élections législatives et présidentielles de 1970 ; n° d'ordre 4342, Dossier n°15494.

⁶³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport annuel de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1969, Dossier n°15494.

2. LE PROCESSUS ELECTORAL

Homélie du Cardinal Malula du 29 Juin 1970

Que ce message soit livré en 1970 et pas avant ou après, signifiait que le monde catholique voulait s'impliquer aussi dans le processus électoral. L'homélie du cardinal Malula⁶⁴ avait une portée politique à deux égards. Premièrement, elle lançait un démenti au bilan positif dont pouvait se prévaloir le Président Mobutu. Dans un discours prononcé en janvier 1970, le Président Mobutu se félicitait déjà de l'œuvre accomplie, le Congo était transformé suite à des succès incontestables et bien visibles sur certains plans : rétablissement de l'ordre public, redressement de l'économie et des finances, redressement militaire.⁶⁵ Le Congo se trouvait à l'aube d'un septennat qui allait marquer de façon profonde l'avenir du pays. Son développement dépendait d'une gestion saine de la chose publique.⁶⁶

Deuxièmement, l'homélie était prononcée en présence des hôtes de marque, le Roi et la Reine des Belges invités aux manifestations pour commémorer le dixième anniversaire de l'indépendance du Congo. Pour le régime Mobutu, le voyage royal était l'occasion d'illustrer l'œuvre de redressement accompli depuis la prise de pouvoir par Mobutu en novembre 1965 et de lancer la campagne électorale.⁶⁷ Ce quatrième voyage du roi Baudouin au Congo après ceux de 1955, de 1959 et de 1960 était le premier sous le régime Mobutu. Ce voyage contribuait à l'accroissement du prestige du régime Mobutu. La portée politique du voyage consistait en la réconciliation entre la Belgique et son ancienne colonie. En effet, dans les années 1960, les relations entre les deux pays étaient tendues, après les atteintes portées aux intérêts belges dans la foulée du contentieux matériel et financier lié à la succession d'Etats.⁶⁸

Le Soir du 20 juin 1970 écrivait : « *Les rapports entre le Congo et notre pays, durant cette décennie, ne furent pas toujours aisés, c'est le moins qu'on puisse dire. Grâce à de la patience, de la ténacité, de la lucidité, ils s'améliorèrent peu à peu. Les autorités de Kinshasa et de Bruxelles, appuyées par le secteur privé, ne perdirent jamais courage dans leurs efforts de rapprochement et de collaboration. Le résultat au terme de cette décennie,*

⁶⁴ L. de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 6, p. 341.

⁶⁵ Gauthier de Villers, 1995, p.32.

⁶⁶ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 51.

⁶⁷ M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mai-décembre 1970) (I), in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145, 30 janvier 1971, p.12, 17.

⁶⁸ Thomas Peeters, Les relations entre la Belgique et le Congo de juin 1970 à Juillet 1974, vues par le ministère belge des Affaires étrangères, mémoire de Master Faculté de Philosophie, Arts et Lettres, Département d'Histoire, UCL/Louvain-la-Neuve, année académique 2009-2010, p.19-20, 23.

est nettement positif. Les relations entre nos deux pays en sont, pour employer une expression familière, au beau fixe ». ⁶⁹

Le Cardinal Malula saisit l'occasion pour s'adresser à ses fidèles et à travers eux au peuple congolais. S'inscrivant dans la ligne de la justice distributive, l'allocution du cardinal Malula était aussi une mise en garde contre la bourgeoisie nationale congolaise émergente. Le thème de l'homélie portait sur le 'développement' dont Mobutu avait fait son cheval de bataille. Ce développement ne devait pas se réduire à l'infrastructure matérielle et à l'enrichissement des dirigeants. Les masses populaires devaient être au centre du développement.

Le cardinal rappelait les souffrances qui ont marqué le début de l'indépendance et reconnaissait les valeurs positives qui ont surgi au sein du peuple congolais : les sens de la liberté, de l'autonomie et de l'unité nationale. Il invitait aussi les chrétiens et les hommes politiques à réfléchir sur l'avenir et sur les conditions d'un développement harmonieux. Il prévenait du danger qui menaçait les jeunes pays à se laisser tenter par la réussite économique de l'Occident qui a débouché sur une profonde insatisfaction et qui a vidé la personnalité humaine de tout sens. Tout programme de développement doit correspondre à l'originalité de chaque peuple sinon on risque de faire dépérir les valeurs propres de tous les peuples africains. Le cardinal souligna également le danger de l'héritage de la colonisation qui nous a appris à emprunter les institutions et les idées venues d'ailleurs et ainsi à perdre notre propre identité. Les Congolais étaient exclus de toute participation aux responsabilités de la vie politique et sociale. La reprise de l'héritage colonial comme des traditions ancestrales demande un sens critique et un travail méthodique. Le cardinal Malula estima qu'on était loin de l'œuvre magnifique tant exaltée par Mobutu dans son adresse aux souverains belges, le 18 juin 1970, « *Cette évolution favorable (des relations favorables entre nos deux pays), c'est à vous, Sire, que nous le devons (...). Nous croyons que c'est juste de devoir le proclamer* », tant les effets des aliénations politiques, sociales et culturelles de la période coloniale se faisaient encore sentir sur les structures familiales et sociales. ⁷⁰

Enfin, le cardinal Malula invitait le monde catholique congolais à servir le peuple dans la vérité, c'est-à-dire annoncer au-delà des formules arrêtées par le pouvoir public l'exigence permanente dans tous les domaines pour que jamais l'homme ne soit freiné dans

⁶⁹*Ibidem*, p. 20.

⁷⁰M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mai-décembre 1970) (I), in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145, 30 janvier 1971, p.7.

son développement personnel et communautaire.⁷¹ A travers ses hôtes, le Président Mobutu présentait son bilan au peuple congolais.

Selon la presse belge⁷², l'homélie du cardinal Malula intervenait comme un incident temporel qui n'a pas perturbé la visite royale au Congo.⁷³ Contrairement à ce que pensait la presse belge néerlandophone, le cardinal Malula ne cherchait pas un pouvoir politique. Les commentaires sur l'homélie de Malula émanaient plus de la presse belge que congolaise.⁷⁴ Certes, le régime n'a pas apprécié cette allocution. La presse congolaise écrite et parlée reçut l'interdiction de faire la moindre allusion à cette homélie. Het Volk, un journal néerlandophone, rapportait que le Roi était gêné. Mais rien n'indique que le Roi avait exprimé une quelconque gêne ni au gouvernement congolais ni à l'Eglise catholique congolaise. D'après l'ambassadeur Jan Van den Bloock, cet incident qui n'est pas le premier du genre, semble devoir être limité à un différend personnel d'un conflit entre le prélat ecclésiastique et le président Mobutu qui remonte à quelques temps. L'ambassadeur cité par Stéphanie Hocq déclare : « *Immédiatement après l'homélie le Ministre de l'Information reçut l'instruction des services de la présidence de livrer la bande magnétique et la presse, radio et télévision congolaise, reçut l'interdiction de faire la moindre allusion à cette homélie. Le cardinal est reçu par le président après le départ de nos souverains mais peu de choses ont filtré de cette entrevue. Ce qui est sûr, c'est suite à cet incident, le président a décidé qu'il n'y aurait plus à Kinshasa de commémoration religieuse de l'indépendance* ». ⁷⁵

Cet incident aura des répercussions dans l'avenir comme nous le verrons plus loin. Malgré les tensions des années 1967 à 1969, le monde catholique congolais vota sous l'étendard du MPR. Mobutu était candidat unique aux élections présidentielles. Quant aux élections législatives, seul le MPR avait présenté des candidats. Toutefois, des étudiants de l'Université Catholique Lovanium contestèrent la candidature unique de Mobutu.

⁷¹ L. de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 6, p.341.

⁷² Thomas Peeters, 2010 et Stéphanie Hocq, « Bwana Kitoko » et les visites d'Etat au Congo. De la découverte à la désillusion, des retrouvailles aux prémices de la rupture (1955-1959-1960-1970-1985), mémoire de maîtrise en histoire, Université Catholique de Louvain, année académique 2009-2010 (Mémoire consulté avec l'autorisation de l'auteur), ont largement analysé cette homélie à partir de la presse belge.

⁷³ Thomas Peeters, 2010, p. 26.

⁷⁴ Stéphanie Hocq, « Bwana Kitoko » et les visites d'Etat au Congo. De la découverte à la désillusion, des retrouvailles aux prémices de la rupture (1955-1959-1960-1970-1985), mémoire de maîtrise en histoire, Université Catholique de Louvain, année académique 2009-2010, p. 211 (Mémoire consulté avec l'autorisation de l'auteur).

⁷⁵ *Ibidem*, p. 212-213.

En effet, la hiérarchie catholique gagnée par la révolution du nouveau régime, donna l'ordre aux fidèles de voter pour et sous le Parti National. Le 24 novembre 1970, la Conférence épiscopale du Congo fut reçue par le Chef de l'Etat, à l'issue de sa 10^e Assemblée plénière. Les évêques exprimèrent leur sentiment d'attachement au Chef de l'Etat, leur volonté et leur détermination de soutenir les efforts qu'il déployait pour le développement et l'épanouissement total de la République Démocratique du Congo.

Lors de la messe de clôture de l'Assemblée plénière, les évêques prièrent pour la réussite des prochaines élections présidentielles et législatives. La Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC) interpréta cela comme une dimension nouvelle de la campagne électorale donnée par la hiérarchie catholique. Poursuivant son commentaire, la RTNC assimila la mission de l'Eglise, à elle confiée par le Sauveur, à celle du MPR car Mobutu était le 'sauveur' du Congo ainsi que le disait le catéchisme de la N'Sele.⁷⁶

Mobutu fut reconduit sans contestation possible après avoir éliminé par la répression toutes les forces susceptibles de contester le régime en place. Les pouvoirs du président Mobutu s'affermirent. Le spectre de cinq ans d'anarchie n'avait pas permis à la population et aux élites de prendre des moyens révolutionnaires pour empêcher un régime fort de s'installer. La recherche de l'indépendance économique avait abouti à nationaliser les entreprises étrangères, ce qu'on a appelé la zaïrianisation. Aucune politique de souveraineté alimentaire n'avait été mise en place. Le Congo a continué d'importer une grande partie de sa consommation alimentaire et vestimentaire.

3. LES MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS : L'UGEC (UNION GENERALE DES ETUDIANTS CONGOLAIS)

En 1969, un malaise social généralisé se fit sentir dans toutes les couches de la population. Il n'a pas épargné le monde universitaire. Après l'indépendance, tous les étudiants congolais se sont regroupés dans un mouvement appelé 'Union Générale des Etudiants Congolais' (UGEC). Elle est constituée en 1961 en remplacement de 'l'Union des Etudiants du Congo Belge et du Ruanda-Urundi'.

L'UGEC a tenu à Kinshasa trois Congrès nationaux :

- Le premier, du 4 au 7 mai 1961 ;
- Le deuxième, du 4 au 8 août 1963 ;

⁷⁶ Les relations entre l'Eglise et l'Etat in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145 du 28 décembre 1972, p.23.

- Le troisième, du 8 au 16 août 1966.⁷⁷

Les textes doctrinaux des congrès trouvèrent un certain prolongement dans la vie publique du pays. Lors du premier congrès, les délégués optèrent pour la création d'une organisation orientée politiquement. La première résolution affirmait, en effet, que l'UGEC devait s'efforcer d'éveiller chez les étudiants congolais une conscience nationale et un sens élevé des responsabilités et de se prononcer sur toutes les questions importantes touchant les intérêts du pays. Le premier congrès se prononça en faveur d'une structure fédérale et d'un régime fort de type présidentiel. Sur le plan des structures économiques, le premier congrès optait pour un système de type socialiste, pour la nationalisation de toutes les entreprises essentielles du pays et recommandait la création d'un Bureau national de programmation et la congolisation des importantes entreprises congolaises.⁷⁸

Entre le premier et le deuxième Congrès (1961-1963), les principales déclarations politiques de l'UGEC concernèrent le problème des structures politiques du pays, de son unité et de la sécession katangaise qu'elle condamna à plusieurs reprises.

Le deuxième Congrès de l'UGEC à Léopoldville, en 1963, avait prévu que le 3^e Congrès se tiendrait en 1965. Ainsi aurait été instauré le principe de réunir un Congrès tous les deux ans. Mais les circonstances politiques de l'époque n'ont pas permis de respecter ces échéances. Certaines personnes au pouvoir avaient l'intention de réduire au silence, par la corruption, le chantage et la persécution, les étudiants membres de l'UGEC. Le comité organisateur décida d'ajourner le Congrès.

Le nouveau régime instauré par le coup d'Etat le 24 novembre 1965, se montrait suffisamment démocratique et progressiste pour qu'un Congrès vraiment libre et ouvert puisse avoir lieu. Le comité national prit la décision de convoquer son 3^e Congrès à Kinshasa pendant les grandes vacances de 1966. Les douze sections régionales y furent invitées, même celles des pays communistes où l'organisation était représentée : UGEC-Léopoldville, UGEC-Elisabethville, UGEC-Belgique, UGEC-France, UGEC-Etats-Unis et Canada, UGEC-Suisse, UGEC-Allemagne Fédérale, UGEC-URSS, UGEC-Tchécoslovaquie, UGEC-Pologne, UGEC-Yougoslavie, UGEC-Allemagne de l'Est.⁷⁹ Entre décembre 1965 et décembre 1966, le soutien des étudiants au régime est évident pour trois raisons :

⁷⁷ Le 3^e congrès de l'UGEC (8 au 16 octobre 1966) in *Etudes Congolaises* vol. IX, n°s 5-6, 1966, p. 23-101.

⁷⁸ Ibidem.

⁷⁹ Le 3^e congrès de l'UGEC (8 au 16 octobre 1966) dans *Etudes Congolaises* vol. IX, n°s 5-6, 1966, p. 23-101 ; *Congo 1966*, p. 88.

1. La promesse de mener le pays à l'indépendance réelle, ce qui, selon les étudiants, impliquait la restitution au peuple congolais des 'droits' qui avaient été violés par les sociétés minières et agricoles issues du régime colonialiste ;
2. La substitution de nouvelles structures politiques, administratives et sociales aux anciennes héritées de la période coloniale ;
3. L'élaboration et l'application d'un plan de développement par lequel les masses se sentiraient directement concernées.⁸⁰

Lors du 3^e Congrès de l'UGEC, les étudiants appuyèrent les décisions prises par le gouvernement le 2 mai 1966 dans le sens de la décolonisation culturelle en changeant les appellations de la capitale et de certains chefs-lieux de province. La décolonisation culturelle ainsi que la libération politique, économique et sociale figuraient aussi parmi les préoccupations de l'UGEC à la quête d'indépendance, qui luttait contre l'impérialisme et s'opposait aux sociétés capitalistes.⁸¹

L'appui apporté par les étudiants à la politique du président Mobutu n'était pas inconditionnel ; il était soumis à certaines réserves résultant des options idéologiques fondamentales de l'UGEC. Ces options portaient les germes des difficultés futures. Le soutien sera assuré tant que le régime mènera une lutte anti-impérialiste et voudra réaliser l'indépendance réelle du pays, tant qu'il marquera son opposition aux sociétés capitalistes et au mercenariat, tant qu'il donnera l'image d'être un régime nationaliste. Les relations se détériorèrent dès que le nationalisme leur apparut vidé de son contenu.⁸²

a) La détérioration des relations entre le monde étudiant et le régime

L'UGEC fut la première formation de l'élite congolaise après l'indépendance. Cette élite formée à l'Université catholique Lovanium, fait partie du monde catholique congolais. Après avoir accueilli favorablement le nouveau régime, les étudiants ne tardèrent pas à contester sa politique. L'appui qu'ils lui ont manifesté ne signifiait pas l'abandon de leur lutte pour le développement du pays. La lutte des étudiants ne se réduisait pas à l'amélioration de leurs conditions matérielles (accroissement du montant et du nombre de bourses d'études, moyens de transport plus nombreux et plus rapides). Plus fondamentalement,

⁸⁰ P. Demunter, Les relations entre le mouvement étudiant et le régime politique congolais, le colloque de Goma in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 126, 30 avril 1971, p. 4.

⁸¹ Dans le cadre de l'authenticité, nouvelles appellations en République du Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 133-134, 20 mars 1972, p. 2 ; Le 3^e congrès de l'UGEC (8 au 16 octobre 1966) in *Etudes Congolaises*, vol. IX, n°s 5-6, 1966, p. 23-101.

⁸² P. Demunter, Les relations entre le mouvement étudiant et le régime politique congolais, le colloque de Goma in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 126, 30 avril 1971, p. 5.

leurs revendications mettaient en cause la structure même de l'enseignement, et au-delà de cette structure, le modèle de développement imposé à la société congolaise. Depuis l'indépendance, les étudiants ont toujours contesté la composition quasi exclusivement étrangère du corps académique et scientifique qui contrastait avec les besoins spécifiques du pays concernant l'orientation des programmes de recherche et d'enseignement ; la domination culturelle est la résultante de cette contradiction.⁸³

Déjà avant l'indépendance, en 1956, la différence de traitement du personnel avait provoqué des protestations à l'université Lovanium. Les statuts du personnel enseignant prévoyaient le salaire de celui qui a fait quatre ans d'études supérieures. Lorsque le premier universitaire congolais, Thomas Kanza, revint au pays après ses études en Belgique, il fut engagé comme enseignant avec un salaire moindre à 30% par rapport à celui d'un Européen de même niveau. Les étudiants congolais qui avaient commencé leurs études à Lovanium se demandaient ce qu'ils gagneraient, eux qui n'avaient pas étudié en Europe. Après l'indépendance, les étudiants voulaient un changement.⁸⁴

Des tensions étaient perceptibles dès la fin de 1966. Afrique Chrétienne écrivait à l'époque : « *Les étudiants de l'Université de Lovanium sont mécontents. Le départ massif des professeurs a créé ce malaise. Les étudiants pensent que ces départs résultent de l'adaptation des structures de l'université et du manque d'esprit scientifique. L'AGEL (Association Générale des Etudiants de Lovanium) a fait parvenir aux journaux les revendications des étudiants. Il y a une forte centralisation des pouvoirs entre les mains de l'administration. Les étudiants se plaignent de manquer totalement de contrôle sur les organes de gestion de l'université dont les membres ont, à la fois, le pouvoir de décision et d'exécution. Ils regrettent que Lovanium soit encore soumis à une colonisation de l'université-mère de Louvain* ». ⁸⁵

En 1967, profitant de la conjoncture politique favorable puisque le régime avait montré sa volonté de mener une lutte contre les intérêts économiques étrangers (nationalisation des secteurs de l'économie en 1966), les étudiants poussèrent leurs revendications dans cette voie. Ils demandèrent le départ de plusieurs personnalités congolaises ou européennes, trop ouvertement liées aux milieux extérieurs. Les mouvements de protestation au cours du premier trimestre de l'année 1967 s'inscrivirent dans ce cadre. Mais les attentes

⁸³ *Ibidem*.

⁸⁴ Franck Ryckmans, 2010, p. 67.

⁸⁵ Afrique chrétienne, semaine du 20 au 26 mars 1966, 6^e année n°12 : Tension à Lovanium.

des étudiants pour obtenir l'appui du gouvernement contre la domination culturelle étrangère furent déçues.⁸⁶

L'orientation socialiste et l'anti-néocolonialisme des étudiants étaient en désaccord avec la politique du régime. Ils dénonçaient la trop forte emprise du Parti sur la société. Au début des tensions, les questions d'intendance avaient masqué le fond du problème. La rupture de l'alliance entre les étudiants et le régime s'annonça lorsque le MPR rejeta les doctrines importées dont le socialisme qui constituait un élément fondamental de la doctrine des étudiants. Ceux-ci commencèrent à contester ouvertement la politique étrangère de Mobutu. En décembre 1967 à Lubumbashi et en janvier 1968 à Kinshasa, les étudiants manifestèrent contre la visite du vice-président des Etats-Unis, Hubert Humphrey, qui, à leurs yeux, symbolisait la réalité du néocolonialisme qu'ils dénonçaient dans un manifeste quelques mois plus tôt. Le régime considéra ces manifestations comme subversives.⁸⁷ Des incidents violents éclatèrent, entraînant l'arrestation du président de l'UGEC, André N'Kanza Dolumingu. Les étudiants dénoncèrent cette arrestation et réfutèrent les accusations portées contre le président de l'UGEC ; ils accusèrent Mobutu de trahir le lumumbisme et la révolution congolaise. Le Secrétaire Général de la JMPR demanda au gouvernement d'implanter le mouvement dans l'enseignement supérieur et de dissoudre l'UGEC qui devait être intégrée au Parti.

Il y eut des agitations dans d'autres institutions d'enseignement supérieur sur des objectifs syndicaux, avec, comme conséquence, des sanctions allant jusqu'à exclure les perturbateurs des cours pour deux mois à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou à des arrestations à l'Institut d'Etudes Médicales (IEM).

Le 22 janvier 1968, le gouvernement annonça avoir découvert et démantelé un réseau subversif, dirigé par un communiste pro-chinois, à l'université Lovanium. Le Bureau Politique du MPR décida de dissoudre le comité exécutif national de l'UGEC. En dépit des efforts des autorités pour désamorcer la crise, celle-ci perdura jusqu'en juin 1969 quand la rupture fut consommée.⁸⁸

A l'occasion du 8^e anniversaire de l'indépendance, le 30 juin 1968, Mobutu annonça son adhésion à la planification demandée par les étudiants depuis plusieurs années. Les bourses d'études nationales ou étrangères octroyées en vue des études supérieures étaient

⁸⁶ Demunter, Les relations entre le mouvement étudiant et le régime politique congolais, le colloque de Goma in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 126, 30 avril 1971, p. 5.

⁸⁷ André Hybrechts et alii, 1980, p.157.

⁸⁸ Demunter, Les relations entre le mouvement étudiant et le régime politique congolais, le colloque de Goma in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 126, 30 avril 1971, p. 7.

désormais réparties d'une manière rationnelle. Le gouvernement accepta de créer un organisme qui coopérerait avec le ministre de l'Education Nationale, les universités et les écoles supérieures congolaises, en vue d'orienter les candidats dans les études, en tenant compte des besoins du pays.

En juillet 1968, lors du dialogue initié par Mobutu avec toutes les forces vives de la nation, les étudiants confirmèrent leur intransigeance sur les principes fondamentaux qui devaient, selon eux, orienter la politique intérieure et extérieure du pays. Ils adressèrent un mémorandum au chef de l'Etat, dans lequel ils stigmatisèrent la contradiction entre les textes de la Constitution et du Manifeste de la N'Sele qui consacraient la liberté d'expression par la parole et l'écrit, et la réalité quotidienne faite d'intimidations, d'arrestations, de jugements sommaires, d'emprisonnements pour délits politiques. Ils émirent des critiques sévères en matière de développement, insistant sur le fait que le 'centre de gravité économique se trouvait à l'étranger et que la bourgeoisie installée au pouvoir n'avait rien d'une bourgeoisie nationale (Déclaration des étudiants congolais lors de la rencontre avec le Chef de l'Etat, le 26 juillet 1968, 'Courrier Africain', TA n°79, 29 septembre 1968, pp 13-20).⁸⁹

b) Le colloque de Goma

L'agitation des étudiants commencée au cours des années 1967 et 1968, s'était poursuivie jusqu'au mois de janvier 1969 aux universités Catholique Lovanium puis de Lubumbashi où les étudiants réclamaient une participation au Conseil d'Administration de leur institution. Ce qui n'avait pas laissé indifférentes les autorités politiques sur les problèmes que posait l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la Conférence des ministres de l'Education de l'Afrique et de Madagascar, tenue à Kinshasa en janvier 1969, avait recommandé aux Etats d'associer officiellement à tous les organes de l'enseignement supérieur les différents groupes sociaux qui le composaient.

Le goût de la contestation généralisée et les recommandations de la Conférence des ministres de l'Education des pays francophones d'Afrique et de Madagascar amenèrent le Ministre de l'Education, A. Kithima, à organiser à Goma en février 1969 un colloque national de l'enseignement. Le colloque de Goma qui réunit les autorités académiques, les professeurs et les étudiants avait comme but d'élaborer ensemble les nouvelles structures devant permettre le dialogue et faciliter l'introduction d'innovations sur le plan de

⁸⁹*Ibidem*, p. 7-8.

l'enseignement supérieur. La tâche principale du colloque fut d'associer de façon organique tous les groupes d'intérêts et secteurs de l'enseignement supérieur à la gestion des institutions de l'enseignement supérieur. Dans son discours d'ouverture, définissant les objectifs qu'il comptait assigner à ce colloque, le ministre congolais de l'Education entendait que les participants au colloque devaient élaborer un cadre d'expression et de réalisation constructives de la contestation tout en veillant au respect intégral du principe d'autorité sur le plan universitaire.⁹⁰

A l'issue des accords de Goma, une charte fut élaborée, 'La Charte de Goma' prévoyant une participation consultative des étudiants dans les organes de gestion des institutions d'enseignement supérieur. Mais avant que la Charte fût étudiée par le Conseil des Ministres, elle était rendue publique et discutée par les étudiants ; le Ministre de l'Education fut désavoué par la présidence et perdit son portefeuille. En mai le Conseil des Ministres déclara la Charte de Goma nulle et irrecevable.⁹¹

L'UGEC n'accepta pas la décision du gouvernement de rejeter unilatéralement les accords de Goma le 10 mai 1969. Les étudiants de l'Université Catholique Lovanium (Kinshasa) réagirent violemment à l'annonce de ce rejet. Ils se concertèrent pour envoyer une note au gouvernement dans laquelle ils réitéraient leurs doléances et manifestaient leur intention de poursuivre la lutte par tous les moyens, y compris la violence révolutionnaire. Ils s'organisèrent immédiatement en vue d'une manifestation. Celle-ci éclata le 4 juin 1969.⁹²

Après les festivités du deuxième anniversaire de la fondation du Parti célébré à Kisangani, la manifestation des étudiants du 4 juin 1969 partit de Lovanium et constitua le groupe le plus important (environ 2500 étudiants). Elle tenta de prendre un aspect social, en entraînant, au passage, dans leur mouvement, la population et surtout les ouvriers se rendant au travail, et un aspect politique, en réclamant le départ de Mobutu. L'armée et la police réprimèrent durement la manifestation. La réaction excessive de la police, et surtout

⁹⁰ Demunter, Les relations entre le mouvement étudiant et le régime politique congolais, le colloque de Goma in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 126, 30 avril 1971, p. 9-10.

⁹¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494 ; Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p.16.

⁹² P. Demunter, Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 132, 30 décembre 1971, p. 3.

de l'armée, provoqua dans la ville une stupeur craintive. Officiellement neuf étudiants trouvèrent la mort.⁹³

Les institutions de l'enseignement supérieur (spécialement l'Université Catholique Lovanium) et certains mouvements de jeunesse constituaient des foyers de contestation qu'il fallait réduire. A la suite de la manifestation, l'ordonnance-loi n° 69-021 du 4 juin 1969 prononça la fermeture de l'Université Lovanium : « *L'Université Lovanium est fermée jusqu'à nouvel ordre* » (article 1^{er}).⁹⁴ De lourdes sanctions furent imposées contre les étudiants arrêtés comme meneurs.

La réaction sévère de l'autorité face au comportement des étudiants était soutenue, même dans le corps professoral. Toutefois, les arguments avancés pour la justifier avaient été exagérés. Il est indéniable que des tracts et publications communistes circulèrent parmi les étudiants et qu'ils provenaient des ambassades des pays de l'Est accréditées à Kinshasa et du Congo-Brazzaville, mais leur nombre était restreint, leur distribution irrégulière et l'on ne pouvait affirmer avec certitude que cette propagande fut le résultat d'une action concertée et organisée.⁹⁵

Contrairement au message du Chef de l'Etat à la Nation accusant les étudiants d'avoir attaqué les forces de l'ordre avec des cocktails Molotov et des grenades, la manifestation avait un caractère pacifique. Au refus des étudiants de se disperser, les forces de l'ordre répliquèrent en ouvrant le feu.⁹⁶

Le Président fit montre d'une clémence apparente et d'ailleurs attendue en préparant l'apaisement par la réouverture de l'Université Lovanium le 9 août 1969 : « *L'ordonnance-loi n° 69-021 du 4 juin 1969 prononçant la fermeture de l'Université Lovanium pour une durée indéterminée cesse de produire ses effets à partir de ce jour* » (Article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°69-036 du 9 août 1969).⁹⁷ Le régime opéra une récupération dans le milieu universitaire, en accordant, en octobre 1969, une amnistie aux étudiants qui avaient fait l'objet de sanctions en juin, tandis que les bourses et les allocations étaient augmentées.⁹⁸

⁹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494 ; P. Demunter, Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa-Juin 1969- et ses séquences, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 132, 30 décembre 1971, p. 7.

⁹⁴ Moniteur Congolais n° 12 du 15 juin 1969.

⁹⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494.

⁹⁶ P. Demunter, Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa-Juin 1969- et ses séquences, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 132 du 30 décembre 1971, p. 8.

⁹⁷ Moniteur Congolais n° 16 du 15 août 1969.

⁹⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494 ; P. Demunter, Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa-Juin 1969- et ses séquences, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 132 du 30 décembre 1971, p. 16.

Pour honorer la promesse faite à l'occasion du 8^e anniversaire de l'indépendance et dans le souci de répondre aux recommandations de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Afrique et de Madagascar de janvier 1969 à Kinshasa, fut créé, le 4 août 1969, par l'ordonnance n°69/153, un Conseil National de l'Enseignement supérieur : « *Il est institué, auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, un conseil dénommé 'Conseil national de l'Enseignement universitaire et supérieur non universitaire'* » (article 1^{er}).

Le Conseil donne ses avis sur toutes les questions relatives à l'enseignement tant universitaire que supérieur non universitaire que lui soumet le Ministre de l'Éducation Nationale.⁹⁹

c) *La réglementation de la jeunesse*

Le processus d'intégration poursuit son chemin. Après les manifestations des étudiants le 4 juin 1969, le régime mit en cause les influences extérieures des pays communistes et accusa les étudiants et, en particulier, l'Université catholique Lovanium de tentative de subversion violente.¹⁰⁰ Pour mieux la contrôler, le régime décida d'enrégimenter toute la jeunesse, d'organiser et de contrôler la vie de l'étudiant, conformément aux opinions énoncées dans le manifeste de la N'Sele. Dès le 12 juin 1969, le Bureau Politique du MPR prit la décision d'introduire l'enseignement du Manifeste de la N'Sele dans toutes les écoles et à tous les niveaux. La permanence du Parti élaborait d'ailleurs un catéchisme du MPR inspiré du 'Manifeste de la N'Sele', adapté progressivement à chaque échelon de l'enseignement où son étude était obligatoire.¹⁰¹

En juillet, on procéda à la mise en place d'un réseau JMPR totalement indépendant par la création de sections, sous-sections et cellules dans toutes les écoles et à tous les niveaux dont tous les élèves furent membres et dont les directeurs furent les responsables.¹⁰² Le 30 juillet 1969, le Bureau Politique du MPR fit une déclaration rendant obligatoire l'adhésion de tous les élèves au Parti : « *Tous les élèves sont d'office membres de la JMPR ; l'instituteur est chef de cellule que constitue sa classe ; le directeur est d'office*

⁹⁹ Moniteur Congolais n° 16 du 15 août 1969.

¹⁰⁰ Le régime présidentiel au Zaïre in *Études Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p. 16.

¹⁰¹ Archives du S.P.F. Affaires Étrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494.

¹⁰² L'Église au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.43 ; Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula' : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Évolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

responsable de la JMPR de son établissement ». ¹⁰³ Par ailleurs, dans la capitale, toutes les communes, les quartiers et parcelles étaient organisés en sections, cellules et sous-cellules. Il ne semble pas que ces mesures aient apporté des résultats en profondeur. Toutes les associations étudiantes furent supprimées ; la JMPR était désormais le seul représentant des étudiants. ¹⁰⁴ Ces mesures visaient à briser l'autonomie du mouvement étudiant et assurer au gouvernement et au Parti le contrôle idéologique des étudiants. ¹⁰⁵

Les décisions du 12 juin 1969 concernant l'enseignement du Manifeste de la N'Sele à tous les niveaux et celles du 30 juillet 1969 quant à l'orientation de toute la vie de l'étudiant, venaient concrétiser l'intégration de la jeunesse à la JMPR, tout en l'élargissant. En 1968, on encourageait seulement les étudiants du supérieur à s'inscrire, et les directeurs à centraliser les inscriptions. Les élèves du primaire et du secondaire étaient souvent rassemblés par les dirigeants de la JMPR pour un meeting, un défilé ou un rassemblement. En 1969, on passait de l'invitation à l'enrôlement de toute la jeunesse.

En outre, les Associations et unions reconnues devenaient des branches spécialisées et techniques de la JMPR. Par conséquent, toute la jeunesse organisée (unions et associations de jeunesse catholique) était sous le contrôle de la JMPR et devaient appliquer le programme élaboré par cette dernière. La JMPR était seule à représenter la jeunesse zaïroise en dehors du pays. La participation à des rencontres interafricaines ou mondiales des mouvements internationaux était subordonnée à la JMPR qui devait s'assurer de l'orthodoxie idéologique des délégués ou, même, pouvait décider d'envoyer ses propres représentants. Toutefois, les mouvements conservaient leur originalité et leurs relations internationales. ¹⁰⁶

Au niveau scolaire, le comité dirigeant de l'établissement dépendait de la JMPR qui traitait directement avec les responsables de ces fédérations sans aviser la direction et exerçait un contrôle sur leurs activités. La JMPR prenait les mesures qui s'imposaient au cas où une des fédérations exercerait des activités subversives à l'égard du Parti ou du régime.

¹⁰³ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.113-114 ; Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

¹⁰⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°15494.

¹⁰⁵ P. Demunter, Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa-Juin 1969- et ses séquelles, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA n° 132, du 30 décembre 1971, p. 18.

¹⁰⁶ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.114.

Le gouvernement traitait avec ces fédérations à travers la JMPR et le cabinet de la Jeunesse et Sports n'accordaient les subsides qu'aux fédérations qui présentaient un programme d'activités valables, conforme à l'idéologie du Parti.¹⁰⁷

¹⁰⁷ *Ibidem* ; Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Mahula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport à la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

II. LA REORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA CREATION DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU ZAIRE

1. LE CONTEXTE SOCIAL

En 1971, un malaise social fut perceptible dans toutes les couches de la population. Pendant quelques années, le Président Mobutu bénéficia d'une situation budgétaire favorable qui donna au régime des moyens de redresser le pays et dota le pouvoir des ressources pour faire face à ses problèmes. En 1971, les cours du cuivre étaient en forte baisse.¹⁰⁸

Au malaise social, il faut ajouter les absences du Chef de l'Etat. En début de l'année 1971, le Chef de l'Etat avait beaucoup voyagé, se rendant successivement à Brazzaville (7 janvier), à Bangui (10-13 janvier), au Tchad (28-31 janvier), au Soudan et au Kenya (1-6 février) et enfin au Sénégal où il était resté, du 6 jusqu'au 23 février. Ces absences eurent un impact sur la vie politique dans un pays où la politique s'était organisée chaque jour autour de la personne et de l'autorité du Chef de l'Etat qui avait concentré sur sa personne la totalité des pouvoirs.

Il en résulta un ralentissement et même un grippage de l'activité gouvernementale et administrative qui fut génératrice de confusion dans la vie politique. Des modifications à la fin de l'année 1970 au niveau du gouvernement et du Parti entraînaient des flottements. Les personnes écartées du pouvoir ressentirent péniblement leur départ. Si, d'une manière générale, les victimes des remaniements trouvèrent quelque compensation dans l'élection à l'Assemblée Nationale, néanmoins une certaine rancœur persistait. Les membres de la nouvelle équipe ministérielle n'avaient pas été initiés à leurs nouvelles fonctions et mirent du temps à s'y mettre. De plus, l'entente n'existait pas entre les membres de la nouvelle équipe.¹⁰⁹

Par ailleurs, le retour de certains exilés politiques dans le cadre de l'amnistie proclamée par le Chef de l'Etat lors de son discours-programme du 5 décembre 1970, après son élection, jeta le trouble dans nombre d'esprits. Les provinces qui avaient particulièrement souffert de la rébellion ne cachèrent pas leur insatisfaction au retour de certains leaders qui s'étaient illustrés dans les exactions.

¹⁰⁸ Le régime présidentiel au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p.21.

¹⁰⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Correspondance de M. J.R. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à M. P. HARMEL à Bruxelles, le 20 février 1971, n° d'ordre 843, Dossier n°16254.

Le malaise social qui s'était fait sentir dès 1969 reposait sur deux éléments : le problème des salaires et le problème des prix. Dans son discours-programme du 5 décembre 1970 dans lequel il avait défini le programme de son septennat, Mobutu avait déclaré que *'toute l'activité politique du gouvernement aura pour but principal le progrès social et le développement'*. A la fin de 1970, une augmentation des salaires en deux étapes (20% en janvier et 30% en octobre 1970) fut annoncée. Mais les diverses communications n'avaient pas précisé sur quelle base elle serait appliquée. Les organes officiels d'information repris par les divers journaux, hebdomadaires, etc. avaient donné à cette décision une large diffusion en insistant sur son caractère social et sa générosité. Il s'ensuivit que la masse des travailleurs, sur toute l'étendue du pays, s'attendait à voir une augmentation d'abord de 20% puis de 10% ; certains s'attendaient à les voir croître immédiatement de 30%, ne saisissant pas la procédure de l'étalement dans le temps et rien ne fut fait pour les détromper.

En outre, cette augmentation s'appliquait sur des salaires conventionnels. Dans la majorité des cas, les salaires conventionnels dont bénéficiaient les travailleurs étaient supérieurs aux salaires de base, très souvent de 30%. La majorité des travailleurs ne vit donc pas se concrétiser, à partir du 1^{er} janvier 1971, l'élévation de revenus qu'elle escomptait. D'où réclamations, explications et finalement mécontentements.¹¹⁰

Par ailleurs, les prix connurent une hausse due aux augmentations fiscales et à l'application de la hausse des salaires réalisée dans certains secteurs. Les mouvements salariaux et fiscaux poussèrent certains petits marchands indigènes à augmenter leurs marchandises de 30% et plus. D'autres facteurs tels que la rareté des produits de première nécessité, fait habituel en cette période de fêtes de fin d'année, la pénurie des marchandises due à l'encombrement du port de Matadi, eurent aussi un impact sur la hausse des prix.¹¹¹

Ce malaise général provoqua une recrudescence du mécontentement des étudiants alors que leurs contestations à l'égard du pouvoir avaient connu une relative accalmie. A la fin de 1969, les étudiants adoptèrent une attitude prudente plus par crainte que par conviction, conséquence des répressions violentes qui suivirent leurs revendications de 1969. En effet, des fonds avaient été consacrés par la présidence aux nécessaires réparations, en réponse aux protestations des étudiants relatives au mauvais état des routes d'accès à

¹¹⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Correspondance de Mr J.R. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à M. P. HARMEL à Bruxelles, le 20 février 1971, n° d'ordre 843, Dossier n°16254.

¹¹¹ Ibidem.

l'université Lovanium. Aussi, l'organisation des élections des secrétaires dirigeants des sections de la JMPR se déroulèrent dans le calme, à la satisfaction des étudiants.

La situation se dégrada quand le régime annonça une nouvelle mesure concernant les bourses. En contrepartie de l'augmentation des bourses d'un montant de deux zaïres que les étudiants réclamaient depuis longtemps, le régime supprima le paiement de la bourse pendant les deux mois de vacances. Au final, le total annuel des bourses décrût au lieu de croître. Cette décision provoqua un mécontentement général des étudiants sur toute l'étendue de la République.¹¹²

La tension perceptible à Lovanium depuis les cérémonies du décès de la maman du Chef de l'Etat, éclata le 4 juin 1971, lors de la commémoration de la fusillade des étudiants du 4 juin 1969. Les étudiants, à l'exception des responsables du MPR et de la JMPR, boycottèrent le service organisé à l'université pour le décès de la maman du Chef de l'Etat. Des graffitis sur les murs de l'université, notamment aux alentours de l'église où avait eu lieu le service, portaient des inscriptions : '*Nous n'oublions pas le 4 juin*'. Un tract assez violent circulait à Lovanium demandant pourquoi un deuil national avait été institué pour la mort de la maman du Président et rien n'avait été fait lors de la fusillade qui avait coûté la vie à des étudiants. Le tract était rédigé en termes offensants voire injurieux pour la maman du Président.¹¹³

2. LA NATIONALISATION DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE LOVANIUM ET LA CREATION DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU ZAÏRE

Les contestations des étudiants en 1971 donnèrent au régime l'occasion d'étatiser l'Université Catholique Lovanium. Les revendications des étudiants allaient au-delà de la simple question des bourses. Les étudiants remettaient en question tout le système politique mis en place. Ce sens critique aigu des étudiants de l'Université catholique Lovanium amena le pouvoir à nationaliser cette université après l'avoir fermée en 1969 et que les étudiants furent enrôlés dans l'armée. La jeunesse de l'ex-université catholique Lovanium était considérée comme non acquise aux objectifs du Parti, et accusée de façonner une personnalité à partir des idéaux importés. A la suite des événements de Lovanium, le régime

¹¹² Ibid.

¹¹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel kin a belext bru télégramme n°1517 du 4 juin 1971. Objet : incidents à Lovanium, Dossier n°16254.

décida de restructurer tout l'enseignement supérieur. Cette restructuration aboutit à la création de l'université nationale congolaise.

L'université catholique Lovanium (Kinshasa) créée en 1954 et l'université libre du Congo à Kisangani en 1963 furent deux institutions d'utilité publique possédant des conseils d'Administration établis de manière autonome avec simple participation du Ministre de l'Education y déléguant un Représentant. Le conseil d'Administration de l'université officielle du Congo à Lubumbashi (1956), en tant qu'université de l'Etat, était présidé par le Ministère de l'Education nationale. Néanmoins, elle avait un statut de fonctionnement intérieur calqué sur le règlement organique basé sur le même principe de large autonomie que les deux autres universités qui ne dépendaient pas directement de l'Etat. A la longue, le besoin fut ressenti d'une plus grande concertation, d'une coordination et d'une harmonisation des principes académiques et administratifs entre les trois universités. Une commission interuniversitaire réunissant les recteurs des trois universités sous la présidence du Ministère de l'Education fut créée pour examiner, ensemble, les questions communes.¹¹⁴

Les événements de Lovanium de 1971 précipitèrent la fusion des trois universités sous un seul Conseil d'Administration et un seul recteur avec trois vice-recteurs pour chaque campus universitaire. La décision de créer une université nationale congolaise fut prise à l'issue du congrès de l'enseignement supérieur en juillet 1971. Il s'agissait de nationaliser tout l'enseignement supérieur en lien avec les structures d'organisation du fonctionnement du MPR. L'accent était principalement mis sur le rôle de la JMPR étudiante considérée comme un moyen mis à la disposition des autorités politiques pour réussir dans leur tâche de formation civique.¹¹⁵ A l'unanimité, les membres du congrès recommandèrent la création d'une seule université nationale. A l'issue des travaux de la Commission des réformes et des décisions prises au cours du congrès sur l'enseignement supérieur, une loi organique instituant une seule université fut arrêtée.¹¹⁶ L'ordonnance-loi n°71-075 du 6 août 1971 en son article 5 portait création de l'Université Nationale du Zaïre. Cette ordonnance fut modifiée par l'ordonnance-loi n°72-002 du 12 janvier 1972 : *'l'Université*

¹¹⁴ Mgr Tharcisse T. Tshibangu, *L'université congolaise. Etapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 2^e édition revue et augmentée, 2006, p. 24.

¹¹⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext Bru ; télégramme n°2181 du 29 juillet 1971. Objet : Informations du jour, Dossier n°16254.

¹¹⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext Bru ; télégramme n°2265 du 6 août 1971. Objet : Réunion mixte du Bureau Politique et du conseil des ministres suivie d'une conférence de presse en présence du Chef de l'Etat, Dossier n°16254.

Nationale du Zaïre est administrée par un Conseil d'administration et dirigée par un Recteur assisté d'un Pro-Recteur' (article 5).¹¹⁷

Fondamentalement, l'étatisation de l'Université Catholique Lovanium est le fait des tiraillements au sein de l'Eglise. Deux courants opposaient la Conférence Episcopale quant à la succession de Mgr Gillon comme Recteur de l'Université Catholique Lovanium. Un courant voulait donner l'occasion à Monseigneur Tshibangu de remplacer progressivement Mgr Gillon comme Recteur de l'Université tandis qu'un autre s'y opposait. En dépit de ces tiraillements, Mgr Gillon avait accepté de céder progressivement le pouvoir à Mgr Tshibangu qui avait désormais de la gestion des affaires académiques, et lui, Mgr Gillon s'occupant des affaires financières et administratives. Mgr Gillon souhaitait aussi que le cardinal Malula devienne le Président du Conseil Administratif de l'Université. La conséquence de ces tiraillements fut l'étatisation de l'Université Catholique Lovanium.¹¹⁸

Le travail de la restructuration de l'Université, qui se fit dans le plus grand désordre, entraîna évidemment trouble et mécontentement au sein des autorités académiques, du corps professoral et des étudiants. Ce mécontentement toucha aussi une partie de la population, à travers les parents et amis des étudiants. Le Président Mobutu justifia cette réorganisation d'abord par la politique de l'authenticité zaïroise : il fallait rompre avec des structures héritées de l'étranger, notamment de la Belgique, mais aussi de l'Université protestante de Kisangani. Ensuite, par l'efficacité et l'économie qui seraient mieux servies par une division rationnelle du travail au sein d'une même Université que par la dispersion des efforts dans trois universités. Enfin, par la nécessité d'assurer à tous les étudiants du Zaïre l'égalité des chances grâce à l'octroi de diplômes de valeur équivalente parce qu'émanant d'une seule université. Selon le Président, les éventuels employeurs avaient auparavant tendance à accorder plus de valeur aux diplômes délivrés par une université qu'à ceux octroyés par une autre : Lovanium faisait prime, puis venait Lubumbashi, enfin Kisangani. Désormais, il n'y aura plus de docteurs en médecine, de licenciés en droit, etc. issus de Lovanium, de Lubumbashi ou de Kisangani. Il n'y aura que des diplômés de l'Université Nationale du Zaïre.¹¹⁹ Cette décision répondait également à une vieille préoccupation de

¹¹⁷ Journal officiel n°3 du 1-2-1972.

¹¹⁸ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

¹¹⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de Monsieur J.R. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur P. HARMEL, Ministre des affaires Etrangères, à Bruxelles, du 9 décembre 1971, n° d'ordre 5156. Objet : Aspects politiques du discours présidentiel du 23 novembre 1971, Dossier n°16254.

la commission de réforme d'encadrer l'enseignement supérieur pour le faire évoluer vers un enseignement national unique.¹²⁰

En nationalisant l'Université catholique, Mobutu manifesta pour la première fois qu'il osait s'en prendre au pouvoir réel du monde catholique congolais. Pour prévenir une réaction inattendue du monde catholique congolais, le Président nomma Mgr Tshibangu, alors Recteur de l'Université Catholique Lovanium, à la tête de l'Université Nationale du Zaïre.¹²¹ Des prêtres, des religieux et des religieuses furent nommés en qualité de fonctionnaires de l'Université nationale. Ces mesures affectèrent la hiérarchie catholique mais elles ne détériorèrent pas profondément les relations entre le monde catholique congolais et le régime. La participation de Mobutu à des cérémonies religieuses lors de sa tournée à l'intérieur du pays en 1971 confirma la bonne entente. Néanmoins, elles éveillèrent la conscience du monde catholique congolais aux allures que prenait la révolution zaïroise. Les mesures présidentielles donnaient à entendre que la nationalisation de l'Université catholique Lovanium était une première étape d'un plan d'ensemble ayant pour objectif la prise en charge directe par l'Etat de tout l'enseignement.¹²²

L'opinion publique, chrétienne en particulier, qui n'avait pas été informée des démarches effectuées auprès du Chef de l'Etat par le Comité Permanent de l'épiscopat le 25 août 1971, ni du contenu du mémorandum qui lui avait été remis à cette occasion, fut très indignée du silence des évêques, responsables de cette université. La hiérarchie qui reconnut la légitimité des mesures gouvernementales puisque l'enseignement relève de sa compétence, estima qu'un dialogue avec le Chef de l'Etat était nécessaire afin d'assurer dans toute la mesure du possible une harmonisation des efforts. Les autorités dénièrent à l'Eglise-Institution le droit d'entrer en dialogue avec le pouvoir civil étant donné que, constitutionnellement, d'une part, l'Eglise n'est pas un 'corps constitué' au sens juridique du terme et que, d'autre part, l'Etat est laïc.¹²³

Néanmoins, les évêques cherchaient à obtenir des garanties aptes à éviter des affectations d'ecclésiastiques ou de religieux et religieuses aux institutions nationalisées par voie d'autorité et sans consultations préalables, comme ce fut le cas pour la nomination de Mgr

¹²⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel kin a belext bru télégramme n°1620 du 12 juin 1971. Objet : événements dans universités congolaises, Dossier n°16254.

¹²¹ Comité Zaïre, *Zaïre. Le dossier de la recolonisation*, Paris, L'Harmattan- Bruxelles, Vie ouvrière 1978, p. 227.

¹²² L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 21.

¹²³ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.21-22 ; p. 173.

Tshibangu à la tête de l'Université nationale. Le Chef de l'Etat leur rappela combien ils lui étaient financièrement redevables.¹²⁴ L'Eglise-Institution devait faire une étude approfondie de l'évolution politique en cours. Le phénomène de laïcisation de l'Etat était dans la ligne de l'évolution et ne faisait pas problème en lui-même. Mais, étant donné le rôle que l'Eglise était appelée à jouer au Zaïre depuis la période coloniale, elle se devait de penser à sa place au sein de la nation afin de réaliser sa mission d'être un signe de promotion humaine.¹²⁵

3. LOVANIAM, FOYER D'OPPOSITION ET DE SUBVERSION

Lovaniam était considéré par le régime comme un foyer d'opposition catholique et le bastion des réseaux subversifs. C'est après les élections de 1970, que le régime se rendit compte de l'existence d'un foyer d'opposition à Lovaniam. Les élections étaient organisées pour plébisciter le régime. Deux bulletins étaient prévus pour les opérations de vote : un bulletin vert qui exprimait un vote positif, pour Mobutu et un bulletin rouge pour un vote négatif, contre lui à la liste.¹²⁶

Le régime profita du deuxième anniversaire du massacre des étudiants qui avait eu lieu en 1969 pour casser le foyer d'opposition qui existait à Lovaniam. L'abbé Raymond Thysmann, curé de la paroisse universitaire raconte : « *Je pense que (silence) Mobutu avait été déçu parce que lors des dernières élections présidentielles en 1970, ils (les membres du régime) avaient dû reconnaître qu'à Lovaniam il y avait eu de l'opposition. C'était très clair ! Pourtant l'organisation des élections était faite de telle manière qu'on devait normalement voter pour Mobutu. On recevait un bulletin vert et un bulletin rouge. Et devant tout le monde on devait mettre le bulletin (rire) dans une des urnes. Alors je me souviens d'une religieuse qui était fâchée parce qu'elle disait qu'il n'y avait plus de bulletins rouges (rire). Je crois que le régime voulait percer un abcès là-bas à Lovaniam, casser ce noyau d'opposition qui existait parmi les étudiants* ». ¹²⁷

¹²⁴ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre dans *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, p. 26.

¹²⁵ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.22.

¹²⁶ Moniteur Congolais du 1-5-1970, article 12 de l'ordonnance-loi n° 70-027 du 17 avril 1970, p. 268 et ordonnance-loi n° 70-026 du 17 avril 1970, p. 260.

¹²⁷ Entretien avec l'abbé Raymond THYSMAN, le 19 mai 2016 à Louvain-la-Neuve. Curé de la paroisse Notre-Dame de Sagesse de l'Université à Lovaniam à l'époque des faits, l'abbé Raymond THYSMAN a été expulsé par le régime pour avoir célébré la messe d'anniversaire des massacres des étudiants le 4 juin 1971.

Ce deuxième anniversaire du massacre des étudiants était préparé et célébré comme le premier, l'année qui avait précédé. En 1970, le régime n'avait pas empêché la célébration de la mémoire des étudiants assassinés le 4 juin 1969. Mais en 1971, du fait des élections qui furent moins favorables au régime à Lovanium, il s'opposa à cette célébration.¹²⁸

Le Président conclut que les événements de Lovanium n'étaient pas spontanés. Il soupçonnait d'anciens hommes politiques hostiles au régime et certaines ambassades des pays socialistes d'encourager les étudiants. Le mouvement de solidarité à Lubumbashi avec l'affaire de Lovanium renforça cette conviction.¹²⁹ Devant l'ampleur de la situation, le Chef de l'Etat prit la décision de fermer l'université et d'incorporer les étudiants dans l'armée.

D'après les professeurs, témoins oculaires des événements de Lovanium, ceux-ci, tout en étant graves (le recteur a été séquestré dans le sous-sol du home 10, mais pas frappé comme on l'a prétendu, et des bâtiments pillés) n'étaient pas, au moment où les décisions présidentielles y avaient mis fin, de nature à dégénérer. Dans ces conditions, les mesures décidées par le Président Mobutu paraissaient disproportionnées. Mobutu prit des mesures radicales suite à un coup de feu tiré dans un moment d'affolement et sans ordre par le garde du général Bosango, pour éviter que la situation ne dégénère et ne lui soit défavorable.¹³⁰

L'incorporation des étudiants dans l'armée laissait croire que le régime avait tout planifié à l'avance. « *Deux jours après les événements, l'université fut encerclée par un déploiement militaire. Tous les étudiants congolais, y compris les filles, étaient non seulement enrôlés mais équipés avec des uniformes, même pour les filles et les religieuses.* »¹³¹

En prenant ces mesures, celles de 1969 et de 1971, le régime ne répondait pas à la question sociale mais voulait la contourner.

¹²⁸ Ibidem.

¹²⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de Monsieur J.R. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur à Kinshasa à Monsieur P. HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, le 8 juin 1971. Objet : Situation politique en RDC, Dossier n°16254.

¹³⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel kin a belext bru télégramme n°1620 du 12 juin 1971. Objet : événements dans universités congolaises, Dossier n°16254.

¹³¹ Entretien avec l'abbé Raymond THYSMAN, le 19 mai 2016 à Louvain-la-Neuve.

III. LA HIERARCHIE CATHOLIQUE CONGOLAISE ET L'EVOLUTION DU REGIME MOBUTU

1. LES EVENEMENTS DE JUIN 1969 ET 1971

Les mesures prises par le gouvernement suite à la manifestation des étudiants du 4 juin 1969, conduisirent à la détérioration de la situation entre le monde catholique et l'Etat. La hiérarchie catholique qui avait appuyé le régime, fin 1965 et en 1966, se sentit obligée de dénoncer ces faits et manifesta un certain distanciellement envers la JMPR.¹³² Les événements du 4 juin avaient entraîné quelques morts, que les familles ne furent même pas autorisées à pleurer. Alors le cardinal Malula adressa une lettre de condoléances aux familles.¹³³

Le régime posait un problème de toute première importance car il ne concernait pas que l'enseignement dont il débordait le cadre, mais bien encore le pays et l'Eglise. La réaction de l'épiscopat aux décisions du 12 juin et du 30 juillet 1969 n'était pas de nature à contester ou à discuter ces décisions mais elle était caractérisée par une prestation technique pour faciliter leur application. L'épiscopat faisait des propositions concrètes pour collaborer à la réalisation de l'objectif qui avait motivé les décisions.¹³⁴ La hiérarchie catholique tenait à sauvegarder et à promouvoir une collaboration fructueuse entre le monde catholique congolais et l'Etat, plus concrètement, à préciser les relations entre l'Eglise-Institution et l'Etat. Une telle collaboration supposait *à la base le respect tant de l'autonomie et du caractère propre des deux pouvoirs, temporel et spirituel, que de la liberté de conscience individuelle*.¹³⁵

Dans son mémorandum au Chef de l'Etat à l'issue de sa session, le 9 août 1969, le Comité Permanent des évêques relevait le danger quant à leur applicabilité des décisions présidentielles, dans le cadre de la formation de la jeunesse : l'enseignement de la charte du parti, le Manifeste de la N'Sele, relativement à la décision du 12 juin 1969 : « *Tous les élèves à tous les niveaux de l'enseignement devront désormais étudier le Manifeste de la N'Sele* » ;¹³⁶ la décision du Bureau Politique du MPR, le 30 juillet 1969, de restreindre les libertés de l'étudiant en organisant et contrôlant toute sa vie, conformément aux options

¹³² Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre n *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 144 du 20 décembre 1972, p.21.

¹³³ Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 6, p.340.

¹³⁴ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 43.

¹³⁵ *Ibidem*, p. 38.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 39.

énoncées dans le Manifeste de la N'Sele. La hiérarchie catholique souhaitait clarifier ces deux questions cruciales directement avec le Chef de l'Etat, pour éviter des interprétations différentes et des mises en application génératrices de conflits. Il fallait parvenir à une entente et à un accord pratique.¹³⁷

L'enseignement du manifeste de la N'Sele dans le cadre de la formation de la jeunesse, devait prendre la forme du cours de civisme. Le Bureau de l'Enseignement National Catholique en présenta le canevas sur la base duquel fut élaboré un cours complet de civisme. L'enrôlement généralisé et obligatoire de toute la jeunesse visant à éduquer la jeunesse en lui inculquant non seulement le sens de ses responsabilités en général mais aussi de ses responsabilités très nettes pour tout ce qui concerne le développement du pays, était une initiative louable. Toutefois, sa réalisation nécessitait des cadres. La hiérarchie envisagea une formation systématique de certains éléments pour les rendre capables d'assumer les responsabilités qui incombait aux cadres de la JMPR. L'enrôlement de toute la vie de l'étudiant annoncée le 30 juillet 1969, devait être réalisé partiellement par un engagement accru au sein de la JMPR d'éléments formés dans les mouvements de jeunesse confessionnels. De cette façon, on pourra atteindre l'objectif visé.¹³⁸

Le Chef de l'Etat approuva la proposition que lui avait faite le Bureau de l'Enseignement National Catholique. Ce cours systématique dont le but était d'intensifier la formation civique conformément aux principes directeurs du Manifeste de la N'Sele, s'articulait sur le but à poursuivre : obtenir une insertion sociale consciente et volontaire, les moyens à employer : un minimum de doctrine et une pluralité d'actions qui font vivre en citoyen, la méthode : une pédagogie progressive adaptée, d'une part, à l'âge des élèves, d'autre part, aux centres d'intérêt de chaque année d'études. Le recteur de Lovanium présenta un programme de cours sur le développement qui devait être intégré dans les programmes universitaires.¹³⁹

A ce moment, l'autonomie des mouvements de jeunesse était maintenue par rapport au MPR. Il faudra attendre la crise de 1972 et la décision du Bureau Politique du 29 novembre 1971 pour que soit mise à exécution la décision prise en juin 1969 pour supprimer toutes les organisations de jeunesse confessionnelles. Mais les organisations étudiantes qui

¹³⁷*Ibid.*, p. 38-39.

¹³⁸*Ibid.*, p. 40.

¹³⁹*Ibid.*, p. 43-44.

s'étaient engagées dans une contestation déclarée du régime, l'UGEC entre autres, furent supprimées en 1969. La JMPR était, seule, représentante des étudiants.¹⁴⁰

Le cardinal Malula adressa une lettre aux chefs d'établissements des écoles primaires et secondaires catholiques de Kinshasa, concernant l'enseignement du cours de civisme. C'est dans un esprit de franche collaboration avec le régime que la hiérarchie catholique souscrivit à la décision des autorités politiques d'intégrer le cours de civisme dans le programme scolaire. Les autorités ecclésiastiques assumèrent leurs devoirs d'éducateurs chrétiens de la jeunesse du pays. Les jeunes, dans les écoles catholiques, qui bénéficiaient d'une éducation de qualité et découvraient le sens de la vie chrétienne, étaient appelés à devenir des hommes et des femmes véritables. Plus concrètement, être de bons et vrais citoyens qui ont dans le cœur l'amour du pays, le respect des autorités et qui pourront un jour assumer les responsabilités réelles du pays. Le cardinal invitait les écoles catholiques à prendre en considération ce cours élaboré par le Bureau de l'Enseignement National Catholique vu son impact sur la vie des jeunes. Ce cours devait être dispensé avec un souci réel de former une jeunesse congolaise vraie, saine et capable de se mettre au service de la nation. L'orientation générale à imprimer au cours était de former des chrétiens et des citoyens appelés à vivre non en marge mais au milieu de et dans la société des hommes, de leur apprendre à assumer leurs responsabilités et à promouvoir la paix, la justice et l'amour de la communauté humaine.¹⁴¹

La hiérarchie catholique qui, dès la création de la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution, avait manifesté ses réserves quant à la politisation de la jeunesse, collabora avec le préalable qu'il s'agissait d'une formation civique, à base du manifeste de la N'Sele. Elle encouragea les prêtres, religieux et religieuses à soutenir les jeunes engagés dans le mouvement mais n'envisagea pas que le clergé lui-même en fasse partie. A la suite de la décision du 30 juillet 1969, le clergé se vit directement concerné. Le maître est le chef de cellule que constitue sa classe, le directeur est responsable de la JMPR de son établissement. Ce maître, ce directeur pourrait être prêtre ou religieux.¹⁴²

¹⁴⁰ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 145 du 28 décembre 1972, p. 21.

¹⁴¹ Cours de civisme dans les écoles : Lettre à tous les Directeurs et à toutes les Directrices des Ecoles Catholiques de Kinshasa, du 3 septembre 1969, document repris dans Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 6, p. 63-64.

¹⁴² Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 3ème partie : Note sur le MPR-JMPR et le clergé, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

2. L'EQUIVOQUE

Malgré les encouragements du Chef de l'Etat à l'égard de l'initiative des mouvements de jeunesse catholiques, une certaine équivoque ou malentendu entourait la collaboration entre le monde catholique et le régime.

Sur le plan pratique, le monde catholique avait marché, sans manifester de résistance, d'autant que, selon le Ministre de l'Education, Claude Mafema, '*la première mobilisation de la jeunesse (scolarisée), c'est l'aider à étudier dans la discipline*'. Sur le plan des principes, l'épiscopat s'était, d'abord, enquis de l'intention du législateur. Ainsi, lors de l'audience d'août 1969, le Comité Permanent avait reçu la promesse verbale faite par le Chef de l'Etat '*de ne pas impliquer les membres du clergé ou des religieux dans les structures hiérarchiques du Parti ou de la jeunesse du Parti*'. Rappelant cette promesse, le refus des évêques fut catégorique à la participation des membres du clergé aux activités du Parti : « *Dès lors, le Comité Permanent marque son refus de voir les prêtres, religieux ou religieuses prendre part effective dans l'organisation du Parti ou de la jeunesse du Parti* » (Rapport du Comité Permanent, session de décembre 1969, p.39).¹⁴³ Sur le but, le monde catholique continuait à accepter comme préalable la formation civique sur base du Manifeste de la N'Sele alors que le régime poursuivait la politisation de la jeunesse. Sur l'interprétation, la hiérarchie catholique s'octroyait le droit d'interpréter l'idéologie du régime à travers son projet du cours de civisme. Alors que pour le régime, si le projet était approuvé, le Ministre de l'Education Nationale '*est habilité plus que personne autre à savoir qui doit enseigner le Manifeste de la N'Sele*', selon les propos de Mavungu, membre du Bureau Politique, le 21 octobre 1969. Sur la représentativité, contrairement à ce que pensait la hiérarchie catholique de faire passer sa contribution comme l'une des plus autorisées ou la meilleure, le régime se réservait d'apprécier par lui-même ses meilleurs interprètes. Le 24 octobre 1969, le Ministre de l'Education Nationale, Cardoso déclarait : « *Seul le maître est responsable de l'enseignement du civisme, c'est-à-dire, en fait, du commentaire et de l'explication du Manifeste de la N'Sele* ». Le 25 novembre 1969, dans la circulaire 3637, le ministre ne présenta pas la brochure de civisme élaborée par le BEC comme manuel de

¹⁴³ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 46 ; Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Mahula' : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 3^{ème} partie : Note sur le MPR-JMPR et le clergé, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

civisme mais comme texte de référence. En clair, le régime ne se sentait pas lié par l'interprétation du civisme proposée par le monde catholique congolais.¹⁴⁴

Conclusion

La formation de la jeunesse est un élément important dans la contestation du régime Mobutu par le monde catholique congolais. A la suite des revendications des étudiants, le régime décida d' enrôler toute la jeunesse dans les structures du Parti pour mieux la contrôler.

¹⁴⁴ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 2ème partie : Directives données par l'Episcopat, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05 ; L'Eglise au service de la Nation zaïroise, Actes de la XI^e Assemblée Plénière de l'Episcopat du Zaïre, du 28-2 au 5-3-1972, p.115.

CHAPITRE NEUVIEME : LA CRITIQUE DE L'AUTHENTICITE

I. AUTHENTICITE ET JEUNESSE

1. L'IMPLANTATION DE LA JEUNESSE DU MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION (JMPR) DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT

La décision de dissoudre les mouvements de jeunesse et de leur adhésion dans une unique association, la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR), datait du 12 juin 1969 à la suite de la manifestation des étudiants de l'Université Catholique Lovanium. Ces mesures concernaient l'installation des sections de la jeunesse du Parti dans les établissements scolaires à tous les niveaux de l'enseignement, primaire, secondaire, et supérieur.¹ Les négociations que la hiérarchie catholique mena avec le Chef de l'Etat retardèrent cette décision d'incorporer de force toutes les associations dans la JMPR. Mais l'Université Catholique Lovanium fut étatisée et incorporée dans l'Université Nationale du Zaïre.

Les dirigeants se rendirent compte, tout de même, que la JMPR n'avait pas répondu aux espoirs mis en elle. Pour remédier à cette situation, deux décisions furent prises le 28 octobre 1971 : réformer la JMPR et nommer un secrétaire exécutif de la JMPR chargé de la jeunesse organisée, c'est-à-dire des unions et associations (mouvements de jeunesse confessionnels). C'est avec le secrétaire exécutif que les unions et associations devaient traiter au sein de la JMPR.² L'intégration de toutes les forces vives de la nation dans le Parti n'était pas encore achevée tant que la jeunesse catholique n'était pas encore intégrée dans le MPR.

Entre août 1971 et janvier 1972, le Gouvernement prit des décisions concrétisant le renforcement et l'application des mesures présidentielles du 12 juin 1969. Ces mesures ne pouvaient pas être dissociées des événements de Lovanium de 1969 et de l'élection présidentielle de 1970. Au cours de cette élection, une opposition ouverte au régime s'était manifestée à Lovanium. En plus, on y aurait découvert un réseau de subversion. Une longue

¹ Etoile du mardi 25 janvier 1972, n°86, 9^e année.

² Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Mahula'* : Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', février 1972, 1^{ère} partie : 'Situation des unions et associations de jeunesse par rapport la JMPR', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

et minutieuse enquête de la justice congolaise depuis le 6 juin 1971 révéla l'intervention occulte de diplomates à l'Université Catholique Lovanium. Les services secrets, de leur côté, avaient découvert que les associations secrètes comme la franc-maçonnerie, les Rose-Croix, les Templiers et autres, opérant sous des apparences pacifiques étaient de véritables plaques tournantes de la subversion dans le pays. Une vingtaine de diplomates des pays de l'Est liés à ce réseau furent aussi priés de quitter le pays. En août 1971, Mobutu décida de dissoudre toutes les associations à caractère secret ayant des activités sur le territoire du pays.³

A l'issue de sa réunion du 12 janvier 1972, au cours de laquelle le Président décida d'abandonner son prénom de Joseph-Désiré, le Bureau Politique du MPR notifiait aussi que des décisions avaient été prises en vue de renforcer les mesures du 12 juin et du 30 juillet 1969 rendant obligatoire l'étude du Manifeste de la N'Sele ainsi que l'intégration de toute la jeunesse et l'implantation d'une section JMPR dans tous les établissements d'enseignement.

2. L'IMPLANTATION DE LA SECTION DE LA JMPR AU GRAND SEMINAIRE JEAN XXIII

Après l'intégration de la jeunesse universitaire dans les structures qui régissaient l'action du Parti, les religieux en formation et les futurs prêtres devaient être intégrés dans les structures du Parti. Dans une circulaire du 8 novembre 1971, le secrétaire exécutif de la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR) demandait au recteur du Grand Séminaire Jean XXIII de bien vouloir mobiliser au moins un tiers des militants étudiants pour le Défilé Historique du 24 novembre 1971. Cette requête n'eut pas de réponse. Les séminaristes qui le voulaient, pouvaient participer au défilé à titre strictement personnel, comme individus et pas comme groupe de séminaristes.

Le 1^{er} décembre de la même année, le secrétaire exécutif de la JMPR effectuait une visite officielle au Grand Séminaire Jean XXIII, dans le cadre de l'installation des bureaux sectionnaires de la JMPR pour l'année académique 1971-1972. Le recteur qui n'avait reçu aucune directive de l'épiscopat, refusa l'implantation de la JMPR au grand Séminaire Jean

³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : « *Un nouveau pas vers notre authenticité* », article de l'ACP du 6 août 1971 reproduit et envoyé par l'Ambassade belge à Kinshasa au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles portant objet : 'article de presse suite information du jour, n° d'ordre 3459. Kinshasa, le 9 août 1971 ; Ambabel kin a belext bru tgr n°2251 du 5 août 1971 : objet : Information du jour, Dossier n°16254.

XXIII. Il recommanda aux responsables de la JMPR de s'adresser au Cardinal Malula, archevêque de Kinshasa pour la procédure de l'implantation d'un Comité dirigeant de la JMPR au Grand Séminaire Jean XXIII. Mais l'autorisation ne pouvait venir que de tout l'épiscopat du Congo. Les responsables de la JMPR conclurent que le Cardinal avait opposé un refus à leur requête. Ils accusèrent le Cardinal de n'avoir pas caché son hostilité au Parti et de les avoir mal reçus en tenant des propos malveillants à l'égard du Chef de l'Etat. Le Cardinal téléphona au Chef de l'Etat pour mettre les choses au point.⁴

Alors que le Comité Permanent était en réunion (12-15 janvier 1972), pour étudier la situation politique de l'heure, intervenait la décision du Bureau Politique de réorganiser la JMPR. Les évêques apprenaient que, outre le changement du prénom du président Mobutu, des décisions avaient été prises pour rendre effectives les mesures du 12 juin et du 30 juillet 1969. Le Gouvernement réorganisa la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR) et rendit obligatoire l'instauration d'un Comité Dirigeant-JMPR, non seulement dans tous les établissements d'enseignement mais aussi dans toutes les institutions privées ayant pour objectif la formation religieuse et sacerdotale (Séminaires, Noviciats, Scolasticats).⁵ Le secrétaire exécutif de la JMPR chargé de la Jeunesse scolaire et universitaire, Kitenge, mit en demeure le Grand Séminaire Jean XIII de procéder à l'implantation du Parti en son sein avec élection d'un comité JMPR avant le 24 janvier à midi.⁶ Un triple problème se posait : il ne s'agissait pas seulement de la formation civique, ni même de la formation politique, mais de l'engagement politique : incorporer les étudiants dans le Parti, organiser leur vie et la contrôler.⁷

La réorganisation de la JMPR tendait à incorporer politiquement la jeunesse. L'implantation du Parti dans les établissements de formation religieuse et sacerdotale était contraire à leur mission de former des prêtres, des religieux et religieuses. Il leur était, par conséquent, interdit d'exercer toute activité politique, comme le voulait le régime.⁸

⁴ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula' : Commission des Séminaires et du clergé, 'La JMPR au Séminaire Jean XXIII'*, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁵ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p.22 ; Ngindu Mushete, Le recours à l'authenticité et le christianisme au Zaïre dans Cahiers des religions africaines, volume 8, n° 16, juillet 1974, p. 215.

⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°16254.

⁷ Archives de Tervuren : 'L'Affaire Malula', Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : 'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat', 3^e partie : Note sur le MPR-JMPR et le clergé, février 1972, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁸ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p. 24-25.

Le rôle d'un Comité JMPR était d'être responsable au niveau de la propagande pour la diffusion du message du Parti et cela impliquait une participation active à toutes les activités du Parti ; d'être responsable de la sécurité du Parti avec obligation de dénoncer ceux qui étaient jugés indécis ou peu sûrs ; d'être responsable de la formation des militants. Ceux-ci devaient soutenir l'action politique du régime. Ce rôle de la JMPR était contraire à la mission de l'Eglise et au rôle qu'est appelé à jouer le futur prêtre dans la société zaïroise (congolaise) authentique.⁹

Les autorités du Séminaire Jean XXIII qui n'avaient pas encore exécuté les décisions prises le 12 janvier 1972 en renforcement de celles du 12 juin 1969, semblaient s'y opposer et se mettaient en travers de la loi.¹⁰ Plusieurs indices indiquaient que le Parti avait déjà initié l'intégration de l'Eglise-Institution dans le Parti. Lors d'un sacre épiscopal, l'imposition au nouvel évêque des insignes du Parti par un représentant de l'Etat ou encore l'élévation d'un évêque au rang de dignitaires des Ordres Nationaux, en étaient des signes manifestes. Le don légitime aux évêques de sommes destinées aux œuvres sociales fut commenté et présenté dans la presse comme un don personnel de la Présidence. Le régime avait invité les pasteurs de toutes les confessions religieuses à prêcher la révolution zaïroise authentique dans toutes les églises. Les formules liturgiques étaient utilisées à des fins politiques : « *Que Mobutu soit avec vous* ». ¹¹ Le Parti avait la mainmise sur certains évêques. La participation du Président à la cérémonie de sacre d'un évêque signifiait que le Chef de l'Etat conférait l'investiture à l'évêque. Lors d'un meeting populaire du 23 novembre 1971, le gouverneur Njoku déclara que le Président s'était rendu à Kisantu *pour conférer l'épiscopat au citoyen Mayala*, évêque de Kisantu. Concrètement, le Parti accomplissait un rite d'investiture, en parallèle à celle religieuse.¹²

Le refus de l'implantation de la section de la JMPR au Grand Séminaire Jean XXIII, décision prise de façon collégiale, fut imputée au cardinal Malula. Le séminaire Jean XXIII n'était pas un séminaire de l'archidiocèse de Kinshasa ; mais plutôt un séminaire de la province ecclésiastique de Kinshasa et, à cet égard, il dépendait de huit diocèses qui composaient cette province. La décision du Bureau Politique ne visait pas seulement le séminaire Jean XXIII mais les six séminaires que le Congo comptait à l'époque. La décision

⁹*Ibidem*, p. 173.

¹⁰ Etoile du mardi 25 janvier 1972, n°86, 9^e année.

¹¹ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p. 173.

¹² Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula', Assemblée plénière de 1972- Dossier n°1, D'information- Revue de la presse zaïroise ; seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

d'accepter ou de refuser l'implantation de la section de la JMPR dans les grands séminaires incombait à l'ensemble de l'épiscopat.

Quant au Grand Séminaire Jean XXIII, il ne relevait pas de la compétence du cardinal Malula, comme individu, de décider de l'exécution ou non de la décision d'installer la section de la JMPR au sein du séminaire. Le cardinal Malula, en tant qu'archevêque de Kinshasa avait renvoyé la question à l'épiscopat de la province ecclésiastique de Kinshasa. Quant à l'ensemble des grands séminaires, le Comité Permanent des évêques et Monseigneur Léon Lesambo, alors président de la Conférence Nationale Episcopale, estimèrent que la décision, dans un sens ou dans l'autre, devait être prise par l'ensemble de la conférence. Il était illogique de reprocher au cardinal Malula le refus de l'implantation de la section de la JMPR au Grand Séminaire Jean XXIII, qui était géré par huit évêques. Ce refus était interprété par le pouvoir comme un rejet de l'authenticité et donc de l'idéologie du régime. Comment le cardinal Malula, défenseur ardent de l'africanisation de l'Eglise, pourrait-il rejeter l'authenticité ?¹³

En fait, le monde catholique a collaboré aux efforts du Chef de l'Etat d'assurer à toute la jeunesse une formation civique en mettant les meilleurs éléments des mouvements de jeunesse catholiques au service de la JMPR. En plus, le Bureau de l'Enseignement National Catholique et le recteur de l'Université Catholique Lovanium ont mis au point un programme de formation civique qui a reçu l'approbation du Chef de l'Etat.¹⁴

La hiérarchie catholique n'a pas rejeté a priori, sans examen préalable, l'implantation de la JMPR dans les séminaires. Dans son souci de dialogue, de paix et de collaboration, elle a sollicité une entrevue avec le secrétaire national de la JMPR, le Ministre des Sports, Sampasa, non pas pour signifier un refus inconditionnel, mais en vue d'assurer la réalisation de la décision par une voie déjà existante, acceptable par le Parti et par l'Eglise, eu égard à la nature propre de cette dernière. Cette entrevue fut refusée le samedi 15 janvier 1972.

En effet, la JMPR comprenait quatre sections, dépendant chacune d'un secrétaire exécutif : la jeunesse ouvrière et désœuvrée, la jeunesse délinquante, la jeunesse étudiante, la jeunesse organisée (les unions et associations). Or l'Union de la Jeunesse Catholique (UJC) dans sa structure comprenait la jeunesse montante, la jeunesse travailleuse et la

¹³L. de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 6, p.351 ; Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'*, Interview exclusive du cardinal Malula, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

¹⁴ L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XI^e assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 24.

jeunesse étudiante. Il aurait suffi que s'installe dans les séminaires la branche étudiante d'une UJC pastoralement dépendante de l'épiscopat et politiquement intégrée à la JMPR, et de cette action, on réalisait une double solution acceptable par tous. Les séminaires étaient des mouvements affiliés à l'UJC. Le refus du Ministre Sampasa bloqua cette issue et déclencha la tension.

Ce refus démontrait que les unions et associations n'étaient pas encore considérées comme vraiment faisant partie de la JMPR, quoique hiérarchiquement, le secrétaire exécutif chargé de la jeunesse étudiante et le secrétaire exécutif chargé de la jeunesse organisée étaient au même grade. Les unions et associations n'étaient encore, en fait, que tolérées.

Mais juridiquement l'Eglise en tant que corps constitué, était en dehors des organes de l'Etat. Selon la Constitution, l'Eglise est tolérée... *'Quand un Etat prend une décision, il ne consulte pas'* (Paroles du Ministre dans l'entrevue du Comité Permanent avec le Ministre de l'Education Nationale sur l'invitation de ce dernier, jeudi 25 août 1971).

Enfin, l'Etat avait souhaité que l'Eglise catholique comprenne qu'elle n'avait droit à aucun privilège par rapport aux autres Eglises ; qu'elle devait cesser de penser et d'agir comme si elle avait droit à un régime de faveur.¹⁵ Le 17 janvier 1972, le secrétaire exécutif de la JMPR, Kitenge, vint au séminaire Jean XXIII informer le recteur qu'il procéderait, le lendemain mardi 18 janvier, à l'implantation de la JMPR au Séminaire. Le ministre Sampasa adressa une lettre au cardinal Malula pour l'informer de l'implantation imminente de la JMPR au Grand séminaire Jean XXIII.¹⁶ Le même jour, le président de la Conférence épiscopale, sur base des échanges de vue du Comité Permanent des évêques, élaborait des directives qu'il adressa dans une lettre aux responsables des maisons de formation. La question était délicate et touchait directement la hiérarchie. Conformément à la doctrine de l'Eglise, fortement soulignée par le Concile, il est interdit aux prêtres, aux religieux et religieuses de faire de la politique active en jouant le rôle de dirigeant ou de militant au sein d'une formation politique. En outre, lors des audiences accordées à une délégation de la hiérarchie, le Chef de l'Etat avait déclaré qu'il ne pouvait être question d'intégrer les

¹⁵ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'*, Commission épiscopale pour l'Apostolat des laïcs, Assemblée plénière de 1972 : *'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat'*, février 1972, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

¹⁶ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'*, *'Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3^e dossier n°4 ; VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.*

prêtres, les religieux et religieuses dans les structures tant du MPR que de la JMPR et qu'il ne leur appartenait pas de jouer un rôle politique.¹⁷

Le lendemain, lorsque deux émissaires du secrétaire exécutif de la JMPR se présentèrent au Grand Séminaire Jean XXIII pour installer la JMPR, le recteur fit valoir les directives du Comité Permanent des évêques et leur donna une copie conforme pour information. Le dimanche 23 janvier 1972, la 'Voix du Zaïre annonça que le secrétaire exécutif de la JMPR chargé de la jeunesse scolaire et universitaire avait mis en demeure le Grand Séminaire Jean XXIII de procéder à l'implantation du Parti en son sein avec élection d'un comité JMPR avant lundi 24 janvier 1972.¹⁸ A 16 heures, le secrétaire de la JMPR étudiante se rendit au Séminaire Jean XXIII pour lancer un ultimatum en vue de l'implantation de la JMPR. En cas de refus, des sanctions sévères seraient portées contre tous les séminaires du pays. La décision devait être exécutée le lendemain.

A 17 heures, un émissaire du régime en la personne du père Boka de la Compagnie de Jésus, le même qui alla trouver le cardinal Malula pour s'adresser aux fidèles, demanda au recteur d'accepter l'implantation du MPR pour éviter le pire. Il lui recommanda de contacter deux évêques auxquels il avait exposé en détail les graves conséquences qu'entraînerait ce refus. Les deux évêques étaient encore sous l'impression de graves menaces qui pesaient sur tous les séminaires du pays. Aussi conseillèrent-ils de subir plutôt que de s'opposer à l'implantation de la JMPR.¹⁹

La communauté du Grand Séminaire Jean XXIII se réunit pour une analyse critique de la situation : quelles étaient les idées de base qui commandaient l'installation de la JMPR dans les séminaires ; quelles étaient les méthodes employées pour y parvenir ? Au terme du débat, la communauté décida unanimement de rejeter la thèse de subir l'implantation et déclara devoir s'en tenir aux directives données par le Comité permanent. Ces directives étaient le seul appui sûr dans la situation de l'heure.

Le lundi 24 janvier 1972 dans la matinée, Monseigneur Moke, évêque auxiliaire de Kinshasa, rencontra les séminaristes et relança le débat sur la thèse de subir sans accepter,

¹⁷ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.23, 46.

¹⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

¹⁹ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula', 'Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3e dossier n°4 ; VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.*

confrontée à celle de ne s'en tenir qu'aux directives du Comité Permanent.²⁰ Dans son adresse aux séminaristes, il conseilla d'accepter la JMPR. Alphonse Ndeke, un séminariste de Popokabaka, intervint pour dire que l'option de subir serait trahir le cardinal et l'isoler face aux attaques à son encontre par le régime, en acceptant l'implantation de la JMPR au Grand Séminaire Jean XXIII. De la confrontation des deux thèses se dégagait l'unanimité sur la nécessité de ne s'en tenir qu'aux directives du Comité Permanent. Alors, la communauté du séminaire et même monseigneur Moke se rangèrent derrière le cardinal.²¹

A partir de dix heures, les journalistes de l'information, les techniciens de la télévision et le secrétaire de la JMPR étudiante avec ses proches collaborateurs arrivèrent au Grand Séminaire Jean XXIII, assurés du succès de leur mission qu'ils qualifiaient de très délicate. Après avoir rappelé les termes de l'ultimatum, le secrétaire de la JMPR étudiante espérait une adhésion inconditionnelle des séminaristes à la JMPR pour éviter les sanctions. Le secrétaire de la Commission, un des représentants des séminaristes, situa la réponse au niveau des principes. Il expliqua la structure et le fonctionnement de la Conférence Episcopale du Zaïre et souligna la responsabilité collective des évêques. Il évoqua le contexte propre du document émanant du Comité Permanent, qui dicte la ligne de conduite à suivre jusqu'à la prochaine Assemblée Plénière. Le secrétaire de la JMPR insista, quant à lui, sur la souveraineté de l'Etat, qui ne tolérera jamais que des individus, quels qu'ils soient, lui imposent un délai. Le représentant des séminaristes resta ferme : « *A moins de dispositions contraires, nous restons attachés aux directives données par l'Episcopat* ».

Le secrétaire de la JMPR fit rapport à ses chefs directs et le Bureau Politique fut convoqué pour une réunion extraordinaire. A l'issue de cette réunion, la décision fut prise de fermer le Grand Séminaire Jean XXIII. Les autres maisons de formation sacerdotale et religieuse (séminaires, les scolasticats et les noviciats) décidèrent de suivre l'exemple du Grand Séminaire Jean XXIII, de ne pas accepter l'installation de la JMPR en leur sein.²²

²⁰ Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula', 'Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3e dossier n°4 ; VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

²¹ Entretien avec le professeur Joseph N'SOKO, étudiant en deuxième année de Théologie au Grand Séminaire Jean XXIII à l'époque des faits, le 5 septembre 2016 à Louvain-la-Neuve.

²² Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula', 'Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3e dossier n°4 ; VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

II. LA CONCEPTION DE L'AUTHENTICITE

Les décisions présidentielles eurent des conséquences sérieuses sur le plan politique. Elles suscitèrent des remous dans le monde catholique, tant dans la hiérarchie que chez les membres du clergé et les fidèles.

Les indépendances en Afrique ont coïncidé avec l'aggiornamento dans l'Eglise catholique romaine. Le Concile Vatican II (1962-1965) eut la volonté d'inculturer le message chrétien. Au Congo, la conférence épiscopale avait une longueur d'avance sur Vatican II. L'Eglise congolaise s'africanisait déjà avant le concile Vatican II. Dès l'accession à l'indépendance, l'Eglise procéda à l'africanisation du clergé, à l'inculturation du message évangélique et à la responsabilisation des laïcs. Ces derniers qui désiraient prendre leurs responsabilités, tout en reconnaissant l'autorité du magistère de l'Eglise, n'acceptaient pas une certaine forme de tutelle dépassée. Ils aspiraient non seulement à voir leur personnalité reconnue mais aussi à être plus eux-mêmes comme chrétiens, dans la ligne de leur acquis culturel. Enfin, ils étaient tous préoccupés par les problèmes cruciaux du développement. Ces aspirations nouvelles ont poussé la hiérarchie catholique à souligner la nécessité d'une authentique promotion du laïc.²³

La hiérarchie catholique congolaise fut donc amenée à tout repenser, à trouver de nouveaux moyens et à étendre la formation d'un laïc engagé. Elle s'engagea à former des chrétiens qui cherchent à mettre une connexion entre leur foi et la vie, et, ainsi, à supprimer l'antinomie entre les deux. La vie chrétienne devait se refléter partout : dans leur profession, dans la vie familiale, etc.²⁴ Mgr Malula, fervent défenseur de l'authenticité, parlait d'« *Une Eglise congolaise dans un Etat congolais* »²⁵, signifiant que « *l'expression de la foi qui unit les Congolais à Rome, au Saint-Père, et par lui au Christ, doit revêtir un visage congolais, un visage africain* ». ²⁶

Du côté du régime, il y avait aussi la volonté d'affirmer l'identité congolaise, de rompre avec la colonisation à travers le recours aux valeurs ancestrales. C'est la doctrine de l'authenticité. L'élite congolaise n'était pas indifférente à l'authenticité. Elle reprochait

²³ Actes de la VII^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Congo, du 16 au 24 juin 1967, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat du Congo, 1967, p. 20-22.

²⁴ Pourquoi je suis chrétien ? Dialogue-vérité avec Joseph Malula, archevêque de Kinshasa in *Zaire*, L'Hebdomadaire de l'Afrique centrale, n°13, 4 novembre 1968, p.14, repris aussi dans, Œuvres complètes du Cardinal Malula, rassemblées par Léon de Saint Moulin, Kinshasa, 1997, volume 2, p. 75-80.

²⁵ L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 2, p. 49.

²⁶ Pourquoi je suis chrétien ? Dialogue-vérité avec Joseph Malula, archevêque de Kinshasa in *Zaire*, L'Hebdomadaire de l'Afrique centrale, n°13, 4 novembre 1968, p.17, repris dans Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, Kinshasa, 1997, volume 2, p. 75-80.

à l'Eglise d'être trop dépendante de l'Eglise occidentale et d'être trop liée aux puissances financières extérieures. La vision politique du recours aux valeurs africaines favorisait l'avènement de cette église tout à fait africaine. Une Eglise au visage africain enlèverait la connotation occidentale qui rappelait le passé colonial. L'Eglise congolaise deviendrait indépendante financièrement dans un Congo politiquement et économiquement indépendant. Une Eglise congolaise qui ne serait pas en posture dominante.²⁷

Mobutu a récupéré les principes de l'authenticité développés par le professeur MABIKA KALANDA qui défendait le recours aux valeurs ancestrales, dans son essai '*La remise en question, base de la décolonisation mentale*', paru en 1967.²⁸ Mobutu a mis ensemble l'invocation des vertus ancestrales et des valeurs communautaires, partagés par les Congolais, dans un discours nationaliste, comme chez Lumumba, des idées de modernité et de développement.²⁹ Toutefois, le thème de l'authenticité suscita de l'incompréhension et fut source de difficultés entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu. L'instrumentalisation des valeurs ancestrales fut au cœur de ces difficultés. Idéologiquement, l'authenticité, c'est la prise de conscience de la personnalité profonde du Zaïrois qui gît sous le personnage superficiel et acculturé par l'Occident. C'est aussi le recours aux traditions socio-politiques pour guider l'action d'aujourd'hui. Le monde catholique congolais soutenait l'importance de la lutte contre le mimétisme de l'Occident et pour la revalorisation de l'histoire et de la culture des sociétés africaines. La hiérarchie catholique salua avec ferveur les recherches et le mouvement de recours aux valeurs originales qui caractérisent le peuple congolais.³⁰

La question concernait la portée pratique et le sens réel de la politique d'authenticité menée par Mobutu. L'idéologie de l'authenticité s'était réduite aux manifestations apparentes (révolution terminologique, vestimentaire, musicale, culinaire) sans atteindre l'homme congolais qui ne s'est pas imprégné des valeurs réelles de la culture congolaise. Il ne s'était pas approprié l'héritage des valeurs ancestrales qu'il n'avait pas su intégrer dans son agir politique. Bien au contraire, la solidarité ancestrale avait cédé la place à

²⁷ Ibidem ; Ignace Ndongala Maduku, *Religion et politique en RD Congo. Marche des chrétiens et paroles des évêques catholiques sur les élections*, Paris, Karthala, 2006, p. 85.

²⁸ Mabika Kalanda, L'homme dans l'enracinement in Marc Quaghebeur (sous la direction de), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de littérature francophone en Afrique centrale Zaïre, Rwanda et Burundi*, Bruxelles, Cellule 'Fin de siècle', 1992, p. 45.

²⁹ Gauthier de Villers, 2016, p. 106.

³⁰ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p.87 ; Comité Zaïre, 1978., p. 90.

l'appropriation des biens de la communauté par la minorité dirigeante. La dictature avait remplacé le rôle de garant de la communauté.³¹

Le régime instrumentalisa les valeurs ancestrales. L'authenticité, recours aux valeurs ancestrales, signifiait d'abord que la personne du Chef soit sacrée et donc intouchable, irréprochable. Le MPR veillait à ce que les libertés garanties dans le Manifeste de la N'Sele ne conduisent pas à l'anarchie comme dans la Première République. D'où l'obligation pour les dirigeants de veiller à ce que l'autorité de l'Etat ne soit ni contestée ni soumise aux groupes qu'ils soient d'intérêts ou d'opinions (Manifeste de la N'Sele).

La conception autoritaire du pouvoir qui, déjà se dessinait, trouva son assise sur l'authenticité présidentielle. Le principe de l'authenticité africaine voulait qu'il n'existe qu'un seul Parti national conforme aux traditions du continent africain, selon lesquelles le peuple obéit à l'autorité d'un seul Chef. En effet, disait Mobutu, *'dans la tradition africaine, il n'y a jamais deux Chefs, il y a parfois un héritier naturel d'un Chef ; dans aucun village africain il n'y a jamais eu deux Chefs'*.³² Aussi, Mobutu s'arrogea-t-il le droit de détenir tous les pouvoirs d'une manière absolue, tout en étant, à l'instar d'un monarque, inviolable.³³ Toutes les décisions politiques trouvèrent donc leur fondement dans la philosophie de l'authenticité. Des mesures qui, parfois, ont contredit l'idéal de départ, la reconstruction de la Nation. Certaines de ces décisions ont plongé le pays dans une crise générale. C'est le cas du partage des entreprises étrangères nationalisées entre les dirigeants.

A la longue, l'authenticité s'est muée en mobutisme, pensée, enseignements et actions du Président Mobutu, devenant ainsi le culte de la personnalité du Chef de l'Etat. Le régime prétendait que la démocratie était conforme aux exigences de l'authenticité qu'il prônait. Il revenait au chef de prendre la décision sur conseils des sages qu'il avait consultés. Cependant, la décision du chef était incontestable, car son autorité ne pouvait souffrir d'aucun irrespect.³⁴ Sa décision prise en pleine connaissance de cause était bonne pour son peuple et, en définitive, authentiquement démocratique.³⁵ Ce culte de Mobutu présenté comme l'envoyé des ancêtres et son pouvoir absolu étaient, eux aussi, justifiés par le recours aux traditions africaines authentiques.³⁶ Mobutu était revêtu de pouvoir qui faisait

³¹ Comité Zaïre, 1978, p. 90.

³² Mobutu, 1975, p. 104-105.

³³ J.C. Willame, 1992, p.17.

³⁴ Profil du Zaïre, p. 146.

³⁵ Bibliothèque de l'école du parti, Les grands textes du mobutisme, Forcad, IMK, 1984, p. 48.

³⁶ Comité Zaïre, 1978, p. 91.

référence à des attributs extraordinaires : Sauveur, Guide de la révolution zaïroise authentique, Président-Fondateur du MPR, Unificateur, Pacificateur, Timonier, etc.

Le régime s'éloigna alors de son projet de créer un Etat congolais authentique. La Constitution de 1967 et le Manifeste de la N'Sele énonçaient le principe de liberté et les droits fondamentaux des individus. Le Manifeste affirmait que la révolution ne se ferait pas dans l'écrasement de l'individu. Au contraire, le MPR prétendait garantir à l'individu les libertés fondamentales. La Constitution proclamait la laïcité de l'Etat (article 10). Cette neutralité de l'Etat signifiait qu'il reconnaissait à chaque individu, aussi longtemps qu'il ne portait pas atteinte à l'ordre public, le droit de vivre conformément à ses convictions. Cependant, le nationalisme zaïrois authentique, ni de gauche ni de droite, n'empêcha pas le régime d'approfondir les rapports d'exploitation de type capitaliste. La neutralité n'était qu'un déguisement de la deuxième voie, la droite. Mais une droite qui avait toutes les caractéristiques du fascisme.³⁷ Ce nationalisme n'était qu'un verbiage dont l'objet était de créer un rideau de fumée, tant au Congo que sur la scène africaine.³⁸

Le sensationnel qui entourait l'authenticité était l'aveu de l'échec de son objectif, la construction d'une nation typiquement congolaise. Ce n'est pas tant la mise en pratique de mesures prises dans le cadre de l'authenticité, qui importait au régime, mais la sensation qu'elles devaient provoquer. Le peuple devait être convaincu ou, à tout le moins, intimidé, par de vastes campagnes de propagande. Tous les mass médias centralisés au département de l'Orientation Nationale étaient mis en œuvre. Même hors de périodes de tension, ils ressassaient quotidiennement les mêmes slogans, les mêmes thèmes à l'égard du Guide Suprême : la pacification du pays par le régime.

Des groupes d'animation spécialement entraînés dansaient et chantaient régulièrement en hommage au Guide Suprême, au Grand Timonier, au Père de la Nation, auquel les Zaïrois devaient tout. D'une manière chronique, les citoyens et citoyennes étaient obligés de manifester leur fidélité au Guide par des marches de soutien obligatoires. La propagande s'était fortement implantée à l'école où un cours de civisme était censé prêcher le mobu-tisme. Des séances d'animation politique s'y tenaient plusieurs fois par semaine.³⁹

C'est sur ce front de l'interprétation de la notion de l'authenticité et de son application, que le monde catholique mena son combat. Aussi le monde catholique revisita-t-il son

³⁷ *Ibidem*, p. 92.

³⁸ *Ibid.*, 1978, p. 72.

³⁹ *Ibid.*, 1978, p. 93.

soutien au régime, en dénonçant l'authenticité présidentielle, sa dérive vers le culte de la personnalité et ses injustices sociales.⁴⁰

Le monde catholique réagit à l'authenticité telle que le régime Mobutu la concevait, d'abord, dans un article sous le titre « *Authenticité* » de la revue '*Afrique chrétienne*' du 12 janvier 1972. Cet article contenait des critiques à peine voilées à l'égard de la campagne pour l'authenticité. Ensuite, par la lettre pastorale du cardinal Malula du 16 janvier 1972, jugée alors subversive, et dans un autre article du n°4 d'*Afrique chrétienne* qui résumait la lettre pastorale du cardinal Malula sans commentaire et publiait un article intitulé « *Qui sont nos Saints ?* ». Ce numéro fut saisi avant sa large diffusion. Enfin, les évêques publièrent un document de 200 pages. Dans ce document publié en mars 1972, la hiérarchie catholique reconnut le bien-fondé du MPR-JMPR comme cadre de réflexion et d'action pour la promotion humaine du peuple zaïrois. Mais les évêques exprimèrent des réticences sur certains principes ambigus contenus dans le Manifeste de la N'Sele et, par conséquent, susceptibles de contredire son humanisme de très haute inspiration. Le MPR, étant un Parti au sens plénier du terme, les évêques émirent des réserves quant à l'obligation établie d'y engager indistinctement tous les nationaux. Ils demandèrent le respect des consciences individuelles et de la mission spécifique de divers membres de la communauté nationale et des groupes sociaux.⁴¹

La réflexion du monde catholique sur l'authenticité donna l'occasion à l'Etat de revoir ses relations avec l'Eglise catholique qui contrôlait encore différents secteurs de la vie socio-économique du pays. L'Eglise catholique, comme institution, devait s'intégrer dans les nouvelles structures étatiques. Même les clercs devaient être membres actifs du MPR.⁴²

1. L'EDITORIAL 'AUTHENTICITE' DU n°3 D'AFRIQUE CHRETIENNE

La revue '*Afrique chrétienne*' publia, le 12 janvier 1972, un éditorial sous le titre '*Authenticité*', mettant en doute l'efficacité du retour à l'authenticité « *pour gagner les batailles du monde moderne* ». L'éditorial manifestait de la compréhension pour la politique

⁴⁰ André Huybrechts et alii, 1980, p.155 ; Colette Braeckman et alii, 1990, p.79, 175.

⁴¹ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 202-203.

⁴² C. Makiobo, 2004, p. 93.

de l'authenticité qu'il approuvait. Mais il s'interrogeait, en citant un philosophe camerounais, Marcien Towa, sur la nécessité de ressusciter une philosophie africaine originale qui est le reflet d'une situation sociale désormais dépassée. Il soulignait que les anciennes conceptions de vie n'apporteraient aucune solution aux problèmes de l'heure. Fallait-il dès lors recourir aux anciennes conceptions de vie qui ont fait la faiblesse de nos ancêtres devant les colonisateurs ? « Cette *entreprise est bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Allons-nous exhumer la nuit du passé, 'une philosophie africaine originale' qui n'a pu être, si du moins elle a un jour existé, que l'expression d'une situation et d'une vie sociale à jamais périmées ? C'est dire que la redécouverte d'une telle conception de la vie ne saurait résoudre notre problème actuel ni nous aider à vivre dans le monde. Notre monde n'étant plus celui de nos ancêtres, leur conception de la vie ne saurait non plus être la nôtre ... L'enjeu n'est plus pour nous d'obtenir la reconnaissance d'un droit mais bien d'exercer ce droit. Il faut passer aux actes et imposer par des réalisations de tous ordres notre dignité d'hommes africains. La question n'est pas de brandir des slogans sur notre originalité, nos valeurs... mais bien de mettre en œuvre aux yeux du monde cette originalité et ces valeurs ... Nous ne réussirons pas cela en déterrants les vieilles conceptions de la vie qui ont fait la faiblesse de nos ancêtres devant la colonisation. Ce n'est pas en ressuscitant une philosophie que nos déroutes passées ont condamnées que nous gagnerons les batailles du monde moderne. C'est au contraire, en cherchant une nouvelle force de vie pour notre monde de demain ».⁴³*

L'éditorial ne contredisait pas l'idée de l'authenticité. La réflexion visait à l'approfondir, à en définir les contours pour qu'elle soit ancrée dans la conscience du peuple. La rédaction du journal voulait expliciter quelque peu le thème de l'authenticité.⁴⁴ Mobutu, voulant prendre le cardinal au mot ('Eglise congolaise dans un Etat congolais'), prôna le recours 'à notre passé qui consistait, entre autres à rejeter les noms étrangers et à adopter les noms de nos ancêtres, car le nom, dans nos traditions, est un hommage à nos ancêtres'. Ces traditions sont donc très défendables. L'option pour les noms traditionnels a un sens : 'ce qui compte pour nous c'est que nous sommes convaincus de l'authenticité ; c'est qu'on ne parle plus un langage d'emprunt ; mais nous avons maintenant une conscience zaïroise'.⁴⁵

⁴³ Afrique Chrétienne n°3 du 12 janvier 1972, XII^e année ; L. de Saint Moulin, OCCM, 1997, volume 6, p.346

⁴⁴ Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula', VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁴⁵ Mobutu, 'Le recours à l'authenticité', L'Etoile, Quotidien du matin du lundi 14 février 1972 n°106 9^e année.

La véritable aliénation culturelle se situait moins au niveau de prénoms, du costume, que dans les richesses énormes que les membres du régime accumulaient à l'étranger. Les dirigeants investissaient dans les pays occidentaux, s'y rendaient pour les soins médicaux et y envoyaient leurs enfants pour les études. Ces pratiques n'étaient pas conformes à l'esprit des traditions africaines. Les chefs traditionnels n'étaient pas des parasites sociaux. Que la classe dominante zaïroise aspire à un mode de consommation à la bourgeoise alors que le pays n'avait qu'un faible niveau de production et des structures économiques déséquilibrées est une évidence de l'aliénation culturelle. Tant que des aspirations de cette nature motivaient la politique du régime, le changement au plan vestimentaire, celui des noms et autres mesures restaient des masques derrière lesquels les rares privilégiés tentaient de cacher leur vrai visage.⁴⁶ Le régime Mobutu installa un système qui créa une bourgeoisie indigène, laquelle utilisa l'appareil de l'Etat à son profit. Cette bourgeoisie défendait ses intérêts propres au détriment de ceux des masses populaires. Ainsi, le peuple zaïrois passa d'une aliénation culturelle sous la colonisation à une autre sous le néo-colonialisme de Mobutu. Le régime Mobutu lui présentait un passé qui n'était pas son passé, mais des fausses valeurs, bref, une authentique duperie.⁴⁷

L'authenticité devait être un effort pour développer un sens national patriotique pour susciter la fierté nationale et la responsabilité civique ; un effort de recherche d'identification avec l'héritage africain, d'intégration politique contre le particularisme et le tribalisme ; un effort de réflexion sur l'avenir et les conditions d'un développement harmonieux dans le contexte africain.⁴⁸

2. LA LETTRE PASTORALE JUGEE 'SUBVERSIVE'

La décision du Chef de l'Etat de supprimer les noms chrétiens provoqua des réactions dans l'opinion catholique. Le cardinal Malula fut amené à adresser une lettre aux fidèles pour apaiser leurs esprits.⁴⁹

La lettre pastorale fut lue en chaire aux offices religieux des 15 et 16 janvier 1972. Très nuancée, elle n'en constituait pas moins une manifestation de la volonté du cardinal du Zaïre de lancer au chef de l'Etat une sorte d'avertissement. Le cardinal rappelait que les

⁴⁶ Comité Zaïre, 1978, p. 90.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 91.

⁴⁸ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p.33-34.

⁴⁹ L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 6, p. 349.

fidèles n'avaient qu'un seul Chef, un seul guide : le Christ (il fallait entendre que Mobutu ne l'était pas) ; la véritable authenticité était l'authenticité chrétienne (et pas l'authenticité présidentielle, sous-entendu) ; l'Eglise catholique et ses manifestations ne pouvaient être employées à des fins politiques. Sur ce dernier point, le cardinal Malula soulignait l'usage abusif des paroles et chants du culte catholique dans les cérémonies et meetings politiques à l'occasion desquels le régime et son chef se trouvaient exaltés. Le gouverneur Ndjoku avait pris l'habitude de parler du Chef de l'Etat comme d'un 'envoyé de Dieu', chaque fois qu'il devait l'introduire, imitant ainsi abusivement Mgr Moke qui avait employé l'expression lors de l'office religieux du 22 novembre 1971, célébré en présence des autorités.⁵⁰

3. L'ARTICLE N°4 D'AFRIQUE CHRETIENNE

On y publia un bref résumé de la lettre pastorale du cardinal sans commentaire puisque le cardinal avait interdit à l'officiant qui la lirait de faire des commentaires⁵¹, et un bref article intitulé « *Qui sont nos Saints ?* ». Cet article était suivi dans la mise en page d'une photo représentant le baptême d'un enfant et portant en légende '*Et toi, petit enfant, par ce baptême tu nais au peuple de Dieu. Le saint dont tu portes le nom revivra en toi et te gardera fidèle enfant de Dieu*'. Le thème fondamental de l'article concernait l'appartenance des chrétiens à deux peuples : à leur race et à leur nation, d'une part, mais aussi au peuple de Dieu éternel, supra-national, universel, d'autre part. C'est pourquoi les chrétiens doivent avoir deux noms : le nom de sa race et de sa famille directe qui lui vient de ses ancêtres mais aussi le nom du peuple de Dieu qui lui vient des ancêtres dans la foi : les saints. Pour les baptisés, c'est une fierté et un droit de porter leur nom chrétien et de le porter en public.⁵²

Ce n°4 d'Afrique Chrétienne parut le mercredi 19 janvier. Avant sa large diffusion, les autorités interdirent de continuer à le diffuser. L'administrateur général de la Sûreté, Akofomo, animé d'une volonté d'apaisement et voulant éviter l'éclat, alla trouver le père

⁵⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 168 du 17 janvier 1972. 00301037. 6.91.11/3.1 Objet : Lettre pastorale du cardinal Malula, Dossier n°18887/V.

⁵¹ Ibidem.

⁵² Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°230 du 23 janvier 1972. Objet situation politique au Zaïre. P. 6 91.00/3.7., Dossier n°18887/V.

Lefebvre, éditeur responsable d'Afrique Chrétienne lui demandant de ne plus diffuser le numéro 4. Les exemplaires déjà en circulation furent retirés.⁵³

⁵³ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'*, Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3^e dossier n°4, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

III. AFFRONTLEMENT AUTOUR DE L'AUTHENTICITE

1. LE MALENTENDU

L'éditorial d'Afrique chrétienne fut le détonateur du malentendu entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu. La mise au point de l'opinion catholique sur l'authenticité suscita une réaction brutale et disproportionnée du régime qui sentit sa révolution menacée. Quelques jours après la parution de l'article du n°3 d'Afrique Chrétienne, le monde catholique congolais fut la cible de violentes attaques de la part des services gouvernementaux.

La réaction du régime démontrait une volonté délibérée de limiter l'influence du monde catholique congolais et, en particulier, du cardinal Malula sur la scène politique congolaise. En outre, dans une interview accordée à l'AZAP le 9 janvier 1972, le Président Mobutu manifesta l'intention de prendre ses distances à l'égard de la religion catholique et de la chrétienté en général lorsqu'il déclarait : « *Aucun de mes aïeux n'avait ces prénoms ronflants que nous impose ce qu'on appelle la conversion au Christ... comme Zaïrois authentique, j'admire encore plus, sinon davantage, ceux des miens qui aimaient bien Dieu tout en le craignant. Non pas le Dieu des Occidentaux, mais l'Etre Suprême, tel que nous l'enseignent les traditions...* ». ⁵⁴ Et plus loin : « *Je reste chrétien catholique tout simplement pour respecter la religion de mes parents* ». ⁵⁵

En réponse à l'éditorial d'Afrique Chrétienne, la Voix du Zaïre consacra, à partir du 20 janvier 1972 dans ses émissions, son éditorial, 'La carte blanche', à des attaques contre le monde catholique jugé anti-révolutionnaire et néocolonialiste. Cet éditorial intitulé 'Quand une Eglise se démasque', insistait sur la portée de la politique d'authenticité qui voulait concilier et mettre en harmonie tradition et modernisme. Et que le monde catholique congolais allait à l'encontre de cet élan révolutionnaire. Selon l'éditorial, « *l'authenticité zaïroise s'est particulièrement gardée de toucher aux divers cultes et de respecter les religions. Ceux, dès lors, qui s'efforcent de prétendre que la politique d'authenticité va à l'encontre de la religion, se révèlent comme des éléments de subversion, des éléments 'antirévolutionnaires'. Ce qui se trame en coulisse dans les cercles catholiques vient*

⁵⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : M. VANDEN BLOOCK, Ambassadeur de Belgique à Kinshasa à Monsieur Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères à Bruxelles, 15 janvier 1972. P ; 91.00/3.9 n° d'ordre : 248. Objet : Entretien Général Mobutu/ Ph. Elebe, Dossier n°18887/V.

⁵⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belex Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

d'apparaître au grand jour. Profitant de l'absence du général Mobutu, les bailleurs de fonds de l'hebdomadaire catholique 'Afrique Chrétienne' ont fait attaquer par ce journal la politique d'authenticité. Ils ont ainsi ranimé le souvenir oublié d'une Eglise qui pendant 80 ans a servi de tremplin à la domination coloniale. La puissance coloniale belge s'est en effet appuyée sur l'Eglise catholique pour dominer le peuple zaïrois. L'éditorial d' 'Afrique Chrétienne' révèle que quelques 'nostalgiques' évangélistes catholiques s'acharnent à faire renaître l'esprit néo-colonialiste. On ne peut s'empêcher dans ces conditions de se poser la question de savoir pourquoi le représentant du Vatican est au fait le doyen de droit du corps diplomatique. Le Zaïre a toujours rejeté toute religion d'Etat. Il n'y a pas de religion de suprématie. Chacun peut choisir son culte. C'est ce que veut le Président. Il est catholique convaincu pratiquant mais il n'a jamais voulu imposer sa religion. La liberté de culte est garantie au Zaïre pour autant qu'elle ne porte pas atteinte à la souveraineté de l'Etat et à l'intégrité de la Nation. Ce qu'on demande aux citoyens de toutes les confessions c'est de demeurer des citoyens dignes de confiance, dévoués aux intérêts du pays. Les kimbanguistes et les protestants n'ont jamais suivi cette voie. Aujourd'hui les catholiques ont montré un esprit négativiste à l'égard de la révolution zaïroise. Il y a certainement des choses qui se cachent derrière cette attitude des catholiques. Le Président qui se trouve en Suisse a été saisi de l'affaire. Il est en train de constituer un dossier sur ces activités subversives, il le dévoilera dans 'un meeting choc' qu'il fera après son retour à Kinshasa, le 13 février au stade du 20 mai. Entretemps, la voix du Zaïre poursuivra de son côté une enquête dans le même sens et révélera au fur et à mesure ce que l'enquête aura produit ».⁵⁶

Le régime prit plusieurs décisions concrétisant son intention de limiter l'influence du monde catholique sur la scène politique. Le monde catholique fut privé de liberté d'expression en supprimant l'organe de diffusion de son idéologie, l'hebdomadaire 'Afrique Chrétienne'. Par l'arrêté n° 04/CAB/MINIFOR/044/72 du 20 janvier 1972, le Ministre de l'Information Sakombi Inongo, suspendit, pour une période de six mois, l'hebdomadaire catholique 'Afrique Chrétienne' : « *L'impression, la vente, la circulation, la détention, la distribution de l'hebdomadaire 'Afrique Chrétienne', édité à Kinshasa sont suspendues sur toute l'étendue de la République du Zaïre pour une durée de six mois* » (Article 1^{er}). L'hebdomadaire catholique 'Afrique Chrétienne', disait-il, a publié à dessein, dans son édition n°3 du mois de janvier 1972, un article subversif et anti-révolutionnaire tenant

⁵⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°199 du 20 janvier 1972 p.6.91.11.3.00306 Objet : relations Eglise-Régime, Dossier n° 18887/V.

manifestement à saper le moral de la population. Ces articles sont susceptibles de semer la confusion et d'induire la population en erreur. En outre, 'Afrique Chrétienne' a affiché une attitude récidiviste étant donné que ce n'était pas la première fois qu'il lui était reproché de publier de tels écrits.⁵⁷

Cinq jours après, le 25 janvier 1972, c'était l'imprimerie de la Société Missionnaire Saint-Paul qui fut fermée par l'arrêté n°4/CAB/MININFOR /045/72 : « *L'Imprimerie de la société missionnaire Saint-Paul, établie à Kinshasa, est fermée et ses activités interdites sur toute l'étendue de la République du Zaïre, pendant une période de 6 mois* » (Article 1^{er}). Le régime reprochait à l'Imprimerie de la Société Missionnaire Saint-Paul une attitude irresponsable qui portait atteinte à la pensée révolutionnaire de la population ainsi qu'un comportement récidiviste et anti-révolutionnaire. Elle imprimait depuis des années des articles tendancieux de l'hebdomadaire catholique 'Afrique Chrétienne', sans y faire opposition.⁵⁸

Par la suite, le cardinal Malula, comme individu, fut visé. L'article sur l'authenticité jugé subversif et antirévolutionnaire lui fut attribué et sa lettre pastorale fut jugée subversive. Il fut accusé d'avoir profité de l'absence du Chef de l'Etat, en repos à Lausanne, pour saper l'esprit révolutionnaire des populations et de s'être opposé à l'implantation de la section de la JMPR au Grand Séminaire Jean XXIII. Le 24 janvier 1972, le Bureau Politique du MPR tint une réunion extraordinaire, en l'absence du chef de l'Etat mais à son initiative, à l'issue de laquelle trois décisions à l'encontre du cardinal Malula furent prises et immédiatement rendues publiques. D'abord, une ordonnance de déchéance du cardinal Malula de sa dignité de l'ordre du Léopard à soumettre à la signature du Chef de l'Etat. Cette déchéance avait pour conséquence le retrait de l'immunité et donc le cardinal devait subir les poursuites judiciaires réclamées contre lui par le MPR. Ensuite, le cardinal devait quitter dans les 48 heures, sa résidence épiscopale laquelle, selon le régime, était une propriété du MPR, le temps que l'ordonnance signée par le Président de la République revienne de Suisse. En effet, comme membre de l'ordre du Léopard, la demeure du cardinal Malula était inviolable. Il fallait attendre sa déchéance pour le désapproprier. Enfin, le Bureau Politique décida la fermeture du Grand Séminaire Jean XXIII de Kinshasa pour avoir refusé l'implantation de la section de la JMPR.⁵⁹

⁵⁷ Journal Officiel de la République du Zaïre n°24 du 15-12-1974, p. 1219, Dossier n°18887/V.

⁵⁸ Journal Officiel de la République du Zaïre n°22 du 15-11-1972, p.730.

⁵⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°246 du 25 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

2. LA CAMPAGNE DE DENIGREMENT DU CARDINAL MALULA

Les médias furent mobilisés pour lancer contre le cardinal Malula une campagne de dénigrement. Dans une autre 'Carte blanche' intitulée *'Le voile d'un archevêque'* du 22 janvier 1972, la Voix du Zaïre visa directement le cardinal Malula. L'Archevêque 'caméléon' qui a trahi son idéal d'une Eglise congolaise dans un Etat congolais, n'a pas pu cimenter une Eglise nationale intégrée dans la révolution zaïroise authentique. Le cardinal Malula fut traité de 'vipère', de 'prince souffleur' de l'Eglise catholique au Zaïre (en l'occurrence, cela faisait allusion à l'hebdomadaire 'Afrique Chrétienne'). C'est un lâche parce qu'il n'a pas prononcé 'son défi à la révolution' pendant la tournée au cours de laquelle le Président prêchait à l'intérieur du pays la valorisation de nos valeurs, mais il a attendu son départ avant de 'faire son coup.' C'est un illuminé révolutionnaire, un réactionnaire indécrottable, invétéré, champion du chantage et de la subversion. Dès avant 1960, il était fiché par la sûreté de la colonie comme un élément incivique ('La Voix du Zaïre' admit qu' 'à l'époque, c'était compréhensible'). Mais l'indépendance n'a rien changé à sa 'nature agitée et à ses prétentions'. Il s'est opposé à Lumumba ; il a soutenu les mercenaires lors des événements de Bukavu (1967) contre l'ANC et contre ses frères ('trop d'années de colonisation mentale au service de ses maîtres blancs lui auront appris que rouge n'est pas le sang des Noirs'). Il a défié les autorités de la Deuxième République, leur reprochant, en chaire de vérité, de n'avoir rien fait sur le plan social dans la perspective d'une justice distributive (ici 'La voix du Zaïre' a accusé le cardinal d'être, en ce qui le concernait, fort sensible à l'argent et aux biens de ce monde). Il a même, devant le Président, le Roi Baudouin et la reine Fabiola, nié non seulement les réalisations de la Deuxième République, mais même celles de l'ancien colonisateur 'dont certaines méritent quand même d'être inscrites à l'actif du temps colonial'.⁶⁰

Les médias soulignèrent l'ingratitude du cardinal Malula à l'égard du Chef de l'Etat qui jadis a marqué son accord à son élévation au cardinalat, prenant à témoin Mgr Maury, alors archevêque à Reims et, précédemment, nonce à Kinshasa qui était intervenu en faveur de Mgr Malula auprès du Chef de l'Etat lorsque fut évoquée la question.⁶¹ La 'Carte blanche' concluait en déclarant que l'Eglise devait rétablir les valeurs ancestrales et

⁶⁰ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 145, 28 décembre 1972, p. 36 ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat.

⁶¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°240 du 24 janvier 1972 p6.91.11.3.1 -00306-01037. Objet : relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

rechercher le trait d'union entre le dieu ancestral des Zaïrois et le Dieu catholique. Le cardinal aurait pu être l'homme d'une telle Eglise. Il ne l'a pas voulu, se désolidarisant de la Deuxième République, n'assistant même pas aux manifestations nationales, sauf celles du 30 juin.⁶²

Pour les médias, les débordements du cardinal dépassaient toutes les limites, le Parti devait prendre des mesures à son égard et, en tout état de cause, devait le faire déguerpir de sa résidence (près du stade du 20 mai) qui, selon les médias, était justement propriété du Parti, *'étant donné qu'il ne suit ni sa doctrine ni ses objectifs'*.⁶³ Le cardinal Malula déclara avoir été spolié : *« En ce qui concerne cette résidence, il faut savoir que le terrain appartient à l'archidiocèse. Seul le stade du 20 mai (anciennement Tata Raphaël) a été cédé à l'Etat. J'ai obtenu de l'Urbanisme l'autorisation en bonne et due forme de bâtir. J'ai donc bâti sur le terrain de l'archidiocèse. Quand les autorités m'expulsent de ma maison, confisquant mes biens, occupent ma résidence, je suis bel et bien spolié »*.⁶⁴

Le Cardinal Malula n'a jamais inspiré l'éditorial d'Afrique Chrétienne sur l'authenticité, qui n'avait, d'ailleurs, rien de subversif ni d'anti-révolutionnaire. Il avait été écrit par le père Lefebvre, responsable éditeur de la revue catholique Afrique Chrétienne. L'éditeur responsable était allé en personne faire une déposition au Parquet.⁶⁵ Le père Lefèvre, interrogé par le CND à propos de l'éditorial n°3 d'Afrique Chrétienne' et du n°4 saisi avant sa diffusion, avait prouvé, texte en main, que celui de l'éditorial était pratiquement repris intégralement à l'ouvrage d'un écrivain philosophe camerounais consacré à l'authenticité et à la négritude.⁶⁶

Par ailleurs, le projet de la lettre pastorale fut une initiative du régime. Celui-ci, suite aux réactions de l'opinion catholique congolaise face à la suppression des noms chrétiens, dépêcha le père Boka, jésuite zaïrois, auteur des hymnes nationaux, 'la Congolaise' et 'la Zaïroise', auprès du cardinal. Le père Boka transmettait ce message au Cardinal : *'Il n'y a que vous qui pouvez apaiser les esprits'*. Il fallait écrire une lettre pastorale destinée à ramener la paix et la tranquillité dans la conscience des gens. (Interview exclusive à 'Pourquoi pas ?')

⁶² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

⁶³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

⁶⁴ Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, volume 6, p.350

⁶⁵ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula', Interview exclusive du cardinal Malula*, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁶⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°245 du 25 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

Le cardinal avait pris le soin de soumettre le projet de la lettre au père Boka qui avait porté des modifications nécessaires pour répondre aux désirs des autorités. Après avoir pris connaissance de la lettre, le père Boka l'avait portée au ministre de l'Intérieur pour savoir si elle répondait au vœu des autorités. C'est ce projet de lettre approuvé par les autorités qui fut considéré comme lettre subversive. Le cardinal demandait seulement à la communauté chrétienne de rester calme et tranquille, tout en signalant que les prêtres continueraient à baptiser et à donner des prénoms comme d'habitude. Ce fut dans l'intention de rassurer les chrétiens. L'épiscopat allait se prononcer le 13 mars 1972 avant le congrès du Parti prévu en mai de la même année. Le cardinal dénonça dans sa lettre l'usage abusif des paroles et chants du culte catholique dans les meetings politiques.⁶⁷

3. INDIGNATION DE L'OPINION CATHOLIQUE

La réaction démesurée du régime, les mesures prises à l'égard de l'hebdomadaire Afrique Chrétienne et du cardinal Malula, un homme dont on s'accordait à reconnaître la droiture, la dignité et la sagesse, la diffusion de l'éditorial de la Voix du Zaïre '*Quand une Eglise se démasque*', suscita inquiétude et émoi dans l'opinion catholique congolaise.⁶⁸

Les attaques et les injures lancées contre le cardinal à la radio et dans les journaux provoquèrent l'indignation de la population dont des personnages importants du régime comme le ministre de Commerce Lanza (ex Alves), le procureur Kengo wa Dondo (ex Lubitsh), le bourgmestre de la commune kinoise de la Gombe, etc. furent profondément troublés et déconcertés.⁶⁹ Le malaise était réel au sein du Bureau Politique du MPR dont quelques membres furent absents des réunions qui eurent à décider des mesures à l'égard de l'Eglise et du cardinal. Certains, même parmi les présents, émirent des réserves.⁷⁰ Ce malaise se traduisait par la divergence de vue importante sur la voie à suivre en ce qui concernait les relations entre le monde catholique congolais et le Régime Mobutu. D'un côté, une tendance 'dure' représentée notamment par les ministres Bulundwe et Sakombi,

⁶⁷ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula', Interview exclusive du cardinal Malula*, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁶⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°230 du 23 janvier 1972. Objet : situation politique au Zaïre. P. 6 91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

⁶⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

⁷⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°281 du 27 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime et situation politique au Zaïre. P6.91.00/3.7 et p.6.91.11/3.1, Dossier n°18887/V.

tendance à l'origine des mesures prises à l'égard d'Afrique Chrétienne et des attaques de l'éditorial de la Voix du Zaïre. De l'autre, une tendance 'souple' représentée par le procureur de la République, Kengo Wa Dondo (ex Lubish) et par le ministre du Commerce, Lanza (ex Alves). Cette tendance attira l'attention du Chef de l'Etat sur le danger d'un affrontement entre le monde catholique congolais et le régime et lui suggéra de lever la mesure de suspension frappant Afrique Chrétienne, quitte à négocier avec cet hebdomadaire un *modus vivendi* consistant en une espèce d'autocensure. Des bruits circulaient selon lesquels le président avait quitté l'Eglise catholique et était déjà devenu kimbanguiste.⁷¹

Dans plusieurs offices du dimanche (30 janvier 1972) dans la capitale on fit mention de l'éditorial de la Voix du Zaïre d'une violence inouïe ('Quand une Eglise se démasque'). A l'église du Sacré-Cœur de la Gombe, notamment, l'officiant demanda aux fidèles de prier pour '*notre cardinal en butte aux injures, aux mensonges, à la haine et aux outrages*'. Il les invita à prier aussi '*pour le Chef de l'Etat afin que Dieu l'éclaire, et à rester ferme dans la foi car 'croire en Dieu et en son Eglise n'est pas se désauthentifier'*'.⁷²

4. REPONSE DU REGIME A L'INDIGNATION DE L'OPINION CATHOLIQUE

C'est alors que le régime chercha à se rallier le monde catholique. Celui-ci a toujours représenté une force sur laquelle le régime devait s'appuyer pour l'aboutissement de sa révolution. Pour avoir son adhésion et ne pas perdre son contrôle, le régime découpla le cardinal Malula des autres membres du clergé et des fidèles, dans un conflit qui l'opposait à l'ensemble du monde catholique congolais. Il cristallisa cet affrontement en une affaire Malula : '*Ses pairs et les fidèles le désavouent. Le président Mobutu n'en a pas à l'Eglise elle-même. Au contraire, il est un bon catholique. Sa politique d'authenticité n'est pas en contradiction avec la doctrine de l'Eglise. Tous les bons citoyens et tous les catholiques se rangeront donc du côté du président contre le cardinal*'.⁷³ Le régime laissa entendre que la

⁷¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°230 du 23 janvier 1972. Objet situation politique au Zaïre. P. 6 91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

⁷² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

⁷³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°240 du 24 janvier 1972 p6.91.11.3.1 -00306-01037. Objet : relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

conférence épiscopale et la majorité des chrétiens catholiques avaient approuvé la condamnation du cardinal Malula.⁷⁴

Le régime présentait la situation en termes de rupture entre le cardinal Malula et la révolution zaïroise. Le régime ne partait pas en guerre contre le monde catholique congolais comme essayait de le faire croire le cardinal. Les relations entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu ne se trouvaient pas en cause, le Président lui-même étant un bon catholique ; mais l'attitude du cardinal Malula était contraire à l'esprit révolutionnaire. Au contraire, le régime souhaitait une Eglise universelle intégrée dans la révolution zaïroise authentique. Les fidèles, acquis à la révolution, s'étaient désolidarisés du cardinal car il n'était pas digne de leur confiance pour avoir été incapable de réaliser cette intégration.⁷⁵ Ces manœuvres étaient un des moyens de reconquérir le monde catholique.

Le président, qui redoutait le monde catholique congolais, joua l'apaisement en s'affirmant catholique convaincu et ne tarda pas à lancer un démenti aux rumeurs de son adhésion au kimbanguisme. Sur base d'une dépêche que l'AZAP avait préparée à Lausanne où se reposait le président, des instructions furent données au ministre de l'Information Sakombi de faire large diffusion de sa présence à l'office religieux du dimanche 23 janvier 1972. Le journal souligna, en outre, que le curé de la paroisse avait signalé cette présence aux fidèles en précisant que Mobutu incarnait l'unité chèrement retrouvée en République du Zaïre et que le chef de l'Etat avait été ovationné par les fidèles. Le sens chrétien ainsi vanté de Mobutu qui était un bon catholique à part entière contrastait avec le dénigrement du cardinal Malula. Les preuves de la religiosité du président Mobutu furent étalées, entre autres, la scolarisation des enfants dans des institutions catholiques et dont deux fils allaient recevoir bientôt, en présence de leur maman, la confirmation en Belgique.

« Fidèle à ses convictions religieuses qui ne peuvent en rien entamer la recherche permanente de l'authenticité zaïroise, le Chef de l'Etat, le général du corps des armées Mobutu Sese Seko, a assisté hier matin en compagnie de son épouse, à l'office religieux du dimanche de l'unité célébré hier à la paroisse Notre-Dame de Lausanne. Aux côtés du Président zaïrois, on notait la présence du citoyen Elebe ma Ekonzo, membre du Bureau Politique, député et président-directeur général de l'Agence Zaïre-Presse, des citoyens Marcel Lengema, Joseph Nzabi et Nguz, tous ambassadeurs, ainsi que toute la suite

⁷⁴ Archives de Tervuren : 'L'Affaire Malula', Assemblée plénière de 1972-Dossier n°1. D'information-Revue de la presse zaïroise, seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

⁷⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°268 du 26 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

*présidentielle. Au sermon, le curé de la paroisse a signalé à l'intention des fidèles la présence du Président Mobutu Sese Seko qui, a-t-il dit, incarne l'unité chèrement retrouvée en République du Zaïre. A la sortie de la messe, le Chef de l'Etat zaïrois a été chaleureusement ovationné par les paroissiens qui ont toujours entendu parler de l'homme d'Etat zaïrois et qui ont eu le privilège de le voir pour la première fois, hier ».*⁷⁶

Le procureur d'Etat Kengo wa Dondo qui avait vu le Chef de l'Etat à Lausanne lui avait exposé que, contrairement à ce que lui assurait la tendance dure parmi ses collaborateurs, la population ne le suivait pas dans son escalade à l'égard du monde catholique et du cardinal, même avec le correctif apporté depuis les 22 et 24 janvier à la campagne et visant à dissocier le monde catholique (dont le président est un fils soumis) et le cardinal (responsable de tout mal).⁷⁷

Pour le cardinal, il ne s'agissait pas d'un conflit entre Malula et Mobutu, ni d'un affrontement entre le monde catholique congolais et le régime : « *Sans refuser nullement de collaborer avec les autorités pour la promotion et le développement de notre pays en tant qu'évêque, j'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas lier l'Eglise au régime politique. Ce qui explique certaines distances que j'ai toujours voulu prendre par rapport à ce qui était essentiellement manifestation politique* ». ⁷⁸

5. SOUTIEN DE LA POPULATION AU CARDINAL

Ces tentatives du régime n'aboutirent pas à se rallier l'opinion catholique congolaise qui resta solidaire avec le cardinal Malula comme en témoigne ce communiqué (30 janvier 1972) de Mgr Moke, évêque auxiliaire de Kinshasa : « *En ces moments de souffrance pour notre Eglise de Kinshasa, nous invitons nos fidèles à se réunir dans l'Eglise, le lundi 31 janvier pour y prier pour notre vénéré Cardinal Archevêque Joseph-Albert Malula. Nous exhortons également tous nos fidèles à continuer cet élan de prière, les jours suivants, chez eux, en famille et à l'Eglise, et ce pendant neuf jours* ». ⁷⁹

⁷⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°240 du 24 janvier 1972 p6.91.11.3.1 -00306-01037. Objet : relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

⁷⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°281 du 27 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime et situation politique au Zaïre. P6.91.00/3.7 et p.6.91.11/3.1, Dossier n°18887/V.

⁷⁸ Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, volume 6, p. 348.

⁷⁹ Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula', Assemblée plénière de 1972-Dossier n°1. D'information-Revue de la presse zaïroise, seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

Des foules s'étaient pressées dans les différentes églises du 31 janvier au 8 février 1972. Une attitude de désapprobation du régime était perceptible parmi les populations où les fidèles catholiques étaient nombreux. Un tract en lingala circulait dans les cités où l'on pouvait lire '*au cas où le cardinal serait arrêté tous les catholiques doivent surgir des quatre coins de Kinshasa vers l'endroit où le cardinal est détenu et le libérer par tous les moyens*'.⁸⁰ Le monde catholique était à jamais uni, la hiérarchie comme les fidèles paraissent faire bloc dans cette affaire. Les neuvaines réunirent beaucoup de monde, y compris les membres de la famille du président de la République et également des officiers supérieurs de l'Armée Nationale Zaïroise. Les fidèles passaient encourager le cardinal à son domicile après la prière.⁸¹ Le Président confirma l'impact de ces neuvaines dans son meeting du 13 février 1972 en stigmatisant leurs organisateurs et en qualifiant les prêtres de l'archidiocèse de Kinshasa de subversifs pour leur solidarité avec cardinal.⁸² Il interdit les neuvaines jugeant que l'action qui avait été entreprise en faveur 'de cet homme subversif' et, notamment, la neuvaine de prières dans l'archidiocèse de Kinshasa était, dès lors, un acte subversif : « *On va voir maintenant que je suis à Kinshasa s'ils vont faire des neuvaines* ». ⁸³

L'Armée garda, dans toute l'affaire de l'évolution des relations entre le monde catholique congolais et le Régime Mobutu une attitude de non-engagement. Ses cadres furent assurément troublés par l'affaire. On avait remarqué notamment la présence du général Nyama Seko en grand uniforme au premier rang des fidèles dans l'Eglise de sa paroisse au cours de la neuvaine organisée pour le cardinal.⁸⁴

Avant le retour du Président, l'Armée avait pris position pour le monde catholique congolais. Elle s'était opposée à la fermeture du Grand Séminaire Jean XXIII. Deux pelotons de soldats avaient encerclé le Séminaire pour interdire tout accès à la JMPR. L'armée était sur les lieux lors de l'évacuation du cardinal Malula de sa résidence sans prendre

⁸⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belex Bru, télégramme n°414 du 8 février 1972. Objet : Evolution de la situation politique au Zaïre. P.6.91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

⁸¹ Entretien avec le professeur Joseph N'SOKO, étudiant en deuxième année de Théologie au Grand Séminaire Jean XXIII, à l'époque des faits. Interview réalisée le 5 septembre 2016 à Louvain-la-Neuve.

⁸² Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre dans Etudes Africaines du C.R.I.S.P., T.A. 145, 28 décembre 1972, p. 40.

⁸³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belex Bru, télégramme n°456 du 13 mars 1972 (erreur : le 13 février au lieu de mars) p.6.91.00/37. Objet : meeting populaire du président Mobutu, Dossier n°18887/V.

⁸⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belex Bru, télégramme n°414 du 8 février 1972. Objet : Evolution de la situation politique au Zaïre. P.6.91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

position mais avec l'intention de s'opposer à certains excès.⁸⁵ En effet, Mobutu qui avait pris assez mal les premières informations et suggestions qui lui avaient été adressées à Lausanne par les tenants de la tendance 'souple', avait souhaité que le départ de Mgr Malula de sa résidence se fasse dans la violence et soit accompagné d'un grand mouvement populaire hostile au cardinal. Il avait donné l'ordre de mobiliser la JMPR pour envahir la résidence du cardinal et la saccager.

Le ministre Bulundwe et le gouverneur Ndjoku qui n'avaient pas voulu suivre ces instructions montèrent un petit scénario afin d'éviter des humiliations au cardinal mais sans désobéir ouvertement au Chef de l'Etat. Le gouverneur Ndjoku avait convoqué les éléments de la JMPR de la capitale devant la résidence de l'archevêque au moment où celui-ci entamait son déménagement. Toutefois, il avait déclaré aux militants JMPR qu'il les avait convoqués sur instruction du ministre Bulundwe qui viendrait lui-même leur donner des instructions. Le ministre, quant à lui, ne s'était pas montré. Dès lors, les JMPR étaient restés simplement présents et les choses s'étaient passées à peu près calmement, sauf pour quelques actes de provocations individuelles de la part d'un militant ou l'autre. Le ministre Bulundwe fit un rapport sur l'affaire au Président en indiquant que ses instructions avaient été suivies, mais que les JMPR étaient arrivés au moment où le déménagement était déjà terminé et le cardinal parti, et donc, il n'y avait pas eu prétexte à saccager la résidence. Les décisions du Bureau Politique contre le cardinal et le Séminaire Jean XIII, les éditoriaux de la radio, etc. étaient des initiatives du Président.⁸⁶

Au niveau des dirigeants, comme dans l'Armée, le problème des relations entre le monde catholique congolais et le Régime Mobutu sema le trouble parmi nombre de dirigeants politiques (gouvernement, Parti et la haute administration). A tous les niveaux, une grande nervosité et un grand malaise étaient donc perceptibles au point que de nombreux observateurs s'interrogeaient sur l'état dans lequel le Président allait retrouver le pays à son retour.⁸⁷

⁸⁵ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre dans Etudes Africaines du C.R.I.S.P., T.A. 145, 28 décembre 1972, p. 38.

⁸⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°281 du 27 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime et situation politique au Zaïre. P.6.91.00/3.7 et p.6.91.11/3.1, Dossier n°18887/V.

⁸⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°414 du 8 février 1972. Objet : Evolution de la situation politique au Zaïre. P.6.91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

6. LA XI^e ASSEMBLEE PLENIERE DES EVEQUES

Elle se réunit du 28 février au 5 mars 1972 à Kimwenda, dans ce contexte de tension. Elle se pencha sur les problèmes généraux du monde catholique congolais notamment ses relations avec l'Etat et sur les divers problèmes concernant le clergé zaïrois. A la fin des travaux de l'Assemblée, les évêques adressèrent au Chef de l'Etat un mémorandum et une requête. Dans le mémorandum, les évêques répondaient au reproche de n'avoir pas tiré les conséquences de l'institutionnalisation du MPR et de ne l'avoir pas notifié au Vatican : tout Zaïrois est membre du MPR, tout prêtre qu'il soit. (Cf. Meeting présidentiel du 13 février 1972). Les évêques n'avaient jamais été avisés par les autorités politiques de cette disposition et agissaient selon le principe énoncé dans la promesse du Président de ne pas impliquer les membres du clergé et les religieux dans les structures hiérarchiques du parti ou de la Jeunesse du Parti.

La hiérarchie catholique qui reconnaissait le bien-fondé du MPR-JMPR comme cadre de réflexion et d'action pour la promotion humaine du peuple zaïrois, exprimait clairement sa position sur la révolution en cours. Certains principes contenus dans le Manifeste de la N'Sele étaient ambigus et, par conséquent, étaient susceptibles de contredire son humanisme de très haute inspiration. D'où les réserves des évêques quant à l'obligation établie d'engager indistinctement tous les nationaux dans le MPR, lequel était un Parti au sens plénier du terme. Ils demandèrent le respect des consciences individuelles et de la mission spécifique de divers membres de la communauté nationale et des groupes sociaux. Ils souhaitaient l'abolition de l'imposition des insignes du Parti lors des cérémonies du sacre des évêques, et que les prêtres, les religieux et les religieuses ne soient pas impliqués dans les structures du Parti conformément à la promesse du Président. Jusqu'alors, les évêques avaient interprété les décorations que l'Etat leur décernait dans le sens du mot d'ordre du Président, *'moto na moto abongisa'*, *'que chacun dans sa sphère d'action donne le meilleur de lui-même pour le bien de la Nation'*. Une clarification sur la portée exacte du nouveau texte de la Constitution repris dans les statuts du MPR (art.4) était nécessaire : « *Le Mouvement Populaire de la Révolution est l'Institution suprême de la République du Zaïre. Toutes les autres Institutions lui sont subordonnées et fonctionnent sous son contrôle* ».⁸⁸

L'Eglise-Institution en faisait-elle partie ?

⁸⁸ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p. 202-203.

Les évêques soulignaient les aspects positifs de la nouvelle politique d'authenticité. Ils s'engageaient à rendre l'Eglise-Institution au service de la Nation zaïroise à condition que le régime ne se serve pas d'elle à des fins politiques. Les évêques demandaient une autonomie totale pour l'Eglise-Institution grâce à laquelle les mouvements de jeunesse catholiques pourraient intégrer la JMPR. Mais ils persistaient à s'opposer à l'implantation de la JMPR dans les maisons de formation religieuse et sacerdotale. Ils proposaient, en revanche, d'œuvrer au sein de l'enseignement officiel congrégationniste, c'est-à-dire dirigé par les ecclésiastiques, et avec maintien au programme d'un enseignement généralisé du cours de religion.⁸⁹

En réalité, les fidèles catholiques s'étaient engagés dans l'action révolutionnaire. Ils exerçaient des fonctions à tous les niveaux du Parti, à commencer par le fondateur lui-même, le président Mobutu. Le régime n'était pas satisfait de cette participation, il souhaitait que les membres du clergé assument des fonctions politiques au sein du Parti en dehors de leurs obligations spécifiquement pastorales.⁹⁰

7. LA REPONSE DU BUREAU POLITIQUE DU MPR AUX DOCUMENTS DES EVEQUES

Le Bureau Politique du MPR qui se réunit en session extraordinaire, le 7 mars 1972, rejeta la teneur des documents des évêques et confirma, notamment, l'obligation pour les petits et grands séminaires d'organiser en leur sein une représentation de la JMPR. Cette obligation était impérative car elle découlait de la Constitution qui reconnaissait le MPR comme organe suprême de la Nation. Les séminaires qui ne s'y conformeraient pas seraient fermés, les étudiants étant autorisés à poursuivre leurs études à Rome et non plus au Zaïre. Les évêques devaient veiller à l'exécution de cette obligation sous peine de poursuites judiciaires. Les gouverneurs de province devaient communiquer, au plus tard le 1^{er} avril 1972, les rapports d'installation de la JMPR dans les petits et grands séminaires de leur ressort.

D'autres décisions antérieures du régime furent confirmées à l'issue de l'examen de l'aide-mémoire et de la requête de l'épiscopat et, notamment, la suppression de 'Afrique Chrétienne'. La poursuite en justice du cardinal Malula, la fermeture du grand Séminaire Jean XXIII, la suppression des prénoms furent confirmées : tous les Zaïrois nés à partir du

⁸⁹ Comité Zaïre, 1978, p. 230.

⁹⁰ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p.172.

16 février 1972, recevraient à leur baptême des prénoms 'authentiques'. Les prêtres qui donneraient le baptême sous d'autres prénoms seraient passibles de peine. Le principe de la laïcité de l'Etat fut également souligné dans les propos de M. Madrandele, directeur du Bureau Politique du MPR à la presse : *'il n'y a pas, au Zaïre, de religion d'Etat. Par conséquent, aucune autorité ne peut plus participer à des cérémonies en tant que telle. Elle le peut en tant que personne, en tant que croyant, mais pas en tant qu'autorité, aucune conséquence ne pouvant être tirée de la personne à la cérémonie religieuse de cette autorité si ce n'est son appartenance personnelle à la religion. Ceci vaut pour toutes les religions : catholique, protestante, kimbaguiste, etc'*. En outre, toute cérémonie religieuse fut rayée des programmes des manifestations officielles. Le Bureau Politique du MPR reçut trois évêques représentant la Conférence de l'épiscopat, dont son président et doyen, Mgr Lesambo et Mgr Tshibangu, auxquels ils communiquèrent ses décisions et indiquèrent qu'elles étaient conformes à la Charte de la N'Sele.⁹¹

Quant à l'enseignement du civisme et de l'organisation de la JMPR dans les sections primaires et secondaires des écoles catholiques, le père Ekwa (jésuite), secrétaire du Bureau de l'Enseignement catholique fit des suggestions au secrétaire exécutif du Parti, Kikenge. Ce dernier promit de les soumettre aux instances supérieures du Parti et aux responsables du ministère de l'Education nationale pour une solution appropriée.⁹²

A la veille du séminaire et du congrès du MPR qui devait avoir lieu du 21 au 24 mai 1972, le Président réussit à dénouer au moins temporairement la crise entre le monde catholique et le régime Mobutu. Ce fut un résultat extrêmement appréciable. Un silence général se fit graduellement autour de cette affaire. Néanmoins, elle ne fut pas oubliée et laissa des traces profondes au sein de la population et chez les fidèles qui en demeuraient marqués. Ce sentiment fut plus vif dans les grands centres que dans les campagnes. Entre-temps, on attendait du Congrès de parvenir à placer les relations entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu, sur des bases précises et définitives acceptables par l'Eglise du Zaïre et la masse des fidèles et que le Président, dans un geste d'apaisement, autorise le retour du cardinal Malula.⁹³

⁹¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°738 du 7 mars 1972 p 6-91-11. Objet : Relations Eglise/Etat : Réunion extraordinaire du Bureau Politique du MPR, Dossier n°18887/V.

⁹² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°743 du 8 mars 1972 00-306-01037 p.6.91.11, Objet : relations Eglise/Etat, Dossier n°18887/V.

⁹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°1455 du 12 mai 1972 (secret) p.6.91 10/0-00306. Objet : Evolution politique au Zaïre à la veille du Séminaire et du Congrès ordinaire du MPR, Dossier n°18887/V.

IV. LES INTELLECTUELS LAÏCS CATHOLIQUES ET LE POUVOIR

1. LE RÔLE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOVANUM DANS LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS.

Le monde catholique congolais s'est formé dans la multitude d'institutions de formation. Lovanium n'est apparue qu'en 1954, soit six ans avant l'indépendance. L'université était prise en charge par le gouvernement, d'abord, colonial, et ensuite, congolais. Les salaires des professeurs et du personnel étaient couverts par le gouvernement. Par conséquent, Lovanium n'était pas dans une position où elle aurait pu prendre des engagements politiques. Elle a pris l'option de ne pas faire de la politique mais de former scientifiquement des gens. Le professeur Benoît Verhaegen de la faculté des Sciences sociales, qui était particulièrement engagé politiquement, était rappelé à l'ordre à plusieurs reprises. L'université catholique Lovanium avait délibérément opté pour une attitude ultra réservée de l'engagement politique.

Toutefois, Lovanium a joué un rôle important dans le monde catholique congolais. L'université catholique Lovanium a été le lieu où la pensée s'est développée, où la réflexion s'est élevée et les étudiants ont acquis un sens critique élevé. C'est ce sens critique élevé qui a conduit aux revendications des étudiants et aux contestations contre les mesures de la zaïrianisation dans le monde catholique congolais. Les contestations des étudiants ne pouvaient pas avoir été inspirées par les autorités ecclésiastiques qui dirigeaient l'université quand on sait que les revendications portaient aussi sur la participation des étudiants dans la gestion de l'université. En plus, ces revendications s'étaient étendues à d'autres institutions d'enseignement supérieur comme à l'université de Lubumbashi qui était une université de l'Etat. Lovanium n'a pas été le cœur du monde catholique congolais. A partir de 1971, après l'avoir nationalisée, le régime prit le contrôle total de l'université catholique Lovanium.⁹⁴

⁹⁴ Entretien avec le père Léon de Saint Moulin, S.J., historien, professeur émérite, membre du CEPAS, le 11 septembre 2017.

2. LES UNIVERSITAIRES ET LA GESTION POLITIQUE

Le monde universitaire a été le *'think tank'*, le réservoir de personnes, d'idées et d'idéologies du régime Mobutu. L'élite politique, sous le régime Mobutu, était composée d'intellectuels issus du monde catholique et formés par les 'bons pères'. Cette élite qui devait jouer le rôle de meneur d'hommes, n'a pas su mobiliser les ressources humaines du pays pour son développement. Bien au contraire, les intellectuels au pouvoir se sont aliénés le régime, mettant leurs intelligences et savoirs à son profit. Cette élite politique comme le disait le cardinal Malula, avait confisqué pour elle seule le bénéfice d'une révolution économique au lieu de travailler à la promotion de tout un peuple.⁹⁵

Le comportement des hommes politiques ne dépendait pas seulement de la formation reçue. Ce comportement était façonné par les forces profondes sociales et culturelles et le mode d'organisation des institutions.⁹⁶ Les dirigeants de la Deuxième République, issus du monde catholique, craignaient d'être éjectés du système et de perdre leurs privilèges et ainsi de se retrouver dans la galère. Ils ont contribué à édifier le système. Dominique SAKOMBI INONGO, ancien élève des Frères des Ecoles Chrétiennes, ministre de l'Orientation Nationale puis de l'Information, fut le grand chantre de l'idéologie et de l'authenticité mobutiste. Il conçut un montage télévisuel avec l'image de Mobutu. Sur un fond de nuage, surgit et grandit peu à peu une figure céleste, celle de Mobutu descendant du ciel tel un 'deus ex machina'. Cette image qui apparaissait au début de chaque journal télévisé de 20h, plut à Mobutu qui n'hésita pas à féliciter son ministre et à l'encourager à continuer sur cette lancée.⁹⁷ Sakombi fit partie de l'aile dure dans l'affrontement qui opposa le monde catholique congolais au régime dans les années 70 et qui força le cardinal Malula à quitter le pays pour quelques mois. Bref, les intellectuels catholiques congolais approuvèrent la pensée politique du régime qu'ils contribuèrent à développer pour se maintenir au pouvoir. C'est à Mobutu qu'ils devaient leur ascension politique, telle était leur conviction. Ils se consacrèrent fondamentalement, à perfectionner les mécanismes de la pérennisation du pouvoir d'un homme et, accessoirement tout le fonctionnement des institutions du pays

⁹⁵ Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, 1997, volume 3 p. 191.

⁹⁶ Léon de Saint Moulin, s.j., *Elite et action historique en République Démocratique du Congo. Qui peut changer la société ?* in Sabakinu Kivilu (sous la direction de), *Elites et démocratie en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Presses universitaires de Kinshasa (PUK), 2000, p. 7-14.

⁹⁷ Thierry Michel, *Mobutu, Roi du Zaïre*, Film, 1999.

était en fin de compte réduit à la recherche du pouvoir pour le pouvoir. Le projet de société ne mettait pas dans la pratique l'homme congolais au centre de ses préoccupations.⁹⁸

Pius Ngandu Nkashama, dans sa '*Lettre à un universitaire zaïrois*', écrivait à propos des élites intellectuelles :

*« Je ne vous demande aucun acte politique. Mais je dois vous dire que certains de nos collègues professeurs ont joué un rôle abominable, pour quelques sesterces et miettes qu'ils ramassaient dans les couloirs du pouvoir. Ils ont pillé systématiquement l'Université, ils ont saccagé la dignité de 'l'intellectuel', ils ont fait assassiner leurs propres amis. Ils ont trahi le peuple, en jouant le jeu exécrationnel, aussi bien auprès des 'dirigeants' que dans les cercles des 'opposants' qu'ils ont contribué à dévaloriser, à avilir, et même à anéantir. Pour les objectifs dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont ignominieux ».*⁹⁹

⁹⁸E. Mabi Mulumba, 2011, p. 19.

⁹⁹ Piermay J.L. et alii, *Politique Africaine 41 Zaïre, un pays à reconstruire*, Condé-sur Noireau, Karthala, 1991, p. 41-48.

V. ATTITUDE DU VATICAN SUR LA SITUATION

1. L'OPINION SUR LA LETTRE PASTORALE DU CARDINAL MALULA

Le nonce apostolique approuva la lettre pastorale du cardinal Malula lorsqu'elle affirmait que les chrétiens ne reconnaissaient qu'un seul chef et guide, le Christ, et que les manifestations religieuses ou des termes liturgiques ne pouvaient être employés à des fins politiques. Toutefois, le Saint-Siège s'inquiéta de l'intention manifestée par le Président Mobutu de prendre ses distances à l'égard de la religion catholique et de la chrétienté en général, telle qu'il l'avait exprimée dans l'interview accordée à l'AZAP du 9 janvier 1972.¹⁰⁰ Le 25 janvier 1972, le Pape dépêcha à Lausanne Mgr Cassaroli, Secrétaire du Conseil pour les Affaires Publiques de l'Eglise et Monseigneur Gantin, ancien archevêque de Cotonou (Bénin), adjoint à la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, accompagnés de l'ambassadeur de la République du Zaïre auprès du Saint-Siège, monsieur Nsita. Au cours de l'entretien de près de quatre heures, Mobutu affirma que le régime ne visait pas l'Eglise catholique comme telle mais la personne du cardinal Malula (AZAP du 27 janvier 1972).¹⁰¹ Commentant, à son retour, l'atmosphère de 'l'audience présidentielle', Mgr Cassaroli déclara que certains propos de Mobutu ressemblaient étrangement à ceux lancés naguère par Sékou-Touré, au début de la crise précédant la rupture et le drame qui frappa Mgr Tchidimbo, archevêque de Conakry.¹⁰²

L'escalade dans laquelle le Chef de l'Etat s'était engagé vis-à-vis du monde catholique congolais ne pouvait que susciter les inquiétudes les plus sérieuses, non seulement pour l'avenir de l'Eglise congolaise mais aussi pour le pays tout entier. Cela risquait de faire renaître les oppositions et les divisions si funestes au pays. Si la situation dégénérait et que Mobutu en perdait le contrôle, il n'y avait aucun homme fort pour rétablir l'ordre.¹⁰³

¹⁰⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n° 231 du 23 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Etat, Dossier n°18887/V.

¹⁰¹ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre dans Etudes Africaines du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, p. 38 ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°268 du 26 janvier 1972. Objet : Relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

¹⁰² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°199 du 20 janvier 1972 p.6.91.11.3.00306 Objet : relations Eglise-Régime, Dossier n°18887/V.

¹⁰³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre de Monsieur Albert HUPPERTS, Ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège à Monsieur Pierre HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 00133-01064 Rome, le 4 février 1972 ; d. p9-91, n°110, d'ordre 67, Dossier n°18887/V.

2. L'ABOLITION DE L'OBLIGATION DES PRENOMS CHRETIENS ET LE DEPART DU CARDINAL MALULA POUR ROME : VICTOIRE DU REGIME MOBUTU ?

Au cours de l'entretien entre le Chef de l'Etat et les émissaires du Vatican, la proposition fut faite d'inviter le cardinal Malula à Rome pour consultation afin d'éviter une confrontation dangereuse au moment du retour du Président Mobutu à Kinshasa et de profiter ainsi d'une période d'accalmie et de détente pour chercher à résoudre bénéfiquement les difficultés existantes.¹⁰⁴

Le cardinal ne fut pas expulsé de son pays mais il ne quitta son diocèse que sur le vœu expressément exprimé par le Vatican. Avant de recevoir le message de Rome, il était bien décidé à ne pas quitter ses ouailles.

« Chers frères et sœurs dans le Christ,

*J'ai eu le désir de rester parmi vous jusqu'à la fin des événements que vous connaissez. Mais voici que ce vendredi 11 février à 13h15', j'ai reçu la nouvelle venant du Saint Père demandant avec insistance que j'aille à Rome. Par obéissance au Pape, je quitte Kinshasa pour Rome, avec l'espoir de revenir parmi vous. Je vous demande de prier pour notre pays et en particulier pour l'archidiocèse de Kinshasa ».*¹⁰⁵ *« J'ai voulu tout simplement obéir à S.S. le Pape en répondant à son invitation, transmise le vendredi 11 février, à 13h15', par la nonciature apostolique. Ce soir, je me suis embarqué pour Rome en compagnie de Mgr Tarcisse Tshibangu, mon évêque auxiliaire, et de M. l'abbé César N'Denje, mon secrétaire. J'ai été reçu par le Pape. Il m'a dit qu'il restait totalement solidaire avec l'archevêque de Kinshasa et, à travers lui, avec toute l'Eglise du Zaïre ».*¹⁰⁶

Vue du Zaïre cette initiative du Vatican paraissait 'incompréhensible et même nuisible'.¹⁰⁷ Cela pourrait laisser entendre une désapprobation du Pape. En effet, pour le régime Mobutu, le Pape y a vu 'le souci manifeste de notre politique de retour à l'authenticité' (AZAP, 27 janvier 1972). Un concours des événements conforta la position du régime Mobutu qui crut avoir remporté la victoire sur toute la ligne. En effet, l'abolition de l'obligation de donner le nom d'un saint lors du baptême coïncida avec la présentation, lors d'une conférence de presse à Rome, du Nouveau Rituel de l'initiation chrétienne des adultes, le

¹⁰⁴ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p. 50.

¹⁰⁵ Léon de Saint Moulin, s.j., *OCCM*, volume 2, p. 57.

¹⁰⁶ *OCCM*, volume 6, p. 350.

¹⁰⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°456 du 13 mars 1972 p.6.91.00/37. Objet : meeting populaire du président Mobutu, Dossier n°18887/V.

17 février 1972, par l'Abbé Jacques CELLIER, directeur du Centre national de Pastorale liturgique de Paris et membre du Conseil pour l'application de la liturgie. Ce texte était une proposition de modification du rituel, qui ne devait être promulguée dans chaque pays qu'après adaptation par la conférence épiscopale du ressort. Selon les *Notitiae*, organe de la Congrégation du Culte divin (mars 1972, p. 101) et l'*Osservatore Romano* du 25 mars 1972, p.2, il y est dit notamment à la rubrique du n°88 : « *Là où existent des religions non chrétiennes qui donnent tout de suite un nouveau nom aux initiés, la Conférence épiscopale peut décider que désormais sera donné aux nouveaux catéchumènes soit un nom chrétien, soit un nom utilisé dans les cultures locales, nonobstant les prescriptions du canon 761 du Code de droit canon, à condition qu'il puisse revêtir un sens chrétien* ». ¹⁰⁸ Lors de la conférence de Presse, l'abbé Cellier avait déclaré que « *l'Eglise n'avait aucune objection contre l'africanisation des prénoms et qu'elle n'exigeait plus des convertis qu'ils prennent des prénoms chrétiens à leur baptême* » (AFP du 17 février 1972). L'article des *Notitiae* précisait que *dans sa forme actuelle la rubrique en question a été rédigée en juin 1968 et qu'elle n'a donc 'pas été formulée sur la base de situations particulières contingentes'*. La Documentation Catholique soulignait que *'ceci montre qu'il n'y a aucun lien entre le nouveau rite et les événements du Zaïre'* et que par ailleurs le nouveau rituel n'autorisait *'nullement à abandonner le nom chrétien reçu au baptême'*. ¹⁰⁹ Mobutu aurait-il eu connaissance de ce document avant de supprimer les prénoms chrétiens d'origine étrangère ?

C'est sur le mode triomphal que l'Agence Zaïre-Presse, la Radio et les quotidiens zaïrois reproduisirent et commentèrent cette dépêche. Le régime zaïrois considéra que cette décision vaticane était consécutive au meeting du Président Mobutu quatre jours plus tôt au stade du 20 mai et qu'elle constituait une reconnaissance par Rome du bien-fondé de sa politique d'authenticité. L'AZAP précéda son commentaire d'une citation de Voltaire : « *descends du haut des cieux auguste vérité, répands sur mes écrits ta force et ta clarté* ». Désormais, déclara l'AZAP : « *Il ne sera plus question lors du baptême des prénoms d'emprunt que les successeurs de Saint Pierre ont imposé aux chrétiens. Aujourd'hui que les prophéties du général Mobutu sont une réalité, quelle sera l'attitude d'une certaine presse étrangère habituée à se livrer à des attaques inconsidérées chaque fois qu'il s'agit de problèmes du Bureau Politique du MPR et de ceux du gouvernement ?* ». ¹¹⁰

¹⁰⁸ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145 du 28 décembre 1972, p. 52.

¹⁰⁹ *Ibidem*.

¹¹⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°550 du 19 février 1972. 00306-01037 p.6.91.11. Objet : Relations Eglise/Régime, Dossier n°18887/V.

Si la hiérarchie catholique laissa faire, ce qui permit à la Voix du Zaïre de clamer la victoire du régime, Mobutu en fit autant en faisant le point sur le retour à l'authenticité. Il précisa qu'il ne fallait plus parler de *retour* à l'authenticité mais bien du *recours* à l'authenticité.¹¹¹ Cette deuxième notion signifiait qu'on n'ignorait pas les autres cultures.

Le régime expliqua le rejet des noms étrangers. Dans les sociétés traditionnelles, le nom faisait partie intégrante de la personnalité d'un être. Il avait une signification précise souvent liée aux circonstances dans lesquelles on était né ou à la caractéristique physique. Dans certains milieux, le nom indiquait la position dans la fratrie ; il disait aussi qu'on vient avant ou après les jumeaux. La colonisation introduisit l'habitude de donner le nom du père à tous les enfants, pour faciliter les nombreuses démarches administratives. Cependant, une meilleure identification exigeait d'ajouter au nom commun à toute la famille, un autre nom spécifique à chaque membre de famille. C'est là qu'intervint l'Eglise catholique romaine pour donner à tous les autochtones convertis au catholicisme un nom d'un saint européen. Dès lors, l'enfant ou l'adulte recevait un prénom étranger à son baptême. Cette pratique instaurée dans la colonie belge ne revêtait aucun caractère obligatoire du point de vue théologique et doctrinal. Lors de sa session d'octobre 1971, le MPR s'attaqua à cet aspect qu'il jugeait une aliénation culturelle.¹¹²

¹¹¹ Jean Kestergat, 1986, p. 258.

¹¹² Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Kinshasa, Forcad, Institut Makanda Kabobi, 1976, p. 79-81.

VI. CONSEQUENCES DE LA CRISE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS/REGIME MOBUTU

1. LES INQUIETUDES DES PUISSANCES OCCIDENTALES

L'atmosphère politique au Zaïre qui était loin de s'améliorer provoqua un certain malaise dans les pays amis du Zaïre. L'ambassade des Etats-Unis manifesta certaines inquiétudes quant à l'avenir du régime. Les nombreuses rumeurs ayant trait à une désaffection d'une partie de l'armée vis-à-vis du Parti inquiétaient les puissances occidentales tant l'armée continuait à être le support du régime. Nous avons mentionné la participation des officiers militaires aux neuvaines organisées pour le cardinal Malula.¹¹³

Ainsi, à l'initiative du Président, son chef de cabinet au ministère de la Défense nationale, le général Nkulufa, convoqua, le 29 janvier 1972, tous les attachés militaires et chefs de coopération militaires des pays considérés comme amis. Seul l'attaché militaire anglais, en mission à l'intérieur du pays avec son ambassadeur, n'avait pas répondu au rendez-vous. Le but était d'apaiser leurs inquiétudes. Il tint une réunion en présence d'autorités militaires zaïroises pour marquer la totale solidarité de tous les dirigeants de l'Armée Nationale Zaïroise. La rivalité opposant les troupes classiques et les para-commandos avec leurs chefs, le général Bumba, d'une part, et le général Nkulufa, d'autre part, était de notoriété publique.¹¹⁴ Néanmoins, des rumeurs persistantes faisaient remarquer certains désaccords voire certaines divisions au niveau du haut-commandement. L'initiative prise par le général Nkulufa, en présence des principaux chefs militaires qui avaient la mainmise réelle sur l'armée, avait pour but de démentir ces rumeurs, de prouver que l'armée était derrière le régime et de souligner la solidarité de l'Armée autour du Chef de l'Etat comme garante de la stabilité du régime.¹¹⁵

« Je vous parle donc en tant que représentant du ministère de la Défense nationale, et en présence d'autorités militaires zaïroises représentatives, le général de brigade Bumba,

¹¹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°311 du 29 janvier 1972 (secret) ; p. 06-91.003/3.7. Objet : situation politique au Zaïre-déclaration du général Nkulufa, chef de cabinet du ministre de la Défense nationale, Dossier n°18887/V.

¹¹⁴ Ibidem.

¹¹⁵ Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, T.A. 145, 28 décembre 1972, p. 38.

*commandant de la division des troupes aéroportées et de choc, le colonel Molongya, sous-chef de cabinet et le colonel Fallu, chef d'Etat-major des Forces Armées Zaïroises ».*¹¹⁶

Le général Nkulufa souligna que toutes les mesures prises s'inscrivaient dans le cadre de la recherche de l'authenticité zaïroise. Ceci ne signifiait en aucun cas que le pays désirait adopter une position négative vis-à-vis des pays amis. Le régime voulait ainsi faire savoir que les autorités du Zaïre souhaitaient maintenir et développer encore davantage les liens d'amitié et de franche collaboration qui existaient entre le Zaïre et les pays amis. Le général Nkulufa affirmait encore qu'une grande partie du peuple zaïrois était chrétien et comptait le rester et que le régime appréciait beaucoup le travail accompli par les grandes Eglises dans tous les domaines, et elles ne voulaient pas contrecarrer leurs actions bénéfiques. L'affaire du cardinal Malula ne concernait que la seule personne du cardinal lui-même. Il reprenait ici la rhétorique développée par la Voix du Zaïre depuis le 22 janvier 1972 dans son éditorial '*La Carte blanche*'.¹¹⁷

Le point essentiel du discours, fut '*la stabilité politique du pays*' qui ne pouvait être mise en doute. La meilleure preuve en était que le président se reposait tranquillement en Suisse. Il rassura ses hôtes en disant que les cadres civils et militaires ainsi que toute la population étaient et resteraient fidèles à leur président. Certains bruits concernant des tentatives ou des préparations de coup d'Etat relevaient de l'imagination fertile d'irresponsables. Il conclut en disant que le pays connaissait les difficultés propres à toute jeune nation qui veut s'affirmer, progresser, et trouver son authenticité. Mais le régime sollicitait l'appui des attachés militaires et des chefs de coopération présents pour tranquilliser les autorités de leurs pays respectifs. L'armée se portait garante de la stabilité politique du pays'.¹¹⁸ Ce discours suffisait pour comprendre que le régime mesurait le danger que représentait le monde catholique congolais pour sa survie. Il était capable de créer une instabilité politique.

L'ambassadeur de Belgique à Kinshasa avait particulièrement retenu de l'exposé les passages suivants :

« 'C'est à la demande du Président...' *Ceci indique que l'initiative vient du Président.*

'Je vous parle en présence d'autorités militaires zaïroises...' *Ceci entend souligner la totale solidarité de tous les dirigeants de l'Armée Nationale Zaïroise. La rivalité opposant les*

¹¹⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°311 du 29 janvier 1972 (secret) ; p. 06-91.003/3.7. Objet : situation politique au Zaïre-déclaration du général Nkulufa, chef de cabinet du ministre de la Défense nationale, Dossier n°18887/V.

¹¹⁷ Ibidem.

¹¹⁸ Ibid.

troupes classiques aux para commandos et leur chef notamment le général Bumba, d'une part, et le général Nkulufa d'autre part, est, en effet, de notoriété publique. Le fait de vouloir les présenter ensemble, à cette occasion, est destiné à insister sur la solidarité qui les unit en l'occurrence. D'ailleurs le général Nkulufa a insisté 'ce que j'ai à vous dire exprime notre point de vue commun'.

Notons que le colonel Babia, chef de la mission militaire du Président n'était pas présent. En réalité, il semble qu'il ait été retenu ailleurs. Sa présence en tout état de cause était prévue.

'Ceci ne signifie en aucun cas que le pays désire adopter une position négative vis-à-vis de vos pays'. Le Président désire ainsi faire savoir aux pays 'amis' qu'il compte toujours sur eux. Ceci paraît destiné à parer à certaines inquiétudes qui s'étaient manifestées du côté de l'ambassade des Etats-Unis quant à l'avenir du régime.

'L'Etat zaïrois ne compte d'aucune façon s'attaquer aux religions connues. L'affaire du cardinal Malula ne concerne que la seule personne du cardinal lui-même'. Ceci est conforme aux thèmes adoptés par le pouvoir depuis le 22 janvier.

'En dernier lieu et c'est le point que je voudrais souligner particulièrement. La stabilité politique de ce pays ne peut être mise en doute... Les cadres civils et militaires et toute la population sont et resteront fidèles à son Président'. Ceci constitue l'essentiel du message du général Nkulufa.

En effet, si le général Nkulufa a été choisi, de préférence aux autorités civiles (Ministre des Affaires Etrangères ou vice-ministre des Affaires Etrangères) qui paraissent plus désignées pour transmettre un tel message aux 'pays amis', ce n'est pas sans raison. Ce n'est pas sans raison non plus que le message a été transmis par un militaire à des militaires.

En effet, le support du régime continue à être l'armée. Il ne semble pas pouvoir y avoir de changement brutal du régime si l'armée demeure fidèle à celui-ci.

Les nombreuses rumeurs qui ont couru récemment ont eu trait à une désaffection d'une partie de l'armée vis-à-vis du Parti. La déclaration du général Nkulufa en présence des principaux chefs militaires, du moins des principaux chefs militaires qui ont la mainmise réelle sur l'armée, a pour but de démentir ces rumeurs, de prouver que l'armée est derrière le régime et que celui-ci est donc plus solide que jamais.

Relevons à cet égard la déclaration de conclusion du général Nkulufa, 'nous nous portons (c'est-à-dire l'armée) garants de la stabilité politique du pays'.

Un élément nouveau vient en outre de se produire. L'ex inspecteur d'Etat Manzikala vient d'être déchu de ses dignités de l'ordre national du Léopard. Il pourrait même être arrêté. Ceci se place dans la perspective de sa 'perte de vitesse'.

Il est intéressant de noter à cet égard aussi la présence du général Bumba à la réunion convoquée par le général Nkulufa car Bumba était un fidèle de Manzikala sur lequel il s'appuyait contre la partie orthodoxe de l'Armée. Cette attitude de Bumba au moment où la disgrâce de Manzikala devient publique prouve qu'il se désolidarise de l'inspecteur d'Etat et 'rentre dans le rang'.

On peut évidemment se demander si cette apparition assez spectaculaire, en dépit des recommandations de discrétion du général Nkulufa à ses interlocuteurs, de l'Armée sur la scène des relations politiques internationales du Zaïre, ne laisse pas présager que le

Parti, depuis mai 1970 'organe suprême de la Nation' pourrait subir une éclipse en faveur de l'Armée, qui est demeurée assurément, quelle que soit l'évolution de la Constitution, la vraie force du régime et qui voyait avec jalousie le Parti lui ravir sur le plan légal la place qu'elle trouvait devoir lui revenir.

*Il semble, et la chose est importante, que tous les généraux présents à Kinshasa ont pris, sous la présidence du général Bobozo (commandant en chef qui, en dépit de sa maladie et du fait qu'il est remplacé a.i. par le général Bosango, garde toute son influence en dernier ressort dans les affaires importantes), connaissance du texte du général Nkulufa avant que ce dernier ne le prononce ».*¹¹⁹

2. LE MEETING POPULAIRE DU PRESIDENT MOBUTU

A son retour au pays, le Chef de l'Etat tint un meeting le 13 février 1972 au Stade du 20 mai comme annoncé par la Voix du Zaïre. L'ambassadeur de Belgique à Kinshasa notait : « *Comme prévu le Président Mobutu a tenu ce matin 13 février un meeting au stade du 20 mai, à partir de 9 heures. En dépit de grands efforts de mobilisation, le stade était loin d'être rempli comme c'est généralement le cas en pareille circonstance. Il n'avait ni drainé ni emballé les foules comme d'habitude.*

Quinze mille militants se trouvaient au centre du stade, mais l'assistance sur les gradins était plus clairsemée. Cette assistance semble en outre relativement peu enthousiaste et a répondu avec moins de voix que d'habitude aux appels et aux slogans du Chef de l'Etat.

*Celui-ci avait l'air relativement préoccupé au moment de prendre la parole. Il s'est échauffé au fur et à mesure que se déroulait son discours mais sans, apparemment, trouver jamais vraiment sa 'vitesse de croisière'. Il semble avoir été conscient de la 'réponse' relativement faible qu'il obtenait de son auditoire et en paraissait, si l'on en croit sa physionomie, assez soucieux à l'issue du meeting ».*¹²⁰

Le discours qui dura entre une heure et une heure quarante-cinq minutes consista en une mise au point. Le Chef de l'Etat rappela qu'au moment où il avait sillonné le pays du 1^{er} au 14 décembre 1971 pour la campagne d'authenticité, aucun éditorial d'Afrique Chrétienne ni de lettre pastorale n'avaient été publiés. Après son périple, il est resté à Kinshasa du 1^{er} au 15 janvier 1972. C'est au lendemain de son départ, le 16 janvier 1972,

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°456 du 13 mars 1972 p.6.91.00/37. Objet : meeting populaire du président Mobutu, Dossier n°18887/V.

que paraissait l'éditorial d'Afrique Chrétienne et qu'on lisait la lettre pastorale du cardinal.¹²¹

Selon le Chef de l'Etat, ces publications montraient la volonté de subversion de leurs auteurs. « *Un prêtre est un homme comme tout le monde et, s'il fait cela, c'est un homme subversif. L'action entreprise en faveur de cet homme subversif et notamment la neuvaine de prières dans l'archidiocèse de Kinshasa, est un acte subversif* ». ¹²²

Alors le Président interdit les neuvaines comme aussi les prières dans les églises où s'étaient déroulées les neuvaines à l'intention du cardinal. D'après le Chef de l'Etat, l'authenticité était quelque chose qu'on ne pouvait pas contester.

Parlant du cardinal, Mobutu dénonça ce qu'il appela sa vanité : « *il (le cardinal) s'oppose au régime, qui ne lui donne pas la deuxième place ni dans l'Etat ni protocolairement, alors que le primat de Belgique a protocolairement cette deuxième place. Les missionnaires qui sont venus du temps de la colonisation sont venus au nom de Dieu mais aussi au nom de la colonisation qu'ils faisaient respecter. Ils n'auraient pas permis qu'on se moque alors du Roi des Belges, qu'on louait dans les prières. Pourquoi Malula se permet-il d'attaquer le Chef de l'Etat zaïrois ?* ». ¹²³

Le Président accusa le cardinal de vouloir jouer au politicien en se retranchant derrière sa qualité d'ecclésiastique : « *S'il veut parler de politique, qu'il enlève sa soutane. S'il porte sa soutane, qu'il ne parle pas de politique. Il ne s'agit pas de faire le Makarios* ». Selon l'ambassadeur de Belgique à Kinshasa, 'ceci pourrait donner à supposer que le Chef de l'Etat craignait dans le cardinal un rival temporel'. ¹²⁴

Le Président précisa alors que le problème n'était pas celui des relations entre le Zaïre et le monde catholique congolais, en déclarant qu'il souhaitait la collaboration entre le Zaïre et le Vatican. « *Malula, je ne l'accepte plus comme archevêque de Kinshasa. Je ne peux plus collaborer avec cet homme parce que parmi ceux qui portent des robes, il y a des menteurs* ». ¹²⁵ Il rappela que Lumumba se méfiait de Malula, qu'il avait voulu le faire arrêter et que sans son intervention (de Mobutu), le cardinal Malula aurait été arrêté en 1960. Il ajouta, cependant qu'à la demande du Pape Paul VI, les poursuites judiciaires contre le cardinal Malula étaient annulées. ¹²⁶

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Jean Kestergat, *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*, Bruxelles, Paul Legrain, 1986, p. 256.

Il en vint enfin au problème de l'authenticité, disant qu'il fallait préciser que la politique du Zaïre n'était pas un '*retour*' à l'authenticité, comme il avait été dit précédemment, ce qui était une erreur, mais un '*recours*' à l'authenticité. En effet, le Zaïre ne rejetait pas les acquisitions du monde moderne (voitures, hélicoptères, etc.), ce que pourrait faire croire un retour à l'authenticité. Il gardait ses acquis du monde moderne, mais il voulait '*recourir*' à l'authenticité pour conserver son âme.¹²⁷

Le Président souligna avec force qu'il était bon catholique : « *Le Zaïre est un Etat laïc. L'Etat d'abord, ensuite les individus sont libres de faire ce qu'ils veulent. L'individu Mobutu va à l'Eglise. Les autres font comme ils veulent* ». Il indiqua que les écoles catholiques ne devaient pas constituer des éléments en dehors de la vie de la nation. Ces écoles ont été payées avec les deniers de la nation : « *Jadis, du temps de la colonie quand le ministre était catholique il le prêtait et il donnait l'argent, quand il n'était pas catholique il le prêtait. Alors les missions le combattaient et disaient il est trop socialiste ou trop libéral* ». ¹²⁸

3. LA DETENTE

Pour décanter la situation, le monde catholique accepta un compromis. Le 16 avril 1972, le Comité Permanent qui s'était réuni le 10 avril, autorisa l'implantation de la JMPR dans les séminaires et maisons de formation religieuse à condition que les séminaristes et les religieux et les religieuses soient exemptés du militantisme politique et que les autorités politiques respectent la finalité, le bon ordre et la spécificité des séminaires et des maisons de formation religieuse. Le Grand Séminaire Jean XXIII fut rouvert dès le lendemain.¹²⁹ Le 15 mai 1972, Mobutu annonça aux membres du Bureau Politique qu'il avait jugé bon de pardonner officiellement au cardinal Malula, à la suite d'une lettre que celui-ci avait remise à l'ambassadeur du Zaïre auprès du Saint-Siège. Probablement, le Pape avait-il incité l'archevêque de Kinshasa à la modération, vu les intérêts qui étaient en jeu. Après une absence de cinq mois, le cardinal Malula rentra au pays le 28 juin 1972.¹³⁰ Condamné à cohabiter, le monde catholique n'en resta pas moins un adversaire redouté par le régime.

¹²⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru, télégramme n°456 du 13 mars 1972 p.6.91.00/37. Objet : meeting populaire du président Mobutu, Dossier n°18887/V.

¹²⁸ Ibidem.

¹²⁹ Ngindu Mushete, Le recours à l'authenticité et le christianisme au Zaïre in *Cahiers des religions africaines*, volume 8, n° 16, juillet 1974, p. 216 ; Jean-Bruno Mukanya Kanyinda, 2008, p. 149.

¹³⁰ Comité Zaïre, 1978, p. 230 ; L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 2, p. 57.

Conclusion

A travers l'authenticité, Mobutu a voulu forger une conscience nationale pour asseoir son pouvoir. En prenant le pouvoir, il visait à sauvegarder l'unité grâce à laquelle l'indépendance fut acquise. Quand Mobutu prit le pouvoir, le Congo devait faire face à un éventail de menaces à la sécurité nationale, au sens large : risque de guerre civile, risque de sécession, reconstruction de l'Etat, redressement de l'économie, unification du pays. Les tendances dictatoriales trouvaient ici une justification. Un pouvoir fort était nécessaire à la stabilité politique du pays et pouvait relever ces défis dans le contexte de l'époque.

Deux conceptions différentes de la notion de l'authenticité et de son application ont conduit à l'affrontement entre le monde catholique congolais et le régime Mobutu. Celui-ci fit de l'authenticité un outil de son pouvoir sans partage. Le monde catholique congolais défia le régime en dénonçant l'instrumentalisation des valeurs ancestrales dans le but d'instaurer un pouvoir autocratique.

CHAPITRE DIXIEME : LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LA RADICALISATION DE LA REVOLUTION MOBUTIENNE

De l'affrontement de 1972 entre le monde catholique congolais et son régime, Mobutu avait retenu que son pouvoir n'était pas à l'abri de toute contestation et de toute opposition internes malgré la répression des oppositions politiques. Aussi prit-il des mesures radicales. Dans son message de nouvel an à la nation, le 31 décembre 1973, le président Mobutu proclama l'année 1974, année de consolidation de tous les acquis de la Révolution et année de défi par rapport aux mesures salutaires prises le 30 novembre 1973 (la nationalisation des entreprises étrangères), dans l'intérêt supérieur de la nation.¹ Ces mesures allaient provoquer des contestations. Ce fut le cas de la zaïrianisation, affirmation de l'authenticité par l'indépendance économique. Et c'est en 1974 que naquit la doctrine officielle de l'authenticité, le Mobutisme. La concentration des pouvoirs fut officialisée le 14 juillet 1974 par le Bureau Politique du Parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution. Plaçant le Président hors de toute loi, il lui conférait la présidence de droit du « Conseil législatif national » (Chambre des Députés), du « Conseil exécutif national » (Gouvernement) et du « Conseil judiciaire ».²

I. LE REBONDISSEMENT : NOUVELLES ATTAQUES DU REGIME

1. SUPPRESSION DES MOUVEMENTS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

L'acceptation de l'implantation de la JMPR dans les séminaires et les maisons de formation religieuse, l'abolition des prénoms étrangers, le retour du cardinal Malula, avaient amorcé un dégel dans la crise qui opposait le monde catholique congolais au régime Mobutu. Toutefois, le régime redoutait le monde catholique congolais comme un adversaire à anéantir complètement. Après l'épreuve de force de 1972 autour de l'affaire des prénoms d'origine étrangère et de l'implantation de la JMPR dans tous les établissements d'enseignement à tous les niveaux, on espérait une normalisation des relations entre les

¹ Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, tome 2, Paris, Ed. J.A., 1975, p. 460.

² Jules Chomé, *Mobutu, guide suprême après l'ascension*, Bruxelles, Editions Complexe, 1975, p.14.

deux antagonistes. Après sept mois d'accalmie, les relations entre le monde catholique et le régime se détériorèrent quand ce dernier reprit les attaques contre le monde catholique congolais.³

Lors d'un défilé le 26 novembre 1972, les jeunes scouts appartenant aux organisations de la jeunesse catholique ne portaient pas l'uniforme Mobutu. Le 29 novembre 1972, le Bureau Politique du MPR décida de supprimer toutes les organisations confessionnelles de jeunesse (le scoutisme, le Xaveri, la J.O.C., le Chiro, les guides, la pax romana, etc.) sous le prétexte que la religion étant une affaire privée, elle ne pouvait constituer un critère pour diviser la jeunesse de la grande famille du MPR. Les 20.000 jeunes gens et jeunes filles des associations chrétiennes furent enrôlés d'office dans la JMPR.⁴

Au courant de l'année 1972, la Conférence épiscopale du Zaïre publia les Actes de sa 11^e Assemblée Plénière tenue du 28 février au 5 mars de la même année, sous le titre '*L'Eglise au service de la nation zaïroise*'. Ce document soulignait en termes clairs l'attitude du monde catholique congolais vis-à-vis des institutions politiques. La publication du document provoqua le tollé du régime.⁵ Alors que le Président Mobutu assurait, en 1972, n'en vouloir qu'au cardinal Malula, antirévolutionnaire, au début de 1973, le régime, qui cherchait à limiter l'influence du monde catholique congolais dans la société zaïroise, accusa les évêques zaïrois de remettre en cause la politique du recours à l'authenticité, de saper les fondements de la révolution, d'organiser un système d'infiltration et de noyautage au sein du MPR, avec des moyens financiers étrangers. Le régime dénonçait les bourses octroyées par le Vatican pour le fonctionnement des centres universitaires qui, en réalité, servaient à financer les activités subversives des noyaux de réflexion et d'action chrétienne au sein des universités. A cet effet, le recteur de l'UNAZA, Monseigneur Tshibangu, aurait reçu du Nonce Apostolique, sur instruction du Comité Permanent des évêques, une somme de trois mille dollars, une somme humiliante dont l'UNAZA n'avait pas besoin parce que la Nation y consacrait des millions.⁶

Selon les autorités, ces fonds devaient servir à manipuler professeurs et étudiants à des fins purement subversives. Les évêques discutaient encore nostalgiquement de l'affaire des prénoms. Ils critiquaient l'authenticité dont ils redoutaient qu'elle ne créât les

³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Minute : ambabel kin a belext bru 102 du 10-01-75- Crypto- P°6.91.11, Dossier 18887/V.

⁴ Chomé Jules, 1975, p. 20 ; Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Institut Makanda Kabobi, 1976, p.75.

⁵ Comité Zaïre, 1978., p. 230.

⁶ Salongo, quotidien de Kinshasa, des 8 et 9 février 1973 ; Comité Zaïre, 1978, p.231 ; Jean Kestergat, 1986, p. 258.

conditions d'un syncrétisme zaïrois. Les évêques cherchaient à démolir les acquisitions de l'authenticité en introduisant dans le MPR des laïcs bien entraînés. A cette fin, ils traitaient avec des Etats étrangers pour obtenir des subsides. Pour le Président Mobutu, les évêques zaïrois étaient au service de l'étranger. Se référant aux Actes de la 11^e Assemblée générale des évêques, Mobutu affirmait, le 10 février 1973, lors de la séance du Conseil Exécutif National, être en possession de documents prouvant sans conteste que les évêques organisaient une contre-révolution. Ce rapport de deux cents pages, imprimé à Bruxelles, contenait des 'cogitations sataniques' du Comité Permanent des évêques du Zaïre, résumait les débats organisés par les prélats zaïrois en avril, octobre et novembre 1972 et établissait le procès de l'Etat zaïrois par l'épiscopat zaïrois. De sa lecture, il ressortait que l'Eglise zaïroise était confrontée à de sérieux problèmes, notamment, à l'effort de laïcisation de l'Etat. Les évêques s'en inquiétaient d'autant plus que cette politique était à leurs yeux responsable de la désaffectation des jeunes pour le sacerdoce. Les solutions préconisées n'étaient pas du goût du Président Mobutu. Elles lui paraissaient comme 'les techniques les plus audacieuses d'infiltration et de noyautage'.⁷

Le 3 janvier 1973, le Président Mobutu enlevait au Nonce apostolique le titre de doyen du corps diplomatique.⁸ Cette décision relevait d'une série de résolutions concernant la politique extérieure, arrêtées lors du premier congrès ordinaire du MPR de mai 1972. Il était dit que le Zaïre n'accorderait de faveur à un pays que sous bénéfice de réciprocité. Le Zaïre expliqua, dès juin 1972, sa position au Vatican et au monde. Le représentant de la Côte d'Ivoire, le plus ancien des ambassadeurs accrédités au Zaïre fut désigné doyen du corps diplomatique.⁹

Le Conseil Exécutif National prit des mesures radicales tendant à sauvegarder les acquis de la révolution et à préserver sa marche ascendante envers et contre tout.¹⁰ Le 9 février 1973, le 'Comité Permanent des Evêques du Zaïre' (une ASBL reconnue par le décret royal du 7 octobre 1955) fut dissous et toutes les réunions de la Conférence Episcopale furent interdites sur toute l'étendue de la République à quelque niveau que ce soit

⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Service de Presse, Jeune Afrique du 24-02-1973 : 'Le complot des évêques', Dossier n°18887/V.

⁸ Salongo, quotidien de Kinshasa, des 8 et 9 février 1973; Comité Zaïre 1978, p.231 ; Jean Kestergat, 1986, p. 258.

⁹ Vers l'avenir du 13 juin 1973, '*Nouvelle escalade du conflit entre le Zaïre et le Saint-Siège*' (Archives du S.P., Affaires Etrangères belges à Bruxelles, Dossier 16887/V); Comité Zaïre, 1978, p.231 ; Jean Kestergat, 1986, 258.

¹⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Amababel a belext bru 423 du 9 février 1973, objet : Eglise-Etat ; Amababel a belext bru 432 du 10 février 1973 p.06-91.11.300306 ; objet : relations Eglise/Etat mt 423, Dossier n°18887/V.

(ordonnance présidentielle n°73-021 du 15 février 1973).¹¹ Cette mesure s'étendit, le 3 mai 1973, à toutes les activités à caractère religieux sur toute l'étendue de la République. En application de cette décision, les rencontres avec les parents d'élèves, réunions communautaires ou intercommunautaires, colloques, journées d'études, sessions de réflexion ou autres rassemblements similaires constituaient des rencontres clandestines et, partant, illégales. Toute réunion ne pouvait être tenue que dans le cadre des activités du MPR ou de la JMPR. Tous les rassemblements ou autres activités en dehors du contrôle du Parti, à l'exception de celles dans les églises, pour la célébration stricte des sacrements, devaient être considérés comme clandestins et donc illégaux. En dépit de cette décision, de nombreuses réunions à caractère religieux continuèrent à être tenues par les milieux ecclésiastiques dans la capitale.¹²

2. LES ANGOISSES DES JEUNES ET LA CREATION DES GROUPES BILENGE YA MWINDA (JEUNES DE LA LUMIERE) ET KIZITO- ANUARITE (K.A.)

Les associations des jeunes, comme les mouvements scouts, furent supprimées pour mieux contrôler la jeunesse catholique et l'utiliser au service du pouvoir. Dans ces mouvements, les jeunes acquéraient une formation humaine et intégrale.

La suppression des mouvements de la jeunesse catholique désorienta beaucoup de jeunes. Tous les jeunes étaient incorporés dans la JMPR qui était caractérisée par des anti-valeurs. La vigilance était le catéchisme d'un militant authentique de la JMPR. Les jeunes devaient faire la patrouille de jour et de nuit, dans tous les quartiers de la ville, pour démanteler non seulement les réseaux de malfaiteurs mais aussi étouffer leurs initiatives destructrices. La JMPR avait outrepassé sa mission. Son action se confondait avec celle de la police ou de la gendarmerie. Les jeunes de la JMPR étaient souvent à la base de nombreux incidents dans les quartiers, suite à leurs interventions dans la vie privée des citoyens, au nom des principes de la révolution. La population recourait à la police ou à la gendarmerie et même à l'ANC contre les actes de la JMPR. D'une manière générale, la JMPR de Kinshasa était plus souvent génératrice de troubles que de maintien de l'ordre. Il y avait

¹¹ L. de Saint Moulin, s.j. et Gaise N'Gazi R., o.p., 1998, p. 36 ; Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

¹² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext bru 1302 du 04-05-73 ; objet : relations Eglise/Etat ; P06. 91 .11.3.00306; Amababel a belext bru 471 du 13 février 1973, objet : Eglise-Etat (mt 423, 432, 456, et 458), Dossier n°18887/V ; Jean Kestergat, 1986, p. 259.

une opposition latente entre la JMPR et l'ANC d'une part et entre la JMPR et la police de l'autre. La concurrence que faisait la JMPR aux forces de l'ordre ne portait pas seulement sur le rétablissement de l'ordre mais il touchait aussi le domaine financier. Les militants de la JMPR qui, grâce à leurs uniformes, revêtaient l'aspect d'agents des forces de l'ordre, étaient effectivement fort bien rémunérés.¹³ Bref, la jeunesse du parti n'éduquait pas à la responsabilité, à l'intériorité, à la gratuité, au service des autres. Elle était délinquante.

Les groupes Bilenge ya Mwinda (B.Y.M.) et Kizito-Abuarité (K.A.) furent la réponse à la décision du régime de supprimer la jeunesse catholique. En 1973, le père scheutiste congolais Ignace Matondo qui devint, plus tard, évêque de Bansankusu, fonda le groupe Bilenge ya Mwinda. Partant des valeurs chrétiennes, le but était d'inculquer aux jeunes les valeurs du vivre-ensemble. Dans la vie civile, cela ressemblait aux valeurs républicaines, la paix, la fraternité et l'égalité. Les jeunes devaient être imprégnés du respect de l'autre et du bien commun. Des valeurs qui faisaient défaut chez les jeunes de la JMPR. Le jeune de la Lumière devait être un homme intègre.

Le groupe BYM eut un impact socio-politique considérable. Grâce à sa formation, le jeune s'est formé un esprit critique par rapport à l'idéologie du Parti. Le groupe Bilenge ya Mwinda contribua à la réduction du banditisme et de la délinquance juvénile. Le groupe Kizito-Anuarité créé en 1979, est une émanation des BYM pour l'encadrement des jeunes de moins de 15 ans.¹⁴

3. SUPPRESSION DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Après la suppression de la jeunesse catholique et son enrôlement dans la JMPR, le monde catholique congolais fut privé de liberté de presse et d'association. Le Commissaire à l'Orientation Nationale, Sakombi Inongo, signa, en date du 8 février 1973, un arrêté portant suspension, jusqu'à nouvel ordre, de l'impression, de la vente, de la circulation, de la détention et de la distribution de 31 organes de presse dont la plupart étaient des publications paroissiales et diocésaines ainsi que des publications d'information générale et d'action pastorale diffusées par le monde catholique congolais. Pour faire bonne mesure, on y

¹³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Lettre d'Emile INDEKEU, Chargé d'Affaires, a.i., Kinshasa à Monsieur Pierre HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, n° d'ordre 2109, du 15 juin 1968, Dossier n°15338.

¹⁴ Jean-Bruno Mukanya Kaninda-Muana, 2008, p. 288; C. Makiobo, 2004, p.178.

ajouta les publications protestantes et kimbanguistes (Arrêté n° 04/CAB/DON/001/73 du 8 février 1973).

Dans le cadre de l'Orientation Nationale, les masses nationales devaient être orientées selon les règles définies par une seule et même source. Dans la ligne des décisions du Bureau Politique visant à radicaliser la Révolution, les moyens de communication de masse, Presse, Radio, Télévision, devaient être exclusivement engagés, sous la responsabilité du Département de l'Orientation Nationale, dans le processus de la Révolution zaïroise authentique ; le développement harmonieux du pays exigeait l'unité d'action, et les moyens d'information des masses, agents par définition de ce développement, devaient assurer cette unité : « *L'impression, la vente, la circulation, la détention, la distribution des organes de presse cités à l'article 2, édités en République du Zaïre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, sauf dérogation accordée par le Commissaire d'Etat à l'Orientation Nationale* » (Article 1^{er}). La décision frappait les publications ci-après : Afrique Chrétienne, Cadicec, Cahiers de religions africaines, Dimensions Africaines, Nouvelles de la FAC, Sauti ya Christu, Rendez-Vous des jeunes, Paroles et Témoignages, Témoin, Message Chrétien, Revue du Clergé Africain, Orientation Pastorale, Kasaï wetu, Signum Fidei, Ntetembo 'Eto, Hodi, Kukiele Dialogues, Revue Diocésaine, Pages Diocésaines, Sambole, Collection : 'Les Brochures de la Famille', Bulletin d'Information Protestante, Nouvelles Littéraires Protestantes, Zaïre Church News, Moyo, L'Ecrivain Africain, Litatoli, Neno La Amani, Le Messenger du Salut, Bulletin d'Information Kimbanguiste, Dépêche (Article 2). Afin de préserver la liberté de conscience et d'expression, les citoyens qui s'exprimaient jusqu'ici dans les publications suspendues pourraient désormais le faire mais dans le cadre de la presse nationale. L'arrêté prévoyait des sanctions pénales pour les contrevenants éventuels (Article 3).¹⁵ Les publications furent interdites pour ne pas disperser les forces et que tous s'occupent du travail de reconstruction nationale. Dans l'esprit du Manifeste de la N'Sele, le Cardinal et le curé étaient des militants.¹⁶

Néanmoins, le 24 juin 1973, dans un discours d'apaisement tenu à Kinkole, port des pêcheurs de Kinshasa, devant une foule de 200.000 militants et militantes, à l'occasion de la journée du poisson et de l'anniversaire de la création du Zaïre-monnaie, le Chef de l'Etat conclut une paix en déclarant que l'affaire du cardinal Malula était terminée pour de bon :

¹⁵ AZAP du 9 février 1973 (Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles, Dossier n°18887/V).

¹⁶ Jules Chomé, 1986, p. 20.

« C'était une querelle de famille. Tout ce que nous demandons à nos évêques, c'est d'être avec nous pour l'authenticité ». ¹⁷

4. LA REPRISE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE

Le monde catholique congolais ne semblait opposer aucune résistance organisée aux nouvelles attaques et vexations dont il fut l'objet depuis fin 1972. La hiérarchie catholique adopta une attitude prudente et conciliante. A la fin du mois de novembre 1973, Mobutu autorisa une réunion des archevêques, à la demande du collège épiscopal du Zaïre. Les archevêques auxquels se joignit Mgr Tshibangu, évêque auxiliaire de Kinshasa et responsable des activités en milieu universitaire, se réunirent à Lubumbashi du 12 au 15 décembre 1973. Les archevêques examinèrent les propositions concrètes permettant la restauration de la conférence épiscopale. Dans la perspective de l'authenticité et du synode mondial des évêques à Rome en octobre 1974, l'Assemblée plénière était indispensable pour être en mesure d'apporter une contribution originale zaïroise. Le Président Mobutu accueillit favorablement la requête et les vœux des archevêques zaïrois. ¹⁸ En fin mars 1974, il leva l'interdiction des réunions des conférences épiscopales sur toute l'étendue du territoire zaïrois. ¹⁹

A la fin de la réunion des archevêques en décembre 1973, le Président Mobutu posa la question de l'intégration des enseignements confessionnels au sein d'un enseignement étatique unique. Le Président demandait si le monde catholique congolais était disposé à collaborer dans ce nouveau cadre. Les évêques y étaient favorables, s'en remettant au Président pour le choix de l'organisation future de l'enseignement au Zaïre et l'assurant de leur collaboration quelle que soit la formule adoptée. Par ailleurs, le Président Mobutu proposa au collège épiscopal, dans le cadre la politique d'unification du pays sous l'égide du

¹⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Service de Presse, La Dernière Heure du 26-06-1973 : 'Le Président Mobutu a fait le point sur le retour à l'authenticité', Dossier 18887/V ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998 p.203 ; Wamu Oyatambwe, *Eglise catholique et pouvoir au Congo-Zaïre. La quête démocratique*, L'Harmattan, Paris 1997, p.42 ; Jean Kestergat, 1986, 258.

¹⁸ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin a belext bru 229 du 21-01-74, Dossier n°18887/V ; Léon de Saint Moulin, s.j ; et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, 203 ; L. de Saint Moulin, 1997, vol.6, p. 353.

¹⁹ Ngindu Mushete, *art.cit.*, p. 219.

MPR, deux ou trois sièges au Bureau Politique du MPR. Tous les évêques déclinèrent l'offre, à l'exception de Monseigneur Tshibangu qui y aurait été favorable.²⁰

En octobre 1974, l'intervention du cardinal Malula au synode mondial des évêques à Rome où il défendit les valeurs africaines prônant l'africanisation du message du Christ, venait conforter la position des évêques zaïrois de ne pas répondre aux nouvelles attaques du régime. Au lendemain du synode, le cardinal Malula déclarait : « *Responsables de jeunes églises, nous ne pouvons pas éluder ces questions fondamentales à une époque où les Africains sont en quête de leur originalité et de leur identité. L'Afrique que nous avons à évangéliser n'est pas une tabula rasa, elle a une histoire, une culture, une religion. Prenons conscience de ces réalités dans notre évangélisation. Aucune culture, si riche soit-elle, ne peut monopoliser le message évangélique. Il est transcendant et catholique ; il peut être reçu et proclamé par et dans toutes les cultures humaines* ».²¹ Cette position de l'épiscopat zaïrois démontrait aussi que le monde catholique congolais n'a jamais été contre l'authenticité en tant que telle. Le régime y voyait la manifestation d'un désir de rapprochement vers la politique de l'authenticité et le rejet des valeurs spirituelles importées. Mais lorsque le Bureau Politique du MPR prit de nouvelles mesures visant à saper encore plus l'influence du monde catholique congolais, dans le cadre de la radicalisation de la révolution, la hiérarchie catholique congolaise qui avait adopté jusqu'alors une attitude prudente sortit de sa réserve.²²

5. LA LAÏCISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Toutefois, l'attitude conciliante de la hiérarchie catholique ne rassurait pas le régime qui n'hésita pas à prendre des mesures pour limiter l'influence grandissante du monde catholique congolais, laquelle constituait un obstacle à l'épanouissement du mobutisme. Le Président Mobutu devait être le seul souverain du Zaïre. Aucune autre force susceptible de

²⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru 355 du 1^{er} février 1974. P. 06921.11.3.00-306. Objet : relations Eglise/Etat ; Ambabel Kin a belext bru 229 du 21-01-74, Dossier n°18887/V.

²¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambassade de Belgique près le Saint Siège, Rome, le 7 novembre 1974, Le Prince Werner de Merode, Ambassadeur de Belgique près le Saint –Siège à Monsieur Renaat Van Elslande, Minstre des Affaires Etrangères, Bruxelles ; objet : Interview du cardinal Malula ; d.P2-91/4/7 n°892 P6 00133-01064, Dossier n°18887/V.

²² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Monsieur R. VAN CROMBRUGGE, Chargé d'Affaires de Belgique a.i. à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 31-12-1974, n° de classement P06.92, n° d'ordre : 5555 ; objet : Attitude du pouvoir envers l'Eglise, Dossier n°18887/V

contrecarrer la réalisation de cet objectif n'était tolérée. Aucune puissance, aucun pouvoir, aucun symbole ne pouvait être son égal ou au-dessus de lui.

Déjà en juin 1974, la fête de Noël fut rayée de la liste des jours fériés légaux. Dorénavant, le jour de Noël était un jour de travail et de classe, même dans les écoles catholiques. La hiérarchie catholique n'avait pas réagi directement à cette nouvelle mesure. Le 6 novembre 1974, il fut décidé que, désormais, seule la photo du Président serait affichée dans les bâtiments publics, y compris dans les écoles et hôpitaux catholiques. Cette décision qui n'avait pas été convertie en un texte s'appliqua également aux crucifix, assimilés à des portraits, comme le laissaient entendre, le 15 novembre 1974, sans le dire formellement, les déclarations du Commissaire d'Etat aux Affaires Politiques, Engulu. Le 4 décembre, les crucifix et tous les symboles religieux catholiques furent bannis des écoles, des hôpitaux, des tribunaux et des édifices publics.²³

Les réactions du clergé zaïrois se firent en sens divers. Certains évêques, comme Mgr Mulindwa de Bukavu, recommandaient une attitude passive, d'autres, comme l'évêque de Kisantu, prenaient eux-mêmes l'initiative de faire enlever les crucifix.²⁴ Mgr Mulindwa conseilla de ne pas enlever les crucifix laissant cette sale besogne aux militants du Parti : « *Si eux (le MPR) veulent les enlever qu'ils le fassent. On peut vous détruire, mais pas vous obliger à faire suicide* ». ²⁵

6. MOBUTU, LE NOUVEAU MESSIE DU ZAÏRE

Le régime considérait la religion comme un des moyens utilisés par les colonisateurs pour aliéner l'esprit des Zaïrois. Les cours de religion, de quelque nature que ce soit,

²³ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Minutée par Suinen Jaenen à A. Le brun, le 11 février 1975. Note. Concerne : Evolution des relations entre l'Eglise et l'Etat Zaïrois. P06.

Le conflit opposant l'Eglise et l'Etat zaïrois a pris naissance au début de l'année 1972 ; Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, Archives diplomatiques belges : Monsieur R. VAN CROMBRUGGE, Chargé d'Affaires de Belgique a.i. à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 30-12-1974, n° de classement P06.92, n° d'ordre : 5555 ; objet : Attitude du pouvoir envers l'Eglise ; Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles : ambabel kin a belext bru 3491 du 23-11-1974 : Crypto. Confidentiel, Dossier n°18887/V ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Ngaise N'Ganzi R., o.p., 1998, 217.

²⁴ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Minutée par Suinen Jaenen à A. Le brun, le 11 février 1975. Note. Concerne : Evolution des relations entre l'Eglise et l'Etat Zaïrois. Le conflit opposant l'Eglise et l'Etat zaïrois a pris naissance au début de l'année 1972, Dossier n°18887/V ; Monsieur R. VAN CROMBRUGGE, Chargé d'Affaires de Belgique a.i. à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 30-12-1974, n° de classement P06.92, n° d'ordre : 5555 ; objet : Attitude du pouvoir envers l'Eglise, Dossier n°18887/V.

²⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Consul bukavu a ambabel Kinshasa, belext bru informe 333 du 21-11-74 ; P06-91.31 ; objet : décision du bureau politique du 6 novembre, Dossier n°18887/V.

devaient se donner en dehors des heures de classe, remplacés par le mobutisme. Mobutu, ayant mis fin à l'anarchie qu'a connue le pays entre 1960-1965, devait être considéré comme le Messie envoyé par les ancêtres, le MPR étant l'Eglise dont la religion était l'authenticité.²⁶

Devant de tels propos, l'épiscopat garda une attitude prudente, préférant exhorter à la foi chrétienne dans ses lettres pastorales. Le régime alla au-delà d'une limite tolérable dans la lutte idéologique, mais les évêques conscients d'avoir les fidèles derrière eux agirent avec prudence pour ne pas heurter de front le président Mobutu dont les réactions dans des situations pareilles étaient imprévisibles. Les Eglises protestantes et kimbanguistes, quant à elles, se rallièrent à la ligne imposée par les autorités civiles zaïroises. Par ailleurs, les fidèles catholiques assistèrent plus nombreux que les années antérieures aux offices de la nuit de Noël. Un certain nombre boycotta le travail le jour de Noël rendu ouvrable. Le cours de religion devenu facultatif attira la curiosité de nombreux élèves. Ces faits expliquaient les manifestations d'une volonté de résistance au moins passive, aux excès de la campagne anti-catholique lancée par le régime. Si la hiérarchie catholique ne réagissait pas, la grande masse anonyme trouvait dans cette opposition religieuse le moyen d'exprimer son mécontentement vis-à-vis d'un gouvernement qui ne répondait pas à ses aspirations sociales.²⁷

7. LA SECULARISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La sécularisation de l'enseignement rappelle la fameuse loi de Malheur, en Belgique, conséquence de la guerre scolaire (NDA). Les décisions historiques prises par le Bureau Politique, le 30 décembre 1974, accentuèrent encore le processus de radicalisation de l'authenticité. Les écoles catholiques (et aussi protestantes et kimbanguistes) furent étatisées ou sécularisées (reprises par l'Etat qui en assumait la gestion) et, par le fait même, les

²⁶ Selon les déclarations de M. Engulu, Commissaire d'Etat chargé des Affaires Politiques, le 4 décembre 1974, devant les responsables régionaux : Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Monsieur R. VAN CROMBRUGGE, Chargé d'Affaires de Belgique a.i. à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 30-12-1974, n° de classement P06.92, n° d'ordre : 5555 ; objet : Attitude du pouvoir envers l'Eglise. Le conflit opposant l'Eglise et l'Etat zaïrois a pris naissance au début de l'année 1972, Dossier n°18887/V.

²⁷ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Minutée par Suinen Jaenen à A. Le brun, le 11 février 1975. Note. Concerne : Evolution des relations entre l'Eglise et l'Etat Zaïrois. P06 ; Monsieur R. VAN CROMBRUGGE, Chargé d'Affaires de Belgique a.i. à Monsieur R. VAN ELSLANDE, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 30-12-1974, n° de classement P06.92, n° d'ordre : 5555 ; objet : Attitude du pouvoir envers l'Eglise, Dossier n°18887/V ; Ignace Ndongala Maduku, *Religion et politique en RD Congo. Marche des chrétiens et paroles des évêques sur les élections*, Paris, Karthala, 2016, p. 93.

réseaux d'enseignement ainsi que les bureaux d'enseignement catholique, protestant, kimbanguiste et libre cessèrent d'exister. Les facultés de théologie (catholique, protestante et kimbanguiste) furent supprimées au sein de l'UNAZA. La suppression du cours de religion des programmes de l'enseignement fut confirmée ainsi que son remplacement par celui d'éducation civique et politique le mobutisme).

Par conséquent, l'Etat restait le seul pouvoir organisateur des écoles. Les enseignants et les inspecteurs devenaient des fonctionnaires de l'Etat. Le recrutement et la gestion personnalisée qui tenaient compte de la compétence et des valeurs de vie de l'enseignant, volaient en éclat. Les inspecteurs diocésains ne sillonnaient plus les espaces de leurs attributions.²⁸

Les décisions de restreindre l'influence du monde catholique sur l'espace public le conforta davantage. Les communautés ecclésiales vivantes (CEV) ou communautés ecclésiales de base (CEB), comme lieux de rassemblement des catholiques, connurent un essor.

²⁸ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC ; Zaïre-Afrique n°92, février 1975, p.125.

II. LAÏCITE ET AUTHENTICITE : DES PRINCIPES POSITIFS

Le Zaïre (Congo-Kinshasa) se trouvait à un tournant décisif de son histoire. Le contexte historique de l'époque induisait la hiérarchie catholique à des prises de positions claires quant à la collaboration entre l'Eglise-Institution et l'Etat. Les évêques catholiques du Zaïre qui purent tenir à Kinshasa leur 12^e Assemblée Plénière du 6 au 19 janvier 1975, publièrent deux déclarations retentissantes : une lettre pastorale intitulé 'Notre foi en Jésus-Christ', proclamant leur détermination à y rester fidèles et une déclaration face à la situation actuelle, un message d'environ 6 pages adressé aux fidèles. Ces deux documents rejetaient les déclarations du Commissaire d'Etat aux Affaires Politiques, Engulu, qui faisait de Mobutu le messie du Zaïre, du MPR une église et de l'authenticité une religion, en affirmant avec force que le Christ était le seul Sauveur. Il était en outre précisé que l'Eglise du Zaïre (Congo-Kinshasa) faisait partie de l'Eglise du monde et qu'elle considérait comme essentiel de réaliser l'unité avec toutes les autres Eglises et, en premier lieu, avec le Saint-Siège.

Toutefois, les évêques respectaient les deux principes de base, déclarés par l'autorité politique, la laïcité et la politique du recours à l'authenticité, qui caractérisaient religieusement la société zaïroise et constituaient le critère de l'action en vue de la structurer et de lui donner forme. Ces deux principes de base sous-tendaient les décisions du Bureau Politique du MPR.²⁹ L'épiscopat déclarait respecter les principes de laïcité de l'Etat et de recours à l'authenticité en notant que laïcité ne signifiait ni laïcisme ni indifférence religieuse. Mais ils faisaient des réserves sur une certaine interprétation antireligieuse de ces concepts mêmes. Le principe de la laïcité de l'Etat ne posait en lui-même aucun problème à l'Eglise tant qu'il était entendu et pratiqué au sens de la Constitution où il signifiait que l'Etat ne privilégie aucune religion, qu'il n'y a aucune religion ou forme religieuse qui soit imposée à tous les citoyens en tant que religion d'Etat.³⁰ Bien plus, en vertu de cette laïcité, l'Etat devait respecter et protéger les convictions religieuses de tous les citoyens : « *Dans la République, il n'y a pas de religion d'Etat. Toute personne a le droit de manifester sa religion ou ses convictions religieuses seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, l'accomplissement de rites et l'état de vie religieuse, sous réserve de l'ordre public et des bonnes mœurs* » (Article 18).³¹

²⁹ Déclaration des évêques : *Notre foi en Jésus-Christ*, CEZ, 1975 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 219 et 225.

³⁰ Ibidem.

³¹ Déclaration des évêques : *Notre foi en Jésus-Christ*, CEZ, 1975 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p. 1998, p. 226.

Quant au principe du ‘Recours à l’authenticité’, il ne reniait ni ne rejetait en lui-même tout apport historique de l’extérieur, dans les domaines aussi bien scientifique, technique, philosophique que religieux tant qu’il contribuait positivement à la réalisation d’une société harmonieuse et intégrée.³²

Néanmoins, la laïcité au Zaïre prenait une connotation antireligieuse ou du moins d’opposition à la religion chrétienne, comme en témoignaient les mesures et les déclarations visant les Eglises chrétiennes : suppression des mouvements de jeunesse confessionnels, suppression des moyens d’expression, notamment de la presse chrétienne, suppression des prénoms chrétiens d’origine non africaine, suppression des crucifix et des croix dans les lieux et établissements publics, suppression des cours de religion dans les écoles, suppression des Facultés de théologie au sein de l’UNAZA, et enfin, proclamation du MPR comme Eglise et de son fondateur comme messie.³³

Dans l’entendement du régime, laïcité signifiait sécularisation de l’espace public. La politique, la santé, l’école, bref tout ce qui ne concernait pas l’Eglise-Institution, devait être géré sans aucune référence à Dieu. La saine laïcité imposait à tout Etat de respecter et de protéger les convictions religieuses de tous les citoyens. Le Manifeste de la N’Sele, charte du MPR, et la Constitution zaïroise s’étaient conformés à ce principe de garantir aux citoyens les libertés fondamentales de pensée, de conscience et de religion. Le monde catholique respectait et reconnaissait la légitime et saine laïcité telle que définie par des textes légaux si clairs et si explicites. La tâche essentielle de l’Etat est d’améliorer les conditions humaines et le bien temporel. L’Etat existe en fonction du bien commun, lequel comprend l’ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s’accomplir plus complètement et plus facilement.³⁴

Les prélats entendaient faire comprendre à Mobutu que, dans le milieu rural tout au moins, la masse populaire était bien plus imprégnée de la religion catholique que du mobutisme et que, si elle y était amenée, son choix ne ferait pas de doute. Le monde catholique congolais était uni, et les 50 évêques dont 40 Zaïrois que comptait l’épiscopat à l’époque faisaient bloc face au Président. Une délégation de la conférence épiscopale du Zaïre s’entretint avec le Président Mobutu sur l’avenir du christianisme et de l’enseignement de la religion chrétienne au Zaïre dans la phase actuelle de la révolution zaïroise. Mobutu se défendit de n’avoir jamais fait d’attaques contre la personne du Christ. L’attitude des

³² Ibidem.

³³ Ibidem.

³⁴ Ibidem.

évêques fut ferme et le Président Mobutu se rendit compte qu'il avait en face de lui une force organisée dont il devait toujours tenir compte.³⁵ Le régime répliqua que 'sans porter atteinte à sa spécificité, l'Eglise ne devait pas se sentir comme un corps étranger mais devait s'impliquer harmonieusement dans le circuit national'. Les orientations politiques prises en conformité avec les options fondamentales n'accusaient pas un relent d'athéisme et ne dénotaient aucun désir manifeste d'étouffer la religion. Le peuple zaïrois a toujours été déiste et foncièrement croyant avant la pénétration coloniale. La révolution zaïroise n'était absolument pas contre Dieu. En revanche, elle s'opposait catégoriquement à toutes formes d'aliénation, même religieuse. Cette phase de la radicalisation de la révolution était une invitation à l'Eglise-Institution de se dépouiller de toute aliénation. Les évêques, membres à part entière du MPR, devaient prendre conscience de cette nécessité, au lieu d'adopter une attitude d'opposition larvée en soulevant des points d'interrogation aux décisions du Bureau Politique.³⁶

1. IMPROBABLE DIALOGUE

Quoique disposé à collaborer comme par le passé au développement du pays, l'épiscopat considérait cette tâche comme de plus en plus difficile à assumer en raison de la position qui lui était donnée. La sécularisation de l'enseignement catholique mettait en question le statut et les possibilités d'action du monde catholique congolais dans la société ; elle compromettait aussi son devenir même et son avenir dans le pays. La contribution de l'Eglise-Institution était réduite à sa mission d'évangélisation intérieure.

En conséquence des mesures prises par le régime le 30 décembre 1974, la hiérarchie catholique prit position au sujet de l'insertion de l'Eglise-Institution dans la marche générale du pays, notamment pour ce qui est des œuvres scolaires et médicales, domaines dans lesquels l'Eglise s'était engagée. Elle prit acte de l'étatisation des écoles et notamment de la suppression du Réseau de l'Enseignement Catholique et du cours de religion dans les écoles de l'Etat. Pratiquement, l'Eglise catholique reprenait sa liberté quant à ses tâches en matière d'enseignement, d'œuvres médicales et sociales ; elle abandonnait à l'Etat les

³⁵ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : ambabel kin a belext bru 102 du 10-01-75-Crypto- P°6.91.11. Dossier n°18887/V.

³⁶ AZAP 17 janvier 1975 : 'La rencontre du Président-Fondateur avec les évêques ; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: ambabel kin a belext bru 268 du 22-01-75 P°6.91.11 ; objet : Eglise-Etat. Dossier n°18887/V.

tâches de gestion ; elle souhaitait que les clercs qui, à titre individuel, auraient encore des fonctions dans ces secteurs, ne puissent être astreints 'à aucune doctrine ou pratique contraire à leur foi'. Les évêques reconnurent le droit de l'Etat d'organiser la formation et l'instruction de la jeunesse, mais ils firent valoir que pour l'affectation du personnel religieux enseignant, il était important qu'il soit tenu compte des spécificités de ce personnel. Dans cette question de la laïcisation de l'enseignement, le problème de l'affectation des professeurs préoccupait plus les responsables catholiques, que le programme laïc. Car avec la suppression du BEC, cette affectation se ferait par des fonctionnaires du Parti et pourrait tendre à la dispersion des unités ecclésiastiques. Ceci pourrait constituer la fin de la présence des missionnaires enseignants car ils ne pourraient accepter d'être nommés hors de leur province ecclésiastique. Il en était de même du personnel œuvrant dans le secteur médical. Les religieuses ne pouvaient pas être déplacées sans l'autorisation de leurs supérieures.³⁷

L'Eglise Catholique se dégagea de toute obligation contractuelle vis-à-vis de l'Etat et des citoyens pris individuellement en ce qui concernait la direction et l'administration des écoles reprises par l'Etat. Le personnel ecclésiastique et religieux ne pouvait continuer d'assumer des tâches de direction que par suppléance jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Elle retira les professeurs de religion ecclésiastiques et religieux pour les verser dans une catéchèse extra-scolaire. Les ecclésiastiques et les religieux enseignant d'autres branches que la religion, pourraient continuer à apporter leur concours à titre personnel, individuel, si dans la gestion, conformément à la garantie donnée par le Chef de l'Etat le 14 janvier 1975, les responsables respectaient leur statut propre et ne leur imposaient aucune doctrine contraire à leur foi. Les professeurs de religion laïcs pourraient continuer à assumer l'enseignement d'autres branches suivant leur compétence.³⁸

2. PAS D'INTERVENTION DIRECTE EN POLITIQUE

Enfin, dans la situation présente, la contribution de l'Eglise-Institution dans le domaine politique était l'un des problèmes les plus délicats. A l'époque coloniale, le système de collaboration entre les autorités civiles et les autorités religieuses avait sûrement porté

³⁷ DIA 15 janvier 1975 : 'Une délégation des évêques zaïrois reçue par le Chef de l'Etat'; AZAP 15 janvier 1975 : 'Le Président-Fondateur a reçu la délégation de la Conférence épiscopale du Zaïre'; Archives du S.P.F. Affaires Etrangères à Bruxelles : ambabel kin a belext bru 3491 du 23-11-1974 : Crypto. Confidentiel.

³⁸ Déclaration des évêques : *Notre foi en Jésus-Christ*, CEZ, 1975, repris dans Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 227.

du fruit ; mais elle avait trop lié l'Eglise dans ses représentants officiels au régime colonial. Les évêques tenaient à la même collaboration mais sans une intervention directe dans le domaine politique. Concrètement, le caractère laïc de l'Etat ne permettait pas aux évêques d'entrer dans les organes de conception comme représentants de l'Eglise-Institution. Ils étaient disposés à collaborer à d'autres niveaux, là où il s'agissait de conseils, de consultation, d'actions sociales.³⁹

La déclaration des évêques provoqua des démissions collectives ou individuelles. L'acte des démissions prit une dimension politique. Le Chef de l'Etat considéra ces démissions comme un acte de sabotage de l'action de l'Etat, alors que, en fait, il s'agissait pour l'épiscopat de la conséquence logique découlant de la suppression du Réseau d'enseignement, qui avait créé une situation juridique quelque peu confuse. L'épiscopat exigea un acte officiel de reconduction en leur fonction de toutes les directions et administrations afin de valider la suppléance jusqu'à la fin du mois de juin 1975.

La suppression des réseaux ne posait aucun problème juridique. Il s'agissait tout simplement d'écarter les intermédiaires sans toucher au statut des agents. Il n'y avait donc pas nécessité de reconduction des directeurs. L'Etat reconnaissait aux nationaux ecclésiastiques et religieux les mêmes droits qu'aux autres citoyens ; ils étaient tous fonctionnaires de l'Etat. Dans l'unification de l'ensemble, l'Etat qui avait besoin d'hommes entendait recourir à toutes les compétences nationales répondant aux critères appliqués, qu'il s'agisse des laïcs ou des ecclésiastiques et religieux. C'était une aberration que d'accepter uniquement des tâches d'enseignement à l'exclusion de celles de direction ou d'inspection. Il n'était nullement dans l'intention de l'Etat de nommer ou de muter des ecclésiastiques ou des religieux sans l'accord de l'évêque ou du Supérieur, même pour une tâche temporaire. Le Département d'Education prit acte des démissions qui lui parvinrent. Il ne put donner un acte de reconduction parce que pareil geste équivalait à une déclaration que les services rendus, même par les nationaux, prenaient fin dans l'enseignement à la date qui serait fixée, en l'occurrence à la fin de juin 1975. L'Etat n'avait jamais envisagé d'écarter les ecclésiastiques et les religieux de l'enseignement. Bien au contraire, il avait toujours besoin de leur concours.⁴⁰

³⁹ Déclaration des évêques : *Notre foi en Jésus-Christ*, CEZ, 1975, repris dans Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 199, p.228-229.

⁴⁰ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC : Extrait du Compte-Rendu de l'audience chez le Commissaire d'Etat à l'Educaton Nationale de Mgr Yungu, Président de la Conférence Episcopale du Zaïre et du père Masumbuko, secrétaire adjoint de l'Episcopat.

Le régime prit des mesures à l'encontre de ceux qui abandonnèrent leurs postes. Les étrangers furent expulsés dans les 48 heures qui suivaient la notification. Quant aux nationaux, le fait était consigné dans leurs dossiers et constituait un cas à suivre.⁴¹

Lors du discours qu'il prononça le 1^{er} février au Stade du 20 mai (aujourd'hui Stade Tata Raphaël), le Président Mobutu regrettait que l'Eglise Catholique se soit singularisée '*... en publiant un document*'. Cette attitude négative serait due, selon lui, à des instructions étrangères. Le Président mit alors l'Eglise en garde en affirmant que si ses pasteurs sortaient de leur rôle strictement religieux et s'en prenaient à lui-même ou au MPR, les coupables seraient punis et les églises, fermées.⁴² Le Président considéra les déclarations des évêques comme des tracts contre la radicalisation de la révolution qui était l'œuvre de tous les Zaïrois, également des évêques et des prêtres. « *Si les prêtres catholiques continuent à faire de la politique dans les églises, on les fermera* ».⁴³ Il menaça d'arrêter les évêques qui liraient la lettre qu'ils avaient prévue de lire dans leurs cathédrales. A ces mots, Mobutu se fit huer par la foule. Sentant le danger qu'il courrait, il ajouta qu'il jetait dans le fleuve ce qu'il venait de dire et se retira du stade sans plus.⁴⁴

D'aucuns considéraient que, pour détourner l'attention du public de la situation économique grave dans laquelle se trouvait le Zaïre, les autorités étaient en quête d'un bouc émissaire et avaient fait choix de l'Eglise catholique congolaise et de ses représentants. Une autre hypothèse était d'y voir la nouvelle étape de l'œuvre de déification du président entreprise par ses thuriféraires Engulu et Sakombi.⁴⁵

⁴¹ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC : 'Compte-Rendu de l'audience chez le Commissaire d'Etat à l'Education Nationale de l'Abbée Kaseba, le 28 mars 1975.

⁴² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Minutée par Suinen Jaenen à A. Le brun, le 11 février 1975. Note. Concerne : Evolution des relations entre l'Eglise et l'Etat Zaïrois. P06 ; Dossier n°18887/V ; Comité Zaïre, 1975, p.232 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p.37.

⁴³ AFP-DIA Kinshasa 2 février 1975, repris par Service de Presse Vers l'Avenir du 3 février 1975, Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles, Dossier n°18887/V.

⁴⁴ Entretien avec M. Louis Martin, le 2 février 2018 à Louvain-la-Neuve. M. Louis Martin a séjourné au Congo de 1963 à 1990. Responsable d'un centre pour handicapés à Goma et directeur du Bureau des Œuvres Médicales (BDOM) du diocèse de Goma.

⁴⁵ Archives du service fédéral Affaires Etrangères belges à Bruxelles : ambabel kin a belext bru 3491 du 23-11-1974 : Crypto. Confidentiel, Dossier n°18887/V.

III. LA RETROCESSION DES ECOLES CATHOLIQUES

Les difficultés s'accumulaient pour l'Etat. La crise, découlant des effets de la zaïrianisation, la faillite de l'économie, la dégradation des conditions de vie et les vexations incessantes auxquelles la population était soumise, entraînèrent un phénomène spontané de mécontentement général. En 1976, le Zaïre, pour la première fois, dévalua sa monnaie et le FMI lui imposa une série de programmes de redressement, de stabilisation ou de relance. On assista à une renaissance des mouvements d'opposition généralement non organisée, à l'exception du Front de Libération Nationale Congolais (FLNC) qui mena, en 1977, des opérations militaires au Shaba (Katanga).⁴⁶

La situation dans les écoles était désastreuse. Faute de personnel compétent et expérimenté, l'enseignement se détériora gravement tant sur le plan de son efficacité que sur le plan moral. La pression de l'opinion publique, au premier rang de laquelle les parents d'élèves, offusquée par la baisse du niveau et de la qualité de tout l'enseignement, induisit l'Etat à remettre la gestion des écoles aux Eglises.⁴⁷

En réaction à cette évolution, Mgr Kabanga, archevêque de Lubumbashi, publia, pour le carême 1976, une lettre pastorale '*Je suis un homme*', à la résonance politique. La lettre était un cri suscité par la misère d'une large part de la population. Le Chef de l'Etat n'apprécia pas le ton de la lettre qui, tout en dénonçant le mal, donnait l'impression de lui faire des leçons. La hiérarchie catholique signifia courageusement au Chef de l'Etat que la mission apostolique des évêques ne pouvait garantir que pareil cas ne se présenterait plus.⁴⁸

Devant la dégradation de la situation matérielle et morale dans les écoles, le Comité Permanent des Evêques du Zaïre estima que l'obligation morale lui incombait d'examiner à nouveau le problème de la contribution de l'Eglise-Institution à l'œuvre de l'Education nationale. Consciente des difficultés qu'une telle décision pourrait rencontrer, la hiérarchie catholique était prête à répondre aux appels et aspirations des parents devant les besoins accrus de leurs enfants en âge scolaire et à rejoindre la sollicitude du Chef de l'Etat telle qu'exprimée lors d'un rassemblement populaire, les problèmes de la moralité relevant de la mission propre de l'Eglise. Mue par ce souci du bien de la Nation, la hiérarchie catholique fut disposée à envisager avec l'Etat toutes modalités de collaboration, au cas où les autorités politiques souhaiteraient voir l'Eglise-Institution assumer une part de

⁴⁶ Comité Zaïre, 1975, p. 232-233 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 37.

⁴⁷ Jean Kestergat, 1986, p. 259 ; Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC.

⁴⁸ Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 242.

responsabilité dans l'éducation de la jeunesse. Cette contribution à l'œuvre de l'Education impliquait la possibilité d'une formation intégrale de l'homme, fondée sur les valeurs évangéliques et chrétiennes. Dans l'état où se trouvait l'enseignement, une structure interne de coordination et un réel pouvoir de décision s'avéraient indispensables, si l'Eglise-Institution devait, de l'une ou l'autre façon, s'occuper de l'Education scolaire. Dans la conjoncture de l'époque, les chances d'un redressement de la situation scolaire résidaient dans une vision de l'Education Nationale qui fasse droit à l'enseignement privé, conformément à l'article 21 de la Constitution rénovée.⁴⁹

En août 1976, le Chef de l'Etat proposa aux églises et particulièrement à l'Eglise Catholique, de reprendre la direction des écoles. Le souci de la jeunesse ne pouvait laisser indifférente la hiérarchie catholique. Il fallait arriver à ce que la jeunesse soit éduquée et formée dans une certaine discipline qui reflète la conscience morale que l'on a dans la vie. La hiérarchie avait la volonté d'apporter toute collaboration souhaitable et souhaitée à l'enseignement et à l'éducation. Une telle contribution dans la situation où l'on se trouvait ne pouvait se concevoir dans le cadre de la formule abandonnée et dépassée des réseaux spécifiques confessionnels d'enseignement. Une formule nouvelle dans le cadre de la reprise totale du système éducatif par l'Etat zaïrois était nécessaire.⁵⁰

La hiérarchie catholique, qui redoutait de nouvelles mesures, exigea qu'une nouvelle convention soit signée entre l'Eglise Catholique et l'Etat, et qu'elle ne pouvait consentir sans le rétablissement du cours de religion dans le programme. Le 28 février 1977, un accord fut finalement conclu entre les Eglises catholique, protestante et kimbanguiste, d'une part, et le régime, d'autre part. Les Eglises reprirent l'administration et la direction des écoles, et l'enseignement de la religion fut réinstauré.⁵¹

En vertu de cette convention, des écoles furent confiées aux Eglises, et de ce fait, elles entraient dans un statut nouveau. L'Etat confiait aux Eglises la responsabilité de la gestion de l'enseignement. Cette gestion comprenait l'organisation interne des écoles, leur fonctionnement, la gestion du personnel, la gestion financière et la comptabilité ainsi que l'organisation de la vie sociale des élèves (article 3). « *Le Département de l'Education nationale est le pouvoir organisateur de toutes les écoles conventionnées. Toutefois, par la présente Convention, il autorise l'Eglise à organiser des programmes de cours facultatifs,*

⁴⁹ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC.

⁵⁰ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Monsieur R. Van Elslande, Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassade de Belgique à Kinshasa, objet : Relations Eglise-Etat ; minutée par PH. SUINEN, chef de service, 7-10-1976, Dossier n°18887/V.

⁵¹ Comité Zaïre, 1975, p. 232-233 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 37.

des activités éducatives, et une répartition des temps éducatifs, pour autant qu'elle ne porte pas atteinte aux règlements généraux de l'Education Nationale. Le cours de religion et de morale est donné aux élèves à la demande des chefs de famille ou des tuteurs, manifestée lors de la première inscription » (article 11). Selon l'article 11, le cours de religion était facultatif, en ce sens qu'il n'était pas imposé à tous les enfants indistinctement : il devait être organisé par les Eglises dans tous les établissements qu'elles avaient à gérer, et les parents choisissaient librement d'y inscrire ou non leurs enfants lors de la première inscription dans l'établissement. En clair, le cours de religion figurait à l'horaire des écoles conventionnées mais était facultatif. Le cours de religion était reconnu par l'Etat comme un élément catalyseur du renouveau de la moralité. Si les parents n'ont pas choisi le cours de religion pour leur enfant, celui-ci suivait un cours de morale laïque imprégnée des idéaux de la Nation. Les professeurs de religion comme de morale étaient rémunérés pour leurs prestations.⁵²

Ce nouveau cadre relança la collaboration du monde catholique congolais à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse du Congo (Zaïre à l'époque). Mais dans la pratique, le régime ne respecta pas ses engagements. Son application posait beaucoup de difficultés. Les gestionnaires conventionnés relevaient la responsabilité de l'Etat relative au déclin de l'enseignement, la dépravation des mœurs causée par la suppression des cours de moral et de religion, l'emploi irrationnel des agents, les nominations sentimentales, la gabegie financière. L'Etat prenait des décisions unilatérales, surtout en ce qui concernait la fermeture des écoles. Il avait une mainmise exagérée sur l'enseignement qui inhibait les initiatives des partenaires et freinait les ressources autres que budgétaires. In fine, le prescrit de la Loi-Cadre de 1986 disposant que l'Etat exerce sa souveraineté sur l'ensemble des établissements scolaires rendait caduque la Convention de 1977.⁵³

Réponse du monde catholique à la rétrocession

Le monde catholique accepta de collaborer avec le régime en matière d'éducation de la jeunesse. Les écoles reprises restaient des écoles nationales mais elles étaient conventionnées (catholiques, protestantes, kimbanguistes). En ce qui concernait le monde

⁵² Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC : Ecoles Conventionnées Catholiques, Bureau de Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Catholiques, 1978 ; Conférence Episcopale de Kinshasa : Lettre des évêques de la Province Ecclésiastique de Kinshasa aux directeurs de leur juridiction.

⁵³ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC : La situation scolaire au Zaïre.

catholique, le défi était de taille : relever la moralité et la discipline du cadre éducatif tant au niveau du personnel pédagogique et administratif qu'au niveau des élèves eux-mêmes.

Les écoles conventionnées catholiques devaient être de véritables milieux éducatifs chrétiens. L'enseignement et l'éducation y donnés étaient basés sur les principes de la morale chrétienne tels qu'enseignés par le Christ dans son évangile. Une attention particulière était attachée à la qualité du personnel enseignant et administratif. Celui-ci devait être marqué par la vision du monde se référant à l'Evangile. Les enseignants devaient veiller à former chez les jeunes le raisonnement, le jugement, le sens des responsabilités, l'esprit critique, le souci du bien commun, la conscience professionnelle, l'ouverture au dialogue, la juste appréciation des valeurs morales.⁵⁴

L'organisation interne des écoles conventionnées catholiques était conçue essentiellement en fonction de l'éducation intégrale des élèves. Les temps de cours, le temps de révisions, les activités sociales, les activités culturelles et la formation religieuse devaient constituer une harmonie qui tienne compte de diverses possibilités physiques, intellectuelles et affectives des jeunes. L'irrégularité, les tricheries, la paresse et l'immoralité étaient sévèrement sanctionnées.⁵⁵

Conclusion

La radicalisation de 1974 est le fait de la remise en cause de la politique de l'authenticité du régime par le monde catholique congolais. Le régime voulait se servir de l'authenticité pour étouffer les libertés individuelles plutôt qu'une voie de développement comme l'affirmaient les mobiles avoués de cette doctrine.

L'amélioration des relations entre le monde catholique congolais et l'Etat était le fait du souci du Chef de l'Etat, à la demande des parents, de maintenir un enseignement en fonctionnement. La divergence fondamentale qui opposait la philosophie chrétienne à l'idéologie mobutiste, concernant la conception de l'être humain dans la société, portait les germes d'une nouvelle crise.⁵⁶

⁵⁴ Règlement d'ordre intérieur des écoles conventionnées catholiques 1978 ; Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 263.

⁵⁵ Archives de la Province jésuite d'Afrique Centrale : 6101-ENC-BEC/BCNECC : Ecoles Conventionnées Catholiques, Bureau de Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Catholiques, 1978 ; Conférence Episcopale de Kinshasa : Lettre des évêques de la Province Ecclésiastique de Kinshasa aux directeurs de leur juridiction.

⁵⁶ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Monsieur H. Simonet, Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassade de Belgique à Kinshasa ; objet : votre rapport annuel 1976 ; p.06.99.10L2.00306 ; n° d'ordre 1928, Dossier n°1888 XVI.

CHAPITRE ONZIEME : LE MONDE CATHOLIQUE CONGOLAIS ET LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo sous Mobutu participe de facteurs externes et internes. Les bouleversements politiques en Europe de l'Est, suite à la chute du Mur de Berlin et à la fin de la Guerre Froide, ont changé la géopolitique internationale modifiant ainsi la géopolitique nationale.

I. LE MALAISE SOCIAL DES ANNEES 1980

La crise a commencé au milieu des années 70 avec la nationalisation des entreprises étrangères (zaïrianisation). Le désastre des effets de la zaïrianisation a aggravé une situation économique fortement détériorée par suite de l'effondrement du cours de cuivre qui représentait 75% des recettes en devises et 30% du PNB. La crise économique et sociale, conséquence de ce désastre, entraîna une crise politique sans précédent dans la Deuxième République.

Des dissensions apparurent au sein de la classe dirigeante. La défection des treize parlementaires décrit le malaise au sein du régime. L'opposition extérieure formée d'intellectuels et d'hommes politiques exilés en Europe devenait active. Elle se rallia aux ex-gendarmes katangais réfugiés en Angola en 1963, après la défaite de la sécession katan-gaise. Dans le monde catholique congolais, la hiérarchie réagit au malaise social de l'époque par la lettre pastorale de Monseigneur Kabanga, en 1976, dont il a été question dans le chapitre précédent. En réaction à ces contestations, le régime se durcit de plus en plus, en proclamant le 1^{er} avril 1983, le MPR parti-Etat : « *Le Parti commande et oriente l'Etat qui est devenu son instrument pour la réalisation de ses objectifs* » (Journal officiel du 15 juillet 1983, n°14, p.89). Laurent-Désiré Kabila répondit militairement en prenant Moba du 13 au 15 novembre 1984. Une nouvelle attaque autour de la plaine d'aviation, le 17 juin 1985, fut repoussée rapidement.⁵⁷

⁵⁷Erik Kennes, *Essai biographique de Laurent Désiré Kabila*, CEDAF n°57-58-59, Paris, L'Harmattan, 2003, p.284sv.

1. LES GREVES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LES MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS

Le redressement économique spectaculaire des premières années du régime Mobutu fut réalisé grâce à la hausse du cours du cuivre et à l'aide financière et technique américaine. L'essor économique qui s'était poursuivi jusqu'en 1974, connut par la suite de sérieux problèmes. La dette extérieure s'alourdit (estimée à trois ou quatre milliards de dollars) et le chômage atteignit des proportions inquiétantes dans les villes.⁵⁸ A partir de 1974, le régime commença à entrer dans sa phase de déclin. Cette crise fut la conséquence du renchérissement des produits pétroliers, de l'effondrement du cours de cuivre, des difficultés d'exportation des produits agricoles ainsi que des inquiétudes des investisseurs belges face à la politique de la nationalisation des entreprises étrangères et la radicalisation.⁵⁹

a) Les manifestations des étudiants

Depuis la fin des années 70, une série de mouvements de grève nationale témoignaient de la mobilisation croissante des enseignants contre le régime. Ceux-ci ont vu la dégradation de leur pouvoir d'achat. L'administration et l'économie étaient incapables d'absorber tous les diplômés qui sortaient de l'université. Le mouvement qui avait débuté à Kinshasa le 5 novembre 1977 s'était étendu à toute la République. Le gouvernement était resté silencieux concernant le cahier de revendications des enseignants du primaire et du secondaire. Les revendications portaient sur la rémunération modique ainsi que sur les avantages théoriques qui n'avaient jamais été accordés dans la pratique tels que les soins médicaux, le logement, etc.⁶⁰

En 1980, des mouvements de grève éclatèrent encore à l'échelle nationale dans l'enseignement. Les étudiants du supérieur protestaient contre l'augmentation du coût de la vie, des transports, de l'insuffisance des bourses d'études. Dans un mémorandum adressé au Chef de l'Etat, ils mettaient en cause le régime et demandaient la démission du Bureau Politique du MPR ainsi qu'une plus grande démocratisation du régime. En réponse, le Chef de l'Etat lança un ultimatum aux étudiants de reprendre les cours au risque de fermer les institutions de l'enseignement supérieur. La grève s'était poursuivie et la situation s'était dégradée dès le 16 avril 1980 au point que l'armée prit position autour de l'université de

⁵⁸ Cornevin R., 1989, p. 467.

⁵⁹ Cornevin R., *Le Zaïre*, PUF, 2^e édition, Paris, 1977, p. 202.

⁶⁰ Comité Zaïre, 1978, p. 240.

Kinshasa. La présence de l'armée exacerba les étudiants qui incendièrent des véhicules dont des autobus. Le 19 avril 1980, le Chef de l'Etat décida de fermer les établissements de l'enseignement supérieur.⁶¹

Le gouvernement ne répondait toujours pas aux doléances des enseignants et des étudiants. En 1982, les étudiants de l'Université de Kinshasa et de l'Institut Pédagogique National (actuelle Université Pédagogique nationale) déclenchèrent un autre mouvement de grève. Le 3 février 1982, les deux institutions furent fermées à l'exception des facultés de médecine et de pharmacie. Les étudiants meneurs et récalcitrants furent enrôlés dans l'armée. La fermeture des universités était-elle la solution ? Le régime envisageait de fermer l'université pour cinq ans dans le but de se débarrasser d'une génération tout entière d'étudiants qui avait fait preuve d'insubordination. C'était aussi une solution au problème d'afflux sur le marché du travail d'universitaires sans emploi. En effet, l'année 1979-1980 fut annulée, l'année 1980-1981 fut une année perdue et l'année 1981-1982 fut annulée pour les étudiants de l'Université de Kinshasa et de l'Institut Pédagogique National.⁶²

b) Les mouvements de grève des enseignants dans les années 1990

Cette période fut caractérisée par des années blanches, les enseignants non payés pendant des années déclenchèrent un mouvement de grève qui paralysa l'enseignement public. Face à un Etat démissionnaire, le monde catholique congolais prit l'initiative de sauver l'école en demandant aux parents de participer aux salaires des enseignants. Cette décision découlait de l'expérience malheureuse des années 1974 à 1976, lorsque l'Eglise catholique s'était retirée des écoles suite à la laïcisation de l'enseignement. Les parents demandèrent à l'Eglise de reprendre les écoles mal gérées par l'Etat.⁶³

⁶¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : 'Mouvement de grève dans l'enseignement avril-mai 1980, Dossier n°18887/VIII.

⁶² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : ambabel kinshasa a belext bru 462 du 4 février 1982; objet : fermeture de l'université, Dossier n°18887/VIII.

⁶³ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

II. L'AUTOCRITIQUE : LE DISCOURS SUR LE MAL ZAÏROIS

La première guerre du Shaba avait fortement secoué le régime. Pour se ressaisir, le Président, dans deux discours importants, annonça des réformes profondes du système. C'est la révolution proclamée lors de la zaïrianisation qui devait être réformée. C'est une révolution dans la révolution. Le premier discours, le 1^{er} juillet 1977 est une autocritique. Le second discours prononcé le 25 novembre 1977 aux participants du deuxième Congrès ordinaire du MPR dénonce le '*mal zaïrois*' qui consistait en la profonde inversion des valeurs du MPR. Le Chef de l'Etat tenta de mettre en place un plan de redressement économique. Il annonça la réorganisation des transports, le développement de l'agriculture, le retour de la production minière à son niveau optimum, la décentralisation de la gestion de l'économie au profit des régions, la rigueur et l'efficacité dans la gestion des affaires nationales.⁶⁴ Le système incarnait ce mal.

Le plan de redressement économique devait être suivi des réformes politiques : des élections libres et transparentes des députés et la mise en place d'un nouveau Parlement avec pouvoir d'interpeller l'exécutif et de critiquer le système en place. Le poste de Premier Ministre (Premier Commissaire d'Etat) était rétabli. Une ordonnance-loi interrompit la législature en cours et prévint de nouvelles élections en novembre 1977. Celles-ci seraient libres mais se dérouleraient dans le 'seul cadre' du Parti. Dans ce climat de crise, l'électorat aurait porté ses voix vers des personnalités connues depuis l'ancien régime. Du fait de leur mise à l'écart par la Deuxième République, elles ne portaient pas la responsabilité de la situation actuelle. Et en plus, elles avaient pendant ce temps contribué à l'activité productive de leur région.⁶⁵

1. LES PARLEMENTAIRES DISSIDENTS

L'opposition des treize parlementaires se situe dans la continuité de l'autocritique du régime dont le ton a été donné par le président lui-même dans son discours sur le mal zaïrois. A la suite du discours du 25 novembre 1977, le Conseil Législatif exigea que le rétablissement du contrôle parlementaire soit sanctionné par la loi. Celle-ci fut promulguée le 4 juin 1978 par l'ordonnance-loi n°78-011 du 4 juin 1978, relative à la procédure du pouvoir de contrôle du Conseil Législatif sur le Conseil Exécutif, le Conseil Judiciaire et

⁶⁴Gauthier de Villers, 1995, p.120.

⁶⁵J. Vanderlinden (sous la direction de), sd, p.166-167

les Services de l'Etat (Journal Officiel de la République du Zaïre, n°13 du 1^{er} juillet 1978). Cette nouvelle loi venait avaliser l'article 84 de la Constitution, lequel n'a jamais été appliqué.⁶⁶ Cette loi stipulait que le Conseil Législatif disposait du pouvoir de contrôle sur le Conseil Exécutif, le Conseil Judiciaire et les Services de l'Etat. Le Conseil Législatif exerçait ce pouvoir soit par la question orale ou écrite, soit par l'interpellation, soit par les commissions d'enquête instituées en son sein.⁶⁷

Les interpellations au Conseil Législatif de certains membres de l'exécutif stigmatisèrent la mauvaise gestion du pays par ces derniers. Elles allèrent jusqu'à mettre en cause la responsabilité du Chef de l'Etat lui-même. Le pouvoir de contrôle parlementaire restait confiné dans les limites des interpellations sans pouvoir de sanction. Le rétablissement du contrôle parlementaire n'avait rien changé au régime qui était resté personnalisé et centralisé. La nomination et la démission de membres du Conseil Exécutif relevaient de la seule prérogative du Chef de l'Etat.⁶⁸

2. LE RETRAIT DU POUVOIR DE CONTROLE DU LEGISLATIF SUR L'EXECUTIF

Devant le danger des interpellations de l'Exécutif et des services de l'Etat au Parlement, lequel démontrait sa compétence et son indépendance, le Président Mobutu déclara que le Zaïre était confronté à des difficultés d'ordre socio-économique et que la question ne concernait pas les problèmes politiques fondamentaux. La réorientation du discours n'était pas l'expression des progrès réalisés ou des changements obtenus. Les réformes politiques de 1977 n'avaient d'aucune façon changé les structures fondamentales du système. Le nouveau discours était un aveu d'incapacité à innover sa politique intérieure.

Les parlementaires furent accusés de faire le procès du régime sous le couvert des interpellations. Des promotions flatteuses furent proposées à certains d'entre eux pour les éloigner du Parlement : portefeuille ministériel, postes d'ambassadeurs, ... Quelques membres du Parlement se laissèrent faire.

L'audace des parlementaires et la véhémence de leurs propos à l'égard de la gestion politique et économique du pays conduisirent le Chef de l'Etat à retirer le pouvoir de

⁶⁶ Jean-Claude Willame, *Chronique d'une opposition politique : l'UDPS (1978-1987)*, Les Cahiers du CEDAF, n°7-8, décembre 1987, p. 4.

⁶⁷ Alphonse Makengo Nkutu, 2010, p.135.

⁶⁸ Jean-Claude Willame, 1987, p.5.

contrôle du Conseil Législatif sur le Conseil Exécutif, le Conseil Judiciaire et les Services de l'Etat. Le 4 février 1980, le Président réunit le Conseil Législatif en session extraordinaire. Il annonça deux mesures qui atténuèrent l'exercice souverain du contrôle et du pouvoir législatif. Le principe électif était supprimé au sein du Bureau Politique du MPR. Le Chef de l'Etat nommait tous les membres. Cette mesure frappait directement le Parlement dont certains membres étaient concernés. Le conseil Législatif ne pouvait interpellier l'Exécutif sans en aviser, au préalable, le Chef de l'Exécutif, le Président-Fondateur du MPR lui-même : « *Nous ne sommes pas dans un régime parlementaire et encore moins dans un régime d'Assemblée* ». La tentative de la démocratisation amorcée en 1978 fut bloquée.⁶⁹ Un noyau fermement décidé à remplir son devoir refusa de se plier. Fort du soutien populaire, ces parlementaires qui s'appuyaient sur la Constitution et les lois de la République tinrent tête à Mobutu en faisant dissidence.⁷⁰

3. LA CREATION DE L'UDPS, PARTI D'OPPOSITION

Le 1^{er} novembre 1980, cette gauche parlementaire adressa une lettre ouverte d'une cinquantaine de pages (entre 50 et 52), signée par 'treize'⁷¹ de ses membres, au président de la République. Ils y dénonçaient l'inadéquation entre le Manifeste de la N'Sele et la situation concrète du pays.⁷² Les treize parlementaires étaient issus de l'intérieur du système. Ayant vaincu la peur qui avaient longtemps paralysé les opposants, ils avaient choisi l'affrontement direct.⁷³ En 1982, les treize parlementaires furent déchus de leur mandat parlementaire, arrêtés et relégués. La démocratisation du régime amorcée par le discours sur le mal zaïrois empêcha Mobutu d'éliminer physiquement ses adversaires comme il l'avait fait en 1966 en exécutant par pendaison quatre anciens ministres. Sous les pressions occidentales, Mobutu libéra les treize parlementaires.⁷⁴ Après leur libération, ils radicalisèrent leur opposition par la création d'un parti politique, à côté du MPR, l'Union pour la

⁶⁹ *Ibidem*, p. 60.

⁷⁰ La situation des droits de l'homme au Zaïre. Partie 2 : les libertés politiques. A l'intention du tribunal permanent des peuples sur le Zaïre. Session des 18-19 septembre 1982 à Rotterdam par Dikonda wa Lumanisha.

⁷¹ Ngalula Pandajila, Tshisekedi wa Mulumba, Makanda Mpinga Shambuyi, Kapita Shabani, Kyungu wa Kumwanza, Lumbu Maloba Ndoba, Kanana Tshungu, Lusamba Ngieni, Kasala Kalumba, Biringhanin-Muga Ruga, Dia Oken Ambel, Ngoyi Mukendi, Mnombo Lona.

⁷² Isidore Ndaywel, 1998, p.758 ; Pamphile Mabilia Mantuba-Ngoma (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 395.

⁷³ Jean-Pierre Langellier, 2017, p.284.

⁷⁴ *Ibidem*.

Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Depuis le coup d'Etat de Mobutu, c'est le seul parti qui se créa au grand jour, à l'intérieur même du territoire national et au sein du régime. A nouveau arrêtés, ils devaient comparaître.⁷⁵ Le procès qui dura deux jours fut exceptionnellement ouvert au public. Lorsque la cour sortit pour délibérer, les chrétiens, venus apporter leur soutien aux treize parlementaires, entonnèrent des chants religieux comme 'Victoire tu règneras. O Croix tu nous sauveras'.⁷⁶ Les accusés furent condamnés à quinze ans de prison ferme, le 1^{er} juillet 1982. En mai 1983, ils bénéficièrent de l'amnistie accordée à tous les délits politiques à l'occasion de l'accession de Mobutu au rang de maréchal. En 1985, un mémorandum demande l'ouverture d'une 'conférence élargie de réconciliation nationale' avant la formation d'un 'gouvernement d'union nationale'.⁷⁷

L'UDPS n'incarnait pas une opposition radicale, révolutionnaire au régime. Le combat de l'UDPS consistait à privilégier la justice, la solidarité et la démocratie. Elle reprochait au régime la violation des droits humains qui se manifestait dans l'absence de la liberté d'expression, elle dénonçait la corruption institutionnalisée et proposait une meilleure gestion de la chose publique. L'UDPS rejetait les actions clandestines et le recours à la violence.⁷⁸

Le Parti avait une représentation extérieure. Le professeur Dikonda qui avait échappé à la relégation en s'évadant du pays via Brazzaville avec l'aide de la Belgique, déclara en Belgique qu'il était muni d'un mandat de secrétaire général aux relations extérieures du parti UDPS. Lors de sa première conférence de presse, il expliqua la spécificité de l'UDPS par rapport aux autres mouvements d'opposition.⁷⁹ Les communications entre l'UDPS et sa représentation extérieure ne furent pas aisées. Le professeur Dikonda ne cachait pas ses ambitions politiques personnelles. Les méthodes qu'il utilisa pour radicaliser le combat entachèrent la crédibilité du parti. Il chargea son conseiller, R. Van den Bogaert, fonctionnaire au Parlement européen, de porter des documents à Tshisekedi. R. Van den Bogaert fut arrêté à l'aéroport de N'Djili 'en possession des documents séditionnels, écrits et sonores, destinés à créer la subversion en République du Zaïre'. Il s'agissait de coupures de presse et de cassettes. A la suite de cet incident, Dikonda fut déchargé de sa mission de porte-parole de l'UDPS en Belgique.⁸⁰

⁷⁵ Jean-Claude Willame, 1987, p. 55.

⁷⁶ *Ibidem*, p. 60.

⁷⁷ de Villers G., 1995, p. 116-117.

⁷⁸ Jean-Pierre Langellier, 2017, p.285.

⁷⁹ Jean-Claude Willame, 1987, p. 66.

⁸⁰ *Ibidem*, p.96-97.

En 1982, en sa qualité de représentant de l'UDPS, le professeur Dikonda participa, aux côtés d'autres opposants dont Nguz a Karl I Bond, à la session que le 'tribunal permanent des peuples' consacra au Zaïre. Mobutu, qui y était jugé comme responsable de la répression systématique, répliqua en interdisant l'accès d'Amnesty International au territoire zaïrois.⁸¹

La répression très rigoureuse d'octobre-novembre 1985, que les partisans de l'UDPS ont qualifié d'octobre noir, a contraint certains co-fondateurs du parti à l'abandon et au ralliement. La politique de répression violente et d'élimination physique, et en même temps de pardon et de rachat mais surtout d'achat de conscience, explique en partie les difficultés de l'UDPS de se consolider dans le pays.⁸²

TSHISEKEDI

Il est incontestable que Tshisekedi incarnait l'homme qui a fait descendre Mobutu de son piédestal et a ainsi libéré le peuple de la peur. En dehors des évêques qui ont rejeté l'authenticité de Mobutu, Tshisekedi était le seul qui a tenu des discours, à l'intérieur du pays à celui qui ne souffrait d'aucune contestation. Tshisekedi, un des fondateurs de l'UDPS, est resté officiellement le plus farouche opposant au régime Mobutu. Son attitude intransigeante a entretenu l'illusion d'une opposition au Zaïre de Mobutu. Dans les années 1990, il a multiplié des actions de désobéissance civique organisant des marches et des journées ville morte contre le régime.

Néanmoins, des soupçons pesaient sur lui d'être l'homme de Mobutu. D'une personnalité digne de foi, nous tenons des propos qui confirment ces soupçons. Durant la Conférence Nationale Souveraine, le chef de l'Etat qui résidait à Gbado-Lite perd un de ses fils. Le président de la CNS demande aux membres de suspendre les travaux pour accompagner le chef de l'Etat dans cette épreuve. Tshisekedi s'y oppose. Au final, en tant que Premier Ministre issu de la CNS, il devait faire partie de la délégation. A Gbado-Lite, il déclare à Mobutu : *'Si je suis venu, c'est pour te signifier qu'entre toi et moi, rien n'a changé'*.

⁸¹ Jean-Pierre Langellier, 2017, p.285.

⁸² Jean-Claude Willame, 1987, p.93.

Tshisekedi était ministre de l'intérieur lors de la pendaison des conjurés de la pentecôte 1966 et lors du massacre des étudiants de Lovanium le 4 juin 1969.

III. L'INTERVENTION DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE

1. LA DECLARATION DES EVEQUES DU 1^{er} juillet 1978 : 'APPEL AU REDRESSEMENT DE LA NATION'

Depuis la première guerre du Shaba, sûr des appuis extérieurs, le pouvoir s'était durci. La déclaration des évêques s'inscrivait dans la ligne du discours sur le mal zaïrois. Les évêques soulignaient ses causes et proposaient des remèdes.

Le mal zaïrois est défini comme une crise profonde caractérisée par l'inefficacité du système de gouvernement et de gestion. Les institutions, déconnectées de la réalité, n'étaient plus à même d'assurer l'ordre dans la société ni de procurer le bien commun. Les causes de cette crise profonde étaient essentiellement structurelles : une mauvaise application de l'unité de commandement faisait des autorités inférieures de purs exécutants, souvent surveillés par un de leurs subalternes. Le principe du Parti unique était dès lors remis en cause. Il lui était reproché de s'être substitué aux structures de l'Etat, dont il commandait la gestion en fonction d'une discipline de Parti. Il s'en était aussi suivi un dédoublement des structures, qui ne pouvait que gêner le fonctionnement normal des institutions nationales. Le document dénonçait le mauvais comportement des personnes. Le régime accordait des charges et des promotions à des personnes dont l'honnêteté et la droiture avaient déjà été mises en cause, au point que la médiocrité devenait le meilleur moyen d'ascension dans l'échelle sociale.

Les remèdes étaient des réformes profondes telles que la restauration de la démocratie et une véritable décentralisation, la restitution aux institutions nationales de leur autonomie et du pouvoir de décision. Toute la classe dirigeante était visée par le document. Le système du régime Mobutu caractérisé par la corruption généralisée et organisée était bien ce mal zaïrois : « *Cette corruption a fini par devenir une corruption morale ayant des tentacules au niveau tant de la gestion de l'Etat que de celle des entreprises publiques, des écoles et même jusqu'aux différents réseaux des relations humaines au pays comme à l'étranger* ». ⁸³ C'est ce système qu'il fallait changer.

⁸³ Godé Iwele, Mgr Monsengwo. *Acteur et témoin de l'histoire*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 116.

2. LA LETTRE PASTORALE DES EVEQUES DE 1981

Dans une lettre pastorale, les évêques revenaient à la charge sur le mal qui persistait et accablait les hommes au point de les déshumaniser. Les hommes étaient traités comme des objets et pas comme des sujets, citoyens d'une nation ; leurs droits fondamentaux n'étaient pas respectés. Le document traitait encore de l'enseignement, de la santé, de la justice et du coût de la vie. Il ne s'évertuait pas à dénoncer le mal mais il essayait de répondre aux questions fondamentales : comment redresser la situation ? comment sauver l'homme zaïrois et réhabiliter son humanité ?⁸⁴

Conclusion

La crise affectait tout : une crise généralisée, politique, économique, socio-culturelle. Mobutu revenait à maintes reprises dans ses discours sur la crise qu'il qualifiait de socio-économique et non de politique. Au fond, la crise était globale. Il fallait établir la responsabilité du politique dans cette crise, qu'elle fût socio-économique ou globale.

Cette crise globale ne pouvait trouver de solution durable que dans le changement des structures socio-politiques. Le pouvoir s'était laissé devenir complice de l'exploitation extérieure et avait supprimé tous les mécanismes de contrôle par le peuple. C'est ce pouvoir en place qu'il fallait changer pour améliorer la situation. Car le politique étant le pouvoir, il influe essentiellement sur la prise des décisions.

La reconstruction du pays imposait une rupture totale avec le mobutisme, qui méritait d'être appelé l'ancien régime. Le nouveau Congo ne pouvait s'ériger que sur les cendres du mobutisme bien que certains aspects susmentionnés pussent être utilisés avantageusement. La crise congolaise remontait à trois décennies. La situation des années 1990 n'était que la manifestation. Trois décennies de tyrannie qui ont marqué les esprits et ont laissé les empreintes sur les mentalités.

A son accession à l'indépendance le 30 juin 1960, le Congo avait connu un système politique pluraliste auquel Mobutu, alors Général et Commandant en chef de l'Armée congolaise, mit fin le 24 novembre 1965. Le système du Parti unique ne se justifiait plus au début de la décennie 1990. Le monde catholique congolais aspirait au retour au pluralisme politique.

⁸⁴ L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 278.

CHAPITRE DOUZIEME : LA FIN DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE

I. LES CONSULTATIONS POPULAIRES ET LE DISCOURS DU CHEF DE L'ETAT (24 avril 1990)

Les contestations internes et les grandes mutations internationales de la fin de cette décennie 80, amenèrent le président Mobutu à recueillir les avis de son peuple afin de dégager les lignes directrices susceptibles d'orienter les choix politiques. Il décida d'organiser un large débat national sur le fonctionnement des institutions de la Deuxième République. Ce débat prit la forme de consultations populaires que le Chef de l'Etat entreprit entre février et avril 1990. La population devait se prononcer sur les institutions politiques qui régissaient le pays jusqu'alors. Les consultations qui eurent un grand succès mirent en évidence les aspirations du peuple au changement du système. Mobutu prit la mesure du chaos dans lequel il avait plongé le pays et se rendit compte que le peuple n'acceptait plus son système. Les 6.128 mémoranda déposés sur le bureau du Chef de l'Etat confirmèrent ce constat amer.¹ Certains furent rendus publics dont celui des évêques et celui des fonctionnaires du ministère des Affaires Etrangères. Ces derniers dénonçaient un régime monocratique et dictatorial, le culte de la personnalité, le Parti-Etat, le tribalisme et demandaient au président de démissionner.²

1. LE MEMORANDUM DES EVEQUES DU 9 MARS 1990

Le monde catholique congolais participa activement à ces consultations populaires. Le Comité Permanent des Evêques et le Groupe Amos remirent chacun un mémorandum au Chef de l'Etat, en réponse à la requête de celui-ci. Le mémorandum des évêques inspira plusieurs points du discours du Chef de l'Etat, le 24 avril 1990, sur l'état de la Nation. Les évêques revinrent sur les points cruciaux de leur déclaration du 1^{er} juillet 1978 sur le mal zaïrois. Le mémorandum concernait le fonctionnement des institutions de l'Etat sous la Deuxième République. La conférence épiscopale du Zaïre entendait apporter sa

¹ Le discours présidentiel de l'avènement de la Troisième République, in *Zaïre-Afrique*, n° 244- 245, avril-mai 1990, p. 197-203.

² Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 327.

contribution dans la recherche des solutions susceptibles d'améliorer le fonctionnement des institutions nationales paralysées par une longue et pénible crise. Le document décrivait les racines de la crise institutionnelle avant de proposer les remèdes prioritaires pour un changement radical. Les évêques dénonçaient les obstacles placés par le président Mobutu pour freiner l'essor de la pensée libre qui exigeait l'instauration d'un débat et la confrontation des idées. Cette politique fut à la base du mal zaïrois.

Un système politique hybride puisait dans le libéralisme les avantages qu'offrait, en fait, à une minorité, la jouissance de la propriété privée, et empruntait par ailleurs au totalitarisme les méthodes de conquête et de maintien de pouvoir. L'emprunt qui n'était pas mauvais en soi manquait de synthèse harmonieuse, ce qui enferma la politique du pays dans un jeu de contradictions internes.³

L'absorption de l'Etat par le parti, suite à l'institutionnalisation du MPR en 1974 et à sa transformation en Parti-Etat en 1983, eut des conséquences néfastes. Par nature, l'Etat reste premier, les partis appelés à se succéder dans le temps demeurent à son service. L'omniprésence du parti dans tous les domaines de la vie nationale entraîna une inversion de l'échelle des valeurs pour ce qui concernait les critères de recrutement, d'appréciation et de promotion sociale. L'accès à certains services était lié à la recommandation d'un membre influent du régime et non pas aux compétences.⁴

Les fonctions du Chef de l'Etat n'étaient pas définies dans ce système hybride. Le président de la République était le premier responsable autant des instances dirigeantes du MPR que du pouvoir exécutif. Il nommait et révoquait les magistrats selon ses intérêts, il faisait des amendements constitutionnels sans consulter le parlement entièrement acquis à sa cause.⁵

La crise était aussi caractérisée par la perte de la notion de bien public. La fortune personnelle du Chef de l'Etat et de son clan, estimée à 10 milliards de dollars, pouvait à elle seule éponger la dette extérieure du pays. Les institutions paraétatiques fonctionnaient comme une caisse du parti-Etat mise à la disposition des particuliers, notamment, qui se comportaient comme une véritable nomenklatura : chacun y puisait à sa guise.⁶

³ Tous appelés à bâtir la nation. Mémoire et Déclaration des évêques du Zaïre, Kinshasa, CEZ, 1990, p.5-16 ; repris aussi dans *Jeune Afrique* du 9 avril 1990, n°1527, p.20-25 ; *Zaïre-Afrique*, n°266, juin-juillet-août 1992, pp. 327-336.

⁴Ibidem.

⁵Ibid.

⁶ Ibid.

Cette politique était à la base du mal zaïrois. Outre les réformes fondamentales du système politique (la participation de tous à la gestion de la chose publique, la décentralisation de l'administration territoriale, ...), les évêques mentionnaient les remèdes prioritaires pour contrer ce mal. Le Chef de l'Etat devait abandonner la présidence du parti. En effet, estimaient les évêques, vingt-cinq ans après la prise de pouvoir par Mobutu, le peuple zaïrois était devenu politiquement mûr pour se prendre en charge et sortir d'un régime totalitaire qui étouffait les initiatives individuelles. Ils déclaraient que le parti n'était pas la nation et que l'organisation politique devait être distincte du peuple, être jugée et acceptée par lui. Ils exigeaient le respect d'une constitution stable, car la constitution d'un pays devait exprimer un vouloir collectif et des valeurs fondamentales acceptées par l'ensemble de la population. Pour éviter des amendements constitutionnels visant à consolider le pouvoir du Chef de l'Etat, tous les Zaïrois devaient être soumis à une constitution stable et aux lois nationales qui ne pourraient être désormais promulguées ni modifiées qu'au seul profit de la nation, dans le respect de la procédure prévue par la loi.⁷

Les évêques évoquaient de façon implicite la question de l'alternance au pouvoir. Dans l'ancien régime, le Président-Fondateur du Parti-Etat était d'office le Président de la République. Le Parti devenant distinct de l'Etat dans un système pluraliste, Mobutu ne pouvait plus se réserver le droit d'être le Président de la République. Celui-ci serait élu par le peuple.

Les évêques recommandaient aussi la reconnaissance du principe de subsidiarité à tous les échelons où s'exerce le pouvoir. En effet, depuis l'avènement du MPR, toutes les institutions du pays furent politisées. L'accès à un poste ou l'entrée à l'université n'était plus lié aux compétences mais à la recommandation d'un membre du Comité Central du parti ou du Bureau politique. Ainsi, les différentes institutions de l'Etat avaient perdu leur autonomie.⁸

L'épiscopat du Congo (Zaïre à l'époque) exprima l'idée d'un débat public à l'échelon national au cours duquel toutes les institutions chargées du gouvernement de l'Etat et de la gestion de la chose publique seraient soumises à une évaluation sans complaisance et à un nouvel examen :

« Voilà pourquoi un débat public s'avère aujourd'hui nécessaire et incontournable à l'échelon national, afin que toutes les institutions chargées du gouvernement de l'Etat et

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

*de la gestion soient soumises à une évaluation sans complaisance et un nouvel examen. Une telle évaluation est d'autant plus indiquée que la II^e République vient d'entrer dans sa vingt-cinquième année d'existence. Aussi nous sommes-nous réjouis de l'appel courageux adressé par le chef de l'Etat à tous les fils et filles du Zaïre, pour que, par des critiques, des suggestions et des propositions constructives, ils contribuent chacun à la recherche du chemin du bonheur, du développement intégral et de la prospérité auxquels aspire tout notre peuple... ».*⁹

Cette idée relayée par neuf partis d'opposition dès la fin du mois d'avril 1990 amorça les discussions sur la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine.

2. LE DISCOURS PRESIDENTIEL DU 24 AVRIL 1990

Le discours historique prononcé le 24 avril 1990, consistant en l'avènement de la Troisième République fut la réponse aux consultations populaires :

*« Ce mardi 24 avril 1990, une nouvelle page de notre pays vient de s'ouvrir et je me permets de nourrir de grandes espérances sur l'avenir de nos institutions, prémices de tout progrès... Voilà le nouveau visage du Zaïre, voilà le Zaïre de la troisième République qui prend naissance aujourd'hui, et que nous voulons grand et prospère. Ce Zaïre, nous devons le bâtir ensemble pour relever un défi digne du troisième millénaire vers lequel va nous conduire la troisième République... Un nouveau Zaïre, dis-je, sûr de lui, fort du grand génie créateur de son peuple, conscient de sa place au cœur de l'Afrique, capable désormais d'affronter avec foi et sérénité, assurance et dignité les défis de l'an 2000. Un nouveau Zaïre enfin qui fera dire aux générations futures, pensant à la journée d'aujourd'hui : vraiment, ce fut un des moments les plus beaux de l'histoire de la république ».*¹⁰

Ce bilan globalement négatif est atténué par la reconnaissance des acquis essentiels du régime, notamment, l'affirmation de l'identité nationale et la sauvegarde de l'unité, le souci de l'intégrité territoriale et la préservation de la paix retrouvée. Ce discours proclamait la volonté du changement exprimé au chef de l'Etat par le peuple pendant les consultations populaires.

Face aux nouvelles options, il était nécessaire de réorienter les élans révolutionnaires des années 70. Le multipartisme réinstauré, le MPR cessa d'être l'organe suprême

⁹ Ibid.

¹⁰ Le discours présidentiel de l'avènement de la Troisième République, in *Zaïre-Afrique*, n° 244- 245, avril-mai 1990, p. 197-203.

de la nation et ne joua plus le rôle dirigeant. Le Parti et l'Etat furent nettement séparés, les trois pouvoirs traditionnels (législatif, exécutif, judiciaire) furent reconnus comme seuls organes constitutionnels. On note également la dépolitisation de la fonction publique, de la territoriale, des forces armées, de la gendarmerie, de la garde civile et des services de sécurité. Un Premier Ministre devait être désigné en vue de former un gouvernement de transition. Ces changements relevaient de l'opinion de la minorité qui réclamait la réinstauration du multipartisme, notamment le monde catholique congolais, en particulier, les mémorandums des évêques et du groupe Amos. L'UDPS créé en 1982 fut reconnu comme parti ainsi que le droit de l'opposition à participer à la gestion de la chose publique.¹¹

La fin de la Deuxième République et la période de la transition qui s'instaurait, imposaient la révision de la constitution. Celle-ci fut modifiée par la loi n°90-002 du 5 juillet 1990. Le président du Mouvement Populaire de la révolution n'était plus de droit le président de la République, contrairement à ce qu'affirmait la constitution de 1967 dans sa révision du 15 août 1974 d'après la loi n° 74-020.¹²

Mise au point ou Revirement ?

Dans son discours du 24 avril 1990, Mobutu avait annoncé son retrait comme président du MPR. Il aurait démissionné contre sa propre volonté cédant aux pressions occidentales et à celles de la population. La démocratisation était nécessaire pour éviter une guerre civile et pour plaire aux Occidentaux.¹³ Le 3 mai 1990, le Président Mobutu revint sur son discours du 24 avril dans lequel il avait annoncé que le Premier Ministre de la période de transition formerait un Gouvernement sur avis des partis politiques et que le Gouvernement ainsi formé n'entrerait en fonction qu'après l'approbation du Parlement. La mise au point du 3 mai consistait à dire qu'aucun parti n'avait encore été autorisé jusqu'à la rédaction d'une nouvelle Constitution et à l'organisation de l'élection présidentielle. L'ancienne Constitution restait en vigueur. Sur cette base, Mobutu se réservait le droit de nommer les ministres comme dans la Deuxième République.¹⁴ Il entendait être le maître du jeu politique. Le changement annoncé devait être encadré. Mobutu avait pris congé du

¹¹ Ibidem.

¹² Journal Officiel de République du Zaïre : Constitution de la République du Zaïre telle que modifiée par la loi n°90-002 du 5 juillet 1990, numéro spécial, 31^e année, juillet 1990 ; Alphonse Makengo Nkutu, 2010, p. 117.

¹³ Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 328.

¹⁴ L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p. 1998, p. 344.

MPR au détriment de la majorité qui s'accommodait fort bien au statu quo, à en croire son discours du 24 avril.

Cette volte-face provoqua des manifestations dans les institutions de l'enseignement supérieur. Elles furent particulièrement violentes à l'université de Lumbumbashi où des étudiants furent massacrés par un commando de la Division Spéciale Présidentielle (la garde présidentielle) dans la nuit du 11 au 12 mai 1991.¹⁵

3. LES DECLARATIONS DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE : 'TOUS APPELES A BATIR LA NATION (16 JUIN 1990) ET 'LIBERES DE TOUTE PEUR AU SERVICE DE LA NATION' (22 SEPTEMBRE 1990)

Le monde catholique congolais augmenta les pressions sur le régime en vue de continuer le processus de démocratisation. Face aux velléités de retour à la dictature, la hiérarchie catholique fit, le 16 juin 1990, une déclaration, '*Tous appelés à bâtir la Nation*', en faveur d'un véritable changement et de l'avènement d'un Etat de Droit. Les évêques dénonçaient le retour à l'ancien système dans lequel le peuple n'était pas associé à la prise de décisions le concernant. Ils déclaraient :

*« La prééminence du Mouvement Populaire de la Révolution s'est de nouveau affirmée avant que sa reconduction par le peuple ne soit acquise. D'autre part, le gouvernement de transition dont l'approbation par le Parlement avait été pourtant annoncée, a été composé et installé comme tous les autres gouvernements de la II^{ème} République, et continue à fonctionner sur le même modèle. Par ailleurs, faute de bases juridiques cohérentes, la révision en cours de la Constitution étant trop partielle, la transition vers une plus grande démocratie semble sérieusement compromise ».*¹⁶

Les évêques recommandaient le respect des aspirations légitimes du peuple spécialement l'instauration d'une société politique plus démocratique. La société congolaise avait besoin d'hommes politiques épris du souci du bien commun et fidèles au peuple pour lequel ils exercent le pouvoir. Les partis politiques devaient recevoir le droit de diriger le pays du peuple qui choisit ses dirigeants.¹⁷

¹⁵ Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 331.

¹⁶ Tous appelés à bâtir la nation. Mémoire et Déclaration des évêques du Zaïre, Kinshasa, CEZ, 1990, p.5-16 ; repris dans *Jeune Afrique* du 9 avril 1990, n°1527, p.20-25 ; *Zaïre-Afrique*, n°266, juin- juillet-août 1992, p. 327-336.

¹⁷Ibidem.

Un autre message venait renforcer cette déclaration ainsi que le mémorandum du 9 mars 1990 : *‘Libérés de toute peur au service de la Nation’* du 22 septembre 1990. Les évêques réaffirmaient leur solidarité à l’aspiration générale à la démocratie. Mais ils dénonçaient la démocratie à deux vitesses s’affirmant de plus en plus dans la capitale mais quasi absente en provinces. Ils déploraient également la course au pouvoir et même la volonté d’empêcher une vraie démocratie, lesquelles se manifestaient dans la prolifération des partis politiques. Beaucoup de partis furent créés par le régime pour étouffer la vraie opposition. Les évêques recommandaient, au contraire, la recherche d’un consensus national qui ne soit pas l’affaire d’hommes politiques entre eux mais qui implique toutes les couches de la population. Ce consensus était le moyen privilégié pour bâtir la nation sur des bases solides.¹⁸

¹⁸ Libérés de toute peur au service de la Nation, Mémorandum et Déclaration des évêques du Zaïre, Kinshasa, CEZ, 1990 ; *Documentation et Information Africaine* (26 septembre 1990), p. 685-688, repris dans *Zaïre Afrique* (1990) n°1247-248, p. 345-348.

II. LE COMBAT POLITIQUE DES LAICS CHRETIENS CATHOLIQUES

Si dans la période précédente, l'engagement des fidèles n'était pas perceptible, il sera plus explicite dans les années 1990.

1. EMERGENCE DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE

Le concept de 'Société civile' peut paraître ambigu. Sociologiquement, la société civile désigne de façon générale la société dans son rapport avec l'Etat, en tant qu'elle se structure et s'organise en fonction de ce rapport.¹⁹ Le concept de 'société civile' renvoie aux acteurs collectifs qui ne font pas partie de l'Etat et des entreprises privées.²⁰ En d'autres termes, ce concept se rapporte à des formes d'organisation ou de structuration autonomes qui ne sont pas suscitées par des forces venant d'en haut, c'est-à-dire des organisations qui ne sont pas des initiatives des classes dirigeantes, les gouvernants, et des classes dominantes, la bourgeoisie, mais de la base, des gouvernés. La société civile est un ensemble de réseaux d'organisations de divers types : local, provincial, national, religieux, des citoyens qui prennent en charge leur destinée dans certains domaines tels que la santé, l'éducation, indépendamment de l'autorité étatique. La société civile est une structure qui n'émane pas d'un système politique mais de la volonté des citoyens de vivre ensemble pour défendre leurs intérêts.²¹

L'apolitisme et l'indépendance sont des principes de jugement et d'action de la société civile. Elle ne vise pas à l'accession au pouvoir politique bien que dans certains cas elle peut faire la conquête du pouvoir. Selon Habermas, '*la société civile se compose des associations, organisations et mouvements qui, à la fois accueillent, condensent et répercutent, en les amplifiant dans un espace public politique, la résonnance que les problèmes sociaux trouvent dans la sphère politique*'.²²

En ce sens, la société civile congolaise est un phénomène qui existait déjà à l'époque coloniale. Selon Jean-Claude Willame, « *la société civile congolaise, réputée amorphe, perméable, claniste, a été administrée, mais pas gouvernée dans le contexte d'un projet*

¹⁹ Gauthier de Villers, 2016, p. 315.

²⁰ Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES, 2012, p. 84.

²¹ Michel Molitor : 'Société civile et processus de démocratisation', colloque du 23 février 2000, in *Afrique Centrale. Paroles croisées et questions clés*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 2000, p. 61-63.

²² Cité par Philippe Hugon, 2012, p. 85.

politique cohérent ». ²³ La société civile congolaise n'a pas disparu à la fin de la colonisation. Le régime Mobutu a organisé un Etat autoritaire autour d'un monarque présidentiel lequel a adopté la structure coloniale belge. ²⁴ Ce régime autoritaire confondait le Parti avec l'Etat et avait l'emprise sur toutes les catégories : économiques, sociales, politiques, religieuses et culturelles. Tout était sous le contrôle du MPR, le Parti-Unique, et son Bureau Politique, le vrai exécutif, régissait tout. Ce système a éliminé ou étouffé l'activité de la société civile. L'autocratie du Parti-Unique portait atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales telles que la liberté d'association, de presse, la garantie de l'intégrité humaine. Le Parti-Unique était bureaucratique et ne pouvait pas mobiliser les masses. Il a alourdi l'administration devenue pléthorique et s'est occupé de la routine. La bureaucratie a abouti à la sclérose du Parti qui a fini par user le pouvoir. Le résultat fut la lassitude des masses de moins en moins mobilisables.

La société civile congolaise s'activa pour contrer l'autocratie qui, non seulement a confisqué l'appareil de l'Etat (ensemble des moyens administratifs, techniques, etc. des institutions qui assurent la régulation et le service de la vie sociale), mais aussi a démissionné. La société civile congolaise est typique des associations qui naissent en situation de crise. Dans les années 1980, beaucoup de Congolais s'impliquèrent dans le secteur du développement. Des organisations locales, provinciales et nationales à caractère humanitaire firent leur apparition, auxquelles l'ouverture à la démocratie, au début de la décennie 90, donna un nouvel essor. ²⁵

Au sein du monde catholique congolais, l'Eglise-institution, par son enseignement et à travers l'école, a formé la conscience critique des fidèles et les a préparés à être des acteurs d'un vivre-ensemble nouveau opposé à l'injustice et sous-tendu par des valeurs mobilisatrices comme la justice, la vérité et la visibilité. ²⁶ Les chrétiens s'organisèrent en associations qui se regroupaient sur les objectifs les plus divers concernant la qualité de la vie, le vivre-ensemble, en signe de protestation par rapport au système politique. Ainsi naquirent le groupe Bondeko (la Fraternité), les Bilenge ya Mwindi (Jeunes de la Lumière),

²³ Jean-Claude Willame, *Réflexions sur l'Etat et la Société civile au Zaïre*, Les cahiers du CEDAF n°s 2-3-4 juillet 1986, p. 291.

²⁴ Jean-Claude Willame, 1986, p. 288.

²⁵ Theodore Trefon, *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*, Cahiers africains n°76, Paris, L'Harmattan, 2009, p.157 ; Baudouin Hamuli Kabarhuza et alii, *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*, Bruxelles, Colophon éditions, 2003, p.27 ; Gauthier de Villers, 2016, p. 315 ; Jean-Philippe Peemans, 1997, p. 168.

²⁶ Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 114.

le groupe Kizito-Anuarité (initiation de jeunes de moins de 15 ans), les mamans catholiques.²⁷

Cette société civile congolaise, qui agissait dans les coulisses sous le régime autoritaire de Mobutu, se manifesta avec la disparition du Parti-Etat et l'affaiblissement de l'autoritarisme de Mobutu. Dans ce contexte de post-guerre froide, la gestion de l'Etat n'était plus l'apanage de l'homme politique. L'Etat n'apparaissait plus comme une organisation prise en otage par ceux qui étaient au pouvoir ou par des partis politiques. La Société civile appuya la hiérarchie catholique pour la tenue d'un débat public. C'est par ce forum qu'elle est devenue très active et se fit connaître. La notion de 'Société civile' prit une acception militante, avec des ambitions de conquérir le pouvoir. La Société civile était vue comme un ensemble d'organisations incarnant la révolte et la résistance de la société face à un Etat oppresseur. Elle exerça un contrôle sur toute la classe politique grâce à la liberté de pensée, d'expression et d'action, de manifestation dans le cadre de la loi.²⁸

A la Conférence Nationale Souveraine (CNS), la société civile se définissait comme la partie de la population qui n'a pas, de par la constitution, le statut de 'gouvernant', c'est-à-dire des personnes qui exercent ou détiennent le pouvoir, de façon positive (ceux qui sont au pouvoir) ou négative (l'opposition), au sein des institutions ou à travers elles. Les membres de la société civile font partie des gouvernés. Mais au Congo, tous les gouvernés ne font pas partie de la société civile en tant que contrepoids au pouvoir. La CNS a désigné les groupes se réclamant de la société civile comme des associations socio-professionnelles. En effet, cette frange de la population est regroupée dans un réseau d'associations ou structures en dehors du champ gouvernemental et institutionnel d'Etat dans le but de lutter pour l'amélioration de la qualité de vie et la défense des droits humains. Leur mission est d'être l'écho des besoins et aspirations de la population.

La société civile fit front commun avec une partie de l'opposition contre la volonté du Président Mobutu de bloquer les travaux de la CNS. Cela fut positif dans le jeu de contrepoids de la CNS par rapport au pouvoir. Mais ce phénomène fut négatif en ce qu'il fit perdre à la société civile son autonomie et sa neutralité vis-à-vis de la classe politique.²⁹

²⁷ *Ibidem*, p. 119.

²⁸ Gauthier de Villers, 2016, p. 316 ; Mgr Monsengwo Pasinya, 'Société civile et processus démocratiques' : colloque du 23 février 2000, in *Afrique Centrale. Paroles croisées et questions clés*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 2000, p.71.

²⁹ Mgr Monsengwo Pasinya, 'Société civile et processus démocratiques' : colloque du 23 février 2000, in *Afrique Centrale. Paroles croisées et questions clés*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 2000, p. 69-70 ; Rigobert Minani Bihuzo, s.j., 'Regard sur la Société civile en RDC : Défi durant la transition' in *Congo-Afrique*, décembre 2003, p. 614-124.

Dès lors, des acteurs de la société civile congolaise passèrent du côté du pouvoir, sympathisant avec l'une ou l'autre partie, la mouvance présidentielle ou l'opposition. C'est là une des faiblesses de la société civile congolaise. Elle est marquée de grandes hétérogénéités. Les organisations locales ont en commun d'être souvent l'œuvre d'une certaine élite intellectuelle, essayant le plus souvent de se positionner d'une manière nouvelle dans le jeu politique, à la faveur du rétrécissement de l'emprise du Parti-Etat.³⁰

2. LES COMMUNAUTES ECCLESIALES VIVANTES DE BASE (CEVB) ET LES GROUPES DE REFLEXION CHRETIENS COMME COMPOSANTES DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE

Le monde catholique congolais a été un des noyaux de la société civile congolaise au sens de la reconquête de l'espace d'autonomie en s'opposant à l'hégémonie du Parti-Etat tendant à intégrer toute la société.³¹ Le régime Mobutu n'a pas réussi à mobiliser les ressources humaines et naturelles du pays à ses fins politiques, ni à réaliser le développement du pays. D'où la perte du crédit du peuple à l'égard de ce régime incapable d'assumer ses fonctions. Le monde catholique congolais joua un rôle déterminant dans les changements socio-politiques. Au sein de l'Eglise catholique, les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base (CEVB) émanent de l'initiative de l'épiscopat pour un enracinement plus profond du christianisme dans la société. De communautés des fidèles rassemblés pour la prière, les CEVB sont devenues un lieu de la transformation de la société, un espace de développement local.

A défaut de créer un parti politique catholique et ne pouvant pas assumer des responsabilités politiques, la hiérarchie catholique s'est engagée dans une dynamique de la formation et de la responsabilisation des laïcs chrétiens à l'édification d'une société juste et d'un Etat de droit au Congo-Kinshasa. Ainsi, leurs déclarations peuvent être traduites dans la pratique. En effet, les CEVB ont mené des actions en vue de l'amélioration des conditions de vie, pour la lutte contre les antivaleurs et pour l'imprégnation des valeurs chrétiennes, dans leur milieu de vie. Elles ont été des lieux où s'organisaient des solidarités visant à rendre possibles des projets et la vie en commun indépendamment de l'Etat qui

³⁰ Jean-Philippe PEEMANS, 1997, p. 166.

³¹ *Ibidem*, p. 164.

devenait incapable de répondre aux besoins de la population. Entre 1969 et 1989, les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base (CEVB) réalisèrent plus de 7600 projets dans le domaine du développement local, dont 27% dans le domaine de la santé et 42% représentant les diverses rubriques couvrant des activités de développement socio-économiques.³² En 1978, les CEVB relevèrent le défi économique auquel était confrontée la population kinoise en mettant en place un système pour résorber la spéculation des prix du pain. La collaboration avec une boulangerie industrielle locale à Kinshasa permit de vendre le pain au prix normal.³³ La prise en charge des enseignants par les parents pour sauver l'école, dans les années 1990, fut une initiative de la société civile du monde catholique congolais.³⁴

L'essor de la société civile dans les années 1990, fit prendre conscience aux fidèles rassemblés dans les CEVB du rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans la société pour l'aboutissement du processus de démocratisation : annoncer, dénoncer et s'engager. Les fidèles des CEVB s'engagèrent à vulgariser la déclaration de l'épiscopat : *'libérer la démocratie'*. Ils organisèrent des sessions de formation sur la démocratie, sur les élections et leurs enjeux, sur les partis politiques et sur l'importance de la CNS. Bref, un travail d'éducation civique fut entrepris dans les CEVB. Celles-ci furent un appui indispensable à la réussite de la marche du 16 février 1992 pour réclamer la réouverture de la CNS, organisée par le comité laïc de Coordination (CLC), dont il sera question plus loin.

Certains membres du clergé ou certaines communautés religieuses ont initié des groupes de réflexion en faveur de la démocratie et de la défense des droits humains. Depuis son émergence, la société civile congolaise fait du lobbying essayant d'influencer la décision de l'homme politique. Telle est l'origine des groupes de réflexion d'inspiration chrétienne : le groupe AMOS, les ONG de la mouvance chrétienne, le groupe Jérémie, le GRAPES (Groupe de Réflexion et d'Analyse Politique, Economique et Sociale de l'Archidiocèse de Bukavu), le groupe Marie, Reine de la Paix. Ces groupes luttent pour la démocratie par la conscientisation, la formation aux notions et principes de la démocratie et des droits humains. L'Eglise-Institution s'est engagée à éduquer les masses aux valeurs démocratiques à travers des publications périodiques qui couvrent les provinces éloignées. Les prédications des prêtres sont orientées vers des questions concrètes de la gestion de la cité.

³² *Ibid.*

³³ Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 95.

³⁴ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, à Kinshasa, le 14 septembre 2017.

Des sessions de formations à l'éducation civique sont organisées dans les paroisses à l'intention des fidèles.³⁵

3. LE PARTI POLITIQUE CHRETIEN : QUEL TYPE D'ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LES LAÏCS CHRETIENS ?

Un parti politique a pour objectif de conquérir le pouvoir. Les dirigeants sont des agents délégués par la masse à laquelle ils doivent des comptes et donc cette masse doit être éduquée pour contrôler les délégués. « *Les partis politiques sont des associations de personnes à des fins politiques. Ils expriment des rapports de force et le jeu de la confrontation des idées et des programmes inhérents à la démocratie* ». ³⁶

Dès l'accession du pays à l'indépendance, le monde catholique congolais s'est refusé à se constituer en Parti politique. La hiérarchie a encouragé les fidèles à s'associer aux autres personnes de bonne volonté, pour que la bonne gestion de la cité puisse être l'affaire de toutes les personnes qui défendent les mêmes valeurs de société que les chrétiens catholiques.

Le Conseil de l'Apostolat des Laïcs Catholiques du Congo (CALCC), les CEVB, les groupes Amos, Jérémie, etc. sont des composantes de la Société civile. Celle-ci est caractérisée par l'apolitisme, la neutralité et l'autonomie par rapport au pouvoir politique. Conscients du fait que l'Etat n'a pas rempli son devoir de promouvoir le bien commun, les laïcs catholiques ont pris leurs responsabilités en exigeant l'instauration d'un Etat de droit. Ils ont milité dans des partis politiques et ont même créé des partis politiques pour changer les institutions du pays.

A la mi-juillet 1990, les Parlementaires (ex-Commissaires du Peuple) se réunirent en session extraordinaire à la N'Sele pour examiner le projet de la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques. En plus de l'adoption d'un multipartisme limité à trois, ils récusèrent toute référence religieuse aux partis. Aucun Parti ne pourrait s'identifier à une religion. Les pressions de l'opposition qui comptait de nombreux chrétiens catholiques, contraignirent le régime à revenir sur ces deux options. Le 6 octobre 1990, une réunion des trois pouvoirs constitutionnels (exécutif, législatif et judiciaire) à N'Sele, décida le multipartisme intégral consacré par la loi n°90-099 du 18 décembre 1990

³⁵ Baudouin Hamuli Kabarhuza et alii, 2003, p. 33-35.

³⁶ Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique* 3^e édition, Paris Sedes, 2012, p. 94.

ainsi que la levée de l'interdiction de toute référence religieuse. Beaucoup de dirigeants de la Deuxième République devinrent des opposants et créèrent leurs partis dont la plupart étaient alimentés par le MPR. C'est dans ce contexte que les chrétiens laïcs, membres de la Société civile, ont créé des partis politiques. La promotion de la qualité de vie, du vivre-ensemble, à partir des secteurs traditionnels de l'économie, du social et du culturel, n'empêcherait pas la Société civile à faire de la politique directe, à travers ses membres les plus disposés, dans le but moral, civique et humanitaire, pour l'avènement d'un Etat de droit. Pour changer le monde, les chrétiens doivent s'impliquer dans la politique. Six Partis chrétiens figuraient parmi les premiers partis agréés : le Parti Démocrate Social-Chrétien (PDSC) de Iléo ; la Démocratie Chrétienne Fédéraliste (DCF) de Ngoma Ngambu ; le Parti Libéral Chrétien (PLC) de Mayamba Kamunga ; le Parti Néo-Chrétien Démocratique (PNCD) de Nagndu Leja Bulela ; la Convention Nationale Chrétienne de Redressement pour la Solidarité et le Partage de Tshilolo Mubenga ; l'Union Chrétienne pour le Renouveau et la Justice (UCRJ) de Mukuba Bakilomene.³⁷

Le parti chrétien se différencie des autres par sa spécificité de valeurs chrétiennes dont il est porteur : vérité, justice, paix, fraternité, solidarité, égalité, sens du bien commun. Le parti chrétien est autonome vis-à-vis des organisations ecclésiales et ne fait pas allégeance à la haute hiérarchie de l'Eglise. Il est seul responsable de ses activités. Les laïcs chrétiens peuvent organiser la vie politique indépendamment de la hiérarchie. *Le parti chrétien est le peuple chrétien organisé politiquement* (Seydou Badian cité par Pamphile Mabilia Mantuba Ngoma (sous la direction de), 2004, p. 401).

Le parti chrétien n'est pas non plus un parti religieux ou confessionnel qui rassemblerait pour son compte tout le troupeau des fidèles et des baptisés. Il est largement ouvert, sans discrimination, à toutes les personnes de bonne volonté, même si elles ne partagent pas la foi chrétienne, mais qui voudraient partager ses valeurs. Le parti chrétien prône la fraternité et l'altruisme, la tolérance, le dialogue et la non-violence. Le chrétien se doit de construire un monde où régneront les droits fondamentaux : la fraternité, la liberté, la justice, la paix, l'égalité, la vérité, et la charité. Le parti politique chrétien ne conquiert pas le

³⁷ Jean-Marie Mutamba Makombo, L'engagement politique des chrétiens Congolais : de l'époque coloniale à nos jours in Pamphile Mabilia Mantuba-Ngoma (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, C.I.C.M.*, Paris L'Harmattan, 2004, p. 391-406 ; Ludo Martens, 2002, p. 63-64.

pouvoir pour le pouvoir mais il reconnaît les intérêts du peuple et défend particulièrement la cause des défavorisés, des démunis et des marginalisés.³⁸

4. ORIGINE DE L'ENGAGEMENT DES LAÏCS CHRETIENS EN POLITIQUE

Les déclarations des évêques devaient être traduites en action politique pour qu'elles ne restent pas lettre morte. Les hommes politiques n'y faisaient souvent pas attention. Ils se limitaient à quelques interpellations. Ces hommes politiques estimaient ne pas pouvoir recevoir des leçons des évêques en matière de gestion puisque celle de certains diocèses n'étaient pas enviable.³⁹ Les évêques ont le devoir de dénoncer le mal et l'injustice tout en faisant la distinction entre le mal commis et son auteur, d'exhorter les hommes politiques à œuvrer pour le bien de la société tout entière.⁴⁰

Au sein de la Conférence épiscopale, existait la Commission Justice et Paix pour le combat en vue de la démocratisation des institutions du pays. Cette commission avait montré ses limites dans la conduite de ce combat. Ces limites sont intrinsèques à la nature même de la commission. Les membres de la hiérarchie ne peuvent pas assumer de fonctions politiques et mener des actions sur le terrain. Les déclarations des évêques sont d'ordre plus spirituel que politique. Les accents politiques qu'elles peuvent revêtir, sont des interpellations que tout citoyen peut formuler à ses gouvernants en raison du mandat qu'ils ont reçu. Ces déclarations sont un appel au sens de responsabilité pour la démocratisation des institutions et l'instauration de l'Etat de droit. Pour ne pas compromettre leur mission, les évêques évitent des déclarations purement politiques et ils ne peuvent pas définir un programme politique. La hiérarchie catholique n'a pas le pouvoir de sanctionner les hommes politiques.⁴¹

L'Eglise-Institution reconnaît donc les institutions civiles, mais elle ne peut pas intervenir directement en politique ni se substituer aux autorités étatiques dont le premier devoir est de promouvoir le bien-être des membres en organisant la société et d'assurer sa

³⁸Jean-Marie Mutamba Makombo, L'engagement politique des chrétiens Congolais : de l'époque coloniale à nos jours in Pamphile Mabiala Mantuba-Ngoma (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, C.I.C.M.*, Paris L'Harmattan, 2004, p. 391-406.

³⁹ Entretien avec le professeur Thierry Nlandu Mayamba, professeur à l'université de Kinshasa, membre du Comité Laïc de Coordination (CLC) et du Groupe Amos, Kinshasa, le 24 juillet 2017.

⁴⁰ Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 114.

⁴¹ Entretien avec le père Minani Bihuzo, s.j., co-fondateur du Groupe Jérémie, Kinshasa, le 24 juillet 2017.

sécurité au sens large du terme. C'est à travers les fidèles laïcs que l'Eglise-Institution est présente et influe directement et activement sur la scène politique. La hiérarchie catholique congolaise a toujours affirmé que la gestion politique de la cité terrestre était l'affaire des laïcs. L'Eglise- catholique comme Institution s'est abstenue de fonder un parti catholique, encore plus de supporter un parti politique. Cependant, l'épiscopat congolais s'est efforcé, dès le début de l'indépendance, de promouvoir un laïcat compétent et responsable, capable de prendre en mains les destinées du pays. Pour pouvoir disposer d'un tel laïcat, la hiérarchie catholique congolaise s'est investie dans l'éducation scolaire et dans toutes les œuvres de la formation de l'élite : de l'école primaire à l'université catholique Lovanium. Par son enseignement et à travers l'école, l'Eglise-Institution a formé la conscience critique des fidèles et les a préparés à être acteurs du changement et meneurs de la société.⁴²

Le temporel constitue donc le champ de l'apostolat et de la mission évangélisatrice des fidèles laïcs. Ceux-ci ne devraient pas avoir peur de s'engager en politique sous le prétexte que les mœurs politiciennes sont souvent guidées par des antivaleurs incompatibles avec l'Evangile. Ils ont le devoir de lutter contre ces antivaleurs présentes dans la société et d'y apporter une vision chrétienne basée essentiellement sur la recherche du bien commun et du bien-être de tous. Telle est l'origine même de l'Etat, une association créée pour le bien de tous.

En réalité, ces laïcs estimaient qu'ils n'étaient pas formés à cet engagement politique. La formation purement intellectuelle qu'ils avaient reçue chez les missionnaires ne les avait pas préparés à exercer un pouvoir politique. Une action politique des laïcs chrétiens devait s'inscrire dans une vision théologique. Celle de l'Eglise catholique au Congo-Kinshasa n'engageait pas à des actions concrètes. Parfois, les initiatives des fidèles étaient découragées par la hiérarchie parce qu'il fallait son aval pour mener une action politique. Aussi les messages de l'épiscopat restaient-ils de simples déclarations de bonne intention. Pourquoi les évêques n'ont-ils pas choisi un laïc compétent à la tête de la Conférence Nationale Souveraine et du Haut-Commissariat de la République, qui pouvait devenir Chef de l'Etat, s'interrogeaient les laïcs chrétiens ? L'engagement politique des laïcs chrétiens est une initiative personnelle qui ne découlait pas de la hiérarchie catholique. Face à l'attitude de la hiérarchie qu'ils jugeaient *trop attentiste et trop prudente*, les laïcs prirent leurs responsabilités en s'engageant politiquement.

⁴² Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 114.

D'après le professeur Thierry Nlandu Mayamba, l'engagement politique des laïcs catholiques est une initiative qui n'émane pas de la hiérarchie catholique. A la question que nous lui avons posé sur l'origine de cet engagement, il nous a répondu :

« D'abord il y a une question fondamentale qu'on doit se poser. Est-ce que ce laïcat a été préparé à s'engager politiquement ? Comment on a été formés dans ces milieux catholiques ? Est-ce qu'on nous a formés à l'engagement politique ? C'est pour cela, qu'à tout moment, chaque fois qu'il y avait un message des évêques, aujourd'hui encore d'ailleurs, je me pose la question : où sont les laïcs qui vont agir ? où et quand ont-ils été formés ? A quelles stratégies ont-ils été formés ? Au point où à un certain moment, vous avez l'impression que les messages des évêques ressemblent à des messages pour se donner bonne conscience. Parce qu'en fait les politiques savent que ce n'est pas suivi d'une action. Et les politiques dans un régime dictatorial, ben écoute ! vous laissent faire vos messages. De temps en temps, ils réagissent et puis après ils ne tiennent pas compte de ça. Le premier élément, on demande au laïc d'être engagé. Mais le laïc qu'on a formé est un laïc bon enfant, un laïc béni oui oui. C'est un laïc qui s'inscrit dans le cadre d'une Eglise patriarcale. Dans les paroisses, dès que vous osez une mobilisation, on vous dit : 'qu'est-ce que le père curé a dit ? est-ce que le père curé est d'accord avec cet engagement ? ' »⁴³

L'heure était venue pour les laïcs chrétiens de s'exprimer pour une prise de position politique. L'ouverture au processus de démocratisation fut l'élément déclencheur de groupes de réflexion d'inspiration chrétienne. Le mémorandum des évêques au Chef de l'Etat en mars 1990, encouragea les laïcs catholiques à créer des groupes de réflexion pour accompagner le processus de démocratisation.

Entretien avec le professeur Modeste WASSO MIBILIZI, le 11 août 2013

« L'entretien avait porté sur le rôle du laïc chrétien dans le combat que l'Eglise catholique mène en RDC pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Il s'agissait, en fait, d'une question qui m'avait été posé parce que l'on considère généralement que je figure parmi ces laïcs qui s'investissent, au nom de leur foi, pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme en RDC.

⁴³ Entretien avec le professeur Thierry Nlandu Mayamba, professeur à l'université de Kinshasa, membre du Comité Laïc de Coordination (CLC) et du Groupe Amos, Kinshasa, le 24 juillet 2017.

Mon engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme s'est manifesté clairement vers les années nonante lorsque je suis rentré au pays après des années d'études en Belgique. Il s'est concrétisé dans différents groupes de la Société civile du Sud-Kivu, ma province d'origine.

Je me suis particulièrement investi dans trois groupes : le Bureau de coordination de la Société civile, l'Association pour la promotion des Droits de l'Homme au Sud-Kivu (APDH/Sud-Kivu) et dans le Groupe de Réflexion, d'Analyse politique, économique et sociale (GRAPES).

Dans les années nonante, j'étais président des intellectuels catholiques de l'Archidiocèse de Bukavu. C'est à ce titre que j'avais participé aux travaux de la Conférence Nationale Souveraine (CNS, 1991-1992) en remplacement de Mgr Mitima François Xavier, Vicaire Général. C'est aussi, à ce titre, que je me suis trouvé dans le Bureau de coordination de la Société civile du Sud-Kivu.

Après mon doctorat à Louvain la Neuve (Belgique), à mon retour à Bukavu, j'avais créé, en collaboration avec quelques amis (Professeur Rukatsi Boniface, Maître Kajangu, Maître Gwanika, ...), une association pour la promotion des droits de l'homme au Sud-Kivu. C'est une association qui a collaboré avec plusieurs autres associations de la Société civile (notamment avec le Groupe Jérémie) dans la formation et l'éducation aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme à Bukavu.

Le GRAPES était un groupe de l'Eglise de Bukavu qui se réunissait régulièrement en vue de réfléchir sur les actions à entreprendre dans le cadre des valeurs démocratiques. Le projet consistant à préparer la population locale aux élections n'a pas pu aboutir à cause de la guerre dite de Libération (1996).

Les activités de ces organisations s'orientaient dans trois axes principaux : la formation à la démocratie et aux droits de l'homme ; de sessions sur la non-violence active ; la dénonciation des abus, exactions et diverses violations des droits humains ; les déclarations, prises de positions publiques et recommandations à l'intention des autorités tant nationales qu'internationales. Plus d'une fois nous avons organisé des manifestations publiques : marches et sabotages de certaines décisions du pouvoir, grève avec les enseignants, des journées villes mortes, etc. Je me suis personnellement impliqué au sein de ces groupes dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés rwandais (1994).

Pour plus de détails sur les activités de ces groupes : voir le livre de Philippe de Dorlodot, Les réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre. De nouveaux Palestiniens, Paris, L'Harmattan, 1997. Les informations sur le Groupe Jérémie peuvent être obtenues auprès

du Père Rigobert Minani sj. Il est parmi les fondateurs de ce groupe à Bukavu (vers 1993). Le Groupe Jérémie comme le GRAPES étaient constitués des clercs et des laïcs ».

5. LE GROUPE AMOS COMME UN LOBBYING

Naissance du groupe

Le Groupe Amos est un groupe de chrétiens de base qui a pour objectif de lutter pour la justice par la formation et la conscientisation aux valeurs démocratiques. La réflexion sur le type d'engagement pour la justice face à la misère de la population aboutit à des groupes de réflexion qui commençaient à se former dans des maisons religieuses ou en paroisses, de façon informelle. Dans ce contexte, les pères scheutistes de Kinshasa organisèrent, le 28 mai 1989, une soirée de réflexion sur 'l'engagement pour la justice', animée par l'abbé José Mpundu de l'Archidiocèse de Kinshasa. La réflexion fut prolongée, le 12 juin 1989, en l'étendant à d'autres personnes de divers horizons. Trois orientations générales se dégagèrent des échanges : la formation-conscientisation à la lutte pour la justice et la paix ; l'information sur toutes les injustices et sur les actions à propos de la justice ; l'action transformatrice par des actes concrets.⁴⁴

Toujours dans le même esprit, le Service du Monde Meilleur organisa dans l'archidiocèse de Kinshasa, du 10 au 13 août de la même année, un séminaire sur la non-violence qu'anima Jean Gosse, président honoraire du Mouvement International pour la Réconciliation (MIR). Des membres du groupe embryonnaire de l'abbé Joseph Mpundu qui prirent part à ce séminaire organisèrent une mini-session sur la non-violence durant deux matinées, les mardi et mercredi 22 et 23 août, à la paroisse de la Résurrection dont l'abbé José Mpundu était curé, à l'intention des autres membres. Jean Gosse anima encore, dans cette même paroisse pour les fidèles, deux soirées de réflexion auxquelles participèrent deux cents personnes. En partageant les expériences vécues et les leçons tirées de la session sur la non-violence, les membres décidèrent des actions concrètes à entreprendre. La non-violence devenait le style de vie personnel et le moyen de combattre la corruption généralisée devenue un mode de vie dans la société congolaise. Comme des réunions informelles devenaient régulières, le groupe décida de se donner une structure formelle. Une équipe de

⁴⁴ Philippe de Dorlodot, 'Marche d'espoir'. Kinshasa 16 février 1992. *Non-Violence pour la démocratie au Zaïre*, L'Harmattan, Paris 1994, p. 100.

coordination composée de trois personnes fut constituée pour préparer, convoquer et animer les réunions. Le groupe prit le nom du prophète Amos.⁴⁵

L'engagement du groupe

Le Groupe Amos voulait faire du lobbying auprès de la hiérarchie catholique et du pouvoir politique. Le premier engagement concret du groupe fut sa part active aux consultations populaires initiées par le président Mobutu. Le Groupe Amos adressa un mémorandum au Chef de l'Etat aux accents dénonciateurs du mal zaïrois. On y soulignait la responsabilité des chrétiens dans le mal zaïrois. Au moment où le pays semblait dans la crise, tout le peuple congolais (zaïrois), y compris les chrétiens, n'a pas eu le courage de dénoncer les dérives du régime mais s'est rangé derrière le président Mobutu comme guide éclairé. Cette position exprimait le manque de lien entre les discours de la hiérarchie catholique congolaise et l'action. Ce temps était révolu, estimait le Groupe Amos, et l'heure était à la vérité et au changement radical des mentalités. Contrairement à ce que pensait le Chef de l'Etat, le mal n'était pas seulement d'ordre socio-économique, il était fondamentalement d'ordre politique. C'est la concentration à outrance du pouvoir entre ses mains en supprimant tous les mécanismes de contrôle par le peuple, qui était à la base de la crise politique. Celle-ci a culminé dans la crise socio-économique et s'est généralisée, comme un effet domino, comme conséquence collatérale. Les deux crises sont à la fois l'une, la cause et l'effet de l'autre. Depuis, le groupe Amos s'est engagé dans la lutte pour l'instauration d'un Etat de droit et pour l'avènement d'une société vraiment démocratique au Congo-Kinshasa.⁴⁶

Cette période fut marquée par des mouvements de contestation du régime. Ainsi les grèves des enseignants, des médecins et des autres fonctionnaires de l'Etat. Le Groupe Amos accompagna ces mouvements de grève en définissant les conditions pour réussir une grève et garder son caractère non-violent jusqu'au finish. Il s'engagea dans une campagne d'éducation sur la non-violence à tous les niveaux : catéchèse diocésaine, milieux universitaires, grande masse.

Le Groupe Amos se voulait aussi influent auprès de la hiérarchie catholique. Nommé secrétaire de la Commission épiscopale de justice et paix, une structure créée au sein de la Conférence épiscopale après le déclenchement du processus de démocratisation, l'abbé Mpundu fut la courroie de transmission des opinions du Groupe Amos et de la base

⁴⁵ *Ibidem*, p. 100-102.

⁴⁶ *Ibid.*, p.119.

à la Conférence épiscopale. Dans son souci de faire de la non-violence un style de vie des chrétiens catholiques au Congo, le Groupe Amos demanda à la hiérarchie catholique de faire une déclaration sur la non-violence. En réponse à cette requête, les évêques publièrent la déclaration : *‘Libérez la démocratie’*, dont nous allons parler plus loin.⁴⁷

Le Groupe se chargea de répercuter ce message à la base. Le 18 mars 1991, se tint, au Centre Lindonge de l’archidiocèse de Kinshasa, une matinée de réflexion sur l’engagement politique des agents pastoraux, qui réunit quatre-vingt-cinq personnes. Les échanges qui suivirent les exposés consistèrent en des actions éventuelles à entreprendre pour permettre à la base de s’exprimer. A l’unanimité, les participants décidèrent d’organiser un pèlerinage pour la paix et pour la tenue de la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Le pèlerinage se transforma en une marche pour contraindre le pouvoir à organiser la Conférence Nationale Souveraine. Entretemps, le pouvoir annonça la tenue de cette conférence pour le 8 avril 1991. Le lendemain, 9 avril, l’archevêque de Kinshasa sursoit à l’autorisation de la marche prévue le 21 avril par le Groupe Amos, sous prétexte qu’une autre marche était organisée par les partis politiques le même jour, pour éviter la confusion et la récupération.

Par ailleurs, la marche n’avait plus d’objet parce que le régime avait annoncé la tenue de la Conférence Nationale Souveraine. Les membres du Groupe Amos se concentrèrent sur la Conférence nationale Souveraine. Après avoir analysé l’ordonnance présidentielle qui la convoquait, ils décelèrent les pièges qu’elle contenait et adressèrent, le 24 avril 1991, une lettre au Président de la République pour lever certaines équivoques de l’ordonnance. Le 27 avril, Mgr Etsou, archevêque de Kinshasa, suspendit les activités du Groupe Amos. La présidence avait envoyé une copie de la lettre du Groupe Amos à l’archevêque qui n’en avait pas été informé. La mesure de la suspension fut levée le 21 septembre 1991, à l’issue d’un dialogue entre l’archevêque et le Groupe Amos.⁴⁸

L’archevêque de Kinshasa de l’époque fut le cardinal Frédéric Etsou qui avait succédé au cardinal Malula décédé au moment des bouleversements de la géopolitique internationale. Le monde catholique voulait s’impliquer activement en politique en investissant l’espace public au-delà des œuvres purement caritatives, éducatives, sociales et sanitaires. Le nouvel archevêque, originaire de la même province que le chef de l’Etat fut soupçonné d’être proche du régime et complaisant au régime. Il se désolidarisa de ses prêtres qui

⁴⁷ Philipe de Dorlodot, 1994, p.103.

⁴⁸ *Ibidem*, p.103-105.

participèrent à l'organisation de la marche des chrétiens contre le régime le 16 février 1992. Cette neutralité conforta la thèse de son soutien au régime. Il ne serait pas faux de penser que c'est à l'instigation du chef de l'Etat que l'archevêque suspendit le groupe Amos.⁴⁹

⁴⁹ Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 98-99.

III. L'OPPOSITION ISSUE DU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Après le discours du 24 avril 1990, une opposition se mit en place. De nouveaux partis politiques, pour la plupart encouragés par le régime, pour renforcer la mouvance présidentielle, furent créés. On les appela des partis alimentaires ou des partis satellites du MPR. Aux dires de Mobutu, un deuxième parti devait avoir un idéal différent de celui du MPR, c'est-à-dire en opposition avec le MPR.⁵⁰

Le discours du 24 avril 1990 ouvrait la voie vers l'instauration des institutions politiques de la Troisième République. Néanmoins, leur mise en place fut contrôlée par le Chef de l'Etat incarnant l'ancien régime. Sous prétexte de l'anarchie que provoquerait le multipartisme intégral, celui-ci, annoncé, fut limité à trois, dont le MPR qui devenait de fait un parti normal, et l'UDPS reconnu comme parti d'opposition. Le troisième parti fut nouvellement créé par d'anciens mobutistes, Antoine Mandungu Bula Niati et Gérard Kamanda wa Kamanda. C'est le Front Commun des Nationalistes (FCN). Le Parlement du Parti-Etat se chargerait de réviser la Constitution et les Institutions du pays.⁵¹

L'opposition qui se mit en place après le 24 avril 1990, fut donc essentiellement constituée d'anciens barons du régime. A la Conférence nationale Souveraine, ils vont décrier le régime et son chef qu'ils ont servis pendant près de trois décennies. Ces anciens mobutistes n'avaient d'autres options que celles de l'ancien régime.⁵²

L'affaiblissement de l'opposition.

L'opposition se regroupa au sein de l'Union Sacrée de l'Opposition Radicale (USOR) dirigée par Nguz, un ancien mobutiste. Des luttes intestines de positionnement aboutissant à des exclusions au sein de l'opposition lui fit perdre son crédit aux yeux de la population et de la mouvance présidentielle. Après des négociations du Palais de Marbre I entre l'opposition et la mouvance présidentielle, Tshisekedi fut désigné comme Premier Ministre. Mais il ne respecta pas les prescrits du serment constitutionnel en biffant certains

⁵⁰Evariste Mabi Mulumba, *Congo-Zaïre. Les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignages d'un ancien Premier Ministre*, Liège, les Editions de l'Université de Liège, 2011, p. 315.

⁵¹E. Mabi Mulumba, 2011, p. 311.

⁵²Honoré N'Gbanda Nzambo Ko Atumba, *Ainsi Sonne le Glas ! Les Derniers Jours du Marechal Mobutu*, Editons Gideppe, Paris, 1998, p.135 ; Ludo Martens, *Kabila et la révolution congolaise. Panafricanisme ou nationalisme ?* tome1 Anvers, EPO, 2002, p. 46 ; Pamphile Mabilia Mantuba-Ngoma (sous la direction de), 2004, p. 396.

passages tels que ‘*garant de la Nation*’ et ‘*observer fidèlement la Constitution*’. Il ne reconnaissait pas à Mobutu le rôle de garant de la Nation et refusait d’observer la Constitution de la Deuxième République. Mobutu le révoqua et exigea un autre candidat. Nguz fut désigné à ce poste en remplacement de Mungul Diaka qui l’occupait jusqu’alors. Celui-ci fut nommé ministre d’Etat et maire de la ville de Kinshasa pour le maintenir dans la mouvance présidentielle et l’empêcher de basculer dans l’opposition.⁵³ En effet, « *La Transition zaïroise était caractérisée par des va-et-vient des leaders entre l’opposition et le pouvoir, non selon les convictions idéologiques mais compte tenu des postes ministériels ou autres avantages* ». ⁵⁴

Les acteurs politiques zaïrois prêts à des compromis glissaient très souvent vers des compromissions. La composition des délégations du pouvoir et de l’opposition subissait des changements au cours de toutes les négociations organisées durant la Transition, suite à la défection des opposants. Mobutu pouvait continuer à être le maître du jeu politique durant toute la Transition comme avant celle-ci jusqu’à l’arrivée de l’AFDL conduite par Laurent-Désiré Kabila.⁵⁵

L’instabilité de l’opposition a permis à Mobutu à se maintenir au pouvoir et à orienter la Transition selon ses intérêts. L’opposition qui s’est constituée après le 24 avril 1990, était un repositionnement des ténors et des chantres de l’ancien régime. La démocratie se présentait comme une simple redistribution des cartes entre les acteurs politiques qui avaient entretenu la dictature de Mobutu. Chacun cherchait à élargir sa base par la démagogie, l’ethnisme et le régionalisme. Ces opposants ont donc joué le rôle de catalyseur du mouvement de la révolution amorcé le 24 avril 1990, en endormant le peuple. Tshisekedi, vieil opposant de Mobutu depuis sa dissidence en 1980, co-acteur du Manifeste de la N’Sele, mena un combat individuel contre Mobutu. Pour Tshisekedi, le départ de Mobutu était un préalable pour toute amorce de changement.⁵⁶

Le monde catholique congolais estima qu’un débat public à l’échelle nationale était le préalable au changement. En effet, le remplacement des individus par d’autres, sans changement en profondeur du système, n’était pas la solution à la crise congolaise.

⁵³E. Mabi Mulumba, 2011, p. 316-320.

⁵⁴Banza Mukalayi cité par E. Mabi Mulumba, 2011, p. 320.

⁵⁵E. Mabi Mulumba, 2011, p. 321.

⁵⁶L. Mertens, 2002, p. 65.

IV. LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS) ET LA MARCHE DES CHRETIENS (16 février 1992)

Le changement en profondeur que le peuple congolais souhaitait ne pouvait venir que d'un nouveau cadre de dialogue et de concertation : la CNS en était un. Celle-ci était la seule voie d'issue à la crise. La CNS avait pour mission de procéder à la relecture de l'histoire comme une évaluation sans complaisance et à un nouvel examen de toutes les institutions publiques.⁵⁷ Elle devait baliser l'avenir par l'élaboration d'un nouveau projet de société en fixant les nouvelles orientations politiques, économiques et socio-culturelles du pays. Elle devait définir les nouvelles structures et institutions congolaises ainsi que le profil du nouvel homme congolais et spécialement de nouveaux responsables qui devaient gérer ces nouvelles structures.⁵⁸ L'initiative de la CNS venait de la hiérarchie catholique. S'inscrivant dans la ligne du discours du Président du 24 avril 1990, les évêques exigèrent un débat public autour de la table de toutes les forces vives de la Nation.

1. LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE (CNS)

L'histoire postcoloniale de la RDC est jalonnée de débats intercongolais comme issue à la crise. Après la crise politique de la Première République, la classe politique tint des dialogues pour refaire l'unité nationale : la Table-Ronde de Léopoldville (25 janvier-26 février 1961), la conférence de Tananarive (6-12 mars 1961), la conférence de Coquilhatville (Mbandaka) et le conclave de Lovanium. La Conférence Nationale Souveraine fut singulière du fait de sa pluralité, de sa durée et de son caractère. Elle ne réunit pas seulement la classe politique, mais la société civile y fut associée. Elle fut aussi particulière par ses rebondissements tragiques tels que les tueries des chrétiens le 16 février 1992, qui en font un sociodrame. Enfin, la CNS a été un des moments culminants de l'histoire postcoloniale

⁵⁷ Mémorandum et Déclaration des évêques du Zaïre, '*Tous appelés à bâtir la Nation*', Kinshasa, CEZ, 1990, p.5-16 ; repris dans Mémorandum des évêques du Zaïre au Chef de l'Etat (9 mars 1990) in *Jeune Afrique* du 9 avril 1990, n°1527, p.20-25 ; *Zaire-Afrique*, n°266, juin- juillet- août 1992, pp. 327-336, Léon de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p.336-343.

⁵⁸ Message et Déclaration des Evêques du Zaïre : '*Libérer la Démocratie*', CEZ, Kinshasa, 1991 repris dans *Documentation et Information Africaines* (1^{er} mars 1991, p. 145-150 ; *Zaire Afrique* (mai 1991) n°255, p. 213-218.

du Congo-Kinshasa.⁵⁹ Elle peut être comparée aux Etats généraux de la période de la Révolution française de 1789.

a) La Nécessité de la Conférence Nationale Souveraine

Le Congo comme la plupart des Etats d'Afrique au sud du Sahara est, depuis l'indépendance, en quête de stabilité politique, indispensable à la construction d'un Etat-Nation en vue de réaliser son développement complet : politique, économique, culturel et social. Jusqu'alors, il n'a pas eu les moyens de ses ambitions ou plutôt il n'a pas su exploiter les atouts qui lui étaient offerts pour atteindre cet objectif.

La CNS incarnait les espoirs de tout un peuple pour rompre avec l'ancien régime et établir un ordre nouveau susceptible de créer une nation puissante sur la scène internationale. La philosophie politique du régime Mobutu, le mobutisme, n'a pas répondu aux attentes du peuple.

Crise politique

La crise congolaise sous la Deuxième République est avant tout une crise de la pensée politique et de structure. Le Président-Fondateur se substitua à l'Etat qui est l'expression d'une institutionnalisation qui permet d'obéir aux règles et pas aux hommes. Le Zaïre devint un Etat failli et fragile, un Etat exsangue, un Etat fantôme, un Etat fictif dont la tâche de la reconstruction était immense.⁶⁰

Le régime politique de la Deuxième République glissa vers un régime de concentration de pouvoir à outrance entre les mains d'un seul individu. Le Parti-Etat s'écarterait de plus en plus de ses objectifs initiaux et une rupture s'établit entre le régime et le peuple. Le régime devenait, par nature, corrupteur et érigeait la corruption, le népotisme et le détournement massif des biens publics en un système de gouvernement jusqu'à l'effondrement du système étatique. Mobutu lui-même recommandait à ses fidèles de s'enrichir afin de donner au pays, la bourgeoisie dont il avait besoin. La corruption devenait un réflexe de survie pour le peuple qui croupissait dans la misère.

Le Président Mobutu considérait le pouvoir comme une affaire personnelle. Il nommait et révoquait les acteurs politiques à sa discrétion, la compétence n'étant pas le critère

⁵⁹ Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, La conférence nationale souveraine : Moment historique et passionnant de l'Histoire de la République Démocratique du Congo, Conférence donnée au CEPAS-Kinshasa et publiée dans *Congo-Afrique* n°516 juin-juillet-août 2017, p. 625-631.

⁶⁰ Olivier Lanotte, *République Démocratique du Congo. Guerre sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, GRIP, Editions Complexe, 2003, p. 15.

pour exercer une fonction. La responsabilité politique relevait d'un privilège accordé par le Chef. Dans un tel système, le pouvoir n'est pas au service du peuple.⁶¹ Les dirigeants concentrèrent leurs efforts à perfectionner les mécanismes de la pérennisation du système.

La philosophie politique de la Deuxième République ne présentait pas de projet de société mettant au centre l'homme congolais. Elle consistait en une prédation systématique qui entraîna la faillite de l'Etat et des entreprises publiques. La conception de la politique comme un lieu d'enrichissement empêcha les personnalités politiques et administratives dirigeantes d'avoir une vision politique du développement. Leur idéal était le maintien au pouvoir le plus longtemps possible. Le fonctionnement des institutions du pays était réduit à la recherche du pouvoir pour le pouvoir. L'instabilité des institutions assurait la stabilité et la pérennisation du pouvoir.⁶²

La gestion de la société devait reposer sur une échelle des valeurs, qui rende possible sinon aisée la pratique des vertus les plus ordinaires, contrairement au système politique de la Deuxième République, lequel rendait héroïques les vertus les plus ordinaires. Parmi les valeurs sur lesquelles repose toute société, le monde catholique congolais compte la dignité et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine ; la justice fondée sur une justice distributive ; la justice sociale qui reconnaît les droits et les obligations de chaque membre de la société ; la liberté d'opinion, la liberté religieuse, la liberté d'association, etc. Une exigence de liberté, de pluralisme et d'esprit de tolérance, de même qu'une exigence de la non-violence dans la conquête du pouvoir, sont des pratiques de la démocratie et d'un Etat de Droit. L'impunité est l'une des causes principales de la dégradation et de l'immoralité qui ont caractérisé le régime Mobutu. Pour enrayer ce fléau, une éducation et une formation des masses populaires sont nécessaires. Les artisans et les acteurs de cette nouvelle société sont de diverses natures. D'abord, la personne elle-même appelée à s'assumer dans la mesure du possible sans tout attendre des autres. Ensuite, le noyau familial, l'école, l'Etat, l'Eglise, de même que les Organisations Non Gouvernementales ou les Associations sans but lucratif, chacune en ce qui le concerne. La gestion du pays est l'affaire de tous, d'où la nécessité d'un pluralisme politique et de sa saine reconnaissance. Le pouvoir n'est pas une fin en soi, il a pour finalité la recherche du bien commun, la promotion sociale et le développement intégral de la société. Nul ne pouvait arrêter l'élan

⁶¹ E. Mabi Mulumba, 2001, p. 33, 41.

⁶² *Ibidem*, p. 19.

démocratique au Congo-Kinshasa. La société civile s'organisait et prenait de l'ampleur.⁶³ Selon Jean-Claude Willame,

*« Le mobutisme avec ses pompes et ses œuvres n'a pas seulement mangé l'Etat, mais a aussi et surtout, défiguré moralement et politiquement une société imprégnée des abus de pouvoir qui ne sont que le prolongement vers le 'bas' de l'arbitraire et de la soumission imposée par le haut ».*⁶⁴

Le système avait créé une bourgeoisie indigène qui utilisa l'appareil de l'Etat à son profit pour la défense de ses intérêts propres au détriment des intérêts communs. La fortune, attribut du vrai chef, devait être montrée pour devenir une vertu au lieu d'être un objet de blâme.⁶⁵ La position et le prestige de l'homme au pouvoir étaient confortés par la redistribution des ressources amassées. Ce système de redistribution a contraint les masses populaires à la soumission totale.⁶⁶

La crise politique s'était manifestée dans la renaissance de l'opposition militaire (les deux guerres du Shaba en 1977 et celles de Moba en 1986), parlementaire par la création d'un parti d'opposition (UDPS) et dans les antagonismes au sein du régime.

Crise économique et sociale

La crise politique et la mauvaise gestion de la chose publique entraînèrent une crise économique et socio-culturelle qui imprégna profondément la mentalité et qui fut responsable de la dégradation générale du pays. La situation économique était désastreuse. Depuis les années 1980, l'économie n'avait cessé de se détériorer. D'après les estimations, en termes réels, le P.I.B. avait diminué de 30% et les exportations de moitié entre 1988 et 1991, au moment où s'ouvrait la CNS, et cette diminution s'est poursuivie.

Sur le plan économique, on notait la dégradation des voies de communication (routes, voiries, télécommunications), le poids de la fiscalité et de la parafiscalité, les tracasseries administratives, les invendus dans les collectivités rurales, la détérioration des termes de l'échange du paysan, l'absence d'énergie électrique dans certaines provinces du pays et dans certains quartiers urbains. La monnaie avait sensiblement dévalué. En 1967,

⁶³ Godé Iwele, 1995, p. 115-116.

⁶⁴ Jean-Claude Willame, 1992, p. 215.

⁶⁵ P. Cappelare, *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 42.

⁶⁶ *Ibidem*, p. 45.

un zaïre-monnaie équivalait à deux dollars américains, en 1990, 1\$US coûtait 600 Zaïres. La dévaluation eut des répercussions sur le pouvoir d'achat.⁶⁷

Le régime se livra à des opérations de prestige et de grands travaux (construction du barrage d'Inga, d'une infrastructure portuaire et de grosses unités métallurgiques) et au développement des secteurs à technologie avancée, avec achat d'usines clé en main, mais sans effets secondaires, c'est-à-dire peu pourvoyeurs d'emplois, qui entraînèrent un laxisme financier.⁶⁸ Les aides attribuées au Zaïre furent systématiquement détournées et virées par la bourgeoisie prédatrice à leurs comptes en banque à l'étranger.

Sur le plan social, les infrastructures sociales se dégradaient sensiblement : hôpitaux, écoles, universités, édifices publics, auxquelles il faut ajouter la vétusté des formations médicales, la carence en équipements et en médicaments, l'insuffisance du personnel médical, la surpopulation dans les salles de cours ainsi que dans les résidences universitaires et les internats, la modicité des rémunérations des agents de l'administration publique, le sous-emploi des cadres universitaires, les abus en tous genres.⁶⁹

Le système scolaire était en crise : la situation scolaire lamentable à la fin des années 80 fut la conséquence de la centralisation à outrance des services de l'enseignement, la confiscation de toutes les écoles par l'Etat et des charges financières excessives conséquentes. L'Etat avait violé la Convention du 26 février 1977 qu'il avait signée entre lui et les Eglises dans le cadre de la gestion des écoles conventionnées. Les infrastructures devinrent insuffisantes au regard de la demande explosive d'éducation. L'accroissement des besoins était en opposition avec la diminution spectaculaire du budget de l'éducation : 24% des dépenses en 1980, 9% en 1988.⁷⁰ La violation de cette convention entraîna la destruction de l'école et le déclin de l'éducation.

Crise morale

Le mobutisme créa une mentalité contraire aux valeurs républicaines et démocratiques. Le système était caractérisé par l'absence de la discipline sociale, d'obéissance aux règlements édictés par l'autorité et la fréquente collusion entre cette autorité et les groupes

⁶⁷ Le discours présidentiel de l'avènement de la troisième République, in *Zaïre-Afrique*, n° 244- 245, avril-mai 1990, p. 197-203.

⁶⁸ Elikia M'Bokolo, *L'Afrique du XX^e siècle. Le continent convoité*, Editions du Seuil, Paris, 1995, p. 219.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ Koli Elombe, Ministre zaïrois de l'Education, discours à la réunion des Ministres Africains de l'Education Nationale, à Dakar, septembre 1990 cité dans Rapport de la Commission Episcopale de l'Education Chrétienne au Comité Permanent des Evêques du 06 au 11 septembre 1993.

dont elle devait contrôler les actes.⁷¹ La conséquence fut l'absence généralisée du sens du bien et du mal, la perte du sens de la vérité, le mensonge devenu comme naturel, l'inexistence de la notion des droits et des obligations, la perte du sens du bien commun et du bien particulier, attesté dans les pillages de septembre 1991 et janvier 1993, la dégradation des mœurs sexuelles. L'abus des biens sociaux était en partie dû à leur provenance douteuse (biens mal acquis). Le système mobutiste a laissé des traces indélébiles dans les mentalités de nombreux Congolais convaincus que les biens de l'Etat pouvaient être appropriés, loués, vendus. Les critères de moralité s'étaient renversés : le régime accordant des charges et des responsabilités à des personnes dont l'honnêteté, l'intégrité et la droiture avaient déjà été mises en cause, au point que la malhonnêteté finit par passer pour le meilleur moyen pour s'élever dans l'échelle sociale.⁷²

La corruption fut un fléau qui pénétra tous les secteurs de la vie sociale. L'Etat s'étant retiré des services sociaux, tous les services furent livrés à la vénalité. Ceux qui détenaient une parcelle de pouvoir organisaient des ponctions monétaires. L'enseignement supérieur paie jusqu'à ce jour le plus lourd tribut à cette pratique. A quelques exceptions près, la vie de l'étudiant, depuis un certain temps, de son admission à l'université jusqu'à l'obtention du diplôme, est remplie de prébendes, de fraude et de tricherie. Le dysfonctionnement et la démission de l'Etat sont responsables de cette situation. Les services sont vendus parce que l'Etat ne remplit pas son devoir, celui de payer les fonctionnaires. Dans une situation où chacun doit s'occuper de lui-même et des siens, les liens de parenté jouent un rôle prépondérant. (Cf. discours sur le mal zaïrois).

b) La convocation de la Conférence Nationale Souveraine

La tenue de la Conférence Nationale Souveraine fut longue et pénible malgré les promesses d'ouverture du régime Mobutu. Le terme de la transition fixé au 30 avril 1991, avait la mission de réviser la Constitution. Le premier semestre de la période de transition fut consacré à des débats contradictoires sur l'opportunité d'un tel forum, sur son statut juridique et sur sa nature souveraine. Contrairement à la demande de la hiérarchie catholique de convoquer un débat public, le régime préconisait une conférence constitutionnelle

⁷¹ P. Cappelae, 2001, p. 41.

⁷² Déclaration des évêques, '*Appel au redressement de la nation*' (1^{er} juillet 1978) : 14^e Assemblée Plénière de la Conférence épiscopale du Zaïre, Kinshasa, CEZ 1978, repris dans *Documentations et Informations Africaines* (14 juillet 1978), p. 382-387, L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 270-277.

qui ne serait ni nationale ni souveraine. Mais la crise ne portait pas seulement sur le projet de société. Elle avait atteint toutes les institutions publiques du pays. Le remède à cette crise ne pouvait être cherché qu'en dehors des institutions qui ne jouissaient plus d'aucune légitimité. Le seul cadre qui pouvait rassembler toutes les forces vives de la Nation pour trouver des solutions à la crise était la Conférence Nationale Souveraine.⁷³ La hiérarchie catholique dénonça ces débats contradictoires qui bloquaient le processus de démocratisation annoncé le 24 avril 1990. Elle revint sur la nécessité d'un débat public. Le 23 février 1991, elle publia une déclaration, '*Libérer la démocratie*' :

*« La crise que connaît notre pays ne porte pas seulement sur le projet de société. Elle atteint également toutes les institutions du pays. En effet, quelle que soit la légitimité dont pourraient se prévaloir les institutions politico-administratives actuelles du Zaïre, au regard de l'abîme profond dans lequel le pays est plongé, de la démission et du désintéressement des pouvoirs publics...il est urgent et nécessaire que le peuple zaïrois se retrouve rassemblé autour d'une table pour délibérer, recréer et porter remède à l'actuelle crise de la société et des institutions nationales. Ce cadre de concertation nationale de tout le peuple appelé communément conférence nationale ou table ronde, n'est pas l'affaire des seuls hommes politiques ; cette conférence doit rassembler des représentants de toutes les couches de la population ainsi que différents courants de pensée et d'opinion. Cette conférence nationale ne devrait pas donner prétexte à des règlements de compte dictés par la vengeance ou la rancune. Elle devrait plutôt viser la sauvegarde de l'avenir et la réconciliation nationale de même que le sauvetage de la nation ».*⁷⁴

Dans cette déclaration, les évêques affirmaient avec fermeté que 'la démocratie est un droit inaliénable du peuple et qu'elle n'est pas une libéralité'. En se prononçant pour la démocratie, ils s'attaquaient aux institutions de la République qui étaient déphasées et au Chef de l'Etat qui les incarnait. Le nouveau projet de société voulu par le peuple tout entier et la réalisation du consensus national ne pouvaient être imposés par les dirigeants ni être conçus dans le cadre ces institutions en place. Une Conférence Nationale Souveraine serait le cadre idéal. Cette Conférence nationale Souveraine rassemblerait toutes les couches de la population ainsi que des différents courants de pensée et d'opinions, et pas seulement les

⁷³ G. Iwele, 1995, p. 146-147.

⁷⁴ Déclaration des évêques du Zaïre, '*Libérer la démocratie*, 23 février 1991, CEZ 1991, repris dans *Documentations et Informations Africaines* (1^{er} mars 1991) p. 145-150, *Zaïre-Afrique* (mai 1991) n°255, p. 213-218, Maurice Cheza '*Les évêques d'Afrique parlent 1969-1992. Document pour le synode africain*, Centurion, Paris, 1992, p. 382.

hommes politiques. Cette conférence aurait compétence pour mettre en place un gouvernement de transition et pour désigner les autres institutions et personnes chargées de conduire le peuple de la Troisième République.⁷⁵

En effet, depuis l'annonce du 24 avril 1990, le pouvoir avait cessé de gouverner objectivement et se complaisait à bloquer par tous les moyens le processus de démocratisation dans le but de confisquer ou de conserver le pouvoir.⁷⁶ Le Chef de l'Etat abandonna la capitale et se replia dans son village natal à Gbadolite.⁷⁷

Le 11 avril 1991, le Chef de l'Etat prit deux ordonnances n° 91-097 et n° 91-098 convoquant et définissant l'objectif de la Conférence Nationale. Celle-ci fut ouverte le 7 août 1991. A l'annonce officielle de la Conférence Nationale, les évêques réitérèrent leur souhait de voir ce forum être non pas l'apanage de la classe politique mais un cadre de concertation nationale de tous les fils et filles du Zaïre autour d'une même table. Ainsi le peuple, se réconciliant lui-même dans un esprit de vérité, de justice et de paix, examinerait son passé et apprécierait le présent en vue de poser des fondements solides pour son avenir.⁷⁸

Néanmoins, la Conférence Nationale avait démarré sur des bases moins solides. Les ordonnances présidentielles du 11 avril 1991 qui la convoquaient, exprimaient la volonté du régime à garder le pouvoir et à ne changer que quelques formes :

« Discuter de toutes les questions d'intérêt national en vue de la démocratisation des options fondamentales de la III^{ème} République. Elaborer un projet de Constitution. Elaborer un calendrier électoral ». L'ordonnance n° 91-097 stipule : *« La conférence... doit amener le peuple zaïrois à se réconcilier avec lui-même dans sa globalité et éviter qu'elle se constitue en une cour de règlement des comptes »*.⁷⁹

Selon Ludo Martens, la Conférence Nationale, dans l'esprit de ces ordonnances, était interprétée comme un instrument anti-révolutionnaire. Pour le régime, cette conférence n'avait pas le pouvoir de détruire l'ordre établi depuis le 14 septembre 1960 (premier coup d'Etat de Mobutu), mais elle se contenterait de lui donner une forme démocratique. Les recommandations de cette conférence pourraient être amendées ou rejetées par Mobutu.⁸⁰

⁷⁵ L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 353-359.

⁷⁶ Philippe de Dorlodot, 1994, p. 58.

⁷⁷ Honoré N'Gbanda Nzambo Ko Atumba, 1998, 135.

⁷⁸ *Ibidem*, p. 361.

⁷⁹ Ludo Martens, 2002, p. 67.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 67.

La déclaration de l'ordonnance n° 91-097 traduisait l'intention du Chef de l'Etat de garder le contrôle de la Conférence et de lui imposer son objectif. Sa souveraineté déclarée par l'ordonnance du 15 juillet 1991 était limitée à la fixation de l'ordre du jour, à son règlement intérieur et à l'élection des membres du Bureau. Les décisions de la Conférence étaient exécutoires pour les matières autres que celles réglées par la Constitution (article 2 de l'ordonnance du 15 juillet 1991). Dès le départ, la composition de la Conférence Nationale fut remise en cause. Le Bureau était composé de gens incompetents et inexpérimentés pour conduire une telle assemblée : le pasteur Kalonji Mutambayi, doyen en âge dans la salle (affirmation douteuse parce qu'il y avait aussi le Kiamfu des Bayaka, visiblement plus âgé que le pasteur Kalonji, *NDA*), assisté de deux adolescents, une jeune fille et un jeune garçon.

Les vraies raisons du choix de Kalonji ne tenaient pas à son âge mais à la volonté de contrer et d'affaiblir l'opposition. Cette personnalité éminente du protestantisme appartenait à l'Eglise du Christ au Zaïre qui témoignait de sa complaisance au régime en place par rapport à sa rivale catholique. En plus, d'origine muluba, il renforçait le camp des Baluba de Mobutu, alliés particulièrement précieux du président parce qu'ils introduisaient la division au sein de l'ethnie luba acquise à la cause de Tshisekedi et de son parti, l'UDPS.⁸¹ La hiérarchie catholique dénonça la représentativité de cette Assemblée composée en majorité de membres des institutions publiques et des partis politiques nouvellement créés sans assise sociale, alimentés par le régime.⁸²

c) Monsengwo, président de la Conférence Nationale Souveraine

Qui est-il ?

Le nom de Monsengwo signifie le petit-fils du chef coutumier. Comme l'indique son nom, le cardinal Monsengwo est de la famille royale. Il est né le 7 octobre 1939 à Mongobele (Mai-Ndombe). Après des études primaires à Nioki, Monsengwo est parmi les trois élèves qui sont admis au petit séminaire de Bokoro à Inongo pour des humanités latines-mathématiques. Les candidats au petit séminaire étaient sélectionnés parmi les plus doués de la contrée.

Après six années de vie heureuse, au petit séminaire, sous-tendue et motivée par un idéal, Monsengwo est envoyé au grand séminaire de Kabwe (Kasaï occidental) pour trois

⁸¹ G. De Villers, 1997, p. 23.

⁸²E. Mabi Mulumba, 2011, p. 315.

ans de philosophie. Ensuite, c'est le voyage à Rome pour la théologie à l'Université Pontificale Urbanienne, en 1960, au moment où le Congo accédait à l'indépendance.

Après son ordination sacerdotale en 1963, Monsengwo fait une brillante carrière académique et professorale. En 1971, il est Docteur ès Sciences bibliques de l'Institut Pontifical de Rome. Il est ainsi le premier Africain Docteur en Exégèse. Pourquoi a-t-il ouvert la voie ? L'Eglise congolaise faisait des recherches sur l'inculturation. Une telle entreprise ne pouvait réussir que si on avait des gens qui maîtrisaient les techniques d'interprétation de la bible et de l'histoire de l'exégèse, entre autres. Il sera professeur de Bible à l'actuelle Université Catholique du Congo (ex Facultés Catholiques de Kinshasa) et dans divers Grands Séminaires, notamment Jean XXIII à Kinshasa.

En 1981, le Pape Jean-Paul II le sacre évêque. Il est nommé évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Kisangani dont il deviendra titulaire en 1988. Ces années coïncident avec le changement de la géopolitique internationale qui fait basculer les pouvoirs autoritaires en Afrique subsaharienne. Monsengwo jouera un rôle majeur dans le processus de démocratisation en RDC. En 1991, il est élu président de la Conférence Nationale Souveraine et en 1992, président du Haut Conseil de la République devenu Parlement de Transition en 1994. En 2007, il est créé cardinal par le Pape Benoît XVI. Actuellement, le cardinal, archevêque de Kinshasa, est membre du Groupe de huit prélats, issus de tous les continents (G8), créé par le Pape François pour la réforme de la curie vaticane.

Il présida la Conférence Nationale Souveraine en 1991. Après plus d'un mois, les débats tournaient autour de cette question. Le Bureau ne parvenait pas à trancher et à engager les discussions de fonds. Le 20 septembre, le Bureau décida de valider les listes des participants en bloc. Cette décision provoqua des désaccords dans la salle et la Conférence s'enlisa. Le même jour, la hiérarchie catholique suspendit sa participation et les travaux de la Conférence s'arrêtèrent là. En réaction à cet acte irresponsable des représentants du peuple, l'armée se mutina et se livra à des pillages.⁸³

Dans ce contexte post guerre froide, les pays occidentaux, au premier rang desquels les Etats-Unis, signifiaient à Mobutu que son régime était dépassé et qu'il était temps d'apporter des changements en profondeur.⁸⁴ Le 11 décembre 1991, les travaux de la Conférence reprirent, un nouveau Bureau fut élu dès le lendemain avec Monseigneur Monsengwo à sa tête. Comment et pourquoi Mgr Monsengwo devint président de la CNS ? Le principe

⁸³ Ludo Martens, 2002, p. 72.

⁸⁴ Honoré N'Gbanda Nzambo Ko Atumba, 1998, p. 121sv.

de la conférence nationale acquis, la société civile se tourna vers l'épiscopat congolais pour savoir s'il accepterait au cas où l'on demanderait à un évêque d'assumer la présidence de la conférence nationale. La réponse fut affirmative. Puisque les évêques avaient insisté sur la tenue d'un tel forum d'échanges entre Congolais, le peuple ne comprendrait pas que les évêques refusent d'en assumer la présidence. C'est alors que la société civile mena des démarches auprès de Mgr Monsengwo. La classe politique ne soutenait pas sa candidature. Pour l'en empêcher, le président Mobutu distribua des tracts accusant Mgr Monsengwo d'être marié et d'avoir des enfants. Ces accusations poussèrent davantage Mgr Monsengwo à accepter l'offre de la société civile. Cette femme, supposée réelle, aurait l'occasion de venir confirmer les propos du président Mobutu.⁸⁵

La société civile remit sur la table la question de la représentativité des institutions publiques. Les mobutistes répliquèrent en jouant la carte du régionalisme. Certaines régions comme le Kasaï et le Bas-Zaïre (Bas-Congo) étaient surreprésentées par rapport aux autres régions comme le Haut-Zaïre (Province Orientale et le Shaba (Katanga). Monseigneur Monsengwo ne voulait pas se laisser entraîner dans un débat qui risquait de compromettre l'unité du pays.⁸⁶

2. LA MARCHE DES CHRETIENS (16 février 1992)

La marche fut l'expression du ras-le-bol du peuple congolais qui désirait un changement radical, qui voulait renverser le régime en place. C'est le premier acte concret de l'engagement politique des fidèles catholiques.

L'ouverture de la CNS fut le résultat de longues tractations entre les hommes politiques et aussi avec la société civile. Chaque partie voulait l'orienter selon ses intérêts. Mobutu proposait une conférence constitutionnelle. Le parlement, sous contrôle du pouvoir, se chargerait de réviser la constitution et les institutions de la Deuxième République (ordonnance n°91-060 du 6 mars 1991). L'opposition et la société civile réclamaient une conférence nationale souveraine qui analyserait tous les domaines de la société congolaise en crise. L'ordonnance n°91-098 du 11 avril 1991 convoquait une conférence nationale mais pas souveraine pour le 24 avril 1991. Celle-ci ne s'est ouverte que le 7 août 1991. Comment pouvait-elle être souveraine si elle était convoquée sur ordonnance

⁸⁵Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, à Kinshasa, le 14 septembre 2017.

⁸⁶Ludo Martens, 2002, p. 81.

présidentielle ? Pouvait-elle être au-dessus de celui qui l'avait convoquée ? Une simple déclaration du Premier Ministre à la télévision nationale, laquelle ne fut suivie d'aucun arrêté ministériel approprié et promulgué suffisait pour suspendre sine die les travaux de la conférence nationale.⁸⁷ C'est le chef de l'Etat qui autorisa la reprise des travaux de la CNS et décida la fin de la CNS.

a) La suspension de la CNS et ses raisons

Le Gouvernement, par la voix du Ministre et du Secrétaire à la Communication, du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et du Premier Ministre, accusait la CNS et son bureau provisoire de violation des prérogatives constitutionnelles pour avoir annulé deux décisions du Gouvernement, dont un arrêté du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Le Secrétaire d'Etat à l'intérieur avait décidé de transférer à N'Sele, en dehors de la ville, tous les conférenciers résidant dans les hôtels et autres centres d'hébergement de la ville, sous peine de ne plus prendre en charge leurs frais d'hébergement et de restauration. La décision du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux relevait le Magistrat Lussambo Mpanda wa Lussambo, alors président de la Commission des litiges et recours de la CNS, de ses fonctions de Procureur Général près la Cour d'Appel. Cette décision était-elle liée aux pressions dont étaient l'objet certains membres de cette Commission et son Président, de la part des membres du Gouvernement ?

Les débats du 18 janvier 1992 examinèrent les deux décisions dans un effort de recherche d'une solution qui tienne compte des craintes des uns et des contraintes des autres. Les conférenciers réfutèrent les contraintes budgétaires évoquées pour le transfert des conférenciers à N'Sele. Certains soulignèrent le caractère pernicieux de cette décision, qui, en fait, voulait exercer, par ce biais, des pressions inadmissibles sur les positions des conférenciers. Suite à la décision du Gouvernement de cesser de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration des conférenciers, dans un bref délai, ces derniers proposèrent d'organiser une collecte en vue de concourir aux dépenses de la CNS et d'inviter les hôteliers à surseoir à l'expulsion des conférenciers, selon l'ordre du Secrétaire d'Etat.⁸⁸

Le Bureau provisoire soumit à l'assemblée, après échange d'arguments, la résolution suivante :

⁸⁷Conférence de presse du Président du Bureau provisoire de la CNS, lundi 24 février 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 4.

⁸⁸Mise au point de Bureau Provisoire de la CNS en rapport avec les déclarations du gouvernement sur les débats de la plénière en date du 18 janvier 1992, *Renaître* n°2 du 31 janvier 1992, p. 4.

*« Inviter le gouvernement à fournir pour ce mardi 21 janvier un rapport intérimaire sur l'utilisation des crédits affectés à la tenue de la CNS. Car des abus existent tels ceux signalés par le Gouvernement lui-même. Ne faire appel au peuple pour une collecte qu'après examen du rapport financier intérimaire du Gouvernement. Inviter les hôteliers et responsables des centres d'hébergement de la ville où résident les conférenciers à 'surseoir à l'expulsion' de ceux des conférenciers qui préféreraient ne pas aller à N'Sele pour des raisons personnelles. Demander au Bureau provisoire d'écrire au Gouvernement et aux hôteliers dans le sens ci-dessus indiqué ».*⁸⁹

Les conférenciers voulaient aussi écouter le gouvernement sur le budget de la Conférence et interpellier Kyungu wa Kumwanza, le gouverneur du Katanga, sur les expulsions des originaires du Kasai. Les délégués du Katanga conduits par Kyungu wa Kumwanza quittèrent la Conférence. Le Gouvernement interpréta la démarche des délégués à la CNS comme une annulation de ses décisions. Le 19 janvier, le Premier Ministre Nguz-a-Karl I Bond, originaire du Katanga, jugea l'initiative des membres de la Conférence d'inconstitutionnelle et décida de suspendre la Conférence.⁹⁰

Quand il s'avéra que la CNS n'avait pas annulé les décisions du gouvernement, la suspension fut maintenue à cause d'une tentative de coup d'Etat militaire perpétrée dans la nuit du 22 au 23 janvier 1991. Aucun élément n'a prouvé l'implication de la CNS dans ce coup d'Etat manqué pour justifier a posteriori la suspension des travaux de la CNS. La nature de la conférence, le nombre de participants et la durée des travaux sont les raisons profondes de la décision du Gouvernement. Le Gouvernement a préféré une Table Ronde à une conférence nationale souveraine qui avait le pouvoir de renverser les institutions existantes ; le nombre des conférenciers devait être réduit à 400 au lieu de 2315 mandats déjà validés à ce jour ; les travaux devaient durer trois semaines alors que la conférence nationale souveraine n'avait pas encore établi son ordre du jour.⁹¹ Les décisions du Gouvernement étaient autant de manœuvres utilisées pour saper les travaux de la CNS.

⁸⁹Mise au point de Bureau Provisoire de la CNS en rapport avec les déclarations du gouvernement sur les débats de la plénière en date du 18 janvier 1992, Renaître n°2 du 31 janvier 1992, p. 4.

⁹⁰E. Mabi Mulumba, 2011, p. 321.

⁹¹Conférence de presse du Président du Bureau provisoire de la CNS, lundi 24 février 1992, Renaître n°4 du 15 mars 1992, p. 5.

b) La réponse du monde catholique congolais à la décision du Gouvernement

La suspension des travaux de la CNS, une décision arbitraire et injustifiable, ne pouvait laisser indifférent le monde catholique congolais. A l'annonce de la suspension des travaux de la CNS, Mgr Monsengwo, en sa qualité de Président du Bureau Provisoire de la CNS, publia une mise au point. Celle-ci consistait à démontrer que les raisons qui ont motivé la décision du Gouvernement n'étaient pas fondées.⁹² Le clergé kinois réagit par un message aux fidèles intitulé « *Bâtir la Nation est une tâche pour tous les chrétiens* ». Ils exprimaient la détermination du monde catholique congolais à se mobiliser pour le changement et ils invitaient les fidèles catholiques à prendre leurs responsabilités. Ce message aux hommes et femmes de bonne volonté, rappelait que la tâche de 'bâtir la nation' incombe à tous les chrétiens. L'heure avait sonné pour les chrétiens d'affirmer leur identité par un engagement constant et ferme. Le concours dans l'effort commun devait continuer à déjouer toute manœuvre tendant à confisquer le droit du peuple à s'assumer souverainement. L'Assemblée des Abbés de Kinshasa en appelait à mobiliser 'toutes nos énergies à la Conférence Nationale Souveraine, notre unique espoir'. La CNS devait poursuivre dans le calme et la sagesse ses travaux afin d'aboutir à la mise sur pied de nouvelles structures de la Troisième République. En voici un extrait :

*« En créant le monde, Dieu a aussi créé le Zaïre, beau pays aux richesses immenses. Il y a placé des Zaïrois afin qu'ils s'efforcent de le rendre encore plus beau et plus viable, y instaurant une société de justice et de fraternité. Tel est le plan de Dieu... Combien il est triste de devoir constater que les options politiques prises par notre société ont été pour une société sans Dieu. D'où suppression du cours de religion, une mauvaise conception de la laïcité, inversion des valeurs, retour aux pratiques fétichistes, paganisme et culte de la personnalité. Tout cela nous a plongés dans un sous-développement matériel et mental tel que le pays est devenu un Zaïre véritablement sinistré... La Conférence Nationale Souveraine, qui émane de la volonté populaire, est pour nous un signe que Dieu a entendu le cri de son peuple... Le défi que notre peuple a à relever aujourd'hui s'appelle changement des mentalités et des structures... En ces heures décisives pour notre pays, le chrétien doit oser faire face à ses responsabilités ».*⁹³

⁹²Mise au point de Bureau Provisoire de la CNS en rapport avec les déclarations du gouvernement sur les débats de la plénière en date du 18 janvier 1992, *Renaître* n°2 du 31 janvier 1992, p. 4.

⁹³Message des Abbés kinois lu le 26 janvier 1992 repris par Philippe de Dorlodot, 1994, p.176-181 ; Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 113 sv.

Le Comité Permanent des Evêques réuni à Kinshasa du 20 au 27 janvier 1992, protesta vigoureusement contre la suspension de la CNS qu'il considérait comme injustifiée et comme une provocation du peuple à la violence. La CNS était la voie incontournable d'accès à la réconciliation pour une véritable démocratie. Les Evêques réaffirmaient leur conviction que la cause principale de la crise qu'a traversée le pays était la recherche des intérêts personnels par des dirigeants qui se servaient aux dépens du peuple au lieu de le servir. Ils soulignaient l'objectif de la CNS, un lieu où seront sélectionnées les meilleures pierres de la fondation de la nouvelle société zaïroise ainsi que les nouveaux critères de jugement et de comportement. Elle n'est pas une arène de propagande électorale ni de conquête du pouvoir. Le Gouvernement de transition qui en sortirait ne pourrait être le bien privé d'aucun parti politique.⁹⁴

c) Causes de la marche

Les causes de la marche sont les mêmes que celles qui ont poussé la hiérarchie catholique congolaise à exiger un débat public à l'échelon national, dans un cadre de concertation nationale de tout le peuple, pas seulement une affaire des hommes politiques. Les manœuvres de sabotage du processus de démocratisation avaient commencé dès le début. Au regard de l'évolution politique du pays, tout se passait comme si toute l'ancienne classe politique voulait faire échec à la tenue d'un véritable débat national. Tous les discours, toutes les spéculations et toutes les surenchères ne visaient qu'un but : se positionner dans la nouvelle géopolitique nationale, en cherchant à sauvegarder ses intérêts personnels.⁹⁵ La décision du Gouvernement de suspendre les travaux de la Conférence Nationale Souveraine mit le feu aux poudres. Le régime voulait opérer des changements au sein du Parti se contentant de réviser la Constitution et donc préconisait une Table Ronde qui écarterait la société civile et même l'opposition. La crise globale imposait un changement des structures sociales et du système. Ce changement devait impliquer le concours de tout le peuple congolais. Le démantèlement de l'ancien régime était le préalable à la reconstruction du pays. Des laïcs catholiques congolais, voulant sauver la CNS acquise par leur hiérarchie, organisèrent une marche d'Espoir pour réclamer la reprise des travaux. La marche pacifique du

⁹⁴ Déclaration des évêques du Zaïre aux chrétiens catholiques et aux hommes de bonne volonté : 'Pour un projet de société' (27 janvier 1992, repris dans Documentations et Informations Africaines (3 février 1992) p. 79-86 ; Zaïre-Afrique (1992) n°262 p. 77-83, L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 370.

⁹⁵ G. de Villers, 1997, p. 23.

16 février 1992 est restée un événement important dans l'histoire de la RDC, par son ampleur et sa portée politique.

d) Une initiative des catholiques laïcs

La presse locale attribua l'initiative de la marche à des jeunes prêtres de Kinshasa qui réagirent à la décision jugée injuste et arbitraire. Les prêtres, en général des jeunes prêtres, curés ou vicaires, plus proches des paroissiens, contrairement aux prélats, ont développé la fronde vis-à-vis du pouvoir. Ces prêtres vivant presque les mêmes angoisses que leurs fidèles, soit physiquement soit, plus encore, moralement, pressés par la montée de la misère, ils passèrent en première ligne avec les flots des mendiants et autres nécessiteux qui assiègent les cures en quête de pitance. Face à cette situation, les prêtres devinrent très critiques vis-à-vis du pouvoir. Imprégnés de thèses de la théologie de la libération qui ont fait leurs preuves en Amérique latine, ils entendaient prendre le parti des opprimés en qui ils reconnaissaient l'image du Christ. Les prédications changèrent de ton. Elles devinrent une source de réarmement moral pour les chrétiens qui n'avaient que la foi pour affronter un monde devenu hostile.⁹⁶

Toutefois, la marche du 16 février 1992 fut la réponse des laïcs catholiques à la décision du Gouvernement de suspendre les travaux de la CNS. Les appels lancés au peuple de Dieu par la conférence épiscopale dans sa déclaration et par l'Assemblée des Abbés de Kinshasa, pour une mobilisation en vue de la reprise des travaux de la Conférence Nationale Souveraine, touchèrent des fidèles catholiques, membres de la CNS, dont MM. François Kandolo et Pierre Lumbi.⁹⁷ Avec quelques amis, ils réagirent en constituant un Comité Laïc de Coordination (CLC) regroupant une dizaine de personnes et décidèrent d'organiser une marche d'Espoir en vue de la reprise des travaux de la CNS.⁹⁸

C'est ce Comité Laïc de Coordination qui signait les communiqués de presse publiés dans les nombreux journaux de la presse 'libre' et bien d'autres documents diffusés à travers la ville, particulièrement dans les paroisses.⁹⁹ Le Comité Laïc de Coordination informa la hiérarchie catholique de son projet de la marche pour la reprise des travaux de la CNS. La hiérarchie catholique estima que les laïcs pouvaient organiser une manifestation

⁹⁶ Philippe de Dorlodot, 1994, p. 206-208 ; Ludo Martens, 2002, p. 83.

⁹⁷ Communiqué de presse du comité laïc de coordination paru dans le Potentiel n°138 du 24 février 1992

⁹⁸ Philipe de Dorlodot, 1994, p. 24.

⁹⁹ La Conscience n°73 du 10 février 1992, p. 12.

politique sans son aval.¹⁰⁰ C'est alors que le Comité Laïc de Coordination adressa une lettre, le 8 février 1992, aux autorités politiques, en l'occurrence le maire de la ville de Kinshasa (Kibabu), signifiant qu'il organisait une marche et demandant que celle-ci soit encadrée afin d'éviter tout débordement. Le maire de la ville de Kinshasa interdit la marche dans sa lettre n°Sc/04381/DGV/LEM/1992, du 10 février 1992, au Comité Laïc de Coordination.¹⁰¹

Le Comité Laïc de Coordination qui n'avait pas sollicité une autorisation mais un encadrement brava l'interdiction et se tourna vers la base catholique pour la sensibiliser à la marche. Le blocage vers l'évolution d'un régime plus démocratique était la raison de la marche qui devait être pacifique. Des intellectuels révolutionnaires et délaissés par le régime se joignirent à la base catholique.¹⁰²

Le professeur Thierry Nlandu Mayamba dit à propos de l'organisation de la marche :

*« Quand on parle de la marche du 16 février, beaucoup de gens ne se rendent pas compte qu'au moment où la question du lancement de la marche est déclenchée, au niveau de l'Eglise officielle, je parle de l'Eglise officielle, je ne parle pas des prêtres, des abbés, des religieux, des religieuses que vous allez retrouver dans la marche avec des fidèles, mais de l'Eglise officielle au niveau des évêques, pour prendre le cas de l'archevêque de Kinshasa, mais il avait dit non. Il n'avait pas accepté cette marche-là des laïcs, il n'avait pas soutenu la marche des chrétiens. Mais les abbés, les religieux ont pris des décisions pratiquement individuelles. Ce n'est pas l'Eglise qui soutient en ce moment-là. C'est un groupe de chrétiens qui étaient à la CNS qui vont lancer le mot d'ordre : François Kandolo, Pierre Lumbi... C'est ce petit groupe qui va lancer le message pour la marche. Ce petit groupe va s'appuyer sur un autre petit groupe, le groupe Amos qui depuis des années bien avant la marche, avait déjà commencé à préparer les couches de la population à travers les paroisses dans le cadre de la formation sur la non-violence. Ce travail avait commencé depuis 1985 ».*¹⁰³

Monseigneur Monsengwo confirme :

La marche des chrétiens était organisée par le laïcat chrétien. Ça a été un peu récupéré par le clergé de Kinshasa. Mais en fait, ce n'était pas organisé par l'Eglise

¹⁰⁰ Philipe de Dorlodot, 1994, p. 28.

¹⁰¹ Communiqué de presse du Comité laïc de coordination, Le Potentiel n°138 du 24 février 1992, p.7

¹⁰² Ludo Mertens, 2003, p. 83.

¹⁰³ Entretien avec le professeur Thierry Nlandu Mayamba, professeur à l'université de Kinshasa, membre du Comité Laïc de Coordination (CLC) et du Groupe Amos, Kinshasa, le 24 juillet 2017.

*catholique’ (entendez la hiérarchie catholique) comme telle. Nous voulions (nous, évêques) qu’une fois pour toutes, le laïcat puisse prendre ses responsabilités. Moi, j’étais au centre interdiocésain... Je suivais la marche. Papa Iléo et deux autres qui étaient membres du Bureau avec moi (Bureau de la présidence de la CNS) marchaient. Il est arrivé qu’on disait... mon cousin, j’avais un cousin colonel, vous le connaissez peut-être, le colonel Lenga-Lenga. Il a appris que Monseigneur Monsengwo était le premier dans les lignes de la marche. Il a dit : ‘je cours vite et si c’est le cas, je le prends et je le ramène à la maison chez lui (rires). Mais je n’étais pas là. Je suis resté chez moi toute la journée. Cela m’a permis de faire une déclaration parce que l’ambassadeur de la Belgique, M. Adam, avait dit que si l’Eglise catholique s’était mêlée de cette marche, Mobutu allait tomber. Il avait dit aussi que même Mgr Monsengwo a eu peur parce que Mobutu lui a fait du chantage sur sa famille. Alors, j’ai fait une déclaration. La marche était une marche du laïcat. Si le laïcat voulait faire tomber Mobutu, ça c’est l’affaire des laïcs. Ce n’était pas l’affaire de l’Eglise catholique en tant que telle qui devait garder une position de neutralité. Et nous avons, par après, lutté pour l’ouverture de la Conférence nationale ».*¹⁰⁴

Grâce à la campagne de presse dont il fut l’objet, l’événement qui allait arriver le 16 février fit tâche d’huile. En dehors du Comité Laïc de Coordination, les confessions religieuses, les partis politiques et les syndicats qui adhéraient à l’idée de la marche publiaient dans la presse ‘libre’ leur position soutenant la marche d’Espoir.¹⁰⁵

La confusion provoquée par les déclarations faites le vendredi 7 février 1992 par le porte-parole du gouvernement au sujet des négociations qui seraient en cours pour la reprise de la Conférence Nationale Souveraine, n’empêcha pas le Comité Laïc de Coordination de maintenir la marche du 16 février 1992 et de poursuivre les autres actions de mobilisation des chrétiens et du peuple entier pour la reprise des travaux de la Conférence Nationale Souveraine. Le Comité Laïc de Coordination demandait au peuple congolais de rester mobilisé pour la marche d’Espoir du 16 février.¹⁰⁶

La marche organisée par des laïcs catholiques le 16 février 1992, se situait dans le cadre des actions de désapprobation et de résistance de tous ordres pour s’opposer au blocage du processus de démocratisation. Vingt-deux-mois après la proclamation solennelle de l’ouverture à la démocratie, le régime affichait le manque de volonté politique du

¹⁰⁴ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

¹⁰⁵ Communiqué de presse de l’ECZ dans Umoja n°523 du 10 février 1992 et 526 du 13 février 1992, p.5

¹⁰⁶ La Conscience n°73 du 10 février 1992, p. 12.

changement souhaité par le peuple. Des prêtres qui se joignirent aux fidèles à Kinshasa furent désavoués par l'archevêque de Kinshasa, le cardinal Etsou qui avait désapprouvé la marche.¹⁰⁷

Des marches furent organisées à Matadi dans le Bas-Congo, à Kikwit et Idiofa dans le Bandundu, à Kananga dans le Kasai Occidental, à Mbuji-Mayi dans le Kasai Oriental, à Kisangani dans la Province Orientale, à Goma dans le Nord-Kivu et à Bukavu dans le Sud-Kivu. Ces marches furent réprimées avec mesure à Bukavu et Goma ; par contre, à Kisangani, Mbuji-Mayi et particulièrement à Kinshasa, la répression fut brutale. A Kikwit, Mgr Mununu, Ordinaire du lieu, conduisit le cortège jusqu'à la cathédrale, lieu de rassemblement pour la prière. Partout la marche rassembla des milliers de personnes et elle fut pacifique sans dégâts matériels.¹⁰⁸

A Kinshasa, de multiples cortèges s'étaient répandus dans les rues de la capitale à partir de 104 paroisses catholiques et la centaine de lieux de culte protestants, avec des fortunes diverses. Certains cortèges furent arrêtés par des cordons militaires dès la sortie des offices religieux du matin. D'autres ne purent parcourir que quelques centaines de mètres. Beaucoup réussirent à dépasser ou à contourner les barrages militaires, malgré les tirs de sommation en l'air et des jets de grenades lacrymogènes. De grands rassemblements furent particulièrement réussis à la Place Sainte-Thérèse à N'Djili, à l'Est de la ville, à partir de la paroisse Saint-Sacrement à Binza-Delvaux à l'Ouest et surtout à Matonge, au centre de la ville. Ici, la Division Spéciale Présidentielle et/ou des mercenaires tirèrent sur les manifestants.¹⁰⁹

Le régime avait recruté des mercenaires parlant portugais et anglais (on avait dit que c'étaient des Angolais et des Ougandais) qui tiraient sur les chrétiens marchant paisiblement en priant avec, comme seules armes, des bibles, des crucifix, des chapelets, l'effigie de Jésus-Christ et de la vierge Marie ainsi que d'autres objets sacrés à la main. Le nombre exact de victimes ne sera jamais connu puisque des mercenaires déguisés en agents de la Croix-Rouge évacuaient certaines victimes vers une destination inconnue. Par contre, l'armée régulière tirait en l'air laissant passer les chrétiens sans les agresser. Les mercenaires étaient logés dans des centres d'accueil kimbanguistes dans la commune de Kimbanseke, à l'est de Kinshasa. L'on comprend, dès lors que les kimbanguistes n'aient pas

¹⁰⁷ Entretiens avec le professeur Thierry Nlandu Mayamba, Kinshasa, le 24 juillet 2017 ; Ignace Ndongala Maduku, 2016, p. 99.

¹⁰⁸ *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p.10 ; *Renaître* n°6 du 15 avril 1992, p. 7.

¹⁰⁹ Philipe de Dorlodot, 1994., p.39-41, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 10.

pris part à la marche des chrétiens. Ils étaient du côté du régime.¹¹⁰ La présence des mercenaires fut confirmée par la radio BBC-Afrique dans son émission du 24 février 1992 en parlant des mercenaires qui auraient été recrutés en Europe à la suite des pillages de 1991, dans des conditions légales, en vue de la protection des sociétés travaillant au Zaïre.¹¹¹

La marche démontrait la détermination du peuple congolais pour le changement, pour sa dignité humaine, pour la justice et la liberté. Elle était le cri du refus catégorique à l'injustice et à l'oppression. En réponse, le régime réagit, une fois encore, par la répression violente devant des manifestants qui marchaient pacifiquement. La répression violente du régime aux aspirations légitimes du peuple qui ne réclamaient que ses droits les plus fondamentaux, '*avènement d'une société démocratique*', signifiait sa détermination à maintenir le statu quo. Cette répression prévisible n'empêcha pas les organisateurs et les manifestants de poursuivre leur action.

La mobilisation contre le régime était un fait nouveau dans la Deuxième République. On avait vu des mobilisations organisées par le régime dans les stades en sa faveur et des marches de soutien au régime. La décision d'organiser une marche pacifique pour la reprise des travaux de la CNS émanait du laïcat catholique. Celui-ci était appelé à jouer un rôle sur la scène politique nationale sans l'autorisation de la hiérarchie catholique pour défendre une cause noble. Cette initiative était l'expression du laïcat catholique de se réapproprier le message de la hiérarchie et de prendre part au débat politique.

La marche des chrétiens du 16 février qui était le désaveu du peuple à l'égard du régime, était le début de la révolution sous le régime Mobutu. Le but de cette marche était le renversement du système politique instauré sous la Deuxième République. D'aucuns avaient comparé cette marche aux émeutes du 4 janvier 1959, point de départ de l'indépendance du Congo.

e) La réaction de la hiérarchie catholique aux massacres des chrétiens du 16 février 1992

La hiérarchie catholique dénonça l'usage disproportionné de la force par l'armée face à une foule qui manifestait pacifiquement pour réclamer ses droits. Dès le lendemain, 17 février 1992, le Président du Bureau Provisoire de la CNS, Mgr Monsengwo, soulignait,

¹¹⁰ Boguimil Jewsiewicki, Flory-Kante Mbuyamba & Marie Daniella Mwadi wa Ngombu, Du témoignage à l'histoire, des victimes aux martyrs : la naissance de la démocratie à Kinshasa in *Cahiers d'études africaines*, 137, XXXV-1, 1995, p. 209-237.

¹¹¹ *Renaître* n°6 du 15 avril 1992, p.13.

dans son message, le prix que le peuple attachait à la reprise des travaux de la CNS dont les nombreux morts et blessés étaient des preuves irréfutables.¹¹² Deux jours plus tard, soit le 19 février 1992, Monseigneur Matondo kwa Nzambi, président a.i. de la conférence épiscopale du Zaïre, présentait ses condoléances aux familles éprouvées et dénonçait les assassinats et le recours à la violence comme réponse aux aspirations du peuple qui ne réclamait que ce qui lui était dû : l'avènement d'une société démocratique au Zaïre.¹¹³ Le même jour, l'archevêque de Kinshasa, le cardinal Frédéric Etsou, exprimait ses regrets et ses protestations suites aux brutalités exercées sur les manifestants en prière.¹¹⁴ Depuis le Vatican, le pape Jean-Paul II, dans son audience du mercredi 4 mars 1992, exprima sa pleine solidarité au peuple zaïrois et s'associa à sa prière.¹¹⁵

Dans sa déclaration sur la marche du 16 février 1992, Monseigneur Monsengwo disait : « *Plus de 16 février* ». Les laïcs catholiques ont interprété cette phrase comme une interdiction d'organiser de marche. Au fond, cette phrase s'adressait au pouvoir. En effet, le ministre de l'intérieur, Mandungu Bula Nyati avait dit dans un restaurant en Belgique : « *De toutes les façons, ils perdent leur temps à vouloir négocier avec l'Etat. Dès la semaine prochaine, nous, nous allons commencer la campagne électorale à Lubumbashi* ». Cette déclaration est le fondement des propos de monseigneur Monsengwo. Par là, il voulait dire qu'il ne fallait plus poser des gestes qui obligeraient le peuple à descendre dans la rue. La négociation restait la voie obligée.¹¹⁶

f) La reprise des travaux de la Conférence Nationale Souveraine

La suspension des travaux de la conférence nationale souveraine accentuait la crise politique dans le pays. Plusieurs rencontres entre le Président du Bureau Provisoire de la CNS et le chef de l'Etat, d'une part, entre le Président du Bureau Provisoire de la CNS et les différentes composantes de la CNS, d'autre part, aboutirent au déblocage de la situation. Le Président du Bureau provisoire de la CNS demandait au chef de l'Etat, en sa qualité de garant de la constitution et de la légalité, de déclarer nulle et sans effet la décision du

¹¹² Communiqué du Bureau provisoire de la CNS, 17 février 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 9.

¹¹³ Communiqué de presse de la Conférence Episcopale du Zaïre, 19 février 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 7.

¹¹⁴ Regrets et protestations de Son Eminence le Cardinal Etsou Nzabi Bamungwabi Frédéric suite aux incidents qui ont accompagné la manifestation de la « Marche d'Espoir » des chrétiens de Kinshasa qui a eu lieu le dimanche 16 février, 19 février 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 8.

¹¹⁵ Message du pape Jean-Paul II, mercredi 4 mars 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p. 8.

¹¹⁶ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

Gouvernement. Sur base des propositions du chef de l'Etat, le Président du Bureau Provisoire de la CNS mena des consultations en vue de rapprocher les points de vue de diverses composantes de la conférence nationale souveraine.¹¹⁷

Lors de la rencontre de Gbadolite, le 29 février 1992, le chef de l'Etat se montra favorable à la reprise des travaux de la CNS en soulignant qu'il autoriserait la reprise des travaux de la CNS dans une formule qui permettrait d'affirmer l'autorité du chef de l'Etat. Ce qui fut exprimé dans un communiqué de presse émanant de la présidence et lu à l'OZRT (la télévision nationale). Mais la reprise des travaux de la CNS ne fut pas effective.¹¹⁸

L'Union Sacrée de l'opposition radicale et Alliés qui se réunit en conclave à la paroisse Sainte-Anne au centre-ville de Kinshasa du 12 au 23 mars 1992 prit deux résolutions : l'option du dialogue avec le chef de l'Etat pour obtenir la reprise des travaux de la CNS et le consensus comme mode de gestion politique pendant la transition. Le 27 mars 1992, Mobutu autorisait la reprise des travaux de la CNS pour le 6 avril 1992. En dépit des manœuvres de la mouvance présidentielle, Mgr Monsengwo fut élu Président du Bureau définitif de la CNS, le 2 avril 1992. Mobutu resta au-dessus de la CNS qui n'était que partiellement souveraine.¹¹⁹

g) La Souveraineté de la Conférence Nationale

Le 5 mai 1992, la Conférence Nationale se déclara Souveraine. Le processus de démocratisation qui avait commencé par les consultations populaires fut une initiative du président Mobutu qui voulait adapter son système politique au contexte de l'époque. La conférence nationale qu'il avait convoquée ne pouvait pas être au-dessus de lui. Toutefois, c'est en vertu de l'article 9 de la constitution, selon lequel le pouvoir émane du peuple, que le président Mobutu avait convoqué la conférence. Le Président Mobutu devait se soumettre aux décisions des conférenciers qui représentaient le peuple.¹²⁰

La Conférence Nationale se déclara Souveraine par l'Acte n° 001/CNS/92 du 18 avril 1992 portant proclamation de la souveraineté de la conférence nationale :

¹¹⁷Conférence de presse du Président du Bureau provisoire de la CNS, lundi 24 février 1992, *Renaître* n°4 du 15 mars 1992, p.5 et mardi 10 mars 1992, *Renaître* n°5 du 31 mars 1992, p. 4.

¹¹⁸Conférence de presse du Président du Bureau provisoire de la CNS, mardi 10 mars 1992, *Renaître* n°5 du 31 mars 1992, p. 5.

¹¹⁹L. Martens, 2003, p.85 ; E. Mabi, 2011, p. 323 ; Discours du Président du Bureau Provisoire de la CNS le 6 avril 1992 publié in *Renaître* n°6 du 15 avril 1992, p. 7.

¹²⁰G. de Villers et J. Omasombo, *Zaïre. Chronique politique d'une transition manquée 1990-1997*, CEDAF n°27-28-29, volume 7, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 79.

« La conférence nationale souveraine est une assemblée du peuple constituée de délégués des Forces vives de la Nation en vue d'analyser les causes de la crise globale du pays et de jeter, dans un esprit de dialogue et de réconciliation, les nouvelles bases d'une société démocratique. A ce titre, elle est souveraine. Ses décisions sont impératives, exécutoires et opposables à tous ». (Article 1^{er}).¹²¹

Conclusion

Les contestations populaires dues à la crise socio-économique et au changement de l'ordre international à la fin des années 1980 induisirent le régime Mobutu à s'adapter, supprimant le Parti-unique et ouvrant la voie au multipartisme. Le monde catholique congolais exigea des changements profonds du système, susceptibles de mettre fin à l'ancien régime. Ce fut l'œuvre de la CNS.

¹²¹ Le Soft des Finances du 20/04/1992 ; G. de Villers et J. Omasombo T., 1997 ; 76 ; Philipe de Dorlodot, 1994., p. 274-275.

CHAPITRE TREIZIEME : LES ACQUIS DE LA CNS ET LE BLOCAGE DU PROCESSUS DE TRANSITION

I. L'ORDRE INSTITUTIONNEL DE TRANSITION

La Conférence Nationale Souveraine se clôtura le 6 décembre 1992 après avoir installé le Haut Conseil de la République (HCR) qui devait assurer sa relève. Elle avait fait une relecture autocritique de l'histoire du pays, en donnant des éléments nouveaux d'analyse. Elle avait pu déterminer les causes en même temps que les responsabilités collectives et individuelles de la crise. Dans les déclarations de politique générale, les différentes délégations de la CNS brossèrent une vision de la situation générale du pays globalement négative après analyse de la situation du pays dans tous les secteurs de la vie. Le régime politique du Parti-Etat était la cause fondamentale de la crise. Tous les gestionnaires de la Deuxième République portaient les responsabilités individuelles, notamment le Président Mobutu lui-même.

Aussi, les délégués de la CNS engagèrent-ils la nation tout entière à un changement profond de l'être congolais, des mentalités et des comportements, à une prise de conscience du bien commun. Les solutions proposées exprimaient ce réel souci de changement en profondeur, dans le sens de la rupture avec l'ordre ancien.

Après avoir examiné le fonctionnement des institutions sous la Deuxième République et l'expérience politique de cette période, la CNS énonça les règles d'un Etat de Droit, en mettant en place les institutions de la transition. Ce cadre institutionnel pour une nouvelle société congolaise qui puisse garantir à chaque citoyen les droits fondamentaux est contenu dans l'*Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition*. Ce cadre visait à supprimer les causes de l'échec de la Deuxième République, notamment la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul, sans contrôle. Il contenait les nouvelles orientations politiques, économiques et socio-culturelles et le profil du nouvel homme congolais et, spécialement, des personnes appelées à gérer ces structures. La CNS installa un gouvernement de transition et désigna les autres institutions et personnes chargées de conduire le peuple à la Troisième République : le HCR, les Cours et Tribunaux, la Commission nationale des élections, les Conseils provinciaux.¹

¹ Message des évêques aux catholiques et aux hommes de bonne volonté plus particulièrement à la classe politique, CEZ 1993 ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 412.

Un gouvernement de transition, responsable de la gestion, et un Haut Conseil de la République (HCR) chargé du contrôle et de la sanction, furent installés. Selon l'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition, le HCR jouait le rôle du Parlement. Il devait élaborer les lois, élire le Premier Ministre et contrôler son gouvernement. En outre, ce Parlement devait suivre et contrôler l'exécution des Actes de la CNS, et exercer une mission générale de médiation et de modération (article 51).² La CNS adopta un projet de constitution pour la Troisième République et elle élaborait un code électoral, un calendrier des échéances et mit en place les trois institutions de la transition. Le chef de l'Etat était au-dessus de la mêlée.³ Mgr Monsengwo accepta la présidence du Parlement de Transition à la condition de ne jamais être appelé à exercer la fonction de président de la République en cas de vacance. Car l'Acte portant dispositions constitutionnelles de la Transition, en son article 51, déclarait que le Président du Haut Conseil de la République remplacerait le Chef de l'Etat en cas d'empêchement. Mgr Monsengwo concevait son mandat en lien avec le rôle du HCR, celui de médiation et de modération pour le bon fonctionnement des Institutions de la transition.⁴

La mise en place des trois Institutions issues de la CNS fut aussi laborieuse que la CNS elle-même : un chef d'Etat, un gouvernement et un Conseil de la République. L'opposition radicale avait initié la procédure de la suppression de toutes les institutions de l'ancien régime, y compris la présidence. La CNS avait le pouvoir de prolonger ou de ne pas prolonger le mandat de Mobutu à la présidence de la République, lequel avait expiré le 4 décembre 1991. L'Assemblée Nationale devait être remplacée par un Haut Conseil de la République (HCR) émanant de la CNS.

Cette démarche déclencha une crise entre le Président de la République et la CNS. Mobutu exigea que toutes les composantes politiques membres de la CNS signent un Compromis Politique Global comme cadre institutionnel de Transition. Celui-ci fut adopté le 30 juillet 1992. Ce compromis soulignait, entre autres, le partage équitable et équilibré du pouvoir ; le caractère inviolable du Chef de l'Etat ; la pleine responsabilité du

² G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 79.

³ Note informative de la délégation de l'Eglise catholique à la Conférence Nationale Souveraine à l'intention de l'Assemblée plénière des Evêques, Archive de la Province d'Afrique centrale de la compagnie de Jésus, Kinshasa-RDC ; Mgr L. Monsengwo Pasinya, président de la CNS, Discours de clôture de la CNS in *Renaître* n°22 du 15 décembre 1992, p. 5.

⁴ Mgr L. Monsengwo Pasinya, président de la CNS, Discours de clôture de la CNS publié dans *Renaître* n°22 du 15 décembre 1992, p. 7 ; Godé Iwele, 1995, p. 163 ; G. de Villers et J. Omasombo, *Zaire. Chronique politique d'une transition manquée 1990-1997*, CEDAF n°27-28-29, volume 7, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 143 ; Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

Gouvernement et non seulement du Premier Ministre, dans la gestion des affaires de l'Etat ; la collaboration harmonieuse entre le Gouvernement et le Chef de l'Etat dans le domaine des relations extérieures et de la défense.⁵ Ce compromis confortait la légitimité du Chef de l'Etat comme organe de la transition avec lequel devait collaborer la CNS, et, plus tard, le Haut Conseil de la République. C'était le début du glissement et de la violation de la CNS.

Le 2 août 1992, la CNS, toutes tendances confondues, adopta à l'unanimité, sur base du Compromis Politique Global, l'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de Transition. Il était acquis que cet ordre institutionnel régissait la transition.⁶ Selon ce compromis, le Premier Ministre était élu par la CNS et investi par le Chef de l'Etat dans les 48 heures de son élection. Le 15 août 1992, Tshisekedi fut élu Premier Ministre.⁷ Mais l'ordonnance d'investiture ne fut promulguée que le 19 août, dépassant le délai de 48 heures. Mobutu signifiait par là qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de l'Acte.⁸ L'Assemblée Nationale de la Deuxième République, qui n'était pas une institution de la transition, était mise en congé. Elle serait dissoute dès l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution de la Troisième République.⁹

Le gouvernement Tshisekedi approuvé par le Président de la République n'était pas représentatif. Un seul membre de la mouvance présidentielle y figurait à titre personnel. Beaucoup de ténors de l'opposition radicale étaient absents. Le gouvernement était dominé par des novices en politique, des personnalités qui n'avaient pas exercé de fonctions sous la Deuxième République et donc, ce gouvernement n'était pas de large union nationale comme souhaité. L'ordonnance d'investiture du premier Ministre et de la nomination du Gouvernement se référait seulement à la Constitution de la Deuxième République et au Compromis Politique Global. Pour Mobutu, la Constitution de la Deuxième République était toujours en vigueur tant qu'une nouvelle Constitution n'avait pas encore été adoptée par référendum.¹⁰

Le 27 août 1992, la Commission Politique de la CNS dirigé par Kibassa Maliba proposa la dissolution du MPR, et demanda de pourvoir à la vacance créée au sommet de

⁵ Adresse de Son Excellence Monseigneur L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République, à l'occasion de l'ouverture des concertations politiques au Palais du Peuple, le 10 septembre 1993.

⁶ Adresse de Son Excellence Monseigneur L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République aux Conseillers de la République, Palais du Peuple, le 17 décembre 1993.

⁷ L. Martens, 2002, p. 88.

⁸ G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 105.

⁹ E. Mabi, 2001, p. 324.

¹⁰ *Ibidem*, p.401-402.

l'Etat par la fin du mandat de Mobutu depuis le 4 décembre 1991. Cette procédure qui intervint après l'Acte constitutionnel obligea la mouvance présidentielle à suspendre sa participation à la CNS et exigea la modification de certaines dispositions de cet Acte.¹¹ La crise s'amplifia à cause de l'opposition de la mouvance présidentielle aux institutions de la CNS et de l'intransigeance du Premier Ministre issu de la CNS. En rejetant l'Ordre Institutionnel issu de la CNS, Mobutu empêchait le Gouvernement de fonctionner. Dans son allocution du 27 octobre 1992, Mgr Monsengwo proposa que soit posée la question de la conformité de l'Acte de la Transition avec le Compromis Politique Global et la question de la neutralité politique durant la Transition qui se traduisait par la participation de tous à l'exercice du pouvoir. Ceci impliquait le partage équilibré et équitable du pouvoir. Le 22 novembre, à la suite d'un entretien tripartite Mgr Monsengwo (président de la CNS)-Mobutu (chef de l'Etat)-Tshisekedi (Premier Ministre issu de la CNS), il fut convenu que le Premier Ministre entamât des négociations avec la classe politique en vue d'élargir son gouvernement.¹² Au courant de ce même mois, les signataires du Compromis Politique Global s'attelèrent à expliciter et améliorer cet Acte dans sa traduction dans l'Ordre Institutionnel de la CNS et sa mise en application dans la vie des institutions républicaines.¹³

¹¹ Adresse de Son Excellence Monseigneur L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République aux Conseillers de la République, Palais du Peuple, le 17 décembre 1993 ; E. Mabi, 2011, p.324 ; G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 106.

¹² E. Mabi, 2011, p. 402.

¹³ Adresse de Son Excellence Monseigneur L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République, à l'occasion de l'ouverture des concertations politiques au Palais du Peuple, le 10 septembre 1993.

II. LE DEDOUBLEMENT DES INSTITUTIONS

L'élection d'un Premier Ministre et la formation d'un gouvernement destiné à être réellement responsable de la gestion de l'Etat, eurent des effets positifs : l'adhésion du peuple et la détente sociale. Les activités scolaires et universitaires reprirent avec enthousiasme. Le pouvoir d'achat augmenta et les prix sur le marché baissèrent et se stabilisèrent grâce à la montée du zaïre-monnaie face aux devises étrangères.

Certains membres du régime ne tinrent pas compte de ces évolutions. Le régime, qui n'apprécia pas ce passage effectif du pouvoir aux mains de personnes politiquement vierges, multiplia des manœuvres pour faire échec au processus de démocratisation et à l'avènement de la Troisième République en recourant, entre autres, à la force.

Le 1^{er} décembre 1992, Mobutu prit deux ordonnances. Il démit Tshisekedi de ses fonctions de Premier Ministre et le nomma de nouveau comme formateur d'un gouvernement de large union nationale. Devant le refus de Tshisekedi de se soumettre à ce diktat, Mobutu, dans une autre ordonnance, confia la gestion des affaires courantes aux secrétaires généraux des ministères. S'inscrivant dans l'Acte Constitutionnel de la Transition, seul cadre qui régit l'Etat et seule source de légalité, le HCR dénonça la décision du Chef de l'Etat de nommer des secrétaires généraux et donna sa caution à Tshisekedi tout en lui demandant d'élargir son gouvernement. A l'opposition du pouvoir aux institutions de la CNS, Tshisekedi répondit par une attitude intransigeante refusant d'élargir son gouvernement.¹⁴ A partir du 6 décembre, les militaires occupèrent les ministères. Le 12 décembre, des éléments de la Division Présidentielle investirent le Palais du Peuple pour empêcher le HCR de tenir sa première session.

La hiérarchie catholique invitait la classe politique à s'inscrire dans l'ordre institutionnel adopté à la CNS, seul cadre de conception et d'exercice du pouvoir, lequel était l'idéal pour le changement des mentalités et de l'homme. Dans une déclaration du 12 décembre 1992, '*Pour la poursuite de la démocratisation au Zaïre*', la hiérarchie catholique affirmait plus nettement son engagement en faveur du processus de démocratisation. Elle soulignait la valeur du travail effectué par la CNS. Celle-ci, en dotant le pays des institutions, a déterminé une issue, contrairement à la violence qui est une solution de désespoir dans une situation sans issue.¹⁵

¹⁴ E. Mabi, 2011, p. 402 ; Décision du Haut Conseil de la République relative à la crise politique, texte repris par G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 146-148.

¹⁵ Communiqué de presse de la récente médiation des responsables des confessions religieuses du 11 décembre 1992 : DIA (14 décembre 1992) ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, 1998, p. 401.

1. LES PILLAGES DE JANVIER 1993

Mobutu mit en œuvre tous les moyens pour reconquérir le pouvoir que la CNS lui avait enlevé. Il fit tourner sa planche à billets pour compenser le déficit de l'aide financière occidentale conditionnée par la démocratisation. Contre l'avis du gouvernement, il mit en circulation un billet de cinq millions de zaïres que le Premier Ministre Tshisekedi démonétisa sans hésiter. La population refusa ce billet et les militaires qui venaient d'être payés avec les coupures de cinq millions de zaïre se mutinèrent à Kinshasa. Du 28 au 30 janvier 1993, la capitale fut livrée de nouveau à des pillages. Contrairement aux pillages de septembre et octobre 1991, ceux-ci étaient exclusivement une opération menée par l'armée qui apparaissait commanditée d'en haut. Les mutins s'en prirent à des installations commerciales et industrielles, aux habitations des hommes politiques aussi bien de la mouvance présidentielle que de l'opposition, à des écoles, à des hôpitaux, à des institutions religieuses et à des lieux de culte. L'attaque de certaines administrations où il ne restait plus rien à s'approprier visait à faire disparaître des documents compromettants pour les détenteurs des biens mal acquis et à rendre impossible le travail de la commission des biens mal acquis. Pendant trois jours, Kinshasa fut mise à sac sous des coups nourris jour et nuit. Une balle perdue arracha la vie à l'ambassadeur de France, Philippe Bernard, posté à une fenêtre de son bureau à l'ambassade.¹⁶

La hiérarchie catholique, qui n'avait pas réagi aux pillages de septembre 1991, condamna ceux de janvier 1993. En 1991, les évêques avaient trouvé une excuse aux pillages : « *Nous devons reconnaître que ces tragiques événements et émeutes sont comme l'explosion d'une colère populaire engendrée par une trop longue souffrance* » (texte du 22 octobre 1991). En 1993, le Comité Permanent réuni en session ordinaire à Kinshasa du 15 au 20 février, dénonça, plutôt, dans son message '*Sauvons la Nation*', les menaces portées contre les acquis de la démocratie. Les évêques demandaient que les responsabilités soient établies et que les coupables soient sanctionnés selon le droit. Ils pointèrent du doigt le pouvoir en place :

« *Nous stigmatisons aussi le cynisme qui consiste à appauvrir complètement le peuple, en particulier les fonctionnaires et les enseignants, en les privant de leur maigre salaire pour ensuite se présenter en bienfaiteurs et ainsi s'assurer du pouvoir* ». Ils

¹⁶ L. Martens, 2002, p. 97 ; Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 347.

ajoutaient : « *Que les responsables militaires cessent de faire commettre aux hommes de troupes des actes criminels, en violation de la loi et de leur propre conscience* ». ¹⁷

En effet, ces pillages venaient achever de détruire le tissu socio-économique du pays. Les évêques voyaient dans ces actes la volonté du régime de briser toute velléité de résistance du peuple afin de le terroriser et de l'acculer soit à la violence aveugle soit au silence et à la résignation. Les évêques condamnèrent les conflits ethniques au Katanga, au Kasaï, dans le Nord et le Sud-Kivu, conséquence de l'incitation à la haine et à la division orchestrée par le pouvoir sous prétexte d'ordre politique. ¹⁸

2. LE GLISSEMENT

Le 14 janvier 1993, le HCR proposa une procédure de destitution du Président Mobutu pour haute trahison en révoquant le Premier Ministre et en réunissant le Parlement, mais la procédure ne fut pas engagée. Le 4 février 1993, Mobutu révoqua Tshisekedi en sa qualité de Premier Ministre élu par les représentants du peuple à la CNS et demanda au HCR de lui proposer un autre candidat comme Premier Ministre. ¹⁹ Le 24 février 1993, le Haut Commandement de l'armée séquestra les conseillers du HCR réunis au Palais du Peuple, une prise d'otage qui dura 48 heures. ²⁰ Le général Eluki, Chef d'Etat-Major de l'armée, fit prononcer chez lui contre Mgr Monsengwo, un réquisitoire d'une extrême violence, en présence du Nonce Apostolique et du cardinal Etsou, invités sans avoir été avertis du discours qui allait être prononcé ²¹ :

« Monsengwo sait que la CNS s'est terminée en queue de poisson et en l'absence de plusieurs grandes familles politiques de notre pays, ainsi que des FAZ et de la Garde Civile. L'armée défendra les institutions légalement établies. Les Forces Armées ne se sentent pas liées par l'Acte constitutionnel tant que celui-ci n'aura pas été promulgué par le Chef de l'Etat. Un des objectifs de la Conférence Nationale consistait à réconcilier le peuple zaïrois avec lui-même. Aujourd'hui notre peuple se trouve plus démuné que jamais à cause des comportements que le prélat catholique a affichés durant les travaux de la CNS ». ²²

¹⁷ L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 405.

¹⁸ *Ibidem*, p. 407.

¹⁹ L. Martens, 2002, p. 97 ; E. Mabi, 2011, p.403 ; G.de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 149-150.

²⁰ G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p.150.

²¹ L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 411.

²² Le Soft du 22 février 1993 cité par L. Martens, 2002, p. 97.

Pour débloquer la situation, le bureau du HCR organisa des rencontres avec les diverses composantes de cette institution et la classe politique. Le HCR et la classe politique préconisaient la cohabitation entre le Président Mobutu et le Premier Ministre Tshisekedi. Une rencontre politique de la classe politique devait examiner les voies et moyens de cette cohabitation. Mobutu prit de court cette rencontre politique en convoquant, du 9 au 18 mars 1993 au Palais de la Nation, un conclave auquel ne participèrent ni le HCR ni l'Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés (USORAL) ni le gouvernement Tshisekedi toujours en place parce que légal. A l'issue du conclave, Mobutu nomma, le 29 mars, Faustin Birindwa, un dissident de l'UDPS, comme Premier Ministre.²³ Ce conclave consacra le doublement des institutions. On avait d'un côté un Premier Ministre issu de la CNS et de l'autre un Premier Ministre issu du conclave initié par le Chef de l'Etat. L'Assemblée nationale, mise en congé par Mobutu le 5 octobre 1992, se réunit à nouveau pour voter un autre Acte institutionnel harmonisé pour la période de transition. On avait un cadre juridique de fonctionnement des institutions issu du conclave politique et un cadre défini par la CNS. Mgr Monsengwo, en sa qualité de Président du HCR, condamna la convocation de l'Assemblée Nationale et la nomination de Birindwa comme Premier Ministre.²⁴

La hiérarchie catholique interpella une fois de plus la classe politique dans un message : *'Sauvons la nation'* du 19 février 1993. Les dirigeants de la Troisième République devaient convaincre le peuple en lui présentant un programme politique pertinent, de sorte que les élections ne soient pas une simple manœuvre frauduleuse. L'élection ne devait pas être une fin en soi mais l'aboutissement du processus démocratique au cours duquel sont intériorisées les valeurs fondamentales de la démocratie, notamment l'alternance au pouvoir, le pouvoir au service du peuple (*Adresse de Mgr Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République, à l'occasion de l'ouverture des concertations politiques au Palais du Peuple, le 10 septembre 1993*). Pour ce faire, il fallait une transition non conflictuelle, organisée conformément aux options et aux décisions de la CNS.²⁵

²³ L. Martens, 2002, p. 98 ; E. Mabi, 2011, p. 403 ; G. Villers et J. Omasombo, 1997, p. 151-152.

²⁴ Déclaration de son Excellence Mgr Monsengwo Pasinya, président du bureau du HCR, *Renaître* n°4-5 du 15 avril 1993, p. 6 ; G. de Villers et J. Omasombo, 1997, p. 158.

²⁵ Message de l'épiscopat du Zaïre aux chrétiens catholiques et aux hommes de bonne volonté, : *'Sauvons la Nation'*, le 19 février 1993, dans *Documentations et Informations Africaines* (22 février 1993), p. 85-92 ; repris dans *Renaître* (1993/2-3), p.13-15 ; CEZ, Kinshasa 1997, p. 27-35 ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 405-410.

III. SAUVER LES ACQUIS DE LA CNS : LES DECLARATIONS DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE

Le dédoublement des institutions priva le Congo de la coopération internationale, ce qui le plaça dans l'isolement diplomatique. La population refusa de reconnaître le gouvernement issu du conclave. Ce gouvernement se trouva dans l'incapacité d'apporter des solutions à la crise et aux problèmes auxquels était confronté le peuple depuis trois décennies. Aux mécontentements de la population le pouvoir répliqua par les intimidations et les arrestations arbitraires de ceux qui s'opposaient au régime.

1. UN EFFORT SUPPLEMENTAIRE POUR SAUVER LA NATION (17 avril 1993)

En réaction au dédoublement des institutions, la hiérarchie catholique publia, le 17 avril 1993, une déclaration, « *Un effort supplémentaire pour sauver la Nation* », particulièrement adressée à la classe politique. Le document rappelait le chemin parcouru depuis les consultations populaires en soulignant les acquis de la CNS et réaffirmait l'engagement des évêques à faire de ces acquis la voie privilégiée pour l'édification d'un avenir meilleur pour le pays et le peuple. Le chemin parcouru montre que le peuple est attaché au processus de démocratisation et à la voie tracée par la CNS pour bâtir une société qualitativement meilleure. Les évêques attiraient l'attention sur les écueils qui risquaient de compromettre les efforts fournis. Ils condamnaient le dédoublement des institutions politiques qui était une forme de coup d'Etat. Le terrorisme d'Etat instauré par le pouvoir en utilisant les moyens de l'Etat, empêchait les institutions issues de la CNS de fonctionner dans le cadre de la transition. Les médias étaient confisqués par un seul groupe politique. Les foyers de division et d'affrontements ethniques sanglants notamment au Katanga, au Kasai, dans l'Ituri et au Nord-Kivu étaient délibérément fomentés dans le but de faire un coup d'Etat et revenir à la dictature d'avant 1990. Aussi, les évêques demandaient-ils aux hommes politiques qui refusaient d'assumer les exigences du nouvel ordre démocratique d'avoir le courage et l'honnêteté de se retirer de l'exercice du pouvoir dont ils n'acceptaient ni la finalité ni les règles de fonctionnement. Le coup d'Etat n'est plus le moyen de conquête du pouvoir

mais la soumission aux règles démocratiques d'accès et d'alternance aux fonctions publiques.²⁶

Monseigneur Monsengwo, président du HCR, consacra ses énergies à convaincre la classe politique de s'investir dans les concertations politiques pour donner au pays un cadre institutionnel acceptable par tous pour mettre fin au dédoublement des institutions. Ce fut l'objet des concertations politiques du Palais du Peuple du 10 au 13 septembre 1993, comme voies politiques pour mettre fin au dédoublement des institutions. Il s'agissait de préserver la légalité dans sa lettre et dans son esprit.²⁷

2. TENEZ BON DANS LA FOI (6 septembre 1993)

Face au blocage du processus de démocratisation suite au refus du régime de mettre en application les acquis de la CNS et à la crise y afférente, les évêques adressèrent au peuple congolais et à la classe politique, le 6 septembre 1993, un message, « **Tenez bon dans la foi** ». Ce message fut accompagné d'un mémorandum adressé personnellement au Chef de l'Etat.

Le message au peuple congolais et à la classe politique dénonçait l'assassinat de l'Etat par ses propres dirigeants. Devant une telle situation, les évêques refusèrent de se taire pour ne pas paraître complices de tels crimes. Ils réitérèrent leur attachement aux acquis de la CNS et demandèrent à l'ensemble de la communauté nationale de se ressaisir afin d'éviter le pire.

Quant aux élections, un dialogue politique devait créer des conditions et un environnement politiques favorables aux élections. Pour éviter que le recours aux élections ne soit pas une mascarade et une grande mystification du peuple, des conditions essentielles étaient requises : un délai raisonnable pour une préparation sérieuse ; la sécurité des personnes et des biens garantie par des institutions crédibles ; la liberté d'expression pour tous, notamment à la radio et la télévision nationales ; la réhabilitation minimale des voies de communication indispensables à la libre circulation des personnes et des biens ; la

²⁶ Message des Evêques du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté, plus particulièrement aux hommes politiques : '*Un effort supplémentaire pour sauver la nation*', le 17 avril 1993 in Documentations et Informations Africaines (19 avril 1993) ; repris dans Zaïre-Afrique (1993) n°275, p. 269-274 ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 411-415.

²⁷ Adresse de Son Excellence Monseigneur L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République aux Conseillers de la République, Palais du Peuple, le 17 décembre 1993 ; L. Martens, 2002, p. 98 ; E. Mabi, 2011, p. 403.

restitution à la communauté nationale des moyens essentiels au fonctionnement de l'Etat. Les électeurs devaient choisir des gens dont l'honnêteté, la compétence, l'expérience et le dévouement sont solidement établis dans la gestion des affaires publiques et privées. Pour les évêques,

*‘Ceux qui aiment la vérité, la paix et le bonheur du peuple zaïrois ne peuvent pas rejeter les acquis de la CNS’. Ils ajoutaient : ‘pour avoir osé mettre en cause la dictature et les privilèges de ceux qui en vivent à l’intérieur comme à l’extérieur, le peuple est soumis aux pillages, aux humiliations, aux enlèvements, aux déplacements forcés, aux massacres par milliers et aux violences de toutes sortes qui visent à l’asservir et l’anéantir’.*²⁸

Le mémorandum adressé au Chef de l'Etat portait le même message, à savoir sa responsabilité personnelle dans la crise que traversait le pays. La hiérarchie catholique apportait la contribution du monde catholique congolais au dépassement du blocage qui entravait la poursuite du processus de démocratisation en touchant directement le Chef de l'Etat.

*« En concentrant entre ses mains tout le pouvoir et un droit illimité sur les avoirs du pays et en gardant la main haute sur les forces armées, le Chef de l'Etat joue un rôle capital et déterminant. Sa responsabilité personnelle est lourde et grande, aussi bien dans la situation catastrophique aujourd'hui, que pour l'avenir, dans la quête des voies et moyens d'y apporter une solution valable et durable ».*²⁹

3. POUR UNE NATION MIEUX PREPAREE A SES RESPONSABILITES (21 août 1994)

En 1994, la situation économique du pays était devenue désastreuse. Birindwa fut détesté par tout le monde. Les services publics se mirent en grève. Birindwa mit en circulation un nouveau zaïre qui valait trois millions de zaïres anciens. Seuls 65% des billets en circulation étaient échangés. Les anciens zaïres se concentraient au Kasai. Le taux d'inflation cumulé passait à plus de 8000% fin décembre. Le déficit cumulé de l'année 1993

²⁸ Message des Evêques du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté, plus particulièrement aux hommes politiques : *‘Tenez bon dans la foi’*, le 6 septembre 1993 dans Documentations et Informations Africaines (8 septembre 1993), p. 573-581, repris dans Zaïre-Afrique (1993) n° 461-468 ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p., 1998, p. 419-425.

²⁹ Message des Evêques du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté, plus particulièrement aux hommes politiques : *‘Mémorandum des évêques du Zaïre au président de la République’*, 6 septembre 1993 in *Renaître* (1993/19) repris L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p. 1998, p.425-429

dépassait neuf milliards de zaïres, ce qui représentait près de 80% des dépenses.³⁰ La réforme monétaire du 22 octobre 1993 fut un échec, elle aggrava la paupérisation généralisée de la population et renforça la désarticulation économique et financière qu'elle était censée aplanir. La réforme était une opération qui visait à échanger les coupures de cinq millions de zaïres démonétisées par le gouvernement Tshisekedi contre les nouveaux zaïres.³¹

Le message des évêques, rédigé dans la perspective des élections censées mettre fin à la période de transition, contribuait à l'évolution pacifique sur le chemin de la démocratisation. Le laïc catholique était appelé à s'engager dans la vie socio-politique et à prendre ses responsabilités. Les laïcs chrétiens doivent éviter l'écueil de l'ethnisation et de la régionalisation des enjeux politiques. Ils doivent choisir des personnes compétentes et intègres même si elles ne sont pas de leur ethnie ou région. Le monde catholique s'engageait à former le peuple aux valeurs démocratiques.

*« Ainsi, dans le cadre de la préparation aux élections dans notre pays, il est souhaitable que soient intensifiées, dans les communautés chrétiennes jusqu'au fin fond de nos villages, la diffusion, l'explication, l'illustration de l'enseignement des évêques sur le processus de démocratisation ».*³²

Le monde catholique contribuait à faire connaître et bien comprendre les options fondamentales de la CNS, il aidait le peuple à devenir une Nation, à s'assumer dans les diverses tâches de développement socio-politiques, à comprendre les enjeux de la démocratie, en particulier lors des élections politiques.

Encouragées par les messages des évêques, des associations spécifiques créées pour mobiliser les citoyens à participer de façon responsable à la gouvernance du pays menèrent des actions en faveur des acquis de la CNS. La Société Civile se déploya sur le terrain de l'éducation civique et de l'information. Elle organisa la population dans son auto-prise en charge pour ne pas céder à la tentation de corruption du régime. Les acteurs de la Société Civile multiplièrent les prises de positions dans la presse écrite et à la radio, la télévision dénonçant les manœuvres du régime à saboter les acquis de la CNS. Des marches pacifiques, des journées ville morte, des grèves des enseignants, furent autant d'actions en signe

³⁰ L. Martens, 2002, p. 100.

³¹ Mabi Mulumba, *Les dérives d'une gestion prédatrice. Le cas du Zaïre devenu République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Editions CEDI 2002, p. 206.

³² Message des Evêques du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté, plus particulièrement aux hommes politiques : *'Un effort supplémentaire pour sauver la nation'*, le 21 août 1994 dans Documentations et Informations Africaines (5 septembre 1994), p. 605-614 ; repris dans Zaïre-Afrique (1994) n°288, p.453-462 ; Renaitre (1994/18), p. 5-7 ; L. de Saint Moulin, s.j. et Roger Gaise N'Ganzi, o.p. 1998, p.432-441

de contestation de diverses violations de droits humains par le régime. Au Sud-Kivu, la Société Civile installa des conseils provinciaux en application des décisions du HCR, défiant ainsi le régime. Malheureusement, le pouvoir récupéra les acteurs les plus influents de la Société Civile.³³

³³ Gauthier de Villers, 1994, p. 186.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

La situation socio-politique des années 80 exigeait un débat à l'échelle nationale, lequel incarnait l'espoir de l'émergence d'une société congolaise nouvelle. Mais les hommes politiques reléguaient l'intérêt de la nation au second plan. Les négociations politiques avaient du mal à répondre aux attentes du peuple qui espérait voir disparaître le régime autocratique. Des acteurs de la Société Civile étaient passés dans le camp du pouvoir. Devenus dirigeants, ils ont été déconnectés de la base. Les groupes de réflexion des laïcs catholiques s'étaient engagés à faire aboutir la CNS et à lutter pour la mise en application de ses acquis. Ils ont utilisé tous les moyens pour sensibiliser les masses populaires à prendre leurs responsabilités, par la formation à la démocratie et aux droits humains, la formation à la non-violence active et aux manifestations politiques, la formation à la dénonciation des abus, exactions et diverses violations des droits humains. Ce travail était nécessaire d'autant plus que les trois décennies de la dictature n'avaient pas permis l'acquisition des notions de démocratie. La nouvelle société congolaise devait être édifiée sur les ruines du régime Mobutu.

CONCLUSION GENERALE

Faudrait-il chercher une explication à la dictature de Mobutu dans sa personnalité ? S'il est admis que Mobutu était un dictateur dans le fond, le rôle du contexte du Congo de l'époque et de l'Afrique postcoloniale n'est pas négligeable. Les Africains ont adopté, durant la période allant de 1970 à 1990, des régimes autocratiques, despotiques qui rappelaient la monarchie absolue. Malgré les idéologies affichées (socialisme, nationalisme, libéralisme, etc.) les régimes africains de cette époque étaient caractérisés par la concentration et la personnalisation du pouvoir.

Le contexte congolais nous donne une clé de lecture du système politique et des prises de position de Mobutu, arrivé au pouvoir au moment où le pays sortait d'une guerre civile qui avait duré cinq ans. Alors que les hommes politiques cherchaient les voies et moyens de stabiliser le pays, planait le risque d'une nouvelle anarchie.

Mobutu avait le souci de préserver l'unité et l'intégrité du pays et en même temps, il voulait être un chef d'un grand et puissant Etat. Comme Lumumba, il était partisan d'un Congo unitaire. Peut-être pas pour les mêmes motifs. Les motifs de Lumumba étaient purement doctrinaires et sociaux. Quant à Mobutu, c'est, sans doute, en raison de la formation acquise dans la Force Publique. Celle-ci était cohérente et mieux organisée, avec une longue tradition d'éducation civique. Les membres de la Force Publique étaient recrutés de tous les coins du pays. La Force Publique était un instrument de maintien de l'ordre pour faire face aux luttes tribales. Elle était un noyau où la conviction d'appartenir à un corps homogène était forte et elle transcendait toutes les appartenances tribales. Mobutu pouvait compter sur l'Armée Nationale Congolaise qui lui conservait, et à lui seul, son appui et lui assurait la force dans la capitale. L'Armée était encore le seul corps organisé.

En outre, Mobutu, originaire d'une région frontière où les tribus sont morcelées, et donc il ne dispose pas de l'appui d'une des grandes tribus traditionnelles de la société congolaise. Cette situation le mettait en position de force par rapport aux autres. Il n'était pas un chef naturel d'une tribu envers laquelle les autres manifesteraient aussitôt leur antagonisme, au risque de réveiller les forces centrifuges du pays. La force de Mobutu est de n'être le rival de personne.

Du fait de l'antagonisme entre grandes tribus, les autres tribus, Luba et Lulua, Kongo et Mongo de l'Est ou de l'Ouest, pouvaient accepter son autorité et d'autres

pouvaient collaborer, sincèrement ou non, avec lui : il n'appartenait ni aux uns ni aux autres. Pour son pouvoir, Mobutu joua la carte ethnique.¹

Alors, il devenait sensible à toute opposition à son idéologie. La répression et la surenchère nationale furent les moyens pour réaliser cet objectif. Il était convaincu que son authenticité était la voie de la stabilité et du développement du Congo. Le régime s'était donné cinq ans pour relever le pays. Ce qui justifiait ses brutalités, son agressivité et ses décisions parfois hâtives. Toute opposition était considérée comme source d'anarchie et était violemment réprimée comme lors de la pendaison de quatre anciens ministres à la pentecôte 1966. Mobutu était guidé par la logique de l'analogie, faisant toujours référence à l'expérience malheureuse de la Première République. Sa politique s'articulait sur deux axes : la dénonciation des querelles stériles des hommes politiques et l'appel à se mettre au travail pour engager le pays dans la voie du développement, de l'industrialisation et du redressement économique. Le Mouvement Populaire de la Révolution, parti unique, créé en 1967 remplaça les partis politiques. Le monde catholique congolais adhéra totalement à la philosophie du développement prônée par le régime. Il légitima le régime en collaborant avec lui pour aider l'Etat à remplir son rôle de promouvoir le bien commun.

Après 1967, la philosophie du développement céda la place à l'idéologie nationaliste, à l'authenticité, à la revalorisation des valeurs ancestrales, comme source de développement qui devint une idéologie aux fins de se maintenir au pouvoir et d'installer un pouvoir sans partage. Le Parti unique qui était une riposte à l'anarchie devint lui-même source d'anarchie en paralysant les institutions étatiques.

Ces évolutions suscitérent de vives inquiétudes dans le monde catholique congolais. La suppression des partis politiques ne signifiait pas aux yeux du monde catholique congolais que le peuple n'avait pas le contrôle sur les dirigeants, que le gouvernement ne devait pas rendre compte de son action au peuple. Le monde catholique congolais se posa en opposition pour maintenir la démocratie.

Après 1970, le danger de l'implosion du Congo était écarté. Le Parti-Etat ne répondait plus aux réalités et aux nouveaux défis que posait le pays. Sa gestion, son organisation et son action ne s'adaptaient plus à l'évolution du temps et des circonstances. Il était temps de sortir du cadre du monopartisme comme garant de l'unité nationale. La séparation du Parti et des institutions de l'Etat s'imposait. Le régime Mobutu voulait rester dans la

¹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969, Dossier n°14594.

logique du Parti-Etat pour ne pas permettre l'alternance au pouvoir. Le Parti voulait mettre toutes les forces vives de la Nation au service de son idéologie par le biais de la doctrine de l'authenticité. Le monde catholique congolais qui avait détecté les dérives du régime prit les moyens pour les contenir. Tel était le fondement de l'opposition du monde catholique congolais au régime.

Le fait oppositionnel était récurrent sous le régime Mobutu. Ces mouvements de contestations pacifiques et violentes étaient violemment réprimés par l'armée et les forces de l'ordre. Des hommes politiques et des contestataires étaient enlevés et exécutés ; les manifestations des étudiants étaient réprimées dans le sang ; des populations civiles étaient massacrées comme celles de la région du Bandundu et des exploitants clandestins de diamants au Kasai Oriental. L'armée subit des épurations ethniques : les officiers non originaires de la région de Mobutu, spécialement ceux du Katanga, du Kasai, de la Province Orientale et du Bandundu ont souvent été révoqués en masse. Suite aux arrestations et déportations des hommes politiques, des syndicalistes et des dissidents, les dirigeants d'organisations opposées au régime partirent en exil ou se rallièrent sans condition. La mainmise du Parti-Etat sur les institutions politiques, les syndicats et les associations culturelles, avait étouffé toute velléité d'opposition.

Pendant plusieurs années, le régime avait réussi à paralyser l'éclosion de l'opposition. L'opposition pacifique ou violente n'est pas parvenue à se structurer pour faire face au régime de Mobutu. L'opposition militaire des ex-gendarmes katangais fut arrêtée par l'intervention des armées étrangères : belges, françaises et marocaines. L'opposition non violente fut violemment réprimée entraînant l'abandon et des ralliements. Le sens critique éveillé dans l'enseignement supérieur et secondaire porta ombrage au régime qui jugea nécessaire pour sa survie de séculariser l'enseignement. La politique d'anticipation était un moyen de prendre de court les opposants. Mobutu avait l'art de dénoncer, dans un discours solennel, le mal dont lui-même était la cause. Tel est le cas du mal zaïrois. Toutefois, le monde catholique congolais s'est révélé un adversaire aussi coriace et redoutable de la dérive du régime, que les partis politiques dans un système démocratique.

Le nœud de la crise

Le monde catholique congolais ne s'est jamais opposé à la politique de l'authenticité en soi. Les textes d' 'Afrique Chrétienne' et de la lettre pastorale du cardinal Malula étaient tellement clairs et si mesurés que la réponse violente de l'éditorial de 'La voix du

Zaïre' semblait disproportionnée. Les mesures prises à l'égard d' 'Afrique Chrétienne' émanaient du président lui-même. Ce qui paraissait inquiétant, c'est que ces mesures ne semblaient pas dues à une réaction spontanée du Chef de l'Etat, après lecture du texte de la lettre pastorale du cardinal et de l'éditorial d' 'Afrique Chrétienne'.

Deux jours avant le départ du Président pour Lausanne, l'éditorial était déposé sur son bureau. Le dimanche 16 janvier 1972, jour du départ du Président, la radio 'La Voix du Zaïre', dans sa revue de presse, avait cité cet éditorial comme 'une réflexion intéressante sur l'authenticité'. Ce même dimanche, la lettre pastorale brève et réservée du cardinal fut lue dans toutes les paroisses de Kinshasa. Les textes de la lettre pastorale et l'éditorial d' 'Afrique Chrétienne' avaient dû parvenir au Président, au plus tard le lundi 17 janvier 1972. Il savait d'ailleurs, dès avant son départ, qu'une lettre pastorale était en préparation et, dès lors, avait donné instruction pour qu'on lui en fasse parvenir le texte dès qu'il serait public. Même si sa réaction fut violente lorsqu'il reçut le texte de la lettre pastorale en même temps que celui de l'éditorial d' 'Afrique Chrétienne', il lui restait le temps de la réflexion du 17 au 20 janvier 1972, jour où fut annoncée la mesure frappant 'Afrique Chrétienne' et où fut diffusé l'éditorial de 'La voix du Zaïre'.²

Les mesures contre la revue 'Afrique Chrétienne' s'inscrivaient dans le projet du Parti de mettre toutes les forces du pays au service de son idéologie, comme il l'entendait, jusqu'où il voulait aller et par tous les moyens. Après la nationalisation de l'Université Catholique, considérée comme non-convertie aux objectifs du Parti, et accusée de façonner une personnalité à partir d'idéaux importés, la conquête du monde catholique congolais devait s'achever par la mainmise sur l'Eglise-Institution.³ Ce fut l'objectif poursuivi en exigeant l'implantation des Comités de la JMPR dans les maisons de formation sacerdotale et religieuse.⁴ La revue 'Afrique Chrétienne' est l'organe qui diffusait l'idéologie catholique. Le régime s'était rendu compte après coup que l'éditorial d'Afrique Chrétienne sur l'authenticité était contraire à sa vision.

Le Président Mobutu rêvait de faire du Parti la religion d'Etat en inféodant la religion chrétienne parce que le monde catholique congolais constituait un contre-pouvoir. Les évêques recevaient les insignes du Parti en même temps que l'anneau et la crosse ; des

² Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°199 du 20 janvier 1972. Objet : relations Eglise-Régime, Dossier n°18887/V ; Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula'*, Le mouvement des rapports entre l'Eglise et l'Etat de juin 1967 à février 1972, Assemblée Plénière 1972, 3^e dossier n°4, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

³ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise, p.172.

⁴*Ibidem*, p. 174.

chants liturgiques étaient exécutés lors des meetings à la gloire du Chef de l'Etat. La commission épiscopale protestait énergiquement contre ces usages. Derrière cette authentification ancestrale se cachait le danger d'un syncrétisme religieux qui s'imposait peu à peu comme religion officielle.⁵

Au début, le MPR-JMPR n'envisageait pas la possibilité ni la nécessité de s'implanter dans les maisons de formation sacerdotale et religieuse. Le Chef de l'Etat l'avait confirmé dans une promesse verbale au Comité Permanent des évêques en août 1969, s'engageant à ne pas impliquer les membres du clergé ou les religieux et les religieuses dans les structures hiérarchiques du Parti ou de la jeunesse du Parti. Le clergé centra ses efforts sur la jeunesse scolaire et universitaire. L'action de l'Eglise étant complémentaire de celle du Parti, les membres du clergé, les religieux et les religieuses étaient au service du Parti et donc communiaient à son idéologie. En plus, le Parti n'était pas encore institutionnalisé.

L'institutionnalisation du Parti, à l'issue de son congrès extraordinaire du 21-23 mai 1970, rendit obligatoire l'adhésion au Parti pour tout Zaïrois. Malgré cette obligation constitutionnelle, aucune indication n'avait été faite pour les membres du clergé, les religieux et religieuses de prendre part active à l'organisation du Parti ou de la jeunesse du Parti.⁶ Plus tard, le régime présenta l'argument constitutionnel selon lequel tout Zaïrois est membre du Parti.

Les autorités n'avaient pas pris de mesures en 1969, suite aux oppositions encore vives dans le pays. Le régime craignait de provoquer le monde catholique congolais qui aurait réagi en s'érigant en bloc d'opposition et qui rallierait tous ceux qui seraient opposés au régime. L'intégration de toutes les forces vives du pays dans le Parti était la meilleure façon de contenir toute opposition. Car l'adhésion au Parti impliquait de partager son idéologie et de militer pour le régime. Après avoir éliminé toutes les oppositions, le monde catholique congolais restait la seule force qui ne se pliait pas au régime. Il constituait un bastion de résistance et continuait à s'opposer aux tentatives de manipulations du régime. En refusant d'adhérer au Parti, il se mettait en travers de la loi.⁷

⁵ Archives de Tervuren : *Dossier 'L'Affaire Malula', 'Assemblée Plénière 1972, dossier n°1 : D'informations-Revue de la presse zaïroise, seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.*

⁶ L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p. 176.

⁷*Ibidem*, p. 178.

L'acharnement contre le cardinal Malula

Le régime polarisa cet affrontement avec le monde catholique congolais autour de deux individus, Malula et Mobutu, par crainte d'une résistance de tout le monde catholique congolais. Le régime redoutait, d'une part, un épiscopat conscient de la mission dont il est investi ; et d'autre part, la réaction des fidèles qui formaient la majorité de la population. Le Parti provoqua la division au sein de l'épiscopat zaïrois et sema la confusion parmi les fidèles en isolant le cardinal Malula. La lettre du Comité Permanent adressée aux responsables des maisons de formation religieuse, les exhortant à ne pas tolérer la mise en place de la JMPR dans leurs établissements, jusqu'à ce que l'épiscopat se prononce après avoir pris contact avec les autorités politiques, était parvenue au Bureau Politique du Parti bien avant l'affaire Malula. Or la presse, tant écrite que parlée, avait entretenu sciemment l'équivoque selon laquelle c'est le cardinal qui était responsable de l'opposition du séminaire à l'installation d'un Comité JMPR.⁸ La presse kinoise abordait la question des relations entre le monde catholique et le régime en défendant absolument les positions du régime.⁹ Au-delà de la question purement idéologique, l'affrontement revêtait une autre signification. Il y avait deux hommes forts au Zaïre et Mobutu trouvait visiblement qu'il y en avait un de trop.¹⁰ Le Chef de l'Etat refusait au cardinal un droit de regard et une liberté d'opinion sur les affaires de l'Etat. Le cardinal Malula n'avait pas le droit de s'exprimer ou de se prononcer sur la gestion politico-étatique et socio-économique. L'intervention du monde catholique dans les affaires de l'Etat constituait un danger pour le pouvoir.¹¹ Le cardinal Malula osa résister à l'emprise du Parti gouvernemental sur l'Etat.

Il devient alors clair que le cardinal Malula était la cible de toutes les accusations et de toutes les attaques du régime. La campagne lancée contre lui avait dépassé largement le cadre de l'éditorial incriminé, le changement des prénoms, l'installation de la JMPR à Jean XXIII et l'homélie dite subversive. Ses prises de position qu'il estimait nécessaires pour la paix et l'entente des peuples, étaient en désaccord avec le régime. Il prononça une homélie en faveur du pardon des mercenaires lorsque ceux-ci s'étaient révoltés en 1967.¹² Dans son homélie sur la justice distributive de 1969, il exigea une distribution égale des ressources.

⁸*Ibidem*, p. 174.

⁹ Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Ambabel Kin à belext Bru télégramme n°230 du 23 janvier 1972. Objet : situation politique au Zaïre. P. 6 91.00/3.7, Dossier n°18887/V.

¹⁰ Archives du S.P.F. S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles: Lettre de Monsieur Albert HUPPERTS, Ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège à Monsieur Pierre HARMEL, Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, 00133-01064 Rome, le 4 février 1972 ; d. p9-91, n°110, d'ordre 67, Dossier n°18887/V.

¹¹ Pierre Kamba, *Violence politique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 307.

¹²L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 6, p. 334.

¹³ Après le massacre des étudiants de l'Université Lovanium en juin 1969, il plaida pour la paix et la concorde. ¹⁴ Le cardinal Malula eut des paroles assez dures en présence de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges lors de leur visite officielle au Zaïre, en juin 1970. Il contredit Mobutu qui avait exalté, devant les souverains belges, le 18 juin 1970 dans un discours, l'œuvre magnifique accomplie dans la continuité de l'héritage colonial.¹⁵

Toutes ces interventions venaient mettre en doute la philosophie du régime énoncée dans le discours programme du 12 décembre 1965 et la paix acquise dont se vantait le régime. Bref, le cardinal Malula savait la révolution et le pouvoir.

Au niveau des relations personnelles, le président Mobutu avait un complexe d'infériorité à l'égard du cardinal Malula. Comme journaliste, Mobutu écrivait dans un quotidien, '*Actualités Africaines*', dirigé par le Belge Pierre Davister. Craignant les poursuites de l'Armée, Mobutu signait sous le pseudonyme Jean de Banzy. Son premier article paraît le 19 avril 1956. Ayant quitté l'Armée, il devint journaliste à Actualités Africaines. A partir du 21 mars 1957, il abandonne son pseudonyme et signe de son vrai nom Joseph Désiré Mobutu. JDB (Jean de Banzy devient JDM (Joseph Désiré Mobutu).¹⁶ Avant de publier ses articles, Mobutu les donnait pour correction à l'Abbé Malula, un brillant intellectuel à l'éloquence sans pareille, avec des idées nouvelles : le cardinal Malula avait déjà évoqué avant l'authenticité de Mobutu, les valeurs africaines dans la liturgie en Afrique ('*une Eglise congolaise dans un Etat congolais*'). En 1958, il mit en valeur ses idées lors d'une conférence sur l'âme africaine à l'exposition internationale de Bruxelles. Mobutu s'inspira, entre autres, de ces idées pour son authenticité. Malula avait formé les intellectuels congolais du groupe de Manifeste de Conscience Africaine, comme Iléo. Il avait donc un ascendant sur les intellectuels congolais. Devenu président, Mobutu voulait montrer qu'il était aussi, sinon plus, compétent que l'abbé Malula devenu archevêque de Kinshasa et cardinal.¹⁷

L'affrontement qui se cristallisa en conflit entre Malula et Mobutu, révélait une crise profonde qui allait au-delà de deux chefs, mais qui touchait deux entités, l'Eglise-Institution (autour de laquelle se constituait le monde catholique congolais) et l'Etat. Après avoir éliminé toutes les oppositions, Mobutu eut le contrôle de l'Armée, du parti et de

¹³ Malula, la justice distributive, in L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 6p. 337.

¹⁴ Allocution du cardinal Malula, le 29 juin 1970 in L. de Saint Moulin, *OCCM*, 1997, volume 6, p. 340 ; M. Lovens, La République Démocratique du Congo, du Congrès de la N'Sele au nouveau mandat présidentiel (mai-décembre 1970) (I), in *Etudes Africaines du CRISP*, 30 janvier 1971, p. 26-29.

¹⁵ *Ibidem*, p. 341.

¹⁶ Jean-Pierre Langellier, 2017, p.27-29 ; Francis Monheim, *Mobutu. Le point de départ*, Bruxelles, Didier Hatier, 1985, p. 93-94.

¹⁷ Entretien avec le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, Archevêque de Kinshasa, Kinshasa, le 14 septembre 2017.

l'administration. Seul le monde catholique congolais avec son institution l'Eglise échappait à sa mainmise. Mobutu voulait alors tenir le monde catholique congolais à l'écart de ce qui relevait de l'autorité temporelle, le contraindre au silence et l'obliger à se soumettre à la tutelle du Parti.¹⁸ En faisant ainsi, Mobutu visait à affaiblir ce monde catholique congolais qui allait se vider de ses membres laïcs qui se verraient obligés d'adhérer au Parti pour assumer leurs devoirs civils et politiques conformément à l'idéologie du régime. Néanmoins, son flair politique lui inspira de ne pas s'obstiner longtemps dans un combat auquel la majorité de la population n'adhérait pas.

Au début des années 1990, l'interaction des évolutions internes et de divers changements au niveau international influença le cours des événements sur la scène nationale congolaise. L'opposition qui se mit en place n'était que le transfuge du mobutisme. Elle ne parvint pas à changer le système car ses options politiques et économiques n'étaient pas différentes de celles de l'ancien régime.

Devant les pressions du monde catholique congolais, Mobutu autorisa la tenue d'un grand débat à l'échelle nationale qui fit la relecture de l'histoire du pays en identifiant les causes du mal zaïrois, en établissant les responsabilités personnelles et collectives. La CNS mit en place un nouveau cadre institutionnel capable de conduire le pays sur la voie du développement.

Les effets de la réaction du monde catholique congolais sur le régime Mobutu

En 1969, le régime renonça à sa décision d'imposer l'enseignement du Manifeste de la N'Sele dans toutes les écoles à tous les niveaux et celle d'enrôler toute la jeunesse dans les structures du parti suite à l'intervention de l'Eglise catholique. Quand la crise éclata en 1972, malgré les apparences de victoire, le régime en sortit affecté. Les Grandes Puissances et pays amis dont les USA s'inquiétèrent de l'avenir du régime. Mobutu ne parla plus de retour à l'authenticité, mais de recours à l'authenticité. En 1976, la rétrocession des écoles aux Eglises fut l'aveu de l'échec de la politique de sécularisation de l'enseignement, conséquence négative du retrait de l'Eglise catholique de l'enseignement.

Toutefois, le régime n'est pas tombé. La crise politique de 1960 et la cohésion nationale acquise par Mobutu en 1965, ainsi que la corruption de la classe politique confortaient la position de Mobutu. Le monde catholique congolais influença fortement le

¹⁸ Jean-Pierre Langellier, 2017, p. 27-29.

processus de démocratisation. Le mémorandum des évêques de mars 1990 inspira le discours de la fin de la Deuxième République et contribua au lancement du processus de démocratisation. Mobutu mentionna ce mémorandum dans son discours qui annonçait la fin du régime à parti unique et l'ouverture à la démocratie. Alors que l'opposition se battait pour le repositionnement dans le nouveau paysage politique, le monde catholique congolais réagit rationnellement et fortement en exigeant un débat public à l'échelle nationale. La CNS devait évaluer toutes les institutions chargées du gouvernement et de l'Etat ainsi que la gestion de la chose publique. C'est le changement du système qui était au cœur du débat et pas le partage du pouvoir comme l'entendait l'opposition. Face à un régime déconnecté de la réalité sociale du peuple, le monde catholique congolais exigea un débat à l'échelle nationale. En effet, le peuple ne s'identifiait plus au système politique en vigueur et ne lui apportait plus son adhésion. Les consultations populaires initiées par Mobutu l'ont suffisamment prouvé. Aussitôt les travaux de la CNS commençaient-ils que le Premier Ministre de l'époque les suspendait. Le régime céda aux pressions des fidèles catholiques pour autoriser leur reprise. Cette Conférence nationale souveraine acquise par le monde catholique congolais a élaboré le projet d'une nouvelle société congolaise. Elle dépouilla le chef de l'Etat (Mobutu) de ses pouvoirs réels. Les pays de l'Union Européenne n'avaient pas reconnu le gouvernement Birindwa à cause de la nomination illégale de ce dernier. Mobutu et ses proches furent interdits d'accès aux pays de l'Union européenne. La CNS avait limité le mandat présidentiel à deux : « *Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel. Il n'est rééligible qu'une seule fois* » (art. 104 de la Constitution de la CNS). Cet article est repris dans la constitution de 2006, approuvé par référendum, en son article 70. Cette disposition ne peut pas être modifiée. En 2015, malgré ses tentatives, Joseph Kabila, rattrapé par cette disposition, a renoncé à changer la constitution pour briguer un troisième mandat. La CNS a aussi décidé la fin du culte de la personnalité, exprimé parfois par l'intermédiaire de la monnaie. Ainsi, les billets de banque ne portent plus l'effigie d'un chef de l'Etat en exercice mais des héros nationaux et représentent la faune et la flore.

Au sein du monde catholique congolais émergea la 'Société Civile', au sens où l'a définie la CNS, c'est-à-dire 'non pas toute la masse des gouvernés mais la portion de la population capable de s'organiser pour faire contrepoids au pouvoir'. Cette Société Civile fut le fer de lance de la contestation et des actions de désobéissance civile dirigées contre le régime Mobutu, en vue de poursuivre le processus de démocratisation. Elle a fait un travail énorme de sensibilisation d'éducation aux valeurs républicaines et

démocratiques qui portent du fruit aujourd'hui. Les fidèles catholiques continuent de contester les velléités de dictature du régime Kabila fils par la non-violence. Néanmoins, la Société Civile révéla ses limites et ses failles. Beaucoup de ses membres ne s'étaient pas encore défaits des habitudes du passé susceptibles de conduire à des inféodations compromettantes.

Le manque de culture démocratique aussi bien du côté des principaux animateurs que du côté du peuple dont la conscience n'était qu'embryonnaire au début de la décennie 1990, rendit difficile l'application des acquis de la CNS qui définissaient la nouvelle société congolaise. Après trois décennies de monopartisme, il n'était pas aisé d'instaurer d'emblée la démocratie sans résistance ni dérapage. Les premières difficultés résultaient de la mauvaise perception du changement qui ne se réalisait pas aussi vite qu'on le souhaitait. La Société Civile n'a pas pu influencer de façon constructive le pouvoir en place pour un changement durable du système. Des représentants de la Société Civile à la CNS démissionnèrent de leur rôle d'apporter des éléments et de responsabiliser les décideurs politiques en vue d'élaborer des politiques publiques. Ils abandonnèrent leurs bases pour jouer un rôle politique durant la période de transition. Le régime Mobutu coopta les dirigeants capables d'influencer les débats en faveur de la base. La Société Civile était devenue une voie d'accès au gouvernement. La CNS n'a pas pu achever son travail de reconstruction du pays. Elle fut remplacée par le Parlement de transition (HCR/PT) dans lequel les parlementaires de la Deuxième République siégeaient. Cette situation créa de nouveaux rapports de force qui entraînèrent la désagrégation de l'Etat. La Société Civile n'avait plus d'autorité. A ces difficultés s'ajoute la rébellion de Laurent-Désiré Kabila qui n'a pas permis la tenue des élections pluralistes prévues par la CNS pour l'année 1997. La rébellion de Laurent-Désiré Kabila a empêché d'achever le travail de la CNS.

Le monde catholique congolais intervient sur la scène politique parce que c'est là que résident les solutions aux problèmes sociaux. Le politique est le décideur. En d'autres termes, l'engagement politique n'est que le prolongement de l'engagement social. Le monde catholique fait de la politique au sens du bien commun. Il ne fait pas de la politique partisane qui cherche ses intérêts propres. Son engagement politique vise au respect effectif de la dignité et des droits de tous, de reconnaissance des besoins de tous, de conciliation et d'unité.

BIBLIOGRAPHIE

Les sources écrites

I. Archives

MAEB (Ministère des Affaires Etrangères Belges), Bruxelles : Archives du Service Public Fédéral – Série Générale ‘Politique’.

- Série AF 1-1/1960-1964.
- Série AF 1-1/1965.
- Dossier n°14594 : Correspondance politique pour le Congo-Kinshasa 1969-1970.
- Dossier n° 15338 : Correspondance politique pour le Congo Kinshasa 1967-1968.
- Dossier n° 16254 : Correspondance politique avec le Zaïre 1971.
- Dossier n° 18887/II : Partis politiques.
- Dossier n° 18887/IV/1 : Opposition au régime politique, dossier général.
- Dossier n° 18887/IV/2 : Politique intérieur- opposition au régime (dossier sur l’UDPS et Tshisekedi).
- Dossier n° 18887/IV/4 : Opposition au régime politique, dossiers nominatifs.
- Dossier n° 18887/V : Relations Eglise-Etat 1972-1989.
- Dossier n° 18887/VIII : Questions sociales : grèves dans l’enseignement, 1977-1978, 1980, 1982.
- Dossier n° 18887/XVI : Rapports politiques annuels, trimestriels 1970-1991 (les archives sont accessibles jusqu’en 1988).

Musée Royal d’Afrique Centrale, Tervuren, Belgique.

- L’Affaire Malula VII-BV/RDC/REGIME MOBUTU n° 001/05 : La chemise comporte une série documents préparatoires à l’Assemblée plénière de février-mars 1972 concernant le conflit qui a opposé le Cardinal Malula au Président Mobutu à la suite de la publication dans la revue ‘Afrique Chrétienne’ d’un éditorial critiquant l’ ‘authenticité’ (Articles de journaux, interviews du président Mobutu au journal Le Soir, meeting populaire du président Mobutu du 13 février 1973 au stade du 20 mai, chronologie des événements, interview du cardinal Malula, documents sur les relations Eglise-Etat).
- Dossier VII BV/RDC/Régime Mobutu n°004 : La politique d’authenticité du

président Mobutu.

- Dossier 3285 III : MATA BAFWIDINSONI : La marche des chrétiens de Kinshasa, dimanche 16 février 1992, vue à travers la presse locale et les récits des témoins. Kinshasa (Zaïre), Centre de Documentation sur la vie nationale (CODIVINA), bibliothèque nationale du zaïre : 1996, 33.
- DOSSIER N° 1798004 BV I : Enseignement National Catholique : Statistiques primaires par province civile et association religieuse- Statistiques secondaires et post-primaires par province civile- Statistiques de l'enseignement supérieur non universitaire par province civile, Kinshasa, BEC : 07/1971, s.p.
- Zaïre -05.04.04 EGLISE CATHOLIQUE VI : Zaïre : Eglise catholique. Dossier de presse : 1978.
- Zaïre -05.04.04 EGLISE CATHOLIQUE VI : Eglise catholique. Prises de position politiques des Eglises. Documents et coupures de presse : 1990.
- Zaïre -05.04.04 EGLISE CATHOLIQUE/ BV VI : Zaïre Rwanda Burundi : L'Eglise catholique. Dossier de presse et documents divers. Ce dossier contient des coupures de presse (Courrier Africain, L'Avenir : 1960-1962), quelques exemplaires de Documentation et Information Africaine (DIA) (mars-avril 1960).

ACE : Les Archives de la Province d'Afrique Centrale de la Compagnie de Jésus, Kinshasa, RDC.

- Dossier n° 60101-ENC-BEC/BCNECC : Enseignement National Catholique.
- Dossier n° 6.1.3.2. (A) : Documents concernant l'acquisition de terrains, de concessions entre le Roi Léopold II et la Compagnie de Jésus au Congo.

II. Déclarations, messages et mémorandum de l'épiscopat congolais.

1. Actes de la VI^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Zaïre, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat, 1961.
2. Actes de la VII^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Congo, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat, 1967.
3. Actes de la VIII^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Congo, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat, 1968.
4. Actes de la IX^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Congo, Kinshasa, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat, 1969.
5. L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée Plénière de

- l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, Bruxelles, Max Arnold, 1972.
6. Notre foi en Jésus-Christ, Kinshasa. Actes de la XII^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Zaïre, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1975.
 7. Déclaration de l'épiscopat sur la situation présente. Déclaration de l'épiscopat du Zaïre, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1975.
 8. Tous solidaires et responsables. Actes de la XIII^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Zaïre, 1977, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1977.
 9. XIV^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ 1978.
 10. Notre foi en l'homme, image de Dieu. Déclaration du Comité Permanent des évêques du Zaïre, 23 juin 1981.
 11. Exhortation des évêques du Zaïre aux familles, Kinshasa, Editions du Secrétariat général de la CEZ, 1985.
 12. Message et déclaration des évêques du Zaïre. 25^{ème} anniversaire de l'indépendance, Kinshasa, Editions du Secrétariat général de la CEZ, 1985.
 13. XXV^e Assemblée Plénière de l'épiscopat du Zaïre : Les chrétiens et le développement de la nation, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1988.
 14. Tous appelés à bâtir la Nation, Mémoire et déclaration des évêques, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1990.
 15. Mise au point du président de la CEZ à propos de la marche des chrétiens programmée pour le 21 avril à Kinshasa, Kinshasa, 11 avril 1991.
 16. Communiqué de la Conférence épiscopale zaïroise à propos d'un contact avec l'ambassadeur de Belgique, Kinshasa, 6 mai 1991.
 17. Déclaration de l'épiscopat du Zaïre à propos de la Conférence Nationale, Kinshasa, 21 juin 1991.
 18. Conférence Episcopale du Zaïre, Commission Episcopale de l'Education Chrétienne : la Réforme scolaire de 1981 et l'éducation à la sexualité.
 19. Message des Eglises catholique, orthodoxe, protestante et kimbaguiste du 8 août 1991.
 20. Communiqué de presse de l'Eglise catholique relatif à la suspension de sa participation aux travaux de la CNS, 20 septembre 1991.
 21. Message de son Excellence Mgr Monsengwo à tous les évêques, supérieurs

religieux et vicaires généraux, 27 septembre 1991.

22. Message de la Conférence épiscopale du Zaïre aux hommes de bonne volonté, 30 septembre 1991.
23. Libérer la démocratie, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1991.
24. Pour un nouveau projet de société, Kinshasa, Editions du Secrétariat général de la CEZ, 1992.
25. Libérés de toute peur au service de la Nation, Kinshasa, Edition du Secrétariat général de la CEZ, 1993.
26. L'enseignement catholique au service de l'Afrique. Rapport de la conférence panafricaine de l'enseignement catholique, Léopoldville 16-23 août 1965. Office de l'enseignement catholique, Secrétariat Régional pour l'Afrique et Madagascar.
27. Message des Abbés de Kinshasa du 26 janvier 1992 : Bâtir la Nation.
28. Monseigneur Munzihirwa : une lettre adressée à l'Ambassadeur des USA en RDC, Daniel Simpson, le 3 juin 1996, publiée dans Zaïre-Actualités du 21 août 1996, Washington, DC, P.O. BOX 4546.
29. Conférence Episcopale du Zaïre : Commission Episcopale de l'Education, juillet-août 1988.
30. Ecoles Catholiques debout, Kinshasa, lettre pastorale du Cardinal Frédéric ETSOU NZABI BAMUNGWANBI, Archevêque de Kinshasa, 20 juin 1992.
31. Enseignants, les Evêques vous parlent, Léopoldville, Editions BEC, 1972.
32. L'Eglise catholique au Zaïre. Un siècle de croissance (1880-1980), volume I, Kinshasa-Gombe, Edition du Secrétariat Général de l'Episcopat, 1981.

III. Autres sources éditées

1. Allocution du Premier Ministre Kengo Wa Dondo à l'occasion de son interpellation par le HCR-PT, Palais du peuple, 6 juin 1996, Cabinet du Premier Ministre.
2. Annuaire statistique de l'enseignement national catholique. Année 1962-1980, Léopoldville, Kinshasa, Bureau de l'Enseignement Catholique.
3. Paroles du président Mobutu, Kinshasa, Editions du Léopard, 1968.
4. Authenticité et développement. Colloque national sur l'authenticité organisé par l'union des écrivains zaïrois (U.E.Za), Kinshasa 14-21 septembre 1981, Présence Africaine.
5. Profils du Zaïre, Kinshasa, édité par le Bureau du Président de la République.

6. Les grands textes du mobutisme, Focard, Institut Makanda Kabobi, Kinshasa, 1984.
7. Livre blanc sur le portefeuille de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, le 24 novembre 1970.
8. Eduquer aux valeurs pour les sociétés de l'an 2000, Actes du congrès de l'office international de l'enseignement catholique (OIEC), rapport de la XIe Assemblée générale, Bangkok 8-13 février 1982, Bruxelles, 1982.
9. Forces Armées Zaïroises, Mémoire de Réflexion d'Action et d'information, Cabinet du Département de la Défense Nationale, Bureau Information-Presse-Radio. Education Civique et Politique, Août 1974.
10. L'Education sociale des jeunes à l'école, publié par l'OIEC, Office international de l'enseignement catholique, Bruxelles, 1978.
11. L'Education sociale des jeunes à l'école. Publié par le secrétariat général de l'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) dans le cadre du rapport final de sa Xe assemblée générale sur l'éducation à la paix, à la justice et à de nouvelles relations internationales tenue à Bogota (Colombie, du 15 au 20 janvier 1978, OIEC, Bruxelles, 1978.
12. La conférence de géographie de 1876. Bruxelles, ARSOM, 1976.
13. Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Bruxelles : ARSOM 1988.
14. Le Congo belge durant la seconde guerre mondiale. Bruxelles : ARSOM 1983.
15. Les entretiens Adoula-Tshombe. Second livre blanc du gouvernement central sur la sécession katangaise, imprimerie de la République du Congo-Léopoldville.
16. Manifeste pour un projet éducatif chrétien en Afrique et à Madagascar. Document final du séminaire-SRAM, Nairobi, Kenya 14-19 avril 1980, Kinshasa, Imprimerie St-Paul, 1980.
17. MEERT Jacques, Des services d'études de la JOC. L'Eglise face à son avenir. Rapport confidentiel. Pentecôte 1956. Secrétariat général de la JOC pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, Léopoldville.
18. Missions belges de la Compagnie de Jésus : Congo, Bengale, Ceylan, Précis historiques : bulletin mensuel des missions belges de la compagnie de Jésus. Revue missionnaire des Jésuites belges.
19. Mobutu et le développement. Idées-forces extraites des discours, allocutions et messages 1965-1975 du guide Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, Kinshasa-Gombe, Centre d'Etude Pour l'Action Sociale.

20. Une figure de proue Mobutu Sese Seko, Forcad, Institut Makanda Kabobi, Collection Témoignages.
21. Paroles du Président, petit livre vert.
22. Nations Unies- Commission des droits de l'Homme : Rapport sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo présenté par le Rapporteur spécial, M. Roberto Garreton, conformément à la résolution 1998/61, le 8 février 1999.
23. Objectivité « Sur Mesure ». La Mission Pédagogique Coulon-Deheyne-Renson envoyée au Congo belge par Monsieur le Ministre Auguste BUISSERET, Bruxelles 1965.
24. Où en est l'Enseignement au Congo ? 1960, Léopoldville, Bureau de l'Enseignement Catholique, 1960.
25. Situation des Missions Catholiques du Congo Belge. Historique de la campagne 1913, Anvers, 1913.
26. Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Kinshasa, Institut Makanda Kabobi (IMK), 1976.
27. L'Eglise et l'Authenticité zaïroise, Kinshasa, Cedi, 1983.
28. La Compagnie de Jésus et l'Evangélisation en Afrique Centrale. Esprit, histoire et perspectives. Actes du Colloque, Kimwenza, décembre 1993, Kinshasa, Editions Loyola, 1994.
29. Naissance du Congo belge, Bruxelles, Didier Hâtier, 1989.
30. R.P. STORME Marcel, Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'Association Internationale Africaine, mémoire présenté à la séance du 19 novembre 1956, Rapporteurs : R.P. E. Boelaert et J. Stengers,
31. Rapport du Congrès de l'enseignement national catholique, Elisabethville, avril 1964, Léopoldville, BEC, 1964.
32. Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles nationales Catholiques 1972.
33. La Compagnie de Jésus et l'Evangélisation en Afrique centrale. Esprit, histoire et perspectives. Actes du colloque, Kimwenza, décembre 1993, Kinshasa, éditions Loyola, 1994.
34. Revue belge d'histoire contemporaine, Square de l'Avion, 29, 1070 Bruxelles.
35. Série Documentaire du CRISP : Le Pacte scolaire 1958-1964, SD n°2, 1964 ; François Deschamps, La non-discrimination idéologique : le pacte scolaire et le pacte culturel, mémoire de licence, en Relation Internationale et administration publique, orientation

- gouvernement et administration, Institut des sciences politiques et sociales, UCL, 1982.
36. Courrier hebdomadaire du CRISP, Bruxelles, Belgique.
 37. Compagnie de Jésus. Précis historiques : bulletin mensuel des Missions belges de la Compagnie de Jésus, revue missionnaire des Jésuites belges, 1906.
 38. Documentation et Information Africaines, Kinshasa, RDC.
 39. Etudes Congolaises/ Institut National d'Etudes Politiques, Kinshasa, RDC.
 40. Journal Officiel de la République du Zaïre/ Kinshasa, République du Zaïre
 41. L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi, bulletin de l'union missionnaire du clergé, revue trimestrielle, 30^e année, avril 1950.
 42. La Revue nouvelle/ Bruxelles, Belgique.
 43. Les Cahiers du CEDAF, C.R.I.S.P./ Bruxelles, Belgique.
 44. Les Etudes Africaines du C.R.I.S.P./ Bruxelles, Belgique.
 45. Moniteur congolais/Kinshasa, République Démocratique du Congo.
 46. Renaître, Bimensuel chrétien d'information et d'opinion, Conférence épiscopale du Congo.
 47. Prospectus de l'Université Lovanium de Léopoldville. Année académique 1956-1957.
 48. ACEAC face au défi de la paix en Afrique des Grands Lacs, Numéro spécial de ACEAC-Nouvelles, Année 1, n°1-2, décembre 2004, Bulletin trimestriel.
 49. Actes des Journées Philosophiques de Canisius, n°5, avril 2000, pp 41-46.
 50. Afrique Centrale. Paroles croisées sur des questions clés. Comprendre le rôle des ethnies, l'importance de la justice et l'apport de la société civile. Colloques du 9 juin 1999 et du 23 février 2000, Commission Justice et Paix, rue Maurice Liétart, 31/6, B-1150, Bruxelles, Belgique.
 51. Afrique chrétienne/ Hebdomadaire Chrétien, Kinshasa, RDC.
 52. Bulletin hebdomadaire d'information, Ambassade de la République Démocratique du Congo, Bruxelles.
 53. Congo de janvier 1965 à mars 1966, Chronique de la Politique Etrangère, volume XX-Numéro 1, janvier 1967. Institut Royal des Relations Internationales.
 54. Congo-Afrique/ Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS), Kinshasa-Gombe, RDC.
 55. Missi, janvier 1952, édition belge.

IV. Mémoires et thèses

1. LEBAILLY H., Instabilité, chaos et liberté. Les paradoxes de la décomposition/recomposition du Congo/Zaïre. Tome2 (de 1960 à 1997), Mémoire de Licence, Faculté ouverte de Politique Economique, UCL, janvier 1998.
2. NKINGA BONDALA, L'Eglise à l'heure de l'authenticité, mémoire, Lumen Vitae, Institut International de Catéchèse et de Pastorale, Bruxelles, 1973.
3. N'KISI Alain Flavien, La crise congolaise et l'équilibre politique dans la région des Grands Lacs à la fin des années 1990, mémoire de Master 120 en Sciences Politiques, orientation relations internationales, finalité diplomatie et résolution des conflits, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve 2015.
4. Thomas Peeters, Les relations entre la Belgique et le Congo de juin 1970 à Juillet 1974, vues par le ministère belge des Affaires étrangères, mémoire de Master Faculté de Philosophie, Arts et Lettres, Département d'Histoire, UCL/Louvain-la-Neuve, année académique 2010-2011.
5. Stéphanie Hocq, « Bwana Kitoko » et les visites d'Etat au Congo. De la découverte à la désillusion, des retrouvailles aux prémices de la rupture (1955-1959-1960-1970-1985), mémoire de maîtrise en histoire, Université Catholique de Louvain, année académique 2009-2010.
6. ROOSENS Claude, La sécession katangaise (1960-1963). Aspects internes et internationaux, dissertation doctorale en sciences politiques, option relations internationales, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1981.

V. Articles.

1. Joseph Malula, 'Pourquoi je suis chrétien ? Dialogue-vérité' dans Zaïre, l'Hebdomadaire de l'Afrique-centrale n°13 novembre 1968.
2. Kakama Musia, 'Authenticité', un système lexical dans le discours politique au Zaïre dans Mots, mars 1983, n°6 pp. 31-58.
3. Anne-Sophie Gijs, Entre ombres et lumières, profits et conflits. Les relations entre les Jésuites et l'Etat Indépendant du Congo (1879-1908) in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2 : *Histoire médiévale, moderne et contemporaine*, 88, 2010, p. 255-294.

4. Ngindu Mushete, 'Le recours à l'authenticité et le christianisme au Zaïre' dans Cahiers des Religions Africaines/ Centre d'Etudes des Religions Africaines (C.E.R.A.), volume 8, n° 16, juillet 1974, pp. 209-230, Université Lovanium, Université Nationale du Zaïre, Facultés Catholiques de Kinshasa, République Démocratique du Congo.
5. Léon de Saint Moulin, s.j., 'Cent ans de présence jésuite en Afrique centrale' dans Zaïre-Afrique (novembre 1993) n°279, P. 543-579.
6. Kikassa Munanlessa, 'De la stabilisation au redressement des entreprises zaïrianisées. Les mesures du 17 septembre 1976', dans Zaïre-Afrique, n°109, novembre 1976, p. 517-525.
7. Tshiunza-Mbiye, 'Il faut limiter le pouvoir de l'État de créer la monnaie' dans La Référence Plus Magazine, n°36, édition spéciale, février 2000, p. 51-53.
8. Louis Brouwers, 'Bref aperçu historique de la Mission du Kwango (1892-1981)', version française d'un article paru en néerlandais dans Les P.B.S. Berrichten (Nouvelles de la Province belge septentrionale) du 15 juin 1983, texte polycopié, 11p.
9. Fernand Hessel, 'Esquisse historique de l'éducation 2. Etat Indépendant du Congo' dans Mémoires du Congo et du Ruanda-Urundi, n°35, septembre 2015, p. 14-19, MDC, Rue d'Orléans, 2- 6000 Charleroi.
10. Brassine de la Buissière J. et Dumont G.-H., 'Les autorités belges et la décolonisation du Congo', dans Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2063-2064, 2010
11. Germain Ngoie Tshibambe, 'La politique africaine de la RDC de l'indépendance à nos jours' dans La Revue Nouvelle, n°4-avril 2010, p. 48-56.
12. 'Le discours présidentiel de l'avènement de la Troisième République' dans Zaïre-Afrique, n° 244- 245, avril-mai 1990, p. 197- 203.
13. 'Mémoire des évêques du Zaïre au Chef de l'Etat (9 mars 1990)' dans Jeune Afrique du 9 avril 1990, n°1527, p.20-25 ; Zaïre-Afrique, n°266, juin- juillet- août 1992, pp. 327-336.
14. Déclaration des évêques du Zaïre, 'Libérer la démocratie, 23 février 1991, CEZ 1991, Zaïre-Afrique (mai 1991) n°255, p. 213-218.
15. Les chrétiens persistent et signent. La 'marche du 16 février 1992' est maintenue in *La Conscience* n°73 du 10 février 1992.

VI. Ouvrages généraux.

1. ALVAREZ LUIS L., *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, éditions Cujas, Paris 1964.
2. BAONI, *Les révoltes de la Force Publique sous Léopold II. Congo 1895-1908*, Anvers, Guy de Boeck, EPO, 1987.
3. BAUR John, *2000 ans de christianisme en Afrique. Une histoire de l'Eglise africaine*, Kinshasa, Paulines, 2001
4. BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1992.
5. BEAUD Michel, *L'art de la thèse*, Nouvelle Edition, Collection grands Repères, Paris, La Découverte 1985, 1994, 2001, 2003, 2006
6. BERNARD Adam (sous la direction de), *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, Bruxelles, GRIP-Editions Complexes, 1997.
7. BEYS J., GENDE P.H., VERHAEGEN Benoît, *Congo 1963*, Bruxelles/ CRISP.
8. Bibliothèque de l'Ecole du Parti, *Les grands textes du mobutisme*, Kinshasa, FOCARD, Institut Makanda Kabobi, IMK, 1984.
9. BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2005.
10. BOISSONNADE Euloge, *Kabila clone de Mobutu ?* Paris, Éditions Moreux, 1998.
11. BOISSONNADE Euloge, *Le mal zaïrois*, Paris, Hermé, 1990.
12. BONTINCK François, c.i.c.m, *Aux origines de l'Etat Indépendant du Congo. Documents tirés d'Archives Américaines*, Publications de l'Université Lovanium de Léopoldville, Louvain, Paris, Editions E. Nauwelaerts, Béatrice-Nauwelaerts, 1966.
13. BONTINCK François, *L'Evangélisation au Zaïre ; radio-causeries historiques*, Kinshasa, Editions Saint-Paul-Afrique, 1980.
14. BOUTSTANI F. El. Et MAMBE P., *L'Enseignement au Congo*, Kinshasa, I.R.E.S. Université Lovanium, 1969.
15. BRAECKMAN Colette et alii, *Congo 1960. Echech d'une décolonisation*, GRIP 2010.
16. BRAECKMAN Colette et alii, *Kabila prend le pouvoir*, GRIP-Éditions Complexes, Bruxelles, 1998.
17. BRAECKMAN Colette, *L'enjeu congolais*, Paris, Fayard, 1996.
18. BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard 1992.
19. BRAECKMAN Colette, *Rwanda : histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

20. BRAECKMAN Colette et alii, *Kabila prend le pouvoir*, Bruxelles, GRIP-Éditions Complexes, 1998.
21. BRAECKMAN Colette, *Les nouveaux prédateurs*, Paris, Fayard, 2003.
22. BRAECKMAN Colette, *Terreur africaine : Burundi, Rwanda, Zaïre. Les racines de la violence*, Paris, Fayard, 1996.
23. BRASSINE Jacques, *Congo 1955-1960. Recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1992.
24. BRASSINE Jacques, *L'Assistance technique belge au Congo juillet 1960- juin 1968, Chronique de Politique Etrangère*, volume XXI, numéro 3-4 ; mai-juillet 1968, Institut Royal des Relations Internationales, Centre Interuniversitaire de Recherche.
25. BRUYAS Jean, *Les Institutions politiques de l'Afrique Noire Moderne*, Etudes Africaines, L'Harmattan, Paris, 2008.
26. BUAKASA Gérard, *Réinventer l'Afrique. De la tradition à la modernité au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1996.
27. BUSUGUTSALA Gandayi Gabudisa, *Politiques éducatives au Congo-Zaïre. De Léopold II à Mobutu*, Paris, L'Harmattan, 1997
28. BUYSENIERS Rob, *L'Eglise zaïroise au service de quelle nation ?* Bruxelles, Collection Cahier Afrique 2, 1980.
29. CAMBIER Emeri, *Correspondance du Congo (1888-1899). Un apprentissage missionnaire*, Bruxelles-Rome, Institut Historique belge de Rome Bibliothèque XLVIII, 2001
30. CAPPELAERE Pierre, *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, Paris, L'Harmattan, 2011.
31. CESAIRE Aimé, *Une Saison au Congo*, pièce de théâtre, Paris, Seuil, 1973.
32. CHEZA Maurice, *Le synode africain*, Paris, Karthala, 1996.
33. CHEZA Maurice, *Les évêques d'Afrique parlent 1969-992*, Paris, Centurion, 1992
34. CHOMÉ Jules, *L'Ascension de Mobutu. Du sergent Joseph Désiré au général Sese Seko*, Bruxelles, Complexe, 1974.
35. CHOME Jules, *La crise congolaise. De l'indépendance à l'intervention belge (30 juin-9 juillet)*, Bruxelles, Éditions de Remarques Congolaises, 1960.
36. CHOMÉ Jules, *Mobutu et la contre-révolution en Afrique*, Waaterloo, Tiers Monde et Révolution, 1967.
37. CHOMÉ Jules, *Mobutu, guide suprême après ascension*, Bruxelles, Complexe, 1975.
38. CLOSE T. William, *Médecin de Mobutu. Vingt ans au Congo parmi les puissants et les misérables*, Bruxelles, Le Roseau vert, 2007.

39. COLEMAN John A., S.J., editor, *One Hundred Years of Catholic Social Thought*, Maryknoll, New York, Orbis Books, 1991.
40. Collection Témoignages, *Une figure de proue Mobutu Sese Seko*, Kinsahsa, Forcad, Institut Makanda Kabobo, IMK.
41. Comité Zaïre, *Zaïre. Le dossier de la recolonisation, Paris/ Bruxelles*, L'Harmattan/ Vie Ouvrière, 1978.
42. *Congo 1955-1960*. Bruxelles : ARSOM 1992.
43. *Congo 1955-1960. Recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1992.
44. COQUERY-VIDROVITCH Catherine, Forest Alain et Weiss Herbert (éd.), *Rébellions-révolution au Zaïre 1963-1965*, t.1, Paris, L'Harmattan, 1987.
45. COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Petite histoire de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 2011.
46. CORNEVIN Robert, *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*, Bruxelles, Paris, Hayez, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 1989.
47. CORNEVIN Robert, *Le Zaïre*, 2^e édition, Paris, PUF, 1977.
48. COURAU Thierry-Marie et DIARRA Pierre (éd.), *Les pays africains entre violences, espoir et reconstruction. L'action des chrétiens et des Eglises*, Paris, Karthala, 2011.
49. d'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique du 20^e siècle à nos jours*, 4^e édition, Paris, Armand-Colin, 2013.
50. de DORLODOT Philippe, *Les réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre : de nouveaux Palestiniens ?* Paris, L'Harmattan, 1996.
51. de DORLODOT Philippe, *Marche d'espoir, Kinshasa : non-violence pour la démocratie au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1994.
52. de MAERE d'AETRYCKE André, SCHOROCHOFF André, VERCAUTEREN Pierre et VLEURINCK André, *Le Congo au temps des Belges. L'histoire manipulée. Les contrevérités réfutées 1885-1960*, Bruxelles, Editions Masoin, 2003.
53. de Saint Moulin Léon, s.j. et Gaise N'Ganzi Roger, o.p., *Le discours socio-politique de l'Eglise catholique au Congo (1956-1998)*, tome 1, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1998.
54. de SAINT MOULIN Léon, s.j., *Les œuvres complètes du cardinal Malula*, volumes 1-7, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK), 1997.
55. de VILLERS Gauthier (sous la direction de), *Belgique/Zaïre. Une histoire en quête d'avenir*, Institut Africain-CEDAF n° 9-10-11, Paris, L'Harmattan, 1994.

56. de VILLERS Gauthier et Omasombo Tshonda Jean, *Zaïre. La transition manquée 1990-1997*, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan, 1997.
57. de VILLERS Gauthier, *De Mobutu à Mobutu. Trente ans de relations Belgique-Zaïre*, Bruxelles, de Boeck, 1995.
58. de VILLERS Gauthier, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa. Les concepts à l'épreuve*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2016.
59. de VOS Luc, GERARD Emmanuel, GERARD-LIBOIS Jules et Raxhon Philippe, *Les secrets de l'affaire Lumumba*, Bruxelles, Racine, 2005.
60. de VOS Pierre, *La décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967. Les grands dossiers de la R.T.B.*, Bruxelles, Editions ABC, 1975.
61. De Weerd Guido, *L'Etat Indépendant du Congo. A la recherche de la vérité historique*, Bruxelles, Editions Dynamédia, 2017.
62. de WITTE Ludo, *Crisis in Kongo. De rol van de Verenigde Naties, de regering Eyskens et het koningshuis in de omverwerping van Lumumba et de opkomst van Mobutu*, Leuven, Uitgeverij Van Halewyck, 1996.
63. de WITTE Ludo, *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les USA ont installé une dictature*, Bruxelles, Invesg'Action, 2017.
64. DEMUNTER Paul, *Masses rurales et luttes politiques au Zaïre*, Paris, Editions Anthropos, 1975
65. DENEFF Alain et alii, *Les Jésuites au Congo-Zaïre. Cent ans d'épopée*, Bruxelles, AESM Editions, 1995.
66. DIALLO Siradiou, *Le Zaïre aujourd'hui*, 3^e édition, les éditions J.A., 1990.
67. DIKANGA Kazadi J.M., RD CONGO 2006-2011. Ce qui a changé. CLD Editions, Paris, L'Harmattan, 2011.
68. DJEREKE Jean Claude, *L'engagement politique du clergé catholique en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2001.
69. DJEREKE Jean Claude, *Les évêques et les événements politiques en Côte d'Ivoire (2000-2005)*, 3 t., Paris, l'Harmattan, 2009.
70. DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie, de WILDE Tanguy, *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009.
71. DUMOULIN M., GIJS A.-S., PLASMAN P.-L. et VAN DE VELDE C. (éd.), *Du Congo belge à la République du Congo, 1955-1965*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012.
72. DUNGIA Emmanuel, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1992.

73. DUSCHESNES A., *A la recherche d'une colonie belge : le consul Blondel en Abyssinie (1840-1842)*, Bruxelles, Institut colonial belge, 1953.
74. Dujardin Vincent, Rosoux Valérie, de Wilde Tanguy Tanguy, *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine 2009.
75. EKWA BIS ISAL Martin, *L'école trahie*, Kinshasa, CADICEC, 2004.
76. EKWA Martin, *Pour un Enseignement Catholique National*, Léopoldville, Imprimerie Concordia, 1963.
77. EKWA BIS ISAL Martin, *Pour une société nouvelle, l'enseignement national-Textes et discours 1960-1970*, Kinshasa, BEC, 1971.
78. ELIKIA M'Bokolo, *L'Afrique au XXe siècle. Le continent convoité*, Éditions du Seuil, Paris, 1985.
79. ETAMBALA Z.A., *De teloorgang van een modelkolonie. Belgisch Congo 1958-1960*, Leuven, Acco, 2008.
80. ETÈVENAUX Jean, *L'Eglise et l'Etat. La grande histoire de la laïcité*, France, Saint-Léger éditions, 2012.
81. EVERSON Stephen, Aristotle. *The politics and the Constitution of Athens*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996.
82. EYASU Richard, *Démocratie en Afrique francophone : une pure fiction. Le cas de la République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, Paris, 2010.
83. FULLERTON Garry, *L'Unesco au Congo*, Unesco, 1964.
84. Gaise N'Ganzi Roger, *L'Eglise catholique et le processus de démocratisation au Zaïre (24 avril 1990-24 avril 1995). Essai et témoignages (Eglise africaine en dialogue)*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK), 1996.
85. GAISE NGANZI Roger et NDAYWELL Isidore (éd.), *25 ans d'épiscopat au service de la vérité, la justice et la paix (1980-2005), tome III, Mgr Laurent MONSENGWO passionné de science*, Kinshasa, Paris, Médiaspaul, Karthala, 2008.
86. GBANBENDU A. et EFOLO NGOBAASU, *Volonté de changement au Zaïre : De la consultation populaire vers la Conférence Nationale Souveraine*, Paris, L'Harmattan, 1991.
87. GERARD-LIBOIS Jules & HEINEN Jean, *Belgique-Congo 1960*, Bruxelles, Pol-His, 1989.
88. GERARD-LIBOIS Jules & VERHAEGEN Benoît, *Congo 1960, Congo 1962, Congo 1963, Congo 1964, Congo 1965, Congo 1966*, Bruxelles, CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques), Léopoldville, I.N.E.P. (Institut

National d'Etudes Politiques).

89. GIJS Anne-Sophie, *Le pouvoir de l'absent. Les avatars de l'anti-communisme au Congo (1920-1960)*, volumes 1 et 2, Bruxelles, Peter Lang, 2016.
90. GOERG Odile et alii (sous la direction de), *Les indépendances en Afrique. L'événement et ses mémoires 1957/1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (PUR), 2013
91. GONDOLA Didier Ch, *The History of Congo*, Westport, Connecticut, London, Greenwood Press 2002.
92. HAMULI KABARHUZA B., Mushi Mugomo F. et Yambayamba Shuku F., *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*, Bruxelles, colophon éditions, 2003.
93. HOCQ Christian, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie*, 3^e édition, Paris, Ellipses, 2006.
94. HOWARD V.A. Phd, BARTON J.H., MA, *Thinkikng on paper*, New York, Quill/William Morrow 1986.
95. HUBRECHTS André, MUDIMBE Valentin Yves, PEETERS Léo, VANDERLINDEN Jacques, VAN DEN STEEN Daniel, *Du Congo au Zaïre 1960-1980. Essai de bilan*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'information Socio-Politique (CRISP), 1980.
96. HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, 3^e édition, Paris, SEDES, 2012.
97. HUGON Philippe, *L'Afrique. Défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité*, Paris, Eyrolles, 2017.
98. ILOSONO B.B., *L'Epopée du 24 novembre, témoignage*, Kinshasa AS Editions, 1985.
99. IWELE Godé, *Mgr MONSENGWO Acteur et témoin de l'histoire*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 1995.
100. IYANANIO Simon-Pierre, *L'Eglise catholique et l'éducation à la citoyenneté en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2016.
101. JAMBERS G.E., *L'enseignement au Congo Belge*, Léopoldville, Imprimerie du 'Courrier d'Afrique', 1947.
102. JENTGEN Pierre, *La Terre belge du Congo. Etude sur l'origine et la formation de la colonie du Congo Belge*, Bruxelles, Bolyn, 1937.
103. JOYE Pierre et LEWIN Rosine, *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Société Populaire d'Editions, 1961.

104. KABAMBA NKAMANY, *Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre*, L'Harmattan, Paris, 1997.
105. KABONGO MBAYA Philippe B., *L'Eglise du Christ au Zaïre : formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala, 1991.
106. KABUYA LUMUNA SANDO Célestin, *Nationalisme ? tribalisme ? La question tribale au Congo (Zaïre)*, Bruxelles, Cahier Africa, 1979.
107. KABUYA LUMUNA SANDO Célestin, *Pouvoirs et liberté : la transition au Congo-Zaïre (triomphe et crise de l'idée démocratique)*, Kinshasa, Secco, 1998.
108. KALUAMBI PONGO Martin, *Transition et conflits politiques au Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala, 1999.
109. KAMBA Pierre, *Violence politique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2008.
110. KAMBALE RUKWATE A., *Pour une théologie sociale en Afrique. Etudes sur les enjeux du discours sociopolitique de l'Eglise catholique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2004.
111. KAMITATU Cléophas, *La grande mystification du Congo-Kinshasa*, Bruxelles, Complexe, 1971.
112. KANKWENDA MBAYA (sous la direction de), *Le Zaïre. Vers quelles destinées ?* Dakar, Codesria, 1992.
113. KANKWENDA MBAYA J., *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa, des origines à nos jours 1885-2003*, Kinshasa, Washington, ICREDES, 2005.
114. KASEREKA PATAYA Charles (OSC), *Jalons pour une théologie pastorale du pardon et de la réconciliation en Afrique. Cas de la République Démocratique du Congo (RDC)*, Louvain-La-Neuve, L'Harmattan-Academia, 2005.
115. KASUBA MALU Rodhain, *Joseph-Albert Malula. Liberté et indocilité d'un cardinal africain*, Paris, Karthala, 2014.
116. KENNES Erik, en collaboration avec MUNKANA N'GE, *Essai biographique sur Laurent Désiré Kabila*, Paris, L'Harmattan, 2003.
117. KENT J., America, *The UN and the Decolonisation. Cold War conflict in the Congo*, Londres/New-York, Routledge, 2010.
118. KESTERGAT Jean, *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*, Bruxelles, Paul Legrain, 1986.
119. KESTERGAT Jean, *Quand le Zaïre s'appelait Congo*, Bruxelles, Paul Legrain, 1985.

120. KI-ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique. Entretiens avec René Holenstein*, Lausanne, Editions d'en bas, 2013.
121. KI-ZERBO Joseph, *Histoire critique de l'Afrique*, Panafrika, 2008.
122. KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hâtier, 1978.
123. KI-ZERBO Joseph, *Regards sur la société Africaine*, Panafrika, 2008.
124. KI-ZERBO Joseph, *Repères pour l'Afrique*, Panafrika, 2007.
125. KI-ZERBO Joseph, *Repères pour l'Afrique*, Panafrika, 2007.
126. KIMLICKA Will & MESURE Sylvie (sous la direction de), *Comprendre. Les identités culturelles*, Revue de philosophie et de sciences sociales, n°1-2000, Paris, PUF, 2000.
127. KITA KYANKENGE MASANDI, *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*, Bukavu, Editions du CERUKI, 1982
128. LANGELLIER Jean-Pierre, *Mobutu*, Paris, Perrin, 2017.
129. LANOTTE Olivier et ROOSENS Claude, e.a., (éd.), *La Belgique et l'Afrique Centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 2000.
130. LANOTTE Olivier, *République Démocratique du Congo. Guerres sans frontières. De Joseph Mobutu à Joseph Kabila*, Bruxelles, GRIP, Editions Complexe, 2003.
131. LAVEILLE E., S.J., *L'Evangile au centre de l'Afrique. Le P. Van Hencxthoven, S.J. Fondateur de la mission du Kwango (Congo belge) (1852-1906)*, Bruxelles, Editions du Museum Lessianum, 1926.
132. LE PETIT MOURRE, *Dictionnaire d'Histoire Universelle*, Paris, Bordas 2006.
133. LUYEYE LUBOLOKO François, *Le cardinal Joseph Albert MALULA. Un pasteur prophétique*, Kinshasa, Editions Jean XXIII, 1999.
134. M'POYO KASA-VUBU, *Joseph Kasa-Vubu mon père : de la naissance d'une conscience nationale à l'indépendance*, Bruxelles, 1985.
135. MABI MULUMBA Evariste, *Congo-Zaïre : Les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignages d'un Premier Ministre*, Liège, Les Editions de l'Université de Liège, 2011.
136. MABI MULUMBA, *Les dérives d'une gestion prédatrices. Le cas du Zaïre devenu République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Editions CEDI 2002.
137. MABIALA MANTUBA-NGOMA Pamphile (sous la direction de), *La nouvelle histoire du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2004.
138. MAKENGO NKUTU Alphonse, *Les institutions politiques de la RDC. De l'Etat Indépendant du Congo à la République du Zaïre (1885-1990)*, Paris, L'Harmattan

- 2010.
139. MAKENGO NKUTU ALPHONSE, *Les institutions politiques de la RDC. De la République du Zaïre à la République démocratique du Congo (1990 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan 2010.
 140. MAKIOBO Clément, *Eglise catholique et mutations socio-politiques au Congo-Zaïre. La contestation du régime Mobutu*, Paris, L'Harmattan, 2004.
 141. MATHIERE P. et WILLAME J.C. (sous la direction de), *Conflits et guerre au Kivu et dans la région des grands lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, CEDAF n° 39-40, Paris, L'Harmattan, 1999.
 142. MARTENS Ludo, *Kabila et la révolution congolaise. Panafricanisme ou néocolonialisme ? Tome I*, Anvers, EPO, 2002.
 143. MARTENS Ludo, *Pierre Mulele ou la seconde vie de Patrice Lumumba*, Berchem/Bruxelles, EPO/Vie Ouvrière, 1985.
 144. MASSOZ Michel, *Le Congo de Léopold II. Récit historique*, Liège, Solédi, 1989.
 145. Mazov S., *A Distant Front in the Cold War. The USSR in West Africa and the Congo, 1956-1964*, Washington, Woodrow Wilson Center Press, 2010.
 146. MERLIER Michel, *Le Congo : de la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, L'harmattan, 1962.
 147. MERLIER Michel, *Le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 1992.
 148. MOBUTU, *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*, Paris, Albin Michel, 1989.
 149. MOBUTU, *Discours, allocutions et messages*, tomes 1, Paris, Ed. J.A., 1975.
 150. MOBUTU, *Discours, allocutions et messages*, tomes 2 à 4, Paris, Les éditions du Jaguar, 1988.
 151. MONGUYA MBENGE Daniel, *Histoire secrète du zaïre*. Editions de l'Espérance, 1977.
 152. MONHEIM Francis, *Mobutu. Le point de départ*, Bruxelles, Didier Hatier, 1985.
 153. MONSENGWO PASINYA (Mgr), *L'Eglise catholique au Zaïre. Ses tâches, ses défis, ses options*, Kinshasa, Editions Saint Paul Afrique, 1991.
 154. MUKANYA KANINDA-MUANA Jean-Bruno, *Eglise catholique et pouvoir au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2008.
 155. MUKENDI Germain & KASONGA Bruno, *Kabila. Le retour du Congo*, Ottignies

- Louvain-la-Neuve, Quorum, 1997.
156. MUKOSO NG'EKIEB Ferdinand, *Les origines de la mission du Kwango (1879-1914)*, Kinshasa, FCK, 1993.
 157. MUTAMBA MAKOMBO J.-M., *Du Congo belge au Congo indépendant (1940-1960). Émergence des évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Publications de l'Institut de Formation et d'Etudes Politiques, 1998.
 158. MUTONKOLE MUYOMBI Anicet, *L'engagement de l'Eglise catholique dans le processus de démocratisation en République démocratique du Congo*, Peter Lang, Frankfurt am Main, 2007.
 159. N'GBANDA Honoré, *Afrique : démocratie piégée*, Condé-sur-Noireau, Equilibres, 1994.
 160. N'GBANDA Honoré, *Ainsi sonne le glas. Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Editions Gideppe, 1998.
 161. NAFIGI Valentin, *Les Derniers jours de Mobutu à Gbadolite (Congo-Zaïre)*, Paris, L'Harmattan, 2015.
 162. NDAYWEL E N'ZIEM Isidore, *La société zaïroise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993)*, Bruxelles, Institut Africain-CEDAF ('Cahiers Africain' 6), 1993.
 163. NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire du Congo. Des origines à nos jours*, Le Cri Afrique Editions, 2009.
 164. NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo, De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, Duculot, Paris, Bruxelles, 1998.
 165. NDONGALA MADUKU Ignace, *Religion et Politique en RD Congo. Marche des chrétiens et paroles des évêques sur les élections*, Paris, Karthala, 2016
 166. NGANDU NKASHAMA Pius, *La Pensée politique des mouvements religieux. Le cas du Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 1998.
 167. NGOMA BINDA Pierre, *Introduction à la pensée politique congolaise*, Kinshasa, Publications de l'Institut de Formation et d'Etudes Politiques, IFEP, 2009
 168. NGOMO OKITEMBO Louis, *L'Engagement politique de l'Eglise catholique au Zaïre 1960-1992*, Paris, L'Harmattan, 1998.
 169. NTOMBOLO M., *Troisième République du Zaïre. Le round décisif*, Bruxelles, Editions du Souverain, 1991.

170. NZONGALA-NTALJA G., *The Congo from Leopold to Kabila. A people history*, London and New York, Zed Books, 2002.
171. OBENGA Théophile, *Le Zaïre. Civilisations traditionnelles et cultures modernes*, Paris, Présence Africaine, 1977
172. OBENGA Théophile, *Les Bantu, langues, peuples, civilisations*, Paris, Dakar, Présence Africaine, 1985.
173. OBENGA Théophile, *Pour une Nouvelle histoire*, Paris, Présence Africaine, 1980.
174. OMASOMBO TSHONDA Jean (dir.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, CRISP, Paris, Karthala, 1993.
175. Péan Pierre, Carnages. *Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010.
176. PEEMANS Jean-Philippe, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
177. PEEMANS Jean-Philippe, *Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle. Etat, économie, société 1880-1990*, Paris, L'Harmattan, 1997.
178. PIERMAY Jean-Luc et alii, *Politique Africaine 41 Zaïre, un pays à reconstruire*, Condé-sur Noireau, Karthala, 1991.
179. PLASMAN Pierre-Luc, *Léopold II, potentat congolais. L'action royale face à la violence coloniale*, Bruxelles, Racine, 2017.
180. QUAGHEBEUR Marc (éd.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda et Burundi)*, volumes 1 et 2, Bruxelles, Cellule fin de siècle, Editions Labor, 1992.
181. QUAGHEBEUR Marc (éd.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda et Burundi)*, Bruxelles, Cellule fin de siècle, 1992.
182. QUAGHEBEUR Marc (éd.), *Congo Meuse. Aspect de la culture à l'époque coloniale en Afrique centrale. Formation et réinvention*, Volumes 1-2, Paris, Archives & Musée de la littérature/ CELIBECO, AMI Editions, L'Harmattan, 2002.
183. QUAGHEBEUR Marc (éd.), *Congo Meuse. Aspect de la culture à l'époque coloniale en Afrique centrale. Formation et réinvention*, Volumes 6-7, Paris, Archives & Musée de la littérature/ CELIBECO, AMI Editions, L'Harmattan, 2007.
184. QUAGHEBEUR Marc (éd.), *Congo Meuse. Aspect de la culture à l'époque coloniale en Afrique centrale. Formation et réinvention*, Volumes 8-9, Paris, Archives & Musée de la littérature/ CELIBECO, AMI Editions, L'Harmattan, 2008.

185. REMACLE E. et WINAND P. (éd.), *America, Europe, Africa, L'Amérique, l'Europe, l'Afrique, 1945-1973*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009
186. RENAULT François, *Le cardinal Lavignerie 1825-1892. L'Eglise, l'Afrique et la France*, Paris, Fayard, 1992
187. REYTJENS Filip, *L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994, 326 p.
188. REYTJENS Filip, *La guerre des Grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
189. REYTJENS Filip, *Rwanda trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Paris, CEDAF, n°16, L'Harmattan, 1995.
190. RINCHON Dieudonné, *Les Missionnaires belges au Congo. Aperçu historique 1491-1930*, Bruxelles, Les Editions de l'Expansion Belge, 1931.
191. ROEGIERS Patrick, *La spectaculaire histoire des rois des belges*, Paris, Perrin, 2007.
192. RUTTENBERG Piet et alii, *Jalons de l'évangélisation au Kwango*, Heverlee, 1967.
193. RYCKMANS François, *Les mémoires noires. Les Congolais racontent le Congo belge 1940-1960*, Bruxelles, Racine, 2010.
194. SABAKINU Kivilu (sous la direction de), *Elites et démocratie en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, PUK, 2000.
195. SALMON Pierre, *Histoire et critique*, troisième édition revue et augmentée, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1987.
196. SHILLINGTON Kevin, *History of Africa*, New York, St Martin's Press, 1989.
197. SIMON Hyppolyte, *Eglise et politique*, Paris, Centurion, 1990.
198. STANLEY THOMSON Robert, *Fondation de l'Etat Indépendant du Congo. Un chapitre du partage de l'Afrique*, Bruxelles Office de Publicité, Anciens Etabliss. J. LEBEGUE & Cie, Editeurs, 1933.
199. STASSEN Glen, *Just peacemakers. Ten Practices for Abolishing War*, Cleveland, Ohio, The Pilgrim Press, 1998.
200. STENGERS Jean, *Congo. Mythes et réalités*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989.
201. TREFON Théodore (ed.), *Ordre et désordre à Kinshasa : Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Tervuren/Paris : Les Cahiers de l'Institut Africain/L'Harmattan, 2004.

202. TSHIBANGU T. Tharcisse, *L'université congolaise*, Kinshasa, 2^e édition revue et augmentée, Editions universitaires africaines, 2006.
203. TSHIMANGA WA TSHIBANGU, *Histoire du Zaïre*, Bukavu, CERUKI, 1976.
204. TSHIMANGA Charles, *Jeunesse, formations et société au Congo/Kinshasa 1890-1960*, Paris, L'Harmattan, 2001.
205. VAÏSSE Maurice, *Les relations Internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 13^e édition, 2013
206. VAN BILSEN Jan, *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, Bruxelles, CRISP, 1994.
207. VAN WING, S.J., *Le vingt-cinquième anniversaire de la mission du Kwango*, Bruxelles, Charles Bulens et Cie (S.A.), sd.
208. VAN ZUYLEN P., *L'échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, Dessart, 1959.
209. VANDERLINDEN, Jacques (éd.), *Du Congo au Zaïre, 1960-1980*, Bruxelles, CRISP, sd.
210. VANDERSTRAETEN Louis-François, *Histoire d'une mutinerie juillet 1960*, Gembloux, Duculot, 1993.
211. VANGROENWEGHE Daniel, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Dadier Hatier, 1986.
212. VANTHEMSCHE Guy, *La Belgique et le Congo. Nouvelle Histoire de Belgique. Empreintes d'une colonie 1885-1980*, volume 4, Bruxelles, Editions Complexe, 2007.
213. VANTHEMSCHE Guy, *La Belgique et le Congo. L'impact de la colonie sur la métropole*, Bruxelles, Le Cri, 2010.
214. VELUT Jean-Luc, *Ambitions et désenchantements 1880-1960*, Paris Karthala, 2017.
215. VELUT Jean-Luc, *Guide de l'étudiant en Histoire du Zaïre*, Editions du Mont Noir, Kinshasa-Lubumbashi, 1974.
216. VERHAEGEN Benoît et Gérard-Libois JULES, *Le Congo, du domaine de Léopold II à l'indépendance*, Bruxelles, CRISP, 1985.
217. VERHAEGEN Benoît et Herbert Weiss, *Les rébellions dans l'est du Zaïre*, Bruxelles, CEDAF, 1986.
218. VERHAEGEN Benoît, *Femmes de Kisangani : combats pour la survie*, Paris, L'Harmattan, 1990.
219. VERHAEGEN Benoît, *Introduction à l'histoire immédiate : essai de méthodologie*

- qualitative*, Gembloux, Duculot, 1974.
220. VERHAEGEN Benoît, *L'enseignement universitaire au Zaïre, de Lovanium à l'UNAZA*, Paris, L'Harmattan, 1978.
 221. VERHAEGEN Benoît, *Le Congo 1961*, CRISP, Bruxelles, 1962.
 222. VERHAEGEN Benoît, *Mulele et la révolution populaire au Kwilu (République Démocratique du Congo)*, Paris, L'Harmattan, 2006.
 223. VERHAEGEN Benoît, *Rébellions au Congo*, t. 1 et t. 2, CRISP, Bruxelles, 1966-1969.
 224. VERHEUST Th., *Activités d'Education extra-scolaire pour les jeunes en République du Zaïre*, Kinshasa, BEC, 1973.
 225. VUNDUAWE TE PEMAKO, *A l'ombre du Léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*, Bruxelles, Ed. Zaïre libre, 2000.
 226. WAMU OYATAMBWE, *Eglise catholique et pouvoir politique au Congo-Zaïre. La quête démocratique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
 227. WAUTERS A.J., *L'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1899.
 228. WILLAERT Maurice, *Servir au Congo. Carnets d'un territorial 1931-1961*, Bruxelles, Didier Hatier, 1990.
 229. WILLAME Jean-Claude, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala, 1990.
 230. WILLAME Jean-Claude, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violence et gestion de l'identitaire au Kivu. Zaïre-Années 90*, vol. 6 n°25, CEDAF, Paris, L'Harmattan, 1997.
 231. WILLAME Jean-Claude, *Chronique d'une opposition politique : L'UDPS*, CEDAF-ASDOC n° 7-8, Louvain-la-Neuve, CIAO, 1987.
 232. WILLAME Jean-Claude, *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines : Madagascar, Somalie, Zaïre*, Cahiers Africains/Institut Africain –CEDAF n°s 7-8 Bruxelles, Paris, L'Harmattan, avril 1994.
 233. WILLAME Jean-Claude, *L'odyssée Kabila*, Paris, Karthala, 1999.
 234. WILLAME Jean-Claude, *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992.
 235. WILLAME Jean-Claude, *L'Epopée Inga, chronique d'une prédation industrielle*, Paris L'harmattan, 1986.
 236. WILLAME Jean-Claude, *Les « Faiseurs de paix » au Congo. Gestion d'une crise*

- internationale dans un Etat sous tutelle*, Bruxelles, GRIP, Editions Complexe, 2007.
237. WILUNGULA B. Cosma, *Fizi 1967-1986. Le maquis de Kabila*, Institut Africain-CEDAF n°26, Paris, L'Harmattan, 1997.
238. YAKEMTCHOUK Romain, *L'Université Lovanium et sa faculté de Théologie. L'action éducative de l'Université Catholique de Louvain en Afrique Centrale*, Bureau d'Etudes en Relations Internationales, Chastre, 1983.
239. YOUNG Crawford, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, CRISP, Éditions Universitaires du Congo, 1968.
240. YOUNG, Crawford et TURNER Thomas, *The Rise and Decline of Zairian State*, Madison : The University of Wisconsin Press, 1985.

VII. Les sources orales

1. Cardinal Laurent MONSENGWO PASINYA, archevêque de Kinshasa, Président de la Conférence Nationale Souveraine et du Haut Conseil de la République (1991-1994) : 15 juillet 2017 et 14 septembre 2017.
2. Abbé Raymond THYSMAN, ancien curé de la paroisse universitaire Notre-Dame de la Sagesse, Université Catholique Lovanium : 19 mai 2016.
3. Monsieur Thierry NLANDU MAYAMBA, co-fondateur du groupe AMOS, membre du Comité Laïc de Coordination, Professeur à l'Université de Kinshasa : 24 juillet 2017.
4. Père Rigobert MINANI, membre du groupe AMOS et co-fondateur du groupe JEREMIE/BUKAVU : 24 juillet 2017.
5. Père Léon de SAINT MOULIN, s.j., Historien, membre du CEPAS : 11 septembre 2017.
6. Monsieur KAMWANGA Rambaut (63 ans), journaliste à Documentations et Informations Africaines : 28 août 2017.
7. Monsieur Modeste WASSO MBILIZI, Président des intellectuels catholiques de l'Archidiocèse de Bukavu, participant à la Conférence Nationale Souveraine, membre du Bureau de la coordination de la Société Civile, de l'Association pour la promotion des Droits de l'Homme au Sud-Kivu (APDH/Sud-Kivu) et du Groupe de Réflexion, d'Analyse Politique, Economique et Sociale (GRAPES), dans les années 1990 : 8 novembre 2013 et 18 novembre 2013.

8. Monsieur Joseph N'SOKO, ancien séminariste à Jean XXIII, professeur à l'Université Pédagogique Nationale et à l'Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe, Kinshasa : 5 septembre 2016.
9. Père MATADI LEFANG, S.J., étudiant en Belgique en 1960, lors de la Table-Ronde : 28 août 2005.
10. M. Louis Martin, a séjourné en RDC de 1963-1990, membre des Fraternités Africaines, directeur du Bureau des Œuvres Médicale (BOM) du diocèse de Goma : 2 février 2017 à Louvain-la-Neuve.

VIII. Sources audiovisuelles

Thierry MICHEL, Mobutu, le Roi du Zaïre, 1999.